



**DELIBERATION N° 22/036 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
ADOPTANT LE BUDGET PRIMITIF DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE
POUR L'EXERCICE 2022**

**ADUTTENDU U BUGETTU PRIMITIVU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA
PER L'ESERCIZIU 2022**

SEANCE DU 1ER AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le premier avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 18 mars 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTISTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Valérie BOZZI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Christelle COMBETTE à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA à M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Didier BICCHIERAY
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Frédérique DENSARI
M. Joseph SAVELLI à M. Louis POZZO DI BORGO
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Georges MELA
Mme Julia TIBERI à M. Antoine POLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de Finances pour 2022,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/019 AC de l'Assemblée de Corse du 25 février 2022 prenant acte de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,

- VU** la délibération n° 22/035 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} avril 2022 adoptant pour l'exercice 2022 les tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2022 de la Collectivité de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, amendé,
- VU** l'avis n° 2022-10 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 29 mars 2022,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité,

Ont voté POUR (32) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, Jean- François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

Ont voté CONTRE (25) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI

N'ont pas pris part au vote (6) : Mmes et MM.

Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA

ARTICLE PREMIER :

ADOpte le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente délibération :

- le rapport de présentation,
- le document comptable,

- la délibération de programme.

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	392 223 203	170 039 189	562 262 392	279 063 167	283 199 225	562 262 392
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 075 799 233	252 995 869	1 328 795 102	1 188 959 269	139 835 833	1 328 795 102
TOTAL BUDGET	1 468 022 436	423 035 058	1 891 057 494	1 468 022 436	423 035 058	1 891 057 494

ARTICLE 2 :

Le Budget Primitif est adopté par fonction, par chapitre et programme pour les crédits afférents à une autorisation de programme en section d'investissement et à une autorisation d'engagement en section de fonctionnement.

TITRE 1

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

ARTICLE 3 :

L'ensemble des recettes attendues pour l'exercice 2022 s'établit selon le tableau annexé figurant dans le rapport de présentation.

TITRE 2

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES

ARTICLE 4 :

PRECISE que le montant des **autorisations de programme** ouvertes à la section d'investissement s'élève à **378 401 000 €** et que le montant des **autorisations d'engagement** ouvertes à la section de fonctionnement s'élève à **512 384 625 €** comme détaillé dans la délibération de programme.

TITRE 3

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 5 :

Le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse est adopté tel qu'il figure en annexe du Document Comptable (IV-B9).

ARTICLE 6 :

Le détail des actions et programmes ainsi que l'état des affectations qui font l'objet de la délibération de programme sont approuvés.

ARTICLE 7 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse :

- **à opérer des virements de crédits de paiement** de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- **à recourir à l'emprunt** dans la limite des crédits ouverts au chapitre 923, soit **119 860 756 €**,
- **à réaliser** une ou plusieurs **lignes de trésorerie** pour un montant total de **80 000 000 €**.

ARTICLE 8 :

APPROUVE le programme routier de la Collectivité de Corse pour 2022 tel qu'il est proposé dans le rapport de présentation et dans la délibération de programme.

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse, conformément à l'article L. 4422-33 du code général des collectivités territoriales, à préciser les modalités d'application de la délibération approuvant le programme routier 2022 et des délibérations antérieures approuvant les programmes routiers.

ARTICLE 9 :

APPROUVE, pour l'exercice 2022 les programmes de la Collectivité de Corse tels qu'ils sont proposés dans le rapport de présentation et dans la délibération de programme jointe en annexe et qui porte notamment sur :

- la dotation de continuité territoriale,
- le programme routier de la Collectivité de Corse,
- le programme ferroviaire de la Collectivité de Corse,
- le programme aéroportuaire et portuaire de la Collectivité de Corse,
- le programme des transports interurbains de la Collectivité de Corse,
- le programme des transports scolaires de la Collectivité de Corse,
- le programme d'équipements hydrauliques de la Collectivité de Corse,
- le programme de maîtrise de l'eau de la Collectivité de Corse,
- le programme relatif aux nouvelles technologies et notamment le haut débit de la Corse,
- le programme des constructions scolaires et universitaires
- le programme de l'appareil éducatif pour les collèges et lycées
- le programme de la formation professionnelle et de l'apprentissage
- le programme relatif aux établissements d'enseignement supérieur,
- le programme relatif à la langue corse,
- le programme relatif à la culture et au patrimoine de la Collectivité de Corse,
- le programme relatif aux équipements sportifs et aux actions en faveur de la jeunesse de la Collectivité de Corse,
- le programme relatif aux équipements collectifs communaux,
- le programme relatif aux bâtiments : Hôtel de Région et autres bâtiments de la Collectivité de Corse,
- le programme relatif à la forêt de la Collectivité de Corse,
- le programme relatif au comité de massif de la Collectivité de Corse,
- le programme relatif à l'administration générale de la Collectivité de Corse,
- le programme relatif à la documentation et aux archives de la Collectivité de Corse,
- le programme relatif à la gestion du personnel et de sa formation,

- le programme relatif aux assemblées et groupes politiques,
- le programme relatif à l'informatique et à la téléphonie de la Collectivité de Corse,
- le programme relatif aux systèmes d'informations géographiques,
- le programme relatif à la territorialisation et au développement territorial,
- le programme relatif au cadre de vie et à l'énergie,
- le programme du foncier et de l'AUE,
- le programme relatif à la communication de la Collectivité de Corse,
- le programme en faveur du développement économique et de l'énergie de la Collectivité de Corse,
- le programme en faveur de l'action sociale de la Collectivité de Corse,
- Le programme en matière de sécurité incendies de la Collectivité de Corse
- le programme du tourisme de la Collectivité de Corse,
- le programme de l'agriculture de la Collectivité de Corse,
- le programme de l'habitat de la Collectivité de Corse,
- le programme de l'environnement de la Collectivité de Corse
- le programme relatif aux affaires européennes et à la coopération décentralisée,
- le programme des affaires juridiques,
- le programme des affaires financières.

ARTICLE 10 :

AUTORISE la liquidation des dépenses relatives à l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies et autres évènements particuliers dans la limite des crédits ouverts au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

ARTICLE 11 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 1er avril 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS



CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**



Attrattività
Attractivité

Numata
Rayonnement

Sulidarità
Solidarité

Spannamentu
Épanouissement

Innuvazione
Innovation

Bugettu Primitivu

Budget Primitif

2022

WWW.ISULA.CORSICA

Sunta / Table des Matières

Introitu / Introduction	3
Les chiffres clés du budget primitif 2022	4
Partie A – Le cadre budgétaire	5
1 - Les grands équilibres du budget primitif 2022	5
2 - Les ressources de la Collectivité de Corse	10
2-1. Les recettes de fonctionnement :	12
2-1.1 La fiscalité, ressource principale de la Collectivité de Corse.....	13
2-1.2 Les dotations et participations stables par rapport à 2021	18
2-1.3 Les recettes sectorielles de fonctionnement : 98,454 M€.	18
2-2. Les recettes réelles d'investissement (hors emprunt).	20
2-2.1 Les recettes non-ventilées.	21
2-2.2 Les recettes sectorielles d'investissement.	21
3 - Focus sur la dette de la Collectivité	23
3-1. Les ratios d'analyse	23
3-2. Les caractéristiques de la dette	24
3-2.1. La dette par prêteurs	24
3-2.2. La dette par type de risque	24
3-3. Catégories d'emprunt particulières.....	26
3-3.1. Les contrats d'échanges (SWAP)	26
3-3.2. La dette garantie	27
4 - Focus sur l'évolution de la dette 2016-2022	27
5 - La programmation financière	28
5-1. Les autorisations d'engagement.	31
5-2. Les autorisations de programme.....	32
6 - Les dépenses de la Collectivité de Corse	33
6-1. Présentation par chapitre fonctionnel des dépenses réelles ventilées.....	34
6-1.1. Services généraux	36
6-1.2. Gestion des fonds européens	38
6-1.3. Sécurité	39
6-1.4. Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	39
6-1.5. Culture, vie sociale, jeunesse, sport.....	41
6-1.6. Santé et action sociale (hors APA et RSA)	43
6-1.7. Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	45
6-1.8. Revenu de Solidarité Active (RSA).....	46
6-1.9. Aménagement des territoires et habitat	47
6-1.10. Action économique	49
6-1.11. Environnement	51
6-1.12. Transports	53
6-2. Présentation des dépenses par nature.....	55
6-2.1. Présentation des dépenses de fonctionnement par nature	55
6-2.2. Présentation des dépenses réelles d'investissement par nature	61
7 - Les opérations d'ordre	65
Partie B - Présentation des crédits budgétaires par politique publique	67
Conclusion / Conclusion	194
Annexe n°1 Etat prévisionnel des effectifs des Agences et Offices pour 2022	

Introitu / Introduction

Le premier budget de la mandature retranscrit de manière opérationnelle les orientations stratégiques débattues le 25 février 2022 :

- Construire une société solidaire en luttant contre la pauvreté et la précarité ;
- Favoriser l'émancipation de tous par la formation, l'éducation, l'orientation l'enseignement et la pratique du sport ;
- Accélérer la transition écologique et énergétique ;
- Préserver, maîtriser, protéger la ressource en eau ;
- Construire un nouveau modèle économique et touristique post COVID, basé sur une économie de production et la réduction de nos dépendances ;
- Permettre l'autonomie alimentaire de la Corse en rénovant le modèle agricole ;
- Optimiser les infrastructures de réseaux, indispensables outils de cohésion territoriale et sociale.

Malgré un contexte macroéconomique qui faisait apparaître en ce début d'année des signaux positifs après deux années de crise et d'incertitudes liées aux effets de la pandémie, les discussions préfigurant les orientations budgétaires 2022 ont mis en avant une difficulté structurelle liée à l'insuffisance des ressources financières dont dispose la Collectivité pour exercer ses compétences et mener la transformation vers le nouveau modèle de développement de la Corse.

Ainsi, le budget présenté est un budget sous-dimensionné au regard de l'ampleur des retards historiques non comblés en matière d'infrastructures et des actions opérationnelles qu'entend mener le conseil Exécutif pour décliner les engagements politiques.

De plus, la dégradation toute récente du contexte international et les effets de la guerre en Ukraine laissent planer une nouvelle inquiétude sur les conséquences économiques et sociales que pourraient subir les collectivités, tant au niveau de la dynamique des ressources fiscales que des coûts indirects qui pourraient être induits par l'augmentation des matières premières ou la mise en œuvre de mesures de soutien.

Enfin, le règlement du contentieux dit du « service complémentaire 2007-2013 » a été opéré en février 2022 sur la base de l'article L1612-1 du CGCT à hauteur de 86M€.

Le préfet a par la suite diligencé un mandatement d'office à l'encontre de la Collectivité pour le montant des intérêts légaux, soit 9 274 058.48 euros.

Le budget prévoit les écritures de régularisation pour intégrer ces opérations à la gestion comptables ainsi que les ressources nécessaires à leur financement :

- 50M€ portés en recettes d'investissement conformément aux crédits prévus dans la loi de finances 2022 (Abondement de 50M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement affectés au plan de transformation et d'innovation pour la Corse (PTIC)) ;
- 20M€ de reprise sur provision ;
- 26M€ d'emprunt.

Les chiffres clés du budget primitif 2022



1,468 Mds €
Le montant du budget primitif 2022



4329
Les effectifs de la CDC au 1^{er} janvier 2022



4247 €
Le montant du budget par habitant (dépenses réelles ventilées)



119,860 M€
Le montant de l'emprunt d'équilibre



934 M €
Le dette de la CDC au 1^{er} janvier 2022
66,5 M€
L'annuité de la dette pour 2022



92,156 M€
Le montant de l'épargne brute au BP 2022



+2,69 %
L'évolution de la politique sociale, laquelle représente **214,551 M€**



7,72 %
L'évolution du budget entre 2021 et 2022



346,716 M€ de dépenses structurantes d'investissement



68,648 M€
Mobilisés en faveur de l'environnement et de la transition énergétique



89,898 M€
Le montant de l'action économique du BP 2022



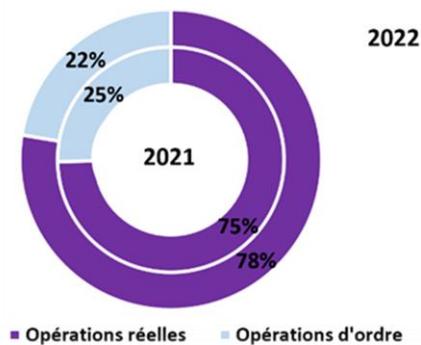
96 M€ Impact de la condamnation CFF
96 M€ en dépenses de fonctionnement
26 M€ en termes d'emprunt c

Partie A – Le cadre budgétaire

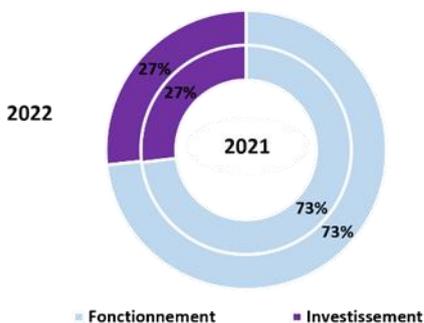
1 - Les grands équilibres du budget primitif 2022

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	392 223 203	170 039 189	562 262 392	279 063 167	283 199 225	562 262 392
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 075 799 233	252 995 869	1 328 795 102	1 188 959 269	139 835 833	1 328 795 102
TOTAL BUDGET	1 468 022 436	423 035 058	1 891 057 494	1 468 022 436	423 035 058	1 891 057 494

Le budget primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1,891Mds €, en augmentation de 7,72 %, soit 135,604M€ par rapport au BP 2021 (pour mémoire 1,755 Md€).



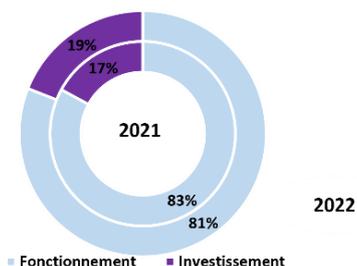
Les opérations réelles s'établissent à 1,468 Md€, soit une évolution de 11,91% par rapport à l'exercice précédent (PM : 1,312 Md€). Les opérations d'ordre, constituées des opérations patrimoniales (30,2 M€) et de l'autofinancement de l'exercice (113,16 M€) sont en diminution – 4,65 % par rapport aux inscriptions du BP 2021.



Les dépenses réelles de fonctionnement qui représentent 73% du total des dépenses réelles permettent à la Collectivité d'assurer ses compétences départementales et régionales. Avec un montant de 1 076M€, elles sont en hausse de 10,8 % par rapport à l'exercice précédent (PM : 958 ,827 M€). Elles prennent en compte la dépense relative à la condamnation Corsica Ferries pour un montant de 96M€. Hors contentieux, l'augmentation par rapport au BP 2021 aurait été de 2,2 % avec 979 M€

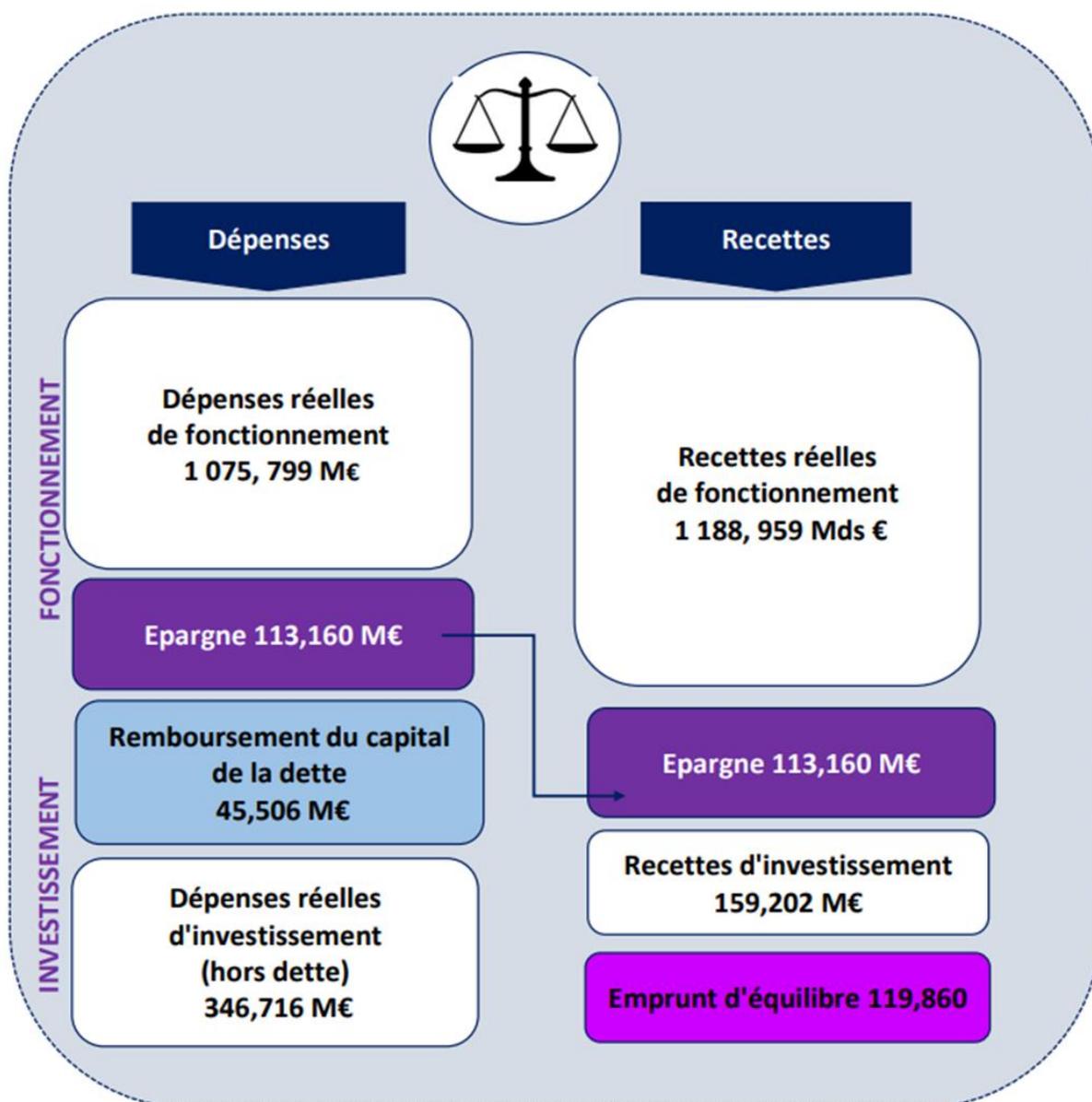
Les dépenses réelles d'investissement connaissent une progression similaire. Elles s'établissent à 392,223 M€, soit une variation de + 11,13% par rapport au BP 2021 (PM : 352,952 M€).

Les recettes réelles de fonctionnement s’élèvent à 1 188,959 M€ soit une hausse de 9,29% par rapport au BP 2021.



En investissement, les recettes réelles connaissent un rebond de 24,56% par rapport à l’exercice précédent, avec un montant de 279,063 M€ contre 224,033 M€ au BP 2021. Cette hausse est essentiellement due à la recette de 50 M€ de l’Etat concernant la prise en charge d’une partie de la condamnation Corsica Ferries. L’emprunt d’équilibre 2022 est porté à 119,8M€ dont 26 M€ du fait de la condamnation CFF. L’emprunt reste cependant en baisse de 8,0% par rapport au BP 2021 (130,2M€).

L’équilibre réel du budget primitif 2021 :



Soldes intermédiaires de gestion					
	BP 2021	BP 2022	Evol n-1	BP 2022 RETRAITE CF	Evol n-1 CF
Produits services et des domaines - 70	2 547 666	3 612 300	41,79%	3 612 300	41,79%
Impôts et taxes - 73 et 731	666 006 860	739 617 090	11,05%	739 617 090	11,05%
Dotations et participations - 74	343 628 965	344 309 586	0,20%	344 309 586	0,20%
Autres produits de gestion courante - 75	9 934 214	10 920 719	9,93%	10 920 719	9,93%
Recettes sociales - 015 016 et 017	53 731 744	58 050 052	8,04%	58 050 052	8,04%
Atténuation de charges - 013	225 000	275 000	22,22%	275 000	22,22%
Total recettes gestion courante (1)	1 076 074 449	1 156 784 747	7,50%	1 156 784 747	7,50%
Charges à caractère général - 011	97 824 766	90 720 164	-7,26%	90 720 164	-7,26%
Charges de personnel - 012	217 994 489	227 026 700	4,14%	227 026 700	4,14%
Autres charges de gestion courante - 065 et 6586	492 587 746	604 848 217	22,79%	508 848 217	3,30%
Social - 015 016 et 017	115 756 900	116 923 600	1,01%	116 923 600	1,01%
Atténuation de produits - 014	11 200 000	13 850 000	23,66%	13 850 000	23,66%
Total dépenses gestion courante (2)	935 363 901	1 053 368 681	12,62%	957 368 681	2,35%
Excédent brut de fonctionnement (1) - (2)	140 710 548	103 416 066	-26,50%	199 416 066	41,72%
Produits financiers - 76	7 995 195	7 995 195	0,00%	7 995 195	0,00%
Charges financières - 66	23 000 000	21 014 752	-8,63%	21 014 752	-8,63%
Produits exceptionnels (hors 7761 7718 777)		2 100 000		2 100 000	
Charges exceptionnelles (hors 676 et 675)	323 000	340 000	5,26%	340 000	5,26%
Épargne brute	125 382 743	92 156 509	-26,50%	188 156 509	50,07%
Taux épargne brute	11,65%	7,97%	-31,63%	16,27%	39,60%
Amortissement capital de la dette	42 500 000	45 506 234	7,07%	45 506 234	7,07%
Épargne nette	82 882 743	46 650 275	-43,72%	142 650 275	128,12%
Capacité de désendettement	7,02	10,14	44,52%	4,97	-20,21%

Facialement, l'impact de l'inscription de 96 M€ de crédits au titre du règlement du contentieux dit du « service complémentaire 2007-2013 » vient dégrader les ratios financiers de l'exercice 2022. S'agissant d'une dépense exceptionnelle, cette dernière a vocation à être retraitée dans l'analyse financière des ratios de solvabilité.

L'épargne dégagée sur la section de fonctionnement contribue au financement des investissements. Les soldes d'épargne donnent des éléments sur la capacité structurelle d'une collectivité à couvrir ses besoins de financement.

L'épargne brute s'établit à 92,156 M€, contre 130,883 M€ en 2021. Ce ratio se déduit de l'excédent brut courant qui s'établit à **103,416 M€,** majoré des produits financiers et exceptionnels et minoré des charges exceptionnelles et financières ainsi que des intérêts de la dette. L'épargne brute correspond à la contribution de la section de fonctionnement au financement de l'investissement. Au budget primitif 2022, le taux d'épargne s'établirait à **7,97%.**

La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2022 serait de **10,14 années.**

L'épargne nette s'établit à 46,650 M€. Il s'agit du taux d'autofinancement des dépenses d'équipement, lesquelles se définissent comme les dépenses d'investissement déduction faite du remboursement du capital des emprunts.

Au regard des chiffres présentés à l'occasion de ce Budget Primitif et même s'il faudra arrêter les ratios sur la base du compte administratif 2022, on peut constater que l'impact de l'inscription des crédits liés au règlement de la condamnation de la Corsica Ferries vient engendrer une dégradation de la situation financière prévisionnelle qui font **passer de 11,65% à 7,97 le taux d'épargne et la capacité de désendettement de 7,02 années à 10,14 années.**

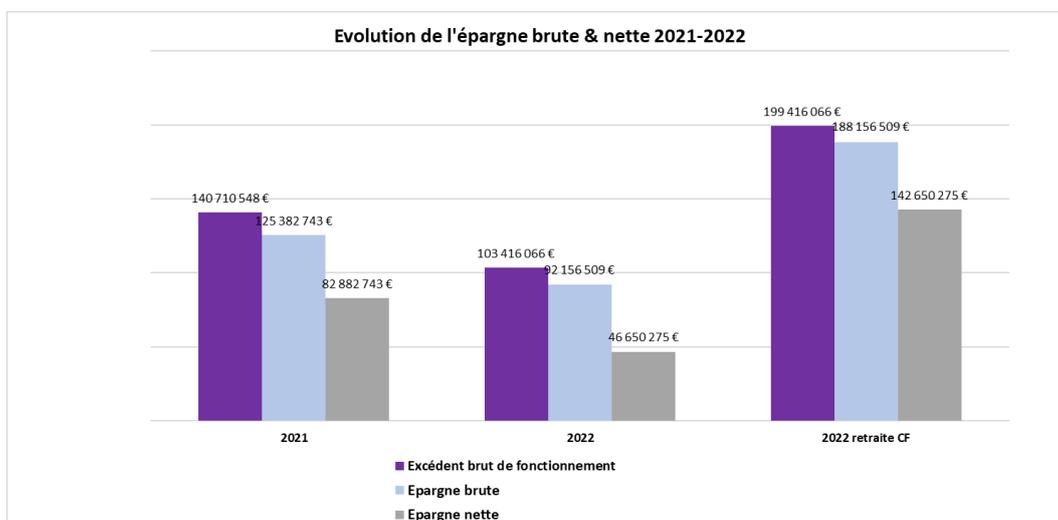
Au regard d'une situation financière dégradée par le remboursement de l'indemnité à la Corsica Ferries, le Conseil Exécutif a fait le choix de continuer à contribuer à la relance économique et sociale de l'île en maintenant des niveaux de dépenses les plus élevés possibles malgré la contrainte imposée par le règlement de ce contentieux.

Le retraitement de ces ratios en neutralisant le paiement de cette condamnation en dépenses et recettes (PTIC & reprise de provisions) aurait permis d'afficher des ratios bien plus favorables **avec un taux d'épargne de 16,27% et une capacité de désendettement de 4,97 années.**

L'impact du paiement de cette condamnation vient fortement dégrader les ratios financiers prévisionnels inscrits dans le cadre du Budget primitif 2022.

Il convient cependant de tempérer ce point d'alerte avec deux éléments majeurs :

- Les ratios budgétaires du BP 2022 présentés dans le tableau ci-dessus sont basés par souci de sincérité sur une consommation à 100% des crédits votés au BP. Or, les hypothèses qui peuvent être raisonnablement retenues pour formaliser les projections de dépenses au regard des exécutions constatées sur les trois derniers exercices sont de l'ordre de 98% de consommation des dépenses sectorielles de fonctionnement et de 85% en investissement.
- La situation budgétaire qui sera présentée devant l'Assemblée de Corse dans les semaines à venir sur la base du Compte Administratif 2021 permettra de conforter une trajectoire financière maîtrisée dans la continuité des exercices précédents (y compris l'exercice 2020 et les conséquences de la crise sanitaire). En effet, les résultats du CA 2021 démontreront que la Collectivité de Corse a tenu la trajectoire budgétaire fixée et à assurer le retour au niveau normatif d'avant crise avec :
 - o Un résultat proche cumulé compris entre 15 et 20M€,
 - o Un taux d'épargne brute en augmentation de 30% par rapport au CA 2020
 - o Une épargne nette en augmentation de 39% par rapport CA 2020
 - o Une capacité de désendettement proche de 4,5 années contre 5,6 années en 2020.



L'inscription Budgétaire relative au paiement du contentieux CFF dans le cadre du Budget Primitif 2022

La Collectivité a été condamnée à verser 86 M€ à CCF augmentée des intérêts légaux soit une somme totale de l'ordre de 96 M€.

Cette somme est inscrite au BP 2022 en dépense de fonctionnement pour permettre de régulariser comptablement, d'une part le mandatement opéré par la Collectivité au cours du mois de février comme convenu avec l'Etat, et d'autre part les crédits nécessaires pour couvrir le mandatement d'office opéré par le Préfet de Corse au titre des intérêts légaux pour un montant de 9,3 M€.

Le financement de cette charge exceptionnelle sera assuré à hauteur de 20M€ par la reprise des provisions votées par l'Assemblée de Corse depuis 2017, par 70 M€ d'épargne qui seront compensées au titre du financement des investissements par les 50M€ de recettes d'investissement inscrites au PTIC par l'Etat en loi de finances 2022 et par un emprunt complémentaire de 26M€.

En effet, à partir de 2017 le Conseil Exécutif a fait le choix d'inscrire des provisions destinées à couvrir la sortie des litiges (dommages et intérêts, indemnités, frais de procès), 15 M€ en 2017 puis 5 M€ en 2020, soit 20 M€ au total provisionné pour ce contentieux.

Sur cette base la charge nette représente 76 M€.

En complément des 20M€ de reprise de provisions, un amendement adopté par la loi de finances 2022 prévoit d'abonder de 50M€ les crédits budgétaires affectés au plan de transformation et d'innovation pour la Corse (PTIC) en autorisation de programme et en crédits de paiement dans le cadre du règlement du contentieux dit du « service complémentaire 2007-2013 ».

Cet amendement fait suite aux discussions menées en fin d'année entre le gouvernement et le Président du Conseil Exécutif et permet la prise en charge par l'Etat d'une partie du règlement de l'indemnité à hauteur de 50M€.

Conformément au cadre rapporté par le Ministre Olivier DUSSOPT lors des débats à l'Assemblée Nationale mais également aux différents échanges avec les services du cabinet de la Ministre GOURAULT, il a été envisagé que cette somme soit versée en une seule fois à la Collectivité de Corse et ce dès le premier trimestre 2022, sur la base d'un arrêté listant des projets d'investissement financés par la Collectivité et dont la justification s'effectuera sur les exercices 2022 à 2024. Il est à noter que cette recette est portée en section d'investissement pour le financement de projets sous maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse.

Concernant l'inscription budgétaire exceptionnelle relative à cette condamnation, la Collectivité de Corse avait la possibilité de solliciter un étalement de charges.

Cette option autorise le lissage comptable de la charge budgétaire sans pour autant minorer le poids financier ou l'impact en trésorerie de cette condamnation sur la Collectivité de Corse.

En effet, le mécanisme d'étalement de charges se serait traduit en 2022 par :

- L'inscription d'une recette d'ordre en fonctionnement pour 76M€
- L'inscription d'une dépense d'ordre en investissement pour le même montant

Puis, pour chaque année de la durée de l'étalement, une dotation aux amortissements aurait été inscrite. Ainsi, par exemple un étalement sur 10 ans aurait été comptabilisé comme suit :

- L'inscription d'une dépense d'ordre en fonctionnement de 7,6 M€/an pendant 10 ans
- L'inscription d'une recette d'ordre en investissement de 7,6 M€/an pendant 10 ans

L'intérêt de cette technique comptable est de préserver l'équilibre de la section de fonctionnement impactée par la dépense exceptionnelle.

En l'état, la situation financière de la CdC permet d'absorber cette charge sans avoir à en faire peser le poids sur les exercices à venir. En effet, le virement de section constaté dans le cadre du BP 2022 est de 76, 3 M€ en dépit de l'inscription de cette dépense exceptionnelle. **Il se serait élevé hors contentieux à 152, 3 M€.**

2 - Les ressources de la Collectivité de Corse

Le projet de budget primitif pour 2022 présente un montant de recettes de 1,891 Md€ en augmentation de 7,72 %, soit +136 M€ par rapport à 2021 (1,755 Md€).

RECETTES	Réelles	Ordre	TOTAL
Investissement	159 202 411	206 829 846	366 032 257
Dont virement de section		76 369 379	76 369 379
Emprunt	119 860 756		119 860 756
Total investissement	279 063 167	283 199 225	562 262 392
Total fonctionnement	1 188 959 269	139 835 833	1 328 795 102
TOTAL GENERAL	1 468 022 436	423 035 058	1 891 057 494

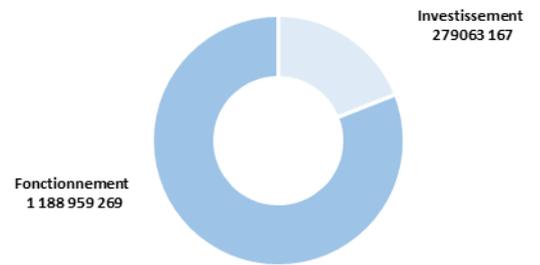
Les recettes réelles s'établissent à **1,468 Md€**, en augmentation de **11,91 %** (+156,2 M€) par rapport à 2021 (1,311 Md€) :

- **Les recettes de fonctionnement** avec un volume de **1,189 Md€** sont en hausse de **9,30 %** par rapport à 2021 (1,087 Md€). Cette hausse exceptionnelle s'explique par le contexte pandémique qui pesait fortement sur les estimations de recettes établies de manière prudentielle par les Collectivités pour leur budget 2021 et plus spécifiquement pour la Collectivité qui perçoit des ressources fiscales très sensibles à la conjoncture économique.
- **Les recettes d'investissement** sont proposées à hauteur de **279,063 M€**, soit une hausse de **+24,56 %** par rapport à 2021 (+55,029 M€).

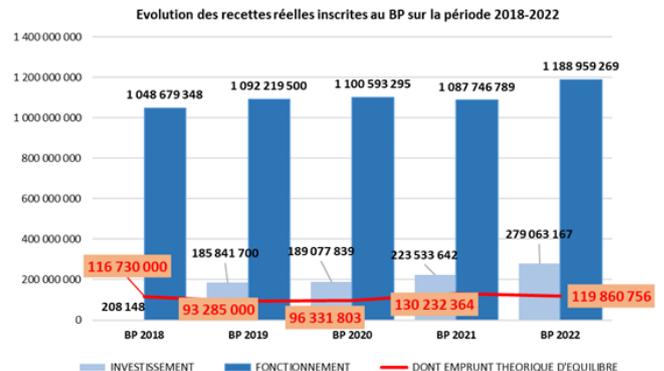
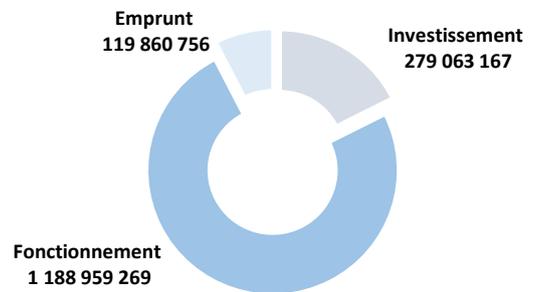
Elles intègrent l'emprunt d'équilibre estimé à **119,861 M€**, dont 26M€ mécaniquement dû à l'impact du règlement du contentieux CFF lequel représente 8,16 % des recettes réelles totales (-10,372 M€ par rapport à 2021 : 130,232 M€).

L'évolution des recettes inscrites aux BP sur la période 2018-2022 montre une baisse des recettes de fonctionnement sur la période 2020-2021. Elles reviennent à un niveau supérieur à celui inscrit au BP 2019 (+8,86%).

VENTILATION DES RECETTES REELLES

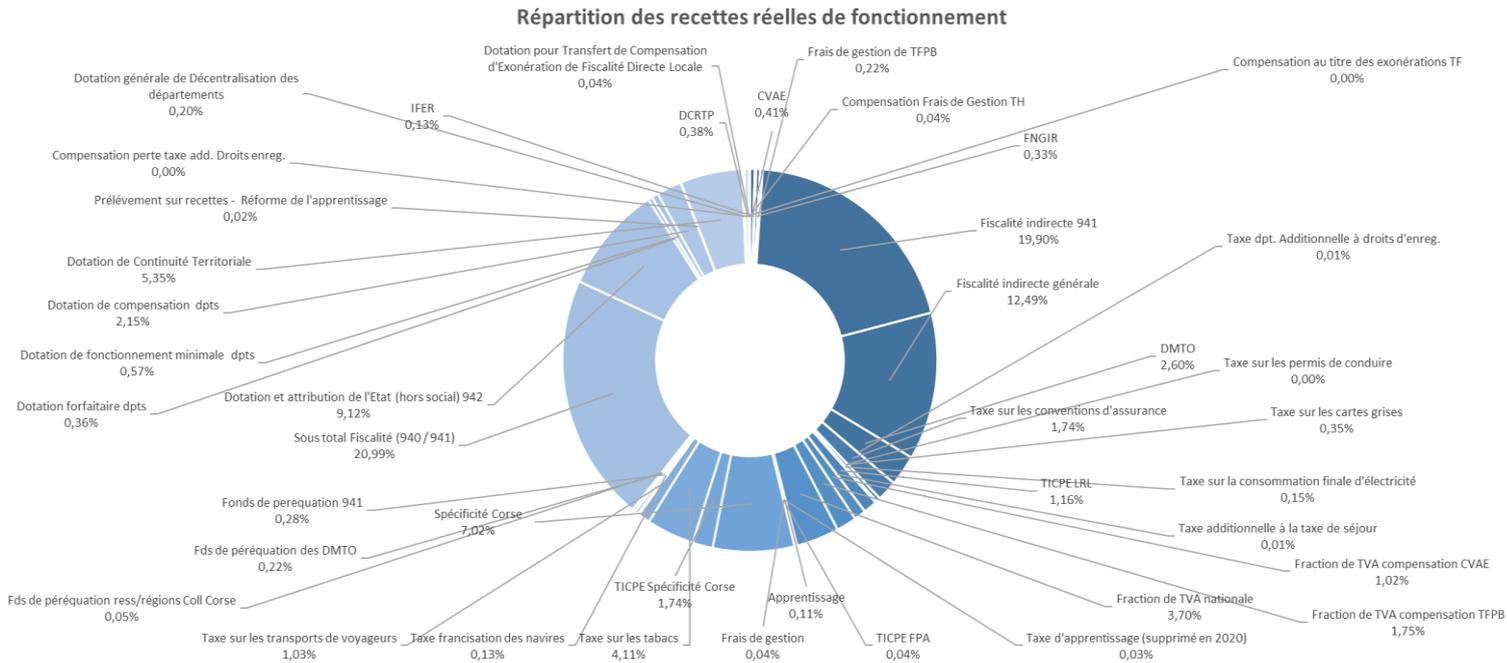


RÉPARTITION DES RECETTES REELLES TOTALES



Le tableau ci-après détaille les recettes réelles hors emprunt :

Recettes réelles BP 2022 (Hors emprunt) en €						
	Comptes	BP 2021	BP 2022	Evol en M€	Evol 2022/2021	
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Fiscalité directe 940		39 155 860	38 233 090	-	922 770	-2,36%
	TFPB 73111		-	-	-	
	CVAE 73112	14 500 000	14 333 090	-	166 910	-1,15%
	IFER 73114	4 300 000	4 500 000		200 000	4,65%
	Autres (roles supplémentaires versés) 7318				-	
	FNGIR 73221	13 119 860	11 600 000	-	1 519 860	-11,58%
	Fonds péréq. CVAE 73224				-	
	Frais de gestion de TFPB 7324	7 236 000	7 800 000		564 000	7,79%
Fiscalité indirecte 941		621 992 000	695 825 000		73 833 000	11,87%
Fiscalité indirecte générale		402 347 000	436 680 000		34 333 000	8,53%
	DMTO 73128	77 500 000	90 900 000		13 400 000	17,29%
	Taxe dpt. Additionnelle à droits d'enreg. 73122	370 000	370 000		-	0,00%
	Taxe d'aménagement part dptale 73131				-	
	Taxe sur les conventions d'assurance 73171	58 500 000	60 800 000		2 300 000	3,93%
	Taxe sur les permis de conduire 73151				-	
	Taxe sur les cartes grises 73153	11 500 000	12 100 000		600 000	5,22%
	Taxe sur la consommation finale d'électricité 73141	5 300 000	5 300 000		-	
	TICPE LRL 731421	39 000 000	40 600 000		1 600 000	4,10%
	Taxe additionnelle à la taxe de séjour 731722	305 000	310 000		5 000	1,64%
	Produits des amendes 7345				-	
	Fraction de TVA compensation CVAE 7352	31 872 000	35 800 000		3 928 000	12,32%
	Fraction de TVA compensation TFPB 7351	62 000 000	61 100 000	-	900 000	-1,45%
	Fraction de TVA nationale 7358	116 000 000	129 400 000		13 400 000	11,55%
Apprentissage		5 845 000	3 945 000		1 900 000	-32,51%
	Taxe d'apprentissage (supprimé en 2020) 731771	945 000	945 000		-	0,00%
	TICPE Ressources régionales apprentissage (supprimé en 2020) 731772				-	
	Frais de gestion 731773	3 430 000	1 500 000		1 930 000	-56,27%
	TICPE FPA 731774	1 470 000	1 500 000	-	30 000	2,04%
	Compensation réforme de la taxe apprentissage 73178				-	
	TICPE Prime employeur apprenti 731775				-	
Spécificité Corse		205 900 000	245 500 000		39 600 000	19,23%
	TICPE Spécificité Corse 7348	48 500 000	61 000 000		12 500 000	25,77%
	Taxe sur les tabacs 73413	128 000 000	143 800 000		15 800 000	12,34%
	Taxe sur les transports de voyageurs 73433	25 000 000	36 000 000		11 000 000	44,00%
	Taxe francisation des navires 73434	4 400 000	4 700 000		300 000	6,82%
Fonds de péréquation 941		7 900 000	9 700 000		1 800 000	22,78%
	Fds de péréquation des DMTO 732251	7 900 000	7 800 000	-	100 000	-1,27%
	Fds de péréquation ress/régions Coll Corse 732222	0	1 900 000		1 900 000	#DIV/0!
	Attrib. Fonds solidarité dpts (supprimé 2020) 732252				-	
Sous total Fiscalité (940 / 941)		661 147 860	734 058 090		72 910 230	11,03%
Dotation et attribution de l'Etat (hors social) 942		319 256 295	318 788 633	-	467 662	-0,15%
	Dotation forfaitaire dpts 74121	12 621 911	12 700 000		78 089	0,62%
	Dotation de fonctionnement minimale dpts 741221	19 858 920	19 900 000		41 080	0,21%
	Dotation de compensation dpts 741223	75 161 348	75 200 000		38 652	0,05%
	Prélèvement sur recettes - Réforme de l'apprentissage 7454	704 000	700 000	-	4 000	-0,57%
	Dotation de Continuité Territoriale 74631	186 999 159	186 999 387		228	0,00%
	DGD des régions 74631	50 228	50 000	-	228	-0,45%
	Dotation générale de Décentralisation des départements 74621	6 890 483	6 890 000	-	483	-0,01%
	Compensation au titre des exonérations TF 74833	40 246	40 246		-	0,00%
	DCRTP 748312	13 300 000	13 400 000		100 000	0,75%
	Dotation pour Transfert de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale 74835	3 630 000	1 500 000	-	2 130 000	-58,68%
	Compensation perte taxe add. Droits enreg. 7484				-	
	Compensation CET 74832		9 000		9 000	
	Dotation de recensement 7484				-	
	Compensation Frais de Gestion TH 748382		1 400 000		1 400 000	
Fonds de soutien aux emprunts structurés 943		7 995 195	7 995 195			0,00%
Reprise sur provision 945		640 800	22 079 327			
Social (934/934-3/934-4)		69 298 084	71 532 771		2 234 687	3,22%
APA 934-3		19 670 000	23 670 000		4 000 000	20,34%
RSA 934-4		34 061 744	34 380 052		318 308	0,93%
Action sociale 934		15 566 340	13 482 719	-	2 083 621	-13,39%
Excédent OTC (938)						
Autres recettes sectorielles fonctionnement		26 372 210	34 505 253		8 133 043	30,84%
Sous total Recettes sectorielles fonctionnement		95 670 294	106 038 024		10 367 730	10,84%
Total Recettes Réelles de Fonctionnement		1 084 710 444	1 188 959 269		104 248 825	9,61%
SECTION D'INVESTISSEMENT						
	FCTVA (922) 10222	20 000 000	20 900 000		900 000	4,50%
	Dotation Globale Equipement (922) 13311				-	
	Dotation de soutien à l'investissement des départements (922) 13313	2 330 000		-	2 330 000	-100,00%
	Produit de cession (954)				-	
Sous total Recettes propres d'investissement		22 330 000	20 900 000	-	1 430 000	-6,40%
Sous total Recettes sectorielles Investissement		71 471 278	138 302 411		66 831 133	93,51%
Total Recettes Réelles d'investissement hors emprunt		93 801 278	159 202 411		65 401 133	69,72%
TOTAL fonctionnement + investissement (hors reprise provisions & emprunt d'équilibre)		1 178 511 722	1 348 161 680		169 649 958	14,40%



2-1. Les recettes de fonctionnement :

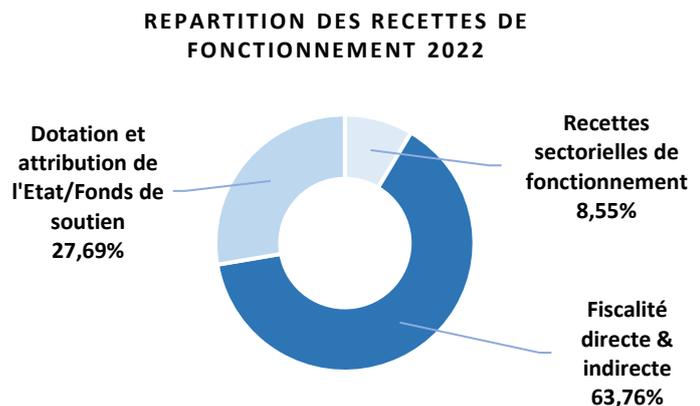
Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 1,189 Md€. Elles affichent une hausse de +9,61 % par rapport à 2021 soit +104,249 M€ (PM 2021 : 1,085 Md€). En comparatif avec le BP 2021, les prévisions de recettes au BP 2022 sont estimées conformément aux projections de recettes présentées lors des orientations budgétaires 2022 à partir des recettes fiscales constatées en 2021 dans un contexte moins incertain que celui des deux exercices passés tout en conservant une approche prudentielle.

Concernant les recettes de fonctionnement, le BP 2022 est marqué par :

- **Une augmentation des recettes fiscales à hauteur de +11.03% soit +72,910 M€ par rapport au BP 2021,**
- **Une augmentation des encaissements des DMTO et des droits sur les tabacs sur la base des encaissements 2021,**
- **Une stabilité des dotations de l'Etat.**

Les recettes de fonctionnement peuvent être regroupées en 3 catégories :

- **La fiscalité** (directe et indirecte – locale ou nationale reversée /chapitres 940-941) avec un volume de **734,058 M€**, présente une hausse de 11,03 % par rapport au BP 2021 qui pour mémoire proposait un montant de 661,148 M€.
- **Les dotations et participations** (dotations, fonds de soutien /chapitres 942-943) à concurrence de **326,784 M€** sont quasi stables par rapport au BP 2021 (-0,14 %).
- **Les recettes sectorielles de fonctionnement**, y compris les recettes sociales (fonds APA et PCH, TICPE RSA, ...), pour **98,454 M€** sont en augmentation de 2,91 % par rapport au BP 2021 (95,445 M€).



Par rapport au BP 2021, leur structure évolue avec une augmentation de 2,7% de la fiscalité qui représente 63,76 % (61,07%) du total, les dotations 27,69 % et les recettes sectorielles 8,55 %.

2-1.1 La fiscalité, ressource principale de la Collectivité de Corse

Evolution des recettes fiscales 2021-2022					
Comptes	BP 2021	BP 2022	Evol en Mi	Evol 2022/2021	
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Fiscalité directe 940	39 155 860	38 233 090	- 922 770	-2,36%	
Fiscalité indirecte 941	621 992 000	695 825 000	73 833 000	11,87%	
Fiscalité indirecte générale	402 347 000	436 680 000	34 333 000	8,53%	
Apprentissage	5 845 000	3 945 000	1 900 000	-32,51%	
Spécificité Corse	205 900 000	245 500 000	39 600 000	19,23%	
Fonds de péréquation 941	7 900 000	9 700 000	1 800 000	22,78%	
Total Fiscalité (940 / 941)	661 147 860	734 058 090	72 910 230	11,03%	

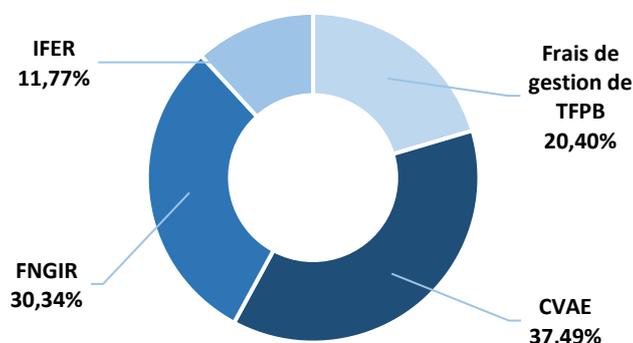
Les produits de fiscalité (directe et indirecte), estimés à 734,058 M€ pour 2022 représentent 61,7 % des recettes de fonctionnement, en augmentation par rapport au BP 2021 de +11,03 %. L'évolution des recettes issues de la fiscalité entre le BP 2021 et le BP 2022 affichent une augmentation de 72,91 M€ qui concerne notamment les taxes spécifiques Corse (+39,6M€) mais également la fiscalité indirecte avec +34,33M€ essentiellement dû aux DMTO (13,4M€) et à la fraction de TVA (13,4M€).

Il est à noter que cette importante évolution s'inscrit dans la dynamique enregistrée en 2021. Le montant de recettes encaissées en 2021 sur les chapitres 940 et 941 de l'ordre de 700M€ a connu une évolution globale de près de 40 M€ par rapport aux estimations réalisées de manière prudentielle dans le contexte de pandémie

a) Une fiscalité directe en légère baisse (Chapitre 940) : 38,223 M€

Les produits de la fiscalité directe sont estimés à 38,233 M€ soit une baisse de BP à BP de 2,36 % (0,923 M€) par rapport à 2021 (PM : 39,156 M€). Cette baisse étant essentiellement dû à un changement de périmètre instauré par les évolutions législatives introduites par la loi de finances pour 2022 qui a acté une prise en compte directement dans la fraction de TVA « ex CVAE » du FNGIR régional. La part départementale restant quant à elle identique. Ainsi la baisse constatée sur ce chapitre sera compensée et neutralisée par une inscription équivalente sur la part de fraction de TVA au chapitre 941 pour un montant de 1,5M€.

REPARTITION DES PRODUITS DE LA FISCALITE DIRECTE



➤ **Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER) : +4,65 %**

L'IFER est une ressource fiscale de substitution à la suite de la réforme de la Taxe Professionnelle en 2010. Elle est calculée sur la base d'une assiette locale, mais les tarifs sont nationaux permettant à la Collectivité de percevoir tout ou partie des composantes assises sur la production électrique, les télécoms, les transports ferroviaires. **Les estimations nationales définies en loi de finances pour 2022, mais également sur la base de l'évolution 2019-2020 soit +1 %, portent ainsi le produit 2022 à 4,5 M€ soit une augmentation de 4,65 % (PM : BP 2021 : 4,3 M€).**

➤ **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE part départementale) : -1,15 %**

Cet impôt assis sur la valeur ajoutée des entreprises établies en Corse présente structurellement une certaine volatilité indexée sur l'activité des entreprises. Jusqu'en 2020, la Collectivité de Corse percevait 73,5 % du produit de cette recette (50 % en tant que région et 23,5 % en tant que département), les 26,5 % restants revenant au bloc communal. La loi de finances pour 2021 a acté la suppression de la part régionale de la CVAE par une compensation d'une nouvelle fraction de TVA destinée à limiter l'impact de la crise sanitaire sur les recettes CVAE. Depuis, la Collectivité de Corse, au titre des ex-départements, continue à percevoir la part départementale de la CVAE qui n'a pas fait l'objet de compensation par la loi de finances pour 2021. Au regard des estimations, la part départementale de la CVAE qui est proposée au BP 2022 est de 14,33 M€ soit -1,15% par rapport au BP 2021.

Une fiscalité indirecte avec une augmentation majeure de la fraction de TVA (Chapitre 941) : 695,825 M€

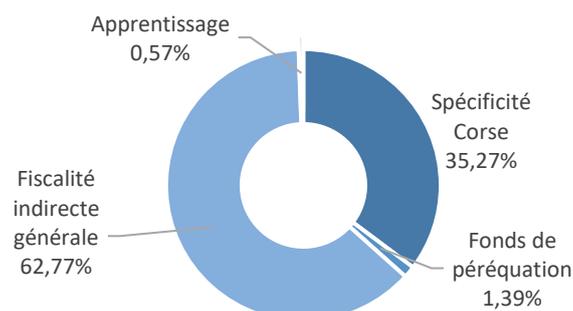
La part des impôts indirects représente près de 95 % des recettes issues de la fiscalité de la Collectivité et 59 % des recettes totales de fonctionnement. Avec un montant estimé à 695,825 M€ au BP 2022, elle est en augmentation de 11,87 % par rapport au BP 2021 (621,992 M€).

La fiscalité indirecte regroupe fondamentalement 4 types de taxes :

- La fiscalité indirecte générale représente un produit d'environ 436,680 M€ pour 2022. Elle comprend à la fois :
 - des taxes d'assiette locale de droits commun (droits de mutation, cartes grises, taxe sur l'électricité certaines portions de TICPE, ...) ;
 - des taxes indexées sur des reversements d'un produit national (certaines portions de TICPE, taxe sur les contrats d'assurance, fraction de TVA, ...).
- Les taxes spécifiques à la Corse : 245,5 M€ soit 33,4 % (taxe sur les tabacs, sur les transports de passagers, de francisation des navires, TICPE spécifique Corse).
- L'apprentissage et les fonds de péréquation : 13,645 M€ : les ressources fiscales résiduelles apprentissage sont de la TICPE.

Les principales taxes sont détaillées ci-après :

Répartition des recettes issues de la fiscalité indirecte



1. La fiscalité indirecte générale : taxes d'assiette locale de droit commun

➤ Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : 90,9 M€

Les DMTO s'appliquent aux ventes de biens immobiliers de plus de 5 ans. Très dynamiques pendant plusieurs années, ils ont connu un net ralentissement en 2020, dû à la crise sanitaire. En 2021, cette recette a connu une augmentation très importante aussi bien en Corse qu'au niveau national avec un montant encaissé de 98,8M€ soit une augmentation de +35% (26M€). Au BP 2022, le montant de cette recette a été défini en tenant compte à la fois d'une hypothèse de croissance dynamique mais également d'une certaine stabilisation estimée sur la base d'une moyenne des montants encaissés en 2019- 2021, soit un montant de 90,9 M€ en augmentation de +17,29 % par rapport au BP 2021 (77,5 M€).

➤ Taxe sur les cartes grises : 12,5 M€

Le niveau des recettes de la taxe sur les cartes grises a été largement affecté en 2020 par la crise sanitaire et économique (fermeture des commerces de vente automobile pendant les périodes de confinement). Pour 2022, une hypothèse de croissance de 2% par rapport au niveau constaté en 2021 permet d'estimer une recette de **12,5 M€**. Il est à noter que la Collectivité de Corse dispose d'un pouvoir décisionnel concernant le tarif du cheval vapeur pour la Corse. Fixé à 27 €, il est le plus bas au niveau national (moyenne nationale étant d'environ 44 €). Pour 2022, il est proposé de maintenir inchangé le tarif du cheval vapeur pour la Corse.

➤ TICPE LRL (Liberté Responsabilité Locale) : 40,6 M€

Cette recette est une ressource importante pour toutes les régions. Elle a fait l'objet d'un transfert de l'Etat dans le cadre de la loi de 2004 relatives aux Libertés et Responsabilités Locales (LRL) et des lois « MAPTAM et NOTRe » destinées à financer les transferts de compétences aux régions. Comme d'autres, cette taxe a connu un retrait en 2021 à la suite de la crise sanitaire. **La prévision pour 2022 est basée sur un retour au niveau d'avant crise soit 40,6M€** (PM 2021 : 39M€).

La Corse reste la seule région à ne pas avoir activé la « TICPE Grenelle » pour laquelle la CdC dispose d'un pouvoir de modulation sur le tarif de TICPE des consommations locales (prix sur l'essence & le gazoil).

2. La fiscalité indirecte générale : des taxes indexées sur des reversements d'un produit national

➤ Fraction de TVA nationale : 226,3M€

L'inscription des montants de fraction de TVA pour le BP 2022 prend en compte de nouvelles parts de fraction de TVA actées par les lois de Finances 2021 et 2022.

Désormais, la fraction de TVA à percevoir par la Collectivité comporte trois "sous-fractions" :

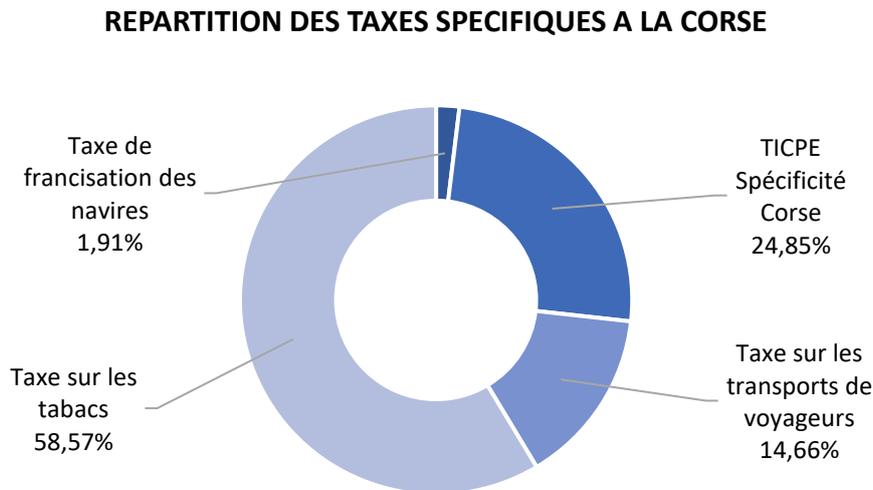
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte de DGF régionale supprimée en 2017 : elle représente pour 2021 environ **129,4 M€** indexés sur une estimation prudente de croissance inscrite en loi de finances,
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte de la TFPB 2020 augmentée par des compensations d'exonérations et de la moyenne des rôles supplémentaires 2018-2019-2020 : **61,1 M€**,
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte de la part régionale de CVAE soit environ **35,6 M€ dont la part de FNGIR régional acté par la loi de finances pour 2022.**

➤ **Taxe sur les conventions d'assurance : 60,8 M€.**

L'Etat reverse le produit de la taxe sur les contrats maladie, incendie, automobile aux départements en compensation de la décentralisation des années 2000 et de la suppression de la taxe professionnelle. Les taux sont donc nationaux. Le produit est relativement dynamique (autour de +3 %/an).

3. Les taxes spécifiques à la Corse

Elles sont au nombre de 4 et représentent 245,5 M€ en 2022 soit 20,65 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles se répartissent de la manière suivante :



➤ **Droits sur les tabacs : 143,8 M€**

Dans la continuité de ces dernières années, cette taxe montrerait un dynamisme pour 2022. L'augmentation des prix du tabac, cumulée à l'impact de la crise sanitaire sur les deux derniers exercices, a engendré un accroissement du produit de la taxe perçue en 2021 par la Collectivité de pratiquement 14,34 % (soit environ +18 M€ par rapport à l'encaissé 2020). Il est à noter que l'harmonisation progressive des tarifs avec ceux du Continent, votée en loi de finances pour 2020, débutera progressivement cette année jusqu'en 2026. Son impact est difficilement quantifiable et induit une probable élasticité du produit de cette taxe. Pour le BP 2022, l'estimation prudente a été réalisée au niveau de l'encaissé 2021 soit 143,8M€ (+12,4% par rapport au BP 2021) et pourra faire l'objet d'un ajustement au Budget supplémentaire, en fonction de l'évolution des encaissements au cours de l'année.

➤ **Taxe sur les transports : 36 M€**

Cette taxe est assise sur le nombre de passagers embarquant ou débarquant sur le territoire corse. Le niveau des recettes de la taxe sur les transports aériens et maritimes de voyageurs avait été fortement affecté en 2020 par la crise sanitaire avec un niveau de recettes en retrait de 40 % (soit environ 14,6 M€). Compte tenu des perspectives annoncées en 2021, l'estimation était restée prudente avec un montant de 25 M€.

Suite à une reprise normative du rythme des transports, la prévision pour 2022 s'élève à 36 M€ soit en légère hausse comparé à 2019 (année de référence avant la crise du Covid-19).

➤ **TICPE Spécificité Corse : 61 M€**

Cette taxe correspond à 29 % du produit total de TICPE levé en Corse (26 % au titre de l'ex CTC, 3 % au titre des ex-départements). Elle correspond à une mesure spécifiquement corse liée au statut spécial pour lequel la Collectivité de Corse n'a aucun pouvoir de taux sur cette fraction. Comme chaque année, l'évaluation de cette taxe pour 2022 est réalisée avec prudence compte tenu de la difficulté d'établir des prévisions stables. Le reversement par l'Etat étant effectué sous la forme d'acomptes assis sur le réalisé en N-1, le produit 2022 sera donc celui encaissé en 2021. À la suite des conséquences de la crise sanitaire et économique de 2020, l'année 2021 est celle de la relance. La prévision sur cette taxe a été faite sur la base d'une hausse de 25 % par rapport à la prévision d'encaissement sur 2021, soit un montant **estimé de 61 M€** (PM : BP 2020 48,5 M€).

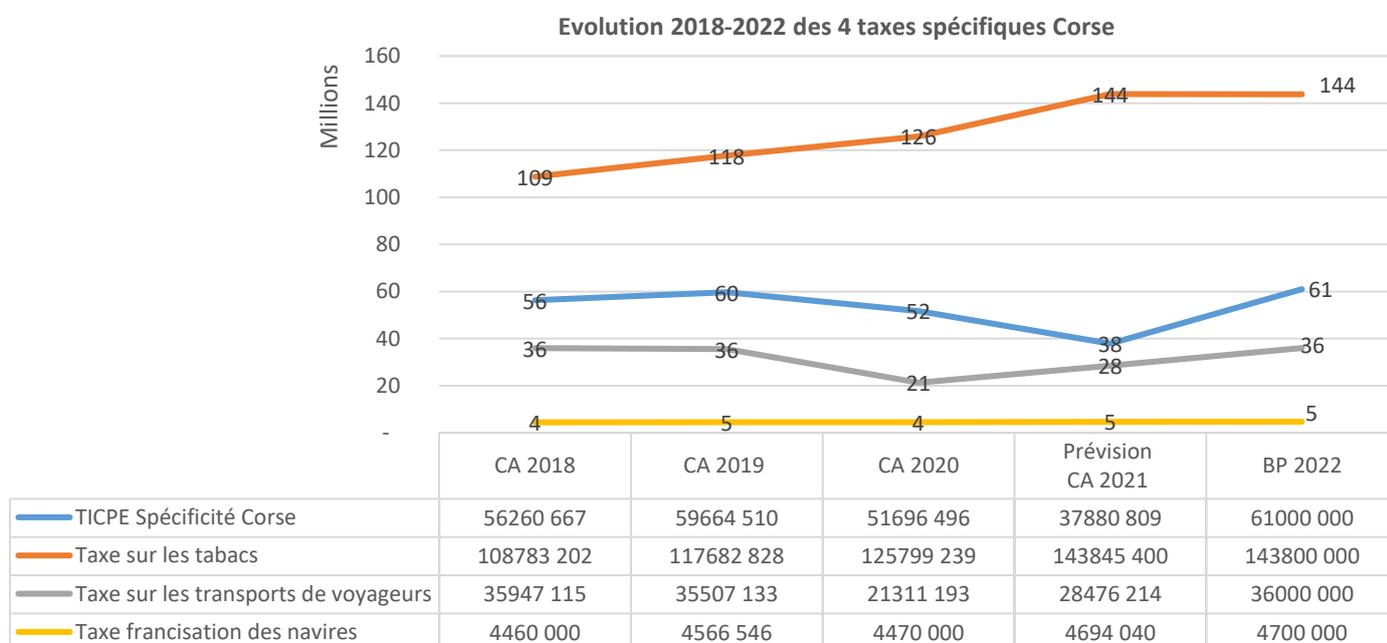
➤ **Taxe de Francisation des navires : 4,7 M€**

Le produit 2022 est reconduit sur la base du taux fixé à 70 % du tarif continental, pour un montant de **4,7 M€** (PM : 2021 : 4,4 M€).

➤ **Focus sur l'évolution 2018-2022 des taxes Spécificité Corse**

L'évolution globale des taxes spécifiques Corse sur la période 2018-2021 montre une baisse de recettes de l'ordre de 11,5 M€ sur ces 4 taxes entre 2019 et 2021.

Le tableau et le graphique permet de constater que le prévisionnel 2022 pour ces 4 taxes augmente, comparé à l'année 2019. Chaque taxe augmente individuellement de manière faible mise à part la taxe sur les tabacs qui présente une évolution très dynamique d'environ 35 M€ en quatre ans. Cette taxe continue à augmenter plus faiblement dans les prochaines prévisions dû à une harmonisation des prix prévue avec ceux appliqués sur le continent d'ici janvier 2025.



➔ **Les fonds de péréquation**

La modification du système de péréquation qui existe entre les régions, adopté par la Loi de Finances pour 2022 se traduit par un prélèvement opéré sur les régions métropolitaines à l'exception de la Collectivité de Corse. Cette dernière passe donc de « contributrice » à « bénéficiaire ». Cela permet donc d'inscrire une recette prévisionnelle de 1,9 M€ pour le BP 2022 étant entendu que le montant définitif est renvoyé à un décret qui validera la pondération des critères qui permettront de calculer le montant de la recette.

2-1.2 Les dotations et participations stables par rapport à 2021

Le bloc des dotations et attributions (hors volet social) n'évolue pas en 2022 (-0,15% de BP à BP).

➤ **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) départementale : 107,800 M€.**

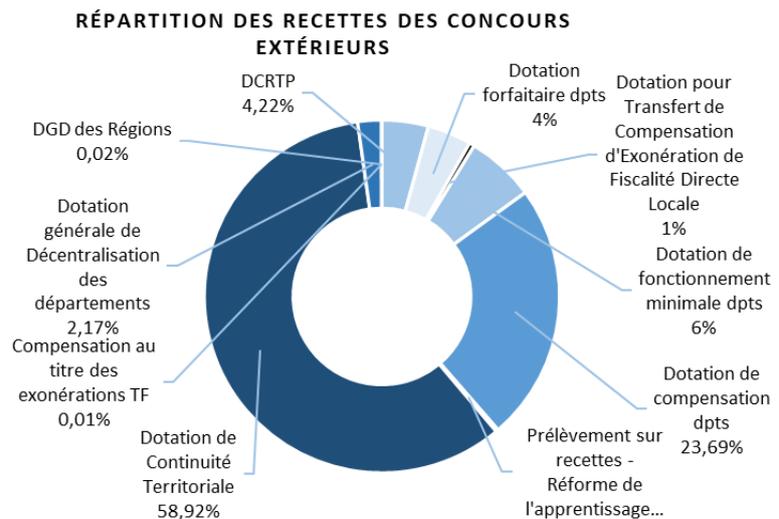
La DGF des ex-départements comprend 3 fractions (une dotation forfaitaire, une dotation de compensation, une dotation de péréquation dite « dotation de fonctionnement minimale »). Au total, de budget à budget, la DGF départementale n'évolue pas significativement (+0,158 M€).

➤ **Dotation de Continuité Territoriale (DCT) : 186,999 M€.**

En tant que dotation de décentralisation, elle est figée depuis 2010.

➤ **Fonds de soutien à la sortie des emprunts structurés de l'ex-CTC, ressource stable.**

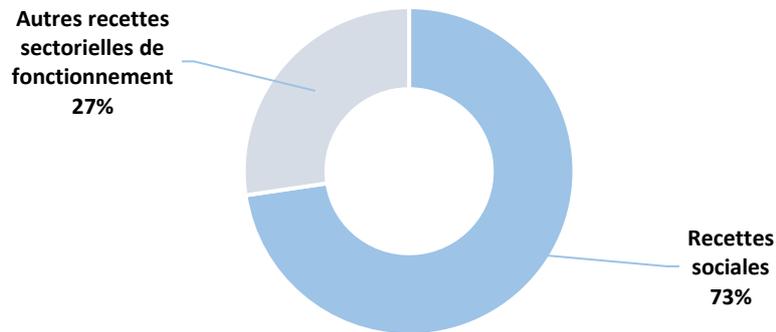
La désensibilisation des emprunts toxiques contractés en 2007 par la Collectivité Territoriale de Corse a été réalisée en 2015 et 2016. Elle a supporté à cet effet une indemnité de 157 M€, l'accès au fonds de soutien national ad hoc à hauteur de 104 M€ permettant de compenser environ 66% de l'opération. Cette somme lui est allouée en 13 tranches annuelles égales de 7,995 M€. Ce soutien prendra fin en 2028.



2-1.3 Les recettes sectorielles de fonctionnement : 98,454 M€.

Ces recettes dites sectorielles, qui relèvent des chapitres ventilés s'élèvent à 98,454 M€ en augmentation de 2,91 % par rapport à 2021 (95,670 M€), soit une hausse de 2,784 M€. Elles contribuent au financement des différentes politiques publiques.

RÉPARTITION DES RECETTES SECTORIELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2022

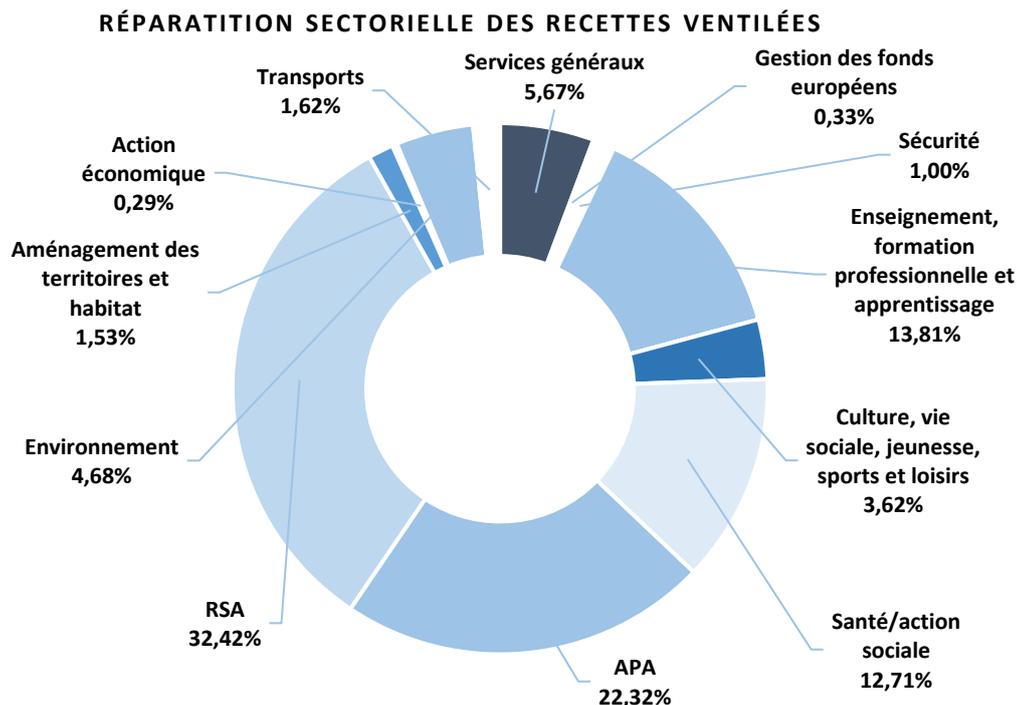


Pour 2022, elles se déclinent de la façon suivante :

- 73 % de ces recettes sectorielles sont composées des recettes sociales, essentiellement versées par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA), et financent l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A), la Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H), le Revenu de Solidarité Active (RSA). Elles représentent un volume de 71,533 M€ ;

- 27 % sont représentés par les autres recettes sectorielles avec un volume de 26,921 M€. La répartition comptable par chapitre fonctionnel de l'ensemble des recettes ventilées de fonctionnement est la suivante :

Chapitre par fonction	Libellé Chapitre par Fonction	BP 2021	BP 2022	Evol 2022/2021 en €
930	Services généraux	3 572 800	6 009 190	2 436 390
9305	Gestion des fonds européens	200 000	350 000	150 000
931	Sécurité	1 000 000	1 056 264	56 264
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	10 077 385	14 639 850	4 562 465
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 727 611	3 835 494	107 883
934	Santé/action sociale	15 566 340	13 482 719	-2 083 621
934-3	APA	19 670 000	23 670 000	4 000 000
934-4	RSA	34 061 744	34 380 052	318 308
935	Aménagement des territoires et habitat	1 675 714	1 621 000	-54 714
936	Action économique	262 000	310 000	48 000
937	Environnement	4 434 700	4 962 155	527 455
938	Transports	1 422 000	1 721 300	299 300
Total général		95 670 294	106 038 024	10 367 730



Le **chapitre 932 « enseignement, formation professionnelle et apprentissage »** représente le deuxième poste de recettes sectorielles pour 14,640 M€ (13,81 %). Ces recettes correspondent notamment aux formations destinées aux demandeurs d'emploi dans le cadre du PRIC, qui est cofinancé par l'Etat, aux actions de formations destinées aux instituts de formation sanitaire et sociale (infirmiers & Aides-soignants), à la rémunération des stagiaires.

Le **chapitre 933 « culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs »** pour un montant de 3,835 M€ (3,62 %) prend en compte les recettes relatives au CNDS et les programmes européens GRITACCESS, ITENERA ROMANTICA et MOMAR.

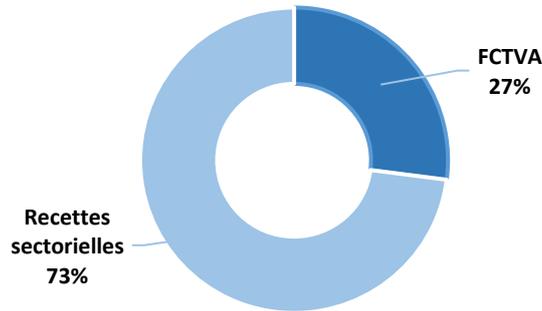
Le **chapitre 937 « environnement »** pour un montant 4,962 M€ (4,68 %) intègre la taxe sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et la protection des milieux aquatiques.

Le **chapitre 930 « services généraux »** représente notamment les recettes relatives au programme INTERREG FEDER pour lesquels la CdC est cheffe de file, les financements des patrouilles de surveillance dans le cadre de la prévention des incendies et les chantiers de brûlage dirigé ainsi que des remboursements pour des mises à dispositions d'agents de la CdC vers des structures extérieures.

2-2. Les recettes réelles d'investissement (hors emprunt).

Elles s'inscrivent à hauteur de 159,3 M€ (dont 50M€ au titre du PTIC pour compenser la condamnation CFF) contre 93,8 M€ en 2021, en augmentation de 69,7% par rapport à l'exercice précédent.

RÉPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



Concernant les recettes d'investissement, le BP 2022 est marqué par :

- Une forte augmentation des recettes globales d'investissement liée à l'inscription des recettes PTIC de 50 M€ lié au contentieux de la Corsica Ferries inscrit au chapitre 908 : +69,72 %,
- Une hausse des recettes du FCTVA de +4,50 %,
- Une hausse des recettes du secteur des transports et une augmentation des recettes des secteurs des fonds européens, de l'action économique et l'enseignement supérieur.

2-2.1 Les recettes non-ventilées.

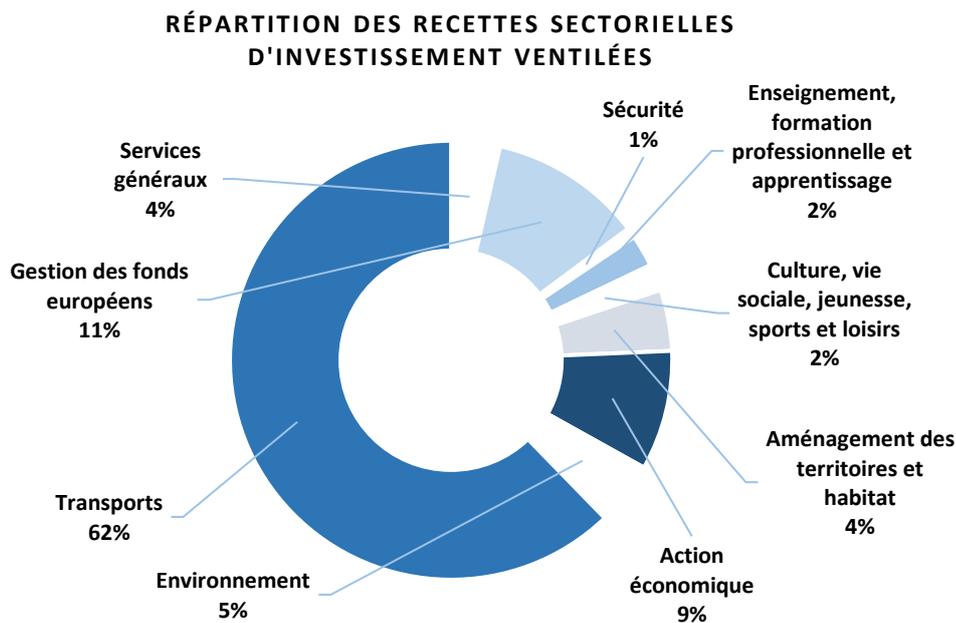
Elles s'élèvent à 20,9 M€ et correspondent à l'attribution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) afférente aux investissements de 2021. Ce concours 2022 est estimé à 20,9 M€ correspondant à 16,404 % des dépenses d'équipement réalisées en 2021 ayant supporté la TVA et rejoignant le patrimoine de la Collectivité.

2-2.2 Les recettes sectorielles d'investissement.

Ces recettes dites sectorielles, qui relèvent des chapitres ventilés s'élèvent à 138,292 M€ en hausse par rapport au BP 2021. Cette forte hausse est due au chapitre « transports » avec l'inscription des 50 M€ de recettes PTIC, au regard de la dette payée à la Corsica Ferries. Les autres recettes par chapitre restent stables.

Elles se répartissent par chapitre fonctionnel de la manière suivante :

Chapitre par fonction	Libellé Chapitre par Fonction	BP 2021	BP 2022	Evol 2022/2021 en €
900	Services généraux	2 120 355	4 930 000	2 809 645
9005	Gestion des fonds européens	13 000 000	15 500 000	2 500 000
901	Sécurité	1 264 200	1 025 280	-238 920
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	4 639 500	3 250 660	- 1 388 840
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 142 023	2 693 420	551 397
905	Aménagement des territoires et habitat	3 630 000	6 231 330	2 601 330
906	Action économique	9 230 000	12 194 000	2 964 000
907	Environnement	3 620 657	6 416 055	2 795 398
908	Transports	31 824 543	86 051 666	54 227 123
Total général		71 471 278	138 292 411	66 821 133



Dans la répartition des recettes, **le chapitre 908 « transports »** représente la majeure partie des recettes avec 86,05 M€ soit 62 %. En neutralisant les 50 M€ de PTIC, la hausse des recettes sur ce chapitre est de +4,227 M€ soit 36,052 M€ au total.

Elles correspondent en quasi-totalité à des co-financements au titre du PEI dans le secteur des routes, des infrastructures portuaires et aéroportuaires et du réseau ferré.

Le deuxième poste de recettes avec un montant de 15,5 M€ (18,2 %) concerne **le chapitre 900-5 « Gestion des fonds européens »** avec les recettes issues du FEDER 2014-2020. L'évolution des recettes sur ce chapitre entre 2021 et 2022 (+ 2,5 M€) est due à la temporalité de programmation et de réalisation des projets cofinancés par du FEDER qui arrive dans sa dernière phase de réalisation, par rapport à la fin de la période de programmation du PO 2014-2020 qui prendra fin au 31/12/2023.

Le troisième poste de recettes concerne **le chapitre 906 « Action économique »**. Ces recettes sont composées par des remboursements liés à la politique d'ingénierie financière de la période de programmation 2007-2013 notamment avec le fonds régional de garantie (FRG) de BPI. Il concerne également des recettes PEI du volet PINVILLE dédié au TPE PME.

Le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » contribue à hauteur de 3,25 M€. Il est en baisse de -2.08 % par rapport au BP 2021 (soit -1,389 M€). Ces recettes concernent notamment des cofinancements Etat sur les EPLE (CPER, PEI, DSID) mais également des recettes du Fonds académique de rémunération des personnels d'internat (FARPI).

Le chapitre 905 « Aménagement des territoires et habitat » affiche un montant de recette de 6,2 M€ correspondant notamment à des recettes PEI correspondant au déploiement du « Réseau Haut Débit ».

Le chapitre 907 « Environnement » représente 6,4 M€ soit 4,18 % du montant total des recettes. Elles sont constituées par les opérations de l'OEHC pour la politique de l'eau.

Le chapitre 900 « services généraux » affiche un montant de recettes de 4,9 M€ correspondant aux financements FEADER pour la réalisation de pistes et autres travaux de défense de la forêt contre les incendies, l'acquisition de véhicules de lutte contre les incendies ainsi que du matériel de brûlage dirigé ainsi que pour le Conservatoire Forêt Méditerranéen (CFM=).

3 - Focus sur la dette de la Collectivité

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à **934 671 699,16 M€**.

Elle est composée de 75 emprunts et d'un contrat revolving répartis auprès de 10 établissements prêteurs.

En 2021, l'encours de la dette a augmenté de 6,22 %, soit 54,773 M€. Cette augmentation résulte du solde entre les emprunts réalisés lors de l'année 2021 et les remboursements opérés, soit :



- Un emprunt de 30 M€ adossé à la renégociation du troisième emprunt toxique contracté par l'ex-CD2B (protocole transactionnel signé en décembre 2020) avec pour date d'effet le 1er mai 2021 ;
- La capitalisation de l'indemnité compensatrice due au titre du refinancement de ce même emprunt toxique pour 12,44 M€
- Un emprunt d'équilibre de 55 M€
- Les remboursements en capital pour 42,67 M€

Éléments de synthèse	Au 01/01/2022	Au 01/01/2021	Au 01/01/2020
Dette globale :	934 671 699,16	879 898 871,00 €	791 507 588,47 €
Taux moyen hors swap :	2,18 %	2,50 %	3,39 %
Taux moyen avec swap :	2,26 %	3,02 %	3,49 %
Durée résiduelle moyenne (1) :	19 ans et 10 mois	20 ans et 5 mois	21,36 ans
Durée de vie moyenne (2) :	10,8 ans	11 ans	11,63 ans
<i>(1) : La durée résiduelle est la durée restant à courir sur l'emprunt, exprimée en année.</i>			
<i>(2) : La durée de vie est la période qui sépare l'émission de l'emprunt de son remboursement.</i>			

3-1. Les ratios d'analyse

Ces ratios sont généralement comparés aux valeurs moyennes nationales calculées par strate de collectivités. Il est important de préciser que la Collectivité de Corse cumule les compétences relevant à la fois d'une région et d'un département, ce qui nécessite de se référer aux moyennes de ces deux blocs de Collectivités.

	Ratios	Ratios retraités CFF
Dette / Epargne brute	10,14 ans	4,97
Dette / Recettes réelles de fonctionnement	78,61 %	78,61 %
Intérêts / Recettes réelles de fonctionnement	1,77 %	1,77 %
Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	5,57 %	5,57 %

✓ **Encours dette par habitant :**

Il est calculé en rapportant l'encours de la dette 2021 à la population 2021 et permet d'apprécier le niveau d'endettement de la Collectivité. Il s'établit à **2 704,19€ / habitant**.

Le décret du 31 décembre 2015 autorise la déduction de la créance sur le fonds de soutien (55,9 M€ au 1^{er} janvier 2022) dans le calcul de ce ratio, lequel est ramené à **2 542,27 € / habitant**.

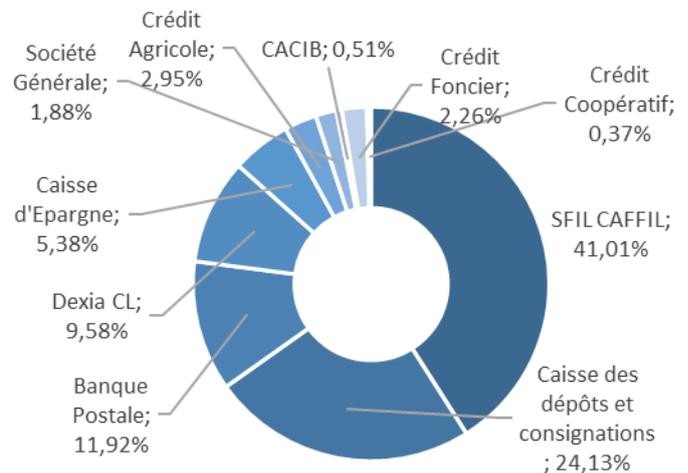
3-2. Les caractéristiques de la dette

L'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève au 1^{er} janvier 2022 à **934 671 699,16 M€**.

3-2.1. La dette par prêteurs

L'encours, constitué auprès de 10 établissements prêteurs, est précisé dans le tableau et le graphique ci-dessous :

PRETEUR	MONTANT
Banque Postale	111 433 333,38 €
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	225 500 314,89€
Caisse d'Epargne	50 239 295,66 €
Crédit Agricole	27 612 016,53 €
CACIB	4 800 000,00 €
Crédit Coopératif	3 411 751,66 €
Crédit Foncier	21 150 373,88 €
Dexia CL	89 562 677,89 €
SFIL CAFFIL	383 435 268,63 €
Société Générale	17 616 666,64 €
Total général	934 671 699,16 €



3-2.2. La dette par type de risque

Avec la neutralisation des emprunts toxiques réalisée à la fin de l'année 2020, la Collectivité a fait le choix de sécuriser son encours de dette aux regards des risques sociaux économiques.

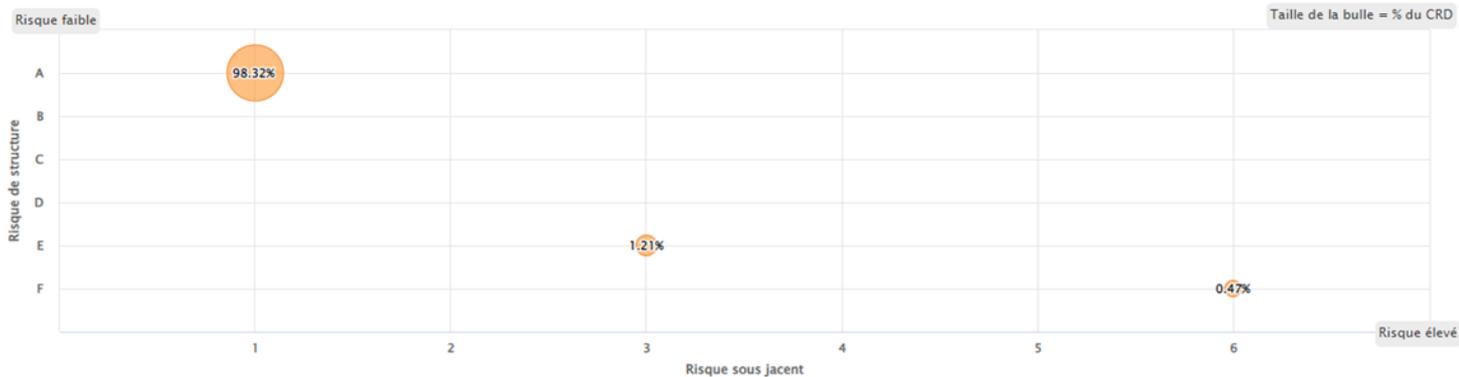
La Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités. Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt ;
- la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser. Le décret n° 2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services départementaux d'incendie et de secours interdit la souscription de contrat dont l'indice sous-jacent est supérieur à 2 et au-delà de la structure C. Il est à noter que les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1.

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	705 396 788,49 €	75,47%	2,47%
Variable	50 612 500,00 €	5,42%	0,82%
Livret A	162 961 768,67 €	17,44%	1,38%
Pente	10 851 677 92 €	1,21%	4,97%
Change	4 400 000,00 €	0,47%	10,09%
Ensemble des risques	934 671 688,16€		2.26%

Le tableau et le graphique ci-dessous cartographient les emprunts de la Collectivité de Corse en fonction de leur classification.



Cette classification permet donc d'informer du niveau de risque global pris par la Collectivité sur la totalité de son encours. Ainsi, le risque de la Collectivité de Corse est réparti pour :

- 98,32 % en A1 taux simples (fixe ou variable) sans risque ;
- 1,21 % en barrière simple sans effet de levier ;
- 0,47 % indexé sur des parités de change (risque élevé), ce dernier étant classé hors charte Gissler (6F).

Au 1^{er} janvier 2022, la dette est à 98,32% A1, c'est-à-dire composée de produits non structurés et de ce fait totalement sécurisée.

A noter que le taux de la strate A1 s'est amélioré au cours de l'année 2021 (PM le taux de risque A1 était de 96,84% au 1^{er} janvier 2021) et s'améliorera de nouveau courant 2022. En effet l'emprunt constituant 1,21% du risque global de la dette de la Collectivité sera de risque A1 à partir du 1^{er} juin 2022. Il représente le dernier emprunt toxique renégocié dans le cadre du protocole transactionnel signé en novembre 2020.

Les 0,47% d'emprunt restant indexé sur un risque 6F correspondent à un contrat au capital restant dû de 4,4 M€ signé en 2007 auprès de la Caisse d'Epargne. Ce dernier emprunt doit faire l'objet d'une analyse durant le courant de l'année afin de sécuriser à 100% la dette de la Collectivité de Corse.

La durée de vie moyenne :

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), c'est à dire la durée moyenne pondérée de remboursement du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. Elle s'élève à 10 ans et 8 mois, en baisse d'un mois par rapport au 01/01/2021 (11 ans).

La durée de vie résiduelle :

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) représente la moyenne pondérée des durées restantes avant l'extinction totale de chaque emprunt. Elle s'élève à 19 ans et 10 mois, en baisse par rapport au 01/01/2021 (20 ans et 5 mois).

Les flux de remboursement sur les exercices à venir :

Le capital amorti atteindra son pic en 2028, le remboursement des intérêts sera dégressif comme indiqué dans le graphique ci-dessous présentant le profil d'extinction de la dette de la Collectivité de Corse.



A stock de dette inchangé, la Collectivité de Corse devrait avoir remboursé la moitié de son stock de dette durant l'année 2032. Ainsi, le stock s'éteint à un rythme relativement lent. La dette de la Collectivité devrait arriver à maturité en 2057. La baisse entre 2037 et 2038 s'explique par l'extinction de 5 emprunts volumineux, ce rythme de désendettement impactant le profil d'extinction de la dette.

3-3. Catégories d'emprunt particulières**3-3.1. Les contrats d'échanges (SWAP)**

Un swap de taux d'intérêt (en anglais : Interest Rate Swaps ou IRS) est un produit dérivé financier, dont l'appellation officielle en français est « contrat d'échange de taux d'intérêt ». Les SWAP sont réalisés en général pour couvrir une opération risquée. Le département du Cismonte a procédé à un swap en décembre 2011 pour annuler une autre opération de swap qui comportait un taux payé basé sur un écart de devise et donc classé 6F. L'emprunt support est le N° 169, réalisé auprès du Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB). Les caractéristiques de cet emprunt sont un capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 de 12,856M€ et au taux de Euribor 3 mois + 0,05 %. Le taux échangé est de 5,24 %.

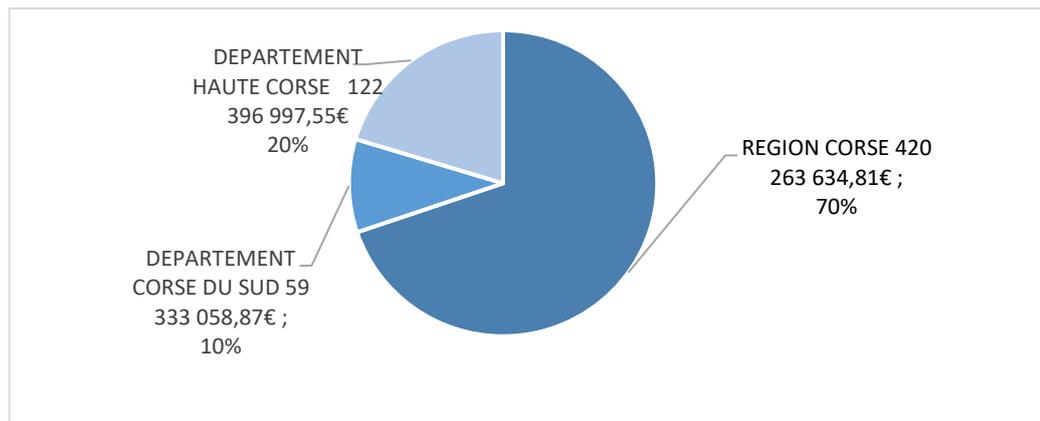
3-3.2. La dette garantie

La dette garantie fait partie des engagements hors bilan. Au 1^{er} janvier 2022, la Collectivité de Corse dispose de 400 emprunts pour un capital restant dû de 206 513 069 M€ reparti de la manière suivante :

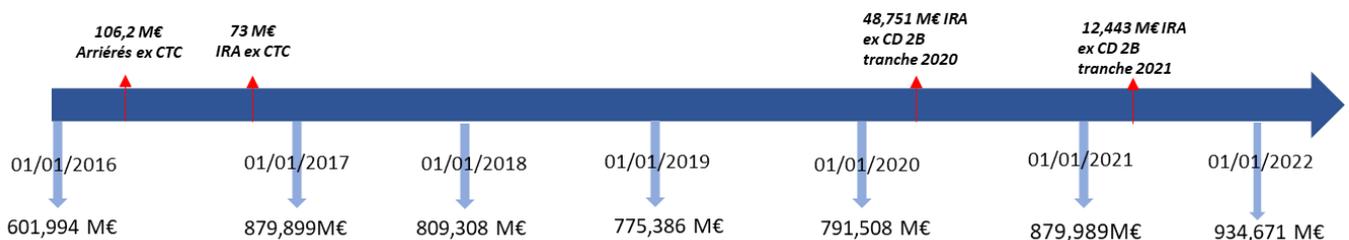
Catégorie de bénéficiaires	Montant initial	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
OPH	126 494 592,81 €	108 395 151,73 €	224
SA HLM	74 259 051,57 €	62 861 184,11 €	124
Association	15 738 270,57 €	12 161 647,61 €	7
SEM	5 944 306,57 €	5 646 482,42 €	4
Entreprise	29 372 814,26 €	17 448 602,95 €	41
Total	251 809 035,78€	206 513 06,82€	400

4 - Focus sur l'évolution de la dette 2016-2022

Au 1^{er} janvier 2016, la dette des trois collectivités de Corse était de 601 994 691 € répartie de la manière suivante :



L'évolution sur la période 2016-2021 peut se représenter de la manière suivante :



- **Sur la période 2016-2017** (avant la fusion), la dette des trois collectivités a évolué de 207,314 M€ représentant un montant de dette de 809 307 622 € au 1^{er} Janvier 2018, date de la création de la Collectivité de Corse.
- Il est à noter que, durant cette période la dette de l'ex-Collectivité Territoriale de Corse est impactée par les emprunts relatifs aux « arriérés de 2016 » pour un montant de 106,2 M€ ainsi que 73 M€ concernant la renégociation des emprunts toxiques de l'ex CTC pour un montant total de 179,2 M€.

Le stock de dette a été incrémenté par :

- 106,2 M€ d'arriérés (ex CTC) ;
- 73 M€ de renégociation des emprunts toxiques (ex CTC) ;
- 30,305 M€ d'emprunts d'équilibre (ex CTC) ;
- 35 M€ d'emprunt d'équilibre (exCD 2A).

L'ex-département 2B n'a pas effectué d'emprunt sur cette période.

- **Sur la période 2018-2022** : entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2022 le montant de la dette de la Collectivité de Corse a évolué de 143,363 M€ dont 61,194 M€ au titre de la renégociation des emprunts toxiques (tranches 2020 & 2022). Retraité de ce montant, l'augmentation de la dette dédiée strictement aux emprunts d'équilibres sur la période 2018-2021 est 81,969 M€ (pour 4 exercices budgétaires) qui ont contribué au financement de 1130 M€ de dépenses sectorielles d'investissement.

5 - La programmation financière

Dans le prolongement du rapport des orientations budgétaires 2022, il semble indispensable de rappeler l'importance de la gestion des AP/AE et ses impacts budgétaires à court et moyen termes pour la Collectivité de Corse. Aussi, il convient de poursuivre et d'intensifier le pilotage de la gestion pluriannuelle des AP/AE afin d'éviter tout risque de déconnexion entre les montants votés, affectés, engagés et mandatés

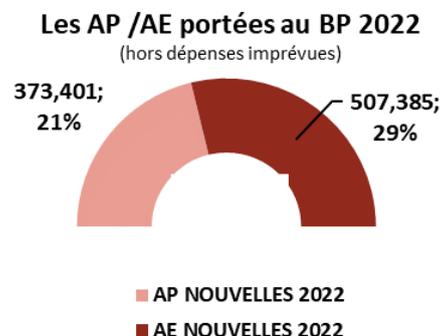
Cela implique nécessairement :

- Une reconduction des procédures de toilettage des AP/AE initiées depuis les deux derniers exercices, notamment sur les stocks les plus anciens (bien souvent antérieurs à la fusion de 2018)
- Un renforcement du suivi des règles de caducité des engagements, au regard du nouveau règlement budgétaire et financier adopté en novembre 2021.
- Un dimensionnement et un plafonnement du montant des AP/AE votées annuellement par l'Assemblée de Corse au regard de la trajectoire budgétaire de la Collectivité

Ce pilotage permettra au Conseil Exécutif de conserver les marges de manœuvres budgétaires nécessaires à la programmation ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

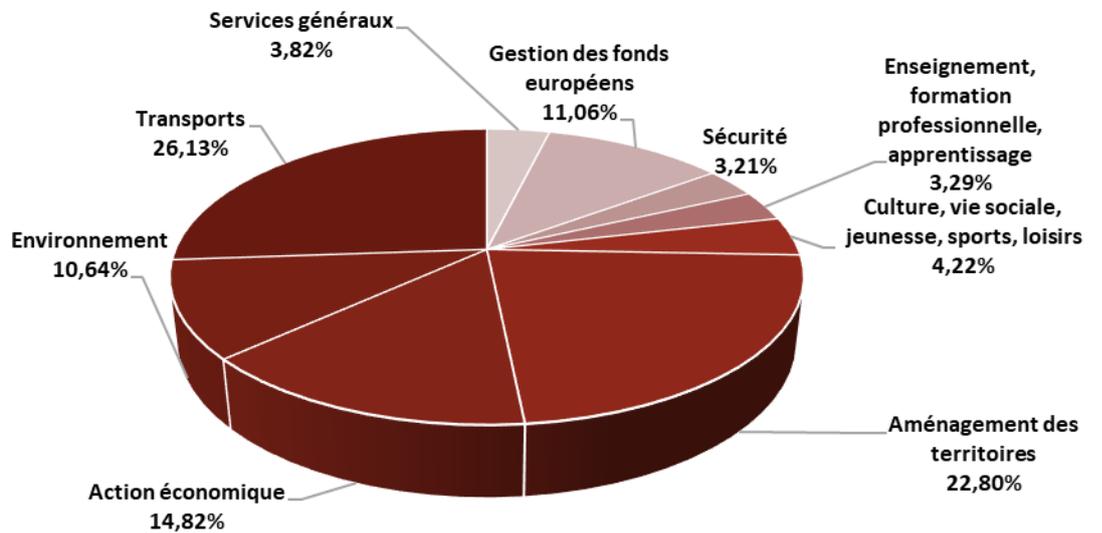
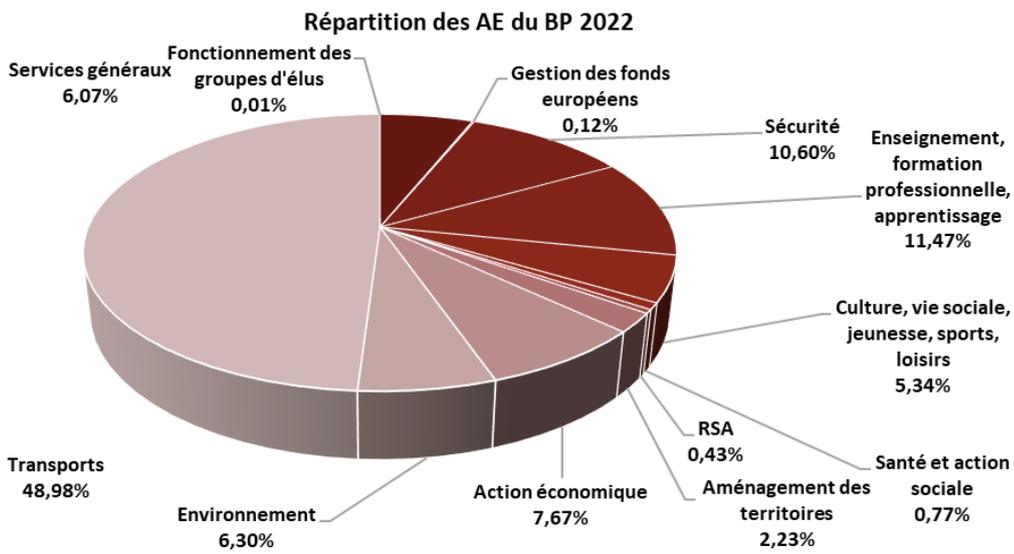
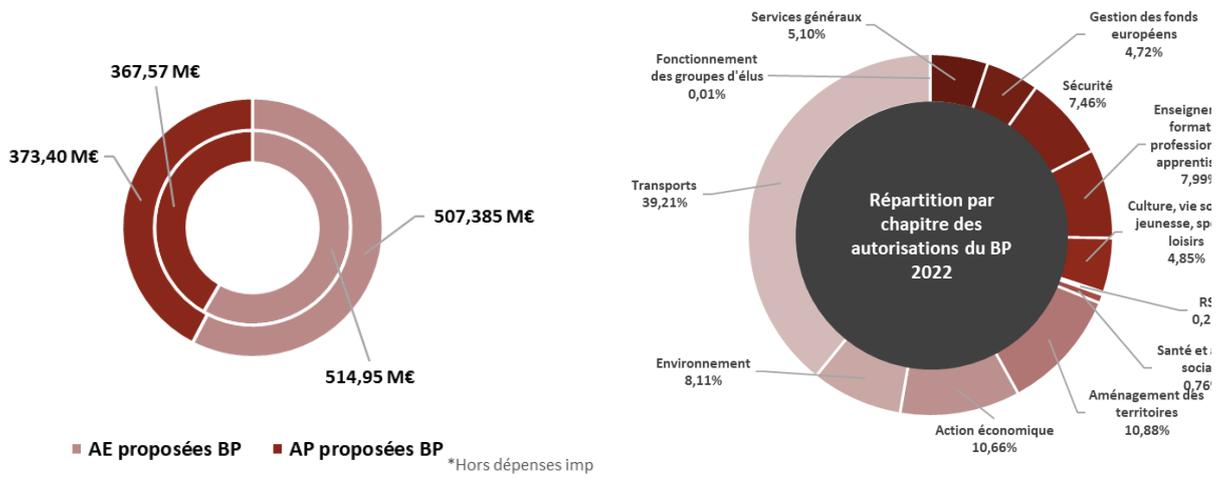
Le montant des autorisations nouvelles proposées au budget primitif 2022 s'établit à un montant de 890,786 M€, quasi stable par rapport au BP 2021 avec une variation de +0,22% (pour rappel, 892,821 M€) Ce montant comprend 10M€ d'AE et d'AP de dépenses imprévues. Elles se répartissent ainsi :

- En section de fonctionnement, un montant d'autorisations d'engagement (AE) de **512,385 M€**, en baisse de -1,50% par rapport à 2021 (rappel : 519,947 M€), dont 5M€ de dépenses imprévues.
- En section d'investissement, un montant d'autorisations de programmes (AP) de **378,401 M€**, en hausse de +1,56% par rapport à 2021 (rappel : 372,573M€), dont 5M€ de dépenses imprévues.



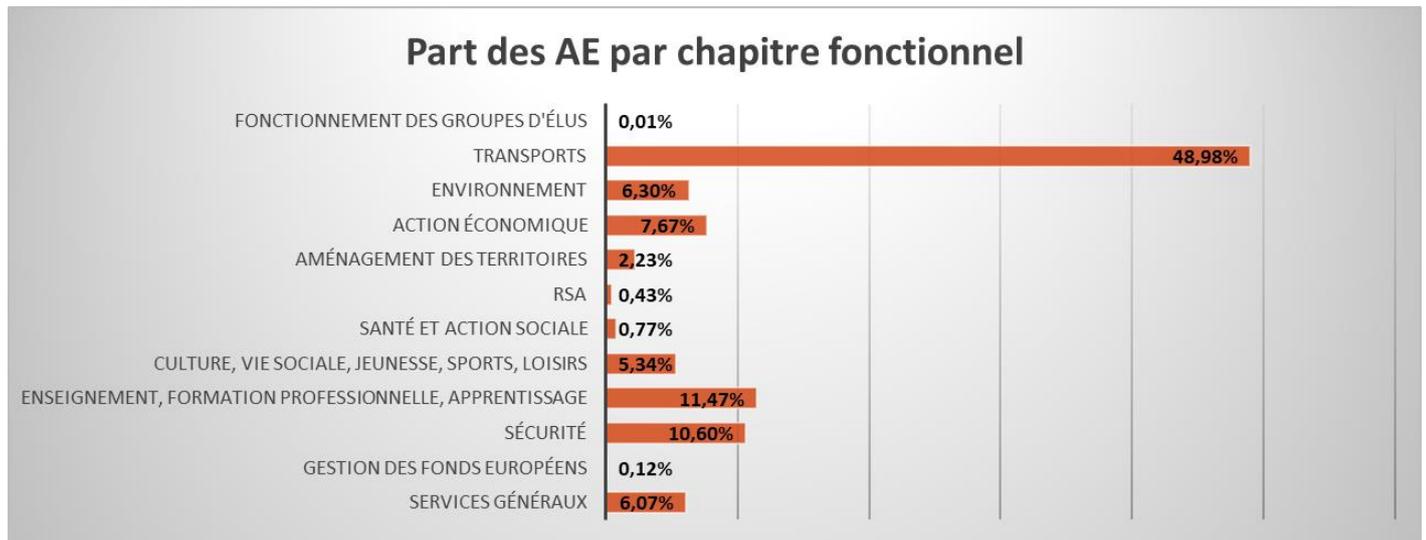
Dans les tableaux ci-dessous, sont présentées les autorisations proposées pour le BP 2022, en fonctionnement et investissement ainsi qu'un récapitulatif :

Présentation des autorisations pluriannuelles par chapitre fonctionnel			
	Autorisations proposées BP 2021	Autorisations votées BP 2022	Evolution / n-1
Services généraux	55 370 100,00	44 950 000,00	-18,82%
Fonctionnement	35 907 100,00	30 780 000,00	-14,28%
Investissement	19 463 000,00	14 170 000,00	-27,20%
Gestion des fonds européens	27 300 000,00	41 600 000,00	52,38%
Fonctionnement	2 300 000,00	600 000,00	-73,91%
Investissement	25 000 000,00	41 000 000,00	64,00%
Sécurité	61 217 160,00	65 686 000,00	7,30%
Fonctionnement	50 034 160,00	53 786 000,00	7,50%
Investissement	11 183 000,00	11 900 000,00	6,41%
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	78 635 000,00	70 400 000,00	-10,47%
Fonctionnement	57 820 000,00	58 200 000,00	0,66%
Investissement	20 815 000,00	12 200 000,00	-41,39%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	50 968 110,00	42 758 000,00	-16,11%
Fonctionnement	25 265 740,00	27 108 000,00	7,29%
Investissement	25 702 370,00	15 650 000,00	-39,11%
Santé et action sociale	3 265 000,00	6 697 000,00	105,11%
Fonctionnement	2 545 000,00	3 912 000,00	53,71%
Investissement	720 000,00	2 785 000,00	286,81%
RSA	6 300 000,00	2 200 000,00	-65,08%
Fonctionnement	6 300 000,00	2 200 000,00	-65,08%
Aménagement des territoires	91 198 365,00	95 790 980,00	5,04%
Fonctionnement	12 390 000,00	11 304 000,00	-8,77%
Investissement	78 808 365,00	84 486 980,00	7,21%
Action économique	98 399 241,00	93 850 366,00	-4,62%
Fonctionnement	40 129 241,00	38 910 366,00	-3,04%
Investissement	58 270 000,00	54 940 000,00	-5,71%
Environnement	64 293 140,00	71 398 520,00	11,05%
Fonctionnement	34 181 040,00	31 979 500,00	-6,44%
Investissement	30 112 100,00	39 419 020,00	30,91%
Transports	345 499 159,00	345 379 159,00	-0,03%
Fonctionnement	247 999 159,00	248 529 159,00	0,21%
Investissement	97 500 000,00	96 850 000,00	-0,67%
Fonctionnement des groupes d'élus	75 600,00	75 600,00	0,00%
Fonctionnement	75 600,00	75 600,00	0,00%
Dépenses imprévues	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00%
Total Fonctionnement	514 947 040,00	507 384 625,00	-1,47%
Total Investissement	367 573 835,00	373 401 000,00	1,59%
Fonctionnement	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00%
Investissement	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00%
Autorisations totales de l'axe (I et F)	892 520 875,00	890 785 625,00	-0,19%
Total Fonctionnement	519 947 040,00	512 384 625,00	-1,45%
Total Investissement	372 573 835,00	378 401 000,00	1,56%



5-1. Les autorisations d'engagement.

Le montant des AE nouvelles proposées pour le BP 2022 est de **507,167 M€**, hors AE de dépenses imprévues (5M€) :

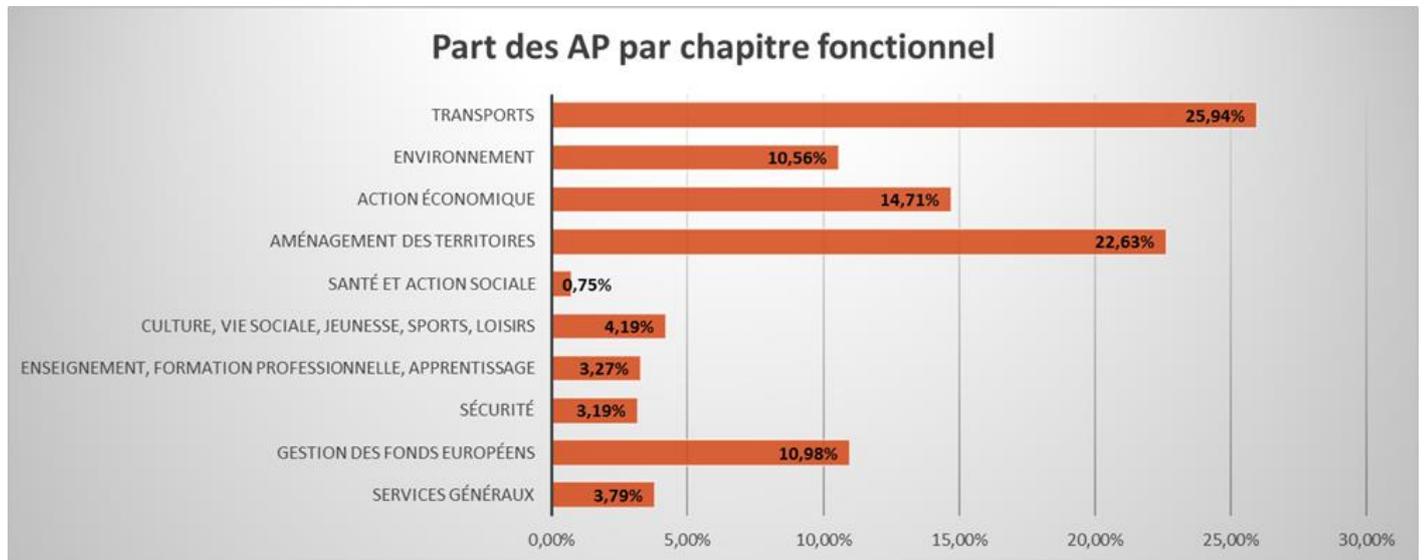


La répartition des AE nouvelles, telle que définie ci-dessus, met en évidence les points suivants :

- ⌘ Pour la politique transports, qui représente la moitié des AE proposées pour l'exercice. 75% de ces AE sont pour le reversement de la dotation de continuité territoriale à l'Office des Transports (186M€) ; 10% pour le réseau ferré (DSP ferroviaire avec les CFC 24,5 M€) ; et 9,2% pour les transports scolaires (22,950 M€).
- ⌘ La politique enseignement supérieur, formation professionnelle et apprentissage couvre 11,48% des AE nouvelles. Les principaux montants sont pour la formation professionnelle et l'apprentissage (40% soit 23,5 M€), le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement (13,7% soit 8M€), les formations sanitaires et sociales (7,4 M€) et la langue Corse (2,5 M€).
- ⌘ La politique de sécurité, qui comporte la participation de la CDC au fonctionnement des deux SIS départementaux (50,136 M€).
- ⌘ L'action économique, qui comporte notamment les dotations de fonctionnement à certains agences et offices (ODARC 10,954M€, ATC 11,396 M€, ADEC 5,1 M€) mais également les subventions d'équilibre pour les deux laboratoires d'analyses départementaux (5,340 M€).
- ⌘ L'environnement représente les dotations de fonctionnement de l'OEC et du PNRC (20,010 M€), de l'OEHC (8,486 M€), et la politique des espaces naturels sensibles.
- ⌘ 30,780 M€ d'AE pour les services généraux, qui contribuent au fonctionnement de notre collectivité, et l'entretien de son patrimoine administratif.
- ⌘ La politique culturelle, patrimoniale, sportive et pour la jeunesse procède à une ouverture d'autorisation d'un montant de 27 M€ (17,387 M€ pour la culture, 0,933 M€ pour le patrimoine, 7,7 M€ pour le sport, 1,067 M€ pour la jeunesse et l'égalité femme/homme).

5-2. Les autorisations de programme.

Le montant des AP nouvelles pour le budget primitif 2022 s'établit à **373,401 M€** (hors AP de dépenses imprévues d'un montant de 5M€) :



La répartition des AP nouvelles par chapitre fonctionnel, telle que définie ci-dessus, met en exergue :

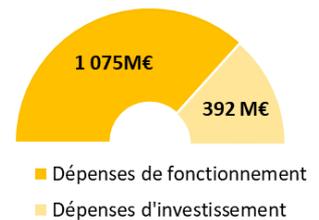
- ⌘ La politique transports est la plus importante, elle représente un quart des autorisations proposées pour l'exercice 2022. soit 96,850 M€ : 87,7% de ces AE sont pour la voirie départementale et régionale (85 M€), 8M€ pour le réseau ferroviaire, 1,350 M€ pour les aéroports et ports, et 2,5M€ pour le parc de la voirie de la collectivité.
- ⌘ L'aménagement du territoire, qui comporte le soutien aux communes, intercommunalités et associations propose une ouverture d'AP de 84,486M€ : 49M€ sont pour les soutiens financiers aux communes et intercommunalités, 15M€ pour l'habitat et le logement, 10,8 M€ pour le syndicat départemental de l'énergie, 8,5 M€ pour le comité de massif.
- ⌘ L'action économique, 54,940 M€ d'AP proposées, réparties entre les actions de l'ADEC (47,3%), de l'ODARC (45,3%), l'ATC (7,2%) et les actions pour les forêts territoriales.
- ⌘ La gestion des fonds européens, avec les programmes FEDER, FSE (demandes de subventions portées par des bénéficiaires externes à la CDC), REACT-EU (plan de relance de l'Union Européenne) pour un montant global d'autorisations de 41 M€.
- ⌘ L'environnement pour un montant de 39,419 M€, avec les investissements prévus par l'office hydraulique (15 M€ soit 38% du global), les actions prévues pour l'OEC et le parc naturel régional (9,5M€ soit 24% du global), les travaux prévus pour l'eau brute et l'assainissement (22,8% soit 9M€) et les opérations relatives aux économies d'énergie de l'AUE (8,3% soit 3,3 M€)
- ⌘ On peut également retenir des montants sur d'autres politiques, comme 5,5 M€ pour les travaux et la maintenance des établissements publics locaux d'enseignement, 15M€ pour la culture, le patrimoine, le sport et la jeunesse et 14M€ prévus pour les investissements de l'administration générale (bâtiments, nouveaux équipements, télétravail).

6 - Les dépenses de la Collectivité de Corse

Le montant des dépenses réelles proposées au BP 2022 s'établit à **1,468 Md€** soit une évolution de 11,91 % par rapport au BP 2021 (PM : 1,312 Mds €). Elles sont réparties entre sections comme suit :

- En fonctionnement : **1,075 Md€** au BP 2022, contre 959 M€ en 2021, soit une hausse de **10,87 %** principalement impacté du CFF ;
- En investissement : **392,223 M€** au BP 2022, contre 352 M€ en 2021 soit une augmentation de **11,13 %** par rapport au BP 2021.

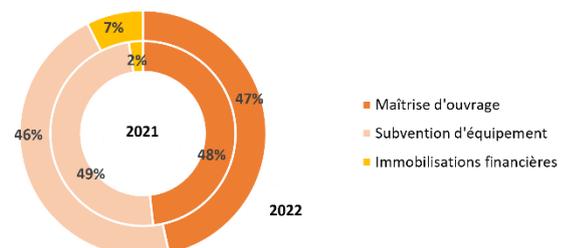
Les dépenses inscrites au BP 2022



Le montant des dépenses structurantes d'investissement, hors dette, s'établit à **346,716 M€**, réparti comme suit :

- 47 % sous maîtrise d'ouvrage,
- 46 % subventions d'équipement,
- 7 % immobilisations financières.

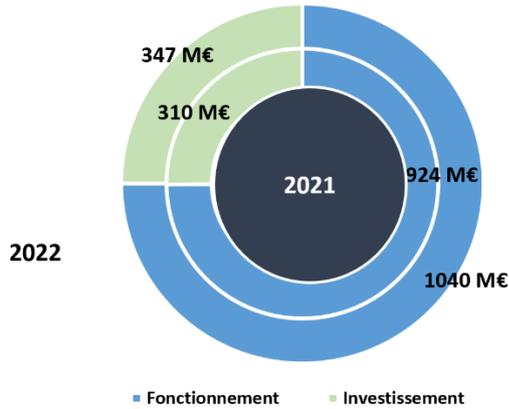
Les dépenses réelles ventilées d'investissement



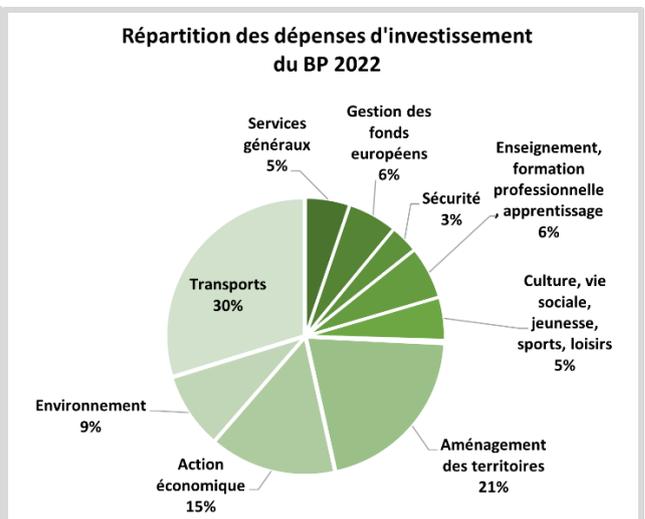
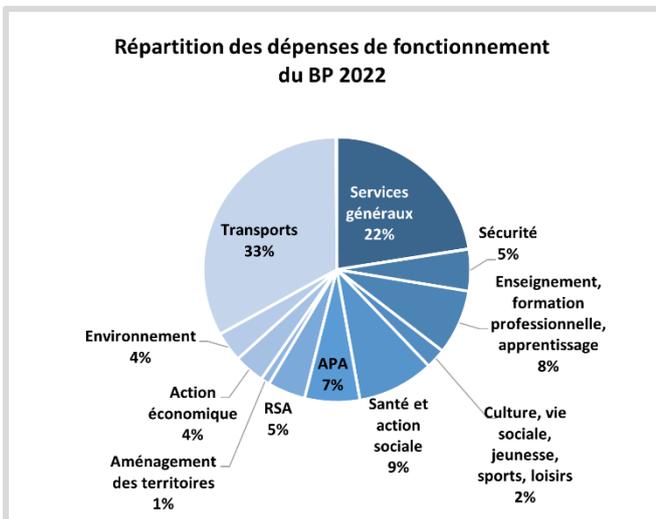
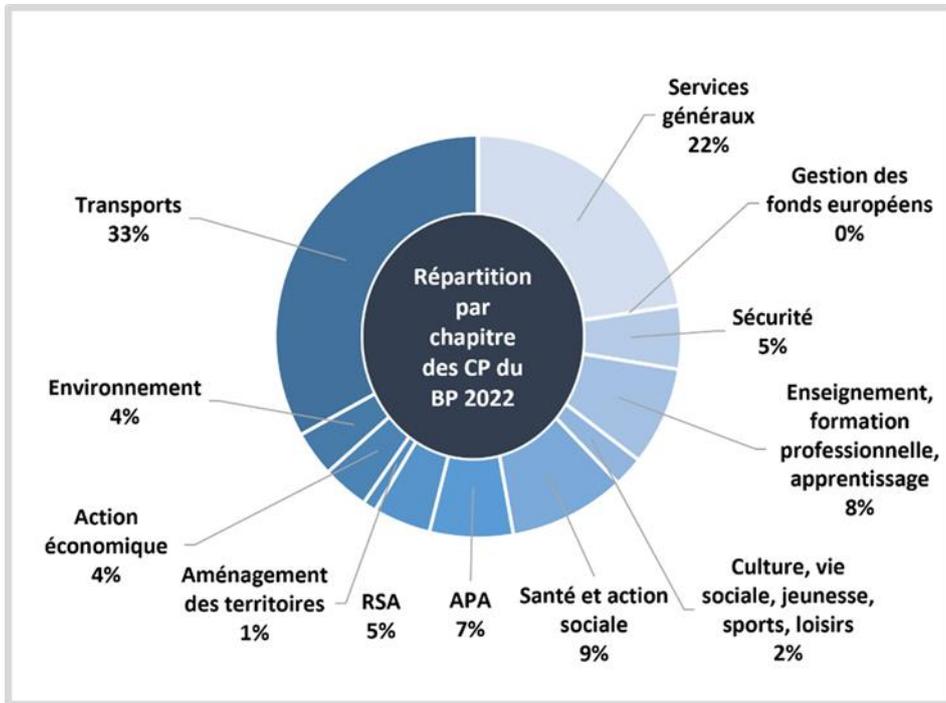
6-1. Présentation par chapitre fonctionnel des dépenses réelles ventilées

La présente partie propose une photographie de l'évolution des dépenses réelles ventilées par chapitre fonctionnel. La partie II du rapport détaille l'ensemble des politiques et leurs principales actions.

Présentation des crédits de paiement par chapitre fonctionnel			
	CP proposés BP 2021	CP proposés BP 2022	Evol n-1
Services généraux	240 749 210,00	251 836 809,00	4,61%
Fonctionnement	224 837 210,00	233 966 809,00	4,06%
Investissement	15 912 000,00	17 870 000,00	12,31%
	CP proposés BP 2021	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Gestion des fonds européens	13 650 000,00	20 400 000,00	49,45%
Fonctionnement	400 000,00	400 000,00	0,00%
Investissement	13 250 000,00	20 000 000,00	50,94%
	CP proposés BP 2021	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Sécurité	56 878 423,00	64 467 627,00	13,34%
Fonctionnement	48 145 420,00	52 897 777,00	9,87%
Investissement	8 733 003,00	11 569 850,00	32,48%
	CP proposés BP 2021	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	103 737 694,00	103 586 000,00	-0,15%
Fonctionnement	81 955 194,00	82 187 000,00	0,28%
Investissement	21 782 500,00	21 399 000,00	-1,76%
	CP proposés BP 2021	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	42 744 980,00	42 694 901,00	-0,12%
Fonctionnement	25 349 312,00	25 228 901,00	-0,48%
Investissement	17 395 668,00	17 466 000,00	0,40%
	CP proposés BP 2021	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Santé et action sociale	93 228 760,00	97 627 815,00	4,72%
Fonctionnement	92 545 420,00	96 582 245,00	4,36%
Investissement	683 340,00	1 045 570,00	53,01%
	CP proposés BP 2021	CP proposés BP 2021	Evol n-1
APA	63 581 100,00	69 181 400,00	8,81%
Fonctionnement	63 581 100,00	69 181 400,00	8,81%
	CP proposés BP 2021	CP proposés BP 2021	Evol n-1
RSA	52 125 800,00	47 742 200,00	-8,41%
Fonctionnement	52 125 800,00	47 742 200,00	-8,41%
	CP proposés BP 2021	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Aménagement des territoires	77 017 476,00	83 287 130,00	8,14%
Fonctionnement	11 329 811,00	11 195 642,00	-1,18%
Investissement	65 687 665,00	72 091 488,00	9,75%
	CP proposés BP 2021	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Action économique	82 511 441,00	89 898 966,00	8,95%
Fonctionnement	39 071 441,00	38 670 366,00	-1,03%
Investissement	43 440 000,00	51 228 600,00	17,93%
	CP proposés BP 2021	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Environnement	66 762 668,00	68 648 501,00	2,82%
Fonctionnement	40 194 114,00	37 916 040,00	-5,67%
Investissement	26 568 554,00	30 732 461,00	15,67%
	CP proposés BP 2021	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Transports	340 494 159,00	446 851 159,00	31,24%
Fonctionnement	243 994 159,00	343 537 159,00	40,80%
Investissement	96 500 000,00	103 314 000,00	7,06%
	CP proposés BP 2021	CP proposés BP 2021	Evol n-1
Fonctionnement des groupes d'élus	817 920,00	763 142,00	-6,70%
Fonctionnement	817 920,00	763 142,00	-6,70%
Dépenses totales (I et F)	1 234 299 631,00	1 386 985 650,00	12,37%
Total Fonctionnement	924 346 901,00	1 040 268 681,00	12,54%
Total Investissement	309 952 730,00	346 716 969,00	11,86%



Une augmentation des dépenses réelles ventilées consacrées à l'investissement (+37M€) et au fonctionnement par rapport au BP 2021 (+116 M€ dont 96 M€ consacré au contentieux CFF), avec respectivement **25% et 75 %**



6-1.1. Services généraux

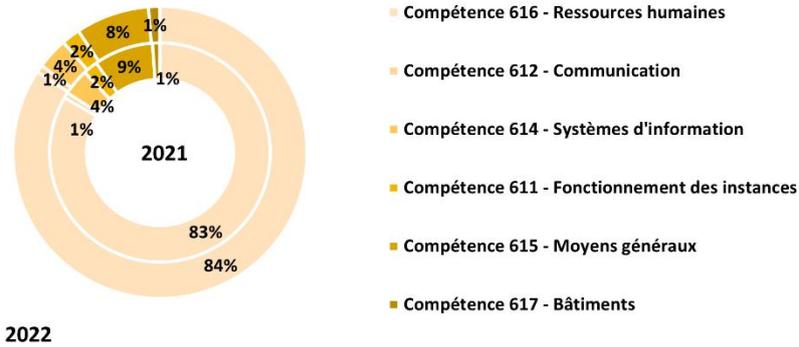
Les chiffres clés : 251,836 M€ de dépenses inscrites / représentant **18,16 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **22,49 %** en section de fonctionnement et de **5,15 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de **4,61 %** par rapport au BP 2021.

En section de fonctionnement :

	CPF 2021	CPF 2022	Evol n-1
Services généraux			
Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale	186 923 500	196 752 095	5,26%
Compétence 612 - Communication	1 779 400	1 870 000	5,09%
Compétence 616 - Ressources humaines	185 144 100	194 882 095	5,26%
Politique 0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	8 700 000	8 000 000	-8,05%
Compétence 614 - Systèmes d'information	8 700 000	8 000 000	-8,05%
Politique 0.C - Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	1 016 000	1 410 800	38,86%
Compétence 613 - Finances	1 016 000	1 410 800	38,86%
Politique 0.D - Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	4 741 210	4 745 605	0,09%
Compétence 611 - Fonctionnement des instances	4 741 210	4 745 605	0,09%
Politique 0.E - Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	21 796 000	21 650 309	-0,67%
Compétence 615 - Moyens généraux	19 396 000	18 750 309	-3,33%
Compétence 617 - Bâtiments	2 400 000	2 900 000	20,83%
Politique 0.F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	487 000	547 000	12,32%
Compétence 618 - Innovation	487 000	547 000	12,32%
Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds européens	175 000	235 000	34,29%
Compétence 231 - Fonds européens	175 000	165 000	-5,71%
Compétence 232 - Subvention globale	0	70 000	#DIV/0!
Politique VII.B - La coopération territoriale	968 500	481 000	-50,34%
Compétence 221 - Coopération décentralisée	968 500	481 000	-50,34%
Politique VII.C - Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	30 000	0	-100,00%
Compétence 222 - Coopération internationale	30 000	0	-100,00%
Politique II.E - Le sport et la jeunesse	660 000	145 000	4,06%
Compétence 452 - Jeunesse	660 000	145 000	-78,03%
Total général	224 837 210	233 966 809	4,06%

La part la plus importante des crédits inscrits sur ce chapitre concerne les frais de personnel de la Collectivité, à savoir 84,09 %. Il est à noter que, par respect de la réglementation en vigueur, certaines dépenses de personnel sont rattachées à d'autres chapitres budgétaires, à savoir l'enseignement (ATTEE), le social (assistants familiaux), l'APA, le RSA et l'environnement (personnel ENS).

Sont également rattachés aux « services généraux », les frais de structure qui, avec un montant de 31,520 M€, représentent 13,47 % des dépenses du chapitre. Ils regroupent les dépenses d'administration générale (18,750 M€), d'informatique (8 M€), les travaux et la mise en sécurité des bâtiments administratifs (2,900 M€) ainsi que les frais de communication (1,870 M€).



En section d'investissement :

	CPI 2021	CPI 2022	Evol n-1
Services généraux			
Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale	375 000	380 000	1,33%
Compétence 616 - Ressources humaines	375 000	380 000	1,33%
Politique 0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	4 125 000	5 000 000	21,21%
Compétence 614 - Systèmes d'information	4 125 000	5 000 000	21,21%
Politique 0.E - Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	11 389 000	12 490 000	9,67%
Compétence 615 - Moyens généraux	7 000 000	7 250 000	3,57%
Compétence 617 - Bâtiments	4 389 000	5 240 000	19,39%
Politique 0.F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	23 000	0	-100,00%
Compétence 618 - Innovation	23 000	0	-100,00%
Total général	15 912 000	17 870 000	12,31%

Les crédits inscrits au BP 2022 à hauteur de 17,870 M€ sont principalement destinés à l'achat de matériels techniques, de mobiliers, aux études et aux travaux d'aménagement, de mise en sécurité et d'entretien des bâtiments administratifs (12,490 M€). L'informatique représente également un poste de dépense substantiel (5 M€).



6-1.2. Gestion des fonds européens

Les chiffres clés : 20,400 M€ de dépenses inscrites / représentant **1,47 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de 5,77 % en section d'investissement / une évolution des dépenses de **49,45 %** par rapport au BP 2021.

Ce chapitre regroupe les flux financiers que la collectivité reçoit de l'Union Européenne en tant qu'autorité de gestion des fonds européens de la programmation 2014-2020 et qu'elle reverse aux porteurs de projets. Les crédits relatifs aux opérations sous maîtrise d'ouvrage cofinancées par des fonds européens apparaissent dans les chapitres fonctionnels ad hoc.

En section de fonctionnement :

	CPF 2020	CPF 2021	Evol n-1
Gestion des fonds européens			
Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds européens	400 000	400 000	
Compétence 232 - Subvention globale	400 000	400 000	
Dépenses totales	400 000	400 000	0,00%

Les dépenses inscrites en fonctionnement concernent soit des remboursements à des porteurs de projets sollicitant des subventions au titre du Fonds Social Européen, soit à des crédits d'assistance. Le FSE a pour objectifs de réduire les écarts de développement existants entre les régions de l'UE et à promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive dans ces territoires.

En section d'investissement :

	CPI 2021	CPI 2022	Evol n-1
Gestion des fonds européens			
Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds européens	13 250 000	20 000 000	
Compétence 232 - Subvention globale	13 250 000	20 000 000	
Dépenses totales	13 250 000	20 000 000	50,94%

11,500 M€ des dépenses inscrites sont destinées à financer les demandes de subvention au titre du Fonds européen de développement régional portées par des bénéficiaires externes à la Collectivité de Corse. Ce fonds a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

8 M€ sont consacrés au dispositif REACT EU. Ces crédits correspondent à la mobilisation possible de crédits auprès de la commission européenne pour 2022 pour les opérations auprès des bénéficiaires. Les crédits pour les opérations REACT EU dont la CDC pourrait être bénéficiaire sont pas prévus sur les programme budgétaire des directions qui portent l'opération en maîtrise d'ouvrage.

Cette année sera l'avant-dernière année pour la réalisation des opérations programmées et financées par le FEDER 2014-2020 ce qui engendre une augmentation mécanique de demande de crédits FEDER et explique l'évolution de 50%.

6-1.3. Sécurité

Les chiffres clés : 64,467 M€ de dépenses inscrites / représentant **4,65 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **5,09 %** en section de fonctionnement et de **3,34 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de 13,34 % par rapport au BP 2021.

En section de fonctionnement :

	CPF 2021	CPF 2022	Evol n-1
Sécurité			
Politique IV.D - La prévention contre les incendies et la forêt	48 145 420	52 897 777	
Compétence 317 - Prévention contre les incendies	48 145 420	52 897 777	
Dépenses totales	48 145 420	52 897 777	9,87%

Les dotations aux Services d'Incendie et de Secours du Cismonte et du Pumonti représentent le poste de dépenses principales de ce chapitre, à savoir 94 %. La subvention au Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne, les charges relatives à l'entretien des véhicules ainsi que la mise en œuvre d'actions de surveillance et de prévention des incendies constituent les autres dépenses prévues au titre de la compétence « Sécurité ».

En section d'investissement :

	CPI 2021	CPI 2022	Evol n-1
Sécurité			
Politique IV.D - La prévention contre les incendies et la forêt	8 733 003	11 569 850	
Compétence 317 - Prévention contre les incendies	8 733 003	11 569 850	
Dépenses totales	8 733 003	11 569 850	32,48%

Les crédits inscrits, à hauteur de 11,569 M€, sont destinés à participer aux investissements des Services d'Incendie et de Secours ainsi qu'à l'acquisition de matériels et d'outillages techniques nécessaires aux forestiers sapeurs dans l'exercice de leurs missions.

6-1.4. Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Les chiffres clés : 103,586 M€ de dépenses inscrites / représentant **7,47 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **7,90 %** en section de fonctionnement et de **6,17 %** en section d'investissement / des dépenses **stables** par rapport au BP 2021 (-0,15 %).

En section de fonctionnement :

	CPF 2021	CPF 2022	Evol n-1
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage			
Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale	23 794 194	25 091 000	5,45%
Compétence 616 - Ressources humaines	23 794 194	25 091 000	5,45%
Politique II.A - L'enseignement et la formation	56 561 000	55 596 000	-1,71%
Compétence 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	22 591 000	22 016 000	-2,55%
Compétence 412 - Enseignement primaire et secondaire	9 500 000	10 250 000	7,89%
Compétence 421 - Formation professionnelle et apprentissage	23 500 000	22 500 000	-4,26%
Compétence 461 - Orientations	970 000	830 000	-14,43%
Politique II.B - La langue corse	1 600 000	1 500 000	-6,25%
Compétence 431 - Langue corse	1 600 000	1 500 000	-6,25%
Dépenses totales	81 955 194	82 187 000	0,28%

La ventilation des dépenses inscrites au présent budget met en évidence la part prépondérante des crédits mobilisés au titre de l'enseignement secondaire (près de 44 %), avec notamment la rémunération des personnels ATTEE et les dotations versées aux collèges et lycées.

Les deux autres postes de dépense les plus significatifs sont constitués par la formation professionnelle (27 %), dont l'essentiel des crédits est consacré au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 (financement AFPA et marchés publics), et par l'enseignement supérieur (27 %), avec notamment les aides versées à l'Université de Corse au travers de la convention tripartite « Collectivité de Corse – Etat – Université de Corse » qui se terminera en fin d'année 2022.

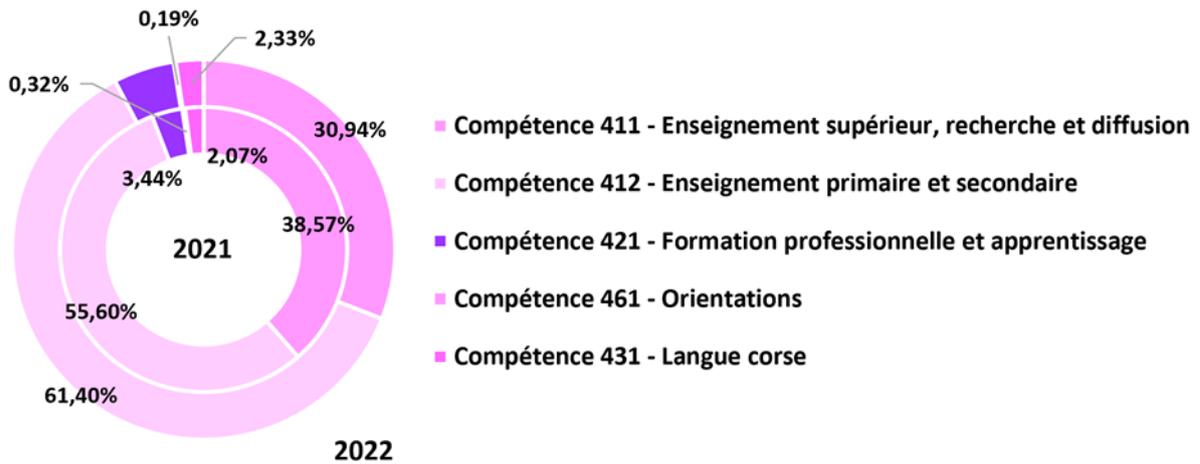


En section d'investissement :

	CPI 2021	CPI 2022	Evol n-1
Enseignement, formation professionnelle, apprentissage			
Politique II.A - L'enseignement et la formation	21 332 500	20 900 000	-2,03%
Compétence 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	8 402 500	6 620 000	-21,21%
Compétence 412 - Enseignement primaire et secondaire	12 110 000	13 140 000	8,51%
Compétence 421 - Formation professionnelle et apprentissage	750 000	1 100 000	46,67%
Compétence 461 - Orientations	70 000	40 000	-42,86%
Politique II.B - La langue corse	450 000	499 000	10,89%
Compétence 431 - Langue corse	450 000	499 000	10,89%
Dépenses totales	21 782 500	21 399 000	-1,76%

La part la plus importante des crédits budgétés, soit 61 %, est réservée à l'enseignement secondaire. Ainsi, 13,140 M€ sont destinés au financement des opérations de réhabilitation, de rénovation, d'amélioration de la performance énergétique, de mises aux normes des cuisines scolaires, et d'équipements sportifs des collèges et lycées.

L'enveloppe réservée à la compétence « enseignement supérieur » s'élève à 6,620 M€. Elle est destinée au financement des actions conduites dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).



6-1.5. Culture, vie sociale, jeunesse, sport

Les chiffres clés : 42,695 M€ de dépenses inscrites / représentant 3,08 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 2,43 % en section de fonctionnement et de 5,04 % en section d’investissement / des dépenses **stables** par rapport au BP 2021 (-0,12%).

En section de fonctionnement :

	CPF 2021	CPF 2022	Evol n-1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs			
Politique II.B - La langue corse	535 000,00	400 000,00	-25,23%
Compétence 431 - Langue corse	535 000,00	400 000,00	-25,23%
Politique II.C - La culture	14 754 647,00	14 696 101,00	-0,40%
Compétence 442 - Culture	12 839 587,00	12 929 001,00	0,70%
Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres cultures et FRAC	1 915 060,00	1 767 100,00	-7,73%
Politique II.D - Le patrimoine	3 178 798,00	2 400 800,00	-24,47%
Compétence 441 - Patrimoine	3 178 798,00	2 400 800,00	-24,47%
Politique II.E - Le sport et la jeunesse	6 880 867,00	7 627 000,00	10,84%
Compétence 451 - Sports	6 220 867,00	6 750 000,00	8,51%
Compétence 452 - Jeunesse	660 000,00	877 000,00	32,88%
Politique II.F - Vie sociale et citoyenne	0,00	105 000,00	-
Compétence 4710 - Egalité femme homme	0,00	105 000,00	-
Dépenses totales	25 349 312,00	25 228 901,00	-0,48%

Plus de 58 % des crédits inscrits sur ce chapitre sont destinés à promouvoir la diversité culturelle, à soutenir la création, à renouveler les publics à travers l’action culturelle et l’éducation artistique. Ils sont nécessaires à la mise en œuvre de la politique adoptée en 2017 par l’Assemblée de Corse fixant un nouveau cadre de l’action culturelle organisé autour de 4 axes majeurs : **ingrandà incù a cultura, sviluppa à creazione, fà vede e fà cunosce a creazione in ogni lochi è aldilà, intreprende ind’è a cultura.**

Concernant les actions mises en œuvre en faveur du sport et de la jeunesse, 7,627 M€ de crédits y sont destinés représentant 30 % du chapitre. Ils sont indispensables au soutien des ligues, clubs et comités sportifs. Ils permettent de financer le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse, l’organisation de manifestations sportives et contribuent à

aider les sportifs de haut niveau. Enfin, ils sont nécessaires à la mise en œuvre de la politique en faveur de la jeunesse.

Les enveloppes consacrées aux actions en faveur du patrimoine et de la Langue corse représentent une part respective de 9,52 % et 1,59 %.

S'agissant de la langue corse, le budget présenté est un budget de « transition ». En effet, nous sommes dans l'attente d'une nouvelle planification linguistique et de la contractualisation du nouveau CPER 2021-2027. Ce dernier devrait être revu à la hausse avec 12,5 M€ d'AE pour le volet enseignement et 2,5 M€ pour le volet sociétal et pour la première fois, sur la durée du CPER. Pour mémoire l'ancien CPER 2015-2020 a mobilisé environ 7,5 M€ d'AE pour la Collectivité. D'autre part, la nouvelle planification ambitieuse voulue par l'Exécutif se traduira également par la mise en œuvre de nouveaux dispositifs et de crédits spécifiquement alloués notamment dans le domaine de l'immersion.



En section d'investissement :

	CPI 2021	CPI 2022	Evol n-1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs			
Total II.C - La culture	9 154 441	9 467 000	3,41%
Compétence 442 - Culture	5 791 557	6 912 000	19,35%
Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres cultures et FRAC	3 362 884	2 555 000	-24,02%
Total II.D - Le patrimoine	6 080 727	5 785 000	-4,86%
Compétence 441 - Patrimoine	6 080 727	5 785 000	-4,86%
Total II.E - Le sport et la jeunesse	2 160 500	2 214 000	2,48%
Compétence 451 - Sports	2 069 000	2 064 000	-0,24%
Compétence 452 - Jeunesse	91 500	150 000	63,93%
Dépenses totales	17 395 668	17 466 000	0,40%

Les crédits inscrits au BP 2022 à hauteur de 17,466 M€ sont répartis de la façon suivante :

- pour la culture 54,20 %, essentiellement des subventions d'équipement versées à des tiers,
- pour le patrimoine 33,12 %, principalement destinés au financement des opérations de restauration et de conservation,
- pour le sport et jeunesse 12,68 %, notamment en vue de soutenir la réalisation d'équipements structurants portée par les communes et structures intercommunales.



6-1.6. Santé et action sociale (hors APA et RSA)

Les chiffres clés : 97,627 M€ de dépenses inscrites / représentant 7,04 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 9,28 % en section de fonctionnement et de 0,30% en section d'investissement / une évolution des dépenses de 4,72 % par rapport au BP 2021.

En section de fonctionnement :

	CPF 2021	CPF 2022	Evol n-1
Santé et action sociale			
Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale	5 743 905	5 862 205	2,06%
Compétence 616 - Ressources humaines=	5 743 905	5 862 205	2,06%
Politique I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	2 600 555	2 652 040	1,98%
Compétence 511 - Services sociaux	1 045 000	1 142 040	9,29%
Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	1 555 555	1 510 000	-2,93%
Politique I.B - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	64 097 000	67 692 200	5,61%
Compétence 513 - Personnes âgées	21 030 000	20 846 000	-0,87%
Compétence 514 - Personnes handicapées	43 067 000	46 846 200	8,78%
Politique I.C - La protection de l'enfance et de la famille	16 000 000	16 380 000	2,38%
Compétence 515 - Famille - Enfance	16 000 000	16 380 000	2,38%
Politique I.D - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	4 104 515	3 995 800	-2,65%
Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux	4 104 515	3 995 800	-2,65%
Dépenses totales	92 545 975	96 582 245	4,36%

Sur ce chapitre fonctionnel, les crédits inscrits à hauteur de 96,582 M€ concernent principalement l'action sociale orientée vers :

- les personnes en situation de handicap (48,50 %) : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005) ;
- l'enfance (16,96 %) : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), protection de l'enfance (dont paie des assistants familiaux comptabilisée sur la compétence 616), soutien aux familles en difficultés financière ;
- les personnes âgées (21,58 %).

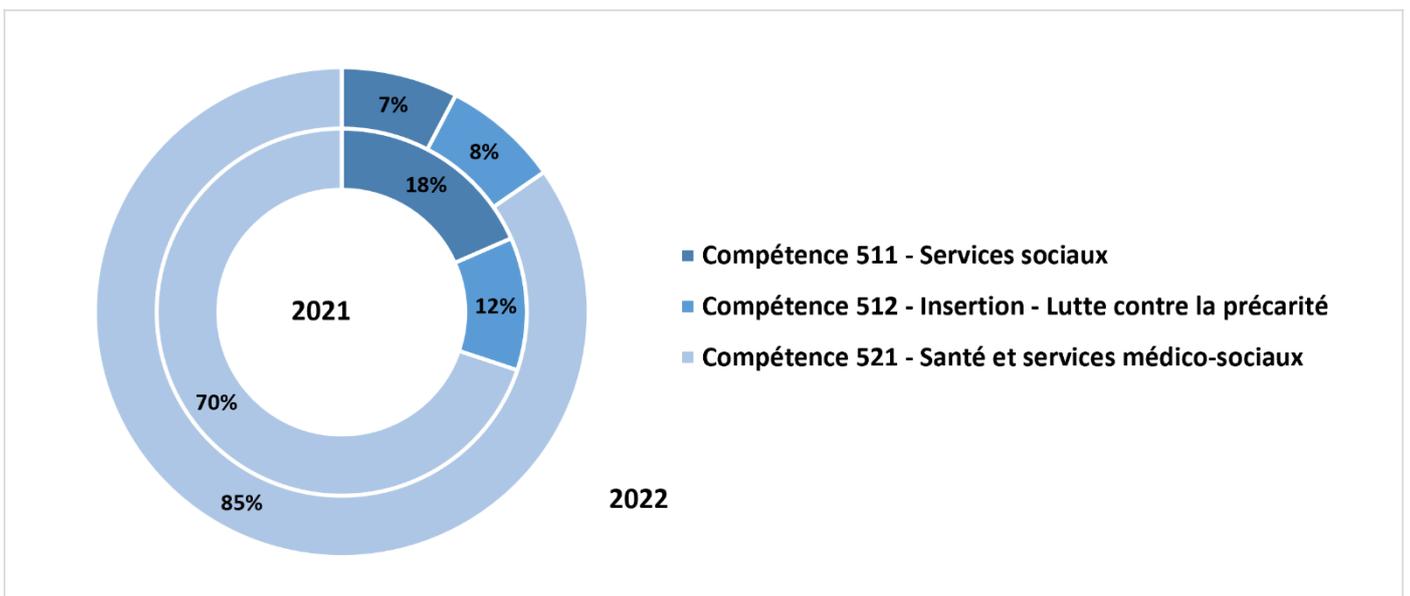
Il est à noter que les rémunérations des assistants familiaux de la Collectivité de Corse sont imputées sur ce chapitre ventilé.



En section d'investissement :

	CPI 2021	CPI 2022	Evol n-1
Santé et action sociale			
Politique I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	205 840	160 000	-22,27%
Compétence 511 - Services sociaux	125 840	80 000	-36,43%
Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	80 000	80 000	0,00%
Politique I.D - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	477 500	885 570	85,46%
Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux	477 500	885 570	85,46%
Dépenses totales	683 340	1 045 570	53,01%

Les crédits d'investissement, inscrits à hauteur de 1,045 M€, sont destinés à participer au financement des équipements des acteurs du champ social et médico-social.



6-1.7. Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

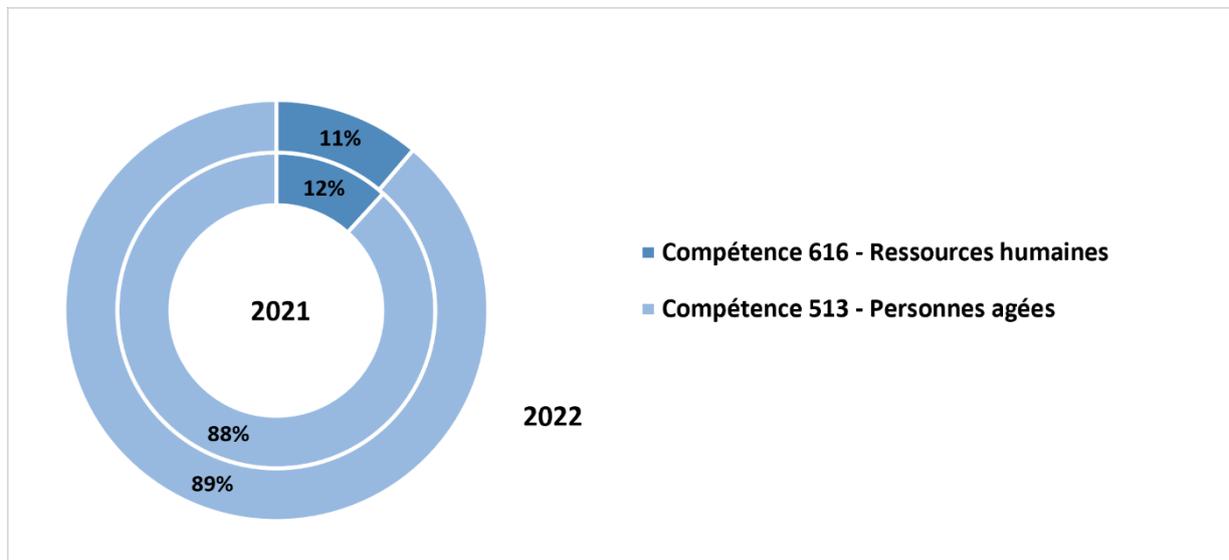
Les chiffres clés : 69,181 M€ de dépenses inscrites / représentant **4,99 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **6,65 %** en section de fonctionnement / une hausse des dépenses de **8,81 %** par rapport au BP 2021.

En section de fonctionnement :

	CPF 2021	CPF 2022	Evol n-1
APA			
Total 0.A - Structurer l'administration territoriale	7 460 100	7 743 900	3,80%
Compétence 616 - Ressources humaines	7 460 100	7 743 900	3,80%
Total I.B - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	56 121 000	61 437 500	9,47%
Compétence 513 - Personnes âgées	56 121 000	61 437 500	9,47%
Dépenses totales	63 581 100	69 181 400	8,81%

L'allocation Personnalisée d'Autonomie est financée sur ce chapitre. Cette allocation peut servir à payer les dépenses nécessaires pour permettre aux bénéficiaires de rester à leur domicile, ou à payer une partie du tarif dépendance de l'établissement médico-social dans lequel est hébergé le bénéficiaire.

Il est à noter que les rémunérations des personnels de la collectivité de Corse affectés à la Direction de l'APA sont imputées sur ce chapitre ventilé. Depuis 2020, le choix a été fait de distinguer, au sein de la compétence, les allocations versées des frais de personnel.



6-1.8. Revenu de Solidarité Active (RSA)

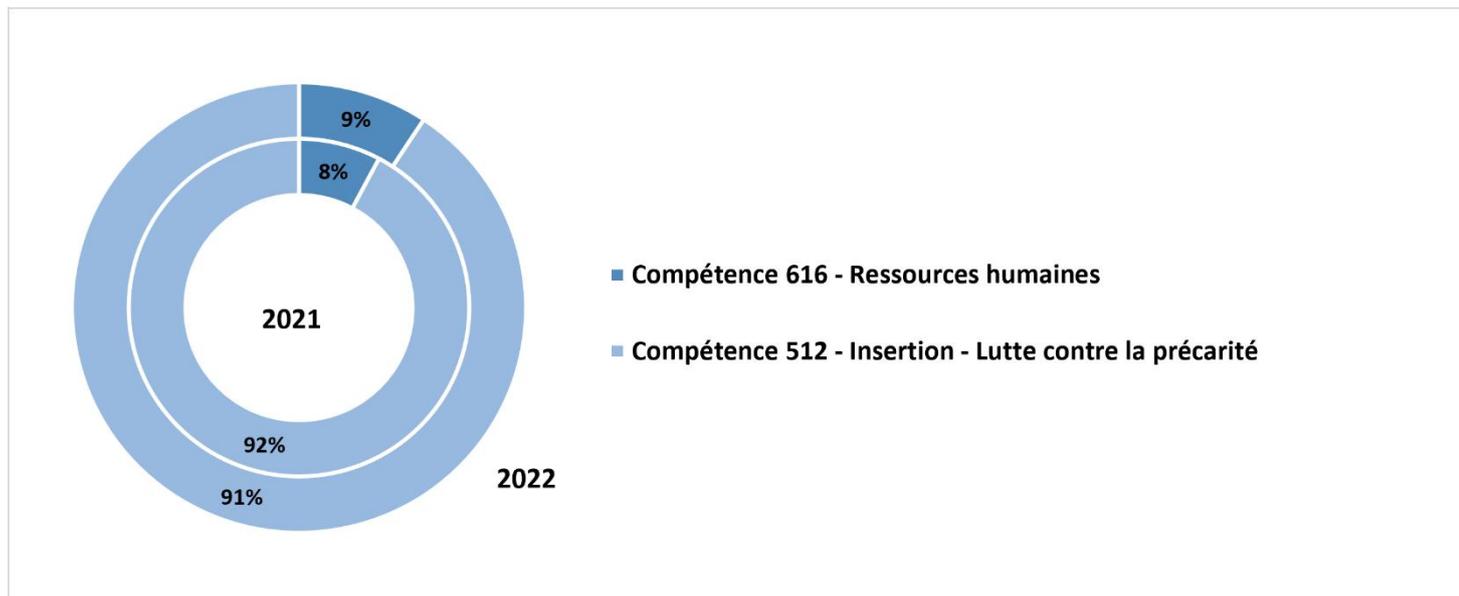
Les chiffres clés : 47,742 M€ de dépenses inscrites / représentant **3,44 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **4,59%** en section de fonctionnement / une baisse des dépenses de **8,41 %** par rapport au BP 2021.

En section de fonctionnement :

	CPF 2021	CPF 2022	Evol n-1
RSA			
Total O.A - Structurer l'administration territoriale	4 062 800	4 320 000	6,33%
Compétence 616 - Ressources humaines	4 062 800	4 320 000	6,33%
Total I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	48 063 000	43 422 000	-9,66%
Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	48 063 000	43 422 000	-9,66%
Dépenses totales	52 125 800	47 742 000	-8,41%

Les dépenses rattachées à ce chapitre sont les prestations légales d'aide sociale, avec la gestion du revenu de solidarité active (RSA) dont le montant est fixé au niveau national.

Les rémunérations des personnels de la Collectivité de Corse affectés à la Direction du RSA sont imputées sur ce chapitre ventilé. Depuis 2020, le choix a été fait de distinguer, au sein de la compétence, les allocations versées des frais de personnel.



6-1.9. Aménagement des territoires et habitat

Les chiffres clés : 88,287 M€ de dépenses inscrites / représentant 6 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 1,08 % en section de fonctionnement et de 20,79 % en section d'investissement / une augmentation des dépenses de 8,14% par rapport au BP 2021.

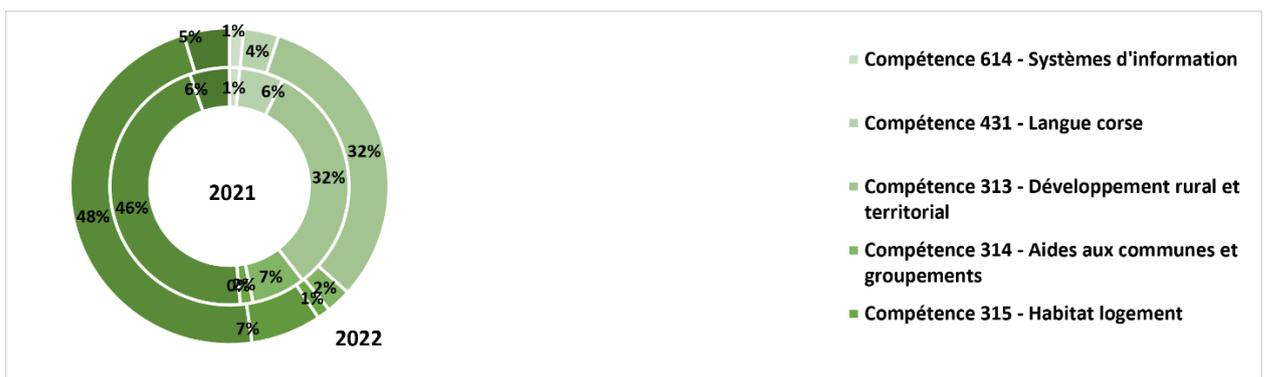
En section de fonctionnement :

	CPF 2021	CPF 2022	Evol n-1
Aménagement des territoires et habitat			
Politique 0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information			
	160 000	160 000	0,00%
Compétence 614 - Systèmes d'information	160 000	160 000	0,00%
Politique II.B - La langue corse	700 000	400 000	-42,86%
Compétence 431 - Langue corse	700 000	400 000	-42,86%
Politique IV.A - La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	3 740 000	3 549 642	-5,09%
Compétence 313 - Développement rural et territorial	3 740 000	3 549 642	-5,09%
Politique IV.B - Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	850 000	285 000	-66,47%
Compétence 314 - Aides aux communes et groupements	850 000	285 000	-66,47%
Politique IV.C - L'habitat	200 000	150 000	-25,00%
Compétence 315 - Habitat logement	200 000	150 000	-25,00%
Politique IV.E - L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	5 360 000	6 130 000	14,37%
Compétence 316 - Logement	0	800 000	-
Compétence 311 - Urbanisme	5 360 000	5 330 000	-0,56%
Politique V.F - L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	626 000	521 000	-16,77%
Compétence 121 - Réseau THD	626 000	521 000	-16,77%
Dépenses totales	11 636 000	11 195 642	-3,78%

Les crédits budgétisés en section de fonctionnement au chapitre « Aménagement du territoire et habitat » s'établissent à 11,195 M€, en diminution de -3,78 % par rapport au BP 2021.

Les principales inscriptions rattachées à ce chapitre se répartissent ainsi :

- Urbanisme 47,61 % : compétence exercée par l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de la Corse. Les crédits budgétés sont nécessaires au versement de la dotation de fonctionnement de l'Agence ;
- Développement rural et territorial 31,71% : sont ainsi prévues la participation versée au Syndicat de l'Energie du Pumonti, et les aides aux milieux associatifs œuvrant en faveur des territoires ;
- Aides aux communes et groupements 2,55 % ;
- Langue corse 3,57 % : les inscriptions budgétaires doivent permettre de mettre en œuvre et de soutenir les actions de promotion et de diffusion de la langue corse dans la société au travers du développement d'ingénierie de projets.
- Réseau THD 4,65 %.



En section d'investissement :

	CPI 2021	CPI 2022	Evol n-1
Aménagement des territoires et habitat			
Politique 0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	460 000	366 000	-20,43%
Compétence 614 - Systèmes d'information	460 000	366 000	-20,43%
Politique II.B - La langue corse	250 000	300 000	20,00%
Compétence 431 - Langue corse	250 000	300 000	20,00%
Politique IV.A - La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	4 934 800	6 904 255	39,91%
Compétence 313 - Développement rural et territorial	4 934 800	6 904 255	39,91%
Politique IV.B - Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	33 100 000	33 954 834	2,58%
Compétence 314 - Aides aux communes et groupements	33 100 000	33 954 834	2,58%
Politique IV.C - L'habitat	7 500 000	9 030 000	20,40%
Compétence 315 - Habitat logement	7 500 000	9 030 000	20,40%
Politique IV.E - L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	200 000	300 000	50,00%
Compétence 311 - Urbanisme	200 000	300 000	50,00%
Politique IV.F - La politique foncière	7 725 865	5 794 399	-25,00%
Compétence 312 - Foncier	7 725 865	5 794 399	-25,00%
Politique V.F - L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	11 517 000	14 642 000	27,13%
Compétence 121 - Réseau THD	11 517 000	14 642 000	27,13%
Politique VI.C - Le développement touristique	-	800 000	100%
Compétence 214 - Tourisme	-	800 000	100%
Dépenses totales	65 687 665	72 091 488	9,75%

Les crédits budgétés s'établissent à 72,091M€, en hausse de 9,75 % par rapport au BP 2021.

Les dépenses prévues en section d'investissement au titre de ce chapitre concernent principalement :

- le dispositif d'aides aux communes et structures intercommunales qui vise à apporter un soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires (près de 33,954 M€) ;
- les opérations consacrées aux réseaux de haut débit et très haut débit, à la téléphonie mobile et à l'inclusion numérique des territoires (14,642 M€) ;
- la politique foncière conduite par l'Office Foncier de la Corse (5,794 M€) ;
- la politique conduite en faveur de l'habitat et du logement (9,030 M€) ;
- le développement rural et territorial, au travers notamment des actions conduites dans le cadre du schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne (6,904 M€).



6-1.10. Action économique

Les chiffres clés : 89,898 M€ de dépenses inscrites / représentant **6,48 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **3,72 %** en section de fonctionnement et de **14,78 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de **8,95 %** par rapport au BP 2021.

En section de fonctionnement :

	CPF 2021	CPF 2022	Evol n-1
Action économique			
Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités	4 591 411	5 340 366	16,31%
Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement	4 591 411	5 340 366	16,31%
Politique VI.A - Le développement agricole et rural	12 850 000	16 204 000	26,10%
Compétence 211 - Agriculture	11 600 000	15 404 000	32,79%
Compétence 212 - Forêt	1 250 000	800 000	-36,00%
Politique VI.B - Le soutien aux entreprises	10 480 000	5 930 000	-43,42%
Compétence 213 - Action économique	10 480 000	5 930 000	-43,42%
Politique VI.C - Le développement touristique	11 150 000	11 196 000	0,41%
Compétence 214 - Tourisme	11 150 000	11 196 000	0,41%
Dépenses totales	39 071 411	38 670 366	-1,03%

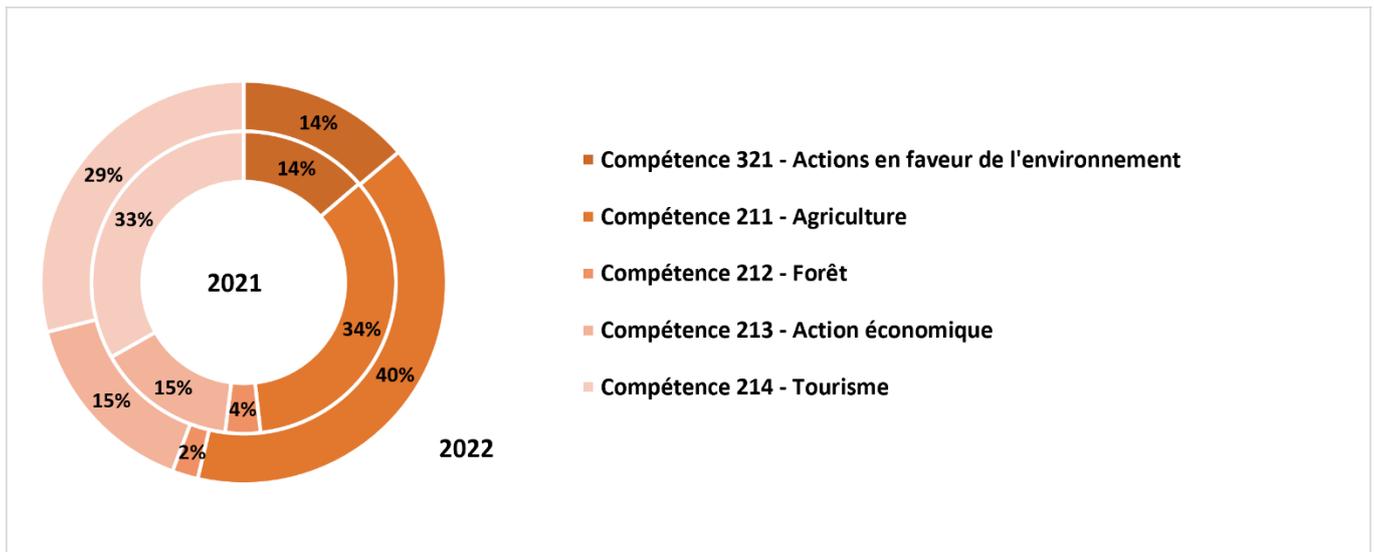
Les trois quarts des crédits prévus sur ce chapitre fonctionnel sont destinés aux satellites de la collectivité que sont l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse, l'Agence du Tourisme de la Corse et l'Agence de Développement Economique de la Corse.

Ces dotations sont destinées à donner les moyens financiers à ces structures pour mettre en œuvre la politique que la Collectivité leur a déléguée.

Elles sont réparties comme suit :

- ADEC : 5,930 M€ ;
- ODARC : 10,954 M€ de dotation de fonctionnement propre ;
- ATC : 11,196 M€

Sont également budgétées sur ce chapitre les subventions d'équilibre des budgets annexes des Laboratoires d'analyse (5,340 M€), la contribution versée au Syndicat Mixte d'Abattage de la Corse (3,500 M€), le versement à l'Office National des Forêts des frais de garderie et de contribution au maintien du régime forestier.



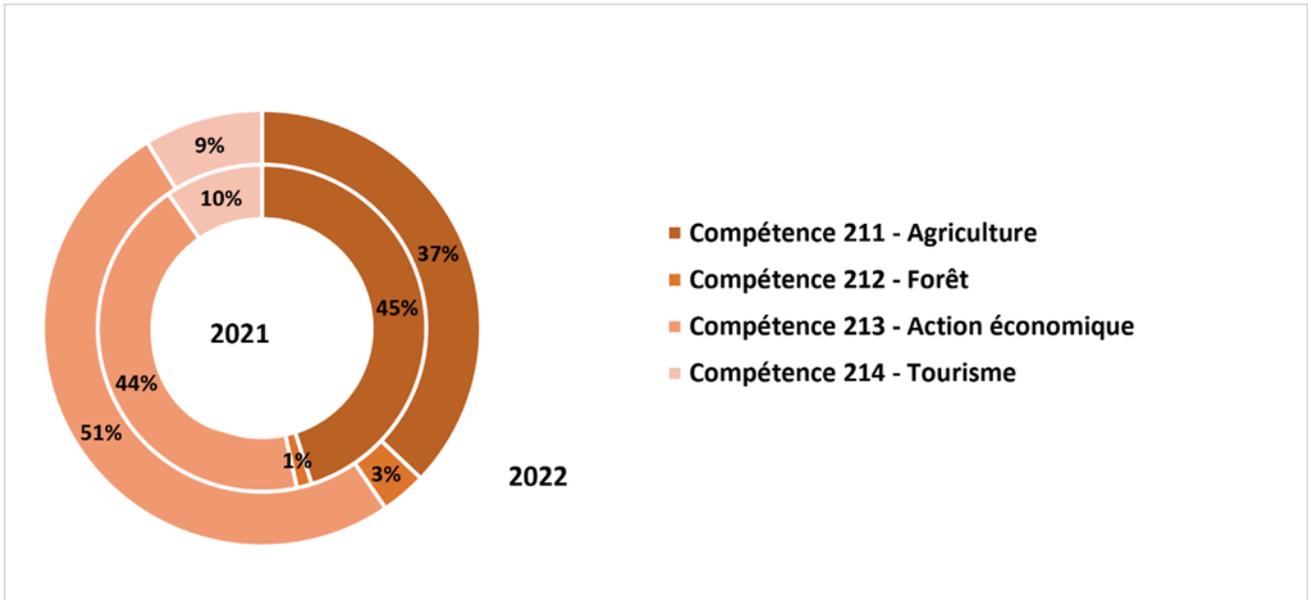
En section d'investissement :

	CPI 2021	CPI 2022	Evol n-1
Action économique			
Total VI.A - Le développement agricole et rural	20 240 000	20 728 600	2,41%
Compétence 211 - Agriculture	19 600 000	19 000 000	-3,06%
Compétence 212 - Forêt	640 000	1 728 600	170,09%
Total VI.B - Le soutien aux entreprises	19 000 000	26 000 000	36,84%
Compétence 213 - Action économique	19 000 000	26 000 000	36,84%
Total VI.C - Le développement touristique	4 200 000	4 500 000	7,14%
Compétence 214 - Tourisme	4 200 000	4 500 000	7,14%
Dépenses totales	43 440 000	51 228 600	17,93%

En matière d'investissement, la mise en œuvre des politiques conduites dans le cadre de ce chapitre fonctionnel est confiée, en quasi-totalité, aux EPIC sous tutelle de la Collectivité.

Les crédits budgétés sont répartis comme suit :

- ADEC : 26 M€ ;
- ODARC : 19 M€ ;
- ATC : 4,5 M€.



6-1.11. Environnement

Les chiffres clés : 68,648 M€ de dépenses inscrites / représentant 4,95 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 3,64 % en section de fonctionnement et de 8,86 % en section d'investissement / une évolution des dépenses de 2,82 % par rapport au BP 2021.

En section de fonctionnement :

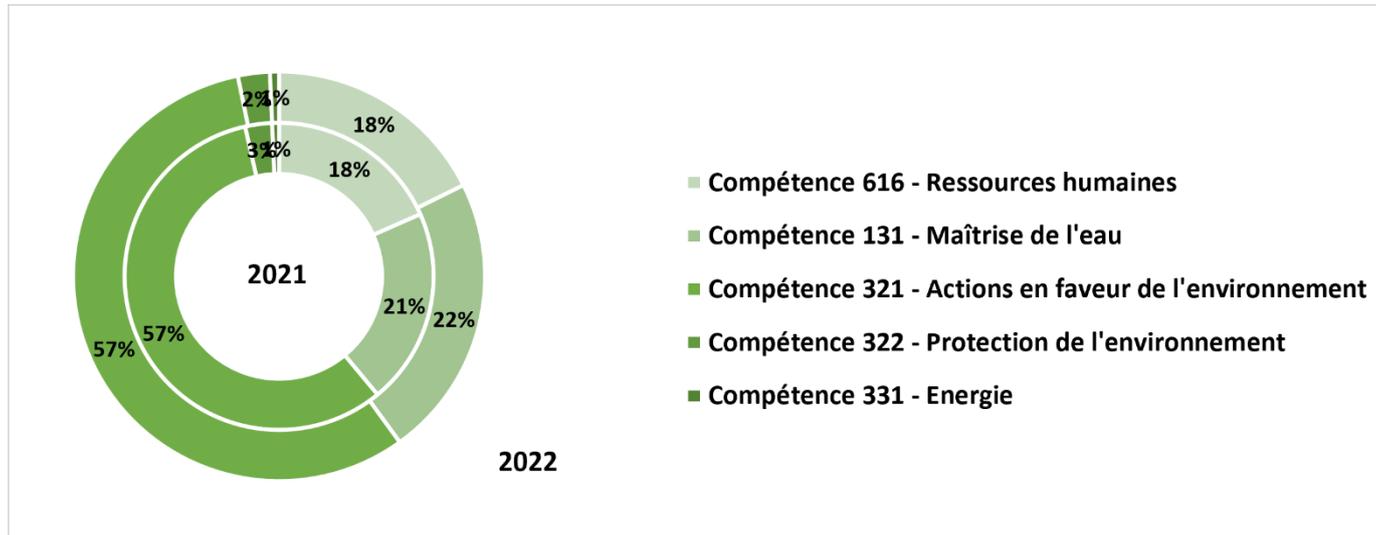
	CPF 2021	CPF 2022	Evol n-1
Environnement			
Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale	7 384 250	6 692 600	-9,37%
Compétence 616 - Ressources humaines	7 384 250	6 692 600	-9,37%
Politique III.A - La politique de l'eau	8 290 000	8 486 000	2,36%
Compétence 131 - Maitrise de l'eau	8 290 000	8 486 000	2,36%
Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités	24 229 864	22 467 440	-7,27%
Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement	23 101 924	21 519 000	-6,85%
Compétence 322 - Protection de l'environnement	1 127 940	948 440	-15,91%
Politique III.C - L'énergie	290 000	270 000	-6,90%
Compétence 331 - Energie	290 000	270 000	-6,90%
Dépenses totales	40 194 114	37 916 040	-5,67%

Les dépenses s'inscrivant dans le cadre de la politique environnementale sont budgétées sur ce chapitre à hauteur de 37,916 M€.

Elles regroupent l'ensemble des actions conduites en matière d'environnement, dont le montant est prévu à hauteur de 22,467 M€. La mise en œuvre de ces dernières est confiée à l'Office de l'Environnement de la Corse (14,444 M€ dont 12,440 M€ de dotation de fonctionnement propre.) Sont également budgétées dans le cadre de cette compétence, la participation au budget du Parc Naturel Régional de la Corse (5,566 M€) et les dépenses liées aux Espaces Naturels Sensibles.

Il est à noter que les rémunérations des personnels de la Collectivité de Corse affectés à la Direction des ENS sont imputées sur ce chapitre ventilé.

Enfin, une partie des crédits portés à ce chapitre est destinée au fonctionnement de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (8,486 M€).



En section d'investissement :

	CPI 2021	CPI 2022	Evol n-1
Environnement			
Politique III.A - La politique de l'eau	9 800 000	12 000 000	22,45%
Compétence 131 - Maîtrise de l'eau	9 800 000	12 000 000	22,45%
Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités	8 368 554	9 512 461	13,67%
Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement	7 748 654	8 792 361	13,47%
Compétence 322 - Protection de l'environnement	619 900	720 100	16,16%
Politique III.C - L'énergie	3 200 000	3 200 000	0,00%
Compétence 331 - Energie	3 200 000	3 200 000	0,00%
Politique IV.B - Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	5 200 000	6 020 000	15,77%
Compétence 314 - Aides aux communes et groupements	5 200 000	6 020 000	15,77%
Dépenses totales	26 568 554	30 732 461	15,67%

Les crédits budgétés en section d'investissement au chapitre « Environnement » s'établissent à 30,732 M€, en forte hausse par rapport au BP 2021.

Les dépenses prévues au titre de ce chapitre concernent principalement :

- la politique de l'eau, dont les crédits dédiés sont constitués pour partie des subventions d'équipement versées à l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse et pour partie des dépenses relatives aux travaux hydrauliques structurants sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse (12 M€) ;
- les aides allouées aux communes et intercommunalités en matière de politique de l'eau (6,020 M€) ;
- les « actions en faveur de l'environnement » menées par l'Office de l'Environnement de la Corse (4 M€) ;
- la politique de l'énergie dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (3,200 M€).
- les dépenses dédiées aux Espaces Naturels Sensibles, visant à préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels (2,664 M€) ;



6-1.12. Transports

Les chiffres clés : 446,851 M€ de dépenses inscrites / représentant 32,22 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 33,02 % en section de fonctionnement et de 29,80 % en section d'investissement / une augmentation des dépenses de 31,24 % par rapport au BP 2021.

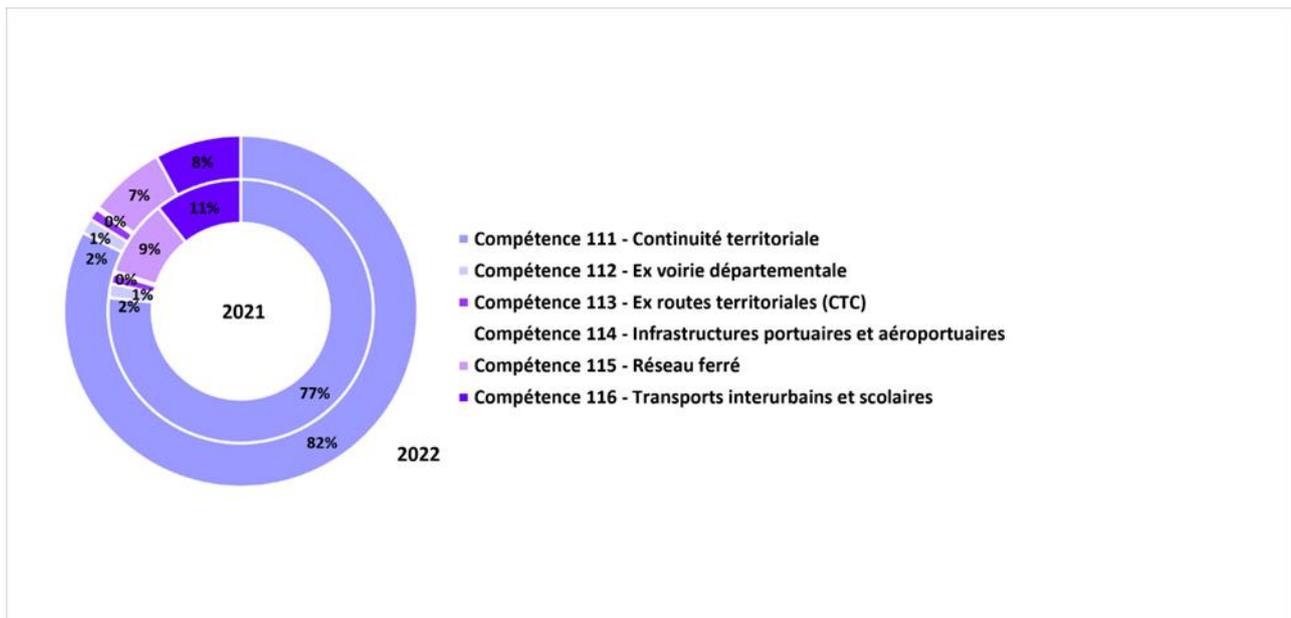
En section de fonctionnement :

	CPF 2021	CPF 2022	Evol n-1	CPF 2022 retraite CF	Evol n-1 CF
Transports					
Politique V.A - La continuité territoriale	186 999 159	282 999 159	51,34%	186 999 159	0,00%
Compétence 111 - Continuité territoriale	186 999 159	282 999 159	51,34%	186 999 159	0,00%
Politique V.B - Les infrastructures routières	7 195 000	8 485 000	17,93%	8 485 000	17,93%
Compétence 112 - Voirie départementale	4 185 000	4 835 000	15,53%	4 835 000	15,53%
Compétence 113 - Routes territoriales	3 010 000	3 650 000	21,26%	3 650 000	21,26%
Politique V.C - Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	800 000	863 000	7,88%	863 000	7,88%
Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires	800 000	863 000	7,88%	863 000	7,88%
Politique V.D - Les transports ferroviaires et l'intermodalité	23 000 000	24 090 000	4,74%	24 090 000	4,74%
Compétence 115 - Réseau ferré	23 000 000	24 090 000	4,74%	24 090 000	4,74%
Politique V.E - Les transports urbains et scolaires	26 000 000	27 100 000	4,23%	27 100 000	4,23%
Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires	26 000 000	27 100 000	4,23%	27 100 000	4,23%
Dépenses totales	243 994 159	343 537 159	40,80%	247 537 159	1,45%

C'est sur ce chapitre qu'est budgétée la part la plus importante des crédits de fonctionnement, dont les trois quarts sont constitués par le reversement de la Dotation de Continuité Territoriale à l'Office des Transports de la Corse.

Les autres dépenses rattachées à la compétence « Transports » sont réparties entre secteurs de la façon suivante :

- Transports sur route : 27,100 M€ ;
- Transports ferroviaires : 24,090 M€ ;
- Infrastructures routières : 8,485 M€ ;
- Réseaux portuaires et aéroportuaires : 0,863 M€.

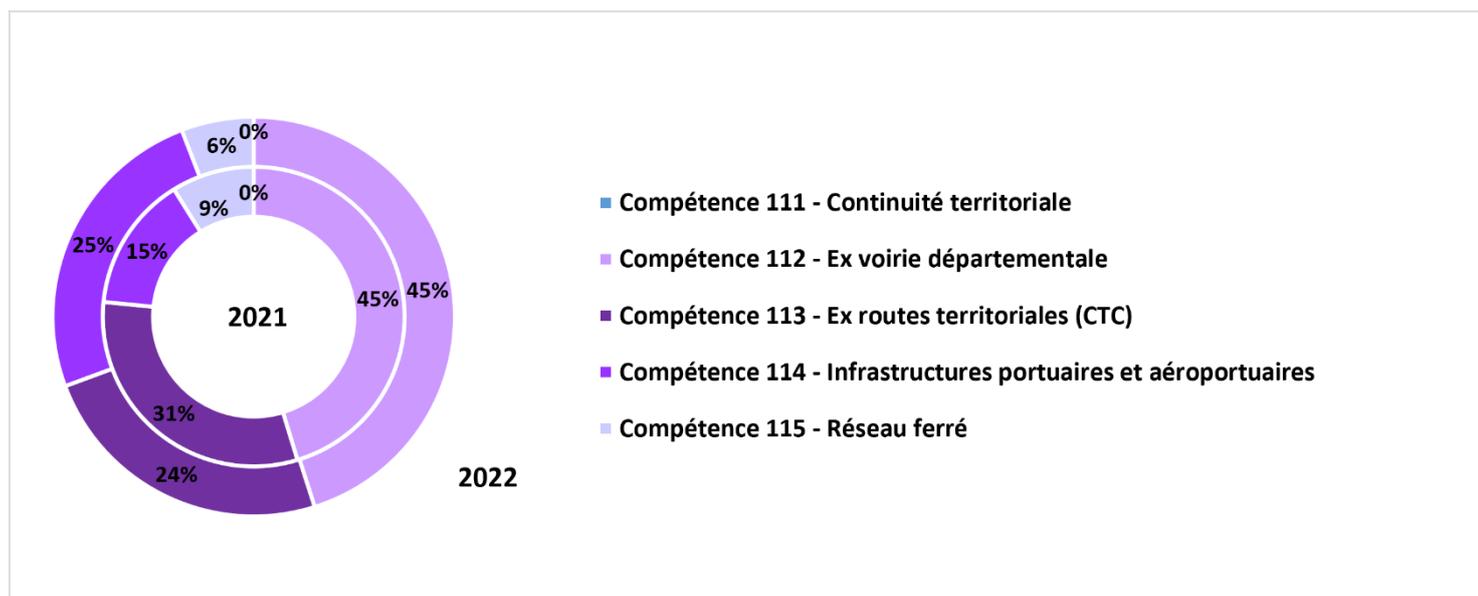


En section d'investissement :

	CPI 2021	CPI 2022	Evol n-1
Transports			
Politique V.B - Les infrastructures routières	73 500 000	71 500 000	-2,72%
Compétence 112 - Voirie départementale	43 500 000	46 500 000	6,90%
Compétence 113 - Routes territoriales	30 000 000	25 000 000	-16,67%
Politique V.C - Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	14 000 000	25 614 000	82,96%
Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires	14 000 000	25 614 000	82,96%
Politique V.D - Les transports ferroviaires et l'intermodalité	8 500 000	6 000 000	-29,41%
Compétence 115 - Réseau ferré	8 500 000	6 000 000	-29,41%
Politique V.E - Les transports urbains et scolaires	500 000	200 000	-60,00%
Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires	500 000	200 000	-60,00%
Dépenses totales	96 500 000	103 314 000	7,06%

En section d'investissement, un tiers des dépenses réelles ventilées est rattaché au chapitre « Transports ». Il s'agit de dépenses sous maîtrise d'ouvrage dont les inscriptions sont réparties entre secteurs de la façon suivante :

- Infrastructures routières : 71,500 M€ ;
- Réseaux portuaires et aéroportuaires : 25,614 M€ ;
- Transports ferroviaires : 6 M€ ;
- Transports sur route : 0,200 M€ ;



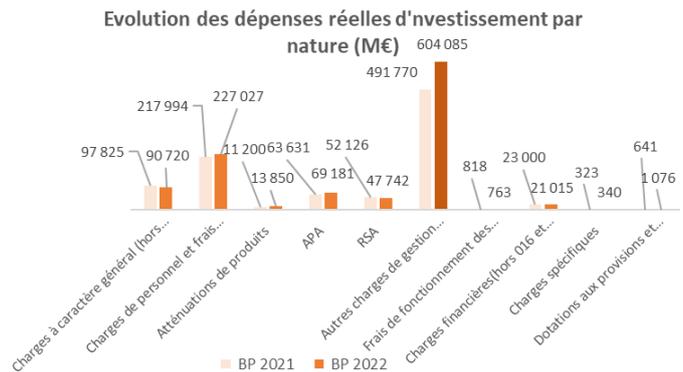
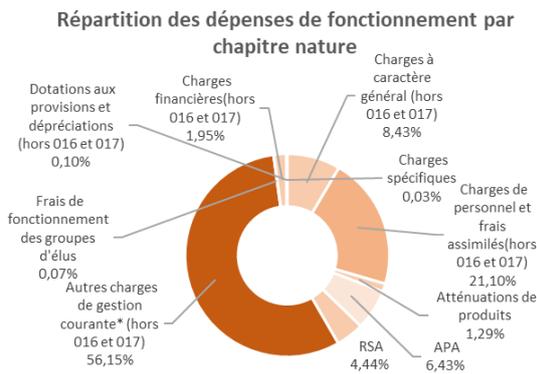
6-2. Présentation des dépenses par nature

Même si réglementairement la Collectivité de Corse vote son budget par fonction, la présentation des dépenses par nature permet d'offrir une analyse complémentaire concernant notamment la trajectoire financière de la collectivité et la ventilation des dépenses d'équipement.

6-2.1. Présentation des dépenses de fonctionnement par nature

La répartition et l'évolution des dépenses de fonctionnement de la Collectivité de Corse par chapitre nature sont détaillées au travers des tableaux et graphiques ci-dessous.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evol 2022/2021 en M€	Evol 2022/2021 en %
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	97 824 766,00	90 720 164,00	-7 104 602,00	-7,3%
012	Charges de personnel et frais assimilés(hors 016 et 017)	217 994 489,00	227 026 700,00	9 032 211,00	4,1%
014	Atténuations de produits	11 200 000,00	13 850 000,00	2 650 000,00	23,7%
016	APA	63 631 100,00	69 181 400,00	5 550 300,00	8,7%
017	RSA	52 125 800,00	47 742 200,00	-4 383 600,00	-8,4%
65	Autres charges de gestion courante* (hors 016 et 017)	491 769 826,00	604 085 075,00	112 315 249,00	22,8%
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	817 920,00	763 142,00	-54 778,00	-6,7%
66	Charges financières(hors 016 et 017)	23 000 000,00	21 014 752,00	-1 985 248,00	-8,6%
67	Charges spécifiques	323 000,00	340 000,00	17 000,00	5,3%
68	Dotations aux provisions et dépréciations (hors 016 et 017)	640 800,00	1 075 800,00	435 000,00	67,9%
Total dépenses réelles de fonctionnement		959 327 701,00	1 075 799 233,00	116 471 532,00	12,1%
* dont dépenses relatives au paiement de la condamnation CFF					
Total dépenses réelles de fonctionnement hors CFF		959 327 701,00	979 799 233,00	20 471 532,00	2,1%



Les autres charges de gestion courante représentent 56% des dépenses réelles de fonctionnement. Pour l'exercice 2022, on constate une forte évolution de l'ordre 12,1% (+ 112M€) par rapport au BP 2021 dont l'essentiel résulte des crédits inscrits pour le règlement de la condamnation CFF pour 96M€.

La neutralisation de ce montant porte une évolution des dépenses réelles de fonctionnement, à périmètre équivalent par rapport à 2021, de l'ordre de 2,1% soit 20,4M€

Les charges à caractère général (011) :

Les charges à caractère général s'élèvent à 90,7 M€, soit 8,43 % des dépenses totales (10,1 % au BP 2021).

La ventilation des charges à caractère général par chapitre fonctionnel détaillé dans le tableau ci-dessous permet d'apprécier leur évolution par rapport au BP 2021 :

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evol 2022/2021	Evol 2022/2021 %
930	Services généraux	37 940 100,00	38 259 000,00	318 900,00	0,8%
930-5	Fonds Européens		50 000,00	50 000,00	0,0%
931	Sécurité	2 164 260,00	3 035 000,00	870 740,00	40,2%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	8 877 348,00	4 309 479,00	-4 567 869,00	-51,5%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 166 584,00	3 405 172,00	-761 412,00	-18,3%
934	Santé et action sociale	3 152 600,00	3 505 300,00	352 700,00	11,2%
935	Aménagement des territoires	801 010,00	861 513,00	60 503,00	7,6%
936	Action économique	6 705 000,00	860 000,00	-5 845 000,00	-87,2%
937	Environnement	2 052 864,00	1 756 700,00	-296 164,00	-14,4%
938	Transports	31 965 000,00	34 428 000,00	2 463 000,00	7,7%
943	Opérations non ventilées	0,00	250 000,00	250 000,00	0,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement		97 824 766,00	90 720 164,00	-7 104 602,00	-7,3%

On peut constater une baisse de 7,3% par rapport au BP 2021 résultant principalement :

- **Des politiques de l'action économique (936)** et des mesures exceptionnelles de soutien liées au plan salvezza & Rilanciu avec une baisse 5,8M€, non reconduites en 2022
- **Des politiques d'enseignement, de formation professionnelle et d'apprentissage (932)** dont la baisse 4,5M€ est dû aux modalités de financement des opérations 2022 qui sont compensée par des inscriptions sur le chapitre 65 (+3,5M€).
- **De la politique des transports** avec une augmentation de 2,4 M€ qui permettent de financer les voiries départementales et régionales, les transports scolaires, les ports et autres infrastructures aéroportuaires

Les charges de personnel (Chapitre 012) :

Elles s'établissent à hauteur de 227 M€ représentent 21,1% des dépenses réelles de fonctionnement (23% au BP 2021). L'augmentation constatée par rapport à l'exercice précédent s'élève à 9 M€, soit une augmentation de 4,1%.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evol 2022/2021	Evol 2022/2021 %
930	Services généraux	180 864 225,00	189 221 895,00	8 357 670,00	4,6%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	23 793 594,00	25 090 000,00	1 296 406,00	5,4%
934	Santé et action sociale	6 170 420,00	6 262 205,00	91 785,00	1,5%
937	Environnement	7 166 250,00	6 452 600,00	-713 650,00	-10,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement		217 994 489,00	227 026 700,00	9 032 211,00	4,1%

Les éléments présentés ci-avant doivent être passés au prisme des évolutions mécaniques des dépenses de personnel et reconsidérées eu égard aux consommations de crédits constatées en 2021.

Sur les évolutions mécaniques :

Le glissement vieillesse technicité (GVT) positif à hauteur de 3M3€, s'explique par les opérations d'avancements et de promotion et les éventuelles réformes réglementaires étant estimés à +2M935€ (prime inflation, révision à la hausse des grilles indiciaires des catégories C) ou encore le déploiement du projet de mutuelle de groupe (+0.150M€) qui génèrent des coûts irréductibles impactant la structure de la masse salariale.

De plus, compte tenu de la sous-consommation des droits à congés eu égard à la crise sanitaire, le paiement en 2022 des journées de congés épargnées en 2021 constitue de nouveau une dépense prévisionnelle à la hausse de +0,250M€.

Il est à noter que les coûts susvisés sont en partie auto financés par les départs définitifs de la collectivité, soit un GVT négatif de 2M8€, portant ainsi le solde des variables irréductibles à +0,535M€.

Par ailleurs, la finalisation de l'harmonisation des conditions d'emplois des agents, soit par la mise à jour réglementaire, soit par la révision et l'amélioration des dispositifs en cause (régime indemnitaire, NBI) s'élèverait +0,650M€.

Sur les crédits consommés en 2021 :

La hausse potentielle de la masse salariale, incluant les besoins de recrutements, se situerait dans une projection maximum de +8M390€ valeur inscrite dans le cadre du budget primitif par rapport aux consommations 2021. Le taux d'évolution de la masse salariale (012-016-017) entre les consommations 2021 et le budget prévisionnel 2022 s'élèverait à +4%.

Il faut concevoir l'année 2022 non pas comme une année de retour à la normale de l'évolution des dépenses de personnels, mais comme une année charnière devant permettre de stabiliser les projets en cours et d'engager le ralentissement de la hausse tendancielle de la masse salariale, ceci malgré la crise sanitaire.

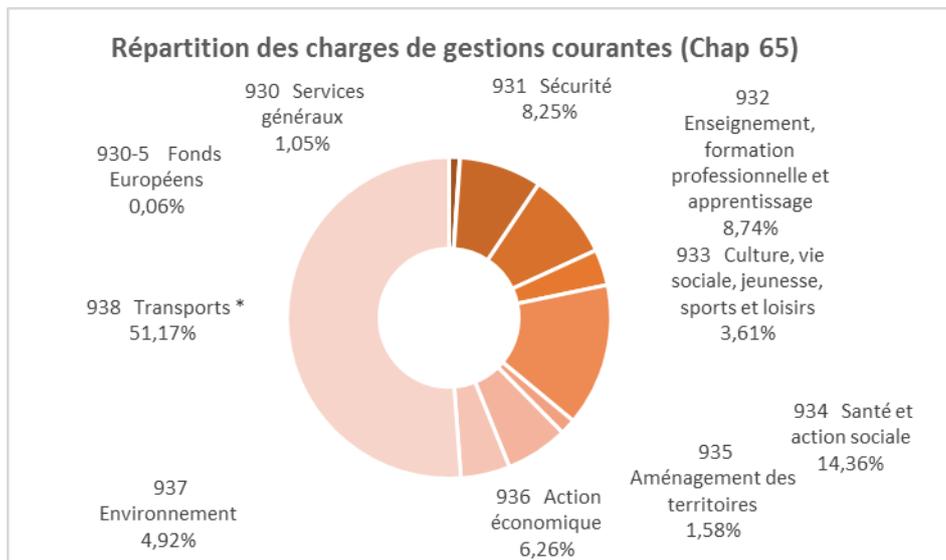
Cette dynamique d'évolution nouvelle de ces dépenses devra s'inscrire dans une tendance soutenable en considération des besoins en compétences, des départs de la Collectivité et des disponibilités budgétaires possibles.

Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Les dépenses relevant de ce chapitre s'élevaient à 604 M€ au BP 2022 et représentent 56% du total des dépenses réelles de fonctionnement. Elles affichent une forte augmentation de l'ordre 22,8% en majeure partie due aux crédits liés à la condamnation CFF pour un montant de 96M€. La neutralisation de cette inscription exceptionnelle porte une augmentation par rapport au BP 2021 de 3,3% soit environ 16,3M€ de crédit supplémentaire (PM 491,770 M€).

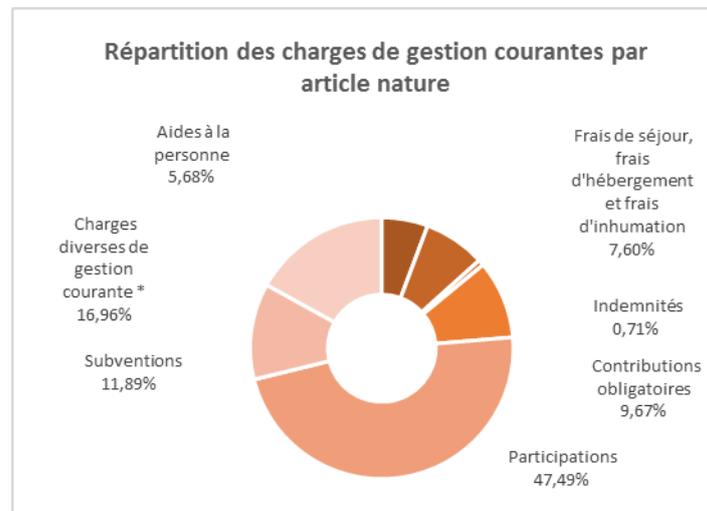
Ces crédits intègrent l'enveloppe de continuité territoriale d'un montant de 187 M€ à l'Office des Transports de la Corse mais également les dotations de fonctionnement aux autres Agences et Offices.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evol 2022/2021	Evol 2022/2021 %
930	Services généraux	5 872 885,00	6 325 914,00	453 029,00	7,7%
930-5	Fonds Européens	400 000,00	350 000,00	-50 000,00	0,0%
931	Sécurité	45 981 160,00	49 862 777,00	3 881 617,00	8,4%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49 284 252,00	52 787 521,00	3 503 269,00	7,1%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	21 182 728,00	21 823 729,00	641 001,00	3,0%
934	Santé et action sociale	83 149 400,00	86 774 740,00	3 625 340,00	4,4%
935	Aménagement des territoires	10 528 801,00	9 534 129,00	-994 672,00	-9,4%
936	Action économique	32 366 441,00	37 810 366,00	5 443 925,00	16,8%
937	Environnement	30 975 000,00	29 706 740,00	-1 268 260,00	-4,1%
938	Transports *	212 029 159,00	309 109 159,00	97 080 000,00	45,8%
Total dépenses réelles de fonctionnement		491 769 826,00	604 085 075,00	112 315 249,00	22,8%
* dont dépenses relatives au paiement de la condamnation CFF 96M€)					
Total dépenses réelles de fonctionnement hors CFF		491 769 826,00	508 085 075,00	16 315 249,00	3,3%



La répartition au travers des article nature de ce chapitre permet de mettre en évidence les principales évolutions par rapport au BP 2021

Chapitre 65		BP 2021	BP 2022	Evol 2022/2021	Evol 2022/2021 %
Article	Libellé				
651	Aides à la personne	32 846 535,00	34 320 350,00	1 473 815,00	4,5%
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation	46 475 500,00	45 902 000,00	-573 500,00	-1,2%
653	Indemnités	4 299 710,00	4 275 605,00	-24 105,00	-0,6%
655	Contributions obligatoires	54 617 710,00	58 428 777,00	3 811 067,00	7,0%
656	Participations	279 009 379,00	286 900 199,00	7 890 820,00	2,8%
657	Subventions	69 422 051,00	71 819 469,00	2 397 418,00	3,5%
658	Charges diverses de gestion courante *	5 098 941,00	102 438 675,00	97 339 734,00	1909,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement		491 769 826,00	604 085 075,00	112 315 249,00	22,8%
* dont dépenses relatives au paiement de la condamnation CFF 96M€)					
Total dépenses réelles de fonctionnement hors CFF		491 769 826,00	508 085 075,00	16 315 249,00	3,3%



Hors contentieux CFF, les principales évolutions sur ce chapitre concernent :

- **Les aides à la personne** avec une évolution de +4,5% (+1,47M€). Elles permettent notamment de financer les allocations sociales, les stages de la formation professionnelles, les bourses étudiantes.
- **Les frais de séjours et d'hébergement** qui présentent une baisse de 1,2% par rapport au BP 2021. Elles permettent de financer les frais de scolarité, l'accueil familial, les frais de séjours de l'aide sociale à l'enfance et de personnes âgées et handicapées.
- **Les participations** affichent une évolution de + 2,8% par rapport à 2021 soit une augmentation de 7,8M€. Hors DCT, ces dépenses s'établissent à 62,256 M€ contre 60,570 M€ au BP 2021 soit une augmentation de 0,7%. Sur ce montant 53,042 M€ est destinée à financer les dépenses de structure (personnel et charges à caractère général) des Agences et Offices soit une augmentation de 0,8 % (+1,926M€) par rapport au BP 2021.

Etablissement	Fonctionnement propre		Actions		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
ADEC	4 900 000,00	5 100 000,00	-	630 000,00	4 900 000,00	5 730 000,00
Evol N-1 M€	-	200 000,00	-	630 000,00	-	830 000,00
Evol N-1 %	-	4,1%	-	-	-	16,9%
OTC	186 999 159,00	186 999 159,00	-	-	186 999 159,00	186 999 159,00
Evol N-1 M€	-	-	-	-	-	-
Evol N-1 %	-	-	-	-	-	-
OEC	13 350 000,00	12 440 000,00	2 454 000,00	2 004 000,00	15 804 000,00	14 444 000,00
Evol N-1 M€	-	910 000,00	-	450 000,00	-	1 360 000,00
Evol N-1 %	-	-6,8%	-	-18,3%	-	-8,6%
PNRC	5 566 000,00	5 566 000,00	-	-	5 566 000,00	5 566 000,00
Evol N-1 M€	-	-	-	-	-	66 000,00
Evol N-1 %	-	-	-	-	-	-
ODARC	9 200 000,00	10 954 000,00	300 000,00	550 000,00	9 500 000,00	11 504 000,00
Evol N-1 M€	-	1 754 000,00	-	250 000,00	-	2 004 000,00
Evol N-1 %	-	19,1%	-	0,83	-	21,1%
ATC	5 350 000,00	5 396 000,00	5 800 000,00	5 800 000,00	11 150 000,00	11 196 000,00
Evol N-1 M€	-	46 000,00	-	-	-	46 000,00
Evol N-1 %	-	0,9%	-	-	-	0%
OEHC	8 290 000,00	8 486 000,00	-	-	8 290 000,00	8 486 000,00
Evol N-1 M€	-	196 000,00	-	-	-	196 000,00
Evol N-1 %	-	2,4%	-	-	-	2%
AUE	4 460 000,00	5 100 000,00	900 000,00	230 000,00	5 360 000,00	5 330 000,00
Evol N-1 M€	-	640 000,00	-	670 000,00	-	30 000,00
Evol N-1 %	-	14,4%	-	0,74	-	-0,6%
TOTAL	238 115 159,00	240 041 159,00	9 454 000,00	9 214 000,00	247 569 159,00	249 255 159,00
Evol N-1 M€	-	1 926 000,00	-	240 000,00	-	1 686 000,00
Evol N-1 %	-	0,8%	-	-2,5%	-	0,7%

- **Les subventions** affichent une évolution de +3,5% par rapport à 2021 soit une augmentation de 7,8M€. Elles permettent le financement des politiques publiques en faveur de la jeunesse sport, de la culture, de la recherche, de l'aménagement du territoire. Elles se répartissent à 36% au profit de personnes privées et 64% au profit d'organismes publics.
- **Les contributions obligatoires** sont quant à elle en augmentation de 7% soit 3,8 M€ par rapport l'exercice précédent. Ces dépenses concernent principalement les participations aux deux SIS et la protection des incendies qui progressent de 8,4 % (+3,8M€). Les dotations aux collèges et lycées restent stables par rapport à 2021.
- **Les autres charges de gestion courante** sont en augmentation en raison de l'inscription des 96M€ pour le paiement de la condamnation CFF.

Les allocations APA (016) et RSA (017) :

Les chapitres 016 et 017 concernent les crédits dédiés à la mise en œuvre de la politique d'action sociale de la CdC.

Les allocations APA (016) :

Le tableau ci-dessous permet de détailler les typologies de dépenses sur ce chapitre :

Chapitre 016- APA	Article	BP 2021	BP 2022	Evol 2022/2021	Evol 2022/2021 %
	charges à caractères générales	308 000,00	360 000,00	52 000,00	16,88%
	charges de personnel	7 322 100,00	7 563 900,00	241 800,00	3,30%
	APA versée	55 951 000,00	57 242 500,00	1 291 500,00	2,31%
	Autres charges de gestion courante	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00%
	Charges spécifiques	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00%
	Total dépenses réelles de fonctionnement	63 581 100,00	69 181 400,00	5 600 300,00	8,81%

Les dépenses relatives aux allocations APA représentent 6,43% des dépenses totales de fonctionnement de la Collectivité de Corse. Elles sont en augmentation de 8,81% par rapport au BP 2021 soit une hausse de 5,6M€. L'augmentation principale sur ce chapitre concerne l'augmentation des prestations versées (+1,2M€) ainsi que la revalorisation des salaires des professionnels des SAAD (+4M€)

Les dépenses relatives au Revenu de Solidarité Active (RSA) sont comptabilisées sur le chapitre 017. Elles représentent 4,4% des dépenses réelles de fonctionnement de la CdC avec 47,7M€ et permettent d'assurer aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu mais également un accompagnement social et ou professionnel afin de permettre leur réinsertion.

Après une forte augmentation constatée en 2020 et 2021 en lien direct avec la crise sanitaire, les montants alloués au RSA affichent une baisse de -8,41% par rapport au BP 2021 soit une baisse 4,3M€

Chapitre 017- RSA	Article	BP 2021	BP 2022	Evol 2022/2021	Evol 2022/2021 %
	charges à caractères générales	477 100,00	452 500,00	-24 600,00	-5,16%
	charges de personnel	4 053 200,00	4 300 200,00	247 000,00	6,09%
	RSA versée	44 940 000,00	39 030 500,00	-5 909 500,00	-13,15%
	Autres charges de gestion courante	2 635 500,00	3 939 000,00	1 303 500,00	
	Charges spécifiques	20 000,00	20 000,00	0,00	
	Total dépenses réelles de fonctionnement	52 125 800,00	47 742 200,00	-4 383 600,00	-8,41%

Les frais de fonctionnement des groupes politiques (6586) :

Ces frais s'élevaient à 0,763 M€ sont conformes au plafond réglementaire fixé par le CGCT.

Les charges financières (66) :

Les charges financières avec une prévision de 21 M€ sont en baisse de 8,6% soit – 1,9M€ par rapport à 2021. Cette baisse étant directement liée à la renégociation des emprunts structurés qui a permis de réduire les intérêts bancaires liés à la dette de la CdC.

Les atténuations de produits (014) :

Les atténuations de produits comptabilisent au chapitre 014, les prélèvements effectués au titre des fonds de péréquation, et de la contribution de la CDC au redressement des comptes publics. L'augmentation de 2,6M€ est directement liée à l'augmentation des recettes fiscales encaissées en 2021 et notamment celle relative au fonds DMTO (+34% par rapport à 2020).

Les dotations aux provisions (68) :

Un montant de 1,075 M€ est inscrit au présent budget en provision pour risques et charges financiers relatif à divers risques contentieux.

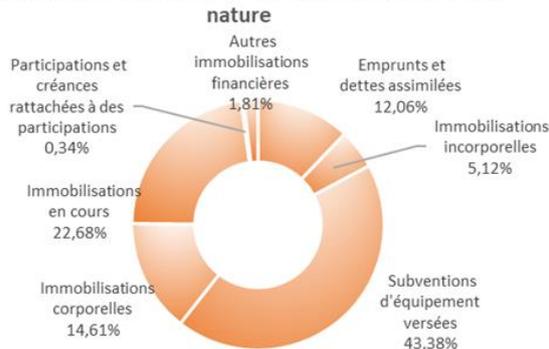
6-2.2 Présentation des dépenses réelles d'investissement par nature

Les dépenses d'investissement proposées pour 392,2 M€ sont en augmentation de 11,3% par rapport à 2021 (357,953 M€) soit une hausse de 39,7M€.

Hors dette, le volume des dépenses sectorielles s'établit à 346,7 M€ (315,453 M€ au BP 2021) et se répartit comme suit :

Chapitre		BP 2021	BP 2022	Evol 2022/2021 en M€	Evol 2022/2021 en %
16	Emprunts et dettes assimilées	42 500 000,00	45 506 234,00	3 006 234,00	7,1%
20	Immobilisations incorporelles	18 046 518,00	21 014 231,00	2 967 713,00	16,4%
204	Subventions d'équipement versées	152 896 857,00	159 260 258,00	6 363 401,00	4,2%
21	Immobilisations corporelles	51 500 354,00	63 927 970,00	12 427 616,00	24,1%
23	Immobilisations en cours	79 929 001,00	76 714 510,00	-3 214 491,00	-4,0%
26	Participations et créances rattachées à des participations	1 200 000,00	11 110 000,00	9 910 000,00	825,8%
27	Autres immobilisations financières	6 380 000,00	14 690 000,00	8 310 000,00	130,3%
Total dépenses réelles de fonctionnement		352 452 730,00	392 223 203,00	39 770 473,00	11,3%

Répartition des dépenses réelles d'investissement par nature



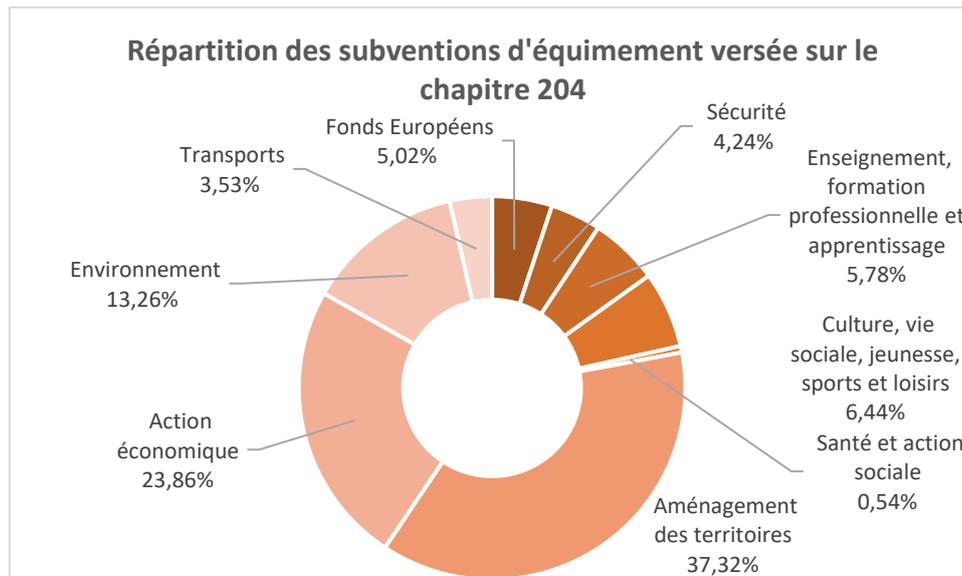
Evolution des dépenses réelles d'investissement par nature (M€)



Les subventions d'équipement représentent 159,2 M€ soit une augmentation de 4,2% (+6,3M€) pour 152,8 M€ au BP 2021.

La répartition des subventions d'équipement versées par chapitre fonctionnel s'établit ainsi :

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evol 2022/2021	Evol 2022/2021 %
930-5	Fonds Européens	13 250 000,00	8 000 000,00	-5 250 000,00	-39,6%
931	Sécurité	5 500 000,00	6 750 000,00	1 250 000,00	22,7%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	10 621 000,00	9 209 000,00	-1 412 000,00	-13,3%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	9 697 445,00	10 258 080,00	560 635,00	5,8%
934	Santé et action sociale	568 340,00	865 570,00	297 230,00	52,3%
935	Aménagement des territoires	57 750 665,00	59 441 488,00	1 690 823,00	2,9%
936	Action économique	36 125 000,00	38 000 000,00	1 875 000,00	5,2%
937	Environnement	17 584 407,00	21 112 120,00	3 527 713,00	20,1%
938	Transports	1 800 000,00	5 624 000,00	3 824 000,00	212,4%
Total dépenses réelles de fonctionnement		152 896 857,00	159 260 258,00	6 363 401,00	4,2%

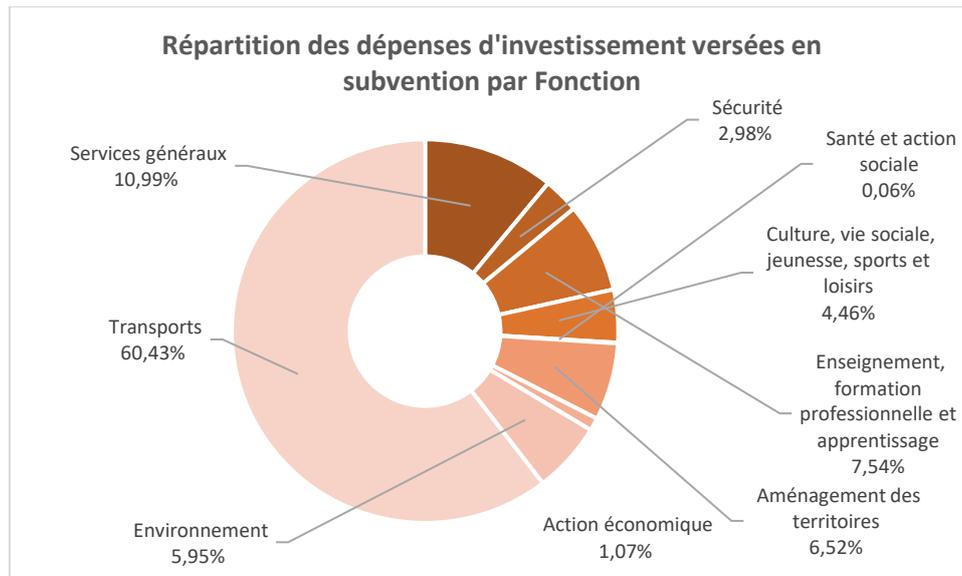


- **L'aménagement du territoire (37,46 %)** représente les subventions d'équipement versées aux communes et intercommunalités.
- Les subventions versées au titre de **l'action économique** sont en hausse de 5,2% ; Cette progression marque la volonté de la collectivité de contribuer activement à la relance économique de l'île.
- **La politique de l'environnement qui est en augmentation de 20,1 % (+3,5M€) par rapport au BP 2021** représente les actions menées par l'OEC, l'AUE et l'OEHC ainsi que les aides allouées aux communes et intercommunalités au titre de l'eau.
- Les crédits **fonds européens** malgré une baisse affichée de 39,9% (-5,25M€) sur la « part subvention » doivent être analysés avec la part des fonds européens comptabilisée sur les chapitres nature 26 et 27 (participations & et autres immobilisation) qui est quant à elle en augmentation de 13M€ traduisant ainsi la montée en force de la politique d'ingénierie financière mise en œuvre au travers du FEDER, politique qui permettra à la CdC à moyen terme de percevoir les remboursements des fonds versés aux opérateurs financier.
- Les subventions d'équipement au titre de **la culture, de la vie sociale, du sport, de la jeunesse et des loisirs** restent stables par rapport au BP 2021
- Le secteur « **Sécurité** » représente une augmentation de +22,7% sur les dépenses, exclusivement destinées au SIS.
- **Les chapitre 26 et 27 (participations & Autres immobilisation)** sont en forte progression par rapport à 2021 avec une augmentation cumulée de 18,2M€. Elle traduit l'ambition de la Collectivité dans la mise en œuvre de la politique d'ingénierie financière (Avances remboursables, Garantie, prêt d'honneur...) de l'ADEC et de la DAEI (pour les fonds FEDER) et de la Direction des Dynamiques Territoriales au profit des communes.

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage (Chap 20,21,23) s'établissent à 161,6 M€ en augmentation de 8,1% par rapport au BP 2021.

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage se répartissent ainsi :

Chapitre		BP 2021	BP 2022	Evol 2022/2021	Evol 2022/2021 %
900	Services généraux	15 837 000,00	17 760 000,00	1 923 000,00	12,1%
901	Sécurité	3 233 003,00	4 819 850,00	1 586 847,00	49,1%
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 161 500,00	12 190 000,00	1 028 500,00	9,2%
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	7 698 223,00	7 207 920,00	-490 303,00	-6,4%
904	Santé et action sociale	35 000,00	100 000,00	65 000,00	185,7%
905	Aménagement des territoires	7 187 000,00	10 540 000,00	3 353 000,00	46,7%
906	Action économique	640 000,00	1 728 600,00	1 088 600,00	170,1%
907	Environnement	8 984 147,00	9 620 341,00	636 194,00	7,1%
908	Transports	94 700 000,00	97 690 000,00	2 990 000,00	3,2%
Total dépenses réelles de fonctionnement		149 475 873,00	161 656 711,00	12 180 838,00	8,1%



Le secteur des **transports** représente près de 60,4 % et porte sur les investissements effectués au titre de la voirie, du réseau ferré, des ports et aéroports et des transports non urbains et scolaires.

Les **services généraux** qui représentent 10,9% des dépenses sont en hausse de 12,1% et permettront d'assurer notamment l'acquisition des équipements informatiques ainsi que les travaux sur les bâtiments de la CdC.

Le secteur de l'**enseignement** représente 7,54 % de ces dépenses. La part la plus importante des crédits budgétés est réservée à l'enseignement secondaire et est destinée au financement des opérations de réhabilitation, d'amélioration de la performance énergétique et d'équipements sportifs des collèges et lycées.

L'environnement, avec 5,95 %, est en augmentation de 7,1% par rapport au BP 2021, concerne des dépenses principalement dédiées aux travaux en matière hydraulique.

Le secteur de la culture du patrimoine et du sport représente 4,46 % des dépenses sous maîtrise d'ouvrage qui permettent d'assurer les travaux de restaurations et de conservations sur bâtiments culturels (musées...).

7 - Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre comprennent les opérations patrimoniales (chapitre 925), les transferts entre sections (chapitres 926/946) ainsi que le virement de section (chapitres 951/953).

Les opérations patrimoniales (chapitre 925)

Les opérations patrimoniales sont des opérations ne générant pas de flux financiers. Elles sont équilibrées en recette et en dépense et n'impactent ni le résultat global, ni la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Elles se décomposent comme suit :

- 8,5 M€ permettant d'avoir une image fidèle du patrimoine de la collectivité, et d'optimiser les recettes de la collectivité.

Les services de la collectivité ont pour mission de transférer les frais d'études sur des comptes de travaux dès lors que ceux-ci sont suivis d'un commencement d'exécution de travaux. Ces opérations de retraitement sont budgétaires et impliquent l'émission de titres au compte 203 concerné et de mandats sur un compte de travaux (21 ou 23).

Ces mandats réalisés sur un compte 21 ou 23 du chapitre 925 deviennent alors éligibles au FCTVA (taux de 16,404 appliqué aux dépenses d'investissement concernées).

Des travaux importants de rapprochement ont été effectués en 2021 pour effectuer ces transferts et seront présentés dans le cadre du CA 2021.

Pour l'exercice 2022, le montant estimé des transferts de ces frais d'études suivis de travaux est de 8,5M€.

- 21,7 M€ correspondant aux écritures de refinancement du troisième emprunt structuré de l'ex CD 2B, à savoir :
 - Débit du compte 1641 par le crédit du compte 166 pour la sortie de l'emprunt (10,852 M€ : CRD de l'emprunt renégocié),
 - Débit du compte 166 par le crédit du compte 1641 pour la mise en place du nouvel emprunt (10,852 M€).

Les opérations de transfert entre sections (chapitres 926/946)

Les opérations d'amortissement

Au BP 2022, ces opérations présentent un solde prévisionnel de 21,432 M€ soit une dotation aux amortissements de 161,268 M€ (compte 6811), des reprises de subventions pour 22,617 M€ (compte 777) ainsi qu'une neutralisation des charges d'amortissement d'un montant de 117,219 M€ (compte 77681).

L'étalement des indemnités de remboursement anticipé

Les deux emprunts toxiques conclus par la Collectivité Territoriale de Corse, avec Dexia Crédit Local en 2007 et 2011, ont fait l'objet d'un refinancement lors des exercices 2015 et 2016.

Au regard de l'impact budgétaire élevé des indemnités de remboursement anticipé (IRA) dues lors de refinancements, les instructions budgétaires et comptables autorisent un étalement de charges.

Le mécanisme comptable concerne les IRA capitalisées et/ou payées et se matérialise en deux phases :

- La comptabilisation des IRA

En l'occurrence, les IRA comptabilisées en 2015 et 2016 s'élevaient respectivement à 67,3 M€ et 52 M€ soit un total de 119,3 M€. Cette opération a donné lieu à l'émission de mandats pour ce montant au compte 6681.

- L'étalement de la charge

L'étalement des IRA permet de lisser la charge sur une période ne pouvant excéder la durée initiale de l'emprunt restant à courir. Il se traduit par une opération d'ordre budgétaire ayant pour objet de rattacher à chaque exercice une part de la charge étalée, en l'espèce sur 14 ans. Pour comptabiliser cet étalement, il convient d'émettre un mandat au compte 6862 (chapitre 946) et un titre au compte 4817 (chapitre 926) pour le montant de la part annuelle de l'indemnité étalée.

En conséquence, il convient donc de procéder à l'inscription d'une opération d'ordre budgétaire de 8,521 M€ concourant à dégager de l'autofinancement.

Capitalisation des IRA de l'emprunt refinancé

Considérant le protocole transactionnel conclu avec CAFFIL, SFIL et DEXIA ayant pour objet de mettre fin au différend opposant la Collectivité de Corse à ces derniers, il convient de comptabiliser les IRA relatifs au refinancement du prêt MPH520914EUR. Leur intégration dans le capital du contrat de prêt de refinancement donne lieu aux écritures d'ordre suivantes :

- Mandat au compte 6681 (chapitre 946) pour 6,837 M€
- Titre au compte 1641 (chapitre 926) pour 6,837 M€

Le virement de section (chapitre 951 et 953)

Il concourt à l'équilibre des sections, l'excédent des recettes de fonctionnement permettant de financer les dépenses d'investissement.

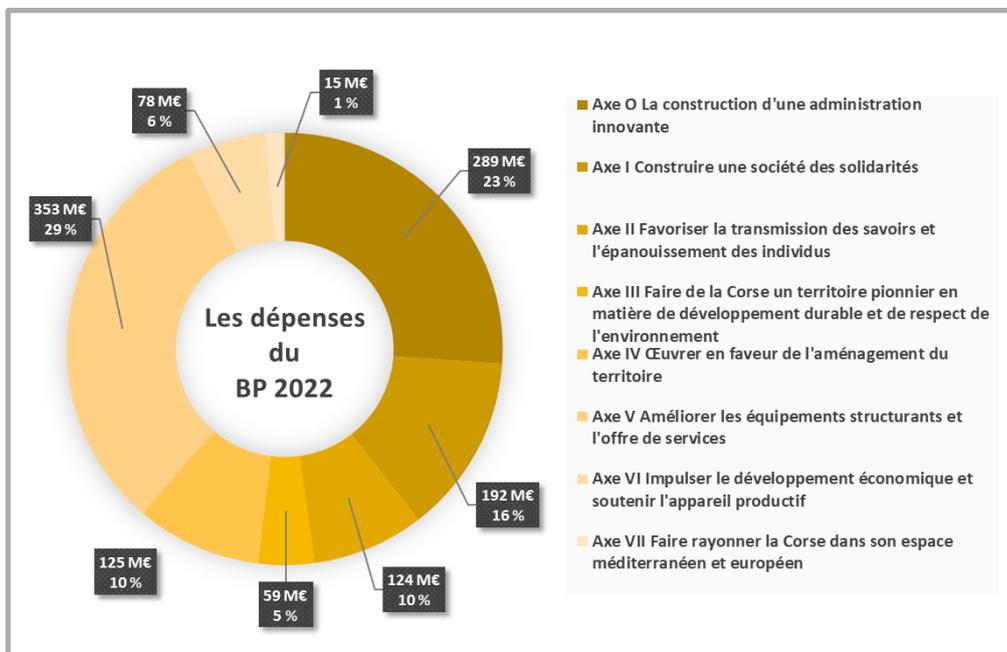
Le virement de section du présent BP s'élève à 76,369 M€.

L'ensemble de ces opérations permet de déterminer l'autofinancement de l'exercice soit 113,16 M€

Pour mémoire, il s'élevait à 128,419 M€ en 2021.

Partie B - Présentation des crédits budgétaires par politique publique

	AP	CPI	AE	CPF	TOTAL AUTORISATIONS	TOTAL CP
Axe O Axe O La construction d'une administration innovante	19 426 000	63 742 234	34 746 600	319 269 408	54 172 600	383 011 642
Axe I Axe I Construire une société des solidarités	2 785 000	1 045 570	6 112 000	195 579 540	8 897 000	196 625 110
Axe II Axe II Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus	28 250 000	39 165 000	86 600 000	82 869 901	114 850 000	122 034 901
Axe III Axe III Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement	30 419 020	24 712 461	37 319 866	36 563 806	67 738 886	61 276 267
Axe IV Axe IV Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire	104 680 980	73 573 338	63 145 000	63 012 419	167 825 980	136 585 757
Axe V Axe V Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	96 900 000	117 956 000	249 574 159	344 058 159	346 474 159	462 014 159
Axe VI Axe VI Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif	54 940 000	52 028 600	33 570 000	33 330 000	88 510 000	85 358 600
Axe VII Axe VII Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen	41 000 000	20 000 000	1 317 000	1 116 000	42 317 000	21 116 000
TOTAL	378 401 000	392 223 203	512 384 625	1 075 799 233	890 785 625	1 468 022 436



	AP	CPI	AE	CPF	Total/Autorisations	Total CP
<i>en euros</i>						
Axe I - Construire une société des solidarités	2 785 000	1 045 570	6 112 000	195 579 540	8 897 000	196 625 110
P I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	-	160 000	2 315 000	46 074 040	2 315 000	46 234 040
C 511 - Services sociaux	-	80 000	1 15 000	1 142 040	115 000	1 222 040
C 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	-	80 000	2 200 000	44 932 000	2 000 000	45 012 000
P I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	2 000 000	-	-	129 129 700	2 000 000	129 129 700
C 513 - Personnes âgées	2 000 000	-	-	82 283 500	2 000 000	82 283 500
C 514 - Personnes en situation de handicap	-	-	-	46 846 200	-	46 846 200
P I.C La protection de l'enfance et de la famille	-	-	981 000	16 380 000	981 000	16 380 000
C 515 - Famille - Enfance	-	-	981 000	16 380 000	981 000	16 380 000
P I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	785 000	885 570	2 816 000	3 995 800	3 601 000	4 881 370
C 521 - Santé et services médico-sociaux	785 000	885 570	2 816 000	3 995 800	3 601 000	4 881 370
Axe II - Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus	28 250 000	39 165 000	86 600 000	82 869 901	114 850 000	122 034 901
P II.A L'enseignement et la formation	11 760 000	20 900 000	55 700 000	55 596 000	67 460 000	76 496 000
C 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	910 000	6 620 000	16 920 000	22 016 000	17 830 000	28 636 000
C 412 - Enseignement primaire et secondaire	9 950 000	13 140 000	10 110 000	10 750 000	20 060 000	23 390 000
C 421 - Formation professionnelle et apprentissage	900 000	1 100 000	27 700 000	22 500 000	28 600 000	23 600 000
C 461 - Orientations	-	40 000	970 000	830 000	970 000	870 000
P II.B La langue corse	840 000	799 000	3 900 000	2 300 000	4 740 000	3 099 000
C 431 - Langue corse	840 000	799 000	3 900 000	2 300 000	4 740 000	3 099 000
P II.C La culture	8 073 000	9 467 000	16 887 000	14 696 101	24 960 000	24 163 101
C 442 - Culture	6 084 800	6 912 000	14 970 500	12 929 001	21 055 300	19 841 001
C 443 - Les musées, archives, BDP, centres culturels et FRAC	1 988 200	2 555 000	1 916 500	1 767 100	3 904 700	4 322 100
P II.D Le patrimoine	5 077 000	5 785 000	9 530 000	2 400 800	6 030 000	8 185 800
C 441 - Patrimoine	5 077 000	5 785 000	9 530 000	2 400 800	6 030 000	8 185 800
P II.E Le sport et la jeunesse	2 500 000	2 214 000	7 772 000	7 772 000	11 535 000	9 986 000
C 451 - Sports	2 500 000	2 064 000	7 700 000	6 750 000	10 200 000	8 814 000
C 452 - Jeunesse	-	150 000	1 335 000	1 022 000	1 335 000	1 172 000
P II.F Vie sociale et citoyenne	-	-	125 000	105 000	125 000	105 000
C 471 - Egalité entre les femmes et les hommes	-	-	125 000	105 000	125 000	105 000
Axe III - Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement	30 419 020	24 712 461	37 319 866	36 563 806	67 738 886	61 276 267
P III.A La politique de l'eau	15 000 000	12 000 000	8 485 000	8 486 000	23 486 000	20 486 000
C 131 - Maîtrise de l'eau	15 000 000	12 000 000	8 486 000	8 486 000	23 486 000	20 486 000
P III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	12 119 020	9 512 461	28 563 866	27 807 806	40 682 886	37 320 267
C 321 - Actions en faveur de l'environnement	11 526 020	8 792 361	27 773 866	26 859 366	39 299 886	35 651 727
C 322 - Protection de l'environnement	593 000	720 100	790 000	948 440	1 383 000	1 668 540
P III.C L'énergie	3 300 000	3 200 000	270 000	270 000	3 570 000	3 470 000
C 331 - Energie	3 300 000	3 200 000	270 000	270 000	3 570 000	3 470 000

	AP	CPH	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Axe IV - Gaweir en favore de l'aménagement du territoire	104 680 980	73 573 338	63 145 000	63 012 419	167 825 980	136 585 757
P IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	19 639 200	6 904 255	3 700 000	3 549 642	23 339 200	10 453 897
<i>C 313 - Développement rural et territorial</i>	19 639 200	6 904 255	3 700 000	3 549 642	23 339 200	10 453 897
P IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	58 000 000	39 974 834	359 000	285 000	58 359 000	40 259 834
<i>C 314 - Aides aux communes et groupements</i>	58 000 000	39 974 834	359 000	285 000	58 359 000	40 259 834
P IV.C L'habitat	15 141 780	9 030 000	200 000	950 000	15 341 780	9 980 000
<i>C 315 - Habitat logement</i>	15 141 780	9 030 000	200 000	150 000	15 341 780	9 180 000
<i>C 316 - Logement</i>	-	-	-	800 000	-	800 000
P IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	11 900 000	11 569 850	53 786 000	52 897 777	65 686 000	64 467 627
<i>C 317 - Prévention contre les incendies</i>	11 900 000	11 569 850	53 786 000	52 897 777	65 686 000	64 467 627
P IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	-	300 000	5 100 000	5 330 000	5 100 000	5 630 000
<i>C 311 - Urbanisme</i>	-	300 000	5 100 000	5 330 000	5 100 000	5 630 000
P IV.F La politique foncière	-	5 794 339	-	-	-	5 794 339
<i>C 312 - Foncier</i>	-	5 794 339	-	-	-	5 794 339
Axe V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	96 900 000	117 956 000	249 574 159	344 058 159	346 474 159	462 014 159
P V.A La continuité territoriale	-	-	186 999 159	282 999 159	186 999 159	282 999 159
<i>C 111 - Continuité territoriale</i>	-	-	186 999 159	282 999 159	186 999 159	282 999 159
P V.B Les infrastructures routières	87 500 000	71 500 000	9 500 000	8 485 000	97 000 000	79 985 000
<i>C 112 - Ex voirie départementale</i>	52 500 000	46 500 000	5 850 000	4 835 000	58 350 000	51 335 000
<i>C 113 - Ex routes territoriales (CTC)</i>	35 000 000	25 000 000	3 650 000	3 650 000	38 650 000	28 650 000
P V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	1 350 000	25 614 000	880 000	863 000	2 230 000	26 477 000
<i>C 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	1 350 000	25 614 000	880 000	863 000	2 230 000	26 477 000
P V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	8 000 000	6 000 000	24 550 000	24 090 000	32 550 000	30 090 000
<i>C 115 - Réseau ferré</i>	8 000 000	6 000 000	24 550 000	24 090 000	32 550 000	30 090 000
P V.E - Les transports urbains et scolaires	-	200 000	26 600 000	27 100 000	26 600 000	27 300 000
<i>C 116 - Transports interurbains et scolaires</i>	-	200 000	26 600 000	27 100 000	26 600 000	27 300 000
P V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	50 000	14 642 000	1 045 000	521 000	1 095 000	15 163 000
<i>C 121 - Réseau THD</i>	50 000	14 642 000	1 045 000	521 000	1 095 000	15 163 000
Axe VI - Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif	54 940 000	52 028 600	33 570 000	33 330 000	88 510 000	85 388 600
P VI.A Le développement agricole et rural	24 940 000	20 728 600	16 204 000	16 204 000	41 144 000	36 932 600
<i>C 211 - Agriculture</i>	23 740 000	19 000 000	15 404 000	15 404 000	39 144 000	34 404 000
<i>C 212 - Forêt</i>	1 200 000	1 728 600	800 000	800 000	2 000 000	2 528 600
P VI.B Le soutien aux entreprises	26 000 000	26 000 000	5 970 000	5 930 000	31 970 000	31 930 000
<i>C 213 - Action économique</i>	26 000 000	26 000 000	5 970 000	5 930 000	31 970 000	31 930 000
P VI.C Le développement touristique	4 000 000	5 300 000	11 396 000	11 196 000	15 396 000	16 496 000
<i>C 214 - Tourisme</i>	4 000 000	5 300 000	11 396 000	11 196 000	15 396 000	16 496 000
Axe VII - Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen	41 000 000	20 000 000	1 317 000	1 116 000	42 317 000	21 116 000
P VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	41 000 000	20 000 000	730 000	635 000	41 730 000	20 635 000
<i>C 231 - Fonds européens</i>	-	-	60 000	165 000	60 000	60 000
<i>C 232 - Subvention globale</i>	41 000 000	20 000 000	670 000	470 000	41 670 000	20 470 000
P VII.B La coopération territoriale	-	-	587 000	481 000	587 000	481 000
<i>C 221 - Coopération décentralisée</i>	-	-	587 000	481 000	587 000	481 000
P VII.C Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	-	-	-	-	-	-
<i>C 222 - Coopération internationale</i>	-	-	-	-	-	-
Axe O - La construction d'une administration innovante et performante	19 426 000	63 742 234	34 746 600	319 269 408	54 172 600	383 011 642
P O.A Structurer l'administration territoriale	-	380 000	3 280 000	246 462 000	3 280 000	246 842 000
<i>C 612 - Communication</i>	-	-	1 240 000	1 870 000	1 240 000	1 870 000
<i>C 616 - Ressources humaines</i>	-	380 000	2 040 000	244 592 000	2 040 000	244 972 000
P O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	3 756 000	5 366 000	4 000 000	8 160 000	7 756 000	13 526 000
<i>C 614 - Systèmes d'information</i>	3 756 000	5 366 000	4 000 000	8 160 000	7 756 000	13 526 000
P O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	5 000 000	45 506 234	5 250 000	36 941 352	10 250 000	82 447 586
<i>C 613 - Finances</i>	5 000 000	45 506 234	5 250 000	36 941 352	10 250 000	82 447 586
P O.D Amorcez la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	-	-	1 027 600	5 508 747	1 027 600	5 508 747
<i>C 611 - Fonctionnement des instances</i>	-	-	1 027 600	5 508 747	1 027 600	5 508 747
P O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	10 670 000	12 490 000	20 652 000	21 650 309	31 322 000	34 140 309
<i>C 615 - Moyens généraux</i>	5 500 000	7 250 000	14 360 000	18 750 309	19 860 000	26 000 309
<i>C 617 - Bâtiments</i>	5 170 000	5 240 000	6 292 000	2 900 000	11 462 000	8 140 000
P O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	-	-	537 000	547 000	537 000	547 000
<i>C 618 - Innovation</i>	-	-	537 000	547 000	537 000	547 000
Total	378 401 000	392 223 203,0	512 384 625	1 075 799 233	890 785 625	1 468 022 436

Axe I - Construire une société des solidarités

- Accentuer la lutte contre la précarité et la pauvreté, en densifiant les actions sur les territoires les plus précaires et en promouvant des solutions nouvelles et innovantes ;
- Poursuivre et développer les politiques de prévention en faveur des publics que nous avons choisi d'ériger en publics prioritaires : la petite enfance, les jeunes, les personnes âgées et en situation de handicap, les publics précaires ;
- Passer d'une politique de prévention à une politique de promotion de la santé.

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

195 579 540 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

1 045 570 €

→ Autorisation d'engagement de :

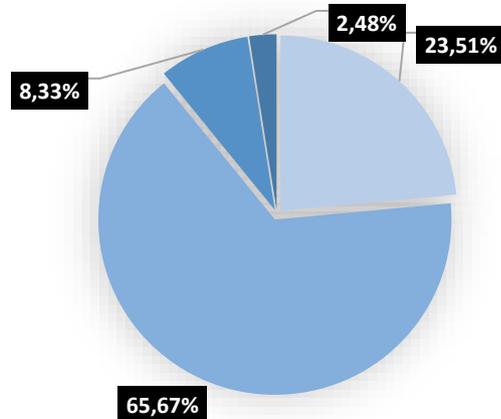
6 112 000 €

→ Autorisation de programme de :

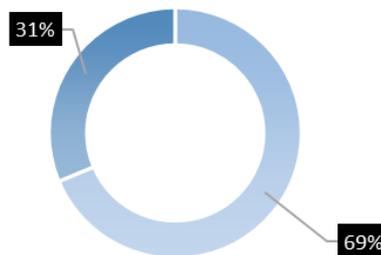
2 785 000 €

Répartition des crédits de paiements par politique

I.A
I.B
I.C
I.D



La programmation financière



Autorisations en Fonctionnement
Autorisations en Investissement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	-	160 000	2 315 000	46 074 040	2 315 000	46 234 040
I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	2 000 000	-	-	129 129 700	2 000 000	129 129 700
I.C La protection de l'enfance et de la famille	-	-	981 000	16 380 000	981 000	16 380 000
I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	785 000	885 570	2 816 000	3 995 800	3 601 000	4 881 370
TOTAL	2 785 000	1 045 570	6 112 000	195 579 540	8 897 000	196 625 110

Politique I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion

Les chiffres clés : 2 compétences / 6 programmes

0,206 M€ de crédits d'investissement / **6,3 M€** d'autorisations d'engagement / **50,663 M€** de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	-	160 000	2 315 000	46 074 040	2 315 000	46 234 040

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 511 un montant de CP de 1,222 M€ et d'autorisations pluriannuelles de 0,115 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	-	160 000	2 315 000	46 074 040	2 315 000	46 234 040
Compétence 511 - Services sociaux	-	80 000	115 000	1 142 040	115 000	1 222 040
Programme 5111 Social	-	-	115 000	1 138 500	115 000	1 138 500
Programme 5112 Aider les associations du secteur social	-	80 000	-	3 540	-	83 540

➤ Programme 5111 – Social

La Collectivité de Corse intervient à la fois dans le cadre du Code de l'action sociale et des familles (aides et actions obligatoires et facultatives opposables à tous), et par de nombreux dispositifs de soutien aux acteurs du champ social et médico-social (aides au fonctionnement, à l'installation, à l'investissement et à l'équipement).

L'article L. 121-3 du Code de l'Action et des Familles prévoit l'adoption, par la Collectivité de Corse, d'un « Règlement d'aide et d'action sociales » en termes de prestations individuelles ou collectives, obligatoires et facultatives le cas échéant.

L'aide et l'action sociales ainsi que l'action médico-sociale de la Collectivité de Corse sont gérées dans ce cadre, et la Collectivité de Corse intervient à tous les niveaux en faveur des publics en situation de besoin : l'aide à l'Enfance, l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, la lutte contre la précarité et l'exclusion l'accompagnement de la personne en matière sociale et budgétaire, la promotion de la santé et la prévention sanitaire, l'accueil de la petite enfance.

La DASP met en œuvre les dispositions relatives à l'action sociale de proximité, avec notamment : l'action sociale polyvalente, l'accompagnement de la personne en matière budgétaire avec la Mesure d'accompagnement social personnalisé (M.A.S.P.) et l'Accompagnement éducatif budgétaire (A.E.B.), le versement de secours financiers d'urgence (SFCC alimentaire et hors subsistance), la mise en œuvre d'une nouvelle aide pour situations ponctuellement dégradées et enfin l'aide exceptionnelle de fin d'année ; mais également le financement d'actions collectives dans les territoires, le marché 2nd accompagnant, et des actions au titre de l'organisation d'une conférence social aide alimentaire annuelle et des études sur des problématiques sociales (non recours notamment).

➤ Programme 5112 – Aider les associations du secteur social

Il s'agit d'anciennes AP et AE votées pour la participation au financement des activités courantes d'associations du secteur social impliquées dans les actions et animations territoriales (notamment les associations du secteur de la petite enfance, associations d'anciens combattants, etc...), ainsi que des financements de travaux dans les EHPAD. Le montant de CP est prévu sur ce programme pour solder les engagements antérieurs pris sur les AP et AE existantes (Notamment la sécurisation EHPAD Eugénie). Les opérations antérieurement votées sur ce programme

sont désormais affectées sur le programme 3131. Les CP demandés pour 2022 sont destinés à solder les subventions votées sur ces anciennes AP et AE.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 512 un montant de CP de 45 M€ et d'autorisations pluriannuelles de 2,2 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	-	160 000	2 315 000	46 074 040	2 315 000	46 234 040
Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	-	80 000	2 200 000	44 932 000	2 200 000	45 012 000
Programme 5120 Fonds de solidarité logement		80 000	-	880 000	-	960 000
Programme 5121 Insertion - précarité			-	735 000	-	735 000
Programme 5122 Programmes départementaux d'insertion			2 200 000	2 766 000	2 200 000	2 766 000
Programme 5123 RSA			-	40 551 000	-	40 551 000
Programme 5124 Fonctionnement des services RSA					-	-
Programme 5125 Paie des services RSA					-	-

➤ Programme 5120 - Logement

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) alloue des aides financières à des ménages en difficulté sous forme de subventions et/ou de prêts à taux zéro. En 2020, ces dépenses s'élèvent à près de 1040 000 €, et seront reconduites en 2021. En 2021, les aides ont été versées sous forme de subvention.

En 2022, les aides pourront être versées sous forme de subvention ou de prêts puisque la mise en place de ces derniers est prévue début janvier 2022.

Fin octobre 2021, les dépenses du FSL s'élèvent à près de 840 000 €.

Les prêts conclus avant le 31 décembre 2020 sont toujours gérés par les deux CAF jusqu'à leur extinction.

De nouveaux partenariats, notamment financiers, seront négociés avec l'ensemble des financeurs.

➤ Programme 5121 - Insertion – précarité

Ces crédits sont dédiés au financement d'actions en lien direct avec le logement et portées par différentes associations : hébergement d'urgence, accueil de jour, agence immobilière à vocation sociale et mesures d'accompagnement social. L'ensemble de ces actions étant reconduit pour l'exercice 2021 et pourraient être développées désormais sur l'ensemble du territoire.

Les aides individuelles à l'insertion sont destinées aux bénéficiaires du RSA et ont pour objectif de lever des freins d'ordre socioéconomique (aide à l'autonomie sociale, à la mobilité et à l'accès à l'emploi).

➤ Programme 5122 - Programmes départementaux d'insertion

Ces crédits sont destinés aux :

- Aides individuelles favorisant l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA ;
- Financements de chantiers d'insertion et de structures de type auto-écoles sociales ;
- Mises en œuvre du plan territorial d'insertion (accord- cadre).

Les opérations financées sur le programme sont détaillées ci-dessous :

- Aides individuelles allouées aux bénéficiaires du RSA dans le cadre du Fonds d'Appui à l'insertion sur la base d'un règlement intérieur, et ayant pour objectif une insertion sociale ;
- Aides individuelles allouées aux bénéficiaires du RSA dans le cadre du Fonds d'Appui à l'insertion sur la base d'un règlement intérieur, et ayant pour objectif une insertion professionnelle (aide au permis de conduire ...) ;
- Crédits dédiés au financement d'actions menées par les associations œuvrant dans le champ de l'Insertion Sociale ;

- Crédits destinés au financement du fonctionnement des actions menées par les associations de l'Insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA
- Prestations d'insertion professionnelle, santé et sociale ;
- Frais de gestion ASP ;
- Participation usagers EP ;
- Impression documents RSA.

➤ Programme 5123 – RSA

Ces crédits sont destinés à la gestion de l'allocation RSA (versements mensuels CAF et MSA, remises gracieuses ...). Ils sont également prévus pour la gestion des Chèques d'Accompagnement Personnalisé du public RSA dont les dépenses devraient augmenter car ce dispositif est étendu à l'ensemble du territoire.

Politique I. B - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap

Les chiffres clés : 2 compétences / 4 programmes

2 M€ d'autorisation de programme / 129,129 M€ de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	2 000 000	-	-	129 129 700	2 000 000	129 129 700

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 513 un montant de CP de 82,284 M€ et d'autorisations pluriannuelles de 2 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 513 - Personnes âgées	2 000 000	-	-	82 283 500	2 000 000	82 283 500
Programme 5131 APA				61 443 000	-	61 443 000
Programme 5134 Prestations aux personnes âgées (Hors APA)				20 840 500	-	20 840 500
Programme 5135 Plan de soutien à l'investissement des ESMS	2 000 000				2 000 000	-

➤ Programme 5131 – APA

Ces crédits sont destinés au :

- Financement de l'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile et en établissement ;
- Financement de l'APA qui est versée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Compte tenu du vieillissement de la population, la tendance est à l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Par ailleurs, chaque année les tarifs sont revalorisés afin d'intégrer l'évolution des charges liées au GVT et à l'inflation.

➤ Programme 5134 - Prestations aux personnes âgées (Hors APA)

Ces crédits sont destinés aux prestations aux personnes âgées, autres que l'APA ainsi que des actions menées dans le cadre de la conférence des financeurs, dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie :

- Aide sociale à l'hébergement ;
- Aide-ménagère ;
- Conférence des financeurs : prévention de la perte d'autonomie.
- Prestation extra-légale, subsidiaire, dans le cadre de la conférence des financeurs afin de faciliter l'accès aux aides techniques des personnes âgées classées en GIR 1 à 4.

- Prestation extra-légale, subsidiaire, dans le cadre de la conférence des financeurs afin de faciliter l'accès aux aides techniques des personnes âgées classées en GIR 5 et 6.
- Réseaux de santé dans le cadre des partenariats conventionnels existants ainsi qu'une prestation externe qui vise à accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches administratives dans le cadre des dossiers d'acquisition d'aides techniques ou d'adaptation du logement.
- Financement de la prestation d'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées hébergées en famille d'accueil.
- Frais de gestion liés au fonctionnement du dispositif de télégestion (Domiphone) utilisé pour le contrôle d'effectivité de l'aide-ménagère ainsi que d'une AMO pour l'accompagnement à la démarche de contractualisation (CPOM) à engager avec les ESMS.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 514 un montant de CP de 46,846 M€ réparti par programme de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 514 - Personnes en situation de handicap</i>	-	-	-	46 846 200	-	46 846 200
<i>Programme 5141 Personnes en situation de handicap</i>				46 846 200	-	46 846 200

➤ Programme 5141 - Personnes en situation de handicap

Ces crédits sont destinés aux prestations aux personnes en situation de handicap ainsi que des dotations de fonctionnement aux établissements et services et des subventions spécifiques :

- Des frais de gestion liés au fonctionnement du dispositif de télégestion utilisé pour le contrôle d'effectivité Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ;
- Financement des frais de gestion du dispositif des Chèques Emploi- Service Universel (CESU) utilisé pour le versement de la PCH ;
- Dispositif CESU qui sera étendu à la Corse entière depuis le mois de février 2020 ;
- PCH aux services d'aide à domicile, pour la prise en charge des personnes de plus de 20 ans ;
- PCH en emploi direct (gré à gré-CESU) pour les personnes de plus de 20 ans ;
- PCH aux services d'aide à domicile, pour la prise en charge des personnes de plus de 20 ans ;
- PCH en emploi direct (gré à gré-CESU) pour les personnes de plus de 20 ans ;
- Financement de la prestation d'aide sociale à l'hébergement pour les personnes handicapées hébergées en établissement ;
- Financement de la prestation d'aide sociale à l'hébergement pour les personnes handicapées hébergées en famille d'accueil.

Politique I. C - La protection de l'enfance et de la famille

Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme

0,981 M€ d'autorisation d'engagement / 16,38 M€ de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.C La protection de l'enfance et de la famille	-	-	981 000	16 380 000	981 000	16 380 000

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 515 un montant de CP de 16,38 M€ et d'autorisations pluriannuelles de 0,981 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.C La protection de l'enfance et de la famille	-	-	981 000	16 380 000	981 000	16 380 000
Compétence 515 - Famille - Enfance	-	-	981 000	16 380 000	981 000	16 380 000
Programme 5151 Prestations de l'aide sociale à l'enfance			981 000	16 380 000	981 000	16 380 000

➤ Programme 5151 - Prestations de l'aide sociale à l'enfance

Ce programme comprend les prestations d'aide sociale à l'enfance, les services communs, les aides à domicile et les actions de prévention en faveur de l'adolescence et des familles.

Services communs :

- Achat de matériel éducatif pour les différentes équipes éducatives des services de la direction.
- Financement de l'étude prévue dans la contractualisation avec l'État sur la mise en œuvre de la stratégie pauvreté ;
- Honoraires des forfaits d'intervention des psychologues cliniciens intervenant dans la procédure d'agrément en vue d'adoption du Cismonte ;
- Remboursements de frais de placements aux départements et autres établissements publics lors de dessaisissement du juge des enfants vers les deux TGI de Corse et remboursement des frais engagés par les éducateurs (sorties, boissons et autres) dans le cadre de leur intervention auprès des jeunes ;
- Achat de timbres fiscaux pour des jeunes pris en charge physiquement dans le cadre de mesure de placement et notamment des Mineurs Non Accompagnés (MNA) pour leur régularisation administrative ;
- Paiement des contributions diverses versées par convention ou par obligation légales aux organismes partenaires qui mettent en place des actions ;
- Paiement des remises accordées aux usagers.

Aide à domicile :

- Paiement des interventions de Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et d'aides ménagères ;
- Budget des Assistantes Familiales (ASAF) et aides ménagères Pumonti ;
- Aides ménagères Cismonte.

Prestations aide sociale à l'enfance :

- Prise en charge de frais de pharmacie pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge de frais médicaux et para médicaux pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;

- Prise en charge de frais de transports des mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge de frais d'adhésion et de cotisations à des clubs pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des récompenses scolaires pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des frais de scolarité pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des frais périscolaires pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des frais divers pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial ;
- Prise en charge des participations aux frais d'hébergement des mineurs accueillis par des tiers sur décision administrative ou judiciaire ;
- Prise en charge des frais d'hospitalisation pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des frais périscolaires pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil en centre maternel et hôtels ;
- Prise en charge des frais hébergements en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil collectif. MECS le Bella Vista (Cismonte) – Foyer A Scalinada (Cismonte) – Pouponnière A Ciucciarella (Cismonte) – Foyer de la FALEP – Hébergement MECS hors Corse ;
- Prise en charge des frais hébergements en lieux de vie et d'accueil pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil collectif. Lieu de vie Casa di Ricci - lieu de vie L'Olmarelli - lieu de vie I Scontru – Lieux de vie hors département ;
- Prise en charge des frais en établissements scolaires pour les mineurs pris en charge physiquement dans le cadre de l'accueil familial et collectif ;
- Prise en charge des frais en dispositif expérimental d'hébergement et d'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) en mode d'accueil diversifié. 25 places sur le Cismonte et 10 places sur le Pumonte pour un prix de journée de 90,00 € soit un coût d'environ 1 100 000 €.

Adolescence :

- Financement des places réservées par convention sur le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) AIACCIU pour les jeunes pris en charge par l'ASE en voie d'insertion qui ont besoin d'une solution d'hébergement ;
- Financement des actions de prévention spécialisée sur le territoire du Cismonte et du Pumonte visant à permettre à des jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social ;
- Financement des différents fonds :
 - Fonds de financement des actions de parentalité : conventionnement avec les CAF 2A et 2B pour participer au financement des actions de parentalité suite à un appel à projet dans le secteur du Pumonti et celui du Cismonte ;
 - Fonds d'aide aux jeunes : destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans en leur apportant des secours temporaires sous la forme d'aides financières ou de prestations d'accompagnement social.

Les aides sont attribuées par le PCE après avis d'une commission d'examen des demandes et une convention de gestion signée avec les 4 Missions Locales (MILO) permettant à ces dernières de payer les bénéficiaires.

Politique I.D - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse

Les chiffres clés : 1 compétence / 9 programmes

0,785 M€ d'autorisations de programme / 0,886 M€ de crédits d'investissement

2,816 M€ d'autorisations d'engagement / 3,996 M€ de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	785 000	885 570	2 816 000	3 995 800	3 601 000	4 881 370

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 521 un montant de CP de 4,881 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 3,601 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	785 000	885 570	2 816 000	3 995 800	3 601 000	4 881 370
Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux	785 000	885 570	2 816 000	3 995 800	3 601 000	4 881 370
Programme 5211 Action sanitaire et sociale	785 000	785 570	2 525 000	1 511 500	3 310 000	2 297 070
Programme 5212 Secteur médico social			191 000	379 300	191 000	379 300
Programme 5213 Prestations de la PMI			-	1 074 500	-	1 074 500
Programme 5214 Prestations du CPEF			-	128 000	-	128 000
Programme 5215 Prestations des fléaux sociaux			100 000	252 500	100 000	252 500
Programme 5216 Crèche territoriale				74 000	-	74 000
Programme 5217 Pietrapola				26 000	-	26 000
Programme 5218 Paie Crèche Letizia				550 000	-	550 000
Programme 5219 Bâtiments santé	-	100 000			-	100 000
Dépenses totales de l'axe I	2 785 000	1 045 570	6 112 000	195 579 540	8 897 000	196 625 110

➤ Programme 5211 - Action sanitaire et sociale

La Collectivité de Corse intervient à la fois dans le cadre du Code de l'action sociale et des familles (aides et actions obligatoires et facultatives opposables à tous), et par de nombreux dispositifs de soutien aux acteurs du champ social et médico-social (aides au fonctionnement, à l'installation, à l'investissement et à l'équipement).

L'article L. 121-3 du Code de l'Action et des Familles prévoit l'adoption, par la Collectivité de Corse, d'un « Règlement d'aide et d'action sociales » en termes de prestations individuelles ou collectives, obligatoires et facultatives le cas échéant.

L'aide et l'action sociales ainsi que l'action médico-sociale de la Collectivité de Corse sont gérées dans ce cadre, et la Collectivité de Corse intervient à tous les niveaux en faveur des publics en situation de besoin : l'aide à l'Enfance, l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, la lutte contre la précarité et l'exclusion l'accompagnement de la personne en matière sociale et budgétaire, la promotion de la santé et la prévention sanitaire, l'accueil de la petite enfance.

Les orientations proposées correspondent à la mise en œuvre des 3 volets du règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé de Corse qui comprend 3 volets :

Volet 1 : santé (promotion de la santé et prévention sanitaire) :

- Aide à la mise en place de Maisons de santé pluri professionnelles territoriales, d'ESP et CPTS
- Financement de maisons d'adolescents
- Financement de travaux de réhabilitation, de mise aux normes et de construction d'établissements publics de santé
- Financement d'actions de prévention et de promotion de la santé

- Actions culturelles visant à améliorer la santé et soutien financier à la convention régionale « culture et santé »
- Dispositif pour les familles d'enfants hospitalisés sur le continent : hébergement et transport
- Contrats de praticiens territoriaux
- Financement d'actions de parentalité

Volet 2 médico-social (personnes âgées/personnes handicapées) :

- Financement de travaux de réhabilitation, de mise aux normes, d'extension et de création faveur d'établissements et services sociaux et médicaux sociaux pour personnes âgées et ou handicapées :
- Financement d'équipements nécessaires au fonctionnement des établissements pour personnes âgées et handicapées
- Financement d'un projet en faveur des personnes âgées et/ou handicapées - hors conférence des financeurs :
- Financement de travaux de réhabilitation, d'adaptation, d'extension, et de mise aux normes de logements dédiés à l'accueil familial des personnes âgées et personnes handicapées
- Soutien à la création d'une offre de logements dédiés à l'habitat inclusif

Volet 3 (lutte contre la précarité et contre l'exclusion) :

- Financement d'acquisition d'immeuble(s), de travaux de construction, de réhabilitation, de restructuration et d'amélioration d'établissements et services sociaux et médicaux sociaux
- Financement de dépenses d'équipement en faveur d'établissements et services sociaux et médicaux sociaux
- Soutien aux opérations de distribution d'aides alimentaires ou à des structures offrant une alimentation variée à des publics en difficulté
- Soutien à des actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles
- Soutien à des projets de cohésion sociale et de renforcement du lien social
- Instauration d'un fonds d'urgence destiné à financer les conséquences sociales d'évènements exceptionnels : réalisé
- Soutien en faveur des retraités résidant en Corse « Carte Ritirata »
- Soutien à des projets coopératifs et innovants favorisant le lien social dans les territoires.

Objectifs de l'année 2022 :

- Poursuivre la dynamique engagée en 2021 sur la base du règlement des interventions (RDI) révisé en novembre 2020 majorée de nouvelles conventions triennales et des engagements Salvezza et Rilanciu (Rappel du socle 2021 : 2 260 000 € (AP) et 1 927 500 € (CP) dont 1.540 M€ (AE) et 1,485 M€ (CP) en fonctionnement / 720 000 € AP/ CP 442 500 € en investissement)
- La poursuite de la mise en œuvre d'une démarche partenariale débouchant sur des contractualisations pluriannuelles d'objectifs (nouvelles AE pour CIAS/CCAS etc).

Volet 1 santé du RDI :

- Actions culturelles visant à améliorer la santé en complément de l'AAP (20 000€)
- Nouvelle convention pluriannuelle ORS, revue à la baisse (840 000€)
- Nouvelle collaboration AAP ARS alimentation et santé (30 000€)

Volet 2 médico-social :

- besoins nouveaux sur projets d'investissements des ESSMS et projets d'aménagements et équipements d'ESSMS (2X50 000 €)

Volet 3 : augmentation du soutien aux opérations aide alimentaire* à 500 000 €

*Recettes : 100 000€/an dans le cadre de la contractualisation Etat Stratégie plan pauvreté (Initiative locale/aide alimentaire)

Salvezza e Relancia : + 90 000 €

- Financement de diagnostics et projets alimentaires territoriaux (60 000 €)
- Etude d'opportunité sur projet d'outil type plateforme de gestion en lien avec problématique aide alimentaire (30 000 €).

➤ **Programme 5212 - Secteur médico-social**

Ce programme met en œuvre diverses actions sociales et médico-sociales portées par l'Observatoire des violences faites aux femmes et les Missions « Précarité » et « Schémas » de la DGAASS. Ces actions se rajoutent à celles portées par la Direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire, détaillées dans un autre document et sur le même programme :

- Observatoire des violences faites aux femmes : fonctionnement et actions portées par l'Observatoire (formations, colloques...),
- Organisation d'une conférence sociale pour valoriser l'ensemble des actions portées par les différentes directions de la DGAASS,
- Animation du réseau des acteurs sociaux (organismes sociaux, services de l'état et associations),
- Formation des secrétaires de mairie et des associations, dans le champ du social (considérant qu'ils sont en première ligne sur le terrain face aux administrés),
- Financement d'une étude sur la mise en place du Revenu universel,
- Financement d'une étude auprès de l'INSEE,
- Recours d'un prestataire pour la numérisation de documents administratifs.

➤ **Programme 5213 - Prestations de la PMI**

La PMI organise des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans. Elle joue également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation ; surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements. En 2020 une contractualisation a été actée avec l'état pour développer des actions plus spécifiques en direction des 1 000 premiers jours de l'enfant.

Le plan de relance de l'activité de la Collectivité de Corse prévoit lui aussi de renforcer et d'augmenter nos actions en direction des publics vulnérables. Par délibération AC n° 20/147 du 5 novembre 2020, l'Assemblée de Corse a approuvé la politique de prévention et de protection de l'enfance ainsi que la contractualisation avec l'Etat au titre de la déclinaison territoriale de la stratégie nationale. Le schéma directeur de l'enfance voté en octobre prévoit un investissement en prévention et en consultations dans lieux non touchés jusqu'alors.

Les actions à mettre en œuvre par la Direction de la santé et de la prévention sanitaire, et plus particulièrement par les services de Protection maternelle et infantile, détaillés dans la description précédente, sont les suivantes :

- vacations de spécialistes, vacations de médecins dans le cadre des consultations nourrisson, implication des médecins libéraux dans le suivi des enfants confiés et mise en place d'un parcours traçable (carnet de santé spécifique à la période de placement), pratique d'activités sportives adaptées pour les femmes enceintes, création d'un maillage territorial des sage-femmes et de son identité visuelle, organisation de formations à destination des libéraux autour des préoccupations de prévention et de protection de l'enfance, organisation du transport d'enfants orientés vers des spécialistes, organisation de l'accueil d'enfants en situation de handicap, organisation d'interventions d'aides à domicile pour les familles en situation de vulnérabilité (et formation des intervenants), achat de berceaux, conception d'une campagne de communication sur l'importance des entretiens

prénataux précoces, élaboration de documents d'information concernant les bilans de santé scolaire des enfants de 3-4 ans, soutien à la parentalité en s'appuyant sur des actions de développement des compétences psychosociales, formation de formateurs, formation des agents d'accueil à l'accueil bienveillant, étude sur les critères de vulnérabilité des familles du territoire, mise en place d'une organisation de travail en pluridisciplinarité en vue d'une meilleure prise en charge des familles en situation de vulnérabilité, - Développement de lieux d'accueil pour les enfants de moins de trois ans.

➤ **Programme 5214 - Prestations du CPEF**

Les CPEF assurent des consultations de contraception, des actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, des entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse et des entretiens relatifs à la régulation des naissances dans les suites d'une interruption volontaire de grossesse. Ils organisent en outre des séances de préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, et des entretiens de conseil conjugal. Les centres de planification ou d'éducation familiale délivrent à titre gratuit des médicaments ou objets contraceptifs aux mineurs désirant garder le secret ainsi qu'aux personnes ne bénéficiant pas de prestations maladie, assurées par un régime légal ou réglementaire. Enfin, ils réalisent intramuros des interruptions volontaires de grossesse (IVG) par mode médicamenteux. Le lancement du réseau RIMANA fin 2021 va permettre la prescription et réalisation d'IVG de façon plus large sur le territoire, notamment dans les secteurs ruraux.

➤ **Programme 5215 - Prestations des fléaux sociaux**

Le CeGIDD a des missions de prévention, dépistage et diagnostic VIH/hépatites et IST ainsi que le traitement sur place des IST ne nécessitant pas de prise en charge spécialisée.

En cas de test positif pour le VIH, les hépatites ou les IST plus compliquées, le CeGIDD a pour mission d'élaborer avec l'utilisateur son parcours de santé, c'est-à-dire l'orienter vers le service de soins approprié. Les CeGIDD proposent à tous les vaccinations contre les hépatites A et B et contre le papillomavirus humain (HPV), ils assurent également la prise en charge et le suivi des accidents d'exposition au VIH.

Le CLAT coordonne la lutte anti tuberculeuse sur le territoire en collaboration avec les médecins hospitaliers, libéraux, scolaires, du travail, des prisons, l'ARS...

En 2022 le CeGIDD développera des antennes sur le territoire et proposera des actions hors les murs

Le CLAT coordonne la lutte anti tuberculeuse sur le territoire en collaboration avec les médecins hospitaliers, libéraux, scolaires, du travail, des prisons.

Le service de prévention sanitaire organise des actions pour le dépistage des cancers et l'aide au sevrage tabagique ; une subvention de 100000 euros est attribuée au CRCDC

En 2021 la première semaine de la santé sexuelle a été organisée, l'objectif est de tendre vers une fusion des CPEF et des CeGIDD pour créer des centres de santé sexuelle, le renouvellement de cette action est envisagé en 2022.

➤ **Programme 5216 - Crèche Laetitia**

La Structure Multi Accueil « Laetitia » compte 27 agents, possède un agrément pour une capacité d'accueil de 50 enfants (modulable en fonction des heures) dont l'accueil d'enfant en situation de handicap. Elle est ouverte à des enfants de 3 mois à 3 ans révolus, de 7h30 à 18h.

Le rôle au quotidien du personnel est de veiller à la sécurité, à la santé, à l'hygiène, au bien-être et au développement psycho-moteur et affectif de chaque enfant. A cet effet, les équipes proposent aux enfants des activités éducatives diverses et variées chaque jour (modelage, graphisme, collage, musique, histoires, jeux moteurs, jeux extérieurs...) en fonction des besoins de chacun dans des salles de vie aménagées à cet effet ou en extérieur.

Afin d'enrichir leur approche culturelle, environnementale et sociale ainsi que l'intégration des familles au sein de la structure, il est également proposé tout au long de l'année des fêtes (Noël, fin d'année, carnaval...), une ou 2 sorties en bus et la présence d'intervenants extérieurs (éveil musical et contes).

➤ **Programme 5217 - Pietrapola**

La structure étant actuellement fermée, le budget annexe dédié a été clôturé en 2019. Aussi, les crédits inscrits au budget principal (programme 5217) sont destinés à honorer divers abonnements récurrents (logiciel Sigma, cotisations diverses, parutions...) ainsi que d'éventuels déplacements et achats de petit matériel.

➤ **Programme 5219 - Bâtiments santé**

La Direction en charge de la construction et réhabilitation des bâtiments sur l'exercice 2022 a pour objectif la poursuite de la mise en œuvre de la réhabilitation des bâtiments des thermes de Petrapola en vue de leur réouverture au public. Les priorités seront données en 2022 pour le programme « 5219 - Bâtiments - Santé – Petrapola » aux études de maîtrise d'œuvre après désignation du titulaire de la mission suite à la consultation lancée fin 2021.

Axe II - Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus

FORMATION/ENSEIGNEMENT/RECHERCHE :

- Améliorer la remontée des besoins dans le cadre de diagnostics territoriaux ; - Accroître la réactivité des services dans l'organisation et la mise en œuvre des formations ; - Mieux accompagner les publics ; - Schéma d'aide à la réussite, à la vie étudiante, à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

SPORT :

- Promouvoir la solidarité et le vivre ensemble par la pratique sportive ; - Faire de la pratique sportive un atout pour la préservation de l'environnement et le développement durable ; - Moderniser l'institution et l'administration pour un service public du sport plus efficient ; - Promouvoir l'orientation, l'emploi et la formation dans le champ du sport

LA CULTURE :

- Le développement culturel et assurer à chacun un accès à la culture ; - Accompagner la structuration de ces filières ; -Schéma territorial de la formation initiale artistique et culturelle ; - Schéma territorial de la lecture publique ; - structuration du secteur audiovisuel.

PATRIMOINE :

- Amélioration, la modernisation et la reconversion des sites bâtimentaires ; - Renforcement de la mise en réseau des Musées et des quatre sites archéologiques ; d'inventaire du Patrimoine architectural et mobilier de la Corse

LANGUE CORSE :

Accompagner la structuration des filières ; - Moderniser les pratiques à destination des jeunes - Améliorer le recours aux dispositifs culturels - Renforcer la présence de la culture dans les territoires

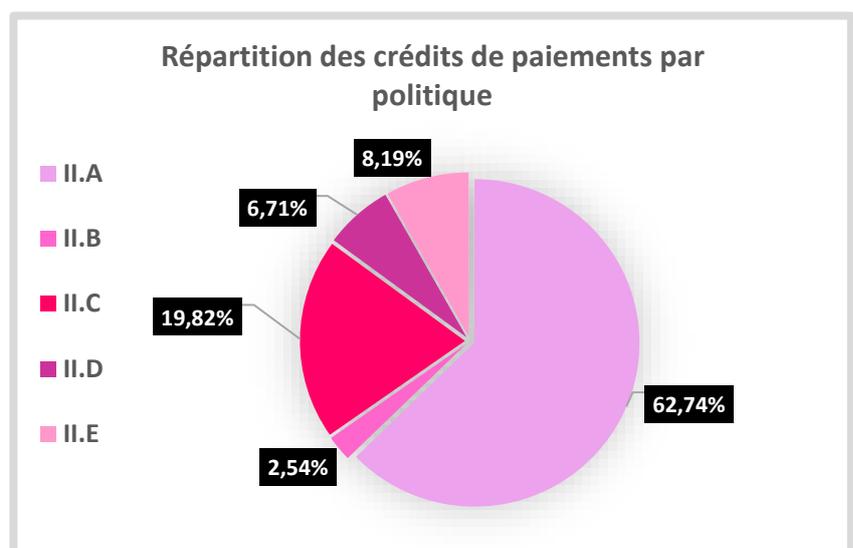
Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

82 869 901 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

39 165 000 €

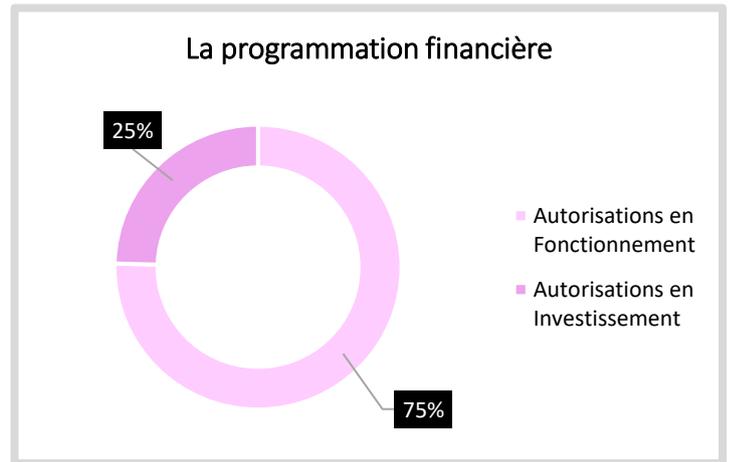


—> Autorisation d'engagement
de :

86 600 000 €

—> Autorisation de programme
de :

28 250 000 €



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
II.A L'enseignement et la formation	11 760 000	20 900 000	55 700 000	55 596 000	67 460 000	76 496 000
II.B La Langue corse	840 000	799 000	3 900 000	2 300 000	4 740 000	3 099 000
II.C La culture	8 073 000	9 467 000	16 887 000	14 696 101	24 960 000	24 163 101
II.D Le patrimoine	5 077 000	5 785 000	953 000	2 400 800	6 030 000	8 185 800
II.E Le sport et la jeunesse	2 500 000	2 214 000	9 035 000	7 772 000	11 535 000	9 986 000
II.F Vie sociale et citoyenne	-	-	125 000	105 000	125 000	105 000
TOTAL	28 250 000	39 165 000	86 600 000	82 869 901	114 850 000	122 034 901

Politique II.A - L'enseignement et la formation

Les chiffres clés : 4 compétences / 25 programmes

11,76 M€ d'autorisations de programme / **20,9 M€** de crédits d'investissement

55,7 M€ d'autorisations d'engagement / **55,596 M€** de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.A L'enseignement et la formation	11 760 000	20 900 000	55 700 000	55 596 000	67 460 000	76 496 000

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 411 un montant de CP de 28,636 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 17,830 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.A L'enseignement et la formation	11 760 000	20 900 000	55 700 000	55 596 000	67 460 000	76 496 000
Compétence 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	910 000	6 620 000	16 920 000	22 016 000	17 830 000	28 636 000
Programme 4110 IUFM	-	20 000	-	-	-	20 000
Programme 4111 Université travaux	-	300 000	-	-	-	300 000
Programme 4112 Recherche et diffusion	600 000	1 300 000	900 000	2 000 000	1 500 000	3 300 000
Programme 4113 Enseignement supérieur	-	-	4 200 000	2 100 000	4 200 000	2 100 000
Programme 4114 Formations sanitaires sociales supérieures	260 000	365 000	7 420 000	6 500 000	7 680 000	6 865 000
Programme 4115 Réussite et vie étudiante	-	200 000	2 500 000	1 700 000	2 500 000	1 900 000
Programme 4116 Accompagnement éducatif territorial	-	-	700 000	500 000	700 000	500 000
Programme 4117 Matrice Université de Corse	-	4 405 000	-	8 516 000	-	12 921 000
Programme 4119 Diffusion CST2I	50 000	30 000	1 200 000	700 000	1 250 000	730 000

➤ **Programme 4110 - UNIVERSITE – INSPE AJACCIO - Travaux de bâtiment**

L'opération de rénovation du site de l'INSPE d'AJACCIU débutera en 2021. La CdC, maître d'ouvrage, a lancé la consultation pour la désignation d'un AMO programmation. Après détermination du montant de l'opération, et approbation de l'AC, un concours de Maîtrise d'œuvre sera lancé avant fin 2022.

➤ **Programme 4111 - Université travaux**

L'Université de Corse exploite un patrimoine immobilier de 52 000m² réparti sur 5 sites en Corse.

Il s'agit de bâtiments propriété de l'Etat transférés à la Collectivité de Corse et mis à la disposition de l'Université de Corse conformément à l'article L 4422-44 du CGCT.

Concernant l'Université de Corse, l'année 2022 verra la CdC continuer d'apporter son soutien financier aux opérations sous maîtrise d'ouvrage UCPP.

Les trois opérations actuellement en cours sont cofinancées soit au titre du CPER, soit au titre du PEI.

La CdC apporte le complément financier par des conventions de financement.

- la construction de l'UMR LISA : opération terminée : le solde de la convention de financement sera réglé à l'Université sur production des justificatifs.
- la réhabilitation du bâtiment ALBERTI et la construction d'un centre d'examen : opération dont l'Université a lancé les études en 2020.
- la réhabilitation énergétique des bâtiments CONRAD et ALFONSI : opération qui est entrée en phase travaux en 2021.

Trois nouvelles opérations ont été inscrites en 2021 au Plan de Relance gouvernemental concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics (bâtiments situés sur la Campus Grimaldi à Corti) :

- la halle des sports Universitaire,
- le bâtiment Culombu,

- le bâtiment Patrick Pozzo Di Borgo (PPDB).

Ces trois opérations seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage Université de Corse, avec une convention de financement de la CdC pour la partie non financée par l'Etat.

➤ **Programme 4112 - Recherche et diffusion**

Le programme 4112 « Recherche et Diffusion » s'inscrit dans le cadre de la loi du 22 janvier 2002, mais également dans le cadre de la politique volontariste de la Collectivité de Corse en matière de Recherche et de R&D, notamment à travers la mise en œuvre opérationnelle et financière, certes du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI 2017-2022) adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n°17/333 AC du 26 octobre 2017, mais aussi au regard des Contrat de Plan Etat Région ou encore des programmes opérationnels des fonds européen de développement régional financés par les fonds européens structurels et d'investissement (FESI).

Le programme 4112 est la retranscription de la volonté de la Collectivité de Corse d'associer la croissance de son territoire à sa capacité de Recherche, de R&D et d'innovation, contribuant à terme à la transformation de l'économie territoriale qui doit s'adapter à un environnement en constante évolution et de plus en plus concurrentiel, d'autant plus dans un contexte de crise sanitaire et économique sans précédent.

Si les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2022, dans les deux sections, permettront d'honorer principalement les engagements pris sur des projets validés antérieurement, l'année 2022 sera consacrée notamment à la clôture et au bilan du CPER 2015-2020 ou encore du PO FEDER 2014-2020, mais aussi aux premières programmations de projets au titre des CPER ou encore des PO-FEDER 2021-2027.

Par ailleurs cette année sera également celle de l'évaluation et de la réécriture du prochain schéma de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SESRI) pour la période 2023-2027, afin de permettre la mise en œuvre d'une stratégie en matière de recherche en direction des acteurs du territoire qui portent des projets en lien avec des problématiques liées au changement climatique, à l'agriculture d'excellence, aux ressources naturelles ou encore à la valorisation des ressources culturelles.

La direction de l'éducation de l'enseignement et de la recherche sera également mobilisée, par le biais de dialogues, tant de gestion que stratégique, afin de déterminer les contractualisations pluriannuelles les plus pertinentes pour consolider et sécuriser les plateformes qui ont été soutenues dans le cadre des périodes précédentes, à savoir Stella Mare, Corsic'Agropole, Georges PERI, ou encore la STARESO et les laboratoires de l'INRAE de Corse qui structurent aujourd'hui, par leurs travaux de recherche expérimentale et appliquée, les filières et leurs acteurs dans les domaines fondamentaux que sont les ressources marines, l'aquaculture, l'agriculture d'excellence ou encore la mise en valeur patrimoniale et culturelle.

Enfin, l'année 2022 marquera le début d'une nouvelle ère de concertation dans le cadre de la loi de programmation de la recherche 2021 – 2030, et devrait permettre d'amorcer un mouvement d'amplification de la recherche, utile à la transformation du territoire en multipliant les collaborations entre l'Université de Corse, véritable acteur pivot de la recherche publique et les organismes de recherche et leurs réseaux, car il y a lieu de consentir de bien plus grands efforts dans la création d'écosystèmes qui favorisent l'innovation, la recherche et le développement (R&D) et l'entrepreneuriat.

➤ **Programme 4113 - Enseignement supérieur**

Le programme 4113 « Enseignement supérieur » s'inscrit dans le cadre de la loi du 22 janvier 2002 mais également de la politique volontariste de la Collectivité de Corse en matière d'enseignement supérieur, notamment à travers la mise en œuvre opérationnelle et financière, du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI 2017-2022) adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n°17/333 AC du 26 octobre 2017.

Pour rappel, et en application de la loi du 13 mai 1991 renforcée par la loi du 22 janvier 2002, la Corse bénéficie de prérogatives uniques en matière de développement de l'enseignement supérieur.

Ainsi, en ce qui concerne la CDC, l'article L4424-31 du code général des collectivités territoriales, précise que, « dans le cadre de la politique nationale de l'enseignement supérieur, le président du conseil exécutif présente à l'Assemblée de Corse les propositions relatives à l'enseignement supérieur et de la recherche, après avis de l'université de Corse ». Sur cette base, l'Assemblée de Corse doit établir, en fonction des priorités qu'elle détermine en matière de développement culturel, économique et social et après consultation du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESEC), la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette carte devient alors définitive lorsqu'elle a fait l'objet d'une convention liant la Collectivité de Corse, l'Etat et l'Université de Corse.

Enfin, la Collectivité de Corse peut, par délibération de l'Assemblée de Corse, organiser ses propres actions complémentaires d'enseignement supérieur, sans préjudice des compétences de l'Etat en matière d'homologation des titres et diplômes. Elle passe, à cette fin, des conventions avec les établissements d'enseignement supérieur concernés.

Si l'année 2022 sera consacrée, tout comme pour la recherche, à l'évaluation et à la réécriture du prochain schéma de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SESRI), les crédits octroyés au titre du BP 2022 permettront, certes d'honorer les engagements pris sur des projets validés antérieurement, mais aussi et surtout d'engager la Collectivité de Corse sur de nouvelles programmations stratégiques et financières, comme celle relative à la mise en œuvre de la convention tripartite liant la Collectivité de Corse à la Région Sud et à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie Niçois (IFMKN).

Durant l'année 2022, des travaux d'évaluation seront également engagées concernant les dispositifs doctorants et post doctorants. En effet, en matière de développement de l'enseignement supérieur et de soutien à la recherche, la Collectivité de Corse propose depuis plus de dix ans des dispositifs de soutien aux doctorants et post-doctorants de l'Université de Corse et de l'INRAE de Corse. A travers le dispositif d'aide aux doctorants et post-doctorants, la

Collectivité de Corse alloue chaque année une enveloppe financière équivalente à 14 contrats doctoraux et 12 contrats postdoctoraux.

Parallèlement à cela, un dispositif territorial d'allocations doctorales de recherche a été approuvé par l'Assemblée de Corse en 2017, afin d'accompagner la mutation des politiques publiques et ainsi contribuer au mieux à l'innovation territoriale, sur la base d'un triptyque formé par le chercheur, un établissement de Recherche et une structure d'accueil territoriale.

Cette année sera également celle de l'évaluation du programme de soutien à l'internat et au post-internat en médecine générale en Corse (« IPI-MED 2019-2022 »), qui vise à encourager l'accueil des internes en médecine générale dans le rural. Il est important de rappeler que ce programme dynamique et porteur d'enjeux forts, est voué à se développer. En effet, s'appuyant sur la première année de médecine à Corte qui est une véritable réussite et suscite un engouement très fort auprès des jeunes élèves insulaires qui y voient l'occasion de tenter cette filière très exigeante dans des conditions plus confortables (pas de départ sur le territoire français, soutien familial, petite structure, bon encadrement des étudiants par l'équipe de l'IUS), il ne peut que s'amplifier notamment au regard de l'ambition de l'Université de Corse concernant l'ouverture d'une deuxième voire une troisième année de médecine. Enfin les travaux engagés devront également aborder la possibilité et la faisabilité d'y intégrer les stages de spécialité.

➤ **Programme 4114 - Formations sanitaires sociales supérieures**

Depuis 2004, la Collectivité de Corse a compétence pour financer les formations qu'elle agréé dans le champ du sanitaire et social (articles 49 à 58 et 73).

Il s'agit de poursuivre :

- Bourse aux élèves et étudiants du secteur sanitaire et social,
- Aides individuelles, notamment dans le cadre de la crise sanitaire, et de la précarité des élèves et étudiants (plan SALVEZZA),
- Equipement des instituts de formation, notamment matériel de formation à distance (plan Salvezza).

➤ **Programme 4115 - Réussite et vie étudiante**

Le programme 4115 « Réussite et vie étudiante » s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste de la Collectivité de Corse en matière de vie et de réussite étudiante, notamment à travers la mise en œuvre opérationnelle et financière du « schéma d'aide à la réussite, à la vie étudiante, à la formation professionnelle et à l'apprentissage 2019-2023 » approuvé par l'Assemblée de Corse le 27 septembre 2019 et le 30 avril 2021 (Délibération 19/317 AC du 27 septembre 2019 - Délibération 21/089 AC du 30 avril 2021).

L'objectif premier de ce schéma est de garantir à tous les jeunes corses désireux de poursuivre leurs études et leurs formations sur l'île et à l'extérieur, de pouvoir le faire, quel que soit le niveau social de leur famille ou leur lieu de résidence. Ce « schéma d'aide à la réussite, à la vie étudiante, à la formation professionnelle et à l'apprentissage 2019-2023 », renforce également le partenariat et le soutien de la Collectivité de Corse à l'Université de Corse, au CROUS de Corse, mais également au monde associatif.

Ce schéma a par ailleurs pris une dimension particulière au regard de la crise sanitaire et économique, car si la précarité étudiante était déjà importante, la pandémie de Covid-19 a affecté le budget des étudiants, faisant basculer certains jeunes dans la précarité ou accentuant d'autant plus des situations déjà fragiles.

Enfin, la Collectivité de Corse a fait le choix de regrouper l'ensemble de ses mesures en un seul et même document stratégique, d'une part pour mieux prendre en compte les problématiques transversales entre les différents champs d'intervention, de la formation initiale à la formation professionnelle, en passant par l'apprentissage, et d'autre part afin de proposer à terme des solutions innovantes en mutualisant les savoirs et les compétences des services et des directions concernés.

Que cela soit en matière d'aides aux dépenses de rentrée, d'aides à la restauration, d'aides sociales ou encore en matière de co-financement de projets immobiliers portés par le CROUS de Corse, la Collectivité de Corse, ambitionne de véritablement rehausser le niveau de vie des apprenants les plus précaires.

L'année 2022 sera consacrée à la mise en œuvre opérationnelle des 34 mesures d'aides constituant ce schéma, comme les aides aux dépenses de rentrée pour les étudiants boursiers inscrits dans un cursus post-bac en Corse en partenariat avec le CROUS de Corse, les aide aux élèves et étudiants en situation de précarité ou en grande difficulté ou encore l'aide à la restauration et à la compensation du reste à charge au titre de l'année universitaire afin que les étudiantes et étudiants puissent bénéficier de 2 repas gratuits.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2022, dans les deux sections, permettront certes d'honorer les engagements antérieurs, comme ceux relatifs à la construction de la résidence universitaire « SAMBUCUCCIU D'ALANDU » à Corte, mais également d'engager la Collectivité de Corse sur de nouvelles programmations financières, notamment avec l'Université de Corse, à travers un contrat territorial d'objectifs, de moyens et de performance.

En effet, à travers son « Schéma Directeur de la Vie Etudiante », l'Université de Corse, ambitionne de mettre en cohérence l'ensemble des acteurs de la vie étudiante présents à l'échelle universitaire et territoriale (CROUS, ville de Corte, CDC...) chacun ayant des pratiques et des indicateurs propres, autour des 3 axes stratégiques suivants, à savoir:

- Améliorer la qualité de vie étudiante sur le territoire et pour le plus grand nombre,
- Favoriser le sentiment d'appartenance à l'établissement,
- Mener une politique de vie étudiante cohérente et innovante pour la réussite des étudiants.

Voilà pourquoi le schéma d'aide à la réussite, à la vie étudiante, à la formation professionnelle et à l'apprentissage devra être en articulation « intelligente » avec le « Schéma Directeur de la Vie Etudiante » de l'Université de Corse », notamment à travers ce contrat territorial d'objectifs, de moyens et de performance déterminé autour d'axes stratégiques, d'objectifs et d'indicateurs partagés.

➤ **Programme 4116 - Accompagnement éducatif territorial**

Le programme 4116 « Accompagnement éducatif territorial » s'inscrit dans le cadre de la politique de la Collectivité de Corse en matière d'accompagnement éducatif.

En effet, de par la fusion des deux conseils généraux et de la Collectivité Territoriale de Corse, et dans le cadre de sa politique menée en matière d'éducation, la Collectivité de Corse souhaite d'une part contribuer à la construction de la citoyenneté des jeunes, de renforcer leur formation et de leur donner plus d'atouts pour leur insertion professionnelle, mais également soutenir et accompagner les initiatives visant à transmettre à chaque élève, citoyen et décideur de demain, les connaissances et compétences nécessaires au développement durable de l'île.

En matière d'accompagnement éducatif, l'enjeu de la construction d'un schéma éducatif territorial, au-delà de mobiliser et de mutualiser les ressources et les compétences de chacun afin de garantir la construction d'une politique éducative riche et adaptée aux besoins des jeunes, des adolescents, mais également à la spécificité des territoires, est bien celui de constituer le préalable à la création d'un véritable système éducatif de Corse avec comme enjeu fort celui de construire un territoire éducatif.

Ce système éducatif devra contribuer, tant à assurer l'équité, l'égalité d'accès et l'inclusion de tous les élèves quelle que soit leur origine, qu'à réduire l'échec et le décrochage scolaires, sur la base des spécificités territoriales et des principales caractéristiques de la Corse, tels que son histoire, son patrimoine agroalimentaire, et plus globalement son patrimoine environnemental et culturel.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2022, dans la seule section de fonctionnement, permettront certes d'honorer les engagements pris sur des projets validés antérieurement à cette année 2022, mais également la mise en œuvre de projets éducatifs nouveaux, notamment :

Les appels à projets 2022, à savoir :

- « I trufei scularii di u sviluppu à longu andà - Les trophées scolaires du développement durable »,
- « E so vite facenu a nostra storia – leurs vies font notre histoire »,
- « Educ'Altitudine/Educ'Attitudine » - appel à projets montagne.

- Les projets de voyages et séjours scolaires des écoles du 1er degré, et sur toute la Corse, et ce dans un souci d'équité.

Par ailleurs, la direction de l'éducation de l'enseignement et de la recherche et la direction adjointe jeunesse se sont associées dans le cadre du plan égalité Femmes/Hommes et du suivi du plan d'action du « Pattu per a ghjuventu » afin d'engager la Collectivité de Corse dans la lutte contre la précarité menstruelle en Corse, par le biais d'une approche globale qui se structure autour :

- D'une campagne de prévention pour lutter contre la précarité menstruelle,
- D'une valorisation de l'usage de produits bio,
- Du soutien de projets éducatifs expérimentaux,
- De la mise en place d'un groupe de travail spécifiquement dédié.

Enfin, la Collectivité de Corse, étant partenaire du programme « Cités éducatives » porté à ce jour uniquement par la ville de Bastia, devra contribuer financièrement à la bonne réalisation des projets développés par l'ensemble des acteurs publics et associatifs à destination des quartiers prioritaires de la Ville.

Il est nécessaire de rappeler que la « Cité Educative » est un programme interministériel et partenarial qui vise à mobiliser tous les acteurs et institutions engagés auprès des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans dans les quartiers prioritaires de la ville avant, pendant, après et autour du cadre scolaire. Le dispositif « Cité Educative » est piloté conjointement par le Ministère de la Cohésion des Territoires et le Ministère de l'Éducation nationale. Il constitue, dans son périmètre, le pilier du volet éducatif des Contrats de ville et la coordination nationale des Cités éducatives est assurée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

➤ **Programme 4117 - Matrice Université de Corse**

Le programme 4117 « Matrice Université de Corse » s'inscrit dans le cadre des compétences obligatoires de la Collectivité de Corse retranscrite à travers la convention tripartite « Etat – Université de Corse – Collectivité de Corse » pour la période 2018-2022.

En effet, la convention-cadre signée le 30 janvier 2004 par l'État, la Collectivité Territoriale de Corse et l'Université de Corse a prévu l'établissement de contrats pluriannuels que sont les conventions d'application tripartites.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2022, dans les deux sections, permettront la mise en application de la convention tripartite 2018-2022, au titre de l'année 2022.

Par ailleurs, il est à noter que l'année 2022 sera celle de la renégociation de prochaine convention tripartite ou du prochain contrat d'objectifs qui engagera la Collectivité de Corse sur la période 2023-2027.

➤ **Programme 4119 - Diffusion CST2I**

La coordination territoriale des actions de CSTI en France est une compétence des régions depuis janvier 2014. En effet la loi du 22 juillet 2013 stipule que la région « coordonne, sous réserve des missions de l'État et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement. »

Le programme 4119 « Diffusion CST2I » s'inscrit dans le cadre précité, mais également dans le cadre d'une politique volontariste et ambitieuse de la Collectivité de Corse en matière de diffusion et de culture scientifique technique et industrielle, notamment à travers la mise en œuvre opérationnelle et financière, de la convention cadre CST2I 2019-2022. Cette dernière discutée et signée en 2019 entre la Collectivité de Corse, le Rectorat et la DRRT, aujourd'hui DRARI, unique en son genre sur l'ensemble du territoire national, a permis de se fixer des objectifs en matière de culture scientifique et d'harmoniser l'approche des trois principaux acteurs institutionnels compétents dans ce domaine. Cette convention a permis de déterminer les modalités d'une ambition et d'une culture partagée entre les différents acteurs. Elle impulse une dynamique territoriale en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation afin de promouvoir la culture scientifique auprès d'un large public (tout public, étudiant, scolaire).

Enfin, le programme 4119 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030, qui représente une réelle opportunité pour les relations entre sciences, recherche & société.

Si l'année 2022 sera consacrée à l'évaluation et à la réécriture de la convention cadre CSTI 2019-2022, ou encore à l'évaluation de la convention liant la Collectivité de Corse au CPIE A Rinascita en matière d'animation du réseau des acteurs, les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2022 permettront certes d'honorer principalement les engagements pris sur des projets validés antérieurement à cette année 2022, mais également d'engager la Collectivité de Corse sur de nouveaux projets tels que :

- L'appel à candidature annuel qui s'intitulera « Femiscienza, la vocation scientifique corse au féminin » : Aujourd'hui, moins de 30% des étudiants en sciences sont des filles, alors qu'elles constituent près de la moitié des effectifs en classe de terminale scientifique par exemple. Les différentes études et autres rapports montrent que les jeunes filles se détournent des filières scientifiques, alors que leurs résultats sont aussi bons, voire meilleurs, que ceux des garçons. (Cf. annexes Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur les femmes et les sciences – Les femmes et les sciences édition 2019). Il s'agit ainsi de promouvoir une véritable culture de l'égalité femmes-hommes dans les politiques, initiatives et dispositifs de la Collectivité de Corse sur l'ensemble du territoire et de redonner une certaine lisibilité à cette problématique en soutenant dans un premier temps les initiatives et les ambitions des jeunes filles.
- L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) permettant de désigner un tiers, en charge de l'animation du réseau des acteurs de la CSTI sur le territoire.

Il est également envisagé de reconduire les actions suivantes :

- Fête de la science 2022 en Corse,
- Trophées scientifiques de Corse 2022,
- Ateliers scientifiques des collèges et lycées de Corse.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 412 un montant de CP de 23,390 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 20,060 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.A L'enseignement et la formation	11 760 000	20 900 000	55 700 000	55 596 000	67 460 000	76 496 000
<i>Compétence 412 - Enseignement primaire et secondaire</i>	<i>9 950 000</i>	<i>13 140 000</i>	<i>10 110 000</i>	<i>10 250 000</i>	<i>20 060 000</i>	<i>23 390 000</i>
<i>Programme 4121 EPLE - Travaux de bâtiment</i>	<i>4 850 000</i>	<i>6 190 000</i>			<i>4 850 000</i>	<i>6 190 000</i>
<i>Programme 4122 EPLE - Maintenance générale</i>	<i>1 100 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>750 000</i>	<i>860 000</i>	<i>1 850 000</i>	<i>2 060 000</i>
<i>Programme 41220 EPLE - Logements de fonction</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	<i>50 000</i>	<i>40 000</i>	<i>250 000</i>	<i>240 000</i>
<i>Programme 4123 EPLE - Mise en sécurité sûreté</i>	<i>200 000</i>	<i>250 000</i>			<i>200 000</i>	<i>250 000</i>
<i>Programme 4124 EPLE - Aménagement numérique</i>	<i>600 000</i>	<i>1 400 000</i>	<i>10 000</i>	<i>50 000</i>	<i>610 000</i>	<i>1 450 000</i>
<i>Programme 4125 EPLE - Performance énergétique</i>	<i>-</i>	<i>900 000</i>			<i>-</i>	<i>900 000</i>
<i>Programme 4126 EPLE - Hygiène alimentaire</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>			<i>500 000</i>	<i>500 000</i>
<i>Programme 4127 EPLE - Equipements sportifs</i>	<i>100 000</i>	<i>500 000</i>			<i>100 000</i>	<i>500 000</i>
<i>Programme 41270 EPLE - Bâtiment CSJC</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>			<i>200 000</i>	<i>200 000</i>
<i>Programme 4128 Fonctionnement général des EPLE</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>8 000 000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>8 000 000</i>
<i>Programme 4129 Equipement général des EPLE</i>	<i>2 200 000</i>	<i>1 800 000</i>	<i>100 000</i>	<i>400 000</i>	<i>2 300 000</i>	<i>2 200 000</i>
<i>Programme 41290 Education second degré - EPLE</i>		<i>-</i>	<i>1 200 000</i>	<i>900 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>900 000</i>

➤ Programme 4121 - EPLE - Travaux de bâtiment

Le programme 4121 concerne les opérations de travaux définies établissement par établissement. Les Autorisations de Programme sont affectées au sein de chaque EPLE.

Les prochaines années verront, au titre de ce programme, la poursuite des mises en œuvre d'obligations à caractère réglementaire dans le domaine de l'accessibilité (Ad'AP).

La CdC s'est dotée d'un PPI couvrant la période 2018-2023 qui intègre cet axe réglementaire, ainsi que des évolutions notables concernant l'aménagement pédagogique (réforme du lycée) par restructuration/extension d'établissements, l'accueil en internat par la réhabilitation, la construction de nouveaux bâtiments.

Enfin ce programme comprend les opérations de construction nouvelles de bâtiments.

Enfin, ce programme comprend les opérations de construction nouvelles de bâtiments. Plusieurs opérations importantes seront poursuivies ou lancées en 2022 :

- Mise en accessibilité PMR : CS LAETITIA BONAPARTE, CSTPM MONTESORU, CS FESCH (Travaux), CS PASCAL PAOLI, LYCEE JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA (études)

- Internats : CEA BORGU (Construction), CS PAOLI(Rénovation)

- Aménagements pédagogiques: CSTPM MONTESORU (restructuration Bat A, B et CDI), Collège de CAMPUVALLONE (Extension),

- Construction nouvelles : Collèges de BALEONE et ORABONA (pôle des sciences), CAMPUS AGRI U RIZZANESE (bâtiment de transformation), LPMA J. FAGGIANELLI (Surélévation bâtiment atelier).

➤ Programme 4122 - EPLE - Maintenance sécurité

Ce programme concerne les travaux d'entretien et de maintenance générale qui regroupent :

- La maintenance du patrimoine scolaire pour garantir le maintien en conditions opérationnelles des biens immobiliers et éviter les dégradations importantes qui conduisent à des travaux conséquents de rénovation,
- Les réparations dans le cadre d'interventions pour maintenance corrective versée dans le cadre d'une subvention globale annuelle versée à chaque EPLE, calculée sur la base d'un pourcentage de la dotation annuelle de fonctionnement allouée à l'établissement, adaptée à l'état général des bâtiments.

L'année 2022 verra également le lancement d'une campagne de création de maquettes et de plans numériques pour l'ensemble des EPLE afin de disposer des éléments indispensables aux futures études de rénovation énergétiques.

Les travaux financés sur ce programme concernent l'ensemble des EPLE, en fonction des besoins identifiés en concertation avec l'établissement, des évolutions réglementaires et des événements survenus (climatiques, accidentels ou usure des biens).

➤ **Programme 41220 – EPLE – Logements de fonction**

Ce programme concerne les travaux d'entretien et de maintenance générale des logements de fonction existant dans les EPLE. La CdC est propriétaire d'un parc d'environ 250 logements de fonction répartis dans les 47 établissements de l'île, qui accueillent du personnel Education Nationale et des ATTE (agents CdC).

Dans le cadre des mutations de personnel, entre 50 et 100 logements changent d'occupant avant la nouvelle rentrée scolaire. Ce changement d'occupant donne souvent lieu à des travaux de rénovation, à la charge du propriétaire : sanitaires, cuisine, peintures, revêtements de sols, travaux électriques.

Des travaux sont également nécessaires réalisés concernant les menuiseries vieillissantes. Les travaux financés sur ce programme concernent l'ensemble des EPLE, en fonction des besoins identifiés en concertation avec l'établissement, à l'occasion des changements d'occupants ou dans le cadre de la maintenance programmée.

➤ **Programme 4123 – EPLE - Mise en sécurité incendie**

Ce programme concerne les travaux d'entretien et de maintenance spécifiques concernant la sécurité et la sûreté des établissements, dont essentiellement :

- les travaux à la charge du propriétaire suite aux prescriptions des commissions de sécurité incendie ;
- les travaux de sûreté dans le cadre des mesures Vigipirate et en application des Plans Particuliers de Mise en Sécurité.

Les travaux financés sur ce programme concernent l'ensemble des EPLE, en fonction des besoins identifiés en concertation avec l'établissement, des évolutions réglementaires et des événements survenus (climatiques, accidentels ou usure des matériels).

➤ **Programme 4124 – EPLE – Aménagement numérique**

Ce programme concerne les infrastructures et le matériel numérique des EPLE :

- travaux d'entretien et de maintenance spécifiques dans le domaine des infrastructures de réseau, y compris les bornes Wifi,
- équipements matériel informatique (postes fixes, portables, serveurs, vidéoprojecteurs, ...),
- équipements de téléphonie.

La poursuite de l'effort d'adaptation des lycées et collèges aux contraintes pédagogiques liées aux nouvelles technologies notamment par la mise en place d'une politique en matière de câblages multifonctions et de déploiement généralisé de bornes Wifi.

Le développement du distanciel, nécessaire en 2020, a mis en évidence des besoins nouveaux en matière d'équipement et de fiabilisation des systèmes.

Les travaux financés sur ce programme concernent l'ensemble des EPLE, en fonction des besoins identifiés en concertation avec l'établissement, des évolutions technologiques et des événements survenus (accidentels ou usure des matériels).

A la suite du diagnostic mené sur le niveau des infrastructures existantes, de premières opérations de mise à niveau seront menées dans les établissements rencontrant le plus de problèmes : C.S. du FIUM'ORBU, Collège de BUNIFAZIU, Lycée de BALAGNE.

Dans le cadre de la mise en place du service en charge du maintien en conditions opérationnelles des infrastructures numériques au sein des EPLE, un outil logiciel de gestion à distance des incidents sera mis en place au sein de la CdC.

Un renouvellement programmé des postes informatiques sera mis en place sur la base de 500 postes par an (PM, l'ensemble du parc installé aujourd'hui est d'environ 8.000 PC).

Dans le cadre de la convention « hybridation des lycées », des équipements numériques seront déployés afin de favoriser l'enseignement à distance.

Enfin, de nombreux centraux téléphoniques d'établissements sont vieillissants et dysfonctionnent. Un programme de renouvellement, déjà entamé en 2021, sera poursuivi et accentué en 2022.

➤ **Programme 4125 – EPLE – Performance Energétique**

Ce programme concerne les études et travaux réalisés dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques des EPLE. Les études lancées concernent divers établissements :

- Performance énergétique : CS FESCH, LP ANTONINI, CEA BORGU, Collège MOLTIFAU, Collège de l'ISULA (Chaudière Etudes), C.S. DI FIUM'ORBU (chaudière Travaux), Collège de LIVIA, Collège de CERVIONI (raccordement réseau de chaleur), CAMPUS AGRI U RIZZANESI et LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA (rénovation globale Etudes)
- L'actualisation des audits énergétiques des EPLE en vue de nouvelle contractualisation qui devra prendre en compte la situation spécifique de chaque établissement en matière énergétique.

➤ **Programme 4126 – EPLE - Hygiène alimentaire**

Ce programme concerne les travaux liés aux mises aux normes des cuisines scolaires en relation avec les services vétérinaires, ainsi que le remplacement des matériels vétustes et hors-service des cuisines.

Il concerne également les études pour la transformation des cuisines des collèges de Baleone et de Purticciu dans le cadre de l'ouverture de la cuisine centrale du Stiletu et de la desserte des deux établissements en liaison froide.

Les principales opérations 2022 concernent des changements de matériel de cuisine dans de nombreux établissements.

➤ **Programme 4127 – EPLE – Equipements sportifs**

Ce programme concerne les travaux sur les équipements sportifs des EPLE, couverts ou découverts : rénovation, évolutions pédagogiques, extensions et construction, vestiaires et sanitaires.

Les principales opérations prévues en 2022 (études et travaux) sont :

- Lycée JP de ROCCA SERRA : travaux de réfection des plateaux sportifs
- Collège de MONTESORU : transformation atelier SEGPA en salle multisports
- Collège MARIA DE GHJENTILE : rénovation du plateau sportif et de la piste d'athlétisme
- Collège de LIVIA : création d'une salle de sports mutualisée avec la Commune et la Communauté de Communes.

➤ **Programme 41270 – CSJC – Travaux de bâtiment**

Ce programme concerne les travaux sur les bâtiments du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (CSJC), propriétés de la Collectivité de Corse.

Les principales opérations prévues en 2022 concernent la rénovation des éclairages des gymnases et le remplacement de menuiseries.

Les études pour la création d'un nouvel internat (phase programmation) seront également lancées.

➤ **Programme 4128 - Fonctionnement général des EPLE**

Le programme 4128 « Fonctionnement général des EPLE » s’inscrit, dans le cadre des compétences obligatoires de la Collectivité de Corse.

En effet, l’article L4424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la Collectivité de Corse (CDC) finance, construit, équipe et entretient les collèges, les lycées, les établissements publics d’enseignement professionnel, les établissements d’enseignement artistique, les établissements d’éducation spéciale, ainsi que les lycées professionnels maritimes, les établissements d’enseignement agricole mentionnés à l’article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime et les centres d’information et d’orientation.

La Collectivité de Corse, soucieuse d’assurer les meilleures conditions de vie des élèves accueillis dans les 46 EPLE (29 collèges et 16 lycées), dont elle a la charge, contribue aux besoins pédagogiques et alloue les crédits nécessaires à la viabilisation, à l’entretien, à la maintenance et à la sécurité.

Enfin, le programme 4128, tout comme les programmes 4129 et 41290 relatifs à l’enseignement secondaire, s’inscrit dans le cadre de la loi pour une École de la confiance qui a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019, et qui prévoit notamment l’abaissement de l’instruction obligatoire à l’âge de 3 ans ou encore l’obligation de formation jusqu’à l’âge de 18 ans.

Les volumes financiers sollicités au titre du BP 2022, dans la seule section de fonctionnement permettront :

- D’assurer le fonctionnement des EPLE par le biais de l’attribution d’une dotation globale de fonctionnement (DGF), couvrant les dépenses obligatoires de viabilisation, d’entretien, d’administration et d’enseignement,
- De soutenir les EPLE en difficultés financières par l’octroi de dotations complémentaires ciblées,
- De soutenir les EPLE au regard de la crise « COVID 19 » par l’octroi de dotations exceptionnelles,
- De participer aux dépenses de fonctionnement matériel ainsi qu’aux dépenses de rémunération de personnels non enseignants afférentes à l’externat des 4 établissements d’enseignement privé sous contrat avec l’Etat,
- D’accompagner les collèges du Stiletto et Arthur Giovoni dans le cadre du conventionnement des installations sportives,
- D’assurer la prise en charge de l’hébergement et du transport des internes du lycée professionnel maritime de Bastia durant la période de travaux de restructuration de l’internat,
- De soutenir financièrement le projet « Da l’ortu à u piattu » porté par l’EPLEFPA de BORGIO,
- De mettre en place des opérations de sensibilisation dans les EPLE portant sur l’utilisation des produits locaux et le gaspillage alimentaire.

Il s’agira également durant l’année 2022 de déterminer un nouveau barème de calcul de la dotation globale de fonctionnement, des forfaits d’externats, ou encore de définir les nouvelles modalités de gestion des services de restauration et d’hébergement (SRH) en fixant un tarif de restauration unifié sur tout le territoire.

➤ **Programme 4129 - Equipement général des EPLE**

Le programme 4129 « Equipement général des EPLEs » s’inscrit, dans le cadre des compétences obligatoires de la Collectivité de Corse.

En effet, l’article L4424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la Collectivité de Corse (CDC) finance, construit, équipe et entretient les collèges, les lycées, les établissements publics d’enseignement professionnel, les établissements d’enseignement artistique, les établissements d’éducation spéciale, ainsi que les lycées professionnels maritimes, les établissements d’enseignement agricole mentionnés à l’article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime et les centres d’information et d’orientation.

La Collectivité de Corse, soucieuse d’assurer les meilleures conditions de vie des élèves accueillis dans les 46 EPLE (29 collèges et 16 lycées), dont elle a la charge, contribue aux besoins pédagogiques et alloue les crédits nécessaires à la viabilisation, à l’entretien, à la maintenance et à la sécurité.

Enfin, le programme 4129, tout comme les programmes 4128 et 4130 relatifs à l'enseignement secondaire, s'inscrit dans le cadre de la loi pour une École de la confiance qui a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019, et qui prévoit notamment l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans ou encore l'obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans.

Les volumes financiers sollicités dans le cadre du BP 2022, dans les deux sections, permettront de prendre en considération les équipements généraux, techniques et scientifiques des collèges et lycées de Corse, au travers notamment :

- Le plan principal d'équipement,
- Le plan supplémentaire d'équipement,
- Le plan complémentaire d'équipement,
- Des subventions exceptionnelles d'équipement.

Les autorisations de programme et autres crédits de paiement permettront également de finaliser les opérations ouvertes sur des autorisations de programme antérieures.

Durant l'année 2022, il s'agira de retranscrire, à travers des marchés spécifiques, d'une part de la volonté de la CDC de s'inscrire dans une politique d'achat plus performante, et d'autre part la requalification nécessaire des équipements des EPLE, des filières générales, technologiques et professionnelles autour des principales familles suivantes :

- Mobiliers et équipements scolaires – administration, salles de cours et CDI,
- Mobiliers et équipements accueil et hébergement,
- Mobiliers et équipements logements de fonction,
- Mobiliers, équipements et matériels de restauration,
- Mobiliers, équipements et matériels d'entretien, surfaces et espaces verts,
- Mobiliers, équipements et matériels pédagogiques, scientifiques et techniques,
- Mobiliers et équipements sportifs.

Il s'agira à travers ces marchés d'une part de permettre la prise en compte de la spécificité des établissements tout en assurant l'égalité de traitement des élèves sur le territoire, et d'autre d'améliorer leurs attractivités.

Par ailleurs un état des lieux du parc automobile est en cours de réalisation auprès des 46 collèges et lycées de Corse. L'objectif consiste à se questionner sur la faisabilité de renouveler le parc automobile de Corse tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable et de transition énergétique.

➤ **Programme 41290 – Education 2nd degré EPLE**

Le programme 41290 « Education 2nd degré EPLE » s'inscrit dans le cadre des compétences obligatoires de la Collectivité de Corse. En effet, par application de l'article L 4424-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Collectivité de Corse définit et arrête chaque année l'évolution de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour l'année scolaire (N+1), et décide des fermetures et ouvertures de sections ou options nouvelles et des fermetures de classes.

La Collectivité de Corse intervient également en matière de financement des manuels scolaires et des 1ers équipements pour les lycéens et les élèves de l'enseignement professionnel, mais aussi, en faveur de divers dispositifs réservés aux élèves du second degré correspondants aux politiques volontaristes de la CDC pour l'ouverture des établissements sur l'extérieur et l'épanouissement des élèves.

A titre d'exemple, chaque année, la Collectivité de Corse attribue aux collèges et aux lycées des dotations globalisées pour la réalisation de projets éducatifs divers et de séjours scolaires inscrits dans le dispositif de l'aide à l'action éducative et culturelle.

Enfin, le programme 4130, tout comme les programmes 4128 et 4129 relatifs à l'enseignement secondaire, s'inscrit dans le cadre de la loi pour une École de la confiance qui a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019, et qui prévoit notamment l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans ou encore l'obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans.

Les volumes financiers sollicités dans au titre du BP 2022, dans la seule section de fonctionnement permettront d'honorer les engagements antérieurs, mais aussi d'engager la Collectivité de Corse au titre de l'année scolaire 2022-2023 sur les opérations obligatoires récurrentes, à savoir :

- Le soutien à l'action éducative et culturelle : aide au fonctionnement des ateliers artistiques et des ateliers d'éducation aux médias et à l'information dans les établissements d'enseignement du second degré ;
- L'aide spécifique au fonctionnement des sections théâtre et des sections sportives de pleine nature et montagne,
- L'aide à l'acquisition des manuels scolaires pour l'ensemble des lycéens et prise en charge du premier équipement technique des élèves des sections professionnelles.

Cette année sera également celle de la mise en œuvre opérationnelle de la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse, la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) - Sud-Est - Marseille et l'UPR de Marseille relative au financement des projets éducatifs et pédagogiques en milieu pénitentiaire au titre de l'année 2021-2024 au sein des trois établissements carcéraux, le centre pénitentiaire de Casabianda et les deux maisons d'arrêt, celle d'Ajaccio et celle de Bastia..

La Collectivité de Corse poursuivra également sa politique volontariste en faveur de l'accompagnement éducatif, sportif et culturel pour la réussite et l'épanouissement des collégiens et lycéens de Corse, et à ce titre, elle soutiendra divers projets pédagogiques proposés et mis en œuvre dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL).

Enfin, au titre de l'année 2022 elle devra engager la réflexion quant à la mise en œuvre d'AFFELNET, à savoir la géolocalisation des adresses pour la carte scolaire, et déployer cette procédure informatisée d'affectation sur le territoire.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 421 un montant de CP de près de 23,6 M€, et d'autorisations pluriannuelles de près de 28,6 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.A L'enseignement et la formation	11 760 000	20 900 000	55 700 000	55 596 000	67 460 000	76 496 000
<i>Compétence 421 - Formation professionnelle et apprentissage</i>	<i>900 000</i>	<i>1 100 000</i>	<i>27 700 000</i>	<i>22 500 000</i>	<i>28 600 000</i>	<i>23 600 000</i>
<i>Programme 4211 Formation professionnelle Apprentissage</i>	<i>900 000</i>	<i>1 100 000</i>	<i>23 500 000</i>	<i>19 500 000</i>	<i>24 400 000</i>	<i>20 600 000</i>
<i>Programme 4212 Formation Professionnelle - FSE</i>			<i>4 200 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>4 200 000</i>	<i>3 000 000</i>

➤ **Programme 4211 - Formation professionnelle Apprentissage / 4212 - Formation Professionnelle - FSE**

Ce programme permet la mise en œuvre de la politique de la CDC dans le cadre de sa compétence formation en direction des demandeurs d'emploi, des apprentis, des publics spécifiques, des salariés.

- Programmation des actions de formation à destination des demandeurs d'emploi mises en œuvre par l'AFPA ;
- Programmation des formations à destination des détenus, des publics spécifiques (école de la 2ème chance, travailleurs handicapés...);
- Mise en place d'actions répondant aux objectifs du PRIC (numérique, jeunes...);
- Rémunération des stagiaires ;
- Accompagnement des publics jeunes à travers les missions locales ;
- Mise en place des contrats territoriaux d'objectif et de progrès (CTOP) pour soutenir la formation des salariés et chefs d'entreprises (plan salvezza) ;
- Mise en place d'action de soutien à la formation des apprentis ;

- Mise à disposition des organismes de formation, d'outils de formation à distance (plan salvezza) ;
- Mise en place d'outils d'évaluation des besoins en formation sur le territoire ;
- Mise en place de dispositifs de soutien des publics en formation (aides à la mobilité, aide à la garde d'enfants...) ;
- Aide à la formation hors Corse (Fonds d'aide à l'insertion) ;
- Appui à la formation par l'abondement du Compte personnel de formation (CPF) ;
- Evaluation des besoins en formation des entreprises, des publics et des territoires, mise en place de comités locaux formation ;
- Déploiement d'un outil de suivi des publics financés dans le cadre des différentes programmations avec un appui à la mise en œuvre via l'Association régionale des Missions Locales.

➤ Programme 4212 - Formation Professionnelle - FSE

Ce programme permet la mise en œuvre des compétences de la CDC en matière de formation des demandeurs d'emploi (programme cofinancé par le FSE) par le biais de marchés publics pour la programmation d'actions de formation qualifiantes, pré qualifiantes et insertionnelles en direction des demandeurs d'emploi.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 461 un montant de CP de 0,870 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 0,970 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.A L'enseignement et la formation	11 760 000	20 900 000	55 700 000	55 596 000	67 460 000	76 496 000
<i>Compétence 461 - Orientations</i>	-	40 000	970 000	830 000	970 000	870 000
<i>Programme 4610 Orientation TLV</i>	-	40 000	670 000	750 000	670 000	790 000
<i>Programme 4611 Mission Analyse prospective</i>			100 000	30 000	100 000	30 000
<i>Programme 4612 Actions transversales - Education</i>			200 000	50 000	200 000	50 000

➤ Programme 4610 – Orientation TLV

Dans le cadre des compétences dévolues par la loi (loi du 5 mars 2014, renforcée par la loi du 5 septembre 2018), la Collectivité de Corse a pour compétence l'orientation professionnelle de tous les publics notamment à travers la diffusion et la mise à disposition d'une information pertinente sur les formations et les métiers. Cette information doit être gratuite et accessible à tous dans le cadre de l'action menée par le Service Public Territorial de l'Orientation (SPTO) qu'elle pilote. En 2021, les guides « CHI FA DOPU U BASCIGLIE », « CHI FA DOPU A A TERZA » et « SGIARDI NANTU A L'AMPARERA » ont été diffusés par voie dématérialisée sur :

- PLATEFORME LEIA
- SITE INTRANET CdC
- SITE INTERNET CdC
- SITE CORSICA ORIENTAZIONE
- RESEAUX SOCIAUX

Mise à disposition d'une boîte à outil

En ce qui concerne le volet relatif à l'orientation scolaire et plus particulièrement à la diffusion de l'information sur les métiers et sur les formations auprès des publics scolaires, universitaires, des apprentis et de leurs familles, une boîte à outil de diffusion de l'information sur les formations et sur les métiers a été élaborée, dans le cadre de l'atelier N°1 de la commission de l'orientation, (loi du 5 septembre 2018) selon deux thématiques :

- À la découverte des métiers
- Retour d'expérience

L'objectif étant de mettre la boîte à outil à la disposition de l'ensemble des établissements d'enseignement dès la rentrée scolaire, de septembre 2021

Une convention entre l'État (Rectorat, Préfecture, Maritime et Agricole) et la Collectivité de Corse, qui a été signée le 10 mai 2021, permet de définir les périmètres d'actions de chacun des partenaires dans le cadre de cette diffusion

de l'information sur les métiers et sur les formations auprès des publics scolaires, universitaires, des apprentis et de leurs familles. (Loi du 5 septembre 2018)

Cette action se déroule dans le cadre du plan Salvezza è Rilanciu.

Coordonner les actions de lutte contre le décrochage scolaire

L'atelier N°2 de la Commission de l'Orientation relatif aux actions de lutte contre le décrochage scolaire, doit être activé. Des spécialistes (Éducation nationale, missions locales, FALEP, associations...) seront conviés de manière régulière afin d'échanger avec eux sur ces études et sur une nouvelle manière d'appréhender le décrochage scolaire, qui sera matérialisée par une convention triennale (2021-2023), probablement élargie en termes de partenaires.

Cette action se déroule dans le cadre du plan Salvezza è Rilanciu.

Coordonner le dispositif relatif à l'obligation de formation des 16-18 ans

Dans le cadre de la convention territoriale de coopération relative à la mise en œuvre de l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans, qui sera prochainement signée, la collectivité est chargée de :

- Elaborer le schéma opérationnel de l'obligation de formation des 16-18 ans
- Participer à des actions de repérage des publics fragiles
- Mettre en place une charte de fonctionnement des PSAD
- Réaliser une fiche navette entre ARML et la Direction de la Protection de l'Enfance (ASE) dans le cadre de la procédure en cas de non-respect de l'obligation de formation.
- Participer au Comité technique de l'obligation de formation des 16-18 ans
- Elaborer le schéma de l'offre de solution par territoire
- Animer un atelier du CREFOP spécifique à l'obligation de formation des 16-18 ans

Une campagne de communication (Arrêté n° 20/1776CE du Président de l'Exécutif de Corse) pourrait être lancée par la DOTLV afin de promouvoir ce dispositif auprès des publics et des partenaires.

Le site CORSICA ORIENTAZIONE pourrait être l'applicatif de ce dispositif. En effet, il conviendrait d'apporter certaines évolutions qui permettrait de proposer aux prescripteurs retenus (Missions locales, CIO...) ainsi qu'aux publics et à leurs familles de trouver des informations relatives à l'obligation de formation, aux structures d'accompagnements et à l'offre de solution territorialisée.

Un Comité de pilotage, co-présidé par le Président du Conseil Exécutif de Corse, la Rectrice de Corse et le Préfet de Corse doit prochainement se tenir afin de lancer officiellement ce dispositif.

Cette action se déroule dans le cadre du plan Salvezza è Rilanciu.

➤ **Programme 4611 - Mission Analyse prospective**

Il s'agit d'une mission créée en 2019, avec l'internalisation du Centre d'Animation, de Ressources et d'information sur la Formation (CARIF) et de l'Observatoire Régional Emploi Formation (OREF), dont l'objectif est d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques dans le champ de l'orientation et de la formation. La cellule devra réaliser une veille juridique, règlementaire et prospective. Elle contribuera, également au suivi et à l'évaluation des dispositifs afin d'analyser les résultats quantitatifs et qualitatifs des besoins en compétences et en formation des individus.

➤ Programme 4612 – Actions transversales - Education

Ce programme va permettre le financement d'opérations communes à l'ensemble des directions de la DGA comme des actions de communication, d'information et de promotion des Appels à projets relevant des actions éducatives à destination des élèves, étudiants, demandeurs d'emploi.

Actions de communication, d'information et de promotion des Appels à projets relevant des actions éducatives.

Il y aura une mise en place d'actions de communication, d'information et de promotion des actions menées par les directions de la DGA à destination des élèves, étudiants, demandeurs d'emploi. Toutes les charges ne pouvant être prises en charge par les services de la DGA compte tenu de la nature de la dépense.

Politique II.B - La Langue corse

Les chiffres clés : 1 compétence / 3 programmes

0,840 M€ d'autorisations de programme / 0,799 M€ de crédits d'investissement

3,900 M€ d'autorisations d'engagement / 2,300 M€ de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.B La Langue corse	840 000	799 000	3 900 000	2 300 000	4 740 000	3 099 000

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 431 un montant de CP de 3,099 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 4,740 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.B La Langue corse	840 000	799 000	3 900 000	2 300 000	4 740 000	3 099 000
Compétence 431 - Langue corse	840 000	799 000	3 900 000	2 300 000	4 740 000	3 099 000
Programme 4311 Langue corse Promotion - Développement - Diffusion	440 000	499 000	2 500 000	1 500 000	2 940 000	1 999 000
Programme 4312 Langue corse Culture			500 000	400 000	500 000	400 000
Programme 4313 Langue corse Charte Collectivité	400 000	300 000	900 000	400 000	1 300 000	700 000

➤ Programme 4311 - Langue Corse Promotion - Développement – Diffusion

Le service Formation et Enseignement assure, en cohérence avec la politique linguistique définie par l'Exécutif dans le Plan Lingua 2020, les missions liées au développement de l'enseignement de la langue corse et en langue corse, telles que, l'apprentissage de la langue dans le cadre scolaire et sous tous ses degrés d'enseignement, mais également l'apprentissage de la langue en dehors de l'école et hors public scolaire. Une partie importante de ces missions sont liées à l'exécution du Contrat de Plan Etat-Région et de la Convention Langue Corse (CDC - Education Nationale).

Les opérations financées sur ce programme relèvent de : l'équipement des filières bilingues du premier degré ; le fonctionnement et les projets des filières bilingues du second degré ; la formation langue corse des PE ; l'aide à la production et la diffusion d'outils pédagogiques pour les scolaires mais également autres publics, l'aide aux centres d'immersion linguistiques ; les bourses pour étudiant master 2 MEEF LC ; la formation par immersion au grand

public ainsi que le Certificatu. Au regard de la politique et la dynamique qui existent depuis plusieurs années dans le 1er degré (Grand plan de formation des enseignants en laguè corse), l'exécutif affiche sa volonté d'étendre ses moyens dans le second degré. Afin d'arriver à l'objectif de généralisation du bilinguisme, et au vu du problème récurrent de vivier, il est indispensable de mettre en place une formation à destination des professeurs de DNL habilités ou à habilitier dans le second degré.

Pour l'année 2022, si l'objectif principal de généralisation du bilinguisme est conservé, la nouvelle contractualisation avec l'Etat a pour ambition d'élargir son champ action en s'ouvrant au plurilinguisme. Certaines mesures seront reconduites et amplifiées tandis que d'autres, telles que l'équipement des filières bilingues, seront revues en profondeur et certaines actions auront vocation à trouver de nouvelles cibles.

Aussi, ce sont aussi des objectifs qualitatifs qui sont attendus en termes d'enseignement de la langue corse avec de nouvelles exigences devant se traduire par une hausse du niveau de compétences linguistiques chez les enseignants mais également les élèves. Dans le 2nd degré si des objectifs chiffrés sont également définis par la convention langue corse, il s'agit avant tout de structurer les filières bilingues, les rendre pérennes et de faire de l'enseignement bilingue dans le 2nd degré un parcours de qualité pour les élèves.

Autre objectif, le développement d'une offre de séjour linguistique sur le territoire pour les scolaires du 1er et 2nd degré, autre que les centres existants actuellement. La généralisation des séjours en immersion linguistique se fera par le biais d'une offre de formation par immersion sur l'ensemble du territoire au public scolaire mais aussi au grand public. La Collectivité de Corse doit soutenir toutes les alternatives d'enseignement par immersion sous forme associative

Il s'agit également de moderniser les outils d'apprentissage de la langue pour permettre l'accès aux ressources pédagogiques au plus grand nombre.

Enfin, le soutien aux filières bilingues et immersives du 1er et 2nd degré mettra en exergue l'engagement des enseignants avec une politique de projets pédagogiques.

➤ **Programme 4312 – Cunsigliu Linguisticu**

La mission Cunsigliu Linguisticu est une unité assurant un rôle d'expertise et d'observatoire linguistique de haut niveau. Cette mission revêt également un aspect promotion de la langue corse au travers de l'organisation d'évènements.

Une restructuration du Cunsigliu est envisagée afin que celui-ci soit également le lieu de concertation des acteurs de la langue afin de réfléchir à une nouvelle planification linguistique et proposer de nouvelles pistes de promotion de la langue.

Pour l'année 2022, les opérations financées sur le programme sont :

- Fonctionnement de l'Academia di i Vagabondi, commission littérature qui décerne le Prix du livre de la Collectivité, et le prix de littérature de l'Accademia ;
- Mission d'observatoire sociolinguistique par le biais de marché pour la réalisation d'enquête sociolinguistique ;
- Réalisation d'opérations de promotion de la langue corse notamment par le soutien à la 11ème édition de « a Festa di a Lingua » et par l'organisation de Linguimondi (manifestation autour de la journée européenne des langues) ;
- Fonctionnement des commissions du Cunsigliu di a Lingua en faisant d'elles un lieu d'échange et de travail : commission toponymie, commission terminologie, commission orthographe.

Contribution à l'équipement de la langue corse (travail en collaboration avec l'Université de Corse par le biais de convention d'application :

- Mise en place d'un collège scientifique et d'un collège sociétal afin d'échanger sur une nouvelle planification linguistique ;

- Commande d'outils à mettre en ligne sur la base d'un cahier des charges arrêté par la direction lingua corsa (Cunsigliu di a Lingua), à savoir un dictionnaire et une grammaire gratuits.

➤ **Programme 4313 - Langue Corse Charte Collectivité**

L'axe principal de ce programme est d'œuvrer au renforcement de la visibilité et de l'usage normalisé de la langue corse auprès de tous les acteurs de la société corse afin d'intervenir en faveur de l'espace public pour impacter la sphère privée. Le service a pour champ d'application la mise en œuvre et le soutien aux actions de promotion et de diffusion de la langue corse dans la société au travers du développement d'ingénierie de projets avec comme objectif principal, l'accroissement de la présence de langue corse dans la société.

Les opérations financées sur ce programme : le soutien à la Charte de la langue corse, les Case di a Lingua pour le développement de l'immersion dans la société ; l'action de promotion "Primi passi" dans le domaine petite enfance et jeunesse ; le Plan Media & Lingua Corsa ; le soutien aux projets numériques intégrant la langue corse ; le soutien aux projets de doublage en langue corse ; le soutien aux actions de diffusion en langue corse.

Pour l'année 2022 les priorités sont :

- Multiplier et créer les espaces de corsophonies tant au niveau de l'échange entre individus que d'espaces de promotion (artistiques, commerciaux, nouvelles technologies, réseaux sociaux, etc.) ;
- Pérenniser et étendre le dispositif des Case di a lingua ;
- Poursuivre le soutien aux signataires de la Charte de la langue corse et développer l'action en direction des collectivités avec la création de de contrats de développement linguistique dans les territoires et mise en place à l'échelle des communautés de communes et des villes de plus de 2000 habitants de contrats de progrès venant compléter la charte de la langue ;
- Soutenir et renforcer la présence de la langue corse dans le secteur des médias et de l'audiovisuel ;
- Encourager l'intégration de la langue corse dans les nouvelles technologies par le biais d'un appel à projets « Innova Lingua » ;
- Rendre la langue accessible en investissant tous les domaines de la vie publique et en proposant des formations pour tous.

Politique II.C - La culture

Les chiffres clés : 2 compétences / 13 programmes

8,073 M€ d'autorisations de programme / 9,467 M€ de crédits d'investissement

16,887 M€ d'autorisations d'engagement / 14,696 M€ de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.C La culture	8 073 000	9 467 000	16 887 000	14 696 101	24 960 000	24 163 101

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 442 un montant de CP de 19,841 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 21,055 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.C La culture	8 073 000	9 467 000	16 887 000	14 696 101	24 960 000	24 163 101
Compétence 442 - Culture	6 084 800	6 912 000	14 970 500	12 929 001	21 055 300	19 841 001
Programme 4423 Culture	6 084 800	6 912 000	14 970 500	12 920 001	21 055 300	19 832 001
Programme 4424 Mécenat			-	9 000	-	9 000

➤ Programme 4423 - Culture

L'Assemblée de Corse a adopté en 2017 un nouveau cadre de l'action culturelle organisé autour de quatre axes majeurs : INGRANDÀ INCU A CULTURA, par l'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle, la Culture devient facteur d'épanouissement et d'esprit critique ; SVILUPPÀ A CREAZIONE, par le soutien à la création artistique, qui met en mouvement la culture corse, riche d'influences multiples qu'elle sait intégrer et transformer ; FA VEDE E FÀ CUNOSCE A CREAZIONE IN OGNI LOCHI È ALDILÀ par le soutien à la promotion, il s'agit de permettre à la Corse d'affirmer l'originalité de sa culture en la faisant connaître, INTREPRENDE INDÈ A CULTURA par le soutien à l'attractivité du territoire, notre Collectivité donnera aux entreprises culturelles insulaires la possibilité d'être un moteur du développement économique de l'île.

Les acteurs culturels ont été et restent fortement impactés par la crise sanitaire. Aussi, la Collectivité de Corse en 2022 doit innover pour soutenir le développement culturel en donnant à chacun la possibilité d'accéder à la Culture, en donnant aux créateurs la possibilité de créer et de montrer leurs œuvres, en favorisant la transmission de nos pratiques traditionnelles pour s'ouvrir au monde, en permettant le rayonnement de la culture corse, en soutenant la structuration des filières culturelles, en favorisant la transversalité des politiques culturelles avec d'autres politiques, touristiques, sociales, économiques.

La concertation et l'accompagnement des acteurs culturels, publics ou privés, seront en 2022 toujours au cœur de la politique déployée par la Collectivité de Corse.

En 2022, il s'agira d'aborder la mise en œuvre du Plan de Transformation et Investissement pour la Corse (PTIC) et de prioriser les investissements culturels structurants. Les établissements culturels de la Collectivité de Corse : le FRAC Corsica, la Cinémathèque régionale – Casa di Lume, et le Centre d'art polyphonique-Mission voix, continueront de s'adapter au contexte d'accès pour conserver le lien avec les artistes, les professionnels du secteur mais aussi le public. Ainsi, le FRAC renforcera ses liens avec les artistes et institutions dans l'espace méditerranéen par des échanges et projets communs notamment avec la Catalogne où un projet commun ambitieux va émerger dans le but de favoriser le rayonnement du FRAC et de notre territoire. Le Centre d'art polyphonique poursuit la mise en œuvre son projet d'activités et notamment sa politique de développement sur le territoire en concertation avec les acteurs culturels concernés.

la Cinémathèque de Corse va voir ses portes se fermer au public pour travaux sur l'ensemble du bâtiment de l'Espace Jean-Paul de Rocca Serra. Elle devra cependant poursuivre la mise en œuvre de son projet d'établissement de manière déconcentrée, en particulier pour les actions de diffusion qui se feront hors les murs, c'est-à-dire en itinérance et en partenariat avec d'autres structures culturelles insulaires.

Dans le domaine de la formation initiale, la Collectivité de Corse devra présenter un nouveau schéma territorial de la formation initiale artistique et culturelle pour la période 2022/2026 en lien avec le conservatoire Henri Tomasi et les pôles territoriaux de formation initiale. Un des axes prioritaires de ce schéma sera la prise en compte du secteur rural et notamment le Centre Corse qui souffre d'un manque d'attractivité.

Dans le domaine de la lecture publique, la mise en œuvre du schéma territorial de la lecture publique conduira à une politique volontariste notamment en matière d'animations dans des médiathèques territoriales mais également sur l'ensemble du réseau de lecture publique (bibliothèques municipales, bibliothèques relais), faisant ainsi de ces lieux de véritables pivots culturels.

L'année 2022 verra s'accroître l'implication de la Collectivité de Corse dans la candidature de Bastia-Corsica, capitale européenne de la Culture, avec la mise en place d'une structure juridique ad hoc.

Il s'agira également d'accompagner la structuration de ces filières notamment par le biais de regroupement de professionnels (animation de la convention ONDA, partenariat avec le CNM, etc.) et l'animation des chartes votées par l'Assemblée de Corse (charte des diffuseurs, charte des festivals), la mise en place de formations en lien avec la direction de la formation professionnelle, afin qu'elles puissent jouer le rôle de véritables filières professionnelles industrielles, innovantes et pourvoyeuse d'emploi mais également l'accentuation de la présence de la Collectivité de Corse lors d'événements professionnels tels que le festival d'Avignon.

Concernant le dispositif Pass Cultura, un travail est en cours visant à la numérisation du « Pass Cultura » dans le cadre d'un « Pass Ghjuventu » regroupant d'autres prestations à destination de la jeunesse corse. Des actions de communication et de médiation seront menées vers les publics concernés, les structures et les établissements prioritaires (établissements scolaires, université, missions locales).. De même, l'accent sera mis sur la langue corse et les esthétiques peu diffusées au sein de la jeunesse.

Dans le domaine du Cinéma et de l'Audiovisuel la Collectivité de Corse accompagne le projet de création du complexe cinématographique « le Cube » à Bastia. Elle va également initier avec l'ASSECC (association des exploitants des cinémas de Corse) un projet autour de l'itinérance pour amener le cinéma dans les territoires non desservis de l'île. L'accent sera également mis sur la réflexion autour de la mise en place d'un réseau de médiateurs culturels ayant pour mission de démocratiser la culture cinématographique et de l'amener vers les publics éloignés.

Dans le domaine des Arts Visuels, le développement et l'accompagnement de nouveaux espaces de résidence de création et de diffusion avec les « fabrique culturelle » et les « laboratorii culturali, l'accroissement du nombre de lieux d'expositions favorisant la diffusion des œuvres sur le territoire et surtout la poursuite de décentralisation d'actions de diffusion dans le rural avec la multiplication des festivals autour des arts visuels.

En 2022, la modernisation des infrastructures culturelles de l'île reste une priorité de la Collectivité de Corse. Il s'agira notamment :

- De finaliser la construction des nouveaux équipements culturels de la Collectivité de Corse, notamment la médiathèque de Santa Lucia di Tallà, et de moderniser certains équipements vétustes (Bibliothèque centrale de prêt Pumonte à Aiacciu),
- D'appuyer les communes et leur groupement dans la mise en route de leurs équipements culturels : à Portivechju avec la nouvelle médiathèque municipale, à Calvi pour la préfiguration de la programmation de la salle de spectacles, à I Prunelli di Fiumorbu pour la construction de l'école des arts, à A Ghisonaccia pour la construction de la salle de spectacle, à Bastia pour la rénovation du théâtre municipal ainsi qu'à Aiacciu pour les travaux de construction de nouveaux locaux pour l'antenne d'Aiacciu du Conservatoire de musique, de théâtre et de danse Henri Tomasi. Une attention particulière sera portée aux équipements structurants de proximité dans les centres urbains.

- De financer la construction de nouveaux équipements culturels et notamment : le centre d'enseignement et de ressources musicales numériques adossé aux nouveaux locaux pour l'antenne d'Aiacciu du Conservatoire de musique, de théâtre et de danse Henri Tomasi, la médiathèque de Vicu.
- De définir, en concertation avec les intercommunalités, des stratégies locales d'aménagement culturel du territoire dans le cadre de schémas intercommunaux ; il s'agira de mettre en œuvre en faveur des publics éloignés de la culture des opérations sur les territoires ruraux principalement en relation avec les communes et les intercommunalités, mais également en lien avec les autres politiques sectorielles comme le social ou la jeunesse.
- De rester attentif aux besoins d'équipement des structures culturelles du territoire notamment celles missionnées pour accompagner la création artistique : les « Fabriques culturelles » et les « Laboratoires ».
- De doter, dans le cadre du projet « itinérance » des exploitants cinématographique de matériels permettant d'apporter le cinéma sur tout le territoire dans les lieux éloignés des grands centres.

A plus long terme, cette année sera l'occasion de repenser la politique culturelle de la Corse à l'aune de la crise et des évolutions des secteurs, au travers de cinq grands chantiers :

- la refonte du schéma territorial de la formation initiale à la pratique artistique pour la période 2022-2026. Il s'agira notamment de renforcer l'axe éducation artistique et culturelle par une action transversale entre l'éducation, la culture et le réseau éducatif associatif,
- Lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner en projets pilotes des orientations du nouveau schéma territorial du livre, qui permettra de donner à la Corse un cadre de référence en lien avec les communes et les intercommunalités ;
- Conformément à la feuille de route, il s'agira de développer notre politique en faveur des échanges, et de la promotion de la culture Corse à l'extérieur et notamment dans le bassin Méditerranéen avec en développant nos propres outils et services ; Il s'agit pour la Collectivité de Corse d'être en mesure de développer une ingénierie d'accompagnement dans tous les secteurs notamment en termes d'accompagnement, de création, production et diffusion artistique sur le territoire régional, et à l'extérieur de l'île. Une expertise technique et de conseil reconnu par les professionnels, permettant par ailleurs de valoriser la politique culturelle de la collectivité.
- Emploi, économie, territoire... des études réalisées au titre d'une « mission d'Observation » répondraient aux demandes des acteurs culturels formulées lors des points professionnels : rencontres et rendez-vous conseil. Ces ressources en termes d'études, d'enquêtes et d'états des lieux seraient mis à disposition.

➤ **Programme 4424 – Mécénat**

- Communication générique du Mécénat de la Collectivité de Corse : création d'un nouveau visuel de campagne générique et adaptation de la charte graphique, mises à jour de la plaquette A3 à rabat et mises aux formats pour le WEB, PRESSE et AFFICHAGE.
- Lancer une campagne générique du Mécénat de la Collectivité et la réalisation de supports dédiés à la valorisation des projets et la prospection de mécènes.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 443 un montant de CP de 4,322 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 3,905 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.C La culture	8 073 000	9 467 000	16 887 000	14 696 101	24 960 000	24 163 101
Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres culturels, FRAC	1 988 200	2 555 000	1 916 500	1 767 100	3 904 700	4 322 100
Programme 4430 BDP	410 000	410 000	360 500	270 100	770 500	680 100
Programme 4431 Centre culturel Sainte Lucie de Tallanu	-	280 000	-	-	-	280 000
Programme 4432 Musée de la Corse	340 000	590 000	267 000	380 000	607 000	970 000
Programme 4433 Musée de Livia	23 900	23 900	-	15 000	23 900	38 900
Programme 4434 Musée de Sartè	44 300	50 000	-	38 000	44 300	88 000
Programme 4435 Fonds Régional d'Art Contemporain	200 000	200 000	260 000	300 000	460 000	500 000
Programme 4436 Cinémathèque	80 000	110 500	395 000	400 000	475 000	510 500
Programme 4438 Musée d'Aleria	425 000	400 000	191 000	100 000	616 000	500 000
Programme 4439 Musée de Merusaglia	215 000	250 000	22 000	60 000	237 000	310 000
Programme 44390 Sites Archéologiques et musées	250 000	240 600	421 000	204 000	671 000	444 600

➤ Programme 4430 – BDP

Ce programme permet d'assurer les missions dévolues aux Médiathèques Territoriales de prêt et à leurs réseaux, en matière de développement de la lecture Publique sur le territoire, associée à une politique d'animation autour des différents supports proposés en Médiathèques, avec une priorité : dynamiser les structures qui constituent le maillage du réseau.

Il accompagne les communes ou intercommunalités partenaires à structurer leur offre culturelle via leur équipement de lecture publique. Le service des Médiathèques soutient ainsi les médiathèques, bibliothèques et relais lecture de son réseau en enrichissant leurs fonds documentaires et en proposant régulièrement à leurs usagers des actions d'animation.

Afin de répondre à l'investissement et au fonctionnement bibliothéconomiques des Médiathèques territoriales de prêt Pumonte et Cismonte, les opérations financées sur ce programme 4430 ont pour objectifs d'acquérir ouvrages et supports multimédias pour la desserte de son réseau (bibliothèques relais, relais lecture, tournées bibliobus), accroître les fonds existants, et poursuivre les actions d'animations sur le territoire, enfin de permettre l'acquisition de fournitures bibliothéconomiques.

Pour 2022, et dans le cadre du nouveau schéma de lecture publique adoptée par la Collectivité de Corse, il convient pour répondre au développement et à la réorganisation des nouveaux points de desserte, et du prêt direct aux usagers, de renforcer la politique d'acquisitions pour l'ensemble du réseau Cismonte, Pumonte. De même, afin de définir, piloter et exploiter le nouveau schéma, un accompagnement par une assistance à maîtrise d'ouvrage est essentiel.

Parallèlement, la mise en place de nombreux prix (Prix des Lecteurs de Corse, Prix des collégiens, Leghje Eleghje, Una Nascita un Libru...), nécessite un investissement supplémentaire, pour assurer leur continuité.

➤ Programme 4431 - Centre culturel Sainte Lucie de Tallà

Ce programme vise la poursuite et l'achèvement des travaux de création du Centre culturel de Santa Lucia di Tallà.

➤ Programme 4432 - Musée de la Corse - Corti

Les enjeux du musée de la Corse pour l'année 2022 concernent la poursuite des missions premières de conservation, études et enrichissement des collections, l'accessibilité des collections patrimoniales au public et le développement d'opérations innovantes pour un accès à tous aux productions culturelles de l'établissement, d'autant plus fortement dans le contexte sanitaire actuel.

Les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2022 se déclinent sous plusieurs axes :

- Activités de conservation, de gestion des collections et d'administration de l'établissement :

Poursuite des campagnes d'étude, de numérisation et de restauration des collections patrimoniales du musée de la Corse et acquisitions de collections patrimoniales et maintenance des espaces.

- Poursuite de la production des expositions temporaires, les thèmes sera en 2022 l'architecture et le patrimoine et « habiter le territoire » (titre non définitif) et activités associées (communication, publications, actions de médiation...)

- Mise en œuvre de la programmation culturelle 2022 de l'établissement,

- Concrétisation du projet Museu in Mossa (muséobus) lancé en 2020 et qui constitue une préfiguration mobile du musée des enfants, une opération éducative et de médiation qui s'inscrit dans les nouveaux cadres de l'action culturelle et du patrimoine de la Collectivité, ainsi que l'annexe 9 du PADDUC en répondant aux objectifs suivants :

- a) Sensibiliser au projet du musée des enfants
- b) Lutter contre les inégalités en favorisant au maximum l'accès à tous à la culture, l'art et le patrimoine
- c) Développer l'autonomie et la créativité de l'enfant dans son environnement : appropriations de savoirs, de compétences et de valeurs
- d) Donner la possibilité à l'enfant de s'émanciper via les ressources du territoire.

- Poursuite de la refonte du site web de l'établissement engagée en 2020 et qui permettra une plus grande consultation des fonds par les NTIC.

- Réfection de la salle des galeries permanentes consacrée au patrimoine musical et sonore.

Concernant le projet Citadella XXI : suite au retard pris en 2021, l'année 2022 sera consacrée à l'étude de maîtrise d'œuvre de l'opération 1 Citadella XXI (notification prévue en novembre 2021). Les CPI 2022 demandés (380 000 €) permettront le paiement de la prestation rémunérée de la phase offre et des deux premiers acomptes de l'étude et à la finalisation de la prestation complémentaire d'AMO sur la Caserne Padoue. Les études techniques prévues sont indispensables à la MOE. L'étude de géomètre menée en 2021 arrivera à son terme en 2022 et permettra la régularisation foncière de la globalité de site en lien avec la mairie de Corte.

➤ **Programme 4433 - Musée de l'Alta Rocca**

Ce programme concerne les activités annuelles du musée de l'Alta Rocca. L'objectif pour 2022 est de proposer une offre riche en actions culturelles, attractive et diversifiée par son contenu.

Le musée propose également de participer pleinement aux journées thématiques nationales et européennes par des actions spécifiquement tournées en direction des familles et du jeune public.

- Actions culturelles envisagées sous la forme d'expositions temporaires ;

- Equipement de la nouvelle boutique du musée : dans le cadre de l'aménagement de l'espace accueil et de la création d'un véritable espace boutique, une série de produits pourront être proposés à la vente. Le musée pourra faire recours à un illustrateur pour des créations originales à partir des œuvres présentes dans le musée ;

- Médiation culturelle : abonnement à des revues spécialisées, acquisition de petit matériel pédagogique (et réassort), réalisation d'un parcours-jeu (impression), recours à des prestataires extérieurs (milieu artistique ou scientifique) pour animer des journées thématiques ou des soirées (type nuit des musées) ;

- Equipement en matériel – fonctionnement du service : Le service a besoin de compléter ses équipements et d'en renouveler d'autres. Quelques acquisitions sont par conséquent à prévoir ;

- Etudes des collections : actes notariés à prévoir pour la régularisation du statut des collections. Des interventions seraient nécessaires dans le cadre des expositions prévues.

Les recettes prévisionnelles de billetterie et de la boutique s'élèvent à 30 000 €.

➤ **Programme 4434 - Musée de Sartè**

Ce programme concerne les activités annuelles du musée d'archéologie de la Corse.

En 2022 est prévue l'ouverture au public d'une exposition temporaire sur les sépultures et les expressions du sacré en Corse avant l'histoire (commissaire scientifique Franck LEANDRI, DRAC de Corse). Cette exposition d'une ampleur sans précédent pour l'établissement sera l'occasion d'un enrichissement des collections avec des œuvres uniques du patrimoine archéologique de la Corse, parmi les découvertes récentes. Une programmation culturelle et un catalogue en déclineront le propos.

La réalisation d'une identité visuelle est nécessaire à la communication sur l'ensemble des projets et au repérage de l'établissement.

La mise en place d'un comptoir-boutique proposant des produits variés (livres, carterie, créations originales, produits dérivés) devrait générer une recette augmentée.

Il est prévu de renouveler et de diversifier l'offre de médiations pour tous les publics (adultes, jeunesse, locaux, touristique) structuré sur la programmation culturelle et sur le calendrier d'ouverture au public, voté en 2020, dans le cadre de la politique des musées. Entrent dans cette dynamique la programmation en appui sur l'exposition temporaire, des conférences et des médiations sur l'actualité des recherches en archéologie, les collections, l'action 1 mois, 1 artisan, de nouveaux ateliers à destination des jeunes publics, scolaires et individuels.

Concernant les actions récurrentes, sont prévues des actions sur les collections : études, restauration/stabilisation, documentation et l'acquisition d'équipements multimédias.

Les recettes prévisionnelles de billetterie et de la boutique s'élèvent à 25 000 €.

➤ **Programme 4435 - Fonds Régional d'Art Contemporain**

Ce programme permet de mettre en œuvre la politique menée par le Fonds Régional d'Art contemporain, le FRAC Corsica. La collection d'art contemporain du FRAC Corsica compte à ce jour 633 œuvres. Elle est unanimement reconnue et motive les demandes de prêt des plus importants musées européens. Le FRAC Corsica a développé son projet à partir d'axes qui se sont imposés lors de sa création (les relations art/nature, la lumière, le paysage) et d'autres qui sont venus plus récemment ouvrant des pistes et les traduisant en véritables orientations en résonance avec le contexte de l'île : les questions de territoires et d'identité, les questions environnementales, l'engagement artistique et politique. Le FRAC Corsica comprend un corpus significatif d'œuvres d'Arte Povera, Art minimal, Art conceptuel, ce qui représente une richesse patrimoniale et des ressources pédagogiques indispensables. L'institution porte une attention particulière aux artistes de Corse œuvrant dans le champ de l'art contemporain et initie des échanges dans l'axe méditerranéen.

Le FRAC Corsica porte une image positive et dynamique de la Corse. Il rayonne particulièrement en Méditerranée où il a initié de nombreux projets pertinents.

Son activité tourne autour de trois axes : la constitution de sa collection, la diffusion de l'art contemporain et l'action pédagogique et de médiation auprès du jeune public et du public adulte.

La collection, en danger de dégradation, doit rapidement faire l'objet d'un chantier et d'une réinstallation d'une part et, d'autre part, il est nécessaire de donner plus de visibilité aux œuvres et aux expositions. Le travail de médiation requiert aussi d'avantage de moyens.

Le FRAC lancera donc le chantier de restauration de sa collection qu'il doit également continuer de valoriser ; il doit être conforté pour accroître son rayonnement sur le territoire comme à l'extérieur. Le FRAC renforcera ses liens avec les artistes et institutions dans l'espace méditerranéen par des échanges et projets communs.

En fonctionnement : au-delà de sa programmation habituelle de 4 expositions par an, le FRAC proposera des manifestations hors-les-murs qui développeront sa visibilité. Un espace d'exposition itinérant (l'albu cubu) pourrait ainsi permettre de présenter une œuvre de la collection, d'abord à Bastia, puis à Ajaccio. Une autre manifestation populaire, un festival d'art vidéo, pourrait voir le jour aux vacances de Noël 2022, à Bastia. Des interventions plus modestes feront l'objet de potentiels partenariats ponctuels, que ce soit avec le Centru Culturale Una Volta, la médiathèque de Portivechju, ou encore les Fabrici culturale Casell'arte et Providenza. L'ambition du FRAC est ainsi de participer à de nombreuses actions artistiques dans une logique résolument transversale, et dans un esprit de décloisonnement des pratiques. Les événements performatifs et la médiation seront intensifiés afin de rendre plus accessible le champ de l'art contemporain au travers de rendez-vous. Dans cette même perspective, une radio pourrait voir le jour sur le nouveau site internet du FRAC – afin de produire des contenus originaux qui pourront être autant de portes d'entrée vers la création actuelle.

Le travail de médiation sera renforcé. Au plan international, l'intérêt pour la collection se développe encore avec les demandes de prêts de très grands musées nationaux et internationaux.

Le moment est venu de mieux faire connaître et promouvoir un patrimoine récent dont la valeur est conséquente et la réputation établie. Une étude de programmation pour l'installation de cette institution dans un lieu permettant de montrer sa collection permanente en plus de son lieu d'exposition de Corti est envisagée.

En investissement : la collection s'enrichit chaque année d'œuvres qui s'inscrivent dans des lignes claires en relation avec la réalité de l'île et qui font sa spécificité et sa réputation. Comme pour les expositions, une attention particulière est portée aux artistes corses qui s'inscrivent dans le champ de l'art contemporain. La parution du catalogue de la collection permettra une plus large diffusion de ces différents aspects et de sa cohérence. Sont prévus également les montants correspondant à l'achat de matériels spécifiques et à la réalisation de restaurations et / ou encadrements.

➤ **Programme 4436 - Cinémathèque territoriale**

Ce programme est destiné à financer les opérations mises en œuvre par la Cinémathèque de Corse (Education à l'image, classes CAV, acquisitions affiches, films, cinémathèque itinérante) et à participer au fonctionnement du syndicat mixte de gestion du bâtiment accueillant la Cinémathèque de Corse et le centre culturel municipal.

1. FCT Cinémathèque 2022 : assurer les missions de conservation, gestion, valorisation, diffusion du patrimoine cinématographique ; mettre en place des projections, manifestations et expositions ; apporter un soutien au Fonctionnement des classes CAV-cinéma audiovisuel des trois lycées insulaires ; rayonner sur tout le territoire insulaire en partenariat avec diverses structures (associations, collectivités...). L'activité 2022 sera surtout orientée vers des actions « extra muros » : projections, expositions, partenariats divers en lien avec des festivals et autres structures culturelles ou collectivités locales, en raison de la fermeture pour travaux de réhabilitation de l'Espace Jean-Paul de Rocca Serra abritant la Cinémathèque.

2. FCT Syndicat Mixte 2022 : Dépense obligatoire, aux côtés de la Commune de Portivechju, pour l'année 2022. Les deux collectivités, Commune de Portivechju et CdC, sont propriétaires du bâtiment et participent conjointement aux charges de Fonctionnement du Syndicat Mixte. Participations annuelles définies en Conseil Syndical, regroupant des élus issus des deux collectivités. Avis des sommes à payer adressées par la Trésorerie Sud Corse.

3. Education à l'Image 2021/2024 : CPF pour assurer la poursuite du marché triennal en cours (2^e et 3^e trimestre 2021/22 et 1^{er} trimestre 2022/23). Concerne les dispositifs nationaux Ecole et Cinéma, Collège au Cinéma et Lycéens et Apprentis au Cinéma sur l'ensemble de l'île.

4. INV Cinémathèque 2022 : Opérations d'enrichissement des collections (achats films, affiches, photographies, autres archives) ; opérations de gestion et de restauration des collections (restauration/entoilage d'affiches, numérisation de photographies et films). Achats de matériels techniques (conservation et traitement des collections). L'essentiel du budget sera consacré à un accroissement des capacités de stockage des archives films et à la numérisation de films dans le but de sauvegarder des éléments emblématiques et/ou uniques.

5. INV CAV 2021 : pour l'équipement des classes CAV-cinéma audiovisuel des lycées Fesch d'Aiacciu, Giocante de Casabianca de Bastia et J.P. de Rocca Serra de Portivechju. CPI OA pour régler le solde des 3 subventions (soldes à venir et à régler sur présentations des factures acquittées).

➤ **Programme 4438 - Musée d'Aleria**

Ce programme concerne les activités annuelles du musée d'Aleria.

Le musée d'Aleria, établissement sous appellation « musée de France », a amorcé en 2019 sa mutation, en vue d'offrir à ses publics une compréhension toujours plus didactique de l'implantation humaine sur les territoires d'Aleria durant l'Antiquité.

Le PCR (programme collectif de recherches) « Aleria et ses territoires » 2019-2021 et les fouilles récentes ont généré la mise à disposition de contenus scientifiques pluridisciplinaires et la mise au jour d'ensembles d'objets qui permettront au musée d'Aleria de se positionner comme musée de site, mais également comme phare de la connaissance sur l'Antiquité de la Corse.

- L'ouverture de la Maison Rossi, travaux financés par le FEDER : aménagé comme espace d'accueil, d'orientation et d'interprétation avant la visite du musée et du site antique, le rez-de-jardin de cette maison accueillera un parcours scénographié. La conception-réalisation de ce parcours sera lancée en 2021, et intègrera des contenus multimédia (films, réalité augmentée) et des dispositifs (maquettes 3D), basés sur les résultats récents de la recherche, qu'il conviendra en amont de développer ;

- aménagements des abords du musée et extension du Fort de Matra : avec le parcours d'exposition « Aleria a Rumana » inauguré en 2019 et pérennisé, l'établissement a commencé sa refonte muséographique ;

- programmation culturelle « Aleria Antica ».

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 100 000 €.

➤ **Programme 4439 - Musée de Merusaglia – Pasquale Paoli**

Le programme 4439, concerne les dépenses liées aux événements, aux expositions et aux manifestations programmés et organisés par le musée Pasquale Paoli à Merusaglia.

En fonctionnement :

Les crédits demandés dans le cadre du BP 2022 concernent les dépenses courantes de fonctionnement et plus particulièrement les dépenses liées aux animations.

Certaines opérations ont été lancées en 2021, mais ne pourront être liquidées avant la clôture des comptes et les crédits correspondants devront être inscrits sur l'exercice 2022 :

- Produits dérivés en vente dans la boutique,
- Atelier TESORI DI Mersusaglia,
- Cotisation ICOM,
- Transport,
- Pièces et distributeurs pour boutique,
- Réassort tampons fattu in museu,
- Charte graphique.

Des opérations à hauteur de 8 000€ vont être engagées avant la fin de l'année.

AE : 22 000 €

CPF : 60 000 € dont 50 339 sur AE antérieures

En investissement :

120 000 € : scénographie accueil boutique et espace enfants.

72 000 € : scénographie Chapelle.

23 000 € : acquisitions diverses.

Les opérations détaillées ci-dessus, seront réalisées en 2022. Il convient d'inscrire également les CPI relatifs aux opérations antérieures.

AP : 215 000 €.

CPI : 250 000 €.

Recettes attendues : 25 000 €.

➤ **Programme 44390 - Sites Archéologiques et musées**

Le programme « 44390 sites archéologiques et musées » permet d'œuvrer, dans un souci de lisibilité, de mutualisation, et de développement de la politique patrimoniale à l'échelle du territoire de la Collectivité de Corse, pour des projets harmonisés tels que les systèmes de billetterie, les scénographies des espaces accueil / boutique, la numérisation des œuvres, des campagnes photographiques, des outils de médiation, les équipements de sécurité, des thématiques annuelles communes pour les expositions temporaires, des actions sur les territoires, des études et publications, et une ouverture accrue sur la Méditerranée et l'Europe par le biais des projets internationaux. Les opérations liées à nos compétences en archéologie figurent également au sein de ce programme : entretien des sites, opérations de conservation et de valorisation des sites, financement d'opérations archéologiques. D'autre part, une réflexion sera menée sur la possibilité et l'opportunité de la création d'un pôle d'archéologie préventive corse.

En fonctionnement :

- Partenariat INRAP,
- Partenariat Fablab,
- Partenariat association des guides conférenciers,
- Produits dérivés boutiques,
- Communication musées et sites et archéologiques,
- Expositions, collections, études,
- Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants extérieurs,
- Transport d'œuvres,
- Gestion, médiation, entretien, sécurité des sites archéologiques,
- Centres de conservation et d'études : restauration d'objets mobiliers.

En investissement :

- Marché espace accueil et boutiques,
- Outils pédagogiques musées et sites archéologiques,
- Logiciels de gestion des collections,
- Clips sur les musées en langue corse,
- Socle pour la statue « Illuminissimu » à Merusaglia,

- Fresque chronologique pour le site archéologique d’Aleria,
- Entretien et conservation site archéologique de Cucuruzzu.

➤ Recettes attendues : 110 000 €.

Politique II. D - Le patrimoine

Les chiffres clés : 1 compétence / 8 programmes

5,077 M€ d’autorisations de programme / 5,785 M€ de crédits d’investissement

0,953 M€ d’autorisations d’engagement / 2,4 M€ de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.D Le patrimoine	5 077 000	5 785 000	953 000	2 400 800	6 030 000	8 185 800

Il est proposé d’inscrire au titre de la compétence 441 un montant de CP de 6,605 M€, et d’autorisations pluriannuelles de 5,774 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.D Le patrimoine	5 077 000	5 785 000	953 000	2 400 800	6 030 000	8 185 800
Compétence 441 - Patrimoine	5 077 000	5 785 000	953 000	2 400 800	5 774 000	6 605 800
Programme 4411 Patrimoine - Restauration	5 047 000	5 500 000	631 000	650 000	5 678 000	6 150 000
Programme 4412 Bâtiments patrimoniaux et culturels	-	120 000	-	-	-	120 000
Programme 4413 Devoir de mémoire - Archives	30 000	30 000	42 000	35 000	72 000	65 000
Programme 4414 Mécénat	-	-	-	20 000	-	20 000
Programme 4416 GRITACCESS - Patrimoine	-	80 000	256 000	1 500 000	-	-
Programme 4417 ITINERA ROMANICA	-	-	4 000	40 800	4 000	40 800
Programme 4418 Racine	-	55 000	-	80 000	-	135 000
Programme 44190 Citadelle de Corte - Citadella XXI	-	-	20 000	75 000	20 000	75 000

➤ Programme 4411 - Patrimoine – Restauration

Il concerne les travaux de la maison ROSSI à Aléria, de la restauration de la citadelle de Corti et les Chapelles à fresques.

➤ Programme 4412 - Bâtiments patrimoniaux et culturels

La Direction en charge de la construction et réhabilitation des bâtiments sur l’exercice 2022 a pour objectif la poursuite de la mise en œuvre de la politique patrimoniale en participant à la programmation et mise en œuvre de bâtiments culturels ou patrimoniaux.

Les priorités seront données en 2022 pour les programmes « 4412 - Patrimoine Restauration » et 4431 « Centre culturel de Sta Lucia di Tallà » aux opérations en phase travaux ou marchés en voie d’attribution principalement comme suit :

- Réhabilitation du couvent de Sta-Lucia di Tallà et pôle culturel – Médiathèque : Livraison 1er trimestre 2022.

Mais aussi à la poursuite des études sur les opérations suivantes :

- Maîtrise d’œuvre pour la 2nde tranche de travaux de restauration du château de la Punta à Aiacciu.
- Pour le couvent d’Orezza dès que le transfert de propriété sera officialisé, des études techniques et scientifiques devront être réalisées. De plus, une réflexion est à mener concernant l’acquisition du couvent Sant’Antone di Casabianca qui est aujourd’hui dans un état qui ne semble pas présenter de danger. Ces projets

s'inscrivent dans le projet global de Strada Paolina qui a pour objectif de faire rayonner la Castagniccia et l'histoire de la révolution Corse.

➤ **Programme 4413 - Devoir de mémoire – Archives**

La direction-adjointe en charge des Archives est chargée du contrôle, de la collecte, du classement, de la conservation et de la communication des archives publiques produites sur tout le territoire de Corse. À cette fin, elle entretient des relations avec tous les échelons des administrations et les élus en tant que producteurs d'archives publiques.

Un travail sur la bonne conservation des collections est à mener avec un chantier à venir sur le nettoyage et le reconditionnement des archives. Pour ce faire, l'achat de fournitures spécifiques (chemises, sous-chemises, boîtes d'archives en carton neutre, rubans de cotons, matériel de reliure etc.) est une priorité.

La direction-adjointe est par ailleurs engagée dans un programme de valorisation : exposition et ateliers archives avec des scolaires, en partenariat avec le centre Una Volta de Bastia.

Les opérations financées sur le programme :

- Achat de fournitures spécifiques archives, de matériel de reliure et d'exposition (encadrement),
- Restauration d'archives,
- Numérisation des microfilms (fonds Paoli).

➤ **Programme 4414 – Mécénat Patrimoine**

Les crédits demandés permettront de financer les campagnes de prospection et de communication du Mécénat de la Collectivité de Corse : impressions des supports de communication générique et des projets à mécéner.

➤ **Programme 4416 - GRITACCESS – Patrimoine**

Le programme GRITACCESS est lié au projet européen du même nom auquel la Direction du Patrimoine est associée en qualité de chef de file. Du fait de ce rôle, la Collectivité de Corse est entre autres amenée à recevoir et à devoir reverser les remboursements de l'ensemble des 13 autres partenaires du projet, entités régionales, provinciales, communales ou encore des chambres de commerce issues des régions Toscane, Ligurie, Sardaigne, Sud et Corse.

Ce programme a ainsi commencé en juin 2018 et aurait dû se terminer en décembre 2021. En raison de la crise sanitaire, le programme a été prolongé. Le rôle de la Collectivité est d'assurer la mise en œuvre d'activités en lien avec la gouvernance d'itinéraires patrimoniaux ainsi que l'amélioration de leur accessibilité tant physique que virtuelle. Afin de mettre en œuvre ses activités toutes essentielles à la réussite des objectifs et ainsi celles des autres partenaires, la Collectivité de Corse dispose d'un budget. Les derniers versements pour les partenaires seront effectués selon les temps de procédure des autorités de certifications ainsi que de délais de paiements de la part de l'Autorité de Gestion du Programme Interreg France-Italie 2014-2021.

Ce projet est financé par le FEDER à hauteur de 85 %. Les recettes prévisionnelles sont estimées à 3 196 785 €. Des dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 80 000 € afin de finaliser les projets de restaurations et de valorisations consacrés aux monuments appartenant à la CdC : tours génoises, musées territoriaux.

➤ **Programme 4417 - ITINERA ROMANICA**

Le programme ITINERA ROMANICA + est lié au projet européen du même nom auquel la Direction du Patrimoine est associée en qualité de partenaire.

Ce programme a ainsi commencé en mai 2019 et se terminera en août 2022. Le rôle de la Collectivité est celle de responsable de l'analyse et définition des actions du roman qui seront menés en collaboration avec les autres partenaires au sein des 5 régions ; d'assurer la mise en œuvre d'activités de définition d'itinéraires liés à l'art roman en Corse ainsi que l'amélioration de l'accessibilité physique ou virtuelle des lieux qui les composent. Afin de mettre en œuvre ses activités toutes essentielles à la réussite des objectifs et ainsi celles des autres partenaires, la Collectivité de Corse dispose d'un budget de 161 111 € remboursés à hauteur de 85%, mis en œuvre pour de nombreuses interventions et conventions (Communauté de Communes de la Costa Verde et Communauté de Communes de l'Alta Rocca).

La Collectivité de Corse s'est liée pour la pleine et complète atteinte des objectifs du projet au travers d'une convention avec le chef de file du projet, la commune de Capannori dans la province de Lucca ainsi qu'avec les 5 autres partenaires du projet.

Les crédits en fonctionnement auront pour objet de finaliser les réalisations d'actions d'animations, d'organisation de séminaires par la Collectivité de Corse.

Aux niveaux des partenariats conventionnés sur notre territoire, des actions sont aussi prévues avec d'une part, la Communauté de Communes de la Costa Verde qui visent à finaliser les ateliers locaux sur l'art roman et des actions de mise en accessibilité de leurs lieux d'art roman identifiés sur leur territoire. Le montant de la convention s'élève à 44 700 € (part Collectivité de Corse) dont 18 997,50 € ont été versés à titre d'avance, et d'autre part, avec la Communauté de Communes de l'Alta Rocca qui finalisera les ateliers locaux sur l'art roman et des actions de mise en accessibilité de leurs lieux d'art roman identifiés sur leur territoire.

Les communautés de communes de l'Alta Rocca et de la Costa Verde conventionnées avec la CDC recevront donc les derniers versements de leurs subventions afin de finaliser les actions prévues : ateliers et laboratoires de mise en valeur de l'art roman, mise en place de projets d'accessibilité au niveau des édifices romans sélectionnés.

➤ **Programme 4418 – Racine**

Le programme RACINE est lié au projet européen du même nom auquel la Direction du Patrimoine est associée en qualité de partenaire. Ce programme a ainsi commencé en avril 2019 et se terminera en juillet 2022. Le rôle de la Collectivité est d'assurer la mise en œuvre d'activités liés au renforcement du lien entre les populations et leur patrimoine local, identifié autours des musées de Merusaglia et de Levie ainsi que la mise en œuvre d'actions de mises en accessibilité physique ou virtuelle des lieux. Afin de mettre en œuvre ses activités toutes essentielles à la réussite des objectifs et ainsi celles des autres partenaires, la Collectivité de Corse dispose d'un budget de 399 984 € remboursés à hauteur de 85%, mis en œuvre pour de nombreuses interventions et d'une convention avec la Communauté de Communes de la Costa Verde.

La Collectivité de Corse s'est liée pour la pleine et complète atteinte des objectifs du projet au travers d'une convention avec le chef de file du projet, l'Associazione Nazionale Comuni Italiani ainsi qu'avec les 6 autres partenaires du projet.

Les actions seront toutes finalisées en 2022, il s'agit d'actions de mise en valeur, d'animation et d'acquisition de matériels informatiques afin d'équiper les musées de la Collectivité de Corse tel que le musée de Levie en matériel numérique afin d'améliorer l'accessibilité virtuelle et la connaissance des collections du musées d'une part et d'autre part de verser les paiements relatifs à la subvention allouée par la CDC à la Communauté de Communes de la Costa Verde.

➤ Programme 44190 – Citadelle de Corti – Citadella XXI

Ce programme dédié à la Citadelle de Corte va permettre l'aménagement et valorisation de la Citadelle de Corte Citadella XXI.

Au regard du calendrier long du projet Citadella XXI et de modalités de financement en cours ou projetées (le projet étant financé au titre du PEI IV et candidat au PTIC) il est demandé la création d'un programme dédié afin de faciliter les engagements financiers et le suivi budgétaire du projet, le site étant amené à fonctionner comme un établissement.

En section fonctionnement, les dépenses prévues concernent les opérations de maintenance du site qui ne peuvent être menées en régie interne ; la publication de l'ouvrage de référence consacré à la Citadelle de Corte avec la contribution des membres du conseil scientifique dédié au projet et les prestations d'étude.

Politique II.E - Le sport et la jeunesse

Les chiffres clés : 2 compétences / 4 programmes

2,5 M€ d'autorisations de programme / 2,214 M€ de crédits d'investissement

9,035 M€ d'autorisations d'engagement / 7,772 M€ de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.E Le sport et la jeunesse	2 500 000	2 214 000	9 035 000	7 772 000	11 535 000	9 986 000

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 451 un montant de CP de 8,814 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 10,200 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.E Le sport et la jeunesse	2 500 000	2 214 000	9 035 000	7 772 000	11 535 000	9 986 000
Compétence 451 - Sports	2 500 000	2 064 000	7 700 000	6 750 000	10 200 000	8 814 000
Programme 4512 CNDS			1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
Programme 4513 Investir pour le CSJC	300 000	300 000	2 350 000	2 150 000	2 650 000	2 450 000
Programme 4514 Aider le sport	2 200 000	1 764 000	3 750 000	3 000 000	5 950 000	4 764 000

➤ Programme 4512 - CNDS

Ces crédits sont délégués (loi relative à la Corse) par l'établissement public national, dénommé « Agence nationale du sport » (ex-CNDS) à la Collectivité de Corse, en application de l'article L 4428-8-II du C.G.C.T et du décret n°2006.248 du 2 mars 2006, afin de soutenir le fonctionnement et les actions des comités sportifs et clubs.

Les opérations sont tributaires des orientations de la directive nationale et des choix définis par la Commission Territoriale des Sports, composée à 50% de membres de l'assemblée de Corse et à 50% de membres du Comité Régional Olympique et Sportif de Corse (CROSC).

➤ **Programme 4513 - Investir pour le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC)**

Suite à la fermeture du CREPS, la reprise de ses activités par la Collectivité de Corse s'est d'abord effectuée sous forme de régie autonome (suite à la délibération de l'Assemblée de Corse du 10/12/2009), puis par un "syndicat mixte ouvert" à compter du 1er janvier 2012. Depuis 2018, le CSJC est géré en régie autonome. Le programme 4513 est consacré au soutien de cet établissement tant en termes de fonctionnement que d'investissement et ce, depuis l'exercice 2019, le soutien au CSJC étant antérieurement effectué sur le programme 4514.

La convention d'objectifs et de moyens adoptée par la délibération N° 20/221 AC du 21/12/2020 est en vigueur depuis le 1er janvier 2021, conformément aux statuts du CSJC. Cette COM établit le montant sur ce programme du soutien au fonctionnement du CSJC, et complète le soutien à l'investissement dorénavant confié à la Direction des infrastructures d'enseignement.

En fonctionnement :

Conformément aux échanges ayant eu lieu lors du premier comité de suivi de la COM le 17/09/2021, et afin de permettre au CSJC de faire face aux difficultés de trésorerie de début d'année, il est proposé d'affecter cet acompte sur la subvention de fonctionnement 2023 en toute fin d'exercice 2022, afin de permettre le mandatement des CP correspondants dès la reprise budgétaire 2023. Ce décalage ainsi réalisé, les demandes d'AE dans les années à venir pourront s'établir à nouveau au même niveau que les CP prévus.

En investissement :

AP demandées en 2022 :

Le CSJC demande pour 2022 au titre de ce programme, une subvention de 300 000 €, soit, le plafond indiqué dans la convention d'objectifs et de moyens.

CP demandés en 2022 :

Le besoin de CPI pour 2022 est estimé également à 300 000 € notamment compte tenu des restes à mandater sur AE antérieures.

➤ **Programme 4514 - Aider le sport**

Ce programme est lié aux compétences spécifiques SPORT de notre Collectivité liées à l'application de la loi relative à la Corse de 2002. Conformément au nouveau règlement des aides adopté le 21/12/2020 par l'Assemblée de Corse, il comporte une section fonctionnement et une section investissement.

En fonctionnement :

Ce programme concerne les différents dispositifs d'interventions retenus pour soutenir la promotion et le développement des activités physiques et sportives du territoire, dont le fonds FORZA destiné à atténuer certains des effets de la crise sanitaire et inscrit au plan « Salvezza ».

Une inscription de 300 000 € est proposée cette année en AE et CP.

En investissement :

Destinés à soutenir les efforts de rénovation, de réalisation d'équipements sportifs et d'achat de mobilier sportif, dans le souci de mailler de façon cohérente notre territoire, et ce tant au niveau des collectivités locales que des acteurs associatifs du sport.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 452 un montant de CP de 1,172 M€ €, et d'autorisations pluriannuelles de 1,335 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.E Le sport et la jeunesse	2 500 000	2 214 000	9 035 000	7 772 000	11 535 000	9 986 000
Compétence 452 - Jeunesse	-	150 000	1 335 000	1 022 000	1 335 000	1 172 000
Programme 4521 Aides en faveur de la jeunesse		150 000	943 000	877 000	943 000	1 027 000
Programme 4522 Mobilité internationale des jeunes	-		392 000	145 000	392 000	145 000

➤ Programme 4521 – Aides en faveur de la jeunesse

Ce programme est lié aux compétences de la Collectivité de Corse en matière de jeunesse, l'information jeunesse et de l'éducation populaire, inscrites dans le CGCT article L L4424-8 depuis la loi de transfert des compétences de 2002. De plus, la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et désormais inscrite dans le code général des collectivités territoriales à l'article L 1111-9 II 4°, institue les régions comme chef de file des politiques de jeunesse sur leur territoire, et constitue le cadre d'intervention de la Collectivité de Corse.

Ce programme concerne les différents dispositifs d'interventions retenus pour soutenir les acteurs de jeunesse et les jeunes directement dans le cadre du règlement des aides en faveur de la jeunesse, récemment actualisé.

Il s'agit à présent de mettre l'accent sur :

- le soutien aux jeunes en développant leur pouvoir d'agir, en les accompagnant dans leurs initiatives,
- le soutien aux territoires pour répondre à leurs besoins d'accompagnement et de projets avec la jeunesse de leur territoire et de poursuivre l'effort déjà entrepris de soutien auprès des associations.

Enfin, dans le cadre de sa cheffe de filât jeunesse, la Collectivité porte un dialogue annuel avec les jeunes et développe leur participation à l'action publique à travers l'organisation des Assises, des scontri di à ghjuventù et d'un week-end de cohésion autour de valeurs communes pour la jeunesse.

Pour ce faire les besoins s'établissent aux montants suivants :

En AE : 943 000€

En CPF : 877 000€

En investissement :

Le lancement de la procédure d'appel d'offre pour l'acquisition d'un outil numérique « Pass Ghjuventù » qui dématérialise les aides directes pour les jeunes constitue le seul besoin en investissement ;

Pour les AP 2020 ET 2021, 150 000 de besoins en CPI.

➤ Programme 4522 – Mobilité internationales des jeunes.

Initialement gérée au sein au de la Direction adjointe chargée de la coopération et des affaires internationales ce programme est destiné à promouvoir la mobilité internationale de tous les jeunes corses notamment au travers des dispositions adoptée par la délibération n°20/129 AC du 24/09/2020 qui est venu approuver un rapport sur « la mobilité internationale de tous les jeunes corses, comme outil d'attractivité et de développement territorial pérenne ». Afin d'optimiser la mise en œuvre de ce programme, il est désormais géré par la Direction Adjointe de la jeunesse.

Pour 2022, en complément des conventions déjà existantes entre l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ), France-Volontaires, Eurodyssée et la Collectivité de Corse, sont prévus :

- La création du réseau des ambassadeurs de la mobilité internationale,
- L'animation d'un réseau d'acteurs concernés par le programme Erasmus +,
- L'instauration des bourses « Mobighjovani

Politique II.F – Vie Sociale et Citoyenne

Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programmes

0,125 M€ d'autorisations d'engagement / 0,105 M€ de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.F Vie sociale et citoyenne	-	-	125 000	105 000	125 000	105 000

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.F Vie sociale et citoyenne	-	-	125 000	105 000	125 000	105 000
Compétence 471 - Egalité entre les hommes et les femmes	-	-	125 000	105 000	125 000	105 000
Programme 4710 Egalité femmes hommes	-	-	-	105 000	-	105 000

➤ Programme 4710 – Egalité hommes femmes

La Collectivité de Corse pilote et structure une politique en matière d'égalité femmes-hommes. En conformité avec la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, signée le 8 mars 2019, et en application de la loi du 6 août 2019, la Collectivité a élaboré ses deux premiers plans d'action égalité femmes-hommes pour la période 2021-2023, adoptés à l'unanimité par l'Assemblée de Corse lors de la session du 25 février 2021.

Ces deux plans d'actions pluriannuels s'articulent en deux volets : un volet interne (plan sur l'égalité professionnelle) et un volet externe (plan d'action sur les politiques publiques) qui rentrent en phase opérationnelle.

En plus de leur mise en opérationnalité, ces plans d'action ne sont pas figés et ont vocation à s'enrichir de nouvelles actions, au regard des évolutions du contexte et des nouvelles questions ou des partenariats qui pourront émerger.

Également, un axe dédié à l'égalité femmes-hommes a été consacré au sein du futur CPER 2021-2027. Cet axe a été rédigé conjointement entre la DGA SIT, la DGA sociale et la DRDFE, et les actions qui y sont inscrites nécessiteront une contribution financière.

Il y a donc une véritable volonté d'incarner cette politique publique et d'y consacrer un budget dédié afin de permettre une meilleure lisibilité et efficacité dans la mise en œuvre (suivi et exécution) des actions.

Les crédits demandés en CP de fonctionnement permettront de financer et solder divers projets à hauteur de 105 000€ et correspondant à un montant d'une nouvelle AE de 125 000€ au titre de l'exercice 2022.

Les crédits se répartissent de la façon suivante :

- Organisation de temps de formation/sensibilisation à destination des agents, élus, référents égalité, et de manifestations spécifiques (8 mars, 25 novembre...), etc.
- Participer au financement d'actions de promotion de l'égalité femmes-hommes et à la mise en œuvre de dispositifs innovants (lancement de plusieurs appels à manifestation d'intérêt (AMI) relatifs à la création artistique ou le développement économique, production d'un jeu de cartes afin de sensibiliser les plus jeunes aux violences faites aux femmes, etc.).
- Contribuer à la réalisation des actions relatives à l'accès à l'emploi du volet 7 « égalité femmes-hommes » du futur CPER 2021-2027.

Axe III - Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement

- Accélérer la transition écologique et énergétique ; -Réduction des consommations d'énergie
- Développement des énergies renouvelables & protections de l'environnement en favoriser un développement maîtrisé et durable des activités de pleine nature
- Politique Stratégie Déchets & Economie Circulaire
- Préserver, maîtriser, protéger la ressource en eau : Acqua Nostra 2050 & SDAGE 2022-2027

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

36 563 806 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

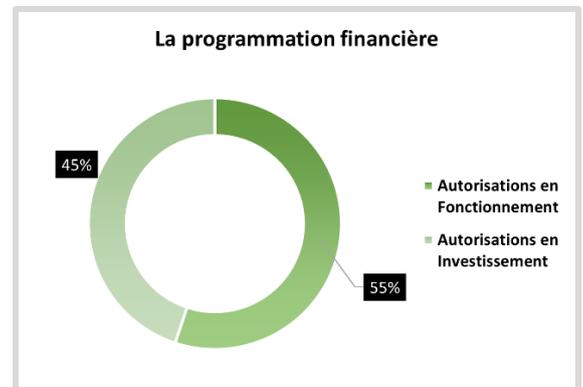
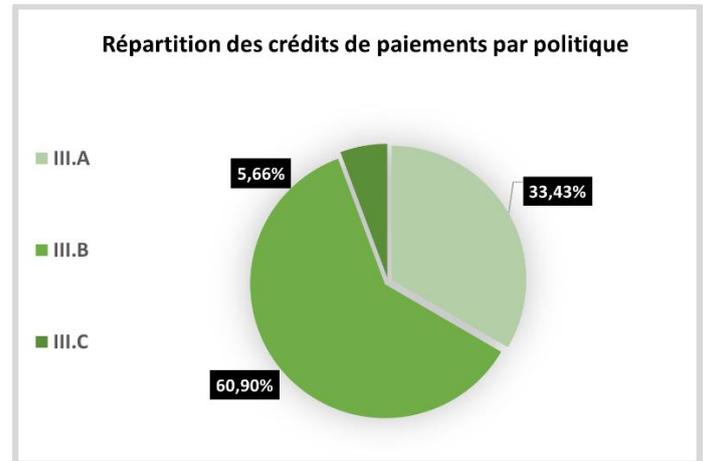
24 712 461 €

→ Autorisation d'engagement de :

37 319 866 €

→ Autorisation de programme de :

30 419 020 €



Axe III - Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique III.A La politique de l'eau	15 000 000	12 000 000	8 486 000	8 486 000	23 486 000	20 486 000
<i>Compétence 131 - Maîtrise de l'eau</i>	15 000 000	12 000 000	8 486 000	8 486 000	23 486 000	20 486 000
Politique III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	12 119 020	9 512 461	28 563 866	27 807 806	40 682 886	37 320 267
<i>Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	11 526 020	8 792 361	27 773 866	26 859 366	39 299 886	35 651 727
<i>Compétence 322 - Protection de l'environnement</i>	593 000	720 100	790 000	948 440	1 383 000	1 668 540
Politique III.C L'énergie	3 300 000	3 200 000	270 000	270 000	3 570 000	3 470 000
<i>Compétence 331 - Energie</i>	3 300 000	3 200 000	270 000	270 000	3 570 000	3 470 000
Dépenses totales de l'axe	30 419 020	24 712 461	37 319 866	36 563 806	67 738 886	61 276 267

Politique III.A - La politique de l'eau

Les chiffres clés : 1 compétence / 2 programmes

15 M€ d'autorisations de programme / 12 M€ de crédits d'investissement

8,486 M€ d'autorisations d'engagement / 8,486 M€ de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 131 un montant de CP de 20,486 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 23,486 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique III.A La politique de l'eau	15 000 000	12 000 000	8 486 000	8 486 000	23 486 000	20 486 000
<i>Compétence 131 - Maîtrise de l'eau</i>	<i>15 000 000</i>	<i>12 000 000</i>	<i>8 486 000</i>	<i>8 486 000</i>	<i>23 486 000</i>	<i>20 486 000</i>
Programme 1310 Office d'Equipement Hydraulique de Corse	15 000 000	6 500 000	8 486 000	8 486 000	23 486 000	14 986 000
Programme 1311 OEHC - Opérations sous maîtrise d'ouvrage CdC	-	5 500 000			-	5 500 000

➤ Programme 1310 - Office d'Equipement Hydraulique de Corse

En ce qui concerne le fonctionnement, l'évaluation des besoins pour 2022 a été réalisée comme suit :

En premier lieu, le niveau de dotation sollicitée doit permettre à l'établissement d'assurer le financement de ses besoins courants, évalués à 8,4M€, ce qui constitue un niveau plancher hors inflation.

1 - Couverture des besoins antérieurs / dépenses incompressibles

€

Dotation allouée en 2021 :	8 320 000
+Reste à financer Ingénieur 2ème Cat. GC/TP : (Coût annuel du poste : 55 000€ - le financ. obtenu en 2021 s'élève à 15 000€ seulement)	40 000
+Reste à financer Ingénieur 2ème Cat. Hydraulique appliquée : (Coût annuel du poste : 55 000€ - le financ. obtenu en 2021 s'élève à 15 000€ seulement)	40 000
= Dotation plancher 2022 en euros courants :	8 400 000

Par ailleurs, il est envisagé deux recrutements d'agents techniques d'exploitation par redéploiement de postes existants compte tenu du nombre important de postes vacants

2 - Couverture des nouveaux besoins / dépenses supplémentaires

€

+Financement poste agent technique exploitation PO Nord :	43 000
+Financement poste agent technique exploitation PO Sud :	43 000
= Dotation pour nouveaux besoins / dépenses supplémentaires :	86 000

Ce qui conduit à un besoin global de 8,486M€ au titre de l'exercice 2022, tant en AE qu'en CP :

3 - Couverture des besoins globaux / toutes dépenses

€

= Dotation totale sollicitée pour 2022 (1 + 2) :	8 486 000
---	------------------

En ce qui concerne l'investissement, les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'OEHC, regroupées au sein du programme N1310C, impactent le budget de la CdC pour la quote-part de financement allouée à l'office.

Afin de définir les grandes lignes de la stratégie financière à déployer sur la période 2022-2033, il est apparu comme pertinent de définir quatre phases d'engagement de fonds afin d'anticiper les volumes d'investissement à mettre en œuvre :

- **Phase 1 : période 2022-2024,**
- Phase 2 : période 2024-2027,
- Phase 3 : période 2027-2030,
- Phase 4 : période 2030-2033.

Au titre de 2022, une AP de 15 M€ est sollicitée par l'office afin d'engager ou poursuivre un certain nombre d'opérations comprises dans la phase 1 : période 2022-2024 :

- **Phase 1 : 2022-2024, fonds à engager : 60,65 M€, dont 15 M€ en 2022**
 - ✓ Études préliminaires pour la réalisation de nouveaux ouvrages : 1 M€, dont 0,5M€ en 2022
 - ✓ Mise en conformité et augmentation du stockage des ouvrages existants (classe A&B) : 16,40 M€, dont 2 M€ en 2022
 - ✓ Réalisation de nouveaux ouvrages structurants de stockage et transfert de ressource : 13,2 M€, AP à mobiliser en 2023,
 - ✓ Travaux de mobilisation et déploiement de ressources : 24,05 M€, dont 11,3 M€ en 2022
 - ✓ Extensions et densification réseaux agricoles en eau brute : 6 M€, dont 1,2 M€ en 2022

Sur cette somme de 15 M€ d'AP, les opérations suivantes seront engagées :

- ✓ Études préliminaires pour la réalisation de nouveaux ouvrages de stockage : Vadina, Sambucu, Ortolu, Alimentation en eau d'irrigation du Falasorma,
- ✓ Extension et densification des réseaux agricoles (Poggio d'Oletta, AFP Belgudè, Figari),
- ✓ Études extensions réseaux agricoles (Plaine de Castifau, A Sarra di Farru, Sartinesi, Appietto-Lava)
- ✓ Reconfiguration de la station de Teppe Rosse 1,
- ✓ Travaux de renforcement canalisations Teppe Rosse Tranche 1&2
- ✓ Réalisation d'une nouvelle unité de pompage Calvi Bas.

En CP pour 2022, l'office sollicite l'inscription de 6,5M€ qui permettront le financement des programmes d'investissements engagés sur les exercices antérieurs mais également ceux qui débiteront en 2022.

➤ **Programme 1311 – OEHC - Opérations sous maîtrise d'ouvrage CdC**

Les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la CdC, regroupées au sein du programme N1311C, sont directement imputées au budget de la collectivité.

Globalement, en 2022, l'ensemble des réalisations pourrait mobiliser entre 8M€ et 11M€ de CP. Dans un premier temps, il est proposé d'ouvrir une première tranche de CP de 5,5 M€.

Ces opérations étant financées au titre du PEI au taux de 63% des CP HT, environ 3,15M€ de recettes sont attendues en contrepartie de cette tranche de CP.

Pour l'heure, il n'est pas nécessaire d'ouvrir de nouvelles AP sur ce programme.

Intitulé des opérations	Montant AP (TTC)	CP prévisionnels 2022 (1 ^{ère} tranche)
Réhabilitation de la prise du GOLU - 1ère tranche	3 630 000	800 000
Renforcement de la canalisation de prise du FIUMORBU - 1ère tranche	6 050 000	1 500 000
Amélioration des transferts dans le SUD-EST (surpresseur Portivechju et canalisations)	3 960 000	150 000
Construction d'une nouvelle station de pompage à PERI	3 960 000	700 000
Études pour la réalisation d'un dessableur sur la prise du GOLU	550 000	50 000
Amélioration des transferts PO Nord - PO Centre - 2ème tranche - Conduites	6 050 000	2 000 000
Réhabilitation de la station de pompage d'ALZITONE - Tranche 2	1 100 000	200 000
Etudes et reconnaissances relatives au renforcement de la canalisation de prise du FIUMORBU - 3ème tranche	625 000	100 000
Total des CP :		5 500 000

Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités

Les chiffres clés : 2 compétences / 13 programmes

12,119 M€ d'autorisations de programme / **9,512 M€** de crédits d'investissement

28,563 M€ d'autorisations d'engagement / **27,807 M€** de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	12 119 020	9 512 461	28 563 866	27 807 806	40 682 886	37 320 267

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 321 un montant de CP de 35,651 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 39,299 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	<i>11 526 020</i>	<i>8 792 361</i>	<i>27 773 866</i>	<i>26 859 366</i>	<i>39 299 886</i>	<i>35 651 727</i>
<i>Programme 3210 Office de l'environnement de la Corse - PNRC</i>	<i>9 500 000</i>	<i>4 500 000</i>	<i>20 010 000</i>	<i>20 010 000</i>	<i>29 510 000</i>	<i>24 510 000</i>
<i>Programme 3211 Pépinière de Castelluciu</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Programme 3213 Plan de développement des ENR</i>	-	<i>100 000</i>	-	-	-	<i>100 000</i>
<i>Programme 3214 Laboratoire d'analyse</i>	-	-	<i>5 340 366</i>	<i>5 340 366</i>	<i>5 340 366</i>	<i>5 340 366</i>
<i>Programme 3215 Sites ENS - Soutien des partenaires</i>	<i>347 320</i>	<i>2 664 861</i>	<i>853 000</i>	<i>1 040 740</i>	<i>1 200 320</i>	<i>3 705 601</i>
<i>Programme 3216 Littoral</i>	-	<i>142 000</i>	<i>45 000</i>	<i>75 760</i>	<i>45 000</i>	<i>217 760</i>
<i>Programme 3218 Sites ENS</i>	<i>1 000 000</i>	<i>500 000</i>	<i>1 500 000</i>	<i>305 000</i>	<i>2 500 000</i>	<i>805 000</i>
<i>Programme 32190 Espaces et sites de pleine nature ESPN</i>	<i>678 700</i>	<i>885 500</i>	<i>25 500</i>	<i>87 500</i>	<i>704 200</i>	<i>973 000</i>

➤ Programme 3210 - Office de l'environnement de la Corse – PNRC

Dans le domaine environnemental, les enjeux sont multiples.

Pour 2022, les principaux sont les suivants :

- L'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets :

Dans le cadre du projet de PTPGD, la politique Stratégie Déchets & Economie Circulaire de l'Office de l'Environnement Corse s'inscrit dans une démarche de déploiement généralisé du recyclage, du réemploi et de la valorisation des déchets.

À ce titre, la Collectivité de Corse soutient le développement d'un tri à la source adapté à chaque territoire en mettant à disposition l'expertise technique et les soutiens financiers nécessaires aux respects des enjeux réglementaires et stratégiques du projet de PTPGD.

L'Office de l'Environnement de la Corse s'engage, avec les EPCI compétents, à l'harmonisation et à la territorialisation de solutions d'élimination des déchets performantes, innovantes et pérennes.

Une convention sera conclue avec chaque EPCI pour décliner, sous forme de contrat d'objectifs et de moyens, le plan d'actions particulier visant à soutenir les initiatives :

- De prévention pour une réduction en amont des quantités de déchets, ainsi que de généralisation du tri à la source et de la collecte sélective en porte à porte, partout où elle est possible et en tenant compte des spécificités des territoires ;
- D'aménagement de sites nouveaux de valorisation des déchets : Déchetterie – Recyclerie et plate-forme de compostage ;
- De déploiement de la redevance spéciale auprès des professionnels et, plus généralement, d'évolution vers une fiscalité incitative ;
- De formation et d'accompagnements des élus et des agents territoriaux.

Afin de répondre aux urgences de réduction des déchets et de rentrer dans une phase opérationnelle immédiate, l'Office de l'Environnement de la Corse propose des actions d'envergure sur le flux des biodéchets, dont le captage permettra une progression importante de la valorisation organique et une baisse des déchets résiduels à enfouir.

Ces actions « pilote » viseront à solutionner les problématiques actuelles de collecte et de traitement des biodéchets tout en s'inscrivant dans une gestion de proximité et concertée.

- La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel :

L'Office de l'Environnement de la Corse, conscient des enjeux majeurs relatifs à la gestion de la fréquentation sur les sites patrimoniaux, recherche l'articulation optimale entre maîtrise des flux, attractivité et préservation du territoire.

Sur la base des études et des analyses des flux initiées en 2019, dès le second trimestre 2022, des mesures d'urgence vont être engagées afin d'accompagner le traitement des problématiques d'aménagement et agir concrètement sur la stratégie d'évolution des usages des sites à haute valeur patrimoniale.

Ces actions seront déclinées en termes d'accueil, d'information et de sécurité et déployées sur trois sites pilotes emblématiques – col de Bavedda, vallée de la Restonica et îles Lavezzi – en collaboration avec les acteurs locaux et les socio-professionnels.

- La protection de la biodiversité terrestre et des milieux naturels, et notamment :
En lien étroit avec les études et les actions menées dans le cadre du programme européen PlasticBusters MPA's, l'Office de l'Environnement va déployer une action expérimentale contre la pollution marine via un navire polyvalent équipé d'un système d'aspiration en capacité de traiter les zones d'accumulation des déchets flottants et les hydrocarbures autour de la Corse.

- La gestion des espaces protégés ;
- Le soutien au secteur de la pêche et de l'aquaculture, le développement durable de la mer ;
- La gestion des risques naturels dont les priorités sont, pour 2022 : La stratégie territoriale Corse de gestion intégrée du trait de côte, la lutte contre les inondations, la prévention des incendies.

- La gestion des espaces protégés,
- Le soutien au secteur de la pêche et de l'aquaculture, le « développement durable de la mer,
- La gestion des risques naturels : Pour 2022, les priorités sont les suivantes : la stratégie territoriale Corse de gestion intégrée du trait de côte, la lutte contre les inondations, la prévention des incendies,
- l'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets,
- la protection de la biodiversité terrestre et des milieux naturels,
- la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel.

Pour financer ces projets, 9,5M€ en AP et 4,5M en crédits d'investissement sont nécessaires, et 2 M€ en AE et en crédit de paiement de fonctionnement.

Concernant les dotations de fonctionnement (hors actions des services) :

- Conformément à la convention tripartite OEC/CDC/PNRC, l'OEC reverse au PNRC les crédits nécessaires à son fonctionnement. Pour 2022, le montant s'élève à 5 566 000€,
- La demande pour le fonctionnement propre de l'OEC s'établit à 12 440 000 € en AE et CPF.

➤ **Programme 3213 – Plan de développement des ENR**

Le programme 3310 s'est substitué au 3213 depuis 2018.

Le programme 3213 correspond donc aux crédits affectés avant 2018 et couvre des opérations du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020. Les opérations financées sont identiques à celles décrites par la fiche programme 3310.

➤ **Programme 3214 - Laboratoires d'analyses**

Le périmètre d'activité des Laboratoires d'Analyses de la CDC est très large : de la santé animale à l'environnement en passant par l'hygiène et la chimie alimentaire, le contrôle sanitaire des eaux de consommation et de baignade. Les Laboratoires sont un outil d'expertise qui répond aux exigences du monde industriel et agricole, notamment en matière de prévention sanitaire.

Cependant, les deux laboratoires interviennent sur un marché étroit et principalement à la demande des services publics. Comme pour de nombreuses activités, il existe des seuils de rentabilité que l'on peut quantifier :

- la population pour l'eau, l'hygiène alimentaire, les eaux usées, etc... ;
- le cheptel pour la prophylaxie.

Or, les marchés corses sont largement en dessous des seuils de rentabilité pour presque toutes ces activités. C'est un point important à considérer car notre collectivité doit se prononcer, dans le cadre des budgets annexes, sur l'octroi d'une participation pour compenser le manque de rentabilité et le manque d'initiative en secteur privé, mais aussi pour assurer un développement local à un coût compétitif. Aussi, les laboratoires de la Collectivité de Corse assurent un rôle important dans le domaine de la sécurité sanitaire et disposent de trois secteurs d'activités d'analyses : Eau- Environnement ; Hygiène Alimentaire ; Biologie Vétérinaire.

La libéralisation de nombreux marchés d'analyses comme le marché des analyses du contrôle sanitaire des eaux, l'ouverture de marchés à des laboratoires privés, et le recours à la mise en concurrence des laboratoires génèrent une forte concurrence et une pression à la baisse des tarifs d'analyses. Les deux laboratoires effectuent des missions de service public, mais interviennent aussi également sur le secteur concurrentiel.

➤ **Programme 3215 - Sites ENS - Soutien des partenaires**

Depuis la loi du 18 Juillet 1985, les Départements ont la compétence pour mettre en œuvre une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Cette compétence, transférée, renforce l'action de la Collectivité de Corse en matière de protection, de valorisation des espaces naturels et plus largement son rôle d'acteur majeur du développement durable. En effet, la politique des ENS répond aux trois piliers du développement durable : environnemental par la préservation des paysages et de la biodiversité, économique par la création d'une « activité verte » et sociétal par les bénéfices esthétiques, spirituels, récréatifs, éducatifs qu'elle offre.

1 - Structuration de la politique régionale en matière d'Espaces Naturels et Sensibles :

La Collectivité de Corse, qui souhaite structurer et dynamiser sa politique environnementale relative aux ENS, va se doter d'un Schéma Régional des Espaces Naturels Sensibles (SRENS). Celle-ci définira, grâce à ce SRENS, une stratégie d'acquisition foncière en privilégiant un maillage territorial et en mettant en œuvre une stratégie différenciée d'aménagement de ses sites et d'ouverture au public. Le marché devrait être attribué en décembre 2021 (125 000 € de crédits de paiement prévus sur 2022).

2 - Gestion, valorisation et soutien aux partenaires :

Au titre de son action en faveur des espaces naturels remarquables, la Collectivité de Corse finance :

- Les aménagements pour la mise en valeur et l'ouverture au public des sites ENS dont elle est propriétaire :
 - Travaux d'aménagements du site de Capitello (Commune de Grussettu à Prugna) ;
 - Travaux d'aménagements du site des deux églises (Commune de Carghjese) ;
 - Travaux d'aménagements du site de Miserinu (Commune de Partinellu) ;
 - Travaux d'aménagements du site de Cupabia (Commune de Sarra di Farru) ;
 - Travaux d'aménagements du site de Fornacina (Commune de Furiani).

- Les aménagements des sites du Conservatoire du littoral pour la mise en valeur et l'ouverture au public :
 - Travaux d'aménagements du site de Girolata - Fortin et abords (Commune d'Osani) ;
 - Travaux d'aménagements du site de la Castagna (Commune de Coti Chjavari) ;
 - Travaux d'aménagements de la piste de Saleccia en vue de gérer et de sécuriser les accès aux plages de Saleccia et du Lotu. Pour cette opération, le Conservatoire du Littoral assure la maîtrise d'ouvrage opérationnelle par le biais d'une convention de co-maitrise d'ouvrage publique passée avec la commune de Santu Pietru di Tenda et San Gavinu di Tenda ;
 - Travaux d'aménagements du site de Caspiu-Gradelle (Commune de Partinellu).

La Collectivité de Corse participe :

- au financement de structures de gestion des sites du Conservatoire du littoral, gestion déléguée dans le cadre de conventionnements avec :
 - Le syndicat ELISA pour la gestion des sites de Campomoro-Senetosa, Capu di Zivia et Cala Barbaria, pour un montant de 158 000 € en fonctionnement et 24 320 € en investissement ;
 - La Commune de Belgodère pour la gestion du site de Lozari pour un montant de 40 000 € en fonctionnement.
- au financement du « Syndicat Mixte du grand site de la Conca d’Oru, vignoble de Patrimoniu – Golfe de Saint-Florent ». Le syndicat a été constitué par arrêté en date du 29 novembre 2017 afin d’élaborer, de mettre en œuvre, d’animer et de gérer un projet de préservation et de mise en valeur du grand site de la Conca d’Oru. La Collectivité de Corse membre du syndicat participe à son financement à hauteur de 80%. La contribution de la Collectivité pour l’année 2022 a été estimée en fonctionnement à 440 000€ et à 100 000€ en investissement (84 600€ pour la Maison du grand site et 15 400€ pour la signalétique).
- au financement du « Syndicat Mixte du grand site des Iles Sanguinaires et pointe de la Parata » à hauteur de 200 000€ en fonctionnement
- au financement de la Communauté d’Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) pour l’aménagement du site Natura 2000 du Golfe de Lava – 24 000€ (solde).
- au développement des connaissances et à la sécurisation des falaises de Bunifaziu, dans le cadre de :
 - à la Convention bipartite entre la Collectivité de Corse et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) afférente à la mise en œuvre d’un programme de recherche et de développements partagés concernant la sécurisation des falaises de Bunifaziu surplombant la plage de Sutta Rocca. Le montant total du programme est fixé à 120 000€ TTC, la Collectivité participant à hauteur de 80% du montant total, soit 28 800€ de CP pour 2022.
 - A la Convention quadripartite avec la Mairie de Bunifaziu, l’Etat et l’INERIS pour la maintenance et le suivi du dispositif d’observation installé sur les falaises : 7 500€ pour 2022.

Enfin, la Collectivité finance les acquisitions de matériels et des études nécessaires à la bonne gestion des sites ENS et de la Réserve naturelle de l’étang de Biguglia (RNEB).

3 - Actions d’éducation à l’environnement et au développement durable (EEDD) à destination des scolaires et du grand public :

La Collectivité mène une politique d’éducation à l’environnement et au développement durable dans le cadre d’actions de sensibilisation à l’environnement à destination du grand public et des scolaires. Ces actions sont réalisées en collaboration avec les associations et les structures publiques en charge de l’éducation et de l’environnement sur les espaces naturels classés et/sensibles dont elle a la gestion ou en est propriétaire. L’acquisition d’outils et de matériel pédagogique et le paiement de transport de personnes sont nécessaires à la mise en œuvre de ses actions (traceur, logiciel, application smartphone...).

Enfin, la mise en œuvre d’actions validées dans le cadre du « Pattu pé a Ghjuventù » nécessite l’inscription de crédits en fonctionnement.

➤ Programme 3216 – Littoral

Le programme s'inscrit dans le cadre de la politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles. En particulier, le littoral est une composante importante de l'attractivité du territoire et particulièrement sensible. Le Conseil des Rivages de Corse a ainsi mis en place une stratégie territoriale, pour une politique foncière de sauvegarde du littoral s'inscrivant dans une cohérence globale. Pour la mise en place de cette politique visant à la préservation et la valorisation de sites labellisés ENS, la Collectivité de Corse a donc confirmé son engagement au côté du Conservatoire du Littoral par la signature d'une convention cadre de gestion de son domaine terrestre et maritime.

L'action de la collectivité de Corse en la matière consiste à gérer en direct près de 13 308 ha (61 sites – plus de 250 kms de sentiers) propriétés du Conservatoire du littoral et 5 000 ha propriétés de la Collectivité de Corse.

Par ailleurs, la collectivité est engagée dans l'animation des sites Natura 2000 terrestres (territoires sur lesquels elle a une action de gestion) soit actuellement 7 sites en Corse du Sud et 6 en Haute-Corse

La mise en œuvre des objectifs de gestion requière une mobilisation de moyens humains, matériels, logistiques en accord avec la réalité du territoire.

Gestion et aménagement des espaces naturels sensibles :

- Achat ou location de matériels destinés notamment à entretenir les aménagements et la qualité paysagère des sites mais également pour mener des suivis scientifiques en régie ou en collaboration dans le cadre de conventions avec l'OEC, l'Ifremer ou l'Université di Corsica ;
- L'entretien des embouchures des étangs de plaine orientale doit également être assuré pour maintenir le bon état écologique des milieux et le maintien des activités traditionnelles dans le cadre d'une prestation de service. Il est aujourd'hui envisagé de réaliser cette mission en partie en régie en fonction des disponibilités du service de la collectivité dédié et en partie via une prestation ;
- Financement du balisage du site du Lotu ;
- Autres dépenses liées à la gestion des sites et au suivi de la fréquentation (redevance pour amarrages, coût de maintenance et réparation des matériels, cotisations, eco-compteurs...).

Gestion des paillers de Ghignu :

Les paillers de Ghignu accueillent environ 2 500 personnes par an. Il est nécessaire de prévoir des crédits pour assurer l'entretien des équipements. Le recours à des prestations de service permettra d'assurer le fonctionnement du système d'eau potable et la gestion des réservations par un système dématérialisé et sécurisé. Enfin, des frais de gestion du compte de la régie sont également à prévoir.

Concernant les recettes, il est à noter que celles relatives aux conventions d'usages représentent environ 70 000€. Par ailleurs, la Taxe Barnier reversée annuellement par le Conservatoire du Littoral à son gestionnaire s'élève en moyenne à 60 000€. Les recettes des paillers de Ghignu peuvent être estimées à 26 000€ si les hébergements sont maintenus ouverts en 2022 au regard de la crise sanitaire.

➤ Programme 3218 - Sites ENS

Ce programme concerne la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés ainsi que la fourniture aux personnels techniques, des matériels de débroussaillage, leurs consommables et outillage à main nécessaire à l'exécution des missions de la Collectivité de Corse sur l'ensemble du territoire pour la protection et la mise en valeur des espaces naturels sensibles.

L'objectif est d'optimiser l'ensemble de la gestion des moyens roulants et mécanisés pour la protection et la mise en valeur des espaces naturels sensibles.

Les crédits inscrits seront destinés notamment :

- Pour la section fonctionnement : à l'achat de carburant, aux divers contrats de prestations de services, à la fourniture de petit équipement, à l'entretien du matériel roulant, aux locations de véhicules et aux taxes et impôts sur les véhicules.
- Pour la section investissement : les crédits sont prévus pour les achats au niveau régional de matériel et outillage et de véhicules (VL, VU, VP, bateaux, ...).

➤ Programme 32190 - Espaces et sites de pleine nature ESPN

Ce programme concerne l'aménagement et la sécurisation des espaces, sites et itinéraires pour les pratiquants dans un environnement préservé.

Concernant le fonctionnement : 87 500€

- Traduction de différents supports de valorisation des itinéraires de randonnée inscrits au Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR) à hauteur de 9 000 € (panneaux signalétique, site internet, application mobile)
- Acquisition de divers matériels pour la réalisation d'animation sur itinéraires de randonnée inscrits au Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR) à hauteur de 5 000 €
- Prestations de services pour le portage de matériels et mobiliers dans le cadre des aménagements des sentiers de randonnée (Signalétique directionnelle, patrimoniale et autres) à hauteur de 45000 € : ces prestations seront effectuées par moyens hélicoptés (25 000 €) et par moyen terrestre par mules (20 000€).
- Petit matériel et outillage (5000 €) pour l'aménagement sur les sentiers de randonnée. Principalement pour tous les besoins en mélange béton prêt à l'emploi, quincaillerie, scellement chimique, colle, visserie, câbles acier et autres ainsi que les petits outils à main nécessaires à la pose des mobiliers, barrières etc...
- Protection des marques auprès de l'INPI (site WEB) : 3 500 €
- Etudes des flux touristiques en lien avec les ESI au travers de la couverture téléphonique : 20 000 €

Concernant l'investissement : 885 500€ :

- Mise en place de parcours « découverte » en lien avec les itinéraires de promenade et de randonnée inscrits au PTIPR et les espaces naturels sur les propriétés de la CdC à hauteur de 60 000 €,
- Fourniture de signalétique patrimoniale sur les itinéraires de randonnée inscrits au Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR) : compléments de signalétique déjà existante, aménagement de nouveaux sentiers à hauteur de 80 000 € dont 20 000€ de crédits sur AP antérieure à 2022.
- Aménagement et mise en valeur d'itinéraires de randonnée inscrits au Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR) : sentier du couvent (Sainte Lucie de Tallano), sentier de Spartanu (Monaccia d'Aullène) et sentier de Stentinu (Bonifacio). Il s'agit de relancer un lot déclaré sans suite dans le cadre d'un marché global à hauteur de 150 000 €
- Acquisition de panneaux de signalétique directionnelle équipant les sentiers de randonnée inscrits et en voie d'inscription au PTIPR (45 000 €), dont 19 000 € en crédits inscrits en CP sur AP antérieure à 2022.
- Acquisition de petit outillage spécifique (5 000 €) dans le cadre des aménagements sur les sentiers de randonnée
- Acquisition en complément de celle effectuée en 2021 de moyens de communication hertziens (Talkie-walkie), indispensable en milieu naturel au vu d'une couverture téléphonique insuffisante (zones blanches) sur le territoire (2000 €).
- Acquisition et pose de dispositif pour aménagement (35 000 €). Aménagement et mise en sécurité sur les itinéraires de randonnées (garde-corps, passage à gué et autres)
- Travaux et entretien sur les sentiers de randonnée (200 000 €). Travaux de restauration de murs et d'ouvrages. Travaux de créations et d'entretien sur certains sentiers non réalisables en régie, particulièrement dans le Cismonte (marché dont la remise des offres est fixée au 03/12/21. Crédits sur AP antérieure à 2022).

- Acquisition de barrières et portillons servant à équiper les sentiers de randonnée sur les portions impactant des parcelles ayant une activité pastorale et/ou agricole (20 000€) dont 4 300€ en crédits sur AP antérieure à 2022.
- Frais d’insertion : pour les marchés à lancer. (5 000€). Crédits sur AP antérieure à 2022
- Frais d’études : solidité des ouvrages existants... (10 000€). Crédits sur AP antérieure à 2022
- Passerelle des bergeries du Vallone marché 2021 (notification en cours) 49 500 €. Crédits sur AP antérieure à 2022
- Confortement assise sentier de l’ancienne Scala marché 2021 (consultation lancée) 49 000. Crédits sur AP antérieure à 2022
- Mise à jour des éléments en lien avec les ESI sur les panneaux de signalétique du PTESI/PTIPR : 5 000 €
- Réalisation de passerelles sur les sentiers du PTIPR en lien avec la DA des milieux aquatiques (marché 320 000 €) : 170 000 €

Il est proposé d’inscrire au titre de la compétence 322 un montant de CP de 1,668 M€, et d’autorisations pluriannuelles de 1,383 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<i>Compétence 322 - Protection de l’environnement</i>	593 000	720 100	790 000	948 440	1 383 000	1 668 540
<i>Programme 3221 Protection des milieux aquatiques</i>	550 000	539 100	90 000	178 440	640 000	717 540
<i>Programme 32210 RN étang de Biguglia - Chjurlinu</i>	13 000	13 000				
<i>Programme 3223 Lutte anti vectorielle</i>	30 000	43 000	200 000	450 000	230 000	493 000
<i>Programme 3224 Génie sanitaire et écologique</i>	-	125 000	300 000	120 000	300 000	245 000
<i>Programme 3225 SDAGE</i>			100 000	150 000	100 000	150 000
<i>Programme 3226 Plan régional Santé Environnement</i>	-	-	100 000	50 000		

➤ Programme 3221 - Protection des milieux aquatiques

Le programme 3221 permet de mener à bien toutes les missions de restauration, d’entretien et de valorisation des milieux aquatiques sous maîtrise d’ouvrage de la Collectivité de Corse, ainsi que les missions d’assistance technique apportée aux collectivités locales dans les domaines de la ressource en eau potable et de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Les objectifs poursuivis par la DAMA sont :

- pour des raisons de solidarité et d’aménagement du territoire, d’apporter une ingénierie territoriale aux collectivités locales qui ne bénéficient pas de moyens suffisants pour mettre en œuvre leurs compétences dans les domaines de l’alimentation en eau potable, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;
- de répondre à l’intérêt général en protégeant les personnes, les biens et les milieux naturels et répondre aux exigences de plus en plus fortes des citoyens dans les domaines de l’environnement ainsi que de la prévention des inondations ;
- de favoriser l’attractivité des territoires en améliorant la gestion et la valorisation des milieux aquatiques et en préservant la ressource en eau ;
- de privilégier une logique de projet de développement durable sur une logique purement “équipementière” au sein de démarches globales et concertées.

Les priorités pour 2022 sont :

- de renforcer l’ingénierie territoriale, en direction des collectivités locales, dans les domaines de la protection de la ressource en eau, de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Pour le plan Salvezza è Rilanciu, qui entre dans le cadre des missions transversales d'assistance technique eau potable, il convient d'aider également les communes hors conventionnement.

- de poursuivre l'amélioration de la connaissance par la mise en place de réseaux de suivi adaptés aux attentes et aux réalités de terrain. Poursuivre les études de recherche afin d'adapter les actions aux changements climatiques.

- de poursuivre les plans pluriannuels de gestion et de valorisation sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse (Etang de Tanchiccia, Bassin versant du Taravo) dans le domaine de la protection des milieux aquatiques, tout en développant des actions expérimentales dans le but de promouvoir une gestion globale et concertée à l'échelle des bassins versant ; permettre des retours d'expériences innovantes dans différents secteurs liés à l'eau et à l'aménagement du territoire.

- d'informer, de communiquer et de sensibiliser sur la politique de l'eau de la Collectivité de Corse à travers l'animation de réunions et séminaires territoriaux ; la mise en œuvre d'animations environnementales et de manifestations à destination des scolaires et du grand public.

➤ **Programme 32210 – RN étang de Biguglia – Chjurlinu**

Les crédits inscrits au budget 2022 de la Collectivité visent à mener à bien les différentes missions de conservation, de protection, d'entretien et de valorisation de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia. Les actions à entreprendre émanent des documents de planification que sont le plan de gestion III de la réserve naturelle et les documents d'objectifs Natura 2000.

Les actions de gestion de la réserve naturelle nécessitent notamment l'acquisition et la maintenance de divers matériels techniques (zones de mises en défends de la végétation, actions sur les espèces envahissantes, travaux divers...) et scientifiques de nombreux suivis scientifiques étant réalisés en régie au sein du laboratoire de la Réserve (qualité de l'eau, niveaux piézométriques etc..).

➤ **Programme 3223 - Lutte anti vectorielle**

Le programme 3223 permet de mener à bien toutes les missions propres à la lutte antivectorielle et à la lutte contre les bioagresseurs sur tout le territoire de la Corse.

Ces missions sont à la fois des missions de lutte mais également de prévention et d'information auprès du public.

Les opérations financées sur ce programme sont :

- achat de produits phytosanitaires ;
- missions de traitement aéronef/hélicoptère ;
- entretien/maintenance des engins de la lutte antivectorielle ;
- frais d'outils et de supports de communication/information auprès du public ;
- achat de matériels divers ;
- achat de logiciels et de matériels informatiques dédiés aux missions.

➤ **Programme 3224 - Génie sanitaire et écologique**

Le programme 3224 permet de mener à bien toutes les missions propres au suivi et à l'entretien du réseau hydro-agricole de la Haute-Corse.

Les opérations financées sur ce programme sont :

- Mise en place d'un marché de maintenance préventive et curative des 14 pompes de relevage ;
- Mise en place d'un système de télégestion des pompes ;
- Remplacement des pompes par des systèmes innovants et performants / études techniques afférentes à ces remplacements ;
- Acquisition de pièces détachées nécessaires aux réparations ;
- Acquisition de petits outillages et matériaux divers nécessaires aux missions du service.

➤ **Programme 3225 - SDAGE**

Le programme 3225 est consacré aux actions portées par notre Collectivité dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - SDAGE - et du plan de bassin d'adaptation au changement climatique – PBACC - (délibération AC du 28 novembre 2019 adoptant la mise en œuvre du plan de bassin d'adaptation au changement climatique - actions portées par la Collectivité de Corse).

Il s'agit, d'une part de porter des actions transversales (délibération AC du 28 novembre 2019 adoptant la mise en œuvre du plan de bassin d'adaptation au changement climatique - actions portées par la Collectivité de Corse) et, d'autre part, d'accompagner la définition de la stratégie d'action et l'élaboration des règles de partage de l'eau en priorité dans les territoires les plus vulnérables, conformément à la délibération approuvant les modalités de mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse du 25 octobre 2019.

Sur les affectations 2019 d'un montant global de 550 000 €, d'ores et déjà mobilisées à hauteur de 277 980 € pour la réalisation d'un état des lieux, en partenariat avec le BRGM, des connaissances de la ressource en eau souterraine en Corse et perspectives de mobilisation à court et moyen termes, et d'une première phase d'analyse sur les coûts/bénéfices y compris environnementaux de la réutilisation des eaux usées qui se termineront fin 2021, il s'agira d'engager les actions prévues initialement, à savoir l'étude d'opportunité du recours à la désalinisation, ou encore l'inventaire des techniques innovantes et des filières économiques à réorganiser qui seront engagées dès que possible. Par ailleurs, une autorisation de programme 2022 de 100 000 € permettra de poursuivre le partenariat avec le BRGM en vue d'améliorer les modalités d'exploitation des ressources souterraines essentiellement en période de crise. Les crédits de paiement quant à eux seront inscrits à hauteur de 150 000 € au titre du présent exercice.

➤ **Programme 3226 – Plan Régional Santé Environnement**

Le plan régional santé environnement PRSE 3 de Corse 2018-2021 se termine. Le quatrième plan national santé environnement (PNSE4) a été lancé en mai 2021 et devra donc être décliné en région pour donner le quatrième plan régional santé environnement de Corse (PRSE 4). Ce plan devra répondre à des préoccupations locales en tenant compte des priorités régionales.

Dans le cadre du PRSE pour l'année 2022, il faudra prévoir une participation pour financer conjointement avec l'ARS et la DREAL le bilan du PRSE3. En effet, une assistance à maîtrise d'ouvrage est envisagée.

Par ailleurs en 2022 devra être prévu un financement car le marché pour la mise en œuvre du nouveau PRSE4 va être lancé.

Politique III.C - L'énergie

Les chiffres clés : 1 compétence / 2 programmes

3,3 M€ d'autorisations de programme / 3,2 M€ de crédits d'investissement

270 000 € d'autorisations d'engagement / 270 000 € de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 331 un montant de CP de 3,470 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 3,570 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique III.C L'énergie	3 300 000	3 200 000	270 000	270 000	3 570 000	3 470 000
<i>Compétence 331 - Energie</i>	<i>3 300 000</i>	<i>3 200 000</i>	<i>270 000</i>	<i>270 000</i>	<i>3 570 000</i>	<i>3 470 000</i>
<i>Programme 3310 Contractualisation CPER ADEME</i>	<i>1 300 000</i>	<i>1 800 000</i>	<i>140 000</i>	<i>110 000</i>	<i>1 440 000</i>	<i>1 910 000</i>
<i>Programme 3311 Mise en œuvre cadre compensation territoriale EDF/CdC</i>	<i>2 000 000</i>	<i>1 400 000</i>	<i>130 000</i>	<i>160 000</i>	<i>2 130 000</i>	<i>1 560 000</i>

➤ Programme 3310 - Contractualisation CPER ADEME

Les CP sollicités au titre du programme 3310 correspondent à des opérations relevant de l'objectif TEE1 « transition énergétique et changement climatique » du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Les AP sont destinées à financer des opérations du futur Contrat de Plan Etat Région 2021-2027

Les actions soutenues via le CPER participent à la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Les opérations du futur Contrat de Plan volet transition écologique devraient répondre notamment aux priorités que sont le développement d'énergies renouvelables ou faiblement carbonées et la maîtrise des consommations d'énergie

➤ Programme 3311 - Mise en œuvre cadre compensation territoriale EDF/CdC

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de 2015 actuellement en révision doit permettre de garantir :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité
- Le soutien aux énergies renouvelables

Ces crédits permettent d'étoffer la capacité de soutien financier de la Collectivité en faveur d'opérations qui répondent et concourent aux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ce programme permet de mobiliser des crédits qui viennent compléter utilement les capacités offertes par les programmes de contractualisation existants (CPER et FEDER) ainsi que celles du cadre de compensation.

Les opérations financées sur ce programme sont :

- Aides aux particuliers : Ces crédits seront mobilisés en faveur d'opérations « mobilité durable » en soutenant l'achat de vélos à assistance électrique par les particuliers auprès des vélocistes agréés et en permettant à des entreprises ou des Collectivités de mettre à disposition des VAE, aide aux installations photovoltaïques
- Aides aux Communes : Amélioration des performances de l'éclairage public, rénovation énergétique performante des bâtiments
- Aides aux entreprises : Etude de faisabilité sur des secteurs cibles (petite hydroélectricité-solaire thermique), rénovation énergétique performante des bâtiments
- Associations : Soutien aux Espaces Info Energie

Axe IV - Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

- Une maîtrise du foncier
 - Une équité territoriale, par un aménagement volontariste du territoire
 - Mise en œuvre du Schéma d'Aménagement, de Développement, et de Protection du Massif Corse,
 - La protection de la forêt et de prévention des incendies
- Favoriser un accès à l'habitat et au logement, du plus grand nombre et sur l'ensemble du territoire

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

63 012 419 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

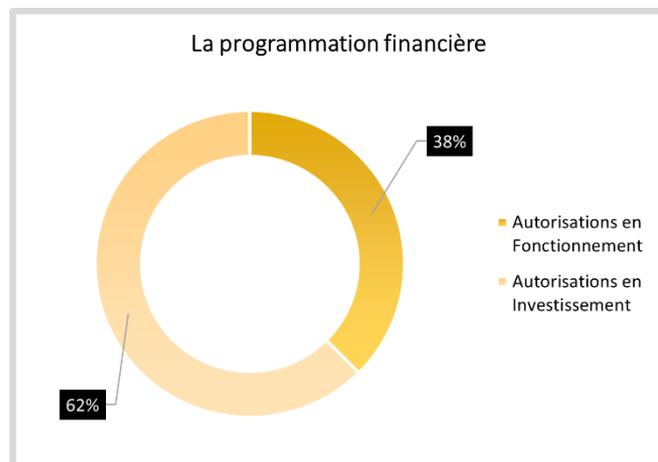
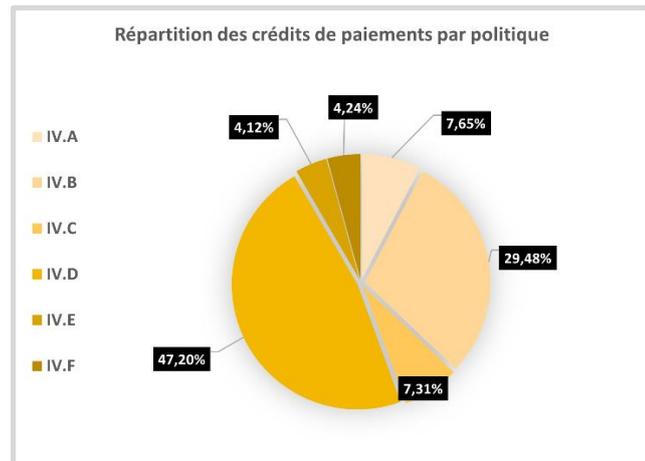
73 573 338 €

→ Autorisation d'engagement de :

62 927 000 €

→ Autorisation de programme de :

104 680 980 €



Axe IV - Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	19 639 200	6 904 255	3 700 000	3 549 642	23 339 200	10 453 897
<i>Compétence 313 - Développement rural et territorial</i>	19 639 200	6 904 255	3 700 000	3 549 642	23 339 200	10 453 897
Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	58 000 000	39 974 834	359 000	285 000	58 359 000	40 259 834
<i>Compétence 314 - Aides aux communes et groupements</i>	58 000 000	39 974 834	359 000	285 000	58 359 000	40 259 834
Politique IV.C L'habitat	15 141 780	9 030 000	200 000	950 000	15 341 780	9 980 000
<i>Compétence 315 - Habitat logement</i>	15 141 780	9 030 000	200 000	150 000	15 341 780	9 180 000
<i>Compétence 316 - Logement</i>	-	-	-	800 000	-	800 000
Politique IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	11 900 000	11 569 850	53 568 000	52 897 777	65 468 000	64 467 627
<i>Compétence 317 - Prévention contre les incendies</i>	11 900 000	11 569 850	53 568 000	52 897 777	65 468 000	64 467 627
Politique IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	-	300 000	5 100 000	5 330 000	5 100 000	5 630 000
<i>Compétence 311 - Urbanisme</i>	-	300 000	5 100 000	5 330 000	5 100 000	5 630 000
Politique IV.F La politique foncière	-	5 794 399	-	-	-	5 794 399
<i>Compétence 312 - Foncier</i>	-	5 794 399	-	-	-	5 794 399
Dépenses totales de l'axe	104 680 980	73 573 338	62 927 000	63 012 419	167 607 980	136 585 757

Politique IV.A - La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne

Les chiffres clés : 1 compétence / 4 programmes

19,639 M€ d'autorisations de programme / 6,904 M€ de crédits d'investissement
3,700 M€ d'autorisations d'engagement / 3,549 M€ de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 313 un montant de CP de 10,453 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 23,339 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	19 639 200	6 904 255	3 700 000	3 549 642	23 339 200	10 453 897
<i>Compétence 313 - Développement rural et territorial</i>	<i>19 639 200</i>	<i>6 904 255</i>	<i>3 700 000</i>	<i>3 549 642</i>	<i>23 339 200</i>	<i>10 453 897</i>
<i>Programme 3131 Vie associative</i>	<i>281 700</i>	<i>1 213 255</i>	<i>1 000 000</i>	<i>890 000</i>	<i>1 281 700</i>	<i>2 103 255</i>
<i>Programme 3132 Développement territorial</i>	<i>57 500</i>	<i>681 000</i>	<i>450 000</i>	<i>409 642</i>	<i>507 500</i>	<i>1 090 642</i>
<i>Programme 3133 Comité de massif</i>	<i>8 500 000</i>	<i>3 010 000</i>	<i>1 750 000</i>	<i>1 750 000</i>	<i>10 250 000</i>	<i>4 760 000</i>
<i>Programme 3134 Syndicat départemental des énergies</i>	<i>10 800 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>	<i>11 300 000</i>	<i>2 500 000</i>

➤ Programme 3131 - Vie associative

Il s'agit de réaffirmer le soutien aux associations pour renforcer le lien social, dans le cadre des règles définies par l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil exécutif de Corse, et dans un souci constant de lisibilité et d'équité du partenariat conclu avec chaque association. Le travail en transversalité engagé se poursuivra afin de parvenir à des propositions adaptées aux attentes des territoires. L'objectif est de garantir l'efficacité des dispositifs dans un contexte financier global qui demeure contraint.

En ce sens, une AE d'un montant de 1 M€ pour des CP d'un montant de 890 000 € est proposée au programme 3131. Ce dernier est complété par une AP d'un montant de 281 700 € pour 1 213 255 € de CP.

Poursuite des actions visant à la coordination des financements des associations intervenant dans le domaine de l'aménagement du territoire (bonnes pratiques réciproques Associations/CdC comportant le volet de la dématérialisation notamment).

Concernant la section fonctionnement, les opérations restant à solder nécessitent un montant de crédits égal à 618 597 €. Le reste des crédits demandés pour 2022 sera consacré au financement des premiers acomptes des opérations votées au cours de l'exercice. Le paiement de l'intégralité des subventions de fonctionnement votées en 2022 est prévu sur 3 ans.

Concernant les subventions d'investissement, un certain nombre d'opérations votées antérieurement demeurent à solder pour un montant total de 854 110 €. On citera pour les opérations les plus significatives par leur volume les navires financés au bénéfice de la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) au titre des exercices 2019 à 2021 (à savoir 766.153 euros), les travaux du Centre Hospitalier Corti Tattò (32 956 €). Ces opérations se complètent d'un certain nombre d'opérations d'investissement de moindre envergure et par exemple l'acquisition de dispositif Micro-folies mobile par l'APF France Handicap, la statue Claude Papi, ...

Pour 2022, l'engagement de la Collectivité en direction de la SNSM se poursuivra par le financement de navires. En complément, des crédits sont inscrits afin de participer au financement d'opérations d'investissement en direction de projets portés par des associations pour des actions ponctuelles. Le total de l'AP est ainsi fixé à un total de 0,281 M€ environ.

Les crédits de paiement demandés sur la section investissement en 2022 s'élèvent à un montant total de 1 213 255 €. Ces crédits de paiement seront principalement consacrés au versement des subventions allouées à la SNSM sur les exercices 2019-2021 à hauteur de 766.155 euros et aux premiers acomptes (30%) des opérations individualisées en 2022 à hauteur de 319.146 euros.

➤ Programme 3132 - Développement territorial

Ce programme permet le développement des partenariats et le soutien à une politique d'animation sur le territoire. Il s'agit de contribuer à la mise en place d'une offre d'activités tenant compte des attentes des territoires et de celles et ceux qui y vivent ou ont vocation à le faire. L'objectif général est de garantir l'accès le plus large à un programme d'actions tourné vers les habitants, dans une logique multi partenariale, multigénérationnelle et multisectorielle, en incluant bien évidemment les nouvelles possibilités offertes par la médiation numérique.

Les actions à mener en 2022 sont les suivantes : poursuite des politiques d'actions de proximité au sein des territoires; poursuite des réflexions en matière de coordination des dispositifs d'animation et/ou d'information par les différentes directions sectorielles et premières actions ; mise en œuvre du dispositif d'action publique de proximité dans l'objectif d'une présence de tous les services sur le territoire, au-delà des dispositifs virtuels dans une logique de facilitation et de mutualisation des dispositifs existants ; mise en œuvre du dispositif d'action publique de proximité dans l'objectif d'une présence de tous les services sur le territoire, au-delà des dispositifs virtuels dans une logique de facilitation et de mutualisation des dispositifs existants.

Une AE d'un montant de 450 000 euros pour un montant de CP de 409 642 € est proposée au programme 3132. Elle inclut les subventions pour le financement des foires en milieu rural tenant compte du nouveau cadre d'intervention adopté par l'Assemblée de Corse en 2020 et dont la mise en œuvre se fera en 2022 dès lors que le contexte sanitaire le permettra, les opérations dans le cadre du partenariat entre CANOPE et la collectivité, ainsi que le financement des animations dans les territoires et des structures de type Casa di Roccapina,

Les affectations prévues sur l'AE pour 2022 concernent le financement des subventions accordées dans le cadre des foires rurales - sous réserve d'un contexte sanitaire favorable - (225 000 € environ), les projets s'inscrivant dans la convention avec CANOPE (100 000 €), ainsi que les prestations et achats en lien avec les démarches de proximité (tiers lieux, ...) (120 000 € environ) ainsi que l'adhésion annuelle à l'association de préfiguration nationale des tiers lieux (5 000 €).

Sur un total de crédits de paiement de 409 642 € demandés sur la section fonctionnement, 122 642 € seront consacrés aux opérations antérieures à 2022 restant à solder. D'autre part un montant de CP de 287 000 € consacré aux opérations 2022 sera utilisé en partie pour les premiers acomptes des subventions (foires, FFRACC, Canopé) ainsi que pour les dépenses à réaliser dans le cadre des démarches de proximité (120 000 €) et pour l'adhésion annuelle à l'association de préfiguration nationale des tiers lieux (5000 €).

Ce programme est complété par une AP d'un montant de 57 500 €. Les crédits de paiement demandés sur la section investissement s'élèvent à 681 000 € et concernent plus particulièrement le financement des opérations déjà affectées en 2020 et 2021.

Les dépenses relatives à l'AP sont, pour la majeure partie, consacrées à l'équipement du pôle de l'Alta Rocca, le nouvel échancier de travaux fourni par l'architecte en date du 09/11/2021 programmant une livraison au 1er semestre 2022. Elles correspondent à l'achat de matériel informatique, de mobilier, de l'acquisition d'un véhicule. Elles comportent également des dépenses relatives à l'étude stratégique de la définition des tiers lieux engagée en 2021, ainsi que de petites opérations d'investissement (complément d'équipement) pour A Casa di Roccapina.

➤ Programme 3133 – Comité de massif

Le schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne (SADPM) voté par l'Assemblée de Corse en février 2017 fixe les objectifs stratégiques qui permettront une revitalisation de l'intérieur et de la montagne, il s'articule autour des 4 axes suivants :

- Développer les réseaux et les infrastructures (routes/rail, téléphonie et numérique, réseaux d'eau agricole/potable, assainissement, logements, énergies renouvelables-MDE...);
- Améliorer l'accès aux services de base (notamment services d'éducation, de formation, et de santé) ;
- Renforcer les activités et les systèmes réceptifs touristiques durables et la gestion des sites naturels de montagne ;

- Soutenir les activités agropastorales et les productions primaires.

Le règlement des aides adopté en novembre 2019 par l'Assemblée de Corse permet d'étendre les opérations éligibles et de mieux accompagner les projets structurants pour les territoires. Ainsi, les besoins en crédits de fonctionnement sont plus importants afin de permettre une meilleure prise en compte de l'ensemble des dépenses relatives à la réalisation d'un projet.

Afin de prendre en compte l'ensemble des enveloppes prévues dans le cadre des appels à projets ainsi que le financement des projets éligibles au règlement des aides et au plan avenir montagne, la convention d'application 2022 liant la collectivité au syndicat d'électrification de Haute-Corse, et la mise à jour du schéma régional d'abattage en Corse, il est proposé d'inscrire 8,500 M€ d'AP et 3,010 M€ de CP en crédits d'investissement ainsi que 1,75M€ d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement en fonctionnement.

➤ **Programme 3134 – Syndicat départemental des énergies Pumonte**

Le Syndicat de l'Energie est un syndicat mixte ouvert composé de l'ensemble des communes de Corse du sud (à l'exception d'AIACCIU et PRUPIA) et de la Collectivité de Corse. Il a en charge l'organisation de la distribution et de la fourniture d'électricité, la construction des ouvrages permettant la diffusion du haut débit et du très haut débit sur le territoire des communes.

Pour 2022, il vous est proposé l'inscription de 500 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour le fonctionnement de la structure. Il vous est également proposé d'inscrire 10,8 M€ en investissement et 2 M€ en crédits de paiement d'investissement

Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires

Les chiffres clés : 1 compétence / 8 programmes

58,000 M€ d'autorisations de programme / 39,974 M€ de crédits d'investissement
0,359 M€ d'autorisations d'engagement / 0,285 M€ de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 314 un montant de CP de 40,259 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 58,359 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

Axe IV - Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire						
	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	58 000 000	39 974 834	359 000	285 000	58 359 000	40 259 834
<i>Compétence 314 - Aides aux communes et groupements</i>	<i>58 000 000</i>	<i>39 974 834</i>	<i>359 000</i>	<i>285 000</i>	<i>58 359 000</i>	<i>40 259 834</i>
<i>Programme 3141 Equipements collectifs</i>	<i>300 000</i>	<i>344 000</i>			<i>300 000</i>	<i>344 000</i>
<i>Programme 3142 Dotations aux communes rurales DQ-DE</i>	<i>23 050 000</i>	<i>26 214 834</i>	<i>9 000</i>	<i>85 000</i>	<i>23 059 000</i>	<i>26 299 834</i>
<i>Programme 31420 Dotations aux communes urbaines DQ-DE</i>	<i>5 550 000</i>	<i>516 000</i>			<i>5 550 000</i>	<i>516 000</i>
<i>Programme 3143 Chartes urbaines - ANRU PRU - Politique de la ville</i>	<i>3 300 000</i>	<i>1 720 000</i>			<i>3 300 000</i>	<i>1 720 000</i>
<i>Programme 3144 AEP - Assainissement</i>	<i>9 000 000</i>	<i>6 020 000</i>			<i>9 000 000</i>	<i>6 020 000</i>
<i>Programme 3146 Fonds de territorialisation</i>	<i>9 000 000</i>	<i>3 010 000</i>	<i>350 000</i>	<i>200 000</i>	<i>9 350 000</i>	<i>3 210 000</i>
<i>Programme 3147 Fonds de solidarité territoriale</i>	<i>7 800 000</i>	<i>2 150 000</i>			<i>7 800 000</i>	<i>2 150 000</i>

➤ Programme 3141 – Equipements collectifs

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires.

Le règlement d'Aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté en novembre 2019 par l'Assemblée de Corse, met à la disposition des communes et EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Le dispositif intempéries et incendies permet le financement des opérations des communes et des EPCI reconnues en état de catastrophe naturelle, ainsi que victimes d'incendies causant des dégâts sur les biens non assurables.

Il s'agira au titre de l'exercice 2022, de poursuivre l'effort financier envers les communes et EPCI afin qu'ils puissent réaliser leurs projets d'investissement.

Ce programme permet le financement des opérations suivantes :

- Travaux sur biens non assurables destinés à réparer les dommages dus à des intempéries pour les communes et les EPCI ayant fait l'objet d'une reconnaissance en état de catastrophe naturelle ;
- Travaux sur biens non assurables destinés à réparer les dommages dus aux incendies.

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme : 300 000 M€ en autorisation de programme et 344 000 € en crédits de paiement.

➤ **Programme 3142 – Dotations aux communes rurales DQ - DE**

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires.

Le règlement d'Aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté en novembre 2019 par l'Assemblée de Corse, met à la disposition des communes et EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Ce programme budgétaire permet le financement des opérations des communes et EPCI au titre de la Dotation Quinquennale et de la dotation Ecole 2020/2024.

Il s'agira au titre de l'exercice 2022, de poursuivre l'effort financier envers les communes et EPCI afin qu'ils puissent réaliser leurs projets d'investissement.

Les opérations financées dans le cadre de ce programme relèvent de la Dotation quinquennale des communes et des EPCI dans les domaines d'intervention éligibles au règlement des aides : voirie et aménagement divers, patrimoine non protégé, aide aux bâtiments administratifs, et techniques, création ou maintien de commerces de proximité, ou encore acquisitions foncières et immobilières, etc....

Par ailleurs, ce programme intervient massivement pour le financement des projets de rénovation et de construction des groupes scolaires des communes dans le cadre de la Dotation école.

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 23 M€ en autorisation de programme et 26,214 M€ en crédits de paiement. Ces autorisations permettront le financement des opérations inscrites au titre la 3ème année de la dotation quinquennale (année permettant aux communes et EPCI de mobiliser 100% de leur dotation) et de la Dotation école 2020/2024 des communes et EPCI. Les crédits de paiement permettront le paiement des opérations programmées en grande partie les années antérieures.

Il vous est également proposé d'inscrire 9 000 € au titre des autorisations d'engagement, ainsi que 85 000 € en crédits de paiement de fonctionnement au titre des allègements d'emprunts accordés par l'ex-Conseil Départemental de la Corse-du-Sud.

➤ **Programme 31420 – Dotations aux communes urbaines DQ – DE**

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires.

Le règlement d'Aides aux communes, intercommunalités et territoires – Territori, Pieve, è paesi vivi met à la disposition des communes et EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Ce programme budgétaire permet le financement des opérations des communes et EPCI des agglomérations bastiaise et ajaccienne, ainsi que de la ville de Purtivechju au titre de la Dotation quinquennale et de la Dotation école 2020/2024. Il permettra ainsi de distinguer les opérations qui relèvent de l'intérieur de celles intervenant sur le périmètre urbain. En effet, si ces opérations relèvent des mêmes dispositifs, à savoir les dotations quinquennale et école, ils constituent, pour les maîtres d'ouvrages urbains (notamment les villes de Bastia, Aiacciu et Purtivechju) des projets beaucoup plus structurants que ceux portés par des petites communes rurales justifiant ainsi la création d'un programme budgétaire distinct. Il s'agira au titre de l'exercice 2022, de poursuivre l'effort financier envers les communes et EPCI afin qu'ils puissent réaliser leurs projets d'investissement.

Les opérations financées relèvent de la Dotation quinquennale des communes et des EPCI sur des domaines d'intervention du règlement des aides : voirie et aménagement divers, patrimoine non protégé, aide aux bâtiments administratifs, et techniques, création ou maintien de commerces de proximité, ou encore les acquisitions foncières et immobilières, etc....

Par ailleurs, ce programme intervient massivement pour le financement des projets de rénovation et de construction des groupes scolaires des communes dans le cadre de la Dotation école.

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme : 5,550 M€ en autorisation de programme et 516 000 € en crédits de paiement. Les autorisations permettront le financement des opérations inscrites au titre la 3ème année de la dotation quinquennale (année permettant aux communes et EPCI de mobiliser 100% de leur dotation) et de la Dotation école 2020/2024 des communes et EPCI. Les crédits de paiement permettront uniquement le paiement des opérations affectées au titre de l'exercice 2022, (les anciennes affectations étant prises en charge par les crédits de paiement inscrits au programme 3142).

➤ **Programme 3143 - Chartes urbaines - ANRU PRU - Politique de la ville**

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires.

Le règlement d'Aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté en novembre 2019 par l'Assemblée de Corse, met à la disposition des communes et EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Ce programme permettra le financement des opérations d'investissement prévues par les conventions ANRU passées avec les villes d'Aiacciu, Bastia et Purtivechju (PROAD, NPRU, etc...), ainsi qu'au titre du programme action cœur de ville. Il permet également d'intervenir en faveur des opérations qui s'inscrivent dans le cadre du volet urbain du Contrat de plan Etat/Région 2015/2020.

La Collectivité de Corse pourrait également, à travers ce programme budgétaire, compléter son intervention auprès des agglomérations et des villes moyennes. En effet, leurs spécificités urbaines et les problématiques qui en découlent nécessiteraient la définition et la mise en place d'un dispositif innovant et complémentaire et dont les enjeux et critères seraient alors définis par la Collectivité de Corse au regard des axes d'intervention qu'elle jugera prioritaires.

Elaboré à partir d'une consultation auprès des territoires urbains, ce dispositif réglementaire sera issu d'un schéma d'intervention destiné à pallier les inégalités du territoire insulaire en considérant le fait urbain dans les politiques sectorielles de la Collectivité de Corse.

La Collectivité de Corse soutient les communes bénéficiant de dispositifs de la « Politique de la Ville » dans le cadre des programmes contractualisés avec l'Etat :

- Programme de Renouveau Urbain,
- Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés,
- Contrat de Ville,
- Programme Action Cœur de Ville...

Ces programmes répondent à des objectifs fixés par l'Etat afin de répondre aux besoins spécifiques des villes identifiées par la géographie prioritaire (QPV, ZUS, ZRU...) selon des critères sociaux économiques (INSEE).

La CdC est membre des Comités de Pilotage et participe en concertation avec les villes et les partenaires institutionnels à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des programmes contractualisés.

Ils permettent ainsi de financer un ensemble d'actions sur un périmètre défini concentrant difficultés sociales, économiques et urbaines.

Les opérations de la commune de Portivechju dans le cadre du NPNRU, ainsi que de la ville de Bastia également au titre du NPNRU, devraient faire l'objet d'un engagement financier de la part de la Collectivité de Corse au titre de l'exercice 2022. Par ailleurs, les opérations des villes de Bastia et Aiacciu (arrivées à maturité après une 1ère phase liée aux études) dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, devraient bénéficier de ce programme au cours de l'exercice 2022.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de ce programme : 3,300 M€ en autorisation de programme et 1,720 M€ en crédits de paiement.

➤ **Programme 3144 - AEP – Assainissement**

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires.

Le règlement d'Aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté en novembre 2019 par l'Assemblée de Corse, met à la disposition des communes et EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Ce programme budgétaire permet d'intervenir en soutien aux territoires à travers l'accord-cadre relatif au 11ème Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau, lequel a été signé en septembre 2019. Celui-ci fixe les modalités de partenariat entre l'Agence de l'eau et notre Collectivité pour les six ans à venir avec une enveloppe prévisionnelle dédiée à la Corse de 75 millions d'euros pour financer les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour le bon état des eaux.

Ce nouveau contrat s'appuie sur une politique d'intervention fondée sur des priorités fortes tenant compte des spécificités des territoires. En Corse, la solidarité en faveur des nombreux territoires ruraux insulaires défavorisés et le plan de bassin d'adaptation au changement climatique concentrent les priorités d'intervention. Les bénéficiaires au titre de ce programme de la CdC sont les communes, leurs groupements et les EPCI compétents dans le domaine de l'eau et/ou de l'assainissement.

Il est en effet nécessaire d'aider les collectivités concernées à relancer leurs investissements en matière d'eau potable et d'assainissement, tout en tenant compte de l'impact du changement climatique.

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme : 9 M€ en autorisation de programme et 6,020 M€ en crédits de paiement.

➤ **Programme 3146 - Fonds de territorialisation**

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires.

Le règlement d'Aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté en novembre 2019 par l'Assemblée de Corse, met à la disposition des communes et EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Ce programme permet le financement d'opérations portées par les communes et groupements de communes ayant un rayonnement régional ou territorial. Le fonds de Territorialisation a vocation à faire émerger et cofinancer des projets émanant des territoires dont le rayonnement et le bénéfice pour les habitants dépassent le seul cadre géographique de la commune ou des EPCI, permettant ainsi aux décideurs locaux concernés de définir un choix équilibré en matière d'infrastructures et d'équipements dont les habitants d'un territoire peuvent disposer.

Les crédits en fonctionnement permettent de financer les besoins des collectivités publiques en matière d'ingénierie (études, etc...).

Par ailleurs, une partie de ces crédits pourront constituer la contrepartie de la Collectivité de Corse au titre des opérations du futur volet territorial du CPER.

Par ailleurs, la création du fonds de soutien aux communes et communautés de communes de Corse « FONDU PAESE » pour un montant de trois millions d'euros (d'ores et déjà affectés), permettra d'apporter une ingénierie financière substantielle aux communes de moins de 1 000 habitants, et aux EPCI de moins de 12 000 habitants en préfinançant l'autofinancement, qui fait parfois défaut, en agissant par relai de subvention ou bien en préfinançant la récupération de TVA. Ainsi, ce dispositif innovant permettra de pallier certaines difficultés financières dont les communes les plus fragiles. 1 M€ en crédits de paiement seront destinés à ce fonds.

Enfin, une partie de ces crédits pourront constituer la contrepartie de la Collectivité de Corse au titre des opérations du futur volet territorial du CPER.

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme : 9 M€ en autorisation de programme et 3,010 M€ en crédits de paiement en ce qui concerne la section d'investissement. 350 000 € en autorisation d'engagement et 200 000 € en crédit de paiement pour la section de fonctionnement. Les crédits de paiement seront mobilisés en grande partie sur les nombreuses opérations financées les années antérieures : travaux de mise en valeur des cheminements piétons de la vieille ville de Corti, salle de spectacle d'A Ghisunaccia , ou encore, acquisition et rénovation du Manoir de Leca en vue de la création d'une structure culturelle pour la Commune d'A Costa. Les crédits de fonctionnement comme évoqués ci-dessus participeront en partie au financement du volet ingénierie des contrats de territoires.

➤ **Programme 3147 - Fonds de Solidarité Territoriale**

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires.

Le règlement d'Aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté en novembre 2019 par l'Assemblée de Corse, met à la disposition des communes et EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Ce dispositif crée par le règlement transitoire voté en 2018, confirmé et amélioré par le règlement définitif voté en novembre 2019, permet le financement d'opérations structurantes portées par les communes et les EPCI.

Ce nouveau programme budgétaire intervient donc exclusivement pour les opérations financées au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.

Le Fonds de Solidarité Territoriale vise à financer les opérations structurantes pour :

- des communes de moins de 3 000 habitants ;
- des EPCI de moins de 12 000 habitants ;
- des EPCI de plus de 12 000 habitants portant des projets pour des communes de moins de 350 habitants.

Il intervient sur toute la durée de la dotation quinquennale et valable sur une ou deux opérations éligibles à ce dispositif, selon la taille des communes. Parmi les opérations éligibles, on trouve des opérations de voiries, d'aménagement et de requalification de centre de villages, de construction ou de réhabilitation de bâtiments publics, ou encore de structures d'accueil destinées à la petite enfance, etc...

Ce programme a déjà permis depuis 2019 le financement de 33 opérations pour un montant total engagé de 6 657 747 €.

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme : 7,800 M€ en autorisations de programme et 2,150 M€ en crédits de paiement en investissement.

Politique IV.C - L'habitat

Les chiffres clés : 2 compétences / 2 programmes

15,141 M€ d'autorisations de programme / 9,030 M€ de crédits d'investissement

0,200 M€ d'autorisations d'engagement / 0,950 M€ de crédits de fonctionnement

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 315 un montant de CP de 9,180 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 15,341 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.C L'habitat	15 141 780	9 030 000	200 000	950 000	15 341 780	9 980 000
<i>Compétence 315 - Habitat logement</i>	15 141 780	9 030 000	200 000	150 000	15 341 780	9 180 000
Programme 3151 Habitat logement	15 141 780	9 030 000	200 000	150 000	15 341 780	9 180 000
<i>Compétence 316 - Logement</i>	-	-	-	800 000	-	800 000
Programme 3161 Investir pour le logement				800 000	-	800 000

➤ Programme 3151 – Habitat - Logement

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires ; La situation économique et sociale de la Corse apparaît par bien des aspects très préoccupante, notamment dans le domaine du logement.

Face à ce constat, à partir d'une volonté politique forte, notre Collectivité a décidé de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour lutter contre :

- La spéculation foncière et la dépossession immobilière qui empêchent tout un chacun d'avoir un libre accès au logement
- La paupérisation de la société insulaire dans laquelle plus de 20 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.
- La fracture territoriale caractérisée par l'extension des pôles urbains, qui concentrent les activités, et les zones rurales, à faible démographie, enclavées et confrontées à la suppression des services publics ou la disparition d'activités économiques.

Il s'agira de poursuivre et même de renforcer massivement l'effort en matière de soutien dans le domaine des aides en faveur du logement et de l'habitat. En effet, le règlement dédié permet d'apporter une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement. Ce levier financier se caractérise par la mise en œuvre des dispositifs du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat – Una Casa per tutti, una casa per ognunu, lequel a été modifié par l'Assemblée de Corse en 2021.

Ce programme a donc pour ambition de répondre aux objectifs principaux du règlement des aides, à savoir :
En termes de méthode :

- L'efficacité, pour permettre une réponse rapide et une montée en charge immédiate d'une production de logements s'inscrivant dans une vision politique de lutte contre la spéculation, de soutien à la revitalisation des centres villes, et d'aménagement harmonieux du territoire,
- L'équité, entre les communes, les intercommunalités, les acteurs économiques, et les citoyens, conformément à la logique d'ensemble de la Collectivité dans chacun des règlements qu'elle met en œuvre,
- L'équilibre, en organisant une répartition harmonieuse de l'investissement public entre les territoires et les dispositifs, et en permettant aux acteurs privés de la construction de bénéficier d'un soutien public, dès lors qu'ils s'inscrivent dans le respect des objectifs centraux de lutte contre la spéculation, de développement durable, et d'aménagement du territoire fixés par la Collectivité de Corse.

Sur le fond :

- Le renforcement de l'accès à la primo-accession et au logement social,
- Un soutien accru aux territoires de montagne et de l'intérieur et aux centres villes,
- Une augmentation importante du volume global du budget et du montant des aides, qui traduit la volonté d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux. En effet, les crédits directement consacrés à ces aides ont représenté 11,5 M€ au BP 2021. Au regard des consommations de l'exercice 2021 aussi bien en autorisation de programme qu'en crédits de paiement, il convient d'augmenter l'effort financier dans ce secteur.

Au titre de l'année 2021, la totalité des autorisations de programme ont été engagés, soit 19,5 M€ traduisant une montée en puissance des dispositifs inhérents au règlement.

Les opérations qui pourront être financées dans le cadre de ce règlement se décline selon 4 volets :

- L'aide au développement du parc immobilier communal et intercommunal, notamment dans une logique de soutien aux primo-accédants,
- Le renforcement et la réorientation de l'aide directe visant à soutenir l'accès à la propriété des primo-accédants,
- Le renforcement quantitatif et qualitatif du financement du parc locatif social qu'il s'agisse des demandes de l'ensemble des bailleurs ou celle plus particulière des offices publics de l'habitat. Les conventions signées avec l'OPH2C ainsi qu'avec l'OPH CAPA témoigne de la volonté de la CdC d'agir massivement en faveur du parc locatif social Corse.
- Le renforcement des dispositifs d'aide au parc privé dans les OPAH et les POPAC.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de ce programme : en investissement, 15,141 M€ en autorisation de programme et 9,030 M€ en crédits de paiement, 200 000 € en autorisation d'engagement et 150 000 € en crédits de paiement pour ce qui concerne le fonctionnement, essentiellement pour les mesures d'animation et d'accompagnement dans le cadre des OPAH et de la mise en œuvre des POPAC.

➤ **Programme 3161 – Investir pour le logement**

La part départementale de la taxe d'aménagement est destinée à financer d'une part la politique de protection des espaces naturels sensibles et d'autre part les dépenses d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Pour 2022, il vous est proposé l'inscription de 800 000 € en crédits de paiement correspondant au reversement du produit de cette taxe au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

Politique IV.D - La prévention contre les incendies et la forêt

Les chiffres clés : 1 compétence / 4 programmes

11,900 M€ d'autorisations de programme / 11,569 M€ de crédits d'investissement

53,786 M€ d'autorisations d'engagement / 52,897 M€ de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 317 un montant de CP de 64,467 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 65,686 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

			AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.D La prévention contre les incendies et la forêt			11 900 000	11 569 850	53 786 000	52 897 777	65 686 000	64 467 627
Compétence 317 - Prévention contre les incendies			11 900 000	11 569 850	53 786 000	52 897 777	65 686 000	64 467 627
Programme	3170	SIS			1 000 000	330 000	1 000 000	330 000
Programme	3171	Prévention des incendies	2 600 000	2 319 850	150 000	1 205 000	2 750 000	3 524 850
Programme	3173	CFM - Conservatoire forêt méditerranéenne	2 500 000	2 500 000	2 500 000	1 500 000	5 000 000	4 000 000
Programme	3174	Participations SIS	6 800 000	6 750 000	50 136 000	49 862 777	56 936 000	56 612 777

➤ Programme 3170 – SIS

Ce programme concerne les dépenses de fonctionnement des moyens roulants mobilisés pour la mise en œuvre de la politique du service de secours et d'incendie pour le CISMONTE. Les crédits concernent l'acquisition de pièces détachées pour les véhicules, camions, engins, remorques ainsi que leurs prestations externalisées.

➤ Programme 3171 - Prévention des incendies

Les interventions de la Collectivité de Corse en matière de prévention des incendies s'articulent principalement en :

- Interventions en régie des forestiers sapeurs pour l'entretien et la création d'ouvrages de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et leur participation au dispositif estival de surveillance et d'intervention ;
- Travaux de création ou de mise aux normes d'ouvrages DFCI réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse et confiés à des entreprises.

En 2022, dans un domaine d'intervention où la Collectivité de Corse, les communes ou leurs groupements (s'ils ont été dotés de la compétence DFCI) peuvent légalement conduire des actions concourant à la réduction de ce risque, il est indispensable que notre Collectivité définisse le périmètre de son engagement, avec comme cadre le PPFENI 2. Ce périmètre devra tenir compte d'un équilibre à trouver pour que notre collectivité ne soit pas pressentie comme intervenant unique. Dans ce cadre, il appartient à la Cdc de définir la stratégie et les actions à mener relatives :

- aux interventions des forestiers-sapeurs (FORSAP) (programme de travaux, participation des services FORSAP aux actions de surveillance et de lutte contre les incendies, développement et extension de la technique du brûlage dirigé...);
- à la sensibilisation et la communication au risque d'incendie auprès de tous les publics (résidents ou touristes) ;
- aux interventions de la Collectivité de Corse pour la réalisation de travaux à l'entreprise dans le cadre de co-maîtrise d'ouvrage avec les communes ou leurs groupements (s'ils ont été dotés de la compétence DFCI) tel que prévue dans la loi MOP.

Par ailleurs, les cadres des services opérationnels FORSAP Cismonte et Pumonte, ainsi que les personnels techniques du service ingénierie DFCl seront amenés à suivre une formation relative à la recherche des causes des incendies afin d'en affiner la connaissance, considérant qu'actuellement seulement 45 % des départs de feu font l'objet de ces enquêtes.

De plus, la direction souhaite disposer des matériels nécessaires pour être présente sur l'ensemble des foires et manifestations organisées en Corse tout au long de l'année. Cette présence aura pour objectif de faire connaître l'action de la Collectivité dans le domaine de la Prévention des Incendies et de dispenser des informations utiles aux visiteurs, informations axées sur le débroussaillage réglementaire en période « hivernale » (1er octobre-15 juin) et sur les mesures de prévention des départs de feux (80% des feux sont d'origine humaine involontaire) et les préconisations de conduite à tenir en cas de sinistre en période estivale (15 juin – 30 septembre). Une étude spécifique pour l'élaboration d'un programme de brûlage dirigé sera également initiée.

Les investissements en faveur de la prévention des incendies sont prévus en deux parties distinctes :

- D'une part l'acquisition de matériel roulant et d'engins de chantier, pour mettre en œuvre les interventions en régie et les missions de prévention. Celles-ci sont complétées par du matériel léger pour le brûlage dirigé, les télétransmissions, la foresterie
- D'autre part la création ou la remise aux normes d'infrastructures DFCl confiées à des prestataires extérieurs. Cela peut concerner des interventions sur le foncier propre de la Collectivité ou des ouvrages pour lesquels nous bénéficions d'une délégation

➤ **Programme 3173 - CFM – Conservatoire forêt méditerranéenne**

Ce programme concerne la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés ainsi que la fourniture aux personnels techniques, des matériels de débroussaillage, leurs consommables et outillage à main nécessaire à l'exécution des missions de la Collectivité de Corse sur l'ensemble du territoire au profit des forestiers sapeurs et du conservatoire de la forêt méditerranéenne.

L'objectif est d'optimiser l'ensemble de la gestion des moyens roulants et mécanisés dans ce domaine. Les crédits inscrits seront destinés notamment :

Pour la section fonctionnement : A l'achat de fournitures et de carburant pour les ateliers, aux divers contrats de prestations de service, à la fourniture de petit équipement, aux locations mobilières, à l'entretien du matériel roulant, des mobiliers et aux taxes et impôt sur les véhicules.

Pour la section investissement : Les crédits concernent l'acquisition au niveau régional (DFCl) de matériel et outillage technique (tronçonneuses, débrouailleuses...) de matériel de transport (véhicules tractoristes, camions...) et de matériel de chantiers (chargeuse, gyrobroyeur, tracteurs...).

Une partie de ces acquisitions sont réalisées dans le cadre du programme du conservatoire de la forêt méditerranéenne au titre de la défense des forêts et de l'incendie et font l'objet de co-financements.

➤ **Programme 3174 – Participations SIS**

La loi relative à la modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, dans sa version modifiée du 1er mai 2012, définit le périmètre de la sécurité civile et notamment le fonctionnement des services d'incendie et de secours.

L'article L-1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les relations entre la Collectivité de Corse et le Service d'Incendie et de Secours et notamment la contribution » de la Collectivité de Corse font l'objet d'une convention pluriannuelle.

La Collectivité de Corse est le principal contributeur des services d'incendie et de secours, la contribution de la CdC au fonctionnement des SIS représentant ainsi plus de trois quarts de leur recettes réelles de fonctionnement.

Ce programme budgétaire intervient donc en faveur des deux Services d'Incendies et de Secours de Corse dans le cadre du partenariat mis en place entre la Collectivité et ces établissements publics et ce, dans un souci d'efficacité

du service public, d'optimisation et de rationalisation des moyens, de partage d'informations et de dialogue de gestion dans le respect du savoir-faire et des compétences de chacun.

En application de la loi, les Services d'Incendie et de Secours et la Collectivité de Corse se sont engagés en 2021 dans une démarche conventionnelle définissant un cadre relationnel qui doit :

- Permettre aux Services d'Incendie et de Secours de construire une politique publique de sécurité civile afin de répondre efficacement aux objectifs opérationnels définis par les schémas d'analyse et de couverture des risques, de garantir aux citoyens l'efficacité et l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire tout en ayant une réelle visibilité financière pluriannuelle.

- Donner à la Collectivité de Corse une visibilité réelle sur l'évolution de sa participation financière, en étant associée à toutes les étapes du dialogue de gestion

- Mettre en œuvre une démarche qui permet à la Collectivité de Corse et aux Services d'Incendie et de Secours la recherche et la concrétisation d'espaces de coopération et/ou de mutualisations.

Cette démarche conventionnelle s'appuie sur un diagnostic financier et organisationnel des deux Services d'Incendie et de secours réalisé en 2021. Elle s'accompagne de la mise en place de comités de pilotage et technique permettant l'instauration d'un véritable dialogue de gestion.

La contribution de la Collectivité de Corse au budget des deux services d'incendie et de secours s'élève à 50 136 000 € en autorisation d'engagement et 49 862 777 € en crédits de paiement pour la section de fonctionnement.

En investissement, les autorisations de programme s'élèvent à 6 800 000 €. Ils sont destinés au financement d'opérations prévues aux Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI) des deux établissements. Les crédits de paiement s'élèvent quant à eux à hauteur de 6 750 000 €, permettant le mandatement des crédits relatifs aux opérations antérieurement affectées, mais également à assurer une avance pour les opérations nouvelles. Les PPI concernent le renouvellement de véhicules d'incendie et de secours, la réhabilitation de casernes, le renouvellement de matériels de secours ainsi que de matériels informatiques et de télécommunications.

Le soutien financier de la Collectivité de Corse permet aux SIS de Corse d'assurer dans les meilleures conditions leurs missions telles que prévues dans leur schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

Politique IV.E - L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale

Les chiffres clés : 1 compétence / 2 programmes

0 € d'autorisations de programme / 300 000 € de crédits d'investissement

5,100 M€ d'autorisations d'engagement / 5,330 M€ de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 311 un montant de CP de 5,630 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 5,100 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	-	300 000	5 100 000	5 330 000	5 100 000	5 630 000
<i>Compétence 311 - Urbanisme</i>	-	<i>300 000</i>	<i>5 100 000</i>	<i>5 330 000</i>	<i>5 100 000</i>	<i>5 630 000</i>
<i>Programme 3110 Agence de l'urbanisme</i>	-	<i>300 000</i>	<i>5 100 000</i>	<i>5 100 000</i>	<i>5 100 000</i>	<i>5 400 000</i>
<i>Programme 3111 Agence de l'urbanisme - études et - recherches</i>	-	-	-	<i>230 000</i>	-	<i>230 000</i>

➤ Programme 3110 – Agence de l'Urbanisme

Ce programme correspond au fonctionnement propre de l'AUE.

Sur la partie fonctionnement, les besoins exprimés correspondent à un montant de 5 100 000 € en AE comme en CP qui serviront à payer les charges générales liées au bon fonctionnement de l'agence c'est à dire les fournitures de bureau, les frais de communication ainsi que les salaires et charges.

NB : la mise en œuvre de la convention EDF/AUE nécessitera le renforcement des effectifs de la direction déléguée à l'énergie mais aussi des fonctions support et de communication, estimé à 8 CDD de 18 mois soit 4 cadres A et 4 cadres B (ces renforts seront autofinancés par l'AUE sur les recettes d'activité et non sur dotation CdC) et d'un CDI dédié à la mise en œuvre du cadre territorial de compensation dont la convention EDF/AUE (financé sur dotation CdC).

Sur la partie investissement, les besoins exprimés correspondent à des dépenses de matériel informatique et de téléphonie mais aussi à l'achat de mobiliers et de travaux d'aménagement nécessaires en prévision d'un déménagement prévu au troisième trimestre 2022.

➤ Programme 3111 – Agence de l'Urbanisme – études et recherches

Ce programme correspond au budget mobilisé sur le financement d'études et de recherches dans les secteurs de l'urbanisme comme celui de l'énergie.

Les besoins de CP exprimés correspondent à un montant de 230 000 € en CP qui serviront à payer des études déjà engagées telles que le programme ORELI ou des prestations nouvelles telles que des prestations intellectuelles sur les programmes de rénovation énergétique en logement individuel (études thermiques et financement des conseillers ORELI), étude OREGES (Server, Météo France Climat...), AMO charte Eclairage Public.

Politique IV.F - La politique foncière

Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme

0 M€ d'autorisations de programme / 5,794 M€ de crédits d'investissement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 312 un montant de CP et d'autorisations pluriannuelles de 5,794 M€ :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique IV.F La politique foncière	-	5 794 399	-	-	-	5 794 399
<i>Compétence 312 - Foncier</i>	-	<i>5 794 399</i>	-	-	-	<i>5 794 399</i>
<i>Programme 3120 Office Foncier de la Corse</i>	-	<i>5 794 399</i>	-	-	-	<i>5 794 399</i>

➤ Programme 3120 – Office Foncier de la Corse

Ce programme soutient l'intervention de l'Office Foncier dans la réalisation d'acquisitions foncières ou immobilières menées prioritairement pour accompagner les projets de logements sociaux portés par les collectivités publiques et leurs établissements publics, mais aussi par les bailleurs sociaux. L'objectif de ce programme est d'œuvrer en faveur d'une réflexion commune en termes de stratégie foncière et d'apporter une réponse pleinement adaptée aux enjeux d'aménagement du territoire.

Ce programme participe à la mise en œuvre de différentes opérations inscrites au sein du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Office Foncier. Ce programme contribue au financement des opérations de l'Office, que sont les acquisitions foncières ou immobilières en vue de la réalisation de logements sociaux et le portage jusqu'à la rétrocession à la collectivité, mais également au financement d'études et diagnostics fonciers.

Après quatre années de plein exercice l'Office Foncier commence à disposer de réserves foncières non négligeables dont les premières rétrocessions se sont effectuées à compter de 2020 permettant ainsi aux collectivités de réaliser pleinement leurs projets et à l'Office de retrouver des capacités d'action renouvelées.

Conformément à la loi, l'action de l'Office Foncier est définie par un Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) établi pour une durée de 5 ans. Véritable stratégie, le PPI permet de : maîtriser l'action de l'établissement, préciser la territorialisation et le champ thématique de ses interventions, mobiliser les différents acteurs de l'aménagement.

Les principes-clés de la politique foncière telle qu'elle a été retenue dans le PPI ont pour vocation la sortie effective d'un projet, un objectif-cible ultime : l'existence d'un dossier solide est indispensable pour engager un processus d'acquisition foncière et de portage.

Les principes de base sont :

- L'inscription stratégique : la dimension d'un projet nécessite une stratégie et l'élaboration d'une planification territoriale ;
- Le principe de pérennité : la pérennité de l'action foncière publique sur le moyen/long terme permet une véritable action régulatrice sur le marché du foncier ;
- Le principe de cohérence : Toute action foncière doit présenter une véritable cohérence dans la géographie et dans la continuité des objectifs, sachant les conséquences sur le marché foncier ;
- Le principe d'articulation, entre l'évolution des règlements d'urbanisme et la mise en place des outils d'intervention foncière pour éviter les effets d'aubaine et inscrire les démarches dans le temps long de la planification et du projet ;
- Le principe de sélectivité et de progressivité au regard des nouveaux champs d'intervention foncière (renouvellement urbain et structuration du périurbain).

Les ambitions de l'OFC pour la période 2019-2024 guident l'action de l'Office Foncier dans cette nouvelle période de programmation :

- Éviter la logique de stock et d'opportunités foncières, optimiser une gestion de dynamique des flux ;
- Renforcer l'action sur les secteurs où se concentrent les enjeux ;
- Monter en puissance sur les champs d'action prioritaires.

L'action de l'Office Foncier pour les années 2019-2024 se structure autour de trois orientations prioritaires :

- 1- Soutenir prioritairement la création de logement, en particulier de logement social.
- 2- Créer les conditions du développement économique et commercial.
- 3- Soutenir les politiques publiques, en matière de préservation, de protection, en investissant dans les domaines du patrimoine et de la protection des populations face aux risques.

L'exercice 2022 va donc être employé par l'Office à poursuivre la mise en œuvre du P.P.I. adopté par le Conseil d'Administration de l'établissement public conformément aux termes de la Loi ALUR. C'est notamment la raison pour laquelle en 2022 les actions de l'Office Foncier se répartiront sur trois plans distincts mais complémentaires.

- L'intensification de l'action de l'Office Foncier de la Corse en faveur du logement social

Le foncier joue un rôle déterminant dans la production de logement notamment social. Afin d'augmenter la production du nombre de logement, une réponse coordonnée est nécessaire, ainsi toutes les parties prenantes doivent se mobiliser autant dans le secteur public (politique, agences et offices...) que dans le secteur privé (les bailleurs, les aménageurs, les financeurs...).

L'Office Foncier de la Corse pour mieux répondre à cette attente a engagé en 2018 la révision de son document stratégique, le programme pluriannuel d'interventions (PPI). Dans ce cadre, il a notamment rencontré l'ensemble des bailleurs sociaux officiant sur le territoire insulaire.

Ainsi une des priorités d'action de l'Office est la production de logement, notamment celle de logement social, d'une part en adéquation avec la construction offre garantissant un véritable parcours résidentiel et d'autre part dans un souci fort d'adaptation programmatique, en réponse aux carences de l'offre et aux besoins locaux des ménages.

Afin d'inciter à la production de logements sociaux, le dispositif de décote foncière, adopté par le Conseil d'Administration de l'Office, permet l'application d'une minoration foncière s'appliquant à la rétrocession. En effet la collectivité bénéficiaire de cette décote pourra se voir rétrocéder le bien à un prix de revient actualisé comprenant un prix d'acquisition du bien minoré. Cette décote est financée par les fonds PEI.

En 2022 il s'agira donc de mettre en œuvre la programmation actée à la fin 2020 des derniers crédits du P.E.I. dédiés au foncier à destination de la création de logements sociaux y compris de logements sociaux communaux. C'est plus de 17 millions d'€ qui seront ainsi engagés à cette fin.

Des opérations importantes situées sur tout le territoire insulaire mais notamment à Bastia et Porto-Vecchio permettront d'accélérer la production de logements sociaux.

- La poursuite des acquisitions pour la réalisation d'équipements publics

L'Office, au moyen des crédits de la Taxe Spéciale d'Équipement (dont le taux est inchangé depuis 2018), poursuivra son action d'acquisition de foncier en vue de la réalisation d'équipements publics et de création de zones d'activités.

- Le développement des dispositifs conventionnels cadre avec les EPCI

Pour mener à bien les objectifs contenus dans le PPI, l'Office entend poursuivre une stratégie foncière à l'échelle des EPCI afin de maîtriser les sites nécessaires au développement de l'EPCI en matière de logement, d'économie, d'équipements...

Ainsi l'intervention de l'Office Foncier de la Corse doit être favorisée et se matérialiser par la signature de convention cadre avec les EPCI souhaitant mettre en place une politique foncière sur le long terme et favoriser les projets de territoire. Ces conventions se déclineront en conventions opérationnelles.

La signature de ce type de convention induira une augmentation du nombre d'intervention de l'Office Foncier de la Corse et donc de l'utilisation des fonds TSE et PEI.

- La gestion d'acquisitions spécifiques

L'Office Foncier s'est déjà porté acquéreur du Château de STOPPIELLE pour le compte de la Collectivité de Corse. Ce type d'acquisitions particulières nécessitera une attention particulière en raison du caractère emblématique de ce type de biens qui constituent des éléments du patrimoine historique de la Corse.

- La poursuite des partenariats

Au cours de l'année 2022 l'Office foncier poursuivra sa politique de partenariat avec d'autres structures partenaires comme le GIRTEC qui reste le premier partenaire opérationnel de l'Office ou le Conservatoire du Littoral.

Une nouvelle convention avec la SAFER sera redéfinie au cours de l'exercice en vue de mieux préciser le cadre juridique du partenariat ainsi que les objectifs poursuivis en commun.

- La gestion de l'Office

Il est rappelé que jusqu'à ce jour l'Office Foncier n'a sollicité aucune dotation de la Collectivité de Corse au titre de son fonctionnement qui est assuré par une faible partie de la TSE.

L'Office Foncier de la Corse compte toujours 7 agents. Depuis le 15 juillet 2021, la Directrice des opérations et de l'ingénierie foncières assure la Direction Générale par intérim.

En 2022, il convient de prévoir la nomination d'un Directeur Général de plein exercice, ce qui génèrera une charge financière supplémentaire pour l'Office.

Il est également rappelé d'un point de vue financier que la gestion de l'Office sera impactée par plusieurs éléments :

- La suppression progressive de la Taxe d'Habitation impacte la fluidité des ressources de l'Office puisque dès 2021 une partie de la Taxe Spéciale d'Equipement a fait l'objet d'une dotation compensatoire de l'Etat et non directement du produit de la ressource fiscale.
Cette dotation compensatoire n'est assurée que jusqu'en 2023.
- L'Office pour faire face à de nombreuses acquisitions dans le domaine du logement social, du logement communal, dans le domaine des infrastructures publiques et du développement économique devra avoir recours, pour la première fois, à l'emprunt ce qui nécessitera que la Collectivité de Corse se porte garante.

Axe V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services

- Optimiser les infrastructures de réseaux, indispensables outils de cohésion territoriale et sociale ; -Moderniser et sécuriser le réseau routier ;

- Fournir une offre de service de transport adaptée ; - Un réseau ferroviaire, outil essentiel de mobilité et d'intermodalité ; - Des infrastructures portuaires et aéroportuaires plus modernes et plus performantes, -Une maîtrise des besoins et des intérêts de la Corse pour s'ouvrir sur le continent, la méditerranée et l'Europe

- Poursuite du déploiement du réseau numérique haut débit et très haut Débit.

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

344 058 159 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

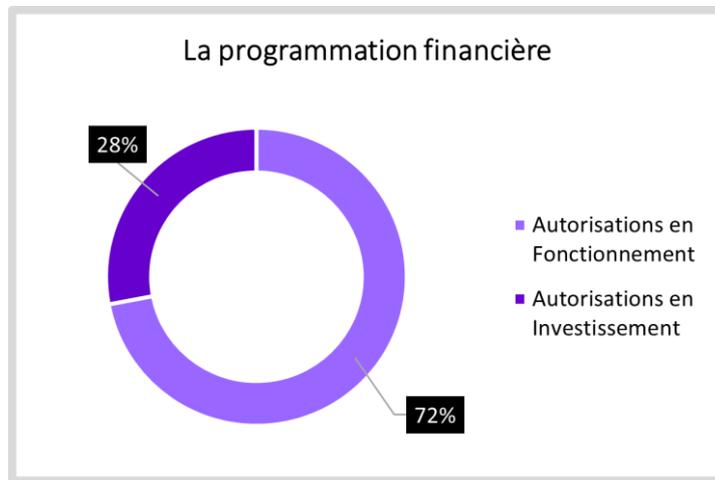
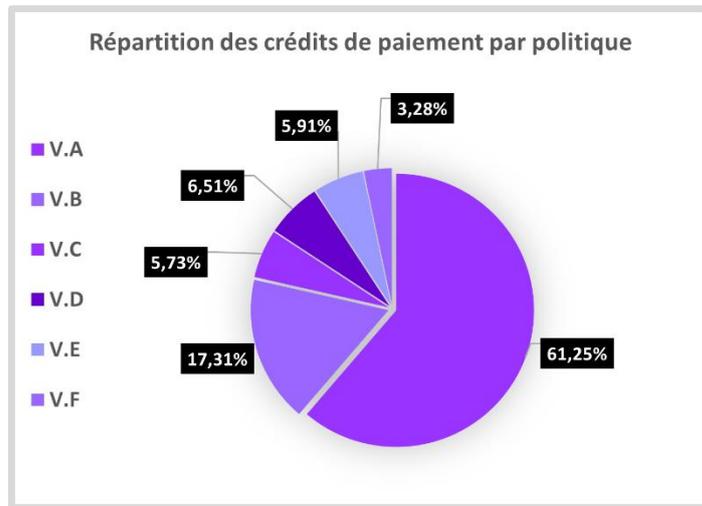
117 956 000 €

→ Autorisation d'engagement de :

249 574 159 €

→ Autorisation de programme de :

96 900 000 €



	AP	CPI	AE	CPF
V.A La continuité territoriale	-	-	186 999 159	282 999 159
V.B Les infrastructures routières	87 500 000	71 500 000	9 500 000	8 485 000
V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	1 350 000	25 614 000	880 000	863 000
V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	8 000 000	6 000 000	24 550 000	24 090 000
V.E - Les transports urbains et scolaires	-	200 000	26 600 000	27 100 000
V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	50 000	14 642 000	1 045 000	521 000
TOTAL	96 900 000	117 956 000	249 574 159	344 058 159

Politique V.A - La continuité territoriale

Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme

187 M€ d'autorisations d'engagement / 283 M€ de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 111 un montant de CP et d'autorisations pluriannuelles de 187 M€ :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.A La continuité territoriale	-	-	186 999 159	282 999 159	186 999 159	282 999 159
<i>Compétence 111 - Continuité territoriale</i>	-	-	<i>186 999 159</i>	<i>282 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>282 999 159</i>
<i>Programme 1110 OTC</i>			<i>186 999 159</i>	<i>282 999 159</i>	<i>186 999 159</i>	<i>282 999 159</i>

➤ Programme 1110 – OTC

En application des dispositions de l'article 73 de la loi du 13 Mai 1991, la Collectivité de Corse définit, sur la base du principe de continuité territoriale destiné à atténuer les contraintes de l'insularité, les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et toute destination de la France continentale, en particulier en matière de desserte et de tarifs.

A cet effet, l'Etat verse à la Collectivité de Corse un concours individualisé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation, intitulé « Dotation de Continuité Territoriale », dont le montant n'évolue plus depuis 2009.

La Dotation de Continuité Territoriale est intégralement versée à l'Office des Transports de la Corse (OTC).

En 2022, ce programme supporte les 96 000 000€ relatifs au paiement de l'indemnité à payer à Corsica Ferries.

Politique V.B - Les infrastructures routières

Les chiffres clés : 2 compétences / 5 programmes

87,500 M€ d'autorisations de programme / 71,500 M€ de crédits d'investissement

9,5 M€ d'autorisations d'engagement / 8,485 M€ de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.B Les infrastructures routières	87 500 000	71 500 000	9 500 000	8 485 000	97 000 000	79 985 000
Compétence 112 - Ex voirie départementale	52 500 000	46 500 000	5 850 000	4 835 000	58 350 000	51 335 000
Programme 1121 Ex voirie départementale	50 000 000	45 000 000	2 350 000	2 350 000	52 350 000	47 350 000
Programme 1122 Parc de la voirie	2 500 000	1 500 000	3 500 000	2 485 000	6 000 000	3 985 000
Compétence 113 - Routes territoriales	35 000 000	25 000 000	3 650 000	3 650 000	38 650 000	28 650 000
Programme 1131 Voirie territoriale - Matériel	-	400 000	3 650 000	3 650 000	3 650 000	4 050 000
Programme 1132 Voirie territoriale - Travaux	35 000 000	24 000 000			35 000 000	24 000 000
Programme 1133 Voirie territoriale - Subventions	-	600 000			-	600 000

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 112 un montant de CP de 51,335 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 58,350 M€, et au titre de la compétence 113 un montant de CP de 28,650 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 38,650 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

➤ **Programmes 1121 ,1131,1132,1133 :**

S’agissant du Grand Aiacciu, il est prévu de poursuivre les projets de désengorgement notamment par la création du barreau Alata - Loretto, la création de la pénétrante Nord-Est Caldaniccia – Budiccione et la mise à 2x2 voies de la section Socordis-Mezzana.

Les travaux suivants seront poursuivis :

- Achèvement des travaux de la rocade d’Aiacciu,
- Démarrage d’une nouvelle tranche de la voie verte des Sanguinaires depuis l’albert 1^{er} jusqu’au cimetière,
- Achèvement des travaux sur la route de Capu di Fenu,
- La fin de la RD72, achevant ainsi la requalification d’un secteur en pleine mutation,
- Poursuite des travaux de la traverse d’I Peri,
- Poursuite des travaux de dénivellation du giratoire de la Gravona (ex-socordis),
- Achèvement des travaux de la route de Veru ex-RD4,
- Démarrage des travaux de la nouvelle piste cyclable de 6 km entre Saint Joseph et le pont d’I Prunelli,
- Démarrage des premières sections de la pénétrante (montée du Stiletto).

Les travaux suivants seront poursuivis :

- Achèvement des travaux de la rocade d’Aiacciu,
- Démarrage d’une nouvelle tranche de la voie verte des Sanguinaires depuis l’albert 1^{er} jusqu’au cimetière,
- Achèvement des travaux sur la route de Capu di Fenu,
- La fin de la RD72, achevant ainsi la requalification d’un secteur en pleine mutation,
- Poursuite des travaux de la traverse d’I Peri,
- Poursuite des travaux de dénivellation du giratoire de la Gravona (ex-socordis),
- Achèvement des travaux de la route de Veru ex-RD4,
- Démarrage des travaux de la nouvelle piste cyclable de 6 km entre Saint Joseph et le pont d’I Prunelli,
- Démarrage des premières sections de la pénétrante (montée du Stiletto).

Durant le second semestre, la CdC devrait également lancer l’enquête publique de la 2x2 voies Gravona/Mizzana pour un montant de 40 M € en vue de pouvoir le présenter au PTIC.

S’agissant du Grand Bastia, les actions engagées pour une meilleure accessibilité avec :

- Poursuite des études relatives à la dénivellation du carrefour de Tragone permettant d’espérer un raccrochement de l’opération au PTIC pour une programmation travaux fin 2023/début 2024,
- Poursuite des travaux de la voie nouvelle Bastia – Furiani.
- Lancement des travaux de désamiantage du tunnel de Bastia : 5 800 tonnes d’enrobés pollués seront retirées.

Il convient également de noter les opérations de sécurité conduites sur plusieurs carrefours de la RT10 : San Brancaziu, Santa Lucia di Muriani, Sorbu è Ucagnanu, Alistru, Tagliu è Isulacciu,

Sur l’axe Aiacciu-Bastia, sera poursuivie la politique de créations de créneaux de dépassement (ex : création d’une voie lente côté sud du col de Vizzavona) et l’achèvement de la rectification du virage de Funtanone di Vignale.

Entre Aiacciu et Portivechju sont actuellement en cours les études de la déviation d’Ulmetu et la création des créneaux de dépassement à Roccapina.

Les travaux du dernier parking d’Ulmetu démarreront en 2021.

Entre Bastia et Portivechju est poursuivie l'étude de la déviation de Santa Lucia di Portivechju. Se poursuivront les travaux de réfection de la section Aleria/Ghisonaccia avec des méthodes alternatives et environnementales.

S'agissant de l'ex-réseau départemental du Pumontu, il convient de poursuivre la modernisation programmée sur plusieurs axes :

- Ex-RD 81 – Achèvement du giratoire d'A Balisaccia, création d'une voie lente financée au PEI,
- Ex-RD 322 – poursuite de la déviation de Figari,
- Ex-RD 268 – démarrage des travaux de réfection de la section de la Madunina à Santa Lucia di Tallà financés par le PEI à hauteur de 6,5 M €.

Dans le Cismonte, il convient de programmer les études pour traiter les sections sévèrement affectées par les intempéries de 2015, 2016 et 2018. La CdC devra poursuivre son programme de modernisation, de régénération et de désenclavement de plusieurs bassins de vie comme le Niolu (RD84) et le Bozziu (RD39). A noter le remplacement du pont de Casaluna par un nouveau pont de 50 ml financé par le PEI à hauteur de 3,5 M € et la réfection de la RD 39, itinéraire abandonné sur Carticasi.

La CdC poursuivra également sa politique de sécurisation de nos ponts fragilisés par le temps pour garantir la sécurité de nos usagers (mise en place de ponts provisoires à Albu, à Piazzole, travaux de renforcement du pont de Casamoza).

La maintenance :

Dès 2018, a été engagée la mise à plat des outils nécessaires à la maintenance du patrimoine routier de plus de 5000 kms.

Compte tenu des procédures retenues en matière de marché public et de l'intérêt d'harmoniser les méthodes sans ignorer les spécificités (amiante, organisation, moyens en ressources) dans le domaine des travaux de maintenance, il a été décidé la mise au point d'accords-cadres.

Ainsi, l'ensemble des consultations annoncés fin 2018 ont été lancées et quasiment toutes attribuées. Cela représente environ 88 accords-cadres.

Ils concernent les opérations de signalisation de chantier, de dégagement d'emprises (débroussaillage, arbres, clôtures), de démolitions diverses, de petits terrassements, d'enrochements, de gabions, de travaux sur regard et tampons, d'assainissement, de dispositifs de retenue, d'accotements, de petits soutènements, de curages, de location de matériels (nacelles, pelles...), de fournitures pour la mise en œuvre de matériaux de couche de forme, bétons et maçonneries... A noter également la mise en œuvre récente des accords-cadres de maintenance en zone amiantifère en Cismonte (Olcani, San Lurenzu, Bustanicu etc...).

Sans compter des accords-cadres de prestations intellectuelles partagés avec les directions de l'investissement (topographie, géotechnique, écologie, etc...).

Nous sommes donc en mesure de déployer les entreprises attributaires en différents points du réseau en priorisant les points singuliers engageant la sécurité.

➤ Programme 1122 : Parc de la voirie

Ce programme concerne la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés ainsi que la fourniture aux personnels techniques, des matériels de débroussaillage, leurs consommables et outillage à main nécessaire à l'exécution des missions de la Collectivité de Corse sur l'ensemble du territoire au profit du dispositif de la voirie.

L'objectif est d'optimiser l'ensemble de la gestion des moyens roulants et mécanisés sur le réseau routier.

Les crédits inscrits seront destinés, en section fonctionnement à l'achat de carburant, à la fourniture de petit équipement, aux contrats de prestations de service, aux location mobilières, à l'entretien du matériel roulant, des matériels et mobiliers et aux taxes et impôts sur les véhicules.

En investissement, les crédits permettront l'achat au niveau régional de matériel et outillage (véhicules, tronçonneuses, tracteurs, bateaux ...)

Politique V.C - Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

Les chiffres clés : 1 compétence / 4 programmes

1,350 M€ d'autorisations de programme / 25,614 M€ de crédits d'investissement

0,880 M€ d'autorisations d'engagement / 0,863 M€ de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 114 un montant de CP de 26,477 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 2,230 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

			AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires			1 350 000	25 614 000	880 000	863 000	2 230 000	26 477 000
<i>Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>			<i>1 350 000</i>	<i>25 614 000</i>	<i>880 000</i>	<i>863 000</i>	<i>2 230 000</i>	<i>26 477 000</i>
<i>Programme</i>	<i>1141</i>	<i>Infrastructures portuaires - Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>950 000</i>	<i>16 000 000</i>	<i>780 000</i>	<i>663 000</i>	<i>1 730 000</i>	<i>16 663 000</i>
<i>Programme</i>	<i>1142</i>	<i>Infrastructures aéroportuaires - Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>400 000</i>	<i>4 590 000</i>	<i>100 000</i>	<i>200 000</i>	<i>500 000</i>	<i>4 790 000</i>
<i>Programme</i>	<i>1143</i>	<i>Ports - Subventions</i>	<i>-</i>	<i>24 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>24 000</i>
<i>Programme</i>	<i>1144</i>	<i>Aéroports - Subventions</i>	<i>-</i>	<i>5 000 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>5 000 000</i>

➤ Programmes 1141, 1142, 1143 et 1144 :

En 2022, les objectifs sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires conduisent à poursuivre ou à engager les principales opérations d'investissement suivantes :

- La finalisation des études et le lancement du marché de travaux pour la sécurisation des postes avions, l'extension des parkings commerciaux et d'aviation générale ainsi que la création d'un deuxième taxiway à l'aéroport de Figari ;
- La finalisation des études et le lancement du marché de travaux de renforcement et de mise aux normes de la piste de l'aéroport d'Ajaccio ;
- Le lancement des études pour la mise en conformité des taxiways de l'aéroport d'Ajaccio ;
- Le lancement des études pour la protection du seuil 02 de l'aéroport d'Ajaccio ;
- La poursuite des travaux des réparations et confortement des ouvrages maritimes du port de Bastia ;
- La poursuite des travaux de reconstruction du quai IV du port de Bunifaziu pour une livraison en juin 2022 ;
- La définition du devenir du port de Calvi ;

- Le démarrage des travaux sur les ports de pêche concernant les ouvrages de protection et de dragage des ports d'Erbalunga, Centuri, Santa Severa, Giottani,... ;
- Au travers de subventions aux exploitants aéroportuaires pour les mises en conformité et de développement des infrastructures aéroportuaires.

Politique V.D - Les transports ferroviaires et l'intermodalité

Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme

8 M€ d'autorisations de programme / 6 M€ de crédits d'investissement

24,550 M€ d'autorisations d'engagement / 24,090 M€ de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 115 un montant de CP de 30,090 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 32,550 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	8 000 000	6 000 000	24 550 000	24 090 000	32 550 000	30 090 000
<i>Compétence 115 - Réseau ferré</i>	<i>8 000 000</i>	<i>6 000 000</i>	<i>24 550 000</i>	<i>24 090 000</i>	<i>32 550 000</i>	<i>30 090 000</i>
<i>Programme 1151 Réseau ferré</i>	<i>8 000 000</i>	<i>6 000 000</i>	<i>24 550 000</i>	<i>24 090 000</i>	<i>32 550 000</i>	<i>30 090 000</i>

➤ Programme 1151 – Réseau ferré

En 2022 seront poursuivies diverses opérations, cofinancées au titre des différents programmes contractualisés avec l'Etat et l'Europe : CPER 2013-2014 – CPER 2015-2022 – PEI 4 – Plans de Relance Etat et Europe (REACT'EU).

L'objectif est la mise en œuvre progressive de ces différentes opérations, ce qui comprend la poursuite en phase travaux des opérations déjà engagées (CCVU, modernisation des principales gares), l'engagement des autres projets en phase d'études détaillées ou travaux (évitement de BASSANESE, Gare de FURIANI) et des opérations inscrites aux plans de relance de l'Etat et de l'Europe pour lesquelles les délais sont assez contraints.

Plus précisément, ces opérations visent :

La rénovation et la sécurisation du réseau :

- Modernisation et sécurisation de Passages à Niveau non équipés en automatisme de type SAL2.
- Mise en œuvre de la sécurisation des 5 plus longs tunnels dont l'urgence consiste à les équiper en électricité pour les balises lumineuses et assurer la pose d'antennes pour la continuité radio exploitation sol/train :
 - Toretta (sur Bastia long 1,4km avec 52 trains/J)
 - Asprettu (sur Ajaccio long 376m avec 24 trains/J)
 - Vizzavona (3,9km avec 12 trains/J)
 - San Petru di Venacu (long 611m avec 12 trains/J)
 - San Quilicu (long 484m avec 12 trains/J)

Cela permettra également de compléter l'équipement sur la radio/sol train du réseau ferré dans les zones blanches qui persistent depuis longtemps, et dont l'actuel cantonnement radio ne permet pas une gestion totalement centralisée par le PC de Bastia,

- Sécurisation des parois rocheuses (12 zones de risques très élevés),
- Rénovation/renforcement de 5 ouvrages d'art métalliques majeurs sur la ligne centrale (MUZZELE, - CASAMOZZA (PK 21+300) ; PRUNELLI (PK 26+034) ; ALBANO (PK 31+885) ; MUZZELLE (PK 40+836) ; ASCU-CENTRALE (PK 45+672),
- Poursuite des études générales de réparation des ouvrages d'art,
- Déploiement de la CCVU sur la ligne centrale avec l'équipement de 10 points de croisement :

- AIACCIU, CALDANICCIA, MIZANA, UCCIANI, VIZZAVONA, TATTO, VIVARIU, CORTI, PONTE NOVU. Les travaux de dépose/pose d'aiguillages ont commencé de même que les travaux dans les gares de CALDANICCIA (réouverture croisement), MIZZANA (voie navette peri urbaine) et UCCIANI (remisage supplémentaire) qui comprennent une modification des voies
- Le changement des automates existants sur les 5 gares entre Bastia et Casamozza et l'interface de visualisation/pilotage dans le poste central
- La création du point d'évitement de BASSANESE
- Réalisation de deux points de croisement (entre Calvi et Isula) intégrés à la CCVU, à LUMIU et à ALGAGHJOLA (avec allongement de la voie de croisement),
- Aménagement des AMG.

Et des gares :

- Mise en accessibilité de 5 principales gares et 4 haltes du réseau sur la ligne centrale par traitement des bâtiments, quais ferroviaires, parkings contrôlés, quais cars/bus sur les sites de : AIACCIU, CALDANICCIA, MIZANA, VIZZAVONA, TATTO, VENACU, CORTI, CASAMOZZA, U BORGU,
- Réalisation d'un Pôle d'Echange à MIZANA (réhabilitation de la gare avec extension), dont le permis de construire est obtenu,
- Réalisation de la halte de I CANNI à Aiacciu en lien avec la reprise des PN existants N° 56 et 57 et la création d'un PN piétons pour accéder au parking VL, au début du site de la gare d'Aiacciu (futur PN 58.1),
- Modernisation des gares de CALVI (bâtiments + parvis + quais) et d'ISULA (bâtiments + parvis),
- Le déploiement de la semi-automatisation en Balagna dans les gares de CALVI et l'ISULA.
- Transfert du dépôt de Bastia (démolition des dépôts) sur le site de Casamozza (avec construction d'un nouveau bâtiment pour la gestion du parc actuel et dans la perspective de l'arrivée de nouvelles rames),
- Acquisition de matériel périurbain.

Le développement de l'intermodalité :

- Aménagement d'un parking intermodal sur la gare de FURIANI consistant à créer un accès contrôlé spécifique aux bus de la CAB avec la création de quais réservés aux bus,
- Aménagement des pôles intermodaux de Mizana, l'Isula et Corti,
- AMO piste cyclable vieux port de Bastia,
- Poursuite des études relatives à la desserte du train des plages de Balagna,
- Mise en œuvre du programme de billetterie sur le réseau ferré et subventions aux EPCI.

Le développement de la digitalisation :

- Mise en place d'un système d'information-voyageurs avec différents niveaux d'équipements selon l'importance des sites, sur les gares et haltes, du réseau ferré et du réseau d'autocars de la Corse.
- Acquisition de logiciels de planification et de suivi ferroviaire

Politique V.E - Les transports urbains et scolaires

Les chiffres clés : 1 compétence / 3 programmes

200 000 € de crédits d'investissement

26,600 M€ d'autorisations d'engagement / 27,100 M€ de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 116 un montant de CP de 27,300 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 26,600 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.E - Les transports urbains et scolaires	-	200 000	26 600 000	27 100 000	26 600 000	27 300 000
<i>Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires</i>	-	<i>200 000</i>	<i>26 600 000</i>	<i>27 100 000</i>	<i>26 600 000</i>	<i>27 300 000</i>
<i>Programme 1161 Transports de voyageurs</i>	-	<i>100 000</i>	<i>1 650 000</i>	<i>2 150 000</i>	<i>1 650 000</i>	<i>2 250 000</i>
<i>Programme 1162 Transports scolaires</i>	-	<i>100 000</i>	<i>22 950 000</i>	<i>22 950 000</i>	<i>22 950 000</i>	<i>23 050 000</i>
<i>Programme 1163 Transports personnes en situation de handicap</i>			<i>2 000 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>2 000 000</i>

➤ Programmes 1161,1162,1163 :

Les objectifs 2022 seront les suivants :

- L'établissement d'un schéma de cohérence territoriale en étroite collaboration avec les communautés de communes.

Préalablement, un diagnostic portant sur 3 points devra être dressé et faire ressortir :

- La connaissance de la demande,
 - Le niveau de service à offrir pour répondre à la demande,
 - La détermination des moyens nécessaires à mettre en œuvre.
- Le développement de l'intermodalité : Mettre en cohérence l'utilisation de plusieurs modes de transports (train, transports interurbains, transports urbains...etc)
- Adapter/créer les moyens matériels et les infrastructures, en particulier en ce qui concerne les systèmes d'information (billettique unique, information des voyageurs, site internet...)
 - Lancer les procédures de conventionnement pour les lignes de transports interurbaines sur le Cismonte et la relance de celles du Pumonte,
 - Etude de la matérialisation des points d'arrêts (commerciaux)

Politique V.F - L'aménagement et la transformation numériques de la Corse

Les chiffres clés : 1 compétence / 2 programmes

0,050 M€ d'autorisations de programme / 14,642 M€ de crédits d'investissement

1,045 M€ d'autorisations d'engagement / 521 000 € de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 121 un montant de CP de 15,163 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 1,095 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	50 000	14 642 000	1 045 000	521 000	1 095 000	15 163 000
<i>Compétence 121 - Réseau THD</i>	<i>50 000</i>	<i>14 642 000</i>	<i>1 045 000</i>	<i>521 000</i>	<i>1 095 000</i>	<i>15 163 000</i>
<i>Programme 1211 Réseau très haut débit de la Corse - Infrastructures</i>	<i>-</i>	<i>14 000 000</i>	<i>-</i>	<i>170 000</i>	<i>-</i>	<i>14 170 000</i>
<i>Programme 1212 Réseau très haut débit - Usages et sécurité</i>	<i>50 000</i>	<i>642 000</i>	<i>1 045 000</i>	<i>351 000</i>	<i>1 095 000</i>	<i>993 000</i>

➤ Programme 1211 – Réseau très haut-débit – Infrastructures

Ce programme permet d'assurer l'aménagement et la transformation numérique de la Corse en matière d'infrastructures de réseaux de télécommunication haut débit et très haut débit. Il intègre aussi les opérations liées à la téléphonie mobile. Il s'attache notamment au financement de projets structurants en matière de très haut débit et de haut débit.

Poursuite des opérations concernant le haut débit et le très haut débit tant au niveau filaire qu'au niveau de la téléphonie mobile. Lancement d'une nouvelle acquisition de câble entre la Corse et le continent.

Les crédits de paiements inscrits au BP permettront :

En investissement :

- La poursuite du projet FTTH avec le versement des acomptes de la subvention allouée au délégataire ;
- La poursuite des chantiers d'opticalisation et de montée en débit ;
- La mise en œuvre du réseau THD des EPLE ;
- L'acquisition d'un nouveau câble optique sous-marin entre la Corse et le Continent.

En fonctionnement :

- La maintenance des points haut de la collectivité et du câble sous-marin existant ;
- Le renouvellement des adhésions aux associations de collectivité dans le domaine du numérique.

➤ Programme 1212 – Réseau très haut-débit – Services et usages numériques

Ce programme permet d'assurer la transformation numérique de la Corse en matière de développement des services et des usages numériques au sein de l'ensemble de la société insulaire. Il s'attache notamment à définir la stratégie numérique de la Corse (Smart Isula), à assurer sa mise en œuvre opérationnelle avec toutes les parties prenantes, à soutenir le développement de plateformes de services numériques dans différents domaines (exemples : éducation, cybersécurité, open data...), à développer des dispositifs permettant la médiation et l'inclusion numérique et enfin à assurer l'instruction des dossiers de la mesure 2.C du PO FEDER.

Les principales opérations envisagées au BP 2022 sont les suivantes :

- Poursuite du financement concernant l'espace numérique de travail pour les lycées et collèges,
- Financement du déploiement opérationnel du CSIRT dans le cadre de l'appel à projet national « CSIRT régionaux » de l'ANSSI (financé à hauteur de 1M€),
- Soutien financier à la structuration du « Hub territorial du numérique inclusif », financement de l'organisation d'une manifestation labellisée NEC lié au numérique inclusif, Financement de la mesure Salvezza 5.7 à destination des Espaces publics numériques de Corse,
- Financement des services dévolus à la gestion du nom de domaine. Corsica porté par la Collectivité,
- Financement de la plateforme open data territoriale et de la démarche de préfiguration d'un service public de la donnée,
- Financement de la logistique liée aux travaux d'innovation des politiques publiques portés par le CORSICA LAB,
- Financement de l'accompagnement relatif à la stratégie SMART ISULA.

Axe VI - Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif

Construire un nouveau modèle économique et touristique post COVID, basé sur une économie de production et la réduction de nos dépendances

- Promouvoir un modèle de développement économique et social équilibré et diversifié « u riacquistu economicu di u rilanciu è di a resilienza,

- Permettre l'autonomie alimentaire de la Corse en rénovant le modèle agricole et la maîtrise du foncier agricole

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

33 330 000 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

52 028 600 €

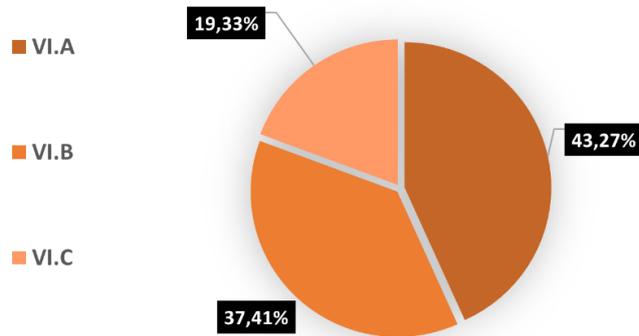
→ Autorisation d'engagement de :

33 570 000 €

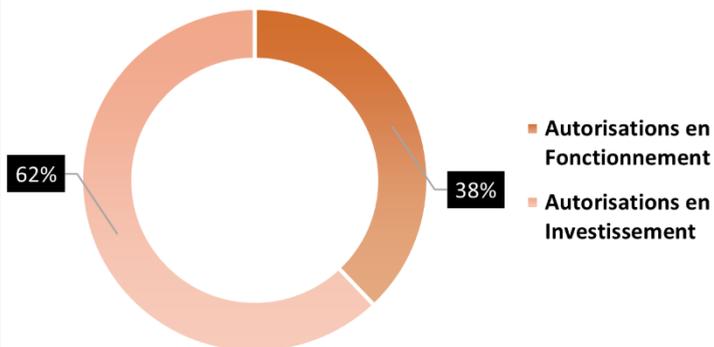
→ Autorisation de programme de :

59 940 000 €

Répartition des crédits de paiements par politique



La programmation financière



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
VI.A Le développement agricole et rural	24 940 000	20 728 600	16 204 000	16 204 000	41 144 000	36 932 600
VI.B Le soutien aux entreprises	26 000 000	26 000 000	5 970 000	5 930 000	31 970 000	31 930 000
VI.C Le développement touristique	4 000 000	5 300 000	11 396 000	11 196 000	15 396 000	16 496 000
TOTAL	54 940 000	52 028 600	33 570 000	33 330 000	88 510 000	85 358 600

Politique VI.A - Le développement agricole et rural

Les chiffres clés : 2 compétences / 10 programmes

24,940 M€ d'autorisations de programme / 20,728 M€ de crédits d'investissement

16,204 M€ d'autorisations d'engagement / 16,204 M€ de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VI.A Le développement agricole et rural	24 940 000	20 728 600	16 204 000	16 204 000	41 144 000	36 932 600

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 211 un montant de CP de 34,404 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 39,144 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 211 - Agriculture	23 740 000	19 000 000	15 404 000	15 404 000	39 144 000	34 404 000
Programme 2110 ODARC - Structure	1 000 000	1 500 000	10 954 000	10 954 000	11 954 000	12 454 000
Programme 2111 ODARC - Dvp rural TOP UP 2014/2021	-	2 355 456			-	2 355 456
Programme 2113 ODARC - Dvp rural - TOP UP	-	244 544			-	244 544
Programme 2114 ODARC - Opérations spécifiques	1 600 000	3 400 000	550 000	550 000	2 150 000	3 950 000
Programme 2115 ODARC - Dvp rural - Hors FEADER et TOP UP	7 140 000	5 000 000			7 140 000	5 000 000
Programme 2116 SMAC			3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Programme 2118 ODARC - Dvp rural FEADER 2014/2020	12 000 000	6 500 000			12 000 000	6 500 000
Programme 21190 Fonds foncier agricole	2 000 000				2 000 000	-
Programme 21191 Ingénierie agricole			400 000	400 000	400 000	400 000

➤ Programme 2110 – ODARC – Structure

Dotation de fonctionnement :

L'Office demande une augmentation de 19,1 % de sa dotation de fonctionnement au titre de l'exercice 202. Un droit à recrutement supplémentaire par création d'un poste de catégorie A (chargé de projet PAC) est accordé. Les recrutements éventuels d'un chargé de projet hydraulique et d'un chargé de projet en expérimentation apicole ne pourront intervenir que sous plafond d'emploi.

Cette augmentation par rapport à la dotation 2021 se répartit de la manière suivante :

- 2% d'accroissement en lien avec le fonctionnement de l'ODARC après 3 années de statu quo en 2017, 2018, 2019, une augmentation de 2% en 2020 et de 0,4% en 2021 ;
- 12,5% d'accroissement par rapport à l'intégration à l'ODARC du service agroenvironnement de l'OEC (15 agents) ;
- 3,8 % au titre des coûts de fonctionnement inhérents à l'intégration à l'ODARC de la structure Corsic'Agropole à partir du 1er juillet 2022.

Il est donc proposé d'arrêter la dotation de fonctionnement de l'ODARC à 10 954 000 € pour l'exercice 2022.

Investissements en propre :

Les opérations d'investissement notables concernant l'exercice 2022 et finançables à partir de ce programme se déclinent ci-après.

Il s'agit de :

- La poursuite du renouvellement d'une partie du parc informatique, du système d'information de l'Office et du mobilier de bureaux.
- L'actualisation de la mise en place de la signalétique des Routes des Sens Authentiques sur les 8 territoires insulaires dédiés et à la création d'un nouveau territoire.

Elles concernent aussi :

- Le site d'Altiani, sur lequel il est prévu d'améliorer les infrastructures existantes notamment de réhabiliter et d'agrandir le système d'irrigation des cultures, de poursuivre les opérations de démaquisage et de clôtures, d'acquérir du matériel, de construire un nouvel espace bergerie comprenant un espace laboratoire et des bureaux pour le personnel technique, de finaliser les investissements de matériel scientifique à des fins d'expérimentation.
- La poursuite de la réhabilitation du site de Migliacciaro, destiné à devenir un pôle de compétences en filière fourrages et céréales avec la création d'un espace d'accueil permettant de regrouper sur le site l'ensemble des personnels techniques nécessaires au développement du pôle mais également la permanence de l'ODARC et de ses partenaires. Sont également prévues des opérations de réhabilitation du système d'irrigation et la création d'un bâtiment de stockage de fourrage avec un espace innovant de séchage du fourrage.
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage du pôle petits ruminants qui a dû être reportée compte tenu de la crise sanitaire.

Il vous est proposé pour 2022 d'inscrire dans le cadre de ce programme, pour l'investissement 1 000 000 € en autorisations de programme et 1 500 000 € en crédits de paiement, et pour le fonctionnement 10 954 000 € en autorisations d'engagement et 10 954 000 € en crédits de paiement.

➤ Programme 2111 – ODARC - Dvp rural TOP UP 2014/2021

Cet axe a pour vocation de venir compléter les crédits CDC mis en contrepartie du Feader. Compte tenu de l'abondement de crédits FEADER, cet axe ne devrait pas être sollicité en 2022 au profit de la contrepartie nationale en crédits CDC.

Il vous est proposé au titre de 2022 d'inscrire dans le cadre de ce programme, pour l'investissement 0 € en autorisations de programme et 2 355 456 € en crédits de paiement

➤ Programme 2113 – ODARC - Dvp rural - TOP UP

Ces montants (244 544 €) correspondent aux ultimes demandes d'acompte et solde à effectuer en 2022 au regard des dossiers relatifs à la mesure Conversion à l'Agriculture Biologique engagés sur 5 ans dans le cadre de ce programme et restant à payer.

➤ Programme 2114 – ODARC - Opérations spécifiques

Investissement :

1. Appui aux SAFER et mobilisation du foncier : 450 000 €

Au regard de l'état du marché foncier à usage agricole (indivision occupation des sols sans titre, faiblesse des aménagements fonciers, ...), cet appui a pour objectif de soutenir l'action d'opérateurs fonciers afin qu'ils puissent dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers, protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles, et accompagner le développement de l'économie locale.

Cet appui a également vocation à compléter les interventions de la CdC au travers du PDRC et des fonds Hors Feader et Hors Top Up dans le domaine du soutien aux associations foncières autorisées qui sont des outils d'aménagement foncier et de développement à disposition des territoires et des collectivités locales.

Une véritable dynamique s'est en effet instaurée depuis quelques années sous l'impulsion de l'ODARC et de plus en plus de communes ou structures intercommunales s'inscrivent dans une démarche de création d'associations foncières de propriétaires, seul véritable outil juridique permettant de mobiliser un foncier morcelé, indivis mais également non titré. L'accompagnement de ces acteurs ayant une volonté d'aménagement et de développement de leur territoire est pour la CdC et l'ODARC une priorité

2. Dispositif de gestion de crise : 500 000 €

L'ODARC est régulièrement confronté à des demandes individuelles ou collectives d'agriculteurs ayant eu à subir d'importantes dégradations de leurs outils de production suite à des événements climatiques, sanitaires, accidentels et économiques qui remettent en cause la pérennité de leurs exploitations

3. Campagne de contrôles SIGC - tranche 2022 : 50 000 €

A la lumière des textes réglementaires, le champ des missions confiées à l'ODARC, en tant qu'organisme payeur du Feader, s'est élargi à une compétence « contrôle » pleine et entière des aides du PDRC 2014-2020.

Comme les contrôles surfaciques du premier pilier de la PAC (gestion conservée par l'Etat et réalisés par l'ASP) peuvent impacter les mesures surface du deuxième pilier, l'ODARC se voit dans « l'obligation », dans un souci de cohérence, de déléguer les contrôles à l'Agence de Services et de Paiement, afin que le même organisme assure les deux contrôles.

La Commission Européenne incite par ailleurs à ce que les surfaces contrôlées au titre du premier pilier, le soient aussi au titre du deuxième pilier de la PAC dont la CdC est Autorité de Gestion.

4. Aide à la promotion : 200 000 €

Ces opérations sont indispensables à l'équilibre général de l'image commerciale des productions agricoles et rurales insulaires à travers notamment la promotion des filières agricoles qui n'ont pas encore obtenu de certification (fruits et légumes, agneau, veau, fromages fermiers...), la promotion générique et la sensibilisation des différents publics à la diversité de l'agriculture corse et à ses spécificités. Elles sont d'autant plus importants comptes tenus de la crise sanitaire. Parallèlement, l'actualisation des Routes des Sens Authentiques sur les 8 territoires constitués et leur promotion seront mises en œuvre.

5. Soutien aux analyses de santé animale en secteur élevage : 200 000 €

Il s'agit de financer 200 000 € relatifs à la participation de l'ODARC aux analyses de santé animale réalisées par les laboratoires 2A et 2B de la CDC, pour l'exercice 2022, conformément à la délibération de l'Assemblée de Corse et ce, afin de soutenir l'élevage en Corse.

6. Garantie bancaire - Jeunes Agriculteurs : 30 000 €

Le fonds de garantie vise à faciliter l'accès au crédit des jeunes agriculteurs durant les cinq premières années de leur installation. Il est nécessaire au titre de l'exercice 2022 de poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif, animé par l'association CAPI, pour laquelle il faut prévoir un appui financier, la responsabilité financière du fonds de garantie relevant de France Active Garantie.

L'analyse des rapports d'activité antérieurs de cette structure a confirmé la pertinence de cet outil de financement de l'agriculture.

7. Prêts d'honneur - Jeunes Agriculteurs : 170 000 €

Ce fonds vise également à faciliter l'accès au crédit des jeunes agriculteurs à travers l'obtention de prêts d'honneur durant les cinq premières années de leur installation. La gestion du dispositif qui doit se poursuivre au regard de sa pertinence est assurée par la structure CAPI dont il faut poursuivre l'accompagnement

Fonctionnement :

1. Salon international de l'agriculture 2023 : 550 000 €

Le Salon International de l'Agriculture se tiendra à nouveau à Paris, Porte de Versailles.

La CdC et l'ODARC y seront présents aux côtés des Chambres d'Agriculture afin de promouvoir l'agriculture insulaire et les produits du terroir, et donner au grand public une image positive de la Corse.

Depuis le SIA 2017, l'ODARC organise ce salon en partenariat avec les Chambres d'Agriculture. Ainsi, compte tenu du calendrier inhérent à l'organisation de cet événement, un certain nombre d'engagements juridiques accompagnés de versements d'acomptes sont à prévoir sur 2022 pour le SIA 2023 (réservation espaces, agence de communication, standiste, nuitées...).

Il est proposé au titre de 2022 d'inscrire dans le cadre de ce programme, pour l'investissement 1 600 000 € en autorisations de programme et 3 400 000 € en crédits de paiement ; et pour le fonctionnement 550 000 € en autorisations d'engagement et 550 000 € en crédits de paiement.

➤ Programme 2115 – ODARC - Dvp rural - Hors FEADER et TOP UP

Ce programme qui est dédié au Hors Feader et Hors Top Up soutient principalement :

- L'information et la diffusion des connaissances techniques scientifiques et les actions collectives de filières qui s'inscrivent sur les axes qualité, identité et promotion des produits certifiés, et cela dans le cadre du plan Ambition Corse 2022.

- L'accompagnement des « Contrats de Coopération Professionnelle Agricole- CCPA ».

- Financement de la modernisation des exploitations agricoles ou forestières sur régime d'aides d'Etat (aides simplifiées, caves vinicoles, accompagnements spécifiques...)

Cet axe permet l'accompagnement de projets qui ne sont pas ou difficilement finançables par du FEADER.

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme, pour l'investissement 7 140 000 € en autorisations de programme et 5 000 000 € en crédits de paiements pour l'exercice 2022.

➤ Programme 2116 – SMAC

Le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC) a été créé, suite à une volonté politique affirmée de soutenir et promouvoir le développement des filières d'élevage insulaires (délibération de l'Assemblée de Corse du 17 avril 2003), par arrêté de Monsieur le Préfet de Corse du 3 juillet 2003. Les membres du Syndicat sont les collectivités propriétaires des abattoirs, la CDC, la Chambre régionale d'agriculture et l'ODARC.

Il gère six abattoirs dans toute la Corse. Depuis 2020, le fonctionnement du SMAC a été profondément modifié, notamment avec la gestion en régie de l'abattoir de Ponte Leccia.

La Collectivité de Corse a pour priorité de mettre en place une convention d'objectifs et de moyens avec le SMAC pour les exercices 2022-2023.

Pour l'exercice en cours, la contribution de notre Collectivité à ce syndicat s'établit ainsi :

- Une part statutaire de l'ordre de 870 000 € par an, qui permet le soutien au fonctionnement de cet organisme,

- Un tarif unique de 2 630 000 €, qui vient prendre en charge une partie du coût propre de l'abattage avec un paiement sur justificatifs.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme : 3 500 000 M€ tant en autorisation d'engagement qu'en crédits de paiement

➤ **Programme 2118 – ODARC - Dvp rural FEADER 2014/2020**

L'axe « Feader » doit permettre notamment d'accentuer les efforts de soutien financier à destination :

- Des investissements physiques permettant la structuration des exploitations agricoles, et de procéder aux aménagements de l'espace à vocation agricole, pastoral, hydraulique et forestier.
- Des exploitations agricoles et des entreprises en phase de développement et en permettant de soutenir en particulier l'installation des jeunes agriculteurs.
- La diversification des exploitations notamment au travers des circuits courts.
- L'amélioration des forêts avec en particulier les opérations relevant de la sylviculture et des exploitations forestières.
- Des mesures « Conversion à l'AB » et « Maintien AB », suite à la volonté de poursuivre ces dispositifs sur 2022.

Compte tenu d'un abondement de crédits FEADER (transition et EURI) et afin d'optimiser la mise en œuvre du PDRC, l'ODARC demande une augmentation des crédits contrepartie FEADER.

Il vous est proposé pour l'exercice 2022 d'inscrire dans le cadre de ce programme, pour l'investissement 12 000 000 € en autorisations de programme et 6 500 000 € en crédits de paiement.

➤ **Programme 21190 – Fonds foncier agricole**

Dans le cadre du partenariat avec la SAFER de Corse, une dotation supplémentaire de 2M€ au Fonds Foncier agricole a été inscrite conformément aux dispositions de la délibération n°21/048 du 24 mars 2021.

➤ **Programme 21191 – Ingénierie agricole**

L'agriculture connaît depuis de nombreuses années des mutations puissantes appelant un changement profond des modèles de gestion des espaces agricoles.

La crise de la COVID-19 en impactant durement la profession a mis en évidence la nécessité d'accélérer les changements structurels en cours vers des objectifs d'autonomie alimentaire, de meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et de revitalisation des territoires du rural, de l'intérieur et de la montagne.

La nouvelle politique agricole commune de l'Europe est également un vecteur de changement en répondant à trois objectifs généraux :

- favoriser une agriculture intelligente et résiliente assurant la sécurité alimentaire ;
- renforcer les actions favorables à l'environnement et au climat qui contribuent aux objectifs environnementaux et climatiques de l'Union européenne ;
- renforcer le tissu socio-économique des zones rurales.

Pour répondre à ces objectifs généraux, la stratégie mise en œuvre dans chaque état membre sera structurée autour de neuf objectifs spécifiques et notamment : soutenir le renouvellement des générations, assurer la préservation des paysages et de la biodiversité, protéger les ressources naturelles dans un objectif de développement durable, assurer un revenu équitable aux agriculteurs et rééquilibrer les pouvoirs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. La mise en œuvre d'un éco-régime renforce le rôle des agriculteurs dans le développement durable des territoires.

Ce programme budgétaire intervient en faveur des Chambres d'agriculture de Corse-du-Sud et de la Haute-Corse dans le cadre d'un partenariat qui s'inscrit pleinement dans ces objectifs stratégiques ainsi que dans les axes de la politique agricole que notre institution entend mettre en œuvre.

En partenariat avec les chambres d'agricultures de la Corse du Sud et de la Haute Corse, la Collectivité de Corse apportera son soutien financier aux actions s'inscrivant dans le cadre d'un programme de développement durable des territoires agricoles et ruraux et de sauvegarde des élevages de montagne fragiles.

Ces actions partenariales concernent notamment : l'aménagement foncier, la structuration des exploitations, les aménagements pastoraux, la prévention des incendies, le développement des circuits courts et plus généralement le développement des territoires.

Pour 2022, il vous est proposé l'inscription de 400 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 212 un montant de CP de 2,528 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 2 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 212 - Forêt	1 200 000	1 728 600	800 000	800 000	2 000 000	2 528 600
Programme 2121 Forêt	1 200 000	1 728 600	800 000	800 000	2 000 000	2 528 600

➤ Programme 2121 – Forêt

Il permet la mise en œuvre des orientations décidées par l'Assemblée de Corse pour le développement forestier en permettant des actions en faveur de l'économie forestière (production de bois et autres produits forestiers), de la biodiversité, de la protection contre les risques ainsi qu'à destination des usagers de la forêt. L'ensemble de ces actions se fait dans un objectif général de gestion durable et multifonctionnelle, aujourd'hui certifiée par une structure tierce indépendante. Le programme doit nous permettre de répondre aux futures évolutions globales auxquelles est soumise la forêt territoriale :

- le changement climatique nous oblige à avoir une politique de prévention des risques (incendie, santé des forêts) de plus en plus volontariste ;
- l'évolution de la filière bois nous impose de faire évoluer nos pratiques d'exploitation forestière et de commercialisation. Il convient de développer progressivement la régie d'entreprise pour ces travaux, afin de mieux valoriser les différents produits forestiers et de mieux gérer les approvisionnements des professionnels ;
- l'augmentation de la demande sociale amène à développer les structures d'accueil du public en forêt mais aussi à gérer les occupations pastorales ou agricoles.

En 2022, il s'agit également de poursuivre l'équipement en moyens permettant de mettre en œuvre l'internalisation des travaux de sylviculture et d'entretien du domaine territorial, effective depuis mars 2021. Enfin ce programme permet d'assurer les activités de la pépinière forestière de Castellucciu. Il est prévu notamment de continuer l'équipement du site : serre, clôture.

En termes d'investissement, les principales opérations prévues sont :

- La réfection du réseau routier forestier, à travers la mise en œuvre d'un accord cadre à lots géographiques
- L'amélioration des infrastructures d'accueil du public (Bonifatu, Aitone,...)
- La remise en état de peuplements forestiers affectés par des sinistres (incendies, tempête...)
- L'acquisition de matériel de chantier pour les équipes de sylviculteurs

Politique VI.B - Le soutien aux entreprises

Les chiffres clés : 1 compétence / 4 programmes

26 M€ d'autorisations de programme / 26 M€ de crédits d'investissement

5,970 M€ d'autorisations d'engagement / 5,930 M€ de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 213 un montant de CP de 31,930 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 31,970 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VI.B Le soutien aux entreprises	26 000 000	26 000 000	5 970 000	5 930 000	31 970 000	31 930 000
Compétence 213 - Action économique	26 000 000	26 000 000	5 970 000	5 930 000	31 970 000	31 930 000
Programme 2130 ADEC	6 000 000	6 000 000	5 100 000	5 100 000	11 100 000	11 100 000
Programme 2131 ADEC - Actions régionales aux entreprises	6 000 000	5 000 000	630 000	630 000	6 630 000	5 630 000
Programme 2132 ADEC - Outils financiers	14 000 000	12 000 000			14 000 000	12 000 000
Programme 2133 Mesures économiques – Plan COVID-19	-	3 000 000	240 000	200 000	240 000	3 200 000

L'année 2022 va réaffirmer le rôle de la Collectivité de Corse et de son Agence de développement économique dans la mise en œuvre de mesures de consolidation et de relance du tissu entrepreneurial insulaire en lien avec La DGA Stratégie, Innovation et Transformation et la DGA Finances et Affaires Européennes.

Cela concerne d'éventuelles mesures de sauvegarde du tissu économique si elles devaient encore s'avérer d'actualité, et pour lesquelles l'ADEC a d'ores et déjà été fortement sollicité en plus de son activité nominale, mais cela concerne d'avantage encore aujourd'hui les mesures et dispositifs visant à accompagner plus intensément la transformation de l'appareil productif et du modèle économique des entreprises, pour les placer en capacité d'être plus performantes, plus compétitives et ainsi plus à même de s'inscrire dans des dynamiques territoriales de productions à forte valeur ajoutée.

C'est la raison pour laquelle, en complément de l'augmentation significative, et sollicitée, des crédits dédiés à l'action économique, l'ADEC voit sa dotation de fonctionnement progresser également (rappelons toutefois qu'elle respecte le trend de progression annuelle recommandé). En support, la création de deux postes budgétaires nouveaux (un poste de chargé (e) d'affaires internationalisation et un poste de chargé (e) d'affaires innovation) pour faire face aux enjeux et objectifs d'intervention programmés pour 2022 s'impose.

➤ Programme 2130 – ADEC

Ce programme est dédié au financement de l'ensemble des mesures d'aides dédiés à la création, développement et reprise d'activité, incluant le soutien l'internationalisation de l'économie (Pattu Impresamundu), à l'innovation (Pattu Innuvazione) ainsi que le soutien à la création d'emploi (Pattu Impiegu).

En 2022, le programme d'actions au titre du 2130 devra s'exécuter dans un souci de parfaite articulation avec les enjeux de relance durable des entreprises et des territoires et, à ce titre, traduire la volonté actée par l'Assemblée de Corse (délibération n°21/148 AC du 30 septembre 2021) d'une efficacité renforcée des aides et dispositifs de l'ADEC.

L'enjeu étant un recentrage de l'aide publique au bénéfice d'une économie locale productive, créatrice d'une valeur ajoutée produite et réinvestie en Corse, avec l'objectif induit de tendre résolument vers une logique de projet dont la qualité et le potentiel à impulser du développement économique seront désormais appréhendés au travers de principes essentiels rappelés par le SRDEII : durabilité de l'économie, optimisation du capital humain, innovation productive, recentrage sur les territoires, promotion de la langue Corse.

Ce changement de méthode sera appuyé par la délibération portant approbation d'un guide des aides instituant une évaluation qualitative des projets susceptibles d'être aidés par l'ADEC qui privilégie une approche par opportunité au regard de critères d'appréciation objectif, comme par exemple la valorisation d'activités de production de biens ou de services non délocalisables, génératrices de valeur ajoutée et d'emplois durables, en lieu et place d'une approche par éligibilité a priori à des dispositifs d'aides.

L'enjeu sous-jacent étant ainsi de saisir le bureau de l'ADEC par opportunité de projets qui lui sont proposés et qui, désormais, traduisent un accompagnement personnalisé aux porteurs de projets et chefs d'entreprise, global, transversal, sur le long terme, prenant ainsi en considération ainsi l'ensemble des problèmes auxquels ils sont confrontés (les investissements productifs, d'innovation, d'export, de financement, de création, reprise et/ou transmission, ou encore de soutien à la création d'emplois) et qui mobilisent par ailleurs, dans le cadre d'une véritable ingénierie de projet et financière, l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et de soutien financier, au-delà des seules aides déployées par l'ADEC.

Dans ce cadre, et la phase de transition que représente l'exercice 2022 en support au changement de méthode souhaité par l'Assemblée de Corse, la demande de crédits sollicités au titre des interventions économiques distingue :

- Les besoins de CP nécessaires pour solder, en 2022 et pour la part concernée, les engagements contractés les années antérieures sur la base de l'approche centrée sur l'éligibilité aux règlements des aides qui, par constat objectif, tend à allonger les temps de liquidation des aides du fait de remontées de justificatifs souvent tardives, en lien avec un manque de maturité amont des dossiers.
- Les besoins en AP/CP nécessaires pour accompagner le déploiement et la montée en charge de la logique projet au service d'un soutien plus massif et mieux orienté de l'investissement productif territorial. La meilleure correspondance souhaitée, et affichée, entre AP et CP traduit, d'une part, l'impact attendu du changement de méthode et de l'évaluation qualitative associée, qui concentreront l'action de l'ADEC sur les projets plus matures, d'autre part, la révision des procédures (augmentation de la fréquence des instances, généralisation de la digitalisation, etc.) qui, couplé à la mise en place d'un fond de relais de subventions, permettra une liquidation plus fluide des aides économiques et, par-là, une allocation plus optimale des fonds publics.

A noter que le cadre d'intervention proposé au titre du présent programme intègre également la poursuite du déploiement, sur 2022, de la mesure 1.7 du Plan « Salvezza è Rilanciu » relative au soutien aux frais de procédures amiables et préventives pour les entreprises fragilisées (délibération n°21/147 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le dispositif territorial de soutien au financement des procédures amiables et préventives) pour laquelle sont sollicités, et intégrés dans la présente projection de budget, 350 K€ d'AP et 250 K€ de CP.

Enfin, l'ADEC voit sa dotation de fonctionnement légèrement progresser ; la demande de crédits sollicités au titre du fonctionnement de la structure s'élève à 5,100 M€ d'AE et 5,100 M€ de CPF.

➤ **Programme 2131 – ADEC – Actions régionales aux entreprises**

Ce programme est dédié au soutien à la compétitivité des entreprises, des écosystèmes productifs et des territoires. A ce titre, sont prioritairement concernés les partenariats supports au déploiement du programme, s'agissant du soutien aux pôles d'excellence et de compétitivité (Capenergies), du soutien au déploiement des actions territoriales des opérateurs de l'ESS, le soutien à la politique territoriale de restructuration économique, ou encore le soutien à l'innovation au travers de l'accompagnement de l'incubateur d'entreprises innovantes Inizià.

La mise en œuvre par l'ADEC, au titre du BP 2022, des actions prévues au titre de ce programme se concentrera comme l'année précédente sur l'instruction de dossiers et la poursuite et l'amélioration de partenariats d'ores et déjà actifs (pour la plupart récurrents) au regard du volant d'AP qu'ils mobilisent.

Est ici concerné le soutien aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire, incluant le soutien au programme d'actions territorialisées de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), de l'ARACT et des structures plus directement impliquées dans l'accompagnement de porteurs de projets comme A Prova, Working Scop, l'ADIE et CAPI (dont DLA). En cohérence avec le souhait de l'Assemblée de Corse de promouvoir désormais un mode projet, il s'agira de travailler avec les opérateurs concernés à la mise en adéquation progressive de leurs modalités d'intervention avec le changement de méthode initié, s'agissant de la qualification des porteurs de projets et entreprises accompagnés, comme de qualité des projets retenus.

Les crédits inscrits au titre de ce programme permettront par ailleurs, dans un contexte de sauvegarde et de relance du tissu économique, de renforcer l'accompagnement des porteurs de projets précaires via le redimensionnement du dispositif NACRE (aujourd'hui Crea'Imprese) et la pérennisation des activités de l'association Entreprendre pour apprendre (EPA) via la convention pluriannuelle (5 ans) d'objectifs et de moyens aujourd'hui en vigueur.

Le soutien aux actions du PIAC, à la gouvernance du Pôle de compétitivité Capenergies et au déploiement du programme d'activité de l'incubateur territorial d'entreprises innovantes (Inizià) émergeront également à ce programme, comme la réparation des dommages économiques provoqués par d'éventuelles catastrophes naturelles (Dispositif FORZA).

Les conséquences économiques, financières et sociales sans précédent de la pandémie de Covid19 et des mesures prises pour en limiter la propagation, appellera à renforcer les dispositifs de soutien financier dédiés aux entreprises en difficultés et exposées à une nécessaire phase de restructuration économique.

Enfin, le 2131 sera impacté en cours d'année avec la montée en charge souhaitée des projets collectifs (actions et prestations collectives) visant à réparer les dommages économiques subies par les PME-TPE et, plus largement, à renforcer la structuration et la compétitivité des écosystèmes prioritaires de notre économie au travers d'un parcours intégré de prestations collectives, considérant les enjeux de veille et d'accélération sectorielle, de projection à l'export et plus globalement de visibilité à l'international, de formation et d'attractivité de main d'œuvre qualifiée ou encore de gestion des reprises - transmissions.

En effet, si l'intégration stratégique des multiples acteurs constitutifs de l'espace productif territorial ne s'est pas révélée comme prioritaire dans un contexte de croissance continue de l'activité et de l'emploi, les conséquences économiques de la pandémie sanitaire pointent désormais l'impérieux besoin de développement d'une capacité collective d'action en support à la compétitivité et relance des entreprises constitutives des écosystèmes productifs.

Tel a précisément été l'objet de la saisine du groupe de 12 entreprises de l'agro-alimentaire Corse (531 salariés) pour le soutien demandé à la mise en place de mesures concertées d'accompagnement, complémentaires aux dispositions gouvernementales, pour soutenir leur rebond et, au-delà, l'évolution de leur modèle économique ou de leur stratégie de prospection et de commercialisation. Cet écosystème productif constituera à ce titre une priorité d'intervention pour l'année 2022.

Dans ce cadre, et par parallélisme des formes avec la méthodologie proposée dans la construction du programme 2130, la demande de crédits sollicités en 2022 au titre des actions régionales aux entreprises distingue,

- Le volume de CP sollicité pour faire face aux engagements contractualisés les années antérieures ;
- Le montant d'AP/CP sollicité pour consolider les partenariats existants et en initier de nouveaux en soutien à la démarche projet engagées, s'agissant notamment d'une meilleure implication des territoires,
- Suivant cette même logique, la demande d'AP/CP sollicitée pour accompagner la montée en charge des projets collectifs (1M€ d'AP et 500K€ de CP). Les crédits sollicités au titre des projets et prestations collectives devront toutefois être appréciés, et arbitrés, au regard de la demande en cours, formulée aux services de l'Etat et de la possible mobilisation d'une partie des reliquats de crédits PEI du plan PINVILLE.
- Enfin, à la suite de la requalification en fonctionnement de l'intervention support à la bonification des coûts d'emprunts contractés par la CADEC pour la mise en œuvre d'avances remboursables, le montant d'AE et de CP nécessaires, respectivement 630 K€ et 630K€.

➤ Programme 2132 – ADEC – Outils financiers

Plus encore que l'année 2021, 2022 marquera un contexte de réparation des conséquences économiques de la pandémie sanitaire sur le tissu entrepreneurial insulaire. La masse des PGE et des dettes fiscales et sociales accumulées par les entreprises pour faire face aux problèmes de trésorerie va prioritairement mobiliser les organismes bancaires dans le cadre de l'étalement inévitable de ces dettes pour nombre d'entreprises.

Parallèlement, les entreprises vont devoir investir et s'équiper pour participer pleinement à la relance et c'est dans ce cadre qu'il va falloir accélérer la structuration d'une offre de financement significative et dimensionnée aux besoins des entreprises et des porteurs de projet. Cela doit passer par le renforcement souhaité des instruments financiers portés la plateforme Fin'Imprese, et le déploiement de nouveaux dispositifs visant à apporter une réponse aux difficultés de financement rencontrées par les entreprises pour leurs investissements d'équipements.

La consolidation des outils financiers de fin'Imprese commande l'abondement des fonds pour une montée en puissance des différents lots de l'accord cadre n°17ADC14 en conformité avec délibération AC n°19/249 AC de l'assemblée de Corse en date du 26 juillet 2019, s'agissant des problématiques de contrepartie régionale aux fonds FEDER mobilisés.

A ce titre, l'impact financier sur le BP 2022 au titre du programme 2132 concerne des CP ; le BP devra intégrer le versement des quoteparts de contreparties régionales pour les lots 2 (Fonds de garantie), 4 (Fonds d'amorçage) et 6 (Fonds de Prêts d'honneur) pour un montant total de 3,050 M€.

Le BP 2022 sera également impacté par le remboursement à la CADEC des fonds FEDER au titre du PO 2007_2013 destinés à réabonder les fonds FRIDEC et FIFARA. En conformité avec l'échéancier annuel validé par la délibération n°19/249 AC, et sous couvert du remboursement préalable par la Caisse des montants titrés, 1,5 M€ sont à inscrire en AP et 1,5 M€ en CP.

Le déploiement, au cours de l'année 2022, de nouveaux instruments financiers pour participer à la réparation des dommages économiques de la pandémie sanitaire ou pour pallier les défaillances de marché encore observées, s'agissant notamment des besoins de financement d'équipement des entreprises, se traduit par une demande en AP et en CP répartis pour : un fonds de relai de subvention, un fonds de fonds propres, un fonds de prêts d'honneur et un fonds de prêts solidaires.

Il est proposé de financer 2 instruments financiers nouveaux (un fonds de prêts de trésorerie et un fonds de crédit-bail) par une mobilisation de FEDER REACT EU pour un montant de 10 M€ ce qui devra faire l'objet d'un avenant à la convention de subvention globale entre la CdC et l'ADEC et la mobilisation des CP correspondants.

Enfin un dernier instrument financier (Fonds de prêts relance) sera abondé par du FEDER objet de la subvention globale du 26 juillet 2018 toujours disponible à hauteur de 8 M€ pour lesquels il convient également d'inscrire les CP correspondants.

Dans le cadre du PIA4 et compte tenu du vote très tardif du BS qui ne permet pas d'affecter les crédits, il convient de réinscrire 2,5 M€ en AP et 2,5 M€ en CP.

Enfin le dernier dispositif du rapport présenté à l'assemblée de Corse en novembre 2021 dit « Pinville 2 » de 3,2 M€ se réparti entre les fonds CdC et PEI comme la première convention, soit 3,2 M€ de crédits nécessaires en AP pour lancer le marché et 1 M€ de CP, dont 0,480 M€ de crédits PEI pour un premier abondement.

➤ Programme 2133 – Mesures économiques – Plan Covid-19

Ce programme contribue à la mise en œuvre des conditions de réalisation de l'action économique de la collectivité.

En 2022, les opérations financées seront :

- la poursuite des actions réalisées dans le cadre du volet Salvezza, notamment la mesure 1.2 concernant la prise en charge des accessoires d'emprunt à la charge des entreprises ayant eu recours au PGE (action Sustegnu)
- le cadrage et suivi de la stratégie de relance de la collectivité : prestations liées à l'expertise économique, la prospective, la réglementation fiscale, le benchmark territorial, notamment

Politique VI.C - Le développement touristique

Les chiffres clés : 1 compétence / 2 programmes

4 M€ d'autorisations de programme / 5,3 M€ de crédits d'investissement

11,396 M€ d'autorisations d'engagement / 11,196 M€ de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 214 un montant de CP de 16,496 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 15,396 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VI.C Le développement touristique	4 000 000	5 300 000	11 396 000	11 196 000	15 396 000	16 496 000
Compétence 214 - Tourisme	4 000 000	5 300 000	11 396 000	11 196 000	15 396 000	16 496 000
Programme 2140 ATC	4 000 000	4 500 000	11 396 000	11 196 000	15 396 000	15 696 000
Programme 2141 Tourisme	-	800 000	-	-	-	800 000

➤ Programme 2140 - ATC

L'objectif principal poursuivi depuis plusieurs années est la transformation vertueuse du territoire en destination touristique durable par un processus de transition écologique, numérique et réglementaire impactant de manière profonde l'industrie touristique insulaire.

Pour cela, il est nécessaire de poursuivre le développement d'un tourisme corse créateur de valeurs fondé sur 3 piliers :

- La conciliation de l'activité touristique et la protection de la ressource dans un territoire fragile.
- Le positionnement différencié de la destination Corse dans son environnement concurrentiel en tant que destination préservée et d'île verte en Méditerranée
- L'augmentation des retombées économiques et sociales du tourisme tout en refusant les pressions d'un tourisme de masse ce qui suppose de poursuivre la désaisonnalisation et de maximiser la valeur ajoutée produite sur le territoire.

Les priorités pour 2022 s'inscrivent dans la trajectoire des objectifs visés et l'accompagnement des acteurs publics et privés dans les mutations structurelles de l'offre.

Le contexte global de marché (changements de pratiques, mutation des modèles, paysage du transport soumis à de fortes turbulences, évolutions des métiers, concurrence exacerbée en Méditerranée, ...), nécessitent des actions promotionnelles fortes afin de stabiliser l'attractivité de l'île mais aussi d'accentuer la désaisonnalisation. Dans une destination où l'offre est essentiellement familiale et indépendante et n'a que très rarement la masse critique pour se promouvoir seule, l'effort public n'en est que plus déterminant. Cela passe donc par des moyens financiers significatifs.

Actions :

- poursuivre le renforcement de la mission observation du tourisme dans toutes ses composantes pour pouvoir accompagner au mieux tous les acteurs dans leur propre développement et les inscrire dans les courants de progrès ;
- accompagner les dynamiques territoriales en coordonnant des missions stratégiques nouvelles (innovation-tourisme durable...); ;
- soutenir la montée en qualité de notre produit touristique tant au niveau de l'aménagement touristique restant largement à parfaire que de contenus forts permettant au tourisme de l'île de dépasser le simple effet contemplatif en veillant bien entendu à un rapport qualité/prix qui ne nous sorte pas du marché ;
- renforcer le positionnement d'île verte en Méditerranée pour asseoir une différenciation compétitive positive. De réels efforts budgétaires sur le volet promotionnel doivent continuer d'accompagner cette stratégie déterminante pour l'avenir ;

Enfin, la connexion des marchés avec l'île reste un des enjeux essentiels de l'année 2022.

Pour atteindre au mieux ces objectifs, il faudra :

- veiller à ne pas accentuer la pointe saisonnière et mieux la répartir sur le territoire ;
- favoriser la croissance touristique hors saison estivale par le développement de filières d'attraction dont le tourisme d'affaires, le tourisme de bien-être et art de vivre, les activités de loisirs actifs sur terre comme en mer, le tourisme patrimonial ;
- augmenter les retombées financières par touriste en développant la part de clientèle étrangère ;
- sensibiliser et stimuler les opérateurs touristiques dans la maîtrise et la diminution de l'impact environnemental en termes de consommation d'énergie, de production de déchets non recyclés et de consommation d'eau potable et dans les vertus de l'économie circulaire ;
- rééquilibrer la part des emplois annuels et celle des emplois saisonniers ;
- gagner un positionnement marqué et reconnu de la Corse comme destination responsable et durable à l'international, recenser et disposer d'offres de référence permettant de tenir la promesse écotouristique, encourager les labels reconnus au niveau international.

Actions dans le cadre du plan de relance :

- Accentuer le soutien, à l'investissement et l'accompagnement des TPE-PME dans le secteur touristique ;
- Accompagner la relance en créant une « foncière tourisme » ;
- Renforcer l'accompagnement des projets touristiques par la mobilisation accrue de France Tourisme Ingénierie et des moyens propres d'Atout France ;
- Conforter la montée en compétences et la sécurisation des parcours professionnels des saisonniers ;
- Réguler la location touristique meublée ;
- Accompagner les acteurs du tourisme vers une transition écologique ;
- Accroître la chaîne de valeur touristique ;
- Promouvoir la destination Corse.

➤ **Programme 2141 – Tourisme**

Ce programme permet de verser une subvention à la commune d'Olmeto octroyée le 17/07/2017 par l'Ex-Conseil départemental sur le Programme Tourisme pour la réhabilitation des Bains de Baracci.

La Commune d'Olmeto a été bénéficiaire d'une subvention d'1M d'euros de l'ex-Conseil Départemental le 17/07/2017 pour l'opération de réhabilitation des Bains de Baracci.

Cette opération a été inscrite sur le programme 2141. La commune ayant transmis des pièces justificatives permettant de verser une partie de la subvention, il convient donc d'inscrire les crédits de paiement nécessaires au versement, soit 800 000 €.

Axe VII - Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

- Confirmer de l'implication de la Corse en Méditerranée et en Europe
- Assurer la fin de programmation de l'actuel PO 2014-2020
- Initier le futur PO Corse 2021-2027

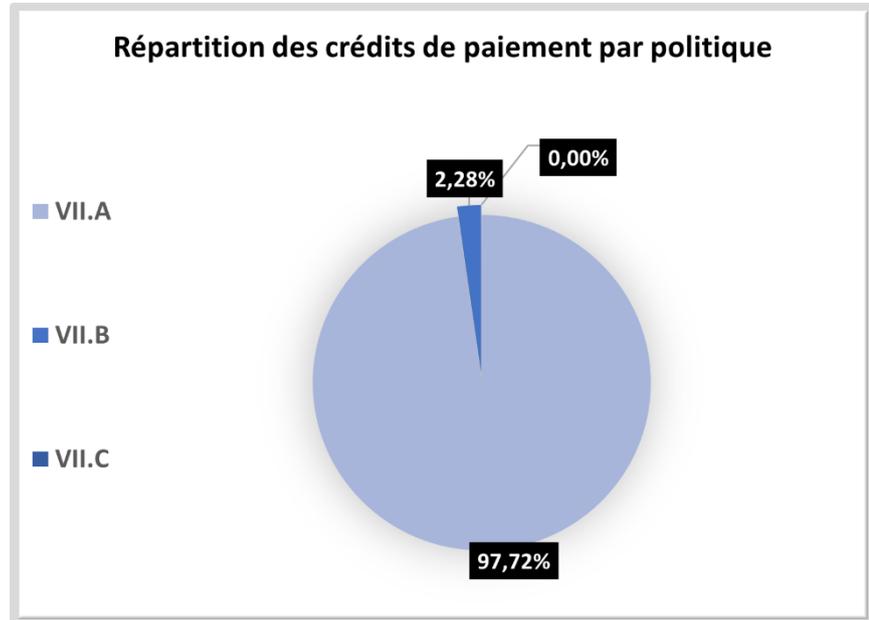
Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

1 116 000 €

→ Crédit de paiement d'investissement de :

20 000 000 €

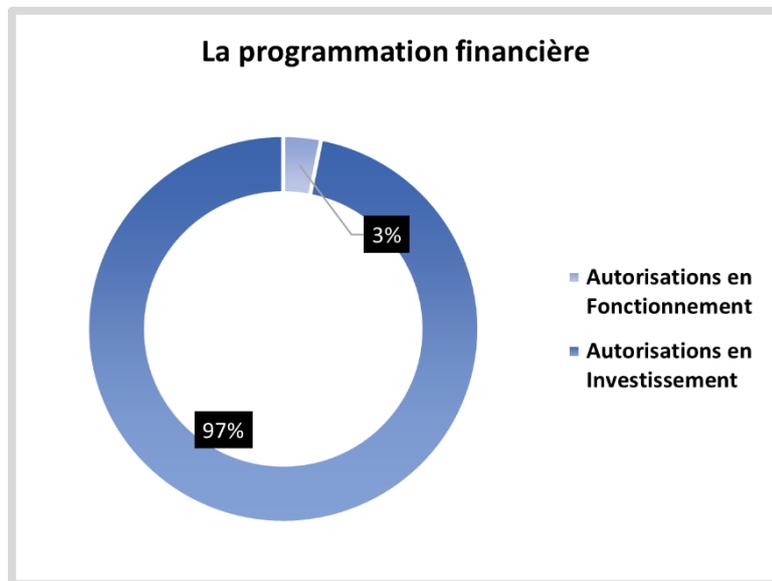


→ Autorisation d'engagement de :

1 317 000 €

→ Autorisation de programme de :

41 000 000 €



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Axe VII - Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen						
Politique VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	41 000 000	20 000 000	730 000	635 000	41 730 000	20 635 000
<i>Compétence 231 - Fonds européens</i>			60 000	165 000	60 000	165 000
<i>Compétence 232 - Subvention globale</i>	41 000 000	20 000 000	670 000	470 000	41 670 000	20 470 000
Politique VII.B La coopération territoriale	-	-	587 000	481 000	587 000	481 000
<i>Compétence 221 - Coopération décentralisée</i>			587 000	481 000	587 000	481 000
Politique VII.C Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	-	-	-	-	-	-
<i>Compétence 222 - Coopération internationale</i>			-	-	-	-
Dépenses totales de l'axe	41 000 000	20 000 000	1 317 000	1 116 000	42 317 000	21 116 000

Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds européens

Les chiffres clés : 2 compétences / 5 programmes

41 M€ d'autorisations de programme / 20 M€ de crédits d'investissement

0,730 M€ d'autorisations d'engagement / 0,635 M€ de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	41 000 000	20 000 000	730 000	635 000	41 730 000	20 635 000

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 231 un montant de CP de 165 000 €, et d'autorisations pluriannuelles de 60 000 € en fonctionnement :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 231 - Fonds européens	-	-	60 000	165 000	60 000	165 000
Programme 2311 Assistance technique PDRC	-	-	60 000	165 000	60 000	165 000

➤ Programme 2311 - Assistance technique PDRC

La Collectivité de Corse autorité de gestion du Programme de Développement Rural de la Corse 2014-2020 et 2021-2027 a en charge le pilotage et la gestion des dépenses d'assistance technique de ce programme. Ainsi, l'assistance technique permettra de contribuer au financement des actions afférentes à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information, et au contrôle des interventions de ce programme.

Parmi les actions à financer au titre de l'exercice 2022, la mise en œuvre des actions de communication du programme et le lancement des évaluations.

Les actions à financer au titre de l'exercice 2022 portent sur la réalisation des actions de communication du programme, l'appui à la préparation du rapport annuel de mise en œuvre, l'organisation du comité de suivi pluri-fonds, la mise en place de prestations de formations à destination des instructeurs de ce programme et d'un appui juridique par un cabinet spécialisé dans la gestion de fonds européens.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 232 un montant de CP de 20,470 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 41,670 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Compétence 232 - Subvention globale	41 000 000	20 000 000	670 000	470 000	41 670 000	20 470 000
Programme 2322 Gestion des fonds européens	14 000 000	11 500 000	400 000	350 000	14 400 000	11 850 000
Programme 2324 REACT EU	25 000 000	8 000 000	-	-	25 000 000	8 000 000
Programme 2325 Programme FEDER - FSE 2021-2027	2 000 000	500 000	200 000	50 000	2 200 000	550 000
Programme 2326 Centre Europe Direct Corsica	-	-	70 000	70 000	70 000	70 000

➤ **Programme 2322 - Gestion des fonds européens**

Ce programme vise à financer les demandes de subvention FEDER et FSE portées par des bénéficiaires externes à la Collectivité de Corse. Au titre de l'année 2022, la CdC devra atteindre un seuil de dégage­ment d'office qui consiste pour chaque autorité de gestion à présenter à la Commission européenne un état d'avancement des certifications des dépenses liées au programme sur un exercice comptable N+3.

La prochaine échéance du dégage­ment d'office s'applique à compter du 31/12/2022 soit plus 66 M€ de crédits FEDER-FSE en cumulé à justifier (soit 12 M€ de FEDER FSE pour l'année 2022).

Pour atteindre cet objectif, il convient pour l'année 2022 de poursuivre la programmation des dossiers et la consommation des crédits relevant du Programme Opérationnel (PO) FEDER FSE 2014-2020. Ainsi des projets pertinents d'un volume financier conséquent seront programmés et dont la réalisation opérationnelle devra impérativement se finaliser au plus tard au 31/12/23.

L'optimisation des crédits européens est d'autant plus importante que l'année 2022 sera en principe une année charnière pour le démarrage de la future programmation 2021-2027.

L'inscription d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement au titre de ce budget est nécessaire afin de respecter le profil de consommation annuelle des enveloppes financières allouées à la Corse et éviter toute perte de crédits.

Une demande de crédits complémentaires sera effectuée au budget supplémentaire si le montant des dossiers déposés par les maîtres d'ouvrage et ayant reçu un avis favorable s'avère supérieur à cette estimation.

Concernant les recettes, la CdC a déjà perçu plusieurs préfinancements initiaux sur le PO FEDER FSE 2014-2020.

Les recettes complémentaires s'effectueront en fonction des certifications produites par les services sur le PO FEDER FSE. La prévision de recettes sera ajustée au regard de l'effectivité des certifications.

Les opérations financées sur ce programme budgétaire sont instruites par les services instructeurs de la Collectivité de Corse, de ses agences et offices et doivent s'inscrire dans les priorités d'interventions prévues par le PO FEDER-FSE. Elles font l'objet d'un avis du Comité régional de programmation des aides (COREPA) en tant que comité de sélection puis d'une programmation par le Conseil Exécutif de Corse. Elles sont connues au fur et mesure de la finalisation des rapports d'instruction par les services et de l'inscription à l'ordre du jour du COREPA.

➤ **Programme 2324 – REACT EU**

REACT-EU est un instrument mis en place par la Commission européenne qui abonde les crédits affectés au PO FEDER FSE 2014-2020 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Ciblant les mesures à court terme et rédigé en lien avec le Plan « Salvezza è Rilanciu », cet instrument est mobilisable pour 3 ans. Pour la Corse, l'enveloppe est estimée à 32 millions d'euros et interviendra sur des secteurs stratégiques pour la Corse, parmi lesquels le tourisme, l'aide aux entreprises et à l'emploi ainsi que la transition écologique et digitale.

Les opérations financées sur ce programme budgétaire sont instruites par les services instructeurs de la Collectivité de Corse, de ses agences et offices. Elles font l'objet d'un avis du Comité régional de programmation des aides (COREPA) en tant que comité de sélection puis d'une programmation par le Conseil Exécutif de Corse. Un recensement des opérations pouvant obtenir un cofinancement REACT EU a été effectué. Les opérations éligibles sont connues au fur et mesure de la finalisation des rapports d'instruction par les services et de l'inscription à l'ordre du jour du COREPA.

Des crédits seront versés sous forme de subvention globale à l'ADEC dans le cadre de la mise en œuvre d'instruments financiers.

➤ **Programme 2325 – Programme FEDER – FSE 2021-2027**

Le programme opérationnel FEDER FSE 2021-2027 devrait démarrer à compter du 1er semestre 2022 et reprend les grandes priorités stratégiques de l'Union européenne, à savoir :

- une Europe plus intelligente, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises;
- une Europe plus verte et à zéro émission de carbone, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique;
- une Europe plus sociale, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé;
- une Europe plus proche des citoyens, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

Comme pour les précédentes programmations, les opérations financées sur ce programme budgétaire sont instruites par les services instructeurs de la Collectivité de Corse, de ses agences et offices et doivent s'inscrire dans les priorités d'interventions prévues par le PO FEDER-FSE. Elles font l'objet d'un avis du Comité régional de programmation des aides (COREPA) en tant que comité de sélection puis d'une programmation par le Conseil Exécutif de Corse. Elles sont connues au fur et mesure de la finalisation des rapports d'instruction par les services et de l'inscription à l'ordre du jour du COREPA

➤ **Programme 2326 – Centre Europe Direct Corsica**

La Commission européenne a publié pendant l'été 2020 un appel à propositions pour le renouvellement des « Centres Europe Direct » pour la période 2021-2025.

La Collectivité de Corse a présenté un programme et une organisation, garantissant notamment des moyens humains et matériels, qui ont retenus l'attention de la représentation en France de la Commission européenne. En effet, la Collectivité de Corse a été labellisée Europe Direct en mai 2021 et a ainsi été désignée « partenaire de la Commission européenne et du Parlement européen ».

La candidature de la Collectivité de Corse a été portée par la Direction en charge des affaires européennes qui est donc engagée à développer les activités du Centre Europe Direct ainsi qu'à gérer le budget qui lui est accordé.

Le Centre Europe Direct Corsica sera hébergé dès le mois d'octobre 2021 dans les locaux de la Collectivité de Corse sis 14, boulevard Maglioli à Aiacciu. Ces locaux, actuellement en cours d'aménagement, abriteront les trois personnels affectés au Centre et seront également ouverts au public.

Le budget annuel du Centre sera de 70 000€, dont une subvention UE de 38 000 euros, et devra permettre d'assurer les cinq tâches identifiées par la Commission européenne :

1. Information et dialogue avec les citoyens
2. Relations avec les médias et les relais d'opinion locaux
3. Sensibilisation aux sujets sensibles de l'UE au niveau local
4. L'UE dans les établissements scolaires
5. Promotion d'un réseau régional de réseaux

Politique VII.B - La coopération territoriale

Les chiffres clés : 1 compétence / 6 programmes

587 000 € d'autorisations d'engagement / 481 000 € de crédits de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire au titre de la compétence 221 un montant de CP de 0,481 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 0,587 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique VII.B La coopération territoriale	-	-	587 000	481 000	587 000	481 000
<i>Compétence 221 - Coopération décentralisée</i>	-	-	<i>587 000</i>	<i>481 000</i>	<i>587 000</i>	<i>481 000</i>
<i>Programme 2211 Programme Eurodyssée</i>			<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>
<i>Programme 2212 Assistance technique PO - FEDER</i>			<i>490 000</i>	<i>374 000</i>	<i>490 000</i>	<i>374 000</i>
<i>Programme 2213 Italie France Maritime</i>			<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>
<i>Programme 2216 Coopération décentralisée</i>			<i>65 000</i>	<i>65 000</i>	<i>65 000</i>	<i>65 000</i>
<i>Programme 2217 INTERREG MED</i>			<i>2 000</i>	<i>12 000</i>	<i>2 000</i>	<i>12 000</i>
<i>Programme 2287 EUROP'ACT</i>			-	-	-	-

➤ Programme 2211 - Programme Eurodyssée

Dans le cadre de la construction de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse mais aussi celui du Pattu à Ghjuventu dont la feuille de route a été adoptée à l'unanimité le 27 avril 2018 (Délib AC n°18/113 du 27-04-18), l'accompagnement par la CdC de la mobilité internationale de tous les jeunes est une priorité, car la mobilité internationale des jeunes constitue la base de l'internationalisation du territoire et un outil incontournable pour assurer leur employabilité et leur insertion professionnelle. L'Assemblée de Corse a ainsi approuvé le 24 octobre 2020 par la délibération N° 20/129 AC le rapport sur la Mobilité Internationale de tous les jeunes corses, outil d'attractivité et de développement territorial pérenne.

Des projets tels qu'EURODYSSÉE (programme d'échanges destiné aux jeunes de 18 à 32 ans à la recherche d'un emploi) ou encore MOBIGHJOVANI (actions facilitant l'information et l'orientation des jeunes sur l'ensemble des dispositifs de mobilité déployés en Corse) ont permis de coordonner le travail des différents acteurs dans le domaine de la mobilité. Il convient désormais d'aller encore plus loin dans ce domaine.

La gestion des dispositifs « Internationaux » destinés à la jeunesse a été transférée à la Direction du sport, de la jeunesse et du vivre ensemble.

Des crédits devront cependant être prévus au programme 2211 afin de candidater à un appel à projet Erasmus.

➤ Programme 2212 – Assistance technique PO - FEDER

L'assistance technique FEDER a pour objet le financement des dépenses relatives à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à la communication du Programme Opérationnel (PO) FEDER - FSE 2014-2020, de l'enveloppe REACT EU, du Programme Opérationnel (PO) FEDER - FSE 2021-2027 dont la Collectivité de Corse est autorité de gestion.

Conformément aux lignes directrices de la Commission européenne, il est prévu de financer des actions de communication. L'exercice 2022 marque également la poursuite des évaluations liées à la mise en œuvre du cadre de performance de la programmation 2014-2020. La Collectivité de Corse poursuivre des formations et un appui juridique afin de renforcer l'expertise des services dans le domaine de la gestion des fonds européens. Pour mener à bien ces missions, un volume important de crédits d'assistance technique est indispensable. Ces actions feront l'objet d'un co-financement par les programmes opérationnels.

La CdC va débiter la prochaine programmation (2021-2027) en matière de projets et financements européens qui revêt un enjeu particulièrement important pour notre territoire.

La Direction des affaires européennes de la CdC en charge de la préparation de ces programmes européens poursuit la mise en œuvre des missions suivantes :

- Actions de communication autour du lancement du programme opérationnel FEDER FSE 2021-2027.
- Evaluation ex-ante des instruments d'ingénierie financière.

Les opérations financées sur ce programme sont :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'évaluations thématiques
- l'organisation d'actions de communication
- les prestations de formations spécifiques fonds européens à l'attention des services instructeurs
- les prestations d'appui juridique permettant d'apporter un éclairage sur des questions complexes d'instruction et de contrôle de service fait

➤ **Programme 2213 - Italie France Maritime**

S'agissant du programme de coopération transfrontalière INTERREG Maritime 2014-2020, la Collectivité de Corse dans son rôle d'Autorité Nationale doit supporter des dépenses d'assistance technique et prendre en charge l'appui à la certification des dépenses du programme.

Afin d'alléger la procédure de certification et permettre aux services de se concentrer sur des actions d'animation des acteurs du territoire, la CdC s'est appuyée, en 2020 et 2021, sur un prestataire pour exercer une partie de ses missions de contrôle de premier niveau. Cette prestation est financée à hauteur de 85% pour le programme INTERREG Italie France Maritime. Il s'agira pour l'année de 2022 de payer le solde de ces prestations.

➤ **Programme 2216 - Coopération décentralisée**

La Direction des Affaires Européennes et Internationales a la responsabilité de la gestion de l'ensemble des cotisations des organismes auxquels la Collectivité de Corse adhère (ARF, CRPM, ARE, AFCCRE, AVITEM, MOT, CUF ...).

Dans le cadre de la préparation des nouvelles programmations, ces crédits permettront à la Collectivité de Corse de poursuivre son travail de lobbying auprès de l'Union européenne et de continuer de porter d'une voix forte, les revendications pour l'adoption de mesures concrètes en faveur des îles.

Par ailleurs, par son adhésion à l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durable, la CdC permettra à tous ses acteurs, publics et privés, d'être intégrés dans des projets de coopération euro-méditerranéens, liant les rives nord et sud.

Enfin, par son adhésion à Cités Unies France, la CdC participera activement aux travaux des groupes pays Maroc, Québec, Japon, Israël ainsi qu'aux rencontres organisées avec ces pays.

➤ **Programme 2217 - INTERREG MED**

La Collectivité de Corse partenaire d'un projet de coopération intitulé « FinMED » financé dans le cadre du programme MED, devra mettre en œuvre des actions de sensibilisation relatives aux financements de l'innovation dans l'économie verte.

➤ **Programme 2218 – EUROP'ACT**

Le programme d'Assistance Technique National EUROP'ACT a approuvé un projet commun Corse/PACA, d'appui aux missions dévolues à l'Autorité Nationale du programme INTERREG Italie-France Maritime. Dans ce cadre, la Collectivité de Corse a établi une convention de partenariat avec la Région PACA et lui reversera le FEDER au prorata des dépenses que cette dernière réalisera.

Pas de crédits demandés au BP. Des recettes sont prévues.

Axe O – La construction d’une administration innovante et performante

- Moderniser l’administration de mission, dans son fonctionnement et dans ses outils
- Une administration de proximité, au service des citoyens, des acteurs, et des territoires
- Une administration confortée dans ses missions managériales et de contrôle
- Une administration issue de l’évolution institutionnelle

Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

319 269 408 €

→ Crédit de paiement d’investissement de :

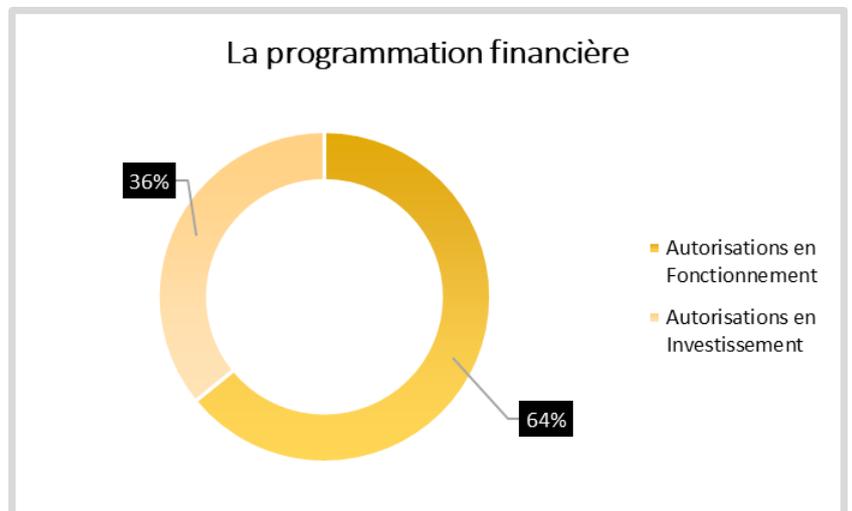
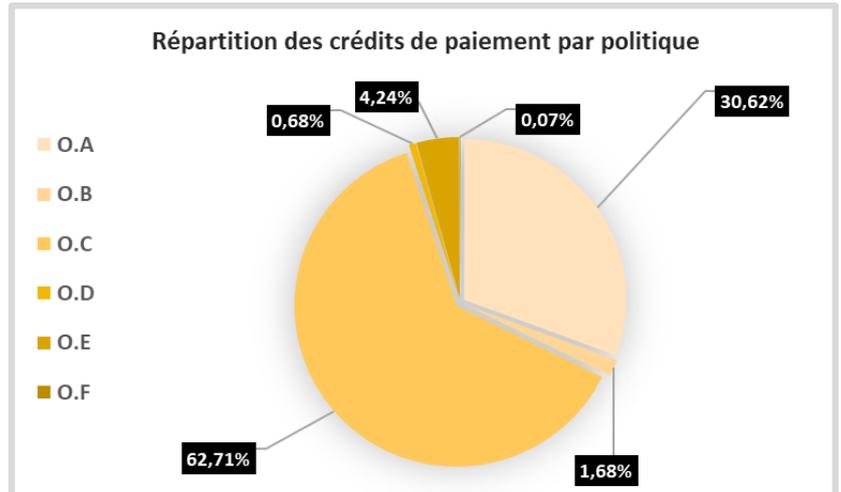
63 742 234 €

→ Autorisation d’engagement de :

34 746 600 €

→ Autorisation de programme de :

19 426 000 €



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
O.A Structurer l'administration territoriale	-	380 000	3 280 000	246 462 000	3 280 000	246 842 000
O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	3 756 000	5 366 000	4 000 000	8 160 000	7 756 000	13 526 000
O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	5 000 000	45 506 234	5 250 000	36 941 352	10 250 000	82 447 586
O.D Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	-	-	1 027 600	5 508 747	1 027 600	5 508 747
O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	10 670 000	12 490 000	20 652 000	21 650 309	31 322 000	34 140 309
O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	-	-	537 000	547 000	537 000	547 000
TOTAL	19 426 000	63 742 234	34 746 600	319 269 408	54 172 600	383 011 642

Politique O.A - Structurer l'administration territoriale

Les chiffres clés : 2 compétences / 9 programmes**0,380 M€** de crédits d'investissement**3,280 M€** d'autorisations d'engagement / **246,462 M€** de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.A Structurer l'administration territoriale	-	380 000	3 280 000	246 462 000	3 280 000	246 842 000

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 612 un montant de CP de près de 1,870 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 1,240 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.A Structurer l'administration territoriale	-	380 000	3 280 000	246 462 000	3 280 000	246 842 000
Compétence 612 - Communication	-	-	1 240 000	1 870 000	1 240 000	1 870 000
Programme 6121 Communication			1 000 000	1 600 000	1 000 000	1 600 000
Programme 6123 Etudes transversales			200 000	200 000	200 000	200 000
Programme 6124 Protocole			40 000	40 000	40 000	40 000
Programme 6125 Inspection générale - Audit interne				30 000	-	30 000

➤ Programme 6121 – Communication

Les crédits inscrits au titre de la Communication institutionnelle devront permettre de rendre plus lisible et de promouvoir les interventions de la Collectivité de Corse dans l'ensemble de ses secteurs de compétences, auprès du grand public, afin de valoriser l'image de l'institution et du territoire insulaire.

Ils permettront ainsi la réalisation d'actions et de campagnes de communication publique, de nature à informer sur toutes les politiques publiques et dispositifs de la Collectivité de Corse (politique sanitaire et sociale face au Covid-19, plan de relance Salvezza à Rilanciu, prise en compte des enjeux environnementaux, politique des transports et infrastructures routières, aménagement numérique de la Corse, accompagnement de la jeunesse, promotion de la langue corse ...) et à valoriser l'image de l'institution (identité visuelle, achats d'espaces publicitaires ou encore partenariats entre la CdC et les clubs sportifs de haut niveau pour la saison 2022/2023).

➤ Programme 6123 – Etudes transversales

Ces crédits permettent de financer la fin de l'étude portant sur le transfert de la tutelle des CCI et CMA de Corse vers la Collectivité de Corse.

➤ Programme 6124 – Protocole

Les crédits inscrits au titre de ce programme sont dédiés aux manifestations, acquisition de matériels protocolaires, au frais d'insertion et de publication.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence Ressources Humaines un montant de CP de près de 245 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 2,040 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.A Structurer l'administration territoriale	-	380 000	3 280 000	246 462 000	3 280 000	246 842 000
<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	-	<i>380 000</i>	<i>2 040 000</i>	<i>244 592 000</i>	<i>2 040 000</i>	<i>244 972 000</i>
<i>Programme 6161 Salaires</i>			-	<i>230 290 000</i>	-	<i>230 290 000</i>
<i>Programme 6162 Médecine préventive sécurité au travail</i>	-	<i>330 000</i>	-	<i>880 000</i>	-	<i>1 210 000</i>
<i>Programme 6163 Œuvres sociales</i>			<i>500 000</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>
<i>Programme 6164 Formation - Déplacements agents</i>			<i>540 000</i>	<i>1 370 000</i>	<i>540 000</i>	<i>1 370 000</i>
<i>Programme 6165 Action sociale - TR - Déplacements</i>		<i>50 000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>11 552 000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>11 602 000</i>

➤ Programme 6161 – Salaires et charges assimilées

Le programme 6161 (et 5218 pour la crèche) comptabilisent les crédits alloués aux rémunérations des agents.

Au travers de ce programme, apparaissent les crédits nécessaires à l'évolution de la masse salariale. En effet, au-delà du paiement des salaires et des charges afférentes, ce programme comprend les postes de dépenses nécessaires à l'évolution de carrière et des parcours des agents.

Les évolutions du programme étudié ont ainsi connu une hausse importante au cours des trois dernières années. En effet, dès l'année 2019 les effets des politiques d'harmonisation liées à la fusion ont impacté ce budget. Les effets qui ont été lissés sur les années 2020 et 2021 ont été impactés par les conséquences de la crise sanitaire.

A ce jour, la Collectivité souhaite stabiliser cette évolution via des politiques « RH » pluriannuelle. Ainsi, l'évolution de ce programme pourrait être maîtrisée. Il faut noter l'inscription des crédits nécessaires aux évolutions naturelles de la masse salariale à savoir, le Glissement Vieillesse Technicité (positif et négatif), les opérations d'avancements et de promotions, les effets reports des recrutements ayant eu lieu au cours de l'année 2021, ou encore les évolutions réglementaires.

Enfin d'autres postes de dépenses sont indispensables à la vie de la Collectivité, il s'agit des opérations de recrutement nécessaires pour assurer les politiques publiques dont l'institution à la charge. Par ailleurs, des mesures essentielles doivent être mise en œuvre notamment concernant l'harmonisation des conditions d'attribution de la « Nouvelle Bonification Indiciaire » ou encore afin d'apporter des corrections au dispositif « Régime Indemnitaire ».

➤ Programme 6162 – Médecine préventive sécurité au travail

Les crédits inscrits au programme 6162 permettent de prendre en charge les actions relevant de la santé au travail. Ainsi, le service de la médecine préventive poursuivra les missions réglementaires :

- gestion de la crise sanitaire et contact tracing COVID en milieu professionnel,
- mise en place d'une campagne de prévention des accidents de service et des maladies professionnelles type surdité et lésions oculaires auprès des agents des routes et des forestiers sapeurs en collaboration avec les préventeurs,
- renforcement de la prévention des TMS au sein de la crèche, de la restauration scolaire, des personnels routiers et des forestiers sapeurs dans le cadre d'actions conjointes avec un ergonome du travail ;
- campagne de vaccination antigrippe, antitétanique et anti-covid (volume de vaccins à déterminer),
- conseils et orientations lors des entretiens médicaux face aux problématiques d'addictions (alcool, tabac et autres),
- conseils sur l'aménagement des postes de travail dans le cadre de la prévention primaire en collaboration avec un ergonome du travail,
- aménagement des postes de travail pour les travailleurs en situation de handicap.

Dans la continuité des missions précitées, le service du maintien dans l'emploi, met en œuvre de nombreuses actions afin d'améliorer la prise en compte du handicap et sa politique de prévention. Ces actions sont conduites dans le cadre de la convention passée avec « le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique » qui permet in fine d'obtenir un financement en tout ou partie.

Par ailleurs, le service du temps et des absences travaille également sur ce programme dans la cadre de la prise en charge des frais inhérents aux maladies professionnelles et accident du travail. Enfin, il est à noter que l'achat et la maintenance des défibrillateurs automatisés externes sont également imputés sur ce programme.

➤ Programme 6163 – Œuvres sociales

Le Comité des Œuvres Sociales, de la Collectivité de Corse (C.O.S.C.D.C.), association loi 1901, dont les statuts ont été déposés en préfecture de Corse-du-Sud le 19 avril 2018, est une entité de la Collectivité de Corse. Il est administré par un Conseil d'Administration de 30 membres (15 titulaires et 15 suppléants) élus à scrutin secret, le 28 juin 2018 par le personnel de la Collectivité de Corse (actifs) pour une durée de cinq ans. Le Conseil d'Administration est chargé d'élire le « Bureau » composé de 6 membres parmi ses membres titulaires.

Le C.O.S.C.D.C. est chargé de promouvoir et de gérer les activités de nature à favoriser l'accès, la découverte dans les domaines des activités culturelles, sportives, de loisirs et de tourisme, en faveur de ses membres (personnel en activité et retraités), qui ont adhéré en s'acquittant d'une cotisation dont le montant sera fixé chaque année.

Les missions du C.O.S.C.D.C. sont de veiller et de contribuer aux activités de loisirs, à l'encouragement aux sports et à la culture générale. Par la participation :

- à des clubs sportifs (abonnement aux matchs de football, de volley....), à la gymnastique pratiquée dans un club ou une salle de sport, à des parcs d'attractions ;
- à des activités culturelles (danse, musique, ateliers de peinture, sculpture etc...) ou à des spectacles culturels (conférences, festivals, concert etc...).

Le COSCDC doit également :

- aider ses membres à bénéficier de remises tarifaires sur divers services, prestations et ventes ;
- négocier des tarifs réduits pour les cinémas, les visites de musées, les parcs d'attractions etc..... ;
- d'organiser et de subvenir aux frais de manifestations (voyages, fêtes, sorties en commun) ou autres animations dans les domaines culturels, sportifs ou de loisirs), ayant pour but de resserrer les liens sociaux et la cohésion entre les personnels de la Collectivité de Corse.

Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action du COSCDC implique une participation de l'adhérent à la dépense engagée. Les ressources de l'association comprennent le montant des cotisations, et la subvention de la Collectivité de Corse d'un montant annuel fixé par l'Assemblée de Corse lors de l'approbation du budget primitif de la CdC.

Le Conseil d'Administration du COSCDC, a sollicité une subvention de 540 000 € pour l'année 2022.

Cette demande est assortie d'une offre de services (adhésion annuelle de 30 € par agent). A ce titre, chaque adhérent pourra bénéficier :

- D'une prise en charge annuelle des activités sportives et culturelles à concurrence de 200 € par adhérent et ayants droits;
- De tarif préférentiel dans les cinémas ; billetteries spectacles ;
- De participation aux voyages ;
- De remises tarifaires auprès de partenaires (boutiques, salle de sport, etc.....).

➤ Programme 6164 – Formation – Déplacements agents

Le programme 6164 comprend les financements de la direction de la formation. Face au nouveau contexte, l'accès à la formation doit être repensé. La connaissance des besoins en termes de métiers, d'organisation et permettra d'apporter les réponses idoines aux besoins et d'en analyser les résultats obtenus. Un travail transversal étroit avec l'ensemble des directions est à la base des modalités d'intervention pour ce qui concerne la formation. L'action principale de la direction se matérialise par la passation de nombreux marchés publics.

A titre d'exemple nous pouvons citer les marchés relatifs aux formations relevant d'obligations réglementaires ou des actions de professionnalisation, les marchés permettant ; d'analyser les pratiques professionnelles dédiée aux travailleurs sociaux et médico-sociaux, l'obtention des différents permis de conduire, ou encore de suivre des itinéraires de formation au titre des certifications,

Enfin, il est à préciser que le financement de la formation pédagogique des apprentis en alternance aux organismes de formation d'attache est également assumé par la direction.

Aussi, le programme recense les crédits en matière d'assistances à maîtrise d'ouvrage ou de marchés spécialisés dont le pôle a besoin au regard des missions qui lui sont dévolues.

De plus, des crédits alloués à la direction de la communication interne sont également inscrits sur ce programme.

➤ **Programme 6165 - Action sociale - TR - Déplacements**

La direction de la Qualité de Vie au Travail possède deux missions principales qui sont l'action sociale en faveur du personnel et la prévention des risques professionnels.

Concernant l'action sociale en faveur du personnel, ces dépenses d'action sociale sont des dépenses obligatoires pour les collectivités. En effet, en modifiant les articles L.2321-2, L.3321-1, et L.4321-1 du Code général des collectivités territoriales, l'article 71 de la loi 2007.209 inscrit ces dépenses dans le cadre des dépenses obligatoires des collectivités. Celle-ci est définie par l'article 9 de la loi 83.634. : « L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ».

L'action sociale en faveur du personnel revêt de forts enjeux : un enjeu social et humain d'équité entre les agents, un enjeu institutionnel d'égalité entre les fonctions publiques, un enjeu global d'attractivité de la fonction publique territoriale. Le dispositif élaboré par la Collectivité de Corse à l'attention de ses agents s'inscrit dans le cadre des principes règlementaires de détermination et de gestion de l'action sociale, certaines prestations sont assujetties à condition de revenu, la CDC a fait le choix de se baser sur le quotient familial.

Quatre grandes thématiques de prestations sont servies aux agents : les aides à la famille, les aides attribuées dans le cadre de la vie professionnelle, le soutien social avec les prêts à caractère social et les secours exceptionnels et enfin les loisirs avec les chèques vacances et l'offre de service du COSCDC.

L'année 2022 sera une année charnière en matière d'action sociale. En effet, il s'agira pour la Collectivité de d'offrir aux agents la possibilité d'adhérer à une « mutuelle de groupe ».

Par ailleurs, il est à préciser que le programme 6165 comptabilise également les crédits permettant de prendre en charge les frais de déplacement générés par les agents durant l'exercice de leur mission.

Politique O.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information

Les chiffres clés : 1 compétence / 2 programmes

3,756 M€ d'autorisations de programme / 5,366 M€ de crédits d'investissement

4 M€ d'autorisations d'engagement / 8,160 M€ de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la	3 756 000	5 366 000	4 000 000	8 160 000	7 756 000	13 526 000
<i>Compétence 614 - Systèmes d'information</i>	<i>3 756 000</i>	<i>5 366 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>8 160 000</i>	<i>7 756 000</i>	<i>13 526 000</i>

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 614 un montant de CP de 13,526 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 7,756 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la	3 756 000	5 366 000	4 000 000	8 160 000	7 756 000	13 526 000
<i>Compétence 614 - Systèmes d'information</i>	<i>3 756 000</i>	<i>5 366 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>8 160 000</i>	<i>7 756 000</i>	<i>13 526 000</i>
<i>Programme 6142 Informatique</i>	<i>3 500 000</i>	<i>5 000 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>7 500 000</i>	<i>13 000 000</i>
<i>Programme 6143 SIG</i>	<i>256 000</i>	<i>366 000</i>	<i>-</i>	<i>160 000</i>	<i>256 000</i>	<i>526 000</i>

➤ Programme 6142 – Informatique

L'enjeu de la direction étant de déployer des outils stratégiques au service de la Collectivité dont la valeur ajoutée en termes de performance et de qualité est indispensable au développement des projets relevant des diverses politiques de l'institution.

La DDSI a pour objectif de maintenir en condition opérationnelle, de moderniser et de déployer le système d'information de la Collectivité de Corse, d'en améliorer sa productivité, de l'optimiser et le sécuriser.

S'agissant des missions de cette Direction elles s'organisent autour des axes suivants :

- Support à la transformation numérique des pratiques de la Collectivité et gestion des projets relatifs aux technologies de l'information et de la communication ;
- Maintien et pérennisation du système d'information de la Collectivité (informatique et téléphonique) ;
- Optimisation de ce système d'information ;
- Sécurisation des informations : disponibilité, intégrité, confidentialité ;
- Extension du SI par l'augmentation du nombre d'utilisateurs et de liaisons "réseau" des bâtiments et par l'augmentation des fonctionnalités du SI au regard des besoins des utilisateurs, des évolutions réglementaires et technologiques ;
- Adaptation et mise en conformité du SI relativement aux contraintes imposées par le Règlement Général de Protection des Données (RGPD), la nouvelle réglementation européenne.

➤ Programme 6143 - SIG

Ce programme permet d'assurer le développement d'une politique territoriale en faveur des systèmes d'information géographique en même temps qu'il accompagne l'ensemble de la Collectivité de Corse dans le déploiement d'outils d'application et de données géomatiques.

Poursuite des opérations concernant les systèmes d'information géographique que ce soit à l'interne de la Collectivité de Corse comme au niveau territorial. Déploiement d'une architecture technique et poursuite de l'acquisition des données.

Les opérations ciblées en 2022 sont les suivantes :

Mise en cohérence et consolidation de l'environnement technique de la Collectivité de Corse :

- Structuration complète de l'infrastructure SIG de la Collectivité aussi bien pour l'utilisation interne (serveurs, bases de données, applications) qu'externe (bases de données de référence, serveurs de diffusion externe) ;
 - Dans le cadre de la plateforme ESRI et d'un groupe de travail élargi (Collectivité de Corse, agences et offices) – nouveau contrat de licences avec la société ESRI France ;
 - Maintenance du système et accompagnement au développement du SIG.
-
- Mise en œuvre d'un partenariat renforcé avec l'IGN, partage et collaborations autour de bases de données, d'initiatives d'animation communes, de création d'applications.
 - Enrichissement des bases de données géographiques nécessaires à la Collectivité, aux acteurs locaux et aux usagers.
 - Développement d'applications SIG au regard des besoins exprimés par les directions et services de la Collectivité de Corse (cartographie dynamique, carte interactive multicouches d'aide à la décision, carte sur demande, étude comparée des photos aériennes de la Corse) ;
 - Acquisition de matériel de terrain de relevé de données géographiques.
 - Préfiguration et premier déploiement de la plateforme régionale SIG mutualisée GEO CORSICA ;
 - Renforcement de la gouvernance, de l'accompagnement et de l'animation de la communauté des acteurs publics des SIG en Corse.

Politique O.C - Élaborer un budget dans un cadre harmonisé

Les chiffres clés : 1 compétence / 4 programmes

5 M€ d'autorisations de programme / 45,506 M€ de crédits d'investissement

5,250 M€ d'autorisations d'engagement / 36,941 M€ de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	5 000 000	45 506 234	5 250 000	36 941 352	10 250 000	82 447 586

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 613 un montant de CP de 82,447 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 10,250 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	5 000 000	45 506 234	5 250 000	36 941 352	10 250 000	82 447 586
<i>Compétence 613 - Finances</i>	5 000 000	45 506 234	5 250 000	36 941 352	10 250 000	82 447 586
<i>Programme 6131 Contrôle de gestion</i>			100 000	150 000	100 000	150 000
<i>Programme 6132 Dépenses imprévues</i>	5 000 000		5 000 000	-	10 000 000	-
<i>Programme 6133 Finances</i>		45 506 234	150 000	36 391 352	150 000	81 897 586
<i>Programme 6135 Relations avec les organismes extérieurs</i>			-	400 000	-	400 000

➤ Programme 6131 – Contrôle de gestion

Ce programme concourt aux missions de la direction visant à l'optimisation et à la sécurisation du pilotage des politiques publiques de la Collectivité de Corse, que ces politiques soient développées et mises en œuvre en interne ou qu'elles soient déléguées totalement ou partiellement à des agences, offices, ou à des opérateurs extérieurs.

Le programme consiste au développement de la culture évaluative au sein de la Collectivité de Corse par la mise en place d'outils d'évaluation et de pilotage (dont les COP) et la production de travaux évaluatifs. Il doit s'inscrire également dans une coopération active avec le comité d'évaluation des politiques publiques installé récemment.

L'évaluation des politiques publiques devra également s'inscrire en partenaire des directions et services chargés de la mise en œuvre du plan de sauvegarde et de relance de l'économie et du plan de relance afin d'apporter son soutien à la création d'outils de mesure d'impact des actions mises en œuvre qui pourront être utilisés par les directions et services en question.

Enfin, l'évaluation des politiques publiques pourra s'appuyer sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de travaux d'évaluation.

Le périmètre de la démarche porte également sur les attributions des agences et offices.

En complément du programme N6135 (organismes extérieurs), ce programme a vocation à concourir à un pilotage optimisé des politiques publiques de la CdC, qu'elles soient internalisées ou déléguées totalement ou partiellement à des agences, offices ou opérateurs extérieurs.

➤ Programme 6132 – Dépenses imprévues

Dans les conditions prévues à l'Article L.4322-1, des autorisations de programme de « dépenses imprévues » peuvent être votées par l'Assemblée de Corse pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Ces mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5% des dépenses réelles de la section limitant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre. En cas d'évènement imprévu, l'Assemblée de Corse ou le Conseil Exécutif, s'il en a reçu délégation, peut affecter ces AP à des opérations d'investissement rendues nécessaires par cet évènement (dépenses directes d'investissement ou subventions d'équipement). Le montant des autorisations est porté à 5 M€ en fonctionnement et en investissement.

En l'absence d'affectation constatée à la fin de l'exercice, l'AP est obligatoirement annulée à la fin de l'exercice.

Le dispositif prévu pour des dépenses imprévues s'applique également dans les mêmes conditions pour la section de fonctionnement.

➤ **Programme 6133 – Finances**

Ce programme concerne à la fois les crédits pour les dépenses non ventilées (emprunts fiscalités..) ainsi que les études et AMO de la Direction de la Programmation Financière et de la Direction de la Qualité des Comptes pour lesquels des AE ont été prévues pour mener les études concernant l'optimisation des ressources financières dans le but d'accroître l'autonomie de la CdC.

➤ **Programme 6135 – Relations avec les organismes extérieurs**

Ce programme concourt aux missions de la direction visant à l'optimisation et à la sécurisation du pilotage des politiques publiques de la Collectivité de Corse, que ces politiques soient développées et mises en œuvre en interne ou qu'elles soient déléguées totalement ou partiellement à des agences, offices, ou à des opérateurs extérieurs.

Agences et offices : le déploiement progressif d'actions visant à améliorer la tutelle et le dialogue de gestion avec les agences et offices ainsi que d'actions d'harmonisation et de convergence (notamment RH).

Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du déploiement de Contrats d'objectifs et de performance (COP) dans les Agences et offices (48 000 €).

Satellites de la CdC : la participation à la sécurisation des informations (RH, budgétaires, financières ...) et au traitement de ces informations dans le cadre d'un dialogue de gestion développé avec les directions métiers référentes, consolidation d'outils de suivi.

Le pilotage de missions réalisées par la mobilisation de l'accord-cadre 2019-2022 relatif à la réalisation d'audits et d'analyses financières avec un besoin de CPF estimé à 350 000 € (49 440 € au titre des opérations affectées en 2021 et 300 000 € pour les opérations validées dans le plan d'audits et d'analyses financières de la CdC. L'année 2022 correspond à la dernière année de mise en œuvre du plan d'audits avec, en perspective, des missions davantage consommatrices de crédits qu'en 2020 (essentiellement des analyses financières et peu d'audits en raison de la crise sanitaire) ainsi qu'en 2021 (quelques audits lancés avec retard et non entièrement finalisés).

Politique O.D - Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route

Les chiffres clés : 1 compétence / 5 programmes

1,028 M€ d'autorisations d'engagement / 5,509 M€ de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.D Amorcer la structuration des grandes politiques	-	-	1 027 600	5 508 747	1 027 600	5 508 747

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 611 un montant de CP de 5,509 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 1,028 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.D Amorcer la structuration des grandes politiques	-	-	1 027 600	5 508 747	1 027 600	5 508 747
Compétence 611 - Fonctionnement des instances	-	-	1 027 600	5 508 747	1 027 600	5 508 747
Programme 6111 Assemblée de Corse			739 000	3 241 605	739 000	3 241 605
Programme 6112 Fonctionnement des Groupes d'Elus			75 600	763 142	75 600	763 142
Programme 6113 Conseil Exécutif			85 000	731 000	85 000	731 000
Programme 6114 Conseil Economique Social Environnement et Culturel			118 000	763 000	118 000	763 000
Programme 6115 Chambre des territoires			10 000	10 000	10 000	10 000

➤ Programme 6111 - 6112 – 6113 - 6114

Les demandes de crédits concernent le fonctionnement de l'Assemblée de Corse (y compris ceux relatifs à l'Assemblea di a Giuventù), des Groupes d'Elus, du Conseil Exécutif et du Conseil Economique Social Environnemental et Culturel : formation, déplacements, fournitures administratives et de petit équipement, etc.

➤ Programme 6115 – Chambre des territoires

Au titre de l'ordonnance institutionnelle n°2016-1562 du 21 novembre 2016, la conférence de coordination des collectivités territoriales issue de l'article 30 de la loi NOTRe, est transformée en Chambre des Territoires qui se voit confier pour mission première de favoriser la coordination et la mise en œuvre de politiques de solidarité et de proximité avec les communes et les intercommunalités de l'île. Cette Chambre des Territoires, instance consultative, siégeant à Bastia et présidée par le président du conseil exécutif de Corse a été créée afin de mieux harmoniser l'exercice des compétences respectives des différentes collectivités territoriales et des différentes intercommunalités en matière d'action publique et de solidarité financière.

Politique O.E - Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires

Les chiffres clés : 2 compétences / 8 programmes

10,67 M€ d'autorisations de programme / 12,49 M€ de crédits d'investissement

20,652 M€ d'autorisations d'engagement / 21,650 M€ de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	10 670 000	12 490 000	20 652 000	21 650 309	31 322 000	34 140 309

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 615 un montant de CP de 26 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 19,860 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	10 670 000	12 490 000	20 652 000	21 650 309	31 322 000	34 140 309
Compétence 615 - Moyens généraux	5 500 000	7 250 000	14 360 000	18 750 309	19 860 000	26 000 309
Programme 6151 Administration générale	3 000 000	5 500 000	10 000 000	15 000 000	13 000 000	20 500 000
Programme 6153 Affaires juridiques			1 630 000	2 415 309	1 630 000	2 415 309
Programme 6154 Moyens techniques et logistique	2 500 000	1 750 000	2 550 000	1 155 000	5 050 000	2 905 000
Programme 6155 Commande publique			180 000	180 000	180 000	180 000

➤ Programme 6151 - Administration générale

Le programme 6151 englobe toutes les dépenses de l'administration générale qui concernent le fonctionnement de la Collectivité de Corse.

La Direction de la gestion des moyens roulants et moyens mécanisés veille au maintien de la flotte actuelle et à la limitation des dépenses tant en section de fonctionnement qu'en investissement. Cette année sera marquée par la poursuite de l'élaboration de la stratégie commune au sein de notre direction afin de permettre la réalisation des objectifs de maîtrise de la dépense et du renforcement de l'efficacité du service rendu.

Cette Direction est composée de deux directions adjointes PUMONTE et CISMORTE.

La mission principale est d'assurer la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés de la Collectivité de Corse sur l'ensemble du territoire et d'assurer la fourniture des matériels de débroussaillage et leurs consommables ainsi que de l'outillage à main nécessaire à l'exécution des missions par les personnels techniques.

L'objectif de la direction est donc d'optimiser la gestion des moyens roulants et mécanisés en vérifiant l'adéquation entre les matériels mis à disposition et les missions à effectuer par les différents dispositifs et par conséquent maîtriser les dépenses tant en section de fonctionnement qu'en investissement.

➤ Programme 6153 - Affaires juridiques

Ce programme a pour objectif d'assurer la sécurité juridique des actes et des projets de la CdC. Les opérations sont décrites ci-dessous :

- Protection fonctionnelle, afin de garantir les droits des agents conformément au statut.
- Indemnités pour couvrir les frais de justice et les condamnations de faibles montants.
- Marché de prestations de conseil et représentation afin de défendre les droits de la Collectivité devant les juridictions et conseiller les services internes.
- Marché d'expertise comptable pour aider aux calculs nécessaires dans le cadre des instances judiciaires.
- Marché de prestations juridiques relatives au droit européen, droit social, droit maritime et transports.

➤ Programme 6154 - Moyens techniques et logistiques

Ce programme concerne la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés ainsi que la fourniture aux personnels techniques, des matériels de débroussaillage, leur consommables et outillage à main nécessaire à l'exécution des missions de la Collectivité de Corse sur l'ensemble du territoire au profit de l'administration générale (lutte anti-vectorielle, moyens généraux, services sociaux...).

L'objectif est d'optimiser l'ensemble de la gestion des moyens roulants et mécanisés de l'administration générale. Les crédits inscrits seront destinés notamment :

- En fonctionnement : à l'achat de carburant, aux divers contrats de prestations de services, à la fourniture de petit équipement, à l'entretien du matériel roulant, aux locations de véhicules et aux taxes et impôts sur les véhicules.
- En investissement : les crédits sont prévus pour les achats au niveau régional de matériel et outillage, de véhicules de transport de personnels et utilitaires.

➤ Programme 6155 - Commande publique

Le programme regroupe les dépenses relatives aux frais d'insertion presse relevant de la section de fonctionnement. Dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance économique, afin d'informer les entreprises et de susciter plus de concurrence, les avis de publicité concernant les procédures de marchés publics, doivent être publiés non seulement sur les supports imposés par les textes (BOAMP) mais également sur plusieurs journaux d'annonces légales.

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 617 un montant de CP de 8,140 M€, et d'autorisations pluriannuelles de 11,462 M€, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	10 670 000	12 490 000	20 652 000	21 650 309	31 322 000	34 140 309
<i>Compétence 617 - Bâtiments</i>	<i>5 170 000</i>	<i>5 240 000</i>	<i>6 292 000</i>	<i>2 900 000</i>	<i>11 462 000</i>	<i>8 140 000</i>
<i>Programme 6171 Bâtiments administratifs</i>	<i>2 600 000</i>	<i>3 000 000</i>			<i>2 600 000</i>	<i>3 000 000</i>
<i>Programme 6172 Pôle travaux</i>	<i>2 000 000</i>	<i>1 850 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>1 670 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>3 520 000</i>
<i>Programme 6173 Sécurité et sûreté des bâtiments publics</i>	<i>570 000</i>	<i>240 000</i>	<i>4 292 000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>4 862 000</i>	<i>1 240 000</i>
<i>Programme 6174 Sécurité incendie des bâtiments publics</i>	<i>-</i>	<i>150 000</i>	<i>-</i>	<i>230 000</i>	<i>-</i>	<i>380 000</i>

➤ Programme 6171 - Bâtiments administratifs

La Direction en charge de la construction et réhabilitation des bâtiments sur l'exercice 2022 a pour objectif :

- La poursuite de la mise en œuvre de la politique patrimoniale et immobilière dans l'objectif de doter l'administration de locaux adaptés et répondant aux exigences environnementales et à la politique de transition énergétique adoptée par la Collectivité.

A ce titre elle s'inscrit dans plusieurs axes :

- à la construction d'une administration performante et innovante en conduisant les opérations de constructions ou réhabilitations de bâtiments administratifs pour de meilleures conditions de travail.
- aux Politiques Publiques en participant à la programmation et mise en œuvre de bâtiments culturels, patrimoniaux ou sanitaires
- à la transition énergétique en veillant à la prise en compte des critères environnementaux dans les projets mis en œuvre.

Les priorités seront données en 2022 pour le programme « 6171 – bâtiments administratifs » aux opérations en phase travaux ou marchés en voie d'attribution principalement comme suit :

- Bâtiment technique de Ciamannaccia : livraison 1er trimestre 2022,

- Pépinière de Castellucciu : démarrage travaux 1er trimestre 2022,
- Atelier Mécanique Baleone : démarrage travaux 2ème trimestre 2022,
- Réhabilitation du garage atelier de Corte : démarrage travaux 2ème trimestre 2022,
- Réhabilitation Surélévation de l'Amphithéâtre du Ricantu : démarrage travaux 3ème trimestre 2022,
- Diverses opérations en cours d'achèvement d'exécution.

Mais aussi à la poursuite des études sur les opérations suivantes :

- Maîtrise d'œuvre pour l'amélioration des performances énergétiques de l'Hôtel de Région,
- Maîtrise d'œuvre la rénovation énergétique et mise aux normes d'accessibilité du bâtiment « Hyacinthe de MONTERA » à Bastia,
- Maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes d'accessibilité Musée de la Corse à Corti,
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et mise aux normes du bâtiment "EDF" Maglioli à Aiacciu,
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Centre de conservation et d'études archéologique de Sartè,
- Programmation pour l'aménagement du pôle culturel du Couvent St-François à Bastia,
- Programmation pour la réhabilitation du Foyer Notre – Dame à Aiacciu,
- Programmation pour la réhabilitation et mise aux normes du bâtiment « Cala Verde » à Portivecchiu.

➤ **Programme 6172 - Pôle travaux**

Le programme 6172 est destiné aux travaux de maintenance et entretien du patrimoine bâti ainsi qu'aux contrats de maintenance relatifs aux équipements techniques de ce patrimoine (ascenseurs, climatisation, chauffage) :

- Maintenance des équipements techniques ;
- Travaux de maintenance et d'entretien (peinture, sols, étanchéité.....) ;
- Travaux d'adaptation et mise aux normes des locaux.

Parmi les opérations prévues en 2022 :

Travaux de mise en conformité de certains ascenseurs,

- Pépinière de Castellucciu : relogement des agents le temps des travaux de mise aux normes du bâtiment existant,
- Travaux de mise en sécurité différents sites,
- Réfection étanchéité coupole Bastia.

➤ **Programme 6173 – Sécurité et sûreté des bâtiments publics**

Ce programme prévoit les dépenses d'investissement et de fonctionnement relatives à la sécurité et la sûreté des bâtiments de la Collectivité de Corse :

- Identification des vulnérabilités ;
- Conception des dispositifs de sécurité et de sûreté à mettre en œuvre.

L'objectif dans le contexte général actuel se préparer à faire face à tous les types de menace : malveillance, délinquance, négligence sans oublier le risque terroriste.

A cet effet :

- Prévenir en faisant effort sur la dissuasion : mise en place de matériel de vidéoprotection, de contrôle d'accès et de système anti-intrusion. Mise en place d'un dispositif humain de protection des emprises.
- Réagir si nécessaire avec comme souci premier la protection du personnel de la Collectivité et le cas échéant celle du public. Notamment, avec la mise en place d'agents de protection en cas de nécessité sur les lieux les plus sensibles ou lors de manifestations festives, culturelles ou protocolaires majeures.

Il s'agira pour la DSSP de s'adapter aux objectifs et modes opératoires de menaces protéiformes, par la mise en place d'un référentiel des mesures de sûreté à mettre en œuvre. Ce dernier aura par nature un caractère évolutif et devra parer efficacement les actions volontaires d'atteinte aux personnes, aux biens ou aux bâtiments.

- Poursuite de la mise en place de moyens technologiques et humains performants adaptés aux menaces tout en s'adaptant aux évolutions technologiques.
- Nouveaux supports, nouvelles opportunités, nouvelles fonctionnalités, nouveaux usages qui devront s'accompagner de la mise en place de nouveaux dispositifs pour garantir la sécurité et maintenir sous contrôle les menaces et/ou risques associés.
- Utilisation de mesures dynamiques mettant en jeu du personnel (gardiennage) et des mesures statiques à base de dispositifs matériels qui constituent l'essentiel des moyens de détection (dispositifs automatiques) tout en assurant une protection passive ou active. Ces dernières permettent par ailleurs une aide au personnel de sécurité en automatisant certaines fonctions répétitives (contrôle des accès, gestion centralisée des alarmes, ...).
- Assurer la protection et la surveillance par des moyens humains 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 du Gran'Palazzu à Aiacciu, du musée de Corti et de tous les autres bâtiments en fonction du contexte sécuritaire ou d'évènements imprévus.

Poursuite de l'équipement en dispositif de surveillance et de protection 18 bâtiments supplémentaires de la Collectivité de Corse (10 dans le Cismonte et 8 dans le Pumonte).

Poursuite du remplacement des systèmes de contrôle d'accès obsolète ou inopérants au sein du Gran'Palazzu, Musées de la Corse et de Levie.

Projet de création d'un PC de sécurité au sein de la Coupole avec la création d'un centre de vidéoprotection.

➤ **Programme 6174 – Sécurité incendie des bâtiments publics**

Le programme est destiné aux contrats de maintenance et d'entretien des équipements liés à la sécurité incendie ainsi qu'aux travaux et/ou réparations nécessaires :

- Contrats de maintenance et entretien des équipements liés à la sécurité incendie ;
- Vérifications et contrôles liés à la sécurité incendie.

Politique O. F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle

Les chiffres clés : 1 compétence / 1 programme

0,537 € d'autorisations d'engagement / 0,547 M€ de crédits de fonctionnement

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	-	-	537 000	547 000	537 000	547 000

Il vous est proposé d'inscrire au titre de la compétence 618 un montant de CP de 547 000 €, et d'autorisations pluriannuelles de 537 000 €, réparti par programme et par section de la façon suivante :

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	-	-	537 000	547 000	537 000	547 000
Compétence 618 - Innovation	-	-	537 000	547 000	537 000	547 000
Programme 6181 Transformation	-	-	537 000	547 000	537 000	547 000

➤ Programme 6181 - Transformation

Dans le cadre du pilotage de la politique de développement durable, la Collectivité de Corse élabore et structure un rapport annuel d'activité sur le développement durable intégrant les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), fixés par l'ONU, pour tendre vers l'atteinte des ODD afin de construire sa feuille de route. Ce travail entend également de doter la Collectivité d'un plan d'administration écoresponsable. Elle pilote également des projets, en cours de finalisation ou à venir, en faveur de la transition écologique dans une démarche de coopération transfrontalière et internationale au regard des attentes nourries de la COP26 de Glasgow.

La Collectivité de Corse pilote et structure également une politique en matière d'Egalité Femme-Homme. Elle a élaboré, en transversalité, deux plans d'actions pluriannuels (2021-2023) : un volet interne (plan sur l'Egalité professionnelle) et un volet externe (plan d'action sur les politiques publiques) qui rentrent en phase opérationnelle.

En tant qu'outil méthodologique, elle souhaite également favoriser l'émergence d'initiatives et structurer des projets d'innovation sociale. Par ailleurs, au titre du pilotage de mesures d'urgence et de relance, ce programme a pour but également de financer la mise en opérationnalité du Corsican Business Act, (mesure 2.1 plan « Salvezza ») et d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Economiquement Responsable (SPASER), au titre de la relance. Ce programme a pour objet de financer les actions entreprises en faveur des encadrants de la Collectivité dans un but d'amélioration de la performance individuelle et collective. Il s'agit d'impulser une transformation majeure des pratiques et postures collaboratives entre (et pour) les managers et les collaborateurs afin de leur permettre d'enrichir leurs aptitudes et compétences relationnelles et acquérir ainsi l'agilité nécessaire pour faire face aux situations de changement et de bouleversement de leur environnement de travail.

Les crédits demandés en CP de fonctionnement permettront de financer et solder divers projets au titre de l'exercice 2022.

1 / Nouvelles actions et projets liés au développement durable, innovants et structurants :

- Plan d'action territorial « zéro rejet plastique » afin de limiter en amont et réduire la pollution plastique existante sur et depuis le territoire corse vers les milieux naturels et développer un outil de coopération transfrontalière et internationale sur la pollution plastique en méditerranée dans le cadre d'un Observatoire basé en Corse. Le montant des dépenses s'élève à 100 000€ en AE et 80 000€ en CP.

- Initiative « climat » sur les enjeux et les effets du changement climatique à visée de connaissance, de sensibilisation et de concertation citoyenne et de coopération. Le montant des dépenses s'élève à 100 000€ en AE et 50 000€ en CP.

- Budget « vert » ODD dans le cadre d'une approche progressive et transversale de « budgétisation verte régionale ». Le montant des dépenses s'élève à 60 000€ en AE et 60 000€ en CP.

- Plan d'administration éco responsable basé sur un fonctionnement et des actions axées sur l'exemplarité et permettant de tendre vers une amélioration continue. Le montant des dépenses s'élève à 40 000€ en AE et 40 000€ en CP,

2/ Contrats de prestations de services : déployer des formations à destination des agents et agentes en interne en 2022 à des fins d'acculturation aux Objectifs de Développement Durable (ODD) (20000 € en CP) et d'adhérer à nouveau au « réseau national collectivités locales » du comité 21 (2500 € en CP).

3/ En matière d'Égalité femme-homme à l'issue du vote des plans devant l'Assemblée de Corse (février 2021), déployer certaines actions en 2022 :

- Temps de formation / sensibilisation des agents et agentes, organisation de manifestations spécifiques, etc..) et participer au financement d'actions de promotion en faveur de l'entrepreneuriat féminin (30 000 € en CP).

- Contribuer à la réalisation des actions relatives à l'accès à l'emploi du volet 7 « égalité femmes-hommes » du futur CPER 2021-2027. Le montant des dépenses s'élève à 750 000€ en AE et 55 000€ en CP.

4/ Dans le domaine de l'innovation sociale : se doter d'outils de recensement (connaissance/parangonnage) et de reporting afin d'accompagner et structurer toutes les initiatives et les démarches permettant l'élaboration de scénarios d'aide à la décision (interne/externe) (3000 € en CP)

5/ Dans le cadre des plans salvezza et rilanciu : déployer le Corsican Business Act (25 000 € CP) et mettre en opérationnalité un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Economiquement Responsable (SPASER) en cours de finalisation, mesure Rilanciu (25 000€ en AE et 25 000€ en CP). Par ailleurs, il est demandé 11 500 € en CP afin de solder la prestation d'accompagnement économétrique du plan Salvezza.

Concernant la Délégation à l'encadrement supérieur :

Le budget de fonctionnement sollicité pour un montant total de 262 000 en AE et 250 000€ en CP a pour objectif de financer les opérations suivantes :

- Les prestations de service destinées à accompagner les encadrants dans le développement de leurs compétences et aptitudes managériales avec le renouvellement des prestations de coaching individuel et/ou collectif (prise de poste, développement, résolution de problématique, soutien...) à titre individuel et/ou collectif (comité de direction, équipe transverse, groupe de pratique...). Elles seront complétées par des d'actions de co-développement afin de répondre aux nouveaux besoins émergeant dans ce domaine. Le montant des dépenses s'élève à 100 000€ en AE et 80 000€ en CP.

Les prestations d'évaluations 360°, 270°, 180° dont la procédure de consultation est cours. L'évaluation 360°, 270°, 180° est destinée au manager qui souhaite faire le point sur ses compétences avec son équipe ou en faisant intervenir tous les acteurs ayant un lien en amont ou en aval (supérieur hiérarchique, collaborateurs, pairs...), direct ou indirect (prestataires, usagers...). Si les AE antérieures seront mobilisées pour financer cette action, il est demandé un montant de 25 000€ en CP.

- Assistance à l'élaboration et au déploiement d'un plan managérial, document structurant qui permet de planifier ses actes de management. C'est un instrument de gestion dynamique du management dont la déclinaison en objectifs stratégiques et opérationnels définit la stratégie et la vision de l'organisation pour réaliser ses missions. Le budget sollicité est de 120 000€ en AE et 70 000€ en CP au titre de l'exercice budgétaire 2022.

- Démarche auprès des cadres en faveur de la promotion d'une culture commune pour renforcer leur sentiment d'appartenance à la Collectivité de Corse (Université des cadres, Groupes d'échanges de pratique en matière de télétravail...) et d'une culture d'apprentissage les encourageant à développer des connaissances pertinentes en lien avec leurs compétences. Il est ainsi sollicité 56 000€ en CP et 42 000€ en AE.

- L'étude menée par l'ARACT sur le télétravail dans le secteur public nécessite le paiement des prestations restant à réaliser en 2022 pour un montant de 18 500€ en CP.

- Concours divers (cotisation) : 500€ en CP correspondant à l'abonnement AFIGESE.

Conclusion / Conclusion

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse ;

- d'adopter le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente délibération :
 - le rapport de présentation,
 - le document comptable,
 - la délibération de programme.

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	392 223 203	170 039 189	562 262 392	279 063 167	283 199 225	562 262 392
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 075 799 233	252 995 869	1 328 795 102	1 188 959 269	139 835 833	1 328 795 102
TOTAL BUDGET	1 468 022 436	423 035 058	1 891 057 494	1 468 022 436	423 035 058	1 891 057 494

- d'adopter le budget par fonction, par chapitre et programme pour les crédits afférents à une autorisation de programme en section d'investissement et à une autorisation d'engagement en section de fonctionnement ;
- d'approuver le détail des actions et programmes ainsi que l'état des affectations qui font l'objet de la délibération de programme ;
- de préciser que le montant des autorisations de programme ouvertes à la section d'investissement s'élève à **378 401 000 €** et que le montant des autorisations d'engagement ouvertes à la section de fonctionnement s'élève à **512 166 625 €** comme détaillé dans la délibération de programme ;
- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse : - à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section - à recourir à l'emprunt dans la limite des crédits ouverts au chapitre 923, soit 119 860 756 €, - à réaliser une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant total de 80 000 000 €,
- d'adopter le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse tel qu'il figure en annexe du document comptable ;
- d'approuver, pour l'exercice 2022 les programmes de la Collectivité de Corse tels qu'ils sont proposés dans le rapport de présentation et dans la délibération de programme jointe en annexe ;
- d'autoriser la liquidation des dépenses relatives à l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies et autres événements particuliers dans la limite des crédits ouverts au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ANNEXE N°1

ETAT PREVISIONNEL DES EFFECTIFS DES AGENCES ET OFFICES POUR 2022

Dans la continuité de la position ayant prévalu à l'occasion du vote du BP 2021 et en cohérence avec les recommandations de la CRC et de la Cour des comptes sur la maîtrise de la masse salariale des agences et offices, aucune création budgétaire brute ne sera autorisée de façon à respecter les plafonds d'emploi actuels, excepté dans des cas très limités d'établissements disposant d'une faible vacance sous plafond et présentant un nombre important d'agents mis à disposition mais toujours dans les effectifs de l'établissement .

Les droits à recrutements sont ouverts principalement sur postes vacants et /ou départs prévus en 2022 ou encore redéploiements par transformations de poste et uniquement sous plafond d'emploi en favorisant les mouvements entre la Collectivité de Corse et les établissements. Pour ce faire, les agences et offices veilleront à prioriser leurs besoins s'agissant de politiques anciennes ou de besoins liés à de nouvelles missions et/ou objectifs s'inscrivant dans une stratégie validée par le Conseil Exécutif et l'Assemblée de Corse.

Les créations de postes sont au nombre de 6 entraînant une évolution du plafond d'emploi théorique de 703 à **709**, ce qui limite à 0,85% l'augmentation des effectifs en 2022.

Les recrutements des CDD s'effectueront hors plafond d'emploi excepté pour les postes de directeurs(trices) généraux (ales (contrats de droit public) qui sont donc intégrés aux plafonds d'emploi actuels. Les 4 CDD de droit public concernés viennent donc se substituer aux 4 CDI de droit public dans le plafond d'emploi.

Les recrutements pourraient néanmoins atteindre un volume de **46 CDI** (droit à recrutement sur postes vacants sur la totalité des établissements) et **18 CDD** (dont 4 CDD de droit public) de plus de trois mois sur les postes actuellement non pourvus dans l'ensemble des agences et offices.

La déclinaison opérationnelle de ces autorisations de recrutement sera opérée au titre de la tutelle RH par la direction des opérateurs et de l'évaluation dans le cadre du dialogue de gestion continu avec chaque établissement ainsi qu'en application de la délibération 17/405 AC du 10 novembre approuvant la mise en place d'un cadre commun concernant la création d'emplois et les recrutements des agences et d'offices de la Collectivité de Corse.

Le tableau ci-après précise le plafond d'emploi de chaque établissement qui sera contrôlé dans le cadre des demandes de recrutements présentées par chaque établissement au cours de l'année.

Tout ajustement en cours d'année sera effectué dans le cadre du vote du BS.

Agences & Offices	Catégories	2021		2022		
		Effectifs réalisés (en place) CDI	plafond d'emplois	créations de postes CDI	créations de CDD + 3 mois	Nouveau plafond d'emplois CDI + CDD droit public des DG
ADEC	A	43	44	2	2	46
	B	9	9	0	1	9
	C	1	1	0	0	1
	Total	53	54	2	3	56
ATC	A	26	29	0	1	29
	B	22	22	0	2	23
	C	0	1	0	0	0
	Total	48	52	0	3	52
AUE	A	36	36	1	4	37
	B	8	9	0	4	9
	C	3	3	0	0	3
	Total	47	48	0	8	49
ODARC	A	50	52	1	0	53
	B	76	80	0	1	80
	C	6	6	0	0	6
	Total	132	138	1	1	139
OEC	A	113	118	0	1	118
	B	50	51	0	0	51
	C	1	1	0	0	1
	Total	164	170	0	1	170
OEHC	A	95	97	0	0	97
	B	83	96	0	0	96
	C	17	22	0	0	22
	Total	195	215¹	0	0	215
OFC	A	6	9	0	1	9
	B	1	1	0	1	1
	C	0	0	0	0	0
	Total	7	10	0	2	10
OTC	A	6	7	0	0	7
	B	6	6	0	0	6
	C	3	3	2	0	5
	Total	15	16	2	0	18
TOTAL A&O	A	375	392	4	9	396
	B	255	274	0	9	274
	C	31	37	2	0	39
	Total	661	703	6	18	709

¹ Ajustement technique

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CR : COLLECTIVITE DE CORSE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20007695800012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE RÉGIONALE DE CORSE

M. 57

**Budget primitif
voté par fonction**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	14
B1 - Présentation des AP votées	15
B2 - Présentation des AE votées	17
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	21
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	26
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	28
E1 - Balance générale - Dépenses	30
E2 - Balance générale - Recettes	32

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	34
A.900 - Services généraux	37
A.900-5 - Gestion des fonds européens	40
A.901 - Sécurité	41
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	42
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	45
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	48
A.904-4 - RSA	51
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	52
A.906 - Action économique	55
A.907 - Environnement	57
A.908 - Transports	60
A.921 - Taxes non affectées	64
A.922 - Dotations et participations	65
A.923 - Dettes et autres opérations financières	66
A.925 - Opérations patrimoniales	67
A.926 - Transferts entre les sections	68
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	71
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	72
B.930 - Services généraux	75
B.930-5 - Gestion des fonds européens	78
B.931 - Sécurité	79

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	83
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	86
B.934-3 - APA	89
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	90
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	91
B.936 - Action économique	94
B.937 - Environnement	96
B.938 - Transports	99
B.940 - Impositions directes	103
B.941 - Autres impôts et taxes	104
B.942 - Dotations et participations	105
B.943 - Opérations financières	106
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	107
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	108
B.946 - Transferts entre les sections	109
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	110
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	111

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	112
A1.01 - Opérations non ventilables	114
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	115
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	118
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	119
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	120
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	123
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	126
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	129
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	130
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	133
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	135
A1.908 - Fonction 8 - Transports	138
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	142
A2.01 - Opérations non ventilables	144
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	145
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	151
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	152
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	153
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	156
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	159
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	162

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	163
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	164
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	167
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	169
A2.938 - Fonction 8 - Transports	172
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	176
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	177
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	187
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	189
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	190
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	192
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	193
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	194
B3.1 - Etat des provisions constituées	196
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	198
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	199
B6 - Prêts	206
B7.1 - Etat des emprunts garantis	207
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	241
B8.1 - Subventions versées	242
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	243
B8.5 - Etat des engagements reçus	244
B9 - Etat du personnel	245
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	253
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	255
B11.2 - Liste des établissements publics créés	256
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	257
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	258
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	259
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	262
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	263
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	264
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	265
D4 - Décisions en matière de taux	267
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

268

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	345 638

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	3 099,39
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	3 439,90
3	Dépenses d'équipement brut / population	1 003,12
4	Encours de dette / population (2) (3)	2 704,19
5	DGF / population	311,88
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	22,29 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	93,91 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	29,16 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	78,61 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7,75 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5 %.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A1	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	562 262 392,00	562 262 392,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	562 262 392,00	562 262 392,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 328 795 102,00	1 328 795 102,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 328 795 102,00	1 328 795 102,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 891 057 494,00	1 891 057 494,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE	A2

VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	392 223 203,00	170 039 189,00	562 262 392,00	279 063 167,00	283 199 225,00	562 262 392,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 075 799 233,00	252 995 869,00	1 328 795 102,00	1 188 959 269,00	139 835 833,00	1 328 795 102,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	1 468 022 436,00	423 035 058,00	1 891 057 494,00	1 468 022 436,00	423 035 058,00	1 891 057 494,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2022-4124	AP-2022- EPLE - Aménagement numérique	902	600 000,00
2022-4127	AP-2022- EPLE - Equipements sportifs	902	100 000,00
2022-4126	AP-2022- EPLE - Hygiène alimentaire	902	500 000,00
2022-4122	AP-2022- EPLE - Maintenance générale	902	1 100 000,00
2022-4123	AP-2022- EPLE - Mise en sécurité sûreté	902	200 000,00
2022-4121	AP-2022- EPLE - TRAVAUX de bâtiment	902	4 850 000,00
2022-2130	AP-2022-ADEC	906	6 000 000,00
2022-2131	AP-2022-ADEC - Actions régionales aux entreprises	906	6 000 000,00
2022-2132	AP-2022-ADEC - Outils financiers	906	14 000 000,00
2022-3144	AP-2022-AEP - Assainissement	907	9 000 000,00
2022-2140	AP-2022-ATC	906	4 000 000,00
2022-5211	AP-2022-Action sanitaire et sociale	904	785 000,00
2022-6151	AP-2022-Administration générale	900	3 000 000,00
2022-4514	AP-2022-Aider le sport	903	2 200 000,00
2022-4430	AP-2022-BDP	903	410 000,00
2022-6171	AP-2022-Bâtiments administratifs	900	2 600 000,00
2022-3173	AP-2022-CFM - Conservatoire forêt méditerranéenne	901	2 500 000,00
2022-3143	AP-2022-Chartes urbaines - ANRU PRU - Politique de la ville	905	3 300 000,00
2022-4436	AP-2022-Cinémathèque régionale	903	80 000,00
2022-3133	AP-2022-Comité de massif	905	8 500 000,00
2022-3310	AP-2022-Contractualisation CPER ADEME	907	1 300 000,00
2022-4423	AP-2022-Culture	903	6 084 800,00
2022-4119	AP-2022-Diffusion CST2I	902	50 000,00
2022-3132	AP-2022-Développement territorial	905	57 500,00
2022-4129	AP-2022-Equipement général des EPLE	902	2 200 000,00
2022-3141	AP-2022-Equipements collectifs	905	300 000,00
2022-3142	AP-2022-Equipements collectifs communaux	905	23 050 000,00
2022-32190	AP-2022-Espaces et sites de pleine nature ESPN	907	678 700,00
2022-4435	AP-2022-Fonds Régional d'Art Contemporain	903	200 000,00
2022-3147	AP-2022-Fonds de solidarité territorial	905	7 800 000,00
2022-3146	AP-2022-Fonds de territorialisation	905	9 000 000,00
2022-4211	AP-2022-Formation professionnelle Apprentissage	902	900 000,00
2022-4114	AP-2022-Formations sanitaires sociales supérieures	902	260 000,00
2022-2121	AP-2022-Forêt	906	1 200 000,00
2022-2322	AP-2022-Gestion des fonds européens	9005	14 000 000,00
2022-3151	AP-2022-Habitat logement	905	15 141 780,00
2022-6142	AP-2022-Informatique	900	3 500 000,00
2022-1142	AP-2022-Infrastructures aéroportuaires - Maitrise d'ouvrage	908	400 000,00
2022-1141	AP-2022-Infrastructures portuaires - Maitrise d'ouvrage	908	950 000,00
2022-4513	AP-2022-Investir pour le CSJC	903	300 000,00
2022-4313	AP-2022-Langue Corse Charte Collectivité	905	400 000,00
2022-4311	AP-2022-Langue Corse Promotion - Développement - Diffusion	902	440 000,00
2022-3223	AP-2022-Lutte anti vectorielle	907	30 000,00
2022-3311	AP-2022-Mise en ?uvre cadre compensation territoriale EDF/Cdc	907	2 000 000,00

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2022-6154	AP-2022-Moyens techniques et logistique	900	2 500 000,00
2022-4438	AP-2022-Musée d'Aléria	903	425 000,00
2022-4433	AP-2022-Musée de Levie	903	23 900,00
2022-4439	AP-2022-Musée de Morosaglia	903	215 000,00
2022-4434	AP-2022-Musée de Sartène	903	44 300,00
2022-4432	AP-2022-Musée de la Corse	903	340 000,00
2022-2115	AP-2022-ODARC - Dvp rural - Hors FEADER et TOP UP	906	7 140 000,00
2022-2118	AP-2022-ODARC - Dvp rural FEADER 2014/2020	906	12 000 000,00
2022-2114	AP-2022-ODARC - Opérations spécifiques	906	1 600 000,00
2022-2110	AP-2022-ODARC - Structure	906	1 000 000,00
2022-1310	AP-2022-Office d'Equipement Hydraulique de Corse	907	15 000 000,00
2022-3210	AP-2022-Office de l'environnement de la Corse - PNRC	907	9 500 000,00
2022-1122	AP-2022-Parc de la voirie	908	2 500 000,00
2022-3174	AP-2022-Participations SDIS	901	6 800 000,00
2022-4411	AP-2022-Patrimoine - Restauration	903	5 047 000,00
2022-3221	AP-2022-Protection des milieux aquatiques	907	550 000,00
2022-3171	AP-2022-Prévention des incendies	901	2 600 000,00
2022-6172	AP-2022-Pôle TRAVAUX	900	2 000 000,00
2022-4112	AP-2022-Recherche et diffusion	902	600 000,00
2022-1151	AP-2022-Réseau ferré	908	8 000 000,00
2022-1212	AP-2022-Réseau très haut débit - Usages et sécurité	905	50 000,00
2022-6143	AP-2022-SIG	905	256 000,00
2022-44390	AP-2022-Sites Archéologiques et musées	903	250 000,00
2022-3218	AP-2022-Sites ENS	907	1 000 000,00
2022-3215	AP-2022-Sites ENS - Soutien des partenaires	907	347 320,00
2022-3134	AP-2022-Syndicat départemental des énergies	905	10 800 000,00
2022-6173	AP-2022-Sécurité et sûreté des bâtiments publics	900	570 000,00
2022-3131	AP-2022-Vie associative	905	281 700,00
2022-1121	AP-2022-Voirie départementale	908	50 000 000,00
2022-1132	AP-2022-Voirie territoriale - TRAVAUX	908	35 000 000,00
2022-4413	Devoir de mémoire - Archives	903	30 000,00
2022-31420	Dotations aux communes urbaines DQ-DE	905	5 550 000,00
2022-41270	EPLÉ - Bâtiment - CSJC	902	200 000,00
2022-41220	EPLÉ - Logements de Fonction	902	200 000,00
2022-21190	Fonds foncier agricole	906	2 000 000,00
2022-5135	Plan de soutien à l'investissement des ESMS	904	2 000 000,00
2022-2325	Programme FEDER-FSE 2021-2027	9005	2 000 000,00
2022-2324	REACT EU	9005	25 000 000,00
2022-32210	RN Etang de Biguglia - Chjurlinu	907	13 000,00
TOTAL			373 401 000,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	5 000 000,00
TOTAL GENERAL			378 401 000,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2022-41290	AE-2022 Education second degré - EPLE	932	1 200 000,00
2022-21191	AE-2022-21 191-INGENIERIE AGRICOLE	936	400 000,00
2022-6163	AE-2022-?uvres sociales	930	500 000,00
2022-2130	AE-2022-ADEC	936	5 100 000,00
2022-2131	AE-2022-ADEC - Actions régionales aux entreprises	936	630 000,00
2022-2140	AE-2022-ATC	936	11 396 000,00
2022-4116	AE-2022-Accompagnement éducatif territorial	932	700 000,00
2022-5211	AE-2022>Action sanitaire et sociale	934	2 525 000,00
2022-6165	AE-2022>Action sociale - TR - Déplacements	930	1 000 000,00
2022-6151	AE-2022-Administration générale	930	10 000 000,00
2022-6153	AE-2022-Affaires juridiques	930	1 630 000,00
2022-3110	AE-2022-Agence de l'urbanisme	935	5 100 000,00
2022-4514	AE-2022-Aider le sport	933	3 750 000,00
2022-4521	AE-2022-Aides en faveur de la jeunesse	933	943 000,00
2022-4124	AE-2022-Aménagement numérique - EPLE	932	10 000,00
2022-6111	AE-2022-Assemblée de Corse	930	739 000,00
2022-2311	AE-2022-Assistance technique PDRC	930	60 000,00
2022-2212	AE-2022-Assistance technique PO - FEDER	930	490 000,00
2022-4430	AE-2022-BDP	933	360 500,00
2022-3173	AE-2022-CFM - Conservatoire forêt méditerranéenne	931	2 500 000,00
2022-4512	AE-2022-CNDS	933	1 600 000,00
2022-6115	AE-2022-Chambre des territoires	930	10 000,00
2022-4436	AE-2022-Cinémathèque régionale	933	395 000,00
2022-3133	AE-2022-Comité de massif	935	1 750 000,00
2022-6155	AE-2022-Commande publique	930	180 000,00
2022-6121	AE-2022-Communication	930	1 000 000,00
2022-6114	AE-2022-Conseil Economique Social Environnement et Culturel	930	118 000,00
2022-6113	AE-2022-Conseil Exécutif	930	85 000,00
2022-3310	AE-2022-Contractualisation CPER ADEME	937	140 000,00
2022-6131	AE-2022-Contrôle de gestion	930	100 000,00
2022-2216	AE-2022-Coopération décentralisée	930	65 000,00
2022-4423	AE-2022-Culture	933	14 970 500,00
2022-4413	AE-2022-Devoir de mémoire - Archives	933	42 000,00
2022-4119	AE-2022-Diffusion CST2I	932	1 200 000,00
2022-3132	AE-2022-Développement territorial	935	450 000,00
2022-4122	AE-2022-EPLE - Maintenance générale	932	750 000,00
2022-4113	AE-2022-Enseignement supérieur	932	4 200 000,00
2022-4129	AE-2022-Equipement général des EPLE	932	100 000,00

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2022-3142	AE-2022-Equipements collectifs communaux	935	9 000,00
2022-32190	AE-2022-Espaces et sites de pleines natures ESPN	937	25 500,00
2022-6123	AE-2022-Etudes transversales	930	200 000,00
2022-6112	AE-2022-FONCTIONNEMENT des Groupes d'Elus	944	75 600,00
2022-4128	AE-2022-FONCTIONNEMENT général des EPLE	932	8 000 000,00
2022-6133	AE-2022-Finances	930	150 000,00
2022-4435	AE-2022-Fonds Régional d'Art Contemporain	933	260 000,00
2022-3146	AE-2022-Fonds de territorialisation	935	350 000,00
2022-6164	AE-2022-Formation - Déplacements agents	930	540 000,00
2022-4212	AE-2022-Formation Professionnelle - FSE	932	4 200 000,00
2022-4211	AE-2022-Formation professionnelle Apprentissage	932	23 500 000,00
2022-4114	AE-2022-Formations sanitaires sociales supérieures	932	7 420 000,00
2022-2121	AE-2022-Forêt	936	800 000,00
2022-4416	AE-2022-GRITACCESS - Patrimoine	933	256 000,00
2022-2322	AE-2022-Gestion des fonds européens	9305	400 000,00
2022-3224	AE-2022-Génie sanitaire et écologique	937	300 000,00
2022-3151	AE-2022-Habitat logement	935	200 000,00
2022-2217	AE-2022-INTERREG MED	930	2 000,00
2022-4417	AE-2022-ITINERA ROMANICA	933	4 000,00
2022-6142	AE-2022-Informatique	930	4 000 000,00
2022-1142	AE-2022-Infrastructures aéroportuaires - Maitrise d'ouvrage	938	100 000,00
2022-1141	AE-2022-Infrastructures portuaires - Maitrise d'ouvrage	938	780 000,00
2022-4513	AE-2022-Investir pour le CSJC	933	2 350 000,00
2022-2213	AE-2022-Italie France Maritime	930	20 000,00
2022-3214	AE-2022-Laboratoire d'analyse	936	5 340 366,00
2022-4313	AE-2022-Langue Corse Charte Collectivité	935	900 000,00
2022-4312	AE-2022-Langue Corse Culture	933	500 000,00
2022-4311	AE-2022-Langue Corse Promotion - Développement - Diffusion	932	2 500 000,00
2022-3216	AE-2022-Littoral	937	45 000,00
2022-3223	AE-2022-Lutte anti vectorielle	937	200 000,00
2022-3311	AE-2022-Mise en ?uvre cadre compensation territoriale EDF/Cdc	937	130 000,00
2022-4611	AE-2022-Mission Analyse prospective	932	100 000,00
2022-6154	AE-2022-Moyens techniques et logistique	930	2 550 000,00
2022-4438	AE-2022-Musée d'Aléria	933	191 000,00
2022-4439	AE-2022-Musée de Morosaglia	933	22 000,00
2022-4432	AE-2022-Musée de la Corse	933	267 000,00
2022-2114	AE-2022-ODARC - Opérations spécifiques	936	550 000,00
2022-2110	AE-2022-ODARC - Structure	936	10 954 000,00
2022-1110	AE-2022-OTC	938	186 999 159,00
2022-1310	AE-2022-Office d'Equipement Hydraulique de Corse	937	8 486 000,00
2022-3210	AE-2022-Office de l'environnement de la Corse - PNRC	937	20 010 000,00
2022-4610	AE-2022-Orientation TLV	932	670 000,00
2022-1122	AE-2022-Parc de la voirie	938	3 500 000,00

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2022-3174	AE-2022-Participations SDIS	931	50 136 000,00
2022-4411	AE-2022-Patrimoine - Restauration	933	631 000,00
2022-2211	AE-2022-Programme Eurodyssée	930	10 000,00
2022-5122	AE-2022-Programmes départementaux d'insertion	9344	2 200 000,00
2022-3221	AE-2022-Protection des milieux aquatiques	937	90 000,00
2022-6124	AE-2022-Protocole	930	40 000,00
2022-3171	AE-2022-Prévention des incendies	931	150 000,00
2022-6172	AE-2022-Pôle TRAVAUX	930	2 000 000,00
2022-4112	AE-2022-Recherche et diffusion	932	900 000,00
2022-1151	AE-2022-Réseau ferré	938	24 550 000,00
2022-1212	AE-2022-Réseau très haut débit - Usages et sécurité	935	1 045 000,00
2022-4115	AE-2022-Réussite et vie étudiante	932	2 500 000,00
2022-3225	AE-2022-SDAGE	937	100 000,00
2022-3170	AE-2022-SDIS	931	1 000 000,00
2022-2116	AE-2022-SMAC	936	3 500 000,00
2022-5212	AE-2022-Secteur médico social	934	191 000,00
2022-44390	AE-2022-Sites Archéologiques et musées	933	421 000,00
2022-3218	AE-2022-Sites ENS	937	1 500 000,00
2022-3215	AE-2022-Sites ENS - Soutien des partenaires	937	853 000,00
2022-3134	AE-2022-Syndicat départemental des énergies	935	500 000,00
2022-6173	AE-2022-Sécurité et sûreté des bâtiments publics	930	4 292 000,00
2022-6181	AE-2022-Transformation	930	537 000,00
2022-1161	AE-2022-Transports de voyageurs	938	1 650 000,00
2022-1163	AE-2022-Transports handicapés	938	2 000 000,00
2022-1162	AE-2022-Transports scolaires	938	22 950 000,00
2022-3131	AE-2022-Vie associative	935	1 000 000,00
2022-1121	AE-2022-Voirie départementale	938	2 350 000,00
2022-1131	AE-2022-Voirie territoriale - Matériel	938	3 650 000,00
2022-4612	Actions transversales - Education	932	200 000,00
2022-2326	Centre Europe Direct Corsica	930	70 000,00
2022-44190	Citadelle de Corte	933	20 000,00
2022-41220	EPLÉ - Logements de fonction	932	50 000,00
2022-4710	Egalité femme homme	933	125 000,00
2022-4522	Mobilité internationale des jeunes	930	392 000,00
2022-3226	Plan Régional Santé Environnement	937	100 000,00
2022-2133	Plan de relance	936	240 000,00
2022-5215	Prestation des fléaux sociaux	934	100 000,00
2022-5151	Prestations de l'aide sociale à l'enfance	934	981 000,00
2022-2325	Programme FEDER-FSE 2021-2027	9305	200 000,00
2022-5111	Social	934	115 000,00
TOTAL			507 384 625,00

« AE de dépenses imprévues » (2)		952	5 000 000,00
----------------------------------	--	-----	--------------

TOTAL GENERAL	512 384 625.00
----------------------	-----------------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	C

SECTION	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	0,00		378 401 000,00	378 401 000,00	378 401 000,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
AE VOTEES	0,00		512 384 625,00	512 384 625,00	512 384 625,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	527 870 410,30	0,00	562 262 392,00	562 262 392,00	562 262 392,00
90 Opérations ventilées	309 952 730,00	0,00	346 716 969,00	346 716 969,00	346 716 969,00
- en AP/CP (2)	309 820 230,00	0,00	345 216 969,00	345 216 969,00	345 216 969,00
- hors AP/CP (2)	132 500,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	217 917 680,30	0,00	215 545 423,00	215 545 423,00	215 545 423,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	527 870 410,30	0,00	562 262 392,00	562 262 392,00	562 262 392,00
90 Opérations ventilées	71 471 278,00	0,00	138 302 411,00	138 302 411,00	138 302 411,00
- Recettes affectées	71 471 278,00	0,00	138 302 411,00	138 302 411,00	138 302 411,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	365 976 701,30	0,00	347 590 602,00	347 590 602,00	347 590 602,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	90 422 431,00		76 369 379,00	76 369 379,00	76 369 379,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 233 082 622,00	0,00	1 328 795 102,00	1 328 795 102,00	1 328 795 102,00
93 Services ventilés	923 528 981,00	0,00	1 039 505 539,00	1 039 505 539,00	1 039 505 539,00
- en AE/CP	508 214 417,00	0,00	508 791 434,00	508 791 434,00	508 791 434,00
- hors AE/CP	415 314 564,00	0,00	530 714 105,00	530 714 105,00	530 714 105,00
94 Services communs non ventilés	219 131 210,00	0,00	212 920 184,00	212 920 184,00	212 920 184,00
953 Virement à la section d'investissement	90 422 431,00		76 369 379,00	76 369 379,00	76 369 379,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 233 082 622,00	0,00	1 328 795 102,00	1 328 795 102,00	1 328 795 102,00
93 Services ventilés	95 670 294,00	0,00	106 038 024,00	106 038 024,00	106 038 024,00
94 Services communs non ventilés	1 137 412 328,00	0,00	1 222 757 078,00	1 222 757 078,00	1 222 757 078,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)	C

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
---------	---	--	--	--------------------------------	--	--	---

AP VOTEES	5 000 000,00	14 170 000,00	41 000 000,00	11 900 000,00	12 200 000,00	15 650 000,00	2 785 000,00
Dont dépenses imprévues (950)	5 000 000,00						
AE VOTEES	5 075 600,00	30 780 000,00	600 000,00	53 786 000,00	58 200 000,00	27 108 000,00	3 912 000,00
Dont dépenses imprévues (952)	5 000 000,00						

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	215 545 423,00	17 870 000,00	20 000 000,00	11 569 850,00	21 399 000,00	17 466 000,00	1 045 570,00
90 Opérations ventilées		17 870 000,00	20 000 000,00	11 569 850,00	21 399 000,00	17 466 000,00	1 045 570,00
- en AP/CP (2)		17 820 000,00	20 000 000,00	11 569 850,00	21 399 000,00	17 466 000,00	965 570,00
- hors AP/CP (2)		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	215 545 423,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	423 959 981,00	4 930 000,00	15 500 000,00	1 025 280,00	3 250 660,00	2 693 420,00	10 000,00
90 Opérations ventilées		4 930 000,00	15 500 000,00	1 025 280,00	3 250 660,00	2 693 420,00	10 000,00
- Recettes affectées		4 930 000,00	15 500 000,00	1 025 280,00	3 250 660,00	2 693 420,00	10 000,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	347 590 602,00						
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00						
951 Virement de la section de fonctionnement	76 369 379,00						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	289 289 563,00	233 966 809,00	400 000,00	52 897 777,00	82 187 000,00	25 228 901,00	96 582 245,00
93 Services ventilés		233 966 809,00	400 000,00	52 897 777,00	82 187 000,00	25 228 901,00	96 582 245,00
- en AE/CP		37 392 109,00	400 000,00	52 897 777,00	57 097 000,00	25 228 901,00	1 867 540,00
- hors AE/CP		196 574 700,00	0,00	0,00	25 090 000,00	0,00	94 714 705,00
94 Services communs non ventilés	212 920 184,00						

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
953 Virement à la section d'investissement	76 369 379,00						
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 222 757 078,00	6 009 190,00	350 000,00	1 056 264,00	14 639 850,00	3 835 494,00	13 482 719,00
93 Services ventilés		6 009 190,00	350 000,00	1 056 264,00	14 639 850,00	3 835 494,00	13 482 719,00
94 Services communs non ventilés	1 222 757 078,00						
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)	C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
---------	-----------------------------	--	---	---	-------------------------------------	----------------------------------	---

AP VOTEES		0,00	84 486 980,00	54 940 000,00	39 419 020,00	96 850 000,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	2 200 000,00	11 304 000,00	38 910 366,00	31 979 500,00	248 529 159,00	
Dont dépenses imprévues (952)							

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	72 091 488,00	51 228 600,00	30 732 461,00	103 314 000,00	
90 Opérations ventilées		0,00	72 091 488,00	51 228 600,00	30 732 461,00	103 314 000,00	
- en AP/CP (2)		0,00	70 721 488,00	51 228 600,00	30 732 461,00	103 314 000,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	1 370 000,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	6 231 330,00	12 194 000,00	6 416 055,00	86 051 666,00	
90 Opérations ventilées		0,00	6 231 330,00	12 194 000,00	6 416 055,00	86 051 666,00	
- Recettes affectées		0,00	6 231 330,00	12 194 000,00	6 416 055,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	69 181 400,00	47 742 200,00	11 195 642,00	38 670 366,00	37 916 040,00	343 537 159,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	69 181 400,00	47 742 200,00	11 195 642,00	38 670 366,00	37 916 040,00	343 537 159,00	
- en AE/CP	4 000 000,00	2 076 500,00	10 395 642,00	38 670 366,00	31 228 440,00	247 537 159,00	
- hors AE/CP	65 181 400,00	45 665 700,00	800 000,00	0,00	6 687 600,00	96 000 000,00	

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 670 000,00	34 380 052,00	1 621 000,00	310 000,00	4 962 155,00	1 721 300,00	
93 Services ventilés	23 670 000,00	34 380 052,00	1 621 000,00	310 000,00	4 962 155,00	1 721 300,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	D1

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	346 716 969,00	138 302 411,00
900 Services généraux	17 870 000,00	4 930 000,00
900-5 Gestion des fonds européens	20 000 000,00	15 500 000,00
901 Sécurité	11 569 850,00	1 025 280,00
902 Enseign., form. professionnelle, apprent.	21 399 000,00	3 250 660,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	17 466 000,00	2 693 420,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	1 045 570,00	10 000,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	72 091 488,00	6 231 330,00
906 Action économique	51 228 600,00	12 194 000,00
907 Environnement	30 732 461,00	6 416 055,00
908 Transports	103 314 000,00	86 051 666,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	45 506 234,00	140 760 756,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	20 900 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	45 506 234,00	119 860 756,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	392 223 203,00	279 063 167,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	30 203 356,00	30 203 356,00
926 Transferts entre les sections (2)	139 835 833,00	176 626 490,00
951 Virement de la section de fonctionnement		76 369 379,00
TOTAL	170 039 189,00	283 199 225,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926	113 160 036,00
--	-----------------------

001 Solde exécution invest. reporté (3)	0,00	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	562 262 392,00	II + IV + VI + VII	562 262 392,00
----------------------------	-------------	-----------------------	--------------------	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	D2

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	1 039 505 539,00	106 038 024,00
930 Services généraux	233 966 809,00	6 009 190,00
930-5 Gestion des fonds européens	400 000,00	350 000,00
931 Sécurité	52 897 777,00	1 056 264,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	82 187 000,00	14 639 850,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	25 228 901,00	3 835 494,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	96 582 245,00	13 482 719,00
934-3 APA	69 181 400,00	23 670 000,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	47 742 200,00	34 380 052,00
935 Aménagement des territoires et habitat	11 195 642,00	1 621 000,00
936 Action économique	38 670 366,00	310 000,00
937 Environnement	37 916 040,00	4 962 155,00
938 Transports	343 537 159,00	1 721 300,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	36 293 694,00	1 082 921 245,00
940 Impositions directes	0,00	38 233 090,00
941 Autres impôts et taxes	9 690 000,00	695 825 000,00
942 Dotations et participations	3 500 000,00	318 788 633,00
943 Opérations financières	21 264 752,00	7 995 195,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	763 142,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	1 075 800,00	22 079 327,00
TOTAL	I 1 075 799 233,00	II 1 188 959 269,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	176 626 490,00	139 835 833,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	76 369 379,00	
TOTAL	III 252 995 869,00	IV 139 835 833,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :.....	113 160 036,00
--	-----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 328 795 102,00	II + IV + VI	1 328 795 102,00
----------------------------	-------------	-------------------------	--------------	-------------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	E1

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses d'investissement – Total	527 870 410,30	0,00	562 262 392,00	562 262 392,00	562 262 392,00
	Sous total des opérations réelles et mixtes	352 452 730,00	0,00	392 223 203,00	392 223 203,00	392 223 203,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	42 500 000,00	0,00	45 506 234,00	45 506 234,00	45 506 234,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	18 046 518,00	0,00	21 014 231,00	21 014 231,00	21 014 231,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	152 896 857,00	0,00	159 260 258,00	159 260 258,00	159 260 258,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	51 500 354,00	0,00	63 927 970,00	63 927 970,00	63 927 970,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	79 929 001,00	0,00	76 714 510,00	76 714 510,00	76 714 510,00
26	Participations et créances rattachées	1 200 000,00	0,00	11 110 000,00	11 110 000,00	11 110 000,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	6 380 000,00	0,00	14 690 000,00	14 690 000,00	14 690 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	175 417 680,30	0,00	170 039 189,00	170 039 189,00	170 039 189,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	145 335 833,00	0,00	139 835 833,00	139 835 833,00	139 835 833,00
041	Opérations patrimoniales	30 081 847,30	0,00	30 203 356,00	30 203 356,00	30 203 356,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	E1

FONCTIONNEMENT		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		1 233 082 622,00	0,00	1 328 795 102,00	1 328 795 102,00	1 328 795 102,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		959 327 701,00	0,00	1 075 799 233,00	1 075 799 233,00	1 075 799 233,00
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	97 824 766,00	0,00	90 720 164,00	90 720 164,00	90 720 164,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	217 994 489,00	0,00	227 026 700,00	227 026 700,00	227 026 700,00
014	Atténuations de produits	11 200 000,00	0,00	13 850 000,00	13 850 000,00	13 850 000,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	491 769 826,00	0,00	604 085 075,00	604 085 075,00	604 085 075,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	817 920,00	0,00	763 142,00	763 142,00	763 142,00
66	Charges financières	23 000 000,00	0,00	21 014 752,00	21 014 752,00	21 014 752,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	323 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00	340 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	640 800,00	0,00	1 075 800,00	1 075 800,00	1 075 800,00
016	APA	63 631 100,00	0,00	69 181 400,00	69 181 400,00	69 181 400,00
017	RSA / Régularisations de RMI	52 125 800,00	0,00	47 742 200,00	47 742 200,00	47 742 200,00
Sous total des opérations d'ordre		273 754 921,00	0,00	252 995 869,00	252 995 869,00	252 995 869,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	183 332 490,00	0,00	176 626 490,00	176 626 490,00	176 626 490,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	90 422 431,00	0,00	76 369 379,00	76 369 379,00	76 369 379,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	E2

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Recettes d'investissement – Total	527 870 410,30	0,00	562 262 392,00	562 262 392,00	562 262 392,00
	Sous total des opérations réelles et mixtes	224 033 642,00	0,00	279 063 167,00	279 063 167,00	279 063 167,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 000 000,00	0,00	20 900 000,00	20 900 000,00	20 900 000,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	63 841 278,00	0,00	123 928 411,00	123 928 411,00	123 928 411,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	130 232 364,00	0,00	119 860 756,00	119 860 756,00	119 860 756,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	9 960 000,00	0,00	14 374 000,00	14 374 000,00	14 374 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	303 836 768,30	0,00	283 199 225,00	283 199 225,00	283 199 225,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	183 332 490,00	0,00	176 626 490,00	176 626 490,00	176 626 490,00
041	Opérations patrimoniales	30 081 847,30	0,00	30 203 356,00	30 203 356,00	30 203 356,00
021	Virement de la section de fonctionnement	90 422 431,00	0,00	76 369 379,00	76 369 379,00	76 369 379,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	E2

FONCTIONNEMENT		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		1 233 082 622,00	0,00	1 328 795 102,00	1 328 795 102,00	1 328 795 102,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		1 087 746 789,00	0,00	1 188 959 269,00	1 188 959 269,00	1 188 959 269,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 547 666,00	0,00	3 612 300,00	3 612 300,00	3 612 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	444 027 860,00	0,00	500 900 000,00	500 900 000,00	500 900 000,00
731	Fiscalité locale	221 979 000,00	0,00	238 717 090,00	238 717 090,00	238 717 090,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	343 628 965,00	0,00	344 309 586,00	344 309 586,00	344 309 586,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	9 934 214,00	0,00	10 920 719,00	10 920 719,00	10 920 719,00
76	Produits financiers	7 995 195,00	0,00	7 995 195,00	7 995 195,00	7 995 195,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	3 677 145,00	0,00	22 079 327,00	22 079 327,00	22 079 327,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	225 000,00	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00
016	APA	19 670 000,00	0,00	23 670 000,00	23 670 000,00	23 670 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	34 061 744,00	0,00	34 380 052,00	34 380 052,00	34 380 052,00
Sous total des opérations d'ordre		145 335 833,00	0,00	139 835 833,00	139 835 833,00	139 835 833,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	145 335 833,00	0,00	139 835 833,00	139 835 833,00	139 835 833,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	309 952 730,00	0,00	373 401 000,00	346 716 969,00	346 716 969,00	345 216 969,00	1 500 000,00	346 716 969,00
900	Services généraux	15 912 000,00	0,00	14 170 000,00	17 870 000,00	17 870 000,00	17 820 000,00	50 000,00	17 870 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	13 250 000,00	0,00	41 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00
901	Sécurité	8 733 003,00	0,00	11 900 000,00	11 569 850,00	11 569 850,00	11 569 850,00	0,00	11 569 850,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	21 782 500,00	0,00	12 200 000,00	21 399 000,00	21 399 000,00	21 399 000,00	0,00	21 399 000,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	17 395 668,00	0,00	15 650 000,00	17 466 000,00	17 466 000,00	17 466 000,00	0,00	17 466 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	683 340,00	0,00	2 785 000,00	1 045 570,00	1 045 570,00	965 570,00	80 000,00	1 045 570,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	65 687 665,00	0,00	84 486 980,00	72 091 488,00	72 091 488,00	70 721 488,00	1 370 000,00	72 091 488,00
906	Action économique	43 440 000,00	0,00	54 940 000,00	51 228 600,00	51 228 600,00	51 228 600,00	0,00	51 228 600,00
907	Environnement	26 568 554,00	0,00	39 419 020,00	30 732 461,00	30 732 461,00	30 732 461,00	0,00	30 732 461,00
908	Transports	96 500 000,00	0,00	96 850 000,00	103 314 000,00	103 314 000,00	103 314 000,00	0,00	103 314 000,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	217 917 680,30	0,00		215 545 423,00	215 545 423,00		215 545 423,00	215 545 423,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	42 500 000,00	0,00		45 506 234,00	45 506 234,00		45 506 234,00	45 506 234,00
925	Opérations patrimoniales	30 081 847,30			30 203 356,00	30 203 356,00		30 203 356,00	30 203 356,00
926	Transferts entre les sections	145 335 833,00			139 835 833,00	139 835 833,00		139 835 833,00	139 835 833,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			5 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			5 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		527 870 410,30	0,00	378 401 000,00	562 262 392,00	562 262 392,00	345 216 969,00	217 045 423,00	562 262 392,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
--	-------------

TOTAL	562 262 392,00
--------------	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	Opérations ventilées	71 471 278,00	0,00	138 302 411,00	138 302 411,00	138 302 411,00
900	Services généraux	2 120 355,00	0,00	4 930 000,00	4 930 000,00	4 930 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	13 000 000,00	0,00	15 500 000,00	15 500 000,00	15 500 000,00
901	Sécurité	1 264 200,00	0,00	1 025 280,00	1 025 280,00	1 025 280,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	4 639 500,00	0,00	3 250 660,00	3 250 660,00	3 250 660,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	2 142 023,00	0,00	2 693 420,00	2 693 420,00	2 693 420,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	3 630 000,00	0,00	6 231 330,00	6 231 330,00	6 231 330,00
906	Action économique	9 230 000,00	0,00	12 194 000,00	12 194 000,00	12 194 000,00
907	Environnement	3 620 657,00	0,00	6 416 055,00	6 416 055,00	6 416 055,00
908	Transports	31 824 543,00	0,00	86 051 666,00	86 051 666,00	86 051 666,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	365 976 701,30	0,00	347 590 602,00	347 590 602,00	347 590 602,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	22 330 000,00	0,00	20 900 000,00	20 900 000,00	20 900 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	130 232 364,00	0,00	119 860 756,00	119 860 756,00	119 860 756,00
925	Opérations patrimoniales	30 081 847,30		30 203 356,00	30 203 356,00	30 203 356,00
926	Transferts entre les sections (3)	183 332 490,00		176 626 490,00	176 626 490,00	176 626 490,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	90 422 431,00	0,00	76 369 379,00	76 369 379,00	76 369 379,00
951	Virement de la section de fonctionnement	90 422 431,00		76 369 379,00	76 369 379,00	76 369 379,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		527 870 410,30	0,00	562 262 392,00	562 262 392,00	562 262 392,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
--	-------------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	0,00
---	-------------

TOTAL	562 262 392,00
--------------	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux AP (1) = 14 170 000.00

Libellé	90-02							
	Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	17 870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	17 870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	17 870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	17 820 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	280 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	280 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	280 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	280 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					90-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 870 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 870 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 870 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 820 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	4 600 000,00	0,00	0,00	0,00	4 930 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	4 600 000,00	0,00	0,00	0,00	4 930 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	4 600 000,00	0,00	0,00	0,00	4 930 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	4 600 000,00	0,00	0,00	0,00	4 930 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900-5
Détail par articles	

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens **AP (1) = 41 000 000.00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-058 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	20 000 000,00	0,00	0,00	20 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	20 000 000,00	0,00	0,00	20 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	20 000 000,00	0,00	0,00	20 000 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	20 000 000,00	0,00	0,00	20 000 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	15 500 000,00	0,00	0,00	15 500 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	15 500 000,00	0,00	0,00	15 500 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	15 500 000,00	0,00	0,00	15 500 000,00
Recettes affectées	0,00	15 500 000,00	0,00	0,00	15 500 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 901
Détail par articles	

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 11 900 000.00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-14 Plan de relance (crise sanitaire)	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	6 750 000,00	0,00	0,00	4 819 850,00	11 569 850,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	6 750 000,00	0,00	0,00	4 819 850,00	11 569 850,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	6 750 000,00	0,00	0,00	4 819 850,00	11 569 850,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	6 750 000,00	0,00	0,00	4 819 850,00	11 569 850,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 280,00	1 025 280,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 280,00	1 025 280,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 280,00	1 025 280,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 280,00	1 025 280,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 12 200 000.00

Libellé	90-20		90-21			90-22		
	Services communs		Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
	90-201 Services communs	90-202 Plan de relance (crise sanitaire)	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
Total (RAR N-1 + Vote)	40 000,00	0,00	0,00	223 942,00	0,00	4 230 000,00	4 779 000,00	110 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	40 000,00	0,00	0,00	223 942,00	0,00	4 230 000,00	4 779 000,00	110 000,00
Vote de l'assemblée (2)	40 000,00	0,00	0,00	223 942,00	0,00	4 230 000,00	4 779 000,00	110 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	40 000,00	0,00	0,00	223 942,00	0,00	4 230 000,00	4 779 000,00	110 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 727,00	623 333,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 727,00	623 333,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 727,00	623 333,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 727,00	623 333,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	6 255 000,00	3 614 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	365 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	6 255 000,00	3 614 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	365 000,00
Vote de l'assemblée (2)	6 255 000,00	3 614 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	365 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	6 255 000,00	3 614 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	365 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	75 600,00	0,00	1 065 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	75 600,00	0,00	1 065 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	75 600,00	0,00	1 065 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	75 600,00	0,00	1 065 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	682 058,00	0,00	21 399 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	682 058,00	0,00	21 399 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	682 058,00	0,00	21 399 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	682 058,00	0,00	21 399 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 250 660,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 250 660,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 250 660,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 250 660,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 15 650 000.00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	7 192 500,00	5 710 000,00	745 000,00	1 554 500,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	7 192 500,00	5 710 000,00	745 000,00	1 554 500,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	7 192 500,00	5 710 000,00	745 000,00	1 554 500,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	7 192 500,00	5 710 000,00	745 000,00	1 554 500,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	925 000,00	1 349 020,00	0,00	409 400,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	925 000,00	1 349 020,00	0,00	409 400,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	925 000,00	1 349 020,00	0,00	409 400,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	925 000,00	1 349 020,00	0,00	409 400,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	300 000,00	1 914 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	300 000,00	1 914 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	300 000,00	1 914 000,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	300 000,00	1 914 000,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-35 Plan de relance (crise sanitaire)	90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres			
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	17 466 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	17 466 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	17 466 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	17 466 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 693 420,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 693 420,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 693 420,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 693 420,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 2 785 000,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 020,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 020,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 020,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 020,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						90-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales		
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	178 550,00	0,00	1 045 570,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	178 550,00	0,00	1 045 570,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	178 550,00	0,00	1 045 570,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	98 550,00	0,00	965 570,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904-4
Détail par articles	

CHAPITRE 904-4 – RSA AP (1) = 0,00

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat AP (1) = 84 486 980.00

Libellé	90-50 Services communs		90-51 Aménagement et services urbains						
	90-501 Services communs	90-502 Plan de relance (crise sanitaire)	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	4 044 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	4 044 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	4 044 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	2 674 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	1 370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 720 000,00	35 894 834,00	0,00	0,00	9 030 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 720 000,00	35 894 834,00	0,00	0,00	9 030 000,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 720 000,00	35 894 834,00	0,00	0,00	9 030 000,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 720 000,00	35 894 834,00	0,00	0,00	9 030 000,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	15 008 000,00	5 794 399,00	600 000,00	0,00	72 091 488,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	15 008 000,00	5 794 399,00	600 000,00	0,00	72 091 488,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	15 008 000,00	5 794 399,00	600 000,00	0,00	72 091 488,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	15 008 000,00	5 794 399,00	600 000,00	0,00	70 721 488,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 370 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	6 231 330,00	0,00	0,00	0,00	6 231 330,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	6 231 330,00	0,00	0,00	0,00	6 231 330,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	6 231 330,00	0,00	0,00	0,00	6 231 330,00
Recettes affectées	0,00	6 231 330,00	0,00	0,00	0,00	6 231 330,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Action économique

AP (1) = 54 940 000.00

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	18 000 000,00	0,00	0,00	20 728 600,00	2 500 000,00	2 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	18 000 000,00	0,00	0,00	20 728 600,00	2 500 000,00	2 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	18 000 000,00	0,00	0,00	20 728 600,00	2 500 000,00	2 000 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	18 000 000,00	0,00	0,00	20 728 600,00	2 500 000,00	2 000 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	9 300 000,00	0,00	0,00	0,00	414 000,00	1 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	9 300 000,00	0,00	0,00	0,00	414 000,00	1 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	9 300 000,00	0,00	0,00	0,00	414 000,00	1 000 000,00
Recettes affectées	0,00	9 300 000,00	0,00	0,00	0,00	414 000,00	1 000 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 906

CHAPITRE 906 – Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	90-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	5 500 000,00	51 228 600,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	5 500 000,00	51 228 600,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	5 500 000,00	51 228 600,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	5 500 000,00	51 228 600,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	1 480 000,00	0,00	0,00	12 194 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	1 480 000,00	0,00	0,00	12 194 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	1 480 000,00	0,00	0,00	12 194 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	1 480 000,00	0,00	0,00	12 194 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 39 419 020.00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	12 900 000,00	0,00	5 120 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	12 900 000,00	0,00	5 120 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	12 900 000,00	0,00	5 120 000,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	12 900 000,00	0,00	5 120 000,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	6 375 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	6 375 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	6 375 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	6 375 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	90-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions					
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 343 000,00	609 100,00	0,00	4 260 361,00	0,00	30 732 461,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 343 000,00	609 100,00	0,00	4 260 361,00	0,00	30 732 461,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 343 000,00	609 100,00	0,00	4 260 361,00	0,00	30 732 461,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 343 000,00	609 100,00	0,00	4 260 361,00	0,00	30 732 461,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 053,00	0,00	6 416 055,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 053,00	0,00	6 416 055,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 053,00	0,00	6 416 055,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 053,00	0,00	6 416 055,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports AP (1) = 96 850 000.00

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	50 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	50 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	50 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	50 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83						
	Transports de marchandises						
	90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
	Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	25 000 000,00	46 000 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	25 000 000,00	46 000 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	25 000 000,00	46 000 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	25 000 000,00	46 000 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	11 190 000,00	11 547 409,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	11 190 000,00	11 547 409,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	11 190 000,00	11 547 409,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	11 190 000,00	11 547 409,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-88 Plan de relance (crise sanitaire)	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	6 000 000,00	0,00	16 024 000,00	9 590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 314 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	6 000 000,00	0,00	16 024 000,00	9 590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 314 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	6 000 000,00	0,00	16 024 000,00	9 590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 314 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	6 000 000,00	0,00	16 024 000,00	9 590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 314 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	4 251 400,00	0,00	8 900 357,00	162 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 051 666,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	4 251 400,00	0,00	8 900 357,00	162 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 051 666,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	4 251 400,00	0,00	8 900 357,00	162 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 051 666,00
Recettes affectées	0,00	4 251 400,00	0,00	8 900 357,00	162 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 051 666,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 922
Détail par articles	

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	22 330 000,00	0,00	20 900 000,00	20 900 000,00	20 900 000,00
10222	FCTVA	20 000 000,00	0,00	20 900 000,00	20 900 000,00	20 900 000,00
13313	Dot. soutien à l'invest des départements	2 330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 923
Détail par articles	

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	42 500 000,00	0,00	45 506 234,00	45 506 234,00	45 506 234,00
1641	Emprunts en euros	42 500 000,00	0,00	45 326 234,00	45 326 234,00	45 326 234,00
16871	Dettes - Etat, établissements nationaux	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
	RECETTES	130 232 364,00	0,00	119 860 756,00	119 860 756,00	119 860 756,00
1641	Emprunts en euros	130 232 364,00	0,00	119 860 756,00	119 860 756,00	119 860 756,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	30 081 847,30	30 203 356,00	30 203 356,00
1641	Emprunts en euros	11 290 923,65	10 851 678,00	10 851 678,00
166	Refinancement de dette	11 290 923,65	10 851 678,00	10 851 678,00
2313	Constructions	7 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
	RECETTES (3)	30 081 847,30	30 203 356,00	30 203 356,00
1641	Emprunts en euros	11 290 923,65	10 851 678,00	10 851 678,00
166	Refinancement de dette	11 290 923,65	10 851 678,00	10 851 678,00
2031	Frais d'études	7 100 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00
2033	Frais d'insertion	400 000,00	500 000,00	500 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 926
Détail par articles	

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	145 335 833,00	139 835 833,00	139 835 833,00
	Reprises sur autofinancement	139 835 833,00	139 835 833,00	139 835 833,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 779 617,00	2 779 617,00	2 779 617,00
13912	Subv. transf. Régions	179 523,00	179 523,00	179 523,00
13913	Subv. transf. Départements	13 110,00	13 110,00	13 110,00
139148	Subv. transf. Autres communes	21 074,00	21 074,00	21 074,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	591 127,00	591 127,00	591 127,00
139172	Subv. transf. FEDER	5 483 357,00	5 483 357,00	5 483 357,00
139173	Subv. transf. FEADER	55 000,00	55 000,00	55 000,00
139178	Autres fonds européens	76 294,00	76 294,00	76 294,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	10 276 768,00	10 276 768,00	10 276 768,00
139311	DGE	2 637 447,00	2 637 447,00	2 637 447,00
139313	Dot. soutien à l'invest des départements	160 000,00	160 000,00	160 000,00
13935	Amendes radars automatiques et de police	343 779,00	343 779,00	343 779,00
198	Neutralisation des amortissements	117 218 737,00	117 218 737,00	117 218 737,00
	Charges transférées	5 500 000,00	0,00	0,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	5 500 000,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	183 332 490,00	176 626 490,00	176 626 490,00
	Amortissement des immobilisations	161 268 061,00	161 268 061,00	161 268 061,00
28031	Frais d'études	3 458 629,00	3 458 629,00	3 458 629,00
28032	Frais de recherche et de développement	31 352,00	31 352,00	31 352,00
28033	Frais d'insertion	55 476,00	55 476,00	55 476,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	60 193,00	60 193,00	60 193,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	389 007,00	389 007,00	389 007,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	51 250,00	51 250,00	51 250,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	5 300,00	5 300,00	5 300,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	106 787,00	106 787,00	106 787,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	231 685,00	231 685,00	231 685,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	4 226 761,00	4 226 761,00	4 226 761,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	122 500,00	122 500,00	122 500,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	46,00	46,00	46,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	5 211 019,00	5 211 019,00	5 211 019,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	53 317 106,00	53 317 106,00	53 317 106,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	117 600,00	117 600,00	117 600,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	983 260,00	983 260,00	983 260,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
280415332	ADM : Bâtiments, installations	1 896 194,00	1 896 194,00	1 896 194,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	1 500,00	1 500,00	1 500,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	117 059,00	117 059,00	117 059,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	966 561,00	966 561,00	966 561,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 152 888,00	1 152 888,00	1 152 888,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	51 004,00	51 004,00	51 004,00
28041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	49 900,00	49 900,00	49 900,00
28041782	Subv. Autres : Bâtiments, installations	64,00	64,00	64,00
28041783	Subv. Autres : Projet infrastructure	12 250,00	12 250,00	12 250,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	10 262 761,00	10 262 761,00	10 262 761,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	26 396 024,00	26 396 024,00	26 396 024,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	17 952 348,00	17 952 348,00	17 952 348,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 737 688,00	1 737 688,00	1 737 688,00
280423	Privé : Projet infrastructure	262 163,00	262 163,00	262 163,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	514 595,00	514 595,00	514 595,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	415 908,00	415 908,00	415 908,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	12 811,00	12 811,00	12 811,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	6 225 247,00	6 225 247,00	6 225 247,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	1 051 214,00	1 051 214,00
28051	Concessions et droits similaires	1 051 214,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 532,00	1 532,00	1 532,00
28128	Autres aménagements de terrains	399 474,00	399 474,00	399 474,00
281311	Bâtiments administratifs	978 024,00	978 024,00	978 024,00
281312	Bâtiments scolaires	2 049 458,00	2 049 458,00	2 049 458,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	15 574,00	15 574,00	15 574,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	577 317,00	577 317,00	577 317,00
281318	Autres bâtiments publics	493 706,00	493 706,00	493 706,00
281321	Immeubles de rapport	43 149,00	43 149,00	43 149,00
281328	Autres bâtiments privés	117 443,00	117 443,00	117 443,00
281351	Bâtiments publics	4 160 508,00	4 160 508,00	4 160 508,00
281352	Bâtiments privés	989,00	989,00	989,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	217 493,00	217 493,00	217 493,00
28151	Réseaux de voirie	300,00	300,00	300,00
28152	Installations de voirie	73 198,00	73 198,00	73 198,00
281538	Autres réseaux	94 058,00	94 058,00	94 058,00
281571	Matériel ferroviaire	28 388,00	28 388,00	28 388,00
281572	Matériel technique scolaire	11 337,00	11 337,00	11 337,00
2815731	Matériel roulant	111 783,00	111 783,00	111 783,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	117 493,00	117 493,00	117 493,00
281578	Autre matériel technique	2 341 855,00	2 341 855,00	2 341 855,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	30 686,00	30 686,00	30 686,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	1 686 446,00	1 686 446,00	1 686 446,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	21 833,00	21 833,00	21 833,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	31 787,00	31 787,00	31 787,00
28175738	Autre mat. et outillage de voirie (mad)	10 297,00	10 297,00	10 297,00
281758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	6 506,00	6 506,00	6 506,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	8 991,00	8 991,00	8 991,00
28181	Installations générales, aménagt divers	279 768,00	279 768,00	279 768,00
281821	Matériel de transport ferroviaire	2 202 727,00	2 202 727,00	2 202 727,00
281828	Autres matériels de transport	2 659 779,00	2 659 779,00	2 659 779,00
281831	Matériel informatique scolaire	1 481 126,00	1 481 126,00	1 481 126,00
281838	Autre matériel informatique	1 441 209,00	1 441 209,00	1 441 209,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	448 525,00	448 525,00	448 525,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	996 427,00	996 427,00	996 427,00
28185	Matériel de téléphonie	35 659,00	35 659,00	35 659,00
28188	Autres immo. corporelles	647 066,00	647 066,00	647 066,00
	Autres	22 064 429,00	15 358 429,00	15 358 429,00
1641	Emprunts en euros	12 443 000,00	6 837 000,00	6 837 000,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	1 100 000,00	0,00	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	8 521 429,00	8 521 429,00	8 521 429,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				5 000 000,00
950	Dépenses imprévues				5 000 000,00
	RECETTES	90 422 431,00	76 369 379,00	76 369 379,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	90 422 431,00	76 369 379,00	76 369 379,00	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Pour mémoire budget précédent » est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	923 528 981,00	0,00	507 309 025,00	1 039 505 539,00	1 039 505 539,00	508 791 434,00	530 714 105,00	1 039 505 539,00
930	Services généraux	224 837 210,00	0,00	30 780 000,00	233 966 809,00	233 966 809,00	37 392 109,00	196 574 700,00	233 966 809,00
930-5	Gestion des fonds européens	400 000,00	0,00	600 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00
931	Sécurité	48 145 420,00	0,00	53 786 000,00	52 897 777,00	52 897 777,00	52 897 777,00	0,00	52 897 777,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	81 955 194,00	0,00	58 200 000,00	82 187 000,00	82 187 000,00	57 097 000,00	25 090 000,00	82 187 000,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	25 349 312,00	0,00	27 108 000,00	25 228 901,00	25 228 901,00	25 228 901,00	0,00	25 228 901,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	92 545 420,00	0,00	3 912 000,00	96 582 245,00	96 582 245,00	1 867 540,00	94 714 705,00	96 582 245,00
934-3	APA	63 581 100,00	0,00	0,00	69 181 400,00	69 181 400,00	4 000 000,00	65 181 400,00	69 181 400,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	52 125 800,00	0,00	2 200 000,00	47 742 200,00	47 742 200,00	2 076 500,00	45 665 700,00	47 742 200,00
935	Aménagement des territoires et habitat	11 329 811,00	0,00	11 304 000,00	11 195 642,00	11 195 642,00	10 395 642,00	800 000,00	11 195 642,00
936	Action économique	39 071 441,00	0,00	38 910 366,00	38 670 366,00	38 670 366,00	38 670 366,00	0,00	38 670 366,00
937	Environnement	40 194 114,00	0,00	31 979 500,00	37 916 040,00	37 916 040,00	31 228 440,00	6 687 600,00	37 916 040,00
938	Transports	243 994 159,00	0,00	248 529 159,00	343 537 159,00	343 537 159,00	247 537 159,00	96 000 000,00	343 537 159,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	219 131 210,00	0,00		212 920 184,00	212 920 184,00		212 844 584,00	212 920 184,00
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	7 840 000,00	0,00		9 690 000,00	9 690 000,00		9 690 000,00	9 690 000,00
942	Dotations et participations	3 500 000,00	0,00		3 500 000,00	3 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00
943	Opérations financières	23 000 000,00	0,00		21 264 752,00	21 264 752,00		21 264 752,00	21 264 752,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	817 920,00	0,00		763 142,00	763 142,00		687 542,00	763 142,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	640 800,00			1 075 800,00	1 075 800,00		1 075 800,00	1 075 800,00
946	Transferts entre les sections (4)	183 332 490,00			176 626 490,00	176 626 490,00		176 626 490,00	176 626 490,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	90 422 431,00		5 000 000,00	76 369 379,00	76 369 379,00		0,00	76 369 379,00

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
952	Dépenses imprévues			5 000 000,00					
953	Virement à la section d'investissement	90 422 431,00			76 369 379,00	76 369 379,00		0,00	76 369 379,00
TOTAL des groupes fonctionnels		1 233 082 622,00	0,00	512 384 625,00	1 328 795 102,00	1 328 795 102,00	585 236 413,00	743 558 689,00	1 328 795 102,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00
---	------

TOTAL	1 328 795 102,00
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	95 670 294,00	0,00	106 038 024,00	106 038 024,00	106 038 024,00
930	Services généraux	3 572 800,00	0,00	6 009 190,00	6 009 190,00	6 009 190,00
930-5	Gestion des fonds européens	200 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
931	Sécurité	1 000 000,00	0,00	1 056 264,00	1 056 264,00	1 056 264,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	10 077 385,00	0,00	14 639 850,00	14 639 850,00	14 639 850,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	3 727 611,00	0,00	3 835 494,00	3 835 494,00	3 835 494,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	15 566 340,00	0,00	13 482 719,00	13 482 719,00	13 482 719,00
934-3	APA	19 670 000,00	0,00	23 670 000,00	23 670 000,00	23 670 000,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	34 061 744,00	0,00	34 380 052,00	34 380 052,00	34 380 052,00
935	Aménagement des territoires et habitat	1 675 714,00	0,00	1 621 000,00	1 621 000,00	1 621 000,00
936	Action économique	262 000,00	0,00	310 000,00	310 000,00	310 000,00
937	Environnement	4 434 700,00	0,00	4 962 155,00	4 962 155,00	4 962 155,00
938	Transports	1 422 000,00	0,00	1 721 300,00	1 721 300,00	1 721 300,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	1 137 412 328,00	0,00	1 222 757 078,00	1 222 757 078,00	1 222 757 078,00
940	Impositions directes	39 155 860,00	0,00	38 233 090,00	38 233 090,00	38 233 090,00
941	Autres impôts et taxes	621 992 000,00	0,00	695 825 000,00	695 825 000,00	695 825 000,00
942	Dotations et participations	319 256 295,00	0,00	318 788 633,00	318 788 633,00	318 788 633,00
943	Opérations financières	7 995 195,00	0,00	7 995 195,00	7 995 195,00	7 995 195,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	3 677 145,00	0,00	22 079 327,00	22 079 327,00	22 079 327,00
946	Transferts entre les sections (3)	145 335 833,00	0,00	139 835 833,00	139 835 833,00	139 835 833,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		1 233 082 622,00	0,00	1 328 795 102,00	1 328 795 102,00	1 328 795 102,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	0,00
---	-------------

TOTAL	1 328 795 102,00
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux AE (1) = 30 780 000.00

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	33 828 109,00	192 502 095,00	1 530 000,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	33 828 109,00	192 502 095,00	1 530 000,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	33 828 109,00	192 502 095,00	1 530 000,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	32 878 109,00	191 832 095,00	1 530 000,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	950 000,00	191 832 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	2 693 000,00	1 135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 693 000,00	1 135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	2 693 000,00	1 135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	3 241 605,00	763 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	731 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	3 241 605,00	763 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	731 000,00
Vote de l'assemblée (2)	3 241 605,00	763 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	731 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	739 000,00	118 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	86 000,00
- Hors AE-CP	2 502 605,00	645 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	645 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					93-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	861 000,00	0,00	456 000,00	233 966 809,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	861 000,00	0,00	456 000,00	233 966 809,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	861 000,00	0,00	456 000,00	233 966 809,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	861 000,00	0,00	456 000,00	37 392 109,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 574 700,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	1 531 190,00	650 000,00	0,00	0,00	6 009 190,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	1 531 190,00	650 000,00	0,00	0,00	6 009 190,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	1 531 190,00	650 000,00	0,00	0,00	6 009 190,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens AE (1) = 600 000,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	310 000,00	90 000,00	0,00	0,00	400 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	310 000,00	90 000,00	0,00	0,00	400 000,00
Vote de l'assemblée (2)	310 000,00	90 000,00	0,00	0,00	400 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	310 000,00	90 000,00	0,00	0,00	400 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 931
Détail par articles	

CHAPITRE 931 – Sécurité **AE (1) = 53 786 000,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-14 Plan de relance (crise sanitaire)	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	50 192 777,00	0,00	0,00	2 705 000,00	52 897 777,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	50 192 777,00	0,00	0,00	2 705 000,00	52 897 777,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	50 192 777,00	0,00	0,00	2 705 000,00	52 897 777,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	50 192 777,00	0,00	0,00	2 705 000,00	52 897 777,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	1 056 264,00	0,00	0,00	0,00	1 056 264,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	1 056 264,00	0,00	0,00	0,00	1 056 264,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	1 056 264,00	0,00	0,00	0,00	1 056 264,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 58 200 000,00

Libellé	93-20 Services communs		93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
	93-201 Services communs	93-202 Plan de relance (crise sanitaire)	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	830 000,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	17 591 967,00	16 996 033,00	400 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	830 000,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	17 591 967,00	16 996 033,00	400 000,00
Vote de l'assemblée (2)	830 000,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	17 591 967,00	16 996 033,00	400 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	830 000,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	4 662 000,00	4 836 000,00	400 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 929 967,00	12 160 033,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	213 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	250 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	213 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	250 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	213 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	250 000,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	15 566 000,00	282 000,00	20 370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	2 130 000,00	6 480 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	15 566 000,00	282 000,00	20 370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	2 130 000,00	6 480 000,00
Vote de l'assemblée (2)	15 566 000,00	282 000,00	20 370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	2 130 000,00	6 480 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	15 566 000,00	282 000,00	20 370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	2 130 000,00	6 480 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	12 790 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	768 100,00	338 250,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	12 790 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	768 100,00	338 250,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	12 790 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	768 100,00	338 250,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 000,00	0,00	82 187 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 000,00	0,00	82 187 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 000,00	0,00	82 187 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 000,00	0,00	57 097 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 090 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 639 850,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 639 850,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 639 850,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs AE (1) = 27 108 000,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	13 750 201,00	2 465 800,00	260 100,00	805 800,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	13 750 201,00	2 465 800,00	260 100,00	805 800,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	13 750 201,00	2 465 800,00	260 100,00	805 800,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	13 750 201,00	2 465 800,00	260 100,00	805 800,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	38 500,00	3 299 494,00	0,00	487 500,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	38 500,00	3 299 494,00	0,00	487 500,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	38 500,00	3 299 494,00	0,00	487 500,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321	93-322	93-323	93-324	93-325	93-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00	0,00	4 350 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00	0,00	4 350 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00	0,00	4 350 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00	0,00	4 350 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-35 Plan de relance (crise sanitaire)	93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	756 000,00	105 000,00	0,00	551 000,00	0,00	25 228 901,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	756 000,00	105 000,00	0,00	551 000,00	0,00	25 228 901,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	756 000,00	105 000,00	0,00	551 000,00	0,00	25 228 901,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	756 000,00	105 000,00	0,00	551 000,00	0,00	25 228 901,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 835 494,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 835 494,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 835 494,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) AE (1) = 3 912 000,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	234 000,00	1 074 500,00	380 500,00	0,00	0,00	677 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	234 000,00	1 074 500,00	380 500,00	0,00	0,00	677 000,00
Vote de l'assemblée (2)	234 000,00	1 074 500,00	380 500,00	0,00	0,00	677 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	123 000,00	15 000,00	139 000,00	0,00	0,00	677 000,00
- Hors AE-CP	111 000,00	1 059 500,00	241 500,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	605 400,00	665 100,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	605 400,00	665 100,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	605 400,00	665 100,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	646 300,00	0,00	9 355 805,00	10 153 500,00	2 187 000,00	630 400,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	646 300,00	0,00	9 355 805,00	10 153 500,00	2 187 000,00	630 400,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	646 300,00	0,00	9 355 805,00	10 153 500,00	2 187 000,00	630 400,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	646 300,00	0,00	9 355 805,00	10 153 500,00	2 187 000,00	629 900,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	206 000,00	0,00	0,00	437 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	206 000,00	0,00	0,00	437 000,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	206 000,00	0,00	0,00	437 000,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						93-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales		
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	530 000,00	20 305 500,00	0,00	46 846 200,00	3 486 540,00	75 000,00	96 582 245,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	530 000,00	20 305 500,00	0,00	46 846 200,00	3 486 540,00	75 000,00	96 582 245,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	530 000,00	20 305 500,00	0,00	46 846 200,00	3 486 540,00	75 000,00	96 582 245,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	838 040,00	75 000,00	1 867 540,00
- Hors AE-CP	0,00	530 000,00	20 305 500,00	0,00	46 846 200,00	2 648 500,00	0,00	94 714 705,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	5 739 500,00	0,00	5 657 900,00	171 819,00	0,00	13 482 719,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	5 739 500,00	0,00	5 657 900,00	171 819,00	0,00	13 482 719,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	5 739 500,00	0,00	5 657 900,00	171 819,00	0,00	13 482 719,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934-3
Détail par articles	

CHAPITRE 934-3 – APA AE (1) = 0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	7 743 900,00	49 897 500,00	0,00	11 540 000,00	69 181 400,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	7 743 900,00	49 897 500,00	0,00	11 540 000,00	69 181 400,00
Vote de l'assemblée (2)	7 743 900,00	49 897 500,00	0,00	11 540 000,00	69 181 400,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00
- Hors AE-CP	7 743 900,00	45 897 500,00	0,00	11 540 000,00	65 181 400,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	23 620 000,00	50 000,00	0,00	0,00	23 670 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	23 620 000,00	50 000,00	0,00	0,00	23 670 000,00
Vote de l'assemblée (2)	23 620 000,00	50 000,00	0,00	0,00	23 670 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI AE (1) = 2 200 000.00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	195 500,00	129 500,00	0,00	365 000,00	0,00	4 425 700,00	40 540 500,00	2 086 000,00	47 742 200,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	195 500,00	129 500,00	0,00	365 000,00	0,00	4 425 700,00	40 540 500,00	2 086 000,00	47 742 200,00
Vote de l'assemblée (2)	195 500,00	129 500,00	0,00	365 000,00	0,00	4 425 700,00	40 540 500,00	2 086 000,00	47 742 200,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 076 000,00	2 076 500,00
- Hors AE-CP	195 000,00	129 500,00	0,00	365 000,00	0,00	4 425 700,00	40 540 500,00	10 000,00	45 665 700,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	958 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 421 744,00	0,00	34 380 052,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	958 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 421 744,00	0,00	34 380 052,00
Vote de l'assemblée (2)	958 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 421 744,00	0,00	34 380 052,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat AE (1) = 11 304 000,00

Libellé	93-50 Aménagement et services urbains		93-51 Aménagement et services urbains						
	93-501 Services communs	93-502 Plan de relance (crise sanitaire)	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	1 105 513,00	105 000,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 105 513,00	105 000,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	1 105 513,00	105 000,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 105 513,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	953 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	953 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	953 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	2 954 129,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	2 954 129,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	2 954 129,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	2 954 129,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	581 000,00	0,00	5 500 000,00	0,00	11 195 642,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	581 000,00	0,00	5 500 000,00	0,00	11 195 642,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	581 000,00	0,00	5 500 000,00	0,00	11 195 642,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	581 000,00	0,00	5 500 000,00	0,00	10 395 642,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	388 000,00	0,00	0,00	0,00	1 621 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	388 000,00	0,00	0,00	0,00	1 621 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	388 000,00	0,00	0,00	0,00	1 621 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 38 910 366,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	22 000 000,00	0,00	0,00	5 340 366,00	4 700 000,00	630 000,00	3 650 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	22 000 000,00	0,00	0,00	5 340 366,00	4 700 000,00	630 000,00	3 650 000,00
Vote de l'assemblée (2)	22 000 000,00	0,00	0,00	5 340 366,00	4 700 000,00	630 000,00	3 650 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	22 000 000,00	0,00	0,00	5 340 366,00	4 700 000,00	630 000,00	3 650 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 – Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	93-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350 000,00	38 670 366,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350 000,00	38 670 366,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350 000,00	38 670 366,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350 000,00	38 670 366,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement AE (1) = 31 979 500,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	20 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	20 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	20 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	20 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	11 539 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	11 539 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	11 539 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	8 636 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	2 903 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	93-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	720 000,00	4 308 540,00	0,00	1 338 400,00	0,00	37 916 040,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	720 000,00	4 308 540,00	0,00	1 338 400,00	0,00	37 916 040,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	720 000,00	4 308 540,00	0,00	1 338 400,00	0,00	37 916 040,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	720 000,00	524 040,00	0,00	1 338 400,00	0,00	31 228 440,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 784 500,00	0,00	0,00	0,00	6 687 600,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800 500,00	0,00	109 655,00	0,00	4 962 155,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800 500,00	0,00	109 655,00	0,00	4 962 155,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800 500,00	0,00	109 655,00	0,00	4 962 155,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports AE (1) = 248 529 159,00

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820	93-821	93-822	93-823	93-824	93-825	93-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	96 000 000,00	24 950 000,00	0,00	2 150 000,00	23 970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	96 000 000,00	24 950 000,00	0,00	2 150 000,00	23 970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	96 000 000,00	24 950 000,00	0,00	2 150 000,00	23 970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	24 950 000,00	0,00	2 150 000,00	23 970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	96 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	476 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	476 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	476 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84							
	Voirie							
	93-841	93-842	93-843	93-844	93-845	93-846	93-847	93-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	3 620 000,00	3 738 500,00	0,00	0,00	365 000,00	761 500,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	3 620 000,00	3 738 500,00	0,00	0,00	365 000,00	761 500,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	3 620 000,00	3 738 500,00	0,00	0,00	365 000,00	761 500,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	3 620 000,00	3 738 500,00	0,00	0,00	365 000,00	761 500,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	200 000,00	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	200 000,00	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	200 000,00	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-88 Plan de relance (crise sanitaire)	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	120 000,00	0,00	663 000,00	200 000,00	186 999 159,00	0,00	0,00	0,00	343 537 159,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	120 000,00	0,00	663 000,00	200 000,00	186 999 159,00	0,00	0,00	0,00	343 537 159,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	120 000,00	0,00	663 000,00	200 000,00	186 999 159,00	0,00	0,00	0,00	343 537 159,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	120 000,00	0,00	663 000,00	200 000,00	186 999 159,00	0,00	0,00	0,00	247 537 159,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	664 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 721 300,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	664 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 721 300,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	664 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 721 300,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	39 155 860,00	0,00	38 233 090,00	38 233 090,00	38 233 090,00
73112	Cotisation sur la VAE	14 500 000,00	0,00	14 333 090,00	14 333 090,00	14 333 090,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	4 300 000,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
73221	FNGIR	13 119 860,00	0,00	11 600 000,00	11 600 000,00	11 600 000,00
7324	Frais de gestion de la TFPB	7 236 000,00	0,00	7 800 000,00	7 800 000,00	7 800 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 941
Détail par articles	

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	7 840 000,00	0,00	9 690 000,00	9 690 000,00	9 690 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
7392222	Fonds péréq. ress. / régions, coll. Corse	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
7392251	Prélèv. fonds national péréquat° DMTO	7 700 000,00	0,00	9 100 000,00	9 100 000,00	9 100 000,00
	RECETTES	621 992 000,00	0,00	695 825 000,00	695 825 000,00	695 825 000,00
73122	Taxe dpt. additionnelle à droits d'enreg	370 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
73128	Autres droits d'enregistrement	77 500 000,00	0,00	90 900 000,00	90 900 000,00	90 900 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	5 300 000,00	0,00	5 300 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00
731421	TICPE - LRL	39 000 000,00	0,00	40 600 000,00	40 600 000,00	40 600 000,00
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	11 500 000,00	0,00	12 100 000,00	12 100 000,00	12 100 000,00
73171	Taxe sur les conventions d'assurance	58 500 000,00	0,00	60 800 000,00	60 800 000,00	60 800 000,00
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	305 000,00	0,00	310 000,00	310 000,00	310 000,00
731771	Fraction TICPE - Réforme apprentissage	945 000,00	0,00	945 000,00	945 000,00	945 000,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	3 430 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
731774	TICPE FPA	1 470 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
732222	Fonds péréq. ress. / régions, coll. Corse	0,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
732251	Attrib./fonds national péréquation DMTO	7 900 000,00	0,00	7 800 000,00	7 800 000,00	7 800 000,00
73413	Droits de conso sur les tabacs (Corse)	128 000 000,00	0,00	143 800 000,00	143 800 000,00	143 800 000,00
73433	Taxe tr public aérien,maritimes-dt Corse	25 000 000,00	0,00	36 000 000,00	36 000 000,00	36 000 000,00
73434	Droit franc,nav,pass navire plais(Corse)	4 400 000,00	0,00	4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
7348	Autres impôts et taxes d'Outre-mer	48 500 000,00	0,00	61 000 000,00	61 000 000,00	61 000 000,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	62 000 000,00	0,00	61 100 000,00	61 100 000,00	61 100 000,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	31 872 000,00	0,00	35 800 000,00	35 800 000,00	35 800 000,00
7358	Autres	116 000 000,00	0,00	129 400 000,00	129 400 000,00	129 400 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
739115	Prél contrib redress finances publiques	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
	RECETTES	319 256 295,00	0,00	318 788 633,00	318 788 633,00	318 788 633,00
74121	Dotation forfaitaire des départements	12 621 911,00	0,00	12 700 000,00	12 700 000,00	12 700 000,00
741221	Dotation fonctionnement minimale départ.	19 858 920,00	0,00	19 900 000,00	19 900 000,00	19 900 000,00
741223	Dotation compensation départements	75 161 348,00	0,00	75 200 000,00	75 200 000,00	75 200 000,00
7454	Prélèvement recettes - Réforme apprentis	704 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
74621	DGD des départements	6 890 483,00	0,00	6 890 000,00	6 890 000,00	6 890 000,00
74631	DGD des régions	187 049 387,00	0,00	187 049 387,00	187 049 387,00	187 049 387,00
748312	D.C.R.T.P.	13 300 000,00	0,00	13 400 000,00	13 400 000,00	13 400 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	40 246,00	0,00	40 246,00	40 246,00	40 246,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	3 630 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
748382	Dotat° de compens. perte frais gest° TH	0,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 943
Détail par articles	

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	23 000 000,00	0,00	21 264 752,00	21 264 752,00	21 264 752,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	23 000 000,00	0,00	21 014 752,00	21 014 752,00	21 014 752,00
	RECETTES (4)	7 995 195,00	0,00	7 995 195,00	7 995 195,00	7 995 195,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	7 995 195,00	0,00	7 995 195,00	7 995 195,00	7 995 195,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	817 920,00	0,00	763 142,00	763 142,00	763 142,00
65861	Frais de personnel	742 320,00	0,00	687 542,00	687 542,00	687 542,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	75 600,00	0,00	75 600,00	75 600,00	75 600,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	640 800,00	1 075 800,00	1 075 800,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	640 800,00	1 075 800,00	1 075 800,00
	RECETTES (3)	3 677 145,00	22 079 327,00	22 079 327,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	3 677 145,00	22 079 327,00	22 079 327,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 946
Détail par articles	

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3) (5)	183 332 490,00	176 626 490,00	176 626 490,00
	Dot. aux amortissements et provisions	170 889 490,00	169 789 490,00	169 789 490,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	161 268 061,00	161 268 061,00	161 268 061,00
68128	<i>Dot. Amort. charges exception. différées</i>	1 100 000,00	0,00	0,00
6862	<i>Dot. amort. charges financ. à répartir</i>	8 521 429,00	8 521 429,00	8 521 429,00
	Autres	12 443 000,00	6 837 000,00	6 837 000,00
6681	<i>Indemnités rbt anticipé emprunt à risque</i>	12 443 000,00	6 837 000,00	6 837 000,00
	RECETTES (4) (5)	145 335 833,00	139 835 833,00	139 835 833,00
	Reprises sur autofinancement	139 835 833,00	139 835 833,00	139 835 833,00
7768	<i>Neutral. amort., dépréc. et provisions</i>	117 218 737,00	0,00	0,00
77681	<i>Neutralisation des amortissements</i>	0,00	117 218 737,00	117 218 737,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	22 617 096,00	22 617 096,00	22 617 096,00
	Transfert de charges	5 500 000,00	0,00	0,00
791	<i>Transferts de charges de fonctionnement</i>	5 500 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	90 422 431,00	76 369 379,00	76 369 379,00	5 000 000,00
952	Dépenses imprévues				5 000 000,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>90 422 431,00</i>	<i>76 369 379,00</i>	<i>76 369 379,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		45 506 234,00	17 870 000,00	20 000 000,00	11 569 850,00	21 399 000,00	17 466 000,00	1 045 570,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 506 234,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 952 000,00	0,00	0,00	653 000,00	1 920 400,00	100 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	8 000 000,00	6 750 000,00	9 209 000,00	10 258 080,00	865 570,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 168 000,00	0,00	4 070 500,00	10 337 000,00	3 140 520,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 640 000,00	0,00	749 350,00	1 200 000,00	2 147 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	110 000,00	10 500 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		140 760 756,00	4 930 000,00	15 500 000,00	1 025 280,00	3 250 660,00	2 693 420,00	10 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	280 000,00	15 500 000,00	1 025 280,00	3 250 660,00	2 693 420,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	119 860 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	4 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		72 091 488,00	51 228 600,00	30 732 461,00	103 314 000,00		392 223 203,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		45 506 234,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 463 000,00	102 000,00	633 831,00	11 190 000,00		21 014 231,00
204	Subventions d'équipement versées	59 441 488,00	38 000 000,00	21 112 120,00	5 624 000,00		159 260 258,00
21	Immobilisations corporelles	3 077 000,00	1 626 600,00	1 928 350,00	29 580 000,00		63 927 970,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	6 000 000,00	0,00	7 058 160,00	56 920 000,00		76 714 510,00
26	Participations et créances rattachées	2 110 000,00	7 500 000,00	0,00	0,00		11 110 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00		14 690 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		6 231 330,00	12 194 000,00	6 416 055,00	86 051 666,00		279 063 167,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		20 900 000,00
13	Subventions d'investissement	6 231 330,00	2 480 000,00	6 416 055,00	86 051 666,00		123 928 411,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		119 860 756,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	9 714 000,00	0,00	0,00		14 374 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		45 506 234,00
164	Emprunts auprès des états financiers	45 326 234,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	180 000,00
RECETTES		140 760 756,00
102	Dotations et fonds d'investissement	20 900 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	119 860 756,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		17 870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	1 452 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	6 138 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		280 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					90-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 870 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 452 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 138 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 580 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 640 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
RECETTES		0,00	0,00	4 600 000,00	0,00	0,00	0,00	4 930 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	4 600 000,00	0,00	0,00	0,00	4 650 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	20 000 000,00	0,00	0,00	20 000 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	8 000 000,00	0,00	0,00	8 000 000,00
266	Autres formes de participation	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
274	Prêts	0,00	10 500 000,00	0,00	0,00	10 500 000,00
RECETTES		0,00	15 500 000,00	0,00	0,00	15 500 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	15 500 000,00	0,00	0,00	15 500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-14 Plan de relance (crise sanitaire)	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	6 750 000,00	0,00	0,00	4 819 850,00	11 569 850,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	6 750 000,00	0,00	0,00	0,00	6 750 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 020 500,00	2 020 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050 000,00	2 050 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	749 350,00	749 350,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 280,00	1 025 280,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 280,00	1 025 280,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20		90-21			90-22		
		Services communs		Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		90-201 Services communs	90-202 Plan de relance (crise sanitaire)	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	223 942,00	0,00	4 230 000,00	4 779 000,00	110 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 000,00	163 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	223 942,00	0,00	200 000,00	300 000,00	60 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 698 000,00	2 566 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	680 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	470 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	400 000,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	50 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 727,00	623 333,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 727,00	623 333,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES		6 255 000,00	3 614 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	365 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	20 000,00	253 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	6 035 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	365 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	2 296 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	205 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
RECETTES		0,00	75 600,00	0,00	1 065 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	75 600,00	0,00	1 065 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	682 058,00	0,00	21 399 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	613 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	275 058,00	0,00	8 059 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	337 000,00	0,00	7 897 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	1 090 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	1 350 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 250 660,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 250 660,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	7 192 500,00	5 710 000,00	745 000,00	1 554 500,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	13 000,00	1 466 000,00	10 000,00	281 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	6 289 500,00	1 434 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	372 820,00	0,00	150 000,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	195 000,00	2 000,00	0,00	57 500,00	7 700,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	235 000,00	120 000,00	0,00	318 700,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	459 600,00	465 000,00	738 900,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	10 000,00	1 855 000,00	270 000,00	8 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	925 000,00	1 349 020,00	0,00	409 400,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	691 300,00	0,00	170 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	925 000,00	657 720,00	0,00	239 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	300 000,00	1 914 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	300 000,00	1 764 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-35 Plan de relance (crise sanitaire)	90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	17 466 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 770 400,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	7 744 080,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	527 620,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 200,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	677 700,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 673 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 147 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 514 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 693 420,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	871 300,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 822 120,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 020,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	687 020,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					90-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées			90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	178 550,00	0,00	1 045 570,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	98 550,00	0,00	865 570,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs		90-51 Aménagement et services urbains						
		90-501 Services communs	90-502 Plan de relance (crise sanitaire)	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		4 044 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	801 149,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	3 211 106,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	1 720 000,00	35 894 834,00	0,00	0,00	9 030 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 390 000,00	26 709 834,00	0,00	0,00	7 515 822,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	330 000,00	7 075 000,00	0,00	0,00	1 514 178,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	2 110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	15 008 000,00	5 794 399,00	600 000,00	0,00	72 091 488,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	820 000,00	0,00	0,00	0,00	820 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 500 000,00	5 794 399,00	600 000,00	0,00	47 311 204,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	643 000,00	0,00	0,00	0,00	643 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 130 284,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 110 000,00
RECETTES		0,00	6 231 330,00	0,00	0,00	0,00	6 231 330,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	6 231 330,00	0,00	0,00	0,00	6 231 330,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	18 000 000,00	0,00	0,00	20 728 600,00	2 500 000,00	2 000 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 500 000,00	0,00	0,00	19 000 000,00	0,00	500 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	1 476 600,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
274	Prêts	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	9 300 000,00	0,00	0,00	0,00	414 000,00	1 000 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
274	Prêts	0,00	9 300 000,00	0,00	0,00	0,00	414 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	90-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	5 500 000,00	51 228 600,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	5 500 000,00	32 000 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 476 600,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	1 480 000,00	0,00	0,00	12 194 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	1 480 000,00	0,00	0,00	2 480 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 714 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721			90-722	
					Collecte et traitement des déchets			Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt	
DEPENSES		4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		12 900 000,00	0,00	5 120 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	5 120 000,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	5 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	7 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 375 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	6 375 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76	90-77	90-78	90-79	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	3 343 000,00	609 100,00	0,00	4 260 361,00	0,00	30 732 461,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 000,00	0,00	455 831,00	0,00	548 831,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 690 000,00	0,00	0,00	227 320,00	0,00	12 037 320,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	85 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 000,00	0,00	818 500,00	0,00	1 042 500,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	97 100,00	0,00	295 750,00	0,00	422 850,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	405 000,00	0,00	418 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	1 408 160,00	0,00	7 058 160,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	610 000,00	0,00	0,00	564 800,00	0,00	9 074 800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 053,00	0,00	6 416 055,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 053,00	0,00	6 416 055,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		50 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	50 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	25 000 000,00	46 000 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	2 640 000,00	3 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	6 510 000,00	21 750 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	350 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	14 900 000,00	20 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	11 190 000,00	11 547 409,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	11 190 000,00	11 547 409,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-88 Plan de relance (crise sanitaire)	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES		0,00	6 000 000,00	0,00	16 024 000,00	9 590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 314 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	1 350 000,00	0,00	2 620 000,00	930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 190 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	24 000,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 624 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	150 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 930 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	4 500 000,00	0,00	13 360 000,00	3 660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 920 000,00
RECETTES		0,00	4 251 400,00	0,00	8 900 357,00	162 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 051 666,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	835 350,00	0,00	8 900 357,00	162 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 898 207,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	3 416 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 153 459,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		36 293 694,00	233 966 809,00	400 000,00	52 897 777,00	82 187 000,00	25 228 901,00	96 582 245,00	69 181 400,00
011	Charges à caractère général	250 000,00	38 259 000,00	50 000,00	3 035 000,00	4 309 479,00	3 405 172,00	3 505 300,00	360 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	189 221 895,00	0,00	0,00	25 090 000,00	0,00	6 262 205,00	7 563 900,00
014	Atténuations de produits	13 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 325 914,00	350 000,00	49 862 777,00	52 787 521,00	21 823 729,00	86 774 740,00	61 242 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	763 142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	21 014 752,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	140 000,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	1 075 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 082 921 245,00	6 009 190,00	350 000,00	1 056 264,00	14 639 850,00	3 835 494,00	13 482 719,00	23 670 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	915 000,00	0,00	0,00	0,00	491 500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	500 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	233 158 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	318 788 633,00	2 401 190,00	350 000,00	1 056 264,00	11 741 750,00	3 343 994,00	6 416 100,00	23 620 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 418 000,00	0,00	0,00	798 100,00	0,00	7 066 619,00	50 000,00
76	Produits financiers	7 995 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	22 079 327,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		47 742 200,00	11 195 642,00	38 670 366,00	37 916 040,00	343 537 159,00		1 075 799 233,00
011	Charges à caractère général	452 500,00	861 513,00	860 000,00	1 756 700,00	34 428 000,00		91 532 664,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 300 200,00	0,00	0,00	6 452 600,00	0,00		238 890 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00		13 850 000,00
65	Autres charges de gestion courante	42 969 500,00	9 534 129,00	37 810 366,00	29 706 740,00	309 109 159,00		708 297 075,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		763 142,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 014 752,00
67	Charges spécifiques	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		375 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 075 800,00
RECETTES		34 380 052,00	1 621 000,00	310 000,00	4 962 155,00	1 721 300,00		1 188 959 269,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		275 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	33 000,00	310 000,00	141 500,00	1 721 300,00		3 612 300,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500 900 000,00
731	Fiscalité locale	33 071 744,00	800 000,00	0,00	4 759 000,00	0,00		271 788 834,00
74	Dotations et participations	958 308,00	150 000,00	0,00	61 655,00	0,00		368 887 894,00
75	Autres produits de gestion courante	350 000,00	638 000,00	0,00	0,00	0,00		11 320 719,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 995 195,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 100 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		22 079 327,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		36 293 694,00
627	Services bancaires et assimilés	250 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	763 142,00
661	Charges d'intérêts	21 014 752,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	140 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 075 800,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	13 050 000,00
RECETTES		1 082 921 245,00
731	Fiscalité locale	233 158 090,00
732	Fiscalité reversée	29 100 000,00
734	Fisc. spécif. coll. Corse et Outre-mer	245 500 000,00
735	Fraction de TVA	226 300 000,00
741	D.G.F.	107 800 000,00
745	Dotat° apprentissage et formation	700 000,00
746	Dotation générale de décentralisation	193 939 387,00
748	Autres attributions et participations	16 349 246,00
768	Autres produits financiers	7 995 195,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	22 079 327,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		33 828 109,00	192 502 095,00	1 530 000,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	550 000,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 477 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	6 489 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	5 383 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	2 468 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	850 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	923 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 488 800,00	193 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	350 000,00	0,00	700 000,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	250 000,00	3 002 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	3 653 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	1 708 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	302 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	137 831 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	41 020 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	510 000,00	3 133 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	4 095 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 065 309,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 693 000,00	1 135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
641	Rémunérations du personnel	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	860 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	645 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	1 770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances	
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034		93-035 Conseil de territoire			93-038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.					
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		3 241 605,00	763 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	731 000,00		
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
605	Achats de matériel, équip. et travaux	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	17 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	1 000,00		
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
618	Divers	33 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00		
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	138 000,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00		
624	Transports biens, transports collectifs	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
625	Déplacements et missions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00		
628	Divers	12 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
653	Indemnités	2 862 605,00	715 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	696 000,00		
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
657	Subventions	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					93-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	861 000,00	0,00	456 000,00	233 966 809,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 522 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	641 000,00	0,00	386 000,00	7 526 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 383 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 468 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 395 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	923 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 771 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	1 324 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 267 200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 673 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 708 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 831 895,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 020 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 643 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 095 500,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	155 000,00	0,00	0,00	230 000,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 275 605,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 095 309,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
RECETTES		0,00	0,00	1 531 190,00	650 000,00	0,00	0,00	6 009 190,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					93-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	860 000,00
747	Participations	0,00	0,00	1 531 190,00	650 000,00	0,00	0,00	2 401 190,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	645 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 770 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		310 000,00	90 000,00	0,00	0,00	400 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
657	Subventions	310 000,00	40 000,00	0,00	0,00	350 000,00
RECETTES		0,00	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00
747	Participations	0,00	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-14 Plan de relance (crise sanitaire)	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	50 192 777,00	0,00	0,00	2 705 000,00	52 897 777,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	988 000,00	1 168 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 194 000,00	1 194 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	522 000,00	672 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	49 862 777,00	0,00	0,00	0,00	49 862 777,00
RECETTES		0,00	0,00	1 056 264,00	0,00	0,00	0,00	1 056 264,00
747	Participations	0,00	0,00	1 056 264,00	0,00	0,00	0,00	1 056 264,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20		93-21			93-22		
		Services communs		Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		93-201	93-202	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223
		Services communs	Plan de relance (crise sanitaire)	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		830 000,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	17 591 967,00	16 996 033,00	400 000,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 000,00	46 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00	116 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 714 467,00	9 084 533,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 934 500,00	2 934 500,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	25 000,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00	3 500 000,00	400 000,00
657	Subventions	670 000,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	600 000,00	1 190 000,00	0,00
RECETTES		213 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	250 000,00	0,00
747	Participations	213 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES		15 566 000,00	282 000,00	20 370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	2 130 000,00	6 480 000,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	35 000,00	0,00	3 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	42 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	525 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	1 500 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	14 986 000,00	240 000,00	17 120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	2 035 000,00	4 980 000,00
RECETTES		0,00	0,00	12 790 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	768 100,00	338 250,00
747	Participations	0,00	0,00	10 690 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	338 250,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	768 100,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 000,00	0,00	82 187 000,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	293 479,00	0,00	3 658 479,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	450 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 799 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 869 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 120 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	946 521,00	0,00	43 067 521,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 639 850,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 241 750,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	798 100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	13 750 201,00	2 465 800,00	260 100,00	805 800,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	575 521,00	211 500,00	0,00	358 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	25 000,00	3 871,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	7 000,00	0,00	40 500,00	86 630,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	316 500,00	86 000,00	122 600,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	170 000,00	0,00	42 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	15 000,00	0,00	1 000,00	500,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	4 000,00	0,00	39 000,00	41 500,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	65 700,00	0,00	0,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	124 480,00	202 500,00	0,00	107 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	163 000,00	0,00	22 000,00	99 030,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	4 000,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	134 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	2 844 000,00	0,00	0,00	8 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	9 460 000,00	1 776 929,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	38 500,00	3 299 494,00	0,00	487 500,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	4 000,00	0,00	0,00	487 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	34 500,00	3 299 494,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	2 150 000,00	0,00	4 350 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00	0,00	4 215 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-35 Plan de relance (crise sanitaire)	93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	756 000,00	105 000,00	0,00	551 000,00	0,00	25 228 901,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 310 361,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 871,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 630,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	637 100,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	95 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 480,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 030,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	48 650,00	0,00	0,00	121 000,00	0,00	390 650,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 852 800,00
657	Subventions	0,00	0,00	552 350,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	18 574 279,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 835 494,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 343 994,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		234 000,00	1 074 500,00	380 500,00	0,00	0,00	677 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	111 000,00	121 500,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	194 000,00	281 500,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	40 000,00	42 000,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	10 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	25 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	25 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	565 000,00	0,00	0,00	0,00	675 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	605 400,00	665 100,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	585 400,00	665 100,00	0,00	0,00	0,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		646 300,00	0,00	9 355 805,00	10 153 500,00	2 187 000,00	630 400,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	96 300,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	219 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	6 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	25 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	32 900,00	0,00	0,00	6 400,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	4 798 680,00	0,00	0,00	415 600,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	860 225,00	0,00	0,00	128 000,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	6 400,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	1 300 000,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	1 500 000,00	10 120 000,00	1 937 000,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	206 000,00	0,00	0,00	437 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 000,00	0,00	0,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	206 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					93-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées			93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	530 000,00	20 305 500,00	0,00	46 846 200,00	3 486 540,00	75 000,00	96 582 245,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	373 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	530 000,00	335 000,00	0,00	7 000,00	118 500,00	75 000,00	2 381 300,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	133 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 300,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 214 280,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	988 225,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 400,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	395 000,00	0,00	28 894 200,00	950 000,00	0,00	31 544 700,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	19 545 000,00	0,00	12 780 000,00	0,00	0,00	45 882 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00	0,00	890 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100 000,00	0,00	0,00	5 390 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	1 808 040,00	0,00	3 068 040,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	30 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	40 000,00
RECETTES		0,00	0,00	5 739 500,00	0,00	5 657 900,00	171 819,00	0,00	13 482 719,00
747	Participations	0,00	0,00	239 500,00	0,00	4 672 900,00	26 200,00	0,00	6 416 100,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	5 500 000,00	0,00	980 000,00	0,00	0,00	6 686 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 619,00	0,00	375 619,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		7 743 900,00	49 897 500,00	0,00	11 540 000,00	69 181 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	115 000,00	0,00	0,00	115 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00
625	Déplacements et missions	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	79 200,00	0,00	0,00	0,00	79 200,00
641	Rémunérations du personnel	5 685 700,00	0,00	0,00	0,00	5 685 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 716 000,00	0,00	0,00	0,00	1 716 000,00
647	Autres charges sociales	81 000,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00
648	Autres charges de personnel	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
651	Aides à la personne	0,00	45 702 500,00	0,00	11 540 000,00	57 242 500,00
656	Participations	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
RECETTES		23 620 000,00	50 000,00	0,00	0,00	23 670 000,00
747	Participations	23 620 000,00	0,00	0,00	0,00	23 620 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		195 500,00	129 500,00	0,00	365 000,00	0,00	4 425 700,00	40 540 500,00	2 086 000,00	47 742 200,00
611	Contrats de prestations de services	80 000,00	129 500,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 100,00	0,00	0,00	43 100,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 238 000,00	0,00	0,00	3 238 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	959 500,00	0,00	0,00	959 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 600,00	0,00	0,00	59 600,00
651	Aides à la personne	115 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	39 150 500,00	0,00	39 365 500,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00	3 000,00	1 300 000,00	0,00	1 448 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	2 076 000,00	2 156 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	20 000,00
RECETTES		958 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 421 744,00	0,00	34 380 052,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 071 744,00	0,00	33 071 744,00
747	Participations	958 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	958 308,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs		93-51 Aménagement et services urbains						
		93-501 Services communs	93-502 Plan de relance (crise sanitaire)	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		1 105 513,00	105 000,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	21 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	97 513,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	975 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		953 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	2 954 129,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	2 574 129,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	581 000,00	0,00	5 500 000,00	0,00	11 195 642,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	226 000,00	0,00	0,00	0,00	326 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	247 513,00
615	Entretien et réparations	0,00	155 000,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
618	Divers	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	34 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	35 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	5 100 000,00	0,00	5 330 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	370 000,00	0,00	4 169 129,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
RECETTES		0,00	388 000,00	0,00	0,00	0,00	1 621 000,00
706	Prestations de services	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	358 000,00	0,00	0,00	0,00	638 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		22 000 000,00	0,00	0,00	5 340 366,00	4 700 000,00	630 000,00	3 650 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00	0,00	0,00
656	Participations	22 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 640 000,00	0,00	3 650 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	630 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	5 340 366,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	93-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350 000,00	38 670 366,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00	31 440 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 030 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 340 366,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		20 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	20 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		11 539 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	32 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 057 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	813 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	8 486 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76	93-77	93-78	93-79	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	720 000,00	4 308 540,00	0,00	1 338 400,00	0,00	37 916 040,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	39 850,00	0,00	265 500,00	0,00	525 350,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	190 800,00	0,00	181 600,00	0,00	542 400,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	9 900,00	0,00	115 000,00	0,00	174 900,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 750,00	0,00	0,00	0,00	167 750,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	8 000,00	0,00	7 500,00	0,00	25 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560,00	0,00	0,00	0,00	560,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 440,00	0,00	2 800,00	0,00	6 240,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 500,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 638 400,00	0,00	0,00	0,00	4 695 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	813 600,00	0,00	0,00	0,00	1 627 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 240,00	0,00	640 000,00	0,00	29 173 240,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00	205 500,00	0,00	55 000,00	0,00	530 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800 500,00	0,00	109 655,00	0,00	4 962 155,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 500,00	0,00	0,00	0,00	41 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 759 000,00	0,00	0,00	0,00	4 759 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 655,00	0,00	61 655,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		96 000 000,00	24 950 000,00	0,00	2 150 000,00	23 970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	25 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	22 865 000,00	0,00	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	100 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	23 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	96 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	476 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	476 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	3 620 000,00	3 738 500,00	0,00	0,00	365 000,00	761 500,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	940 000,00	1 681 000,00	0,00	0,00	30 000,00	486 500,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 000 000,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	580 000,00	1 045 000,00	0,00	0,00	335 000,00	245 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	50 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	50 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	200 000,00	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	200 000,00	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-88 Plan de relance (crise sanitaire)	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES		0,00	120 000,00	0,00	663 000,00	200 000,00	186 999 159,00	0,00	0,00	0,00	343 537 159,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 137 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 332 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	120 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 395 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	213 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 965 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 999 159,00	0,00	0,00	0,00	212 649 159,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000 000,00
RECETTES		0,00	664 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 721 300,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	664 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 244 600,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	476 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT 2019901795E00001	15/01/2020	0,00	0,00	9 675,00	0,00	0,00
LT- 2020901429N00001	15/12/2020	0,00	30 000 000,00	30 100,00	30 000 000,00	0,00
LT 2020901538G 00001	19/12/2020	30 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LT 2021901290U 00001	25/11/2021	40 000 000,00	40 000 000,00	0,00	0,00	40 000 000,00
LT 2021901352L 00001	15/12/2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
MIR243884EUR-Eonia	17/11/2006	8 333 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		78 333 333,00	70 000 000,00	39 775,00	30 000 000,00	40 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 213 539 503,75									
1641 Emprunts en euros (total)					1 213 539 503,75									
00000259890	CREDIT AGRICOLE	21/12/2020	21/12/2020	15/12/2021	15 000 000,00	F	Taux fixe à 1.33 %	1,330	1,330	EUR	A	P	O	A-1
00000313384	CREDIT AGRICOLE	17/12/2021	23/12/2021	23/12/2022	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	1,200	EUR	A	P	O	A-1
1203412	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/09/2011	30/09/2011	01/10/2012	6 500 000,00	C	Livret A + 1	3,250	3,250	EUR	A	P	O	A-1
1209128	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2011	15/12/2011	01/07/2012	1 000 000,00	C	LEP + 1.35	4,100	4,100	EUR	T	C	O	A-1
1235972	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/11/2012	04/12/2012	01/01/2014	6 500 000,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
1298164	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/12/2012	06/12/2012	01/01/2018	48 600 000,00	C	Livret A + 1	3,250	3,250	EUR	A	C	O	A-1
1298165	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/12/2012	06/12/2012	01/01/2018	54 130 000,00	C	Livret A + 1	3,250	3,250	EUR	A	C	O	A-1
1303235	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2018	6 052 512,36	C	(Livret A + 1.5)-Floor -1.5 sur Livret A	2,250	2,250	EUR	A	P	O	A-1
1303236	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/01/2017	01/01/2017	02/05/2017	15 720 597,50	C	(Livret A + 1.5)-Floor -1.5 sur Livret A	2,250	2,250	EUR	A	P	O	A-1
1303237	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/01/2017	01/01/2017	01/02/2017	5 595 594,83	C	(Livret A + 1.5)-Floor -1.5 sur Livret A	2,250	2,250	EUR	A	P	O	A-1
151	CREDIT AGRICOLE	12/01/2006	30/01/2006	30/01/2007	11 100 000,00	C	Taux fixe 2.84% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0.3% sinon 5.44%	5,440	5,519	EUR	A	C	O	A-1
155	CREDIT AGRICOLE	16/11/2006	20/11/2006	01/02/2008	7 000 000,00	F	Taux fixe à 4.41 %	4,410	4,474	EUR	A	C	O	A-1

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
157	DEXIA CL	25/05/2006	01/06/2007	01/06/2008	15 368 923,65	C	Taux fixe 4.9% si Spread CMS EUR 30A(Postfixé)-CMS EUR 1A(Postfixé) >= 0.3% sinon (7.5% - 5 x spread	7,825	7,939	EUR	A	P	O	E-3
158 réam	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	09/08/2007	30/06/2008	30/12/2009	10 000 000,00	C	Taux fixe à 2.5 %	2,500	2,536	EUR	A	C	O	A-1
159	CAISSE D'EPARGNE	12/09/2007	25/09/2007	25/09/2008	13 033 333,34	C	Taux fixe à 2.92 %	2,920	2,963	EUR	A	P	O	F-6
160	DEXIA CL	24/10/2008	30/10/2008	01/11/2009	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.88 %	4,880	4,951	EUR	A	P	O	A-1
16107850	CREDIT COOPERATIF	05/10/2016	05/10/2016	26/01/2017	5 000 000,00	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	0,953	EUR	T	P	O	A-1
167	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28/05/2010	28/05/2010	01/06/2011	12 000 000,00	F	Taux fixe à 3.37 %	3,370	3,370	EUR	A	C	O	A-1
169	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/08/2012	01/08/2012	01/11/2012	17 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.05 sur Euribor 3M) + 0.05	0,439	0,446	EUR	T	C	O	A-1
170	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/02/2009	26/12/2013	01/03/2014	14 729 000,00	F	Taux fixe à 2.67 %	2,670	2,670	EUR	T	C	O	A-1
1850	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/07/2014	03/07/2014	01/08/2015	4 000 000,00	C	Livret A + 1	2,250	2,250	EUR	A	C	O	A-1
5059565	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/09/2014	30/10/2014	01/11/2015	5 000 000,00	C	Livret A + 1	2,000	2,000	EUR	A	P	O	A-1
5075129	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/11/2015	15/01/2016	01/01/2017	3 500 000,00	C	(Livret A + 1)-Floor 0 sur Livret A	1,750	1,750	EUR	A	P	O	A-1
5122536G	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/12/2007	21/12/2007	21/12/2008	30 000 000,00	F	Taux fixe à 4.695 %	4,695	4,764	EUR	A	P	O	A-1
5144176	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/09/2016	13/09/2016	01/10/2017	6 500 000,00	C	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	1,750	1,750	EUR	A	P	O	A-1
5152191	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/10/2016	18/10/2016	01/11/2017	3 372 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
5152234	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/10/2016	18/10/2016	01/11/2017	6 933 000,00	C	(Livret A + 0.75)-Floor 0 sur Livret A	1,500	1,500	EUR	A	P	O	A-1
5157132	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/05/2017	30/08/2017	01/12/2017	6 090 000,00	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	1,350	EUR	T	P	O	A-1
5157159	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/05/2017	30/08/2017	01/12/2017	2 079 000,00	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	1,350	EUR	T	P	O	A-1
5157164	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/05/2017	30/08/2017	01/12/2017	9 170 000,00	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	1,350	EUR	T	P	O	A-1
5157171	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/05/2017	30/08/2017	01/12/2017	2 525 000,00	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	1,350	EUR	T	P	O	A-1
5266556	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/12/2018	05/06/2019	01/10/2019	2 550 000,00	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	1,880	EUR	T	P	O	A-1

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
5266558	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/12/2018	05/06/2019	01/10/2019	2 997 500,00	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	1,880	EUR	T	P	O	A-1
5266576	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/12/2018	05/06/2019	01/10/2019	5 500 000,00	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	1,880	EUR	T	P	O	A-1
5266595	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/12/2018	05/06/2019	01/10/2019	2 950 000,00	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	1,880	EUR	T	P	O	A-1
5267605	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/12/2018	05/06/2019	01/10/2019	1 452 500,00	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	1,880	EUR	T	P	O	A-1
5338809	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/12/2019	20/12/2019	01/01/2021	8 700 000,00	C	(Livret A + 1.01)-Floor 0 sur Livret A	1,760	1,760	EUR	A	P	O	A-1
5339086	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/12/2019	20/12/2019	01/07/2020	545 000,00	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	0,830	EUR	T	P	O	A-1
5339116	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/12/2019	20/12/2019	01/07/2020	4 500 000,00	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	0,830	EUR	T	P	O	A-1
5339704	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/12/2019	20/12/2019	01/07/2020	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	0,830	EUR	T	P	O	A-1
5339722	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/12/2019	20/12/2019	01/07/2020	3 290 000,00	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	0,830	EUR	T	P	O	A-1
5339741	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/12/2019	20/12/2019	01/07/2020	965 000,00	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	0,830	EUR	T	P	O	A-1
7029713	SOCIETE GENERALE	02/02/2015	05/03/2015	05/03/2016	4 500 000,00	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	1,978	EUR	A	C	O	A-1
73006050288	CREDIT AGRICOLE	20/10/2010	08/11/2010	20/01/2011	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.93 %	2,930	2,962	EUR	T	P	O	A-1
73006590185	CREDIT AGRICOLE	08/08/2011	25/08/2011	05/01/2012	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.5 %	4,500	4,500	EUR	A	P	O	A-1
7318	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/04/2014	14/05/2014	01/06/2015	1 000 000,00	C	(Livret A + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A	1,850	1,850	EUR	A	P	O	A-1
8861328	SOCIETE GENERALE	18/11/2016	05/12/2016	05/12/2017	15 000 000,00	F	Taux fixe à 1.49 %	1,490	1,512	EUR	A	C	O	A-1
9203676	SOCIETE GENERALE	24/04/2017	16/05/2017	16/05/2018	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.72 %	1,720	1,745	EUR	A	C	O	A-1
A29102NZ	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2010	09/12/2010	25/04/2011	4 000 000,00	F	Taux fixe à 3.16 %	3,160	3,198	EUR	T	P	O	A-1
A29110MY	CAISSE D'EPARGNE	29/09/2011	12/10/2011	25/02/2012	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.11 %	4,110	4,174	EUR	T	P	O	A-1
A291303U	CAISSE D'EPARGNE	27/02/2013	25/04/2013	25/06/2014	4 500 000,00	F	Taux fixe à 4.5 %	4,500	4,500	EUR	A	P	O	A-1
A291419D	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2014	26/01/2015	25/01/2016	4 500 000,00	F	Taux fixe à 2.14 %	2,140	2,140	EUR	A	P	O	A-1
A29151P2	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2015	25/01/2016	25/01/2017	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.28 %	2,280	2,280	EUR	A	P	O	A-1
A2916222	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2016	31/12/2016	05/01/2018	20 000 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
A291622G	CAISSE D'EPARGNE	27/12/2016	27/12/2016	25/01/2018	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.75 %	1,750	1,750	EUR	A	P	O	A-1
A29181L0	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2018	21/01/2019	21/09/2019	15 000 000,00	C	(Livret A + 0.45)-Floor 0 sur Livret A	1,200	1,223	EUR	T	C	O	A-1
MIN520926EUR	BANQUE POSTALE	10/11/2016	10/05/2017	01/06/2018	60 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0.68)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,680	0,690	EUR	A	C	O	A-1

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MIR243884EUR-Eonia	DEXIA CL	17/11/2006	17/11/2006	30/11/2006	0,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.01)-Floor 0.01 sur EONIA(Postfixé)	3,700	3,435	EUR	A	X	O	A-1
MIR243884EUR-conso 1	DEXIA CL	25/11/2010	25/11/2010	01/12/2011	6 000 000,00	F	Taux fixe à 2.95 %	2,950	2,993	EUR	A	C	O	A-1
MIR243884EUR-conso 2	DEXIA CL	16/12/2011	16/12/2011	01/04/2012	3 000 000,00	F	Taux fixe à 2.98 %	2,980	3,058	EUR	T	C	O	A-1
MON264075EUR	DEXIA CL	31/12/2008	31/12/2008	01/10/2009	52 103 779,08	F	Taux fixe à 5.75 %	5,750	5,834	EUR	A	P	O	A-1
MON264305EUR	DEXIA CL	31/12/2008	31/12/2008	01/10/2009	50 626 356,24	F	Taux fixe à 5.5 %	5,500	5,580	EUR	A	P	O	A-1
MON505090EUR ex MPH258510EUR	SFIL CAFFIL	25/09/2015	01/10/2015	01/10/2016	53 149 730,84	F	Taux fixe à 3.32 %	3,320	3,368	EUR	A	X	O	A-1
MON505091EUR	SFIL CAFFIL	25/09/2015	01/10/2015	01/10/2016	105 329 074,41	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	3,399	EUR	A	X	O	A-1
MON505092EUR	SFIL CAFFIL	25/09/2015	01/10/2015	01/10/2017	100 362 874,76	F	Taux fixe à 3.32 %	3,320	3,368	EUR	A	X	O	A-1
MON519395EUR	DEXIA CL	17/12/2010	17/12/2010	01/04/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 1.84 %	1,840	1,853	EUR	T	P	O	A-1
MON519396EUR	DEXIA CL	09/08/2011	24/08/2011	01/09/2012	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,400	4,464	EUR	A	C	O	A-1
MON519397EUR	BANQUE POSTALE	10/01/2014	10/01/2014	01/05/2014	8 000 000,00	F	Taux fixe à 3.22 %	3,220	3,259	EUR	T	C	O	A-1
MON519398EUR	BANQUE POSTALE	28/06/2017	10/07/2017	01/11/2017	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.31 %	1,310	1,316	EUR	T	C	O	A-1
MON539788EUR	BANQUE POSTALE	10/12/2021	29/12/2021	01/01/2023	40 000 000,00	F	Taux fixe à 0.79 %	0,790	0,802	EUR	A	C	O	A-1
MON540361EUR	BANQUE POSTALE	17/12/2021	29/12/2021	01/01/2023	10 000 000,00	F	Taux fixe à 0.79 %	0,790	0,802	EUR	A	C	O	A-1
MPH520914EUR-Refinancement Prêt N° 1	SFIL CAFFIL	07/12/2020	01/06/2022	01/06/2023	17 688 677,92	F	Taux fixe à 0.35 %	0,350	0,355	EUR	A	P	O	A-1
MPH520914EUR-Refinancement Prêt N° 2	SFIL CAFFIL	07/12/2020	01/06/2022	01/06/2023	30 000 000,00	F	Taux fixe à 0.35 %	0,350	0,355	EUR	A	C	O	A-1
MPH520931EUR-Refinancement Prêt N° 1	SFIL CAFFIL	07/12/2020	25/12/2020	01/07/2021	33 492 115,39	F	Taux fixe à 0.26 %	0,260	0,264	EUR	A	X	O	A-1
MPH520931EUR-Refinancement Prêt N° 2	SFIL CAFFIL	07/12/2020	25/12/2020	01/12/2021	30 000 000,00	F	Taux fixe à 0.26 %	0,260	0,264	EUR	A	C	O	A-1
MPH520932EUR-Refinancement Prêt N° 1	SFIL CAFFIL	07/12/2020	25/12/2020	01/10/2021	35 354 009,78	F	Taux fixe à 0.27 %	0,270	0,274	EUR	A	C	O	A-1
MPH520932EUR-Refinancement Prêt N° 2	SFIL CAFFIL	07/12/2020	25/12/2020	01/12/2021	30 000 000,00	F	Taux fixe à 0.27 %	0,270	0,274	EUR	A	C	O	A-1
MPH520943EUR-Refinancement Prêt N° 1	SFIL CAFFIL	07/12/2020	01/05/2021	01/06/2021	23 733 923,65	F	Taux fixe à 0.29 %	0,290	0,294	EUR	A	C	O	A-1
MPH520943EUR-Refinancement Prêt N° 2	SFIL CAFFIL	07/12/2020	01/05/2021	01/05/2022	30 000 000,00	F	Taux fixe à 0.29 %	0,290	0,294	EUR	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 213 539 503,75									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		12 856 250,00		934 671 699,16					44 660 173,00	20 658 872,26	-52 174,30	7 060 631,75
1641 Emprunts en euros (total)		12 856 250,00		934 671 699,16					44 660 173,00	20 658 872,26	-52 174,30	7 060 631,75
00000259890	N	0,00	A-1	14 589 859,86	28,96	F	Taux fixe à 1.33 %	1,330	415 595,00	194 045,14	0,00	7 854,91
00000313384	N	0,00	A-1	5 000 000,00	19,98	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	222 688,74	60 000,00	0,00	1 114,71
1203412	N	0,00	A-1	4 291 014,52	14,75	C	Livret A + 1	1,500	257 222,10	64 365,22	0,00	23 933,84
1209128	N	0,00	A-1	366 666,54	5,25	C	LEP + 1.35	2,350	66 666,68	8 757,92	0,00	2 401,83
1235972	N	0,00	A-1	3 503 117,40	6,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	444 201,92	138 373,14	0,00	120 491,53
1298164	N	0,00	A-1	43 740 000,00	35,00	C	Livret A + 0.75	1,250	1 215 000,00	546 750,00	0,00	530 085,94
1298165	N	0,00	A-1	48 717 000,00	35,00	C	Livret A + 0.75	1,250	1 353 250,00	608 962,50	0,00	590 402,31
1303235	N	0,00	A-1	4 268 309,90	7,00	C	(Livret A + 1.5)-Floor -1.5 sur Livret A	2,000	479 998,72	85 366,20	0,00	75 555,76
1303236	N	0,00	A-1	14 130 913,65	26,34	C	(Livret A + 1.5)-Floor -1.5 sur Livret A	2,000	347 114,74	282 618,27	0,00	227 815,56
1303237	N	0,00	A-1	5 056 216,89	27,08	C	(Livret A + 1.5)-Floor -1.5 sur Livret A	2,000	117 775,64	101 124,34	0,00	112 829,66
151	N	0,00	A-1	2 775 000,00	4,08	F	Taux fixe à 4.89 %	4,961	555 000,00	138 336,06	0,00	100 717,70
155	N	0,00	A-1	3 080 000,00	10,09	F	Taux fixe à 4.41 %	4,474	280 000,00	191 625,00	0,00	174 825,00
157	N	0,00	E-3	11 300 642,00	0,42	C	Taux fixe 4.9% si Spread CMS EUR 30A(Postfixé)-CMS EUR 1A(Postfixé) >= 0.3% sinon (7.5% - 5 x spread	4,972	448 964,08	561 422,17	0,00	0,00
158 réam	N	0,00	A-1	4 800 000,00	12,00	F	Taux fixe à 5.49 %	5,688	400 000,00	267 180,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
159	N	0,00	F-6	4 400 000,00	10,73	C	Taux fixe 2.92% à barrière 1 sur USD-CHF (2.92%/0.7/1)	9,751	400 000,00	428 750,08	0,00	122 347,87
160	N	0,00	A-1	355 984,69	1,83	F	Taux fixe à 4.88 %	4,951	173 752,79	17 613,33	0,00	1 482,15
16107850	N	0,00	A-1	3 411 751,66	9,82	F	Taux fixe à 0.95 %	0,953	326 792,46	31 249,74	0,00	5 210,15
167	N	0,00	A-1	8 700 000,00	28,42	F	Taux fixe à 3.37 %	3,370	300 000,00	293 190,00	0,00	164 343,67
169	O	12 856 250,00	A-1	13 068 750,00	30,58	F	Taux fixe à 5.24 %	5,423	425 000,00	674 533,56	-52 174,30	55 064,53
170	N	0,00	A-1	8 837 400,00	11,92	F	Taux fixe à 2.67 %	2,670	736 450,00	226 331,17	0,00	17 252,01
1850	N	0,00	A-1	2 600 000,00	12,58	C	Livret A + 1	1,500	200 000,00	39 000,00	0,00	23 840,00
5059565	N	0,00	A-1	3 443 268,00	12,83	C	Livret A + 1	1,500	241 856,37	51 649,02	0,00	12 592,22
5075129	N	0,00	A-1	3 035 503,95	24,00	C	(Livret A + 1)-Floor 0 sur Livret A	1,500	100 971,34	45 532,56	0,00	43 895,72
5122536G	N	0,00	A-1	21 150 373,88	15,97	F	Taux fixe à 4.695 %	4,764	894 024,36	1 006 801,86	0,00	26 417,66
5144176	N	0,00	A-1	5 631 378,26	24,75	C	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	1,500	187 319,09	84 470,67	0,00	32 301,42
5152191	N	0,00	A-1	2 248 000,00	9,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	224 800,00	0,00	0,00	0,00
5152234	N	0,00	A-1	5 382 061,13	14,83	C	(Livret A + 0.75)-Floor 0 sur Livret A	1,250	328 448,14	67 275,76	0,00	17 806,97
5157132	N	0,00	A-1	4 486 979,19	10,67	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	390 644,80	58 307,76	0,00	4 432,39
5157159	N	0,00	A-1	1 531 761,84	10,67	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	133 358,05	19 905,07	0,00	1 513,13
5157164	N	0,00	A-1	6 756 255,97	10,67	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	588 212,31	87 796,73	0,00	6 674,05
5157171	N	0,00	A-1	1 860 364,89	10,67	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	161 966,87	24 175,21	0,00	1 837,73
5266556	N	0,00	A-1	2 308 216,30	17,50	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	110 755,04	42 319,48	0,00	10 142,08
5266558	N	0,00	A-1	2 713 285,64	17,50	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	130 191,47	49 746,13	0,00	11 921,93
5266576	N	0,00	A-1	4 978 505,70	17,50	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	238 883,46	91 277,30	0,00	21 875,09
5266595	N	0,00	A-1	2 670 289,39	17,50	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	128 128,41	48 957,83	0,00	11 733,00
5267605	N	0,00	A-1	1 314 778,13	17,50	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	63 086,93	24 105,51	0,00	5 777,01
5338809	N	0,00	A-1	8 419 958,51	23,00	C	(Livret A + 1.01)-Floor 0 sur Livret A	1,510	293 705,86	127 141,37	0,00	122 365,57
5339086	N	0,00	A-1	515 379,09	23,25	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	19 952,28	4 202,60	0,00	1 013,44
5339116	N	0,00	A-1	4 255 423,70	23,25	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	164 743,69	34 700,31	0,00	8 367,85
5339704	N	0,00	A-1	1 891 299,45	23,25	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	73 219,40	15 422,36	0,00	3 719,04
5339722	N	0,00	A-1	3 111 187,54	23,25	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	120 445,93	25 369,79	0,00	6 117,83
5339741	N	0,00	A-1	912 551,99	23,25	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	35 328,34	7 441,30	0,00	1 794,44
7029713	N	0,00	A-1	2 700 000,00	8,18	F	Taux fixe à 1.95 %	1,978	300 000,00	53 381,25	0,00	39 130,00

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
73006050288	N	0,00	A-1	1 554 005,49	3,80	F	Taux fixe à 2.93 %	2,962	371 658,08	41 473,60	0,00	6 736,09
73006590185	N	0,00	A-1	613 151,18	4,01	F	Taux fixe à 4.5 %	4,500	112 078,91	27 591,80	0,00	22 235,08
7318	N	0,00	A-1	754 477,32	17,42	C	(Livret A + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A	1,100	38 132,00	8 299,25	0,00	6 685,89
8861328	N	0,00	A-1	11 250 000,00	14,93	F	Taux fixe à 1.49 %	1,512	750 000,00	169 953,13	0,00	11 299,17
9203676	N	0,00	A-1	3 666 666,64	10,37	F	Taux fixe à 1.72 %	1,745	333 333,34	63 942,59	0,00	36 470,37
A29102NZ	N	0,00	A-1	1 330 853,16	4,07	F	Taux fixe à 3.16 %	3,198	297 318,60	38 554,84	0,00	5 896,89
A29110MY	N	0,00	A-1	1 209 934,44	4,90	F	Taux fixe à 4.11 %	4,174	222 612,27	46 326,53	0,00	3 945,18
A291303U	N	0,00	A-1	2 469 113,17	6,48	F	Taux fixe à 4.5 %	4,500	307 902,05	111 110,09	0,00	49 978,01
A291419D	N	0,00	A-1	2 869 355,52	8,07	F	Taux fixe à 2.14 %	2,140	292 489,04	61 404,21	0,00	51 315,43
A29151P2	N	0,00	A-1	3 517 284,80	9,07	F	Taux fixe à 2.28 %	2,280	317 131,37	80 194,09	0,00	67 896,59
A2916222	N	0,00	A-1	17 526 575,16	20,01	F	Taux fixe à 2.35 %	2,350	655 106,49	411 874,52	0,00	390 972,85
A291622G	N	0,00	A-1	3 791 179,41	10,07	F	Taux fixe à 1.75 %	1,750	315 541,30	66 345,64	0,00	56 599,80
A29181L0	N	0,00	A-1	13 125 000,00	17,47	C	(Livret A + 0.45)-Floor 0 sur Livret A	0,967	750 000,00	185 105,47	0,00	6 359,38
MIN520926EUR	N	0,00	A-1	50 400 000,00	20,42	V	(Euribor 12M + 0.68)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,690	2 400 000,00	347 480,00	0,00	193 120,00
MIR243884EUR-Eonia	N	0,00	A-1	0,00	4,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.01)-Floor 0.01 sur EONIA(Postfixé)	0,020	0,00	0,00	0,00	0,00
MIR243884EUR-conso 1	N	0,00	A-1	1 600 000,00	3,92	F	Taux fixe à 2.95 %	2,993	400 000,00	47 855,56	0,00	2 950,00
MIR243884EUR-conso 2	N	0,00	A-1	872 727,45	3,75	F	Taux fixe à 2.98 %	3,058	218 181,80	23 894,18	0,00	4 930,55
MON264075EUR	N	0,00	A-1	37 295 159,22	15,75	F	Taux fixe à 5.75 %	5,834	1 576 462,97	2 174 255,98	0,00	519 161,33
MON264305EUR	N	0,00	A-1	36 237 640,66	15,75	F	Taux fixe à 5.5 %	5,580	1 531 761,72	2 020 751,77	0,00	482 508,12
MON505090EUR ex MPH258510EUR	N	0,00	A-1	43 299 701,77	15,75	F	Taux fixe à 3.32 %	3,368	1 900 895,83	1 457 516,07	0,00	347 427,98
MON505091EUR	N	0,00	A-1	82 598 025,04	19,75	F	Taux fixe à 3.35 %	3,399	3 884 752,12	2 805 464,86	0,00	666 548,37
MON505092EUR	N	0,00	A-1	82 258 025,04	19,75	F	Taux fixe à 3.32 %	3,368	3 704 752,12	2 768 896,52	0,00	659 236,52
MON519395EUR	N	0,00	A-1	233 857,17	4,00	F	Taux fixe à 1.84 %	1,853	53 395,25	3 935,95	0,00	820,90
MON519396EUR	N	0,00	A-1	1 666 666,70	4,67	F	Taux fixe à 4.4 %	4,464	333 333,33	74 351,85	0,00	19 718,52
MON519397EUR	N	0,00	A-1	3 866 666,77	7,08	F	Taux fixe à 3.22 %	3,259	533 333,32	118 066,67	0,00	17 590,74
MON519398EUR	N	0,00	A-1	7 166 666,61	10,58	F	Taux fixe à 1.31 %	1,316	666 666,68	90 608,33	0,00	13 955,14
MON539788EUR	N	0,00	A-1	40 000 000,00	20,00	F	Taux fixe à 0.79 %	0,802	0,00	0,00	0,00	322 144,44
MON540361EUR	N	0,00	A-1	10 000 000,00	20,00	F	Taux fixe à 0.79 %	0,802	0,00	0,00	0,00	80 536,12
MPH520914EUR-Refinancement Prêt N° 1	N	0,00	A-1	0,00	13,00	F	Taux fixe à 0.35 %	0,000	0,00	0,00	0,00	36 630,30

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
MPH520914EUR-Refinancement Prêt N° 2	N	0,00	A-1	0,00	25,00	F	Taux fixe à 0.35 %	0,000	0,00	0,00	0,00	62 125,00
MPH520931EUR-Refinancement Prêt N° 1	N	0,00	A-1	31 722 673,67	15,50	F	Taux fixe à 0.26 %	0,264	1 788 737,34	83 624,49	0,00	39 562,68
MPH520931EUR-Refinancement Prêt N° 2	N	0,00	A-1	28 800 000,00	23,92	F	Taux fixe à 0.26 %	0,264	1 200 000,00	75 920,00	0,00	5 980,00
MPH520932EUR-Refinancement Prêt N° 1	N	0,00	A-1	33 592 452,79	16,75	F	Taux fixe à 0.27 %	0,274	1 779 548,73	91 959,34	0,00	21 712,31
MPH520932EUR-Refinancement Prêt N° 2	N	0,00	A-1	28 800 000,00	23,92	F	Taux fixe à 0.27 %	0,274	1 200 000,00	78 840,00	0,00	6 210,00
MPH520943EUR-Refinancement Prêt N° 1	N	0,00	A-1	22 274 390,32	13,42	F	Taux fixe à 0.29 %	0,294	1 429 533,33	65 492,89	0,00	35 766,30
MPH520943EUR-Refinancement Prêt N° 2	N	0,00	A-1	30 000 000,00	24,33	F	Taux fixe à 0.29 %	0,294	1 200 000,00	88 208,33	0,00	56 608,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		12 856 250,00		934 671 699,16					44 660 173,00	20 658 872,26	-52 174,30	7 060 631,75

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
157	DEXIA CL	15 368 923,65	11 300 642,00	3	15,00		Taux fixe 4.9% si Spread CMS EUR 30A(Postfixé)-CMS EUR 1A(Postfixé) >= 0.3% sinon (7.5% - 5 x spread	Taux fixe 4.9% si Spread CMS EUR 30A(Postfixé)-CMS EUR 1A(Postfixé) >= 0.3% sinon (7.5% - 5 x spread	0,00	Taux fixe 4.9% si Spread CMS EUR 30A(Postfixé)-CMS EUR 1A(Postfixé) >= 0.3% sinon (7.5% - 5 x spread	4,972	561 422,17	0,00	1,21
TOTAL (E)		15 368 923,65	11 300 642,00						0,00			561 422,17	0,00	1,21
Autres types de structures (F)														
159	CAISSE D'EPARGNE	13 033 333,34	4 400 000,00	6	25,00		Taux fixe à 2.92 %	Taux fixe 2.92% à barrière 1 sur USD-CHF (2.92%/0.7/1)	0,00	Taux fixe 2.92% à barrière 1 sur USD-CHF (2.92%/0.7/1)	9,751	428 750,08	0,00	0,47
TOTAL (F)		13 033 333,34	4 400 000,00						0,00			428 750,08	0,00	0,47
TOTAL GENERAL		28 402 256,99	15 700 642,00						0,00			990 172,25	0,00	1,68

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	77	0	0	0	0	
	% de l'encours	98,32	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	918 971 057,16	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	1	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	1,21	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	11 300 642,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						1
	% de l'encours						0,47
	Montant en euros						4 400 000,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		13 068 750,00					12 856 250,00				0,00	0,00	0,00
Swap prêt N° 169	169	13 068 750,00	01/03/2046	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	swap	taux	12 856 250,00	01/03/2012	01/03/2046		0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		13 068 750,00					12 856 250,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						8 442 201,33	-120 403,55		
Swap prêt N° 169	169	Taux fixe à 5,24 %	5,423	Euribor 3M + 0.05	-0,527	8 442 201,33	-120 403,55	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						8 442 201,33	-120 403,55		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1 500 €		29/07/2020
	Catégories de biens amortis		
L	Biens de faible valeur (< 1 500,00 Euros)	1	29/07/2020
L	Frais d'études - non suivies de réalisation	5	29/07/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	29/07/2020
L	Frais de recherche et de développement - échec du projet	1	29/07/2020
L	Frais d'insertion - non suivis de réalisation	5	29/07/2020
L	Subventions d'équipement - Biens mobiliers, matériel, études	5	29/07/2020
L	Subventions d'équipement - Batiments et installations	30	29/07/2020
L	Subventions d'équipement - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	29/07/2020
L	Subventions d'équipement versées aux tiers (fonds européens)	1	29/07/2020
L	Concessions et droits similaires - logiciels >50.000€	5	29/07/2020
L	Concessions et droits similaires - logiciels <50.000€	2	29/07/2020
L	Autres immobilisations incorporelles >50.000€	5	29/07/2020
L	Autres immobilisations incorporelles <50.000€	2	29/07/2020
L	Agencements et aménagements de terrains – Plantations d'arbres et d'arbustes	15	29/07/2020
L	Agencements et aménagements de terrains – Autres agencements et aménagements	15	29/07/2020
L	Constructions - Bâtiments publics	30	29/07/2020
L	Constructions – Bâtiments privés	30	29/07/2020
L	Constructions – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	30	29/07/2020
L	Autres constructions	30	29/07/2020
L	Installations de voirie - Ouvrages d'art	30	29/07/2020
L	Réseaux divers	40	29/07/2020
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15	29/07/2020
L	Matériel et outillage technique - Matériel ferroviaire	15	29/07/2020
L	Matériel et outillage technique - Matériel technique scolaire	15	29/07/2020
L	Matériel et outillage technique - Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant >3,5 tonnes	10	29/07/2020
L	Matériel et outillage technique - Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant <3,5 tonnes	5	29/07/2020
L	Matériel et outillage technique - Autre matériel et outillage de voirie	15	29/07/2020
L	Matériel et outillage technique – Autre matériel technique	15	29/07/2020
L	Matériel et outillage technique – Autre matériel techniques - Matériel photo audio vidéo	5	29/07/2020
L	Matériel et outillage technique – Autre matériel technique - Appareils de laboratoire	10	29/07/2020
L	Matériel et outillage technique – Autres installations, matériel et outillage techniques	15	29/07/2020

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériel et outillage technique - Équipements de garages et ateliers	15	29/07/2020
L	Matériel et outillage technique - Équipements de cuisine	10	29/07/2020
L	Autres immo corporelles - Installations générales, agencements et aménagements divers	20	29/07/2020
L	Autres immo corporelles - Matériel de transport - Matériel de transport ferroviaire	25	29/07/2020
L	Autres immo corporelles - Matériel de transport - Autres matériels de transport >3,5tonnes	10	29/07/2020
L	Autres immo corporelles - Matériel de transport - Autres matériels de transport <3,5tonnes	5	29/07/2020
L	Autres immo corporelles - Matériel informatique	3	29/07/2020
L	Autres immo corporelles - Matériel de bureau et mobilier - Matériel de bureau et mobilier scolaire	10	29/07/2020
L	Autres immo corporelles - Matériel de bureau et mobilier - Autres matériels de bureau et mobiliers	30	29/07/2020
L	Autres immos corporelles - Matériel de téléphonie – Téléphone portable	2	29/07/2020
L	Autres immo corporelles - Matériel de téléphonie – Téléphone fixe	5	29/07/2020
L	Autres immobilisations corporelles – Autres	5	29/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	1 075 800,00		35 400 544,66	36 476 344,66	22 082 914,40	14 393 430,26
Provisions pour litiges	1 075 800,00		35 396 957,26	36 472 757,26	22 079 327,00	14 393 430,26
11REC99	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00
17REC02	0,00		20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00
17REC04	0,00		5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
18REC12	0,00		789 291,00	789 291,00	0,00	789 291,00
19REC23	0,00		519 000,00	519 000,00	0,00	519 000,00
19REC36	0,00		83 000,00	83 000,00	0,00	83 000,00
19REC42	0,00		113 682,00	113 682,00	0,00	113 682,00
19REC71	0,00		10 800,00	10 800,00	0,00	10 800,00
20REC06	0,00		52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00
16PRE01-CFF-CAA Marseille 16/12/2016 litige transfert aide transport	0,00	23/02/2017	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
16REC83	0,00	28/03/2019	62 608,00	62 608,00	62 608,00	0,00
18REC03	0,00	28/03/2019	456 807,00	456 807,00	456 807,00	0,00
20REC50	0,00	28/03/2019	0,00	0,00	0,00	0,00
20REC55	0,00	28/03/2019	1 343 329,00	1 343 329,00	1 343 329,00	0,00
16REC06	0,00	20/12/2019	32 000,00	32 000,00	32 000,00	0,00
19REC39	0,00	20/12/2019	34 583,00	34 583,00	34 583,00	0,00
19REC45	0,00	27/12/2020	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
19REC55	50 000,00	18/11/2021	442 396,67	492 396,67	0,00	492 396,67
19REC56	0,00	18/11/2021	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
20REC08	10 000,00	18/11/2021	40 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
20REC23	200 000,00	24/03/2022	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
20REC34	0,00	24/03/2022	4 979 216,70	4 979 216,70	0,00	4 979 216,70
20REC58	40 000,00	24/03/2022	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
20REC64	250 000,00	24/03/2022	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
20REC70	0,00	24/03/2022	284 164,35	284 164,35	0,00	284 164,35
20REC82	30 000,00	24/03/2022	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
21REC05	94 800,00	24/03/2022	0,00	94 800,00	0,00	94 800,00
21REC09	216 000,00	24/03/2022	0,00	216 000,00	0,00	216 000,00
21REC31	10 000,00	24/03/2022	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
21REC44	25 000,00	24/03/2022	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
21REC52	50 000,00	24/03/2022	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
21SIN29	100 000,00	24/03/2022	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
DIVERS	0,00	24/03/2022	79,54	79,54	0,00	79,54
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		3 587,40	3 587,40	3 587,40	0,00
provision antérieure à 2007 initialement constituée sur le budget annexe de la crèche	0,00	24/03/2022	3 587,40	3 587,40	3 587,40	0,00
Dépréciations (3)	0,00		2 253 245,96	2 253 245,96	0,00	2 253 245,96
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		2 253 245,96	2 253 245,96	0,00	2 253 245,96
DEPRECIATIONS DE CREANCES	0,00	16/12/2021	2 253 245,96	2 253 245,96	0,00	2 253 245,96
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	1 075 800,00		37 653 790,62	38 729 590,62	22 082 914,40	16 646 676,22
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	1 075 800,00		37 653 790,62	38 729 590,62	22 082 914,40	16 646 676,22

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				119 300 000,00	55 935 714,29	8 521 429,00	54 842 856,71
2015	ETALEMENT CHARGE IRA EMPRUNTS TOXIQUES	168	24/09/2015	119 300 000,00	55 935 714,29	8 521 429,00	54 842 856,71

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801		Intitulé de l'opération : 01 - Chapelle Sainte Christine - Commune de VALLE DI CAMPOLOGO			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
	377 937,44	0,00	0,00	0,00	0,00
903 TRAVAUX (5)	377 937,44	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	377 937,44	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)					
	377 937,44	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	377 937,44	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	377 937,44	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45802		Intitulé de l'opération : 02 - Chapelle Sainte Nicolas - Commune de SERMANO			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
	214 890,03	0,00	0,00	0,00	0,00
903 TRAVAUX (5)	214 890,03	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	214 890,03	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)					
	214 890,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	214 890,03	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	214 890,03	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45803		Intitulé de l'opération : 03 - Chapelle Santa Maria di e Neve -Commune de Brando			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	342 385,98	0,00	0,00	0,00	0,00
903 TRAVAUX (5)	342 385,98	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	342 385,98	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	261 000,44	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	261 000,44	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	261 000,44	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45804		Intitulé de l'opération : 04 - Chapelle San Quilicu - Commune de CAMBIA			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	303 103,08	0,00	0,00	0,00	0,00
903 TRAVAUX (5)	303 103,08	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	303 103,08	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	303 103,08	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	303 103,08	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	303 103,08	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45805		Intitulé de l'opération : 05 - Chapelle de la Trinité - Commune d'Aregno			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	403 450,65	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

N° opération : 45805		Intitulé de l'opération : 05 - Chapelle de la Trinité - Commune d'Aregno			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
903 TRAVAUX (5)	403 450,65	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	403 450,65	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	323 573,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	323 573,09	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	323 573,09	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45806		Intitulé de l'opération : 06 - Chapelle Santa Maria Assunta - Commune de Favalello			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	270 826,79	0,00	0,00	0,00	0,00
903 TRAVAUX (5)	270 826,79	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	270 826,79	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	191 729,59	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	191 729,59	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	191 729,59	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45807		Intitulé de l'opération : 07 - Chapelle Saint Pantaleon - Commune de Gavignano			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	371 716,03	0,00	0,00	0,00	0,00
903 TRAVAUX (5)	371 716,03	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

N° opération : 45807		Intitulé de l'opération : 07 - Chapelle Saint Pantaleon - Commune de Gavignano			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	371 716,03	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	264 562,26	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	264 562,26	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	264 562,26	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45808		Intitulé de l'opération : 08 - Chapelle Saint Michel - Commune de Murato			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	531 928,18	0,00	0,00	0,00	0,00
903 TRAVAUX (5)	531 928,18	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	531 928,18	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	422 049,53	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	422 049,53	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	422 049,53	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45809		Intitulé de l'opération : 09 - Chapelle Saint Thomas de Pastoreccia - Castello-di-Rostino			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	318 599,64	0,00	0,00	0,00	0,00
903 TRAVAUX (5)	318 599,64	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45809		Intitulé de l'opération : 09 - Chapelle Saint Thomas de Pastoreccia - Castello-di-Rostino			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Dépenses nettes (a – c)	318 599,64	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	129 055,85	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	129 055,85	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	129 055,85	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45810		Intitulé de l'opération : 14 - Chapelle Santa Maria Assunta - Commune de Pruno			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	400 346,84	0,00	0,00	0,00	0,00
903 TRAVAUX (5)	400 346,84	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	400 346,84	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	304 370,69	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	304 370,69	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	304 370,69	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45811		Intitulé de l'opération : 11 - Chapelle San Michele - Commune de CASTIRLA 11- Chapelle San Michele - Commune de CASTIRLA			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	240 483,11	0,00	0,00	0,00	0,00
903 TRAVAUX (5)	240 483,11	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	240 483,11	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45811		Intitulé de l'opération : 11 - Chapelle San Michele - Commune de CASTIRLA 11- Chapelle San Michele - Commune de CASTIRLA			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
RECETTES (b)	185 276,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	185 276,11	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	185 276,11	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45812		Intitulé de l'opération : 12 - Chapelle Saint Antoine - Calvi			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	1 251,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	1 251,97	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	1 251,97	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45813		Intitulé de l'opération : 13 - Chapelle Santa Maria Assunta - Commune de Furiani			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	405 781,10	0,00	0,00	0,00	0,00
903 TRAVAUX (5)	405 781,10	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	405 781,10	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	343 061,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45813	Intitulé de l'opération : 13 - Chapelle Santa Maria Assunta - Commune de Furiani			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	343 061,66	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	343 061,66	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		21 272 352,56	14 368 000,00		
Prêts au personnel		65 733,37	50 000,00		
Prêts d'honneur		750 000,00	0,00		
Avances remboursables		18 888 552,61	14 314 000,00		
Autres prêts		1 568 066,58	4 000,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – EMPRUNTS GARANTIS	B7.1

B7.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					45 111 084,89	29 610 250,66										372 551,92	1 124 454,07	
ASSOCIATION SAINTE THERESE	2007	P		CDC	3 400 000,00	1 742 722,70	10,08	A	V	Livret A + 0.8	3,550	V	Livret A + 0.8	1,300	A-1	EUR	22 655,40	148 397,35
ASSOCIATION SAINTE THERESE	2007	P		CDC	1 858 851,84	1 201 575,18	16,42	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,300	A-1	EUR	15 620,48	63 614,68
ASSOCIATION U SERENU	2010	P		CDC	3 584 981,62	2 769 848,27	20,17	A	V	Livret A + 1.16	3,410	V	Livret A + 1.16	1,660	A-1	EUR	45 979,48	111 321,65
ASSOCIATION U SERENU	2010	P		CDC	371 409,72	334 063,45	40,17	A	V	Livret A + 1.16	3,410	V	Livret A + 1.16	1,660	A-1	EUR	5 545,45	5 752,20
ASSOCIATION U SERENU	2012	P		CDC	2 573 027,39	2 152 805,76	25,17	T	F	Taux fixe à 3.55 %	0,876	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	A-1	EUR	74 722,24	54 090,44
Compagnie Corse AirLines	2010	C		NATIXIS	10 693 342,53	271 210,35	0,03	T	V	Euribor 3M + 2.75	3,535	V	Euribor 3M + 2.75	2,250	A-1	EUR	1 524,11	271 210,35
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES - SO	2021	P		CDC	281 589,18	281 589,18	81,42	A	V	Livret A + 0.29	0,790	V	Livret A + 0.29	0,790	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES - SO	2021	P		CDC	285 000,00	285 000,00	39,42	A	F	Taux fixe à 1.09 %	1,090	F	Taux fixe à 1.09 %	1,090	A-1	EUR	3 106,50	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES - SO	2021	P		CDC	440 662,07	440 662,07	41,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES - SO	2021	P		CDC	452 618,87	452 618,87	81,42	A	V	Livret A + 0.29	0,790	V	Livret A + 0.29	0,790	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES - SO	2021	P		CDC	705 503,78	705 503,78	41,42	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES - SO	2021	P		CDC	1 199 580,00	1 199 580,00	34,08	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	13 195,38	0,00
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2009	P		CDC	873 139,72	742 402,09	30,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	8 166,42	20 227,07
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2009	P		CDC	391 033,23	351 325,56	40,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	3 864,58	6 827,64
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2009	P		CDC	128 781,35	106 090,77	30,00	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	318,27	3 270,74
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2009	P		CDC	57 694,05	50 277,19	40,00	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	150,83	1 154,24

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2010	P		CDC	915 353,36	773 647,80	30,25	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	8 510,13	21 078,38
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2010	P		CDC	260 793,68	232 923,30	40,25	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 562,16	4 526,62
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2010	P		CDC	226 802,01	185 701,59	30,25	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	557,10	5 725,12
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2010	P		CDC	64 175,92	55 585,78	40,25	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	166,76	1 276,12
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2012	P		CDC	1 052 004,34	885 836,25	31,75	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	9 744,20	23 245,95
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2012	P		CDC	233 093,58	205 818,92	41,75	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 264,01	3 881,73
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2012	P		CDC	1 491 537,87	1 221 464,36	31,75	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	3 664,39	36 425,06
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2012	P		CDC	323 918,60	278 453,21	41,75	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	835,36	6 230,86

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2014	P		CDC	1 133 764,59	999 071,30	33,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	10 989,78	24 390,74
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2014	P		CDC	310 887,34	283 387,33	43,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	3 117,26	5 041,92
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2014	P		CDC	551 912,94	476 114,62	33,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 428,34	13 322,32
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2014	P		CDC	180 448,35	161 138,98	43,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	483,42	3 431,34
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2014	P		CDC	336 900,52	314 019,92	44,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	3 454,22	5 420,87
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2014	P		CDC	1 092 277,53	990 298,70	34,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	10 893,29	23 320,24
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2014	P		CDC	222 572,73	203 812,67	44,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	611,44	4 235,56
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2014	P		CDC	713 152,74	634 926,41	34,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 904,78	17 227,45

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2018	P		CDC	648 083,96	620 613,43	37,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 861,84	14 670,27
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2018	P		CDC	185 379,88	178 692,27	47,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	536,08	3 466,72
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2018	P		CDC	296 674,58	287 945,38	47,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	3 167,40	4 586,07
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2018	P		CDC	869 419,52	838 823,01	37,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	9 227,05	16 741,91
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2020	P		CDC	24 210,81	23 488,73	43,83	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	352,33	380,76
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2020	P		CDC	43 743,34	41 920,72	33,83	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	628,81	954,20
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2020	P		CDC	88 334,65	85 530,27	41,75	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	1 282,95	1 476,62
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2020	P		CDC	340 720,73	325 422,26	31,75	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	4 881,33	7 997,94

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2021	P		CDC	157 014,25	157 014,25	59,17	A	V	Livret A + 0.61	1,110	V	Livret A + 0.61	1,110	A-1	EUR	1 742,86	1 855,47
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2021	P		CDC	227 520,64	227 520,64	59,17	A	V	Livret A + 0.61	1,110	V	Livret A + 0.61	1,110	A-1	EUR	2 525,48	2 688,66
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2021	P		CDC	254 023,05	254 023,05	59,17	A	V	Livret A + 0.61	1,110	V	Livret A + 0.61	1,110	A-1	EUR	2 819,66	3 001,85
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2021	P		CDC	369 009,08	369 009,08	39,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 107,03	8 696,60
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2021	P		CDC	538 548,42	538 548,42	39,17	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	5 924,03	10 790,95
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	2021	P		CDC	711 590,53	711 590,53	39,17	A	V	Livret A + 1.06	1,560	V	Livret A + 1.06	1,560	A-1	EUR	11 100,81	12 946,92
UNION GESTION ET REALISATION MUTUALISTE DE HAUTE C	2010	P		CDC	3 600 000,00	2 814 342,59	24,00	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	30 957,77	98 417,54
UNION GESTION REAL MUTUAL.	2011	P		CREDIT MUTUEL	350 000,00	1 146 289,67	17,00	A	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	A-1	EUR	38 400,71	51 134,95
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					206 697 951,21	176 902 818,87											1 748 690,10	5 537 459,99
ERILIA	1977	P		CDC	15 717,49	455,49	0,57	A	F	Taux fixe à 1 %	1,000	F	Taux fixe à 1 %	1,000	A-1	EUR	4,55	455,49

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ERILIA	1994	P		CDC	692 980,30	243 463,62	8,92	A	V	Livret A + 1.2	5,800	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	4 138,88	27 797,59
ERILIA	1994	P		CDC	2 443 972,57	496 346,19	3,25	A	V	Livret A + 0.52	4,944	V	Livret A + 0.52	1,020	A-1	EUR	5 062,73	125 908,32
ERILIA	2003	P		CDC	87 076,19	67 333,42	33,17	A	V	Livret A + 0.25	2,500	V	Livret A + 0.25	0,750	A-1	EUR	505,00	1 745,99
ERILIA	2003	P		CDC	563 150,87	350 307,00	18,17	A	V	Livret A + 0.25	2,500	V	Livret A + 0.25	0,750	A-1	EUR	2 627,30	17 223,69
ERILIA	2003	P		CDC	215 921,59	166 965,71	33,08	A	V	Livret A + 0.25	2,500	V	Livret A + 0.25	0,750	A-1	EUR	1 252,24	4 329,51
ERILIA	2003	P		CDC	821 706,52	362 688,37	18,08	A	V	Livret A + 0.25	2,500	V	Livret A + 0.25	0,750	A-1	EUR	2 720,16	17 832,45
ERILIA	2003	P		CDC	261 184,20	209 248,42	33,58	A	V	Livret A + 0.7	2,700	V	Livret A + 0.7	1,200	A-1	EUR	2 510,98	5 020,36
ERILIA	2004	P		CDC	89 244,56	70 010,69	33,67	A	V	Livret A + 0.25	2,250	V	Livret A + 0.25	0,750	A-1	EUR	525,08	1 815,42
ERILIA	2004	P		CDC	193 398,99	121 865,01	18,67	A	V	Livret A + 0.25	2,250	V	Livret A + 0.25	0,750	A-1	EUR	913,99	5 991,79
ERILIA	2004	P		CDC	958 030,15	603 676,12	18,92	A	V	Livret A + 0.25	2,250	V	Livret A + 0.25	0,750	A-1	EUR	4 527,57	29 681,19
ERILIA	2006	P		CDC	696 359,72	596 777,80	36,75	A	V	Livret A + 1	5,000	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	8 951,67	12 182,85
ERILIA	2006	P		CDC	2 405 331,96	1 889 342,00	26,75	A	V	Livret A + 1	5,000	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	28 340,13	57 275,91
ERILIA	2006	P		CDC	819 710,23	637 540,98	26,92	A	V	Livret A + 1	5,000	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	9 563,11	19 327,23
ERILIA	2006	P		CDC	280 872,39	238 195,33	36,92	A	V	Livret A + 1	5,000	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	3 572,93	4 862,61
ERILIA	2006	P		CDC	874 680,22	700 613,17	27,00	A	V	Livret A + 1	5,000	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	10 509,20	20 318,54
ERILIA	2006	P		CDC	393 286,41	340 236,79	37,00	A	V	Livret A + 1	5,000	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	5 103,55	6 708,16
ERILIA	2006	P		CDC	31 014,84	26 279,58	37,00	A	V	Livret A + 0.5	4,500	V	Livret A + 0.5	1,000	A-1	EUR	262,80	571,89
ERILIA	2007	P		CDC	801 054,24	628 683,43	27,42	A	V	Livret A + 1	2,750	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	9 430,25	18 232,50
ERILIA	2007	P		CDC	141 030,54	119 586,66	37,42	A	V	Livret A + 1	2,750	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	1 793,80	2 357,79
ERILIA	2007	P		CDC	693 764,10	538 081,44	27,83	A	V	Livret A + 0.8	2,050	V	Livret A + 0.8	1,300	A-1	EUR	6 995,06	16 054,67
ERILIA	2007	P		CDC	132 822,69	111 411,00	37,83	A	V	Livret A + 0.8	2,050	V	Livret A + 0.8	1,300	A-1	EUR	1 448,34	2 285,72
ERILIA	2007	P		CDC	661 454,19	512 919,59	27,92	A	V	Livret A + 0.8	2,050	V	Livret A + 0.8	1,300	A-1	EUR	6 667,95	15 303,92
ERILIA	2007	P		CDC	324 002,77	271 714,25	37,92	A	V	Livret A + 0.8	2,050	V	Livret A + 0.8	1,300	A-1	EUR	3 532,29	5 574,51
ERILIA	2008	P		CDC	445 641,49	383 523,14	38,50	A	V	Livret A + 1	2,250	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	5 752,85	7 307,90
ERILIA	2008	P		CDC	39 387,64	32 539,19	38,50	A	V	Livret A	1,250	V	Livret A	0,500	A-1	EUR	162,70	757,71
ERILIA	2008	P		CDC	1 414 979,95	1 149 045,35	29,00	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	12 639,50	32 537,11
ERILIA	2008	P		CDC	284 748,48	245 941,03	39,00	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 705,35	4 927,95
ERILIA	2009	P		CDC	3 035 379,00	1 834 163,89	12,08	A	V	Livret A + 0.25	4,250	V	Livret A + 0.25	0,750	A-1	EUR	13 756,23	134 851,18
ERILIA	2009	P		CDC	1 593 980,95	1 291 918,73	29,08	A	V	Livret A + 0.6	2,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	14 211,11	36 582,80
ERILIA	2009	P		CDC	782 625,68	674 764,47	39,17	A	V	Livret A + 0.6	2,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	7 422,41	13 520,33
ERILIA	2009	P		CDC	129 139,88	99 093,42	29,25	A	V	Livret A + (-0.7)	1,300	V	Livret A + (-0.7)	-0,200	A-1	EUR	-198,19	3 303,12
ERILIA	2009	P		CDC	73 325,34	59 988,87	39,25	A	V	Livret A + (-0.7)	1,300	V	Livret A + (-0.7)	-0,200	A-1	EUR	-119,98	1 499,72

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ERILIA	2009	P		CDC	993 317,07	805 081,71	29,17	A	V	Livret A + 0.6	2,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	8 855,90	22 797,21
ERILIA	2009	P		CDC	194 761,84	167 919,83	39,17	A	V	Livret A + 0.6	2,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 847,12	3 364,63
ERILIA	2009	P		CDC	2 880 132,70	2 357 294,21	29,75	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	25 930,24	66 750,66
ERILIA	2009	P		CDC	266 542,59	210 779,83	29,75	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	632,34	6 725,10
ERILIA	2009	P		CDC	702 760,55	575 186,47	29,75	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	6 327,05	16 287,35
ERILIA	2009	P		CDC	150 263,39	130 942,24	39,75	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 440,36	2 623,71
ERILIA	2010	P		CDC	1 482 648,15	1 324 201,20	40,25	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	14 566,21	25 734,44
ERILIA	2010	P		CDC	5 568 722,82	4 706 630,59	30,25	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	51 772,94	128 234,24
ERILIA	2010	P		CDC	423 864,81	367 129,24	40,25	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 101,39	8 428,37
ERILIA	2010	P		CDC	1 512 865,85	1 238 708,62	30,25	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	3 716,13	38 188,94
ERILIA	2010	P		CDC	60 855,12	53 820,65	40,67	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	592,03	1 045,95
ERILIA	2010	P		CDC	17 824,66	15 286,75	40,67	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	45,86	350,95
ERILIA	2010	P		CDC	188 666,32	157 900,97	30,67	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 736,91	4 302,09
ERILIA	2010	P		CDC	53 906,32	43 702,93	30,67	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	131,11	1 347,35
ERILIA	2012	P		CDC	262 471,93	226 508,17	32,08	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 491,59	5 730,57
ERILIA	2012	P		CDC	55 357,12	49 740,82	42,08	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	547,15	910,91
ERILIA	2012	P		CDC	57 894,54	48 763,31	32,08	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	146,29	1 407,95
ERILIA	2012	P		CDC	17 703,55	15 540,01	42,08	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	46,62	339,13
ERILIA	2012	P		CDC	252 952,22	226 871,99	42,58	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 495,59	4 154,74
ERILIA	2012	P		CDC	965 474,28	831 554,81	32,58	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	9 147,10	21 038,01
ERILIA	2012	P		CDC	89 323,14	78 238,04	42,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	234,71	1 707,38
ERILIA	2012	P		CDC	393 108,52	330 371,28	32,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	991,11	9 538,87
ERILIA	2013	P		CDC	682 951,15	601 699,08	33,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	6 618,69	14 689,53
ERILIA	2013	P		CDC	403 330,40	367 579,56	43,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	4 043,38	6 539,83
ERILIA	2013	P		CDC	945 767,41	815 818,83	33,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	2 447,46	22 827,69
ERILIA	2013	P		CDC	558 484,08	498 685,07	43,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 496,06	10 619,15
ERILIA	2016	P		CDC	19 874,73	11 490,86	6,33	A	V	Livret A + 1.1	1,850	V	Livret A + 1.1	1,600	A-1	EUR	183,85	1 675,03
ERILIA	2016	P		CDC	840 506,47	758 136,15	32,33	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	11 372,04	17 923,43
ERILIA	2016	P		CDC	55 882,48	49 711,87	33,58	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	745,68	1 131,54
ERILIA	2015	P		CDC	1 230 891,26	1 139 145,75	35,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	12 530,60	25 927,55
ERILIA	2015	P		CDC	708 703,81	670 193,20	45,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	7 372,13	11 250,44

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ERILIA	2015	P		CDC	534 138,13	487 197,94	35,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 461,59	12 832,25
ERILIA	2015	P		CDC	306 673,00	285 930,10	45,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	857,79	5 803,97
ERILIA	2015	P		CDC	1 214 267,13	1 129 989,07	35,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	12 429,88	24 203,04
ERILIA	2015	P		CDC	677 789,96	650 676,17	55,83	A	V	Livret A + 0.32	1,070	V	Livret A + 0.32	0,820	A-1	EUR	5 335,54	8 293,21
ERILIA	2015	P		CDC	645 607,15	591 867,66	35,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 775,60	14 858,43
ERILIA	2015	P		CDC	364 978,63	350 378,31	55,83	A	V	Livret A + 0.32	1,070	V	Livret A + 0.32	0,820	A-1	EUR	2 873,10	4 465,76
ERILIA	2016	P		CDC	230 789,77	223 791,86	56,92	A	V	Livret A + 0.32	1,070	V	Livret A + 0.32	0,820	A-1	EUR	1 835,09	2 782,46
ERILIA	2016	P		CDC	345 930,72	327 904,22	36,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	3 606,95	6 777,43
ERILIA	2016	P		CDC	127 354,74	123 493,14	56,92	A	V	Livret A + 0.32	1,070	V	Livret A + 0.32	0,820	A-1	EUR	1 012,64	1 535,42
ERILIA	2016	P		CDC	189 403,27	177 528,97	36,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	532,59	4 323,10
ERILIA	2017	P		CDC	5 055,00	26 479,02	48,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	79,44	469,07
ERILIA	2017	P		CDC	5 055,00	139 596,30	38,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	418,79	3 205,38
ERILIA	2017	P		CDC	5 135,54	62 754,29	48,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	690,30	883,35
ERILIA	2017	P		CDC	5 135,54	330 833,85	38,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	3 639,17	6 380,27
ERILIA	2017	P		CDC	184 213,77	182 048,56	58,17	A	V	Livret A + 0.32	1,070	V	Livret A + 0.32	0,820	A-1	EUR	1 492,80	2 155,58
ERILIA	2017	P		CDC	382 684,15	374 069,05	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 122,21	8 589,28
ERILIA	2017	P		CDC	344 268,97	340 222,49	58,17	A	V	Livret A + 0.32	1,070	V	Livret A + 0.32	0,820	A-1	EUR	2 789,82	4 028,46
ERILIA	2017	P		CDC	537 306,01	527 183,96	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	5 799,02	10 166,96
ERILIA	2017	P		CDC	375 574,92	367 119,85	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 101,36	8 429,71
ERILIA	2017	P		CDC	181 538,69	179 404,92	58,17	A	V	Livret A + 0.32	1,070	V	Livret A + 0.32	0,820	A-1	EUR	1 471,12	2 124,28
ERILIA	2017	P		CDC	333 545,63	329 625,20	58,17	A	V	Livret A + 0.32	1,070	V	Livret A + 0.32	0,820	A-1	EUR	2 702,93	3 902,99
ERILIA	2017	P		CDC	575 856,16	565 007,88	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	6 215,09	10 896,41
ERILIA	2018	P		CDC	5 036,43	243 774,74	38,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	731,32	5 597,49
ERILIA	2018	P		CDC	5 071,58	184 099,26	58,50	A	V	Livret A + 0.33	1,080	V	Livret A + 0.33	0,830	A-1	EUR	1 528,02	2 171,81

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ERILIA	2018	P		CDC	5 071,58	354 850,45	58,50	A	V	Livret A + 0.33	1,080	V	Livret A + 0.33	0,830	A-1	EUR	2 945,26	4 186,16
ERILIA	2018	P		CDC	5 089,52	472 395,46	38,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	5 196,35	9 110,34
ERILIA	2020	P		CDC	5 027,12	96 257,93	50,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	0,00	0,00
ERILIA	2020	P		CDC	5 027,12	692 224,86	40,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	0,00	0,00
ERILIA	2020	P		CDC	5 027,12	61 759,18	50,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	0,00	0,00
ERILIA	2020	P		CDC	5 027,12	398 431,42	40,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	0,00	0,00
ERILIA	2020	P		CDC	5 099,74	251 883,38	50,42	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	0,00	0,00
ERILIA	2020	P		CDC	5 099,74	1 811 361,01	40,42	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	0,00	0,00
ERILIA	2020	P		CDC	5 099,74	38 945,59	50,42	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	0,00	0,00
ERILIA	2020	P		CDC	5 099,74	102 118,29	40,42	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	0,00	0,00
ERILIA	2020	P		CDC	177 462,00	175 647,01	58,50	A	V	Livret A + 0.32	0,820	V	Livret A + 0.32	0,820	A-1	EUR	1 440,31	1 846,23
ERILIA	2020	P		CDC	180 076,50	178 234,77	58,50	A	V	Livret A + 0.32	0,820	V	Livret A + 0.32	0,820	A-1	EUR	1 461,53	1 873,43
ERILIA	2020	P		CDC	307 810,00	304 676,02	58,75	A	V	Livret A + 0.33	0,830	V	Livret A + 0.33	0,830	A-1	EUR	2 528,81	3 188,44
ERILIA	2020	P		CDC	326 055,00	322 720,28	58,50	A	V	Livret A + 0.32	0,820	V	Livret A + 0.32	0,820	A-1	EUR	2 646,31	3 392,11
ERILIA	2020	P		CDC	336 537,00	333 095,08	58,50	A	V	Livret A + 0.32	0,820	V	Livret A + 0.32	0,820	A-1	EUR	2 731,38	3 501,16
ERILIA	2020	P		CDC	371 204,75	363 367,41	38,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 090,10	7 905,62
ERILIA	2020	P		CDC	377 919,25	369 940,14	38,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 109,82	8 048,62
ERILIA	2020	P		CDC	506 215,00	495 527,14	38,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 486,58	10 780,95
ERILIA	2020	P		CDC	522 146,75	513 103,77	38,50	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	5 644,14	9 216,40
ERILIA	2020	P		CDC	559 609,25	549 917,46	38,50	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	6 049,09	9 877,65
ERILIA	2020	P		CDC	620 311,00	613 995,28	58,75	A	V	Livret A + 0.33	0,830	V	Livret A + 0.33	0,830	A-1	EUR	5 096,16	6 425,46
ERILIA	2020	P		CDC	1 020 144,00	1 002 476,26	38,75	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	11 027,24	18 006,52
LOGEO	2002	P		CDC	18 425,37	12 798,14	31,92	A	V	Livret A + 0.7	2,950	V	Livret A + 0.7	1,200	A-1	EUR	153,58	477,58
MEDITERRANEE	2002	P		CDC	217 279,95	172 755,73	31,92	A	V	Livret A + 1.2	3,450	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	2 936,85	4 107,34
LOGEO	2009	P		CDC	768 781,63	675 066,46	39,17	A	V	Livret A + 1.13	3,130	V	Livret A + 1.13	1,630	A-1	EUR	11 003,58	12 100,99

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGEO MEDITERRANEE	2009	P		CDC	3 852 046,53	3 122 076,87	29,17	A	V	Livret A + 0.6	2,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	34 342,85	88 406,73
LOGEO MEDITERRANEE	2015	P		CDC	1 246 169,52	1 141 765,39	34,75	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,610	A-1	EUR	18 382,42	24 492,45
LOGEO MEDITERRANEE	2015	P		CDC	904 593,73	851 610,50	44,75	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,610	A-1	EUR	13 710,93	12 994,63
LOGEO MEDITERRANEE	2015	P		CDC	2 036 916,80	1 846 743,17	34,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	20 314,17	43 488,39
LOGIREM	1988	P		CDC	808 589,59	154 860,01	3,25	A	V	Livret A + 0.52	4,944	V	Livret A + 0.52	1,020	A-1	EUR	1 579,57	39 283,40
LOGIREM	1988	P		CDC	721 571,69	137 188,39	3,42	A	V	Livret A + 0.52	4,944	V	Livret A + 0.52	1,020	A-1	EUR	1 399,32	34 800,63
LOGIREM	2004	P		CDC	4 716 604,87	1 713 495,48	6,08	A	V	Livret A + 1.3	3,550	V	Livret A + 1.3	1,800	A-1	EUR	30 842,92	246 895,03
LOGIREM	2012	P		CDC	994 281,85	858 045,87	32,42	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	9 438,50	21 708,23
LOGIREM	2012	P		CDC	236 749,32	212 729,74	42,42	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 340,03	3 895,75
LOGIREM	2012	P		CDC	294 299,24	247 881,86	32,42	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	743,65	7 157,14
LOGIREM	2012	P		CDC	69 387,24	60 907,55	42,42	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	182,72	1 329,18
OEHC -Office Hydraulique	2005	P		SFIL	4 125 000,00	1 173 712,18	3,58	A	F	Taux fixe 4.2% à barrière 5.5% sur Euribor 12M(Postfixé) (Marge de 0.3%)	4,261	F	Taux fixe 4.2% à barrière 5.5% sur Euribor 12M(Postfixé) (Marge de 0.3%)	4,261	B-1	EUR	49 980,58	272 315,05
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	1987	P		CDC	188 137,33	27 958,53	2,08	A	V	Livret A + 0.52	4,944	V	Livret A + 0.52	1,020	A-1	EUR	285,18	9 409,37
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	1987	P		CDC	699 131,19	101 655,98	2,58	A	V	Livret A + 0.52	4,944	V	Livret A + 0.52	1,020	A-1	EUR	1 036,89	34 212,07
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	1988	P		CDC	508 371,74	96 926,36	3,25	A	V	Livret A + 0.52	4,944	V	Livret A + 0.52	1,020	A-1	EUR	988,65	24 587,35
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	1992	P		CDC	538 769,04	125 309,84	4,17	A	V	Livret A + 1.3	5,800	V	Livret A + 1.3	1,800	A-1	EUR	2 255,58	25 183,10

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2002	P		CDC	563 746,00	35 970,45	0,33	A	V	Livret A	3,000	V	Livret A	0,500	A-1	EUR	179,85	35 970,45
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2002	P		CDC	585 071,22	344 276,21	17,25	A	V	Livret A	2,250	V	Livret A	0,500	A-1	EUR	1 721,38	18 326,42
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2009	P		CDC	1 040 921,00	808 784,40	27,58	A	V	Livret A + (-0.2)	1,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	2 426,35	27 732,24
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2009	P		CDC	570 530,91	209 453,02	4,83	A	V	LEP + 0.2	2,950	V	LEP + 0.2	1,200	A-1	EUR	2 513,44	40 897,23
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2009	P		CDC	430 710,00	334 627,80	27,83	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 003,88	11 473,99
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2011	P		CDC	487 470,00	395 467,87	30,00	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 186,40	12 192,13
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2011	P		CDC	20 268,00	17 386,20	40,00	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	52,16	399,14
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2011	P		CDC	47 291,50	41 754,24	40,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	459,30	811,45
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2012	P		CDC	1 033 712,50	829 901,69	30,83	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	2 489,71	25 585,57
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2013	P		CDC	447 176,00	368 472,44	31,08	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 105,42	10 988,15

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	257 127,00	221 302,89	20,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 434,33	9 425,49
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	297 862,00	256 362,50	20,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 819,99	10 918,71
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2016	P		CDC	143 771,50	112 293,83	15,08	T	F	Taux fixe à 1.05 %	0,262	F	Taux fixe à 1.05 %	1,050	A-1	EUR	1 147,74	6 828,24
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2016	P		CDC	131 250,00	99 048,41	14,58	A	V	Livret A + (-0.45)	0,300	V	Livret A + (-0.45)	0,050	A-1	EUR	49,52	6 580,15
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	84 565,00	72 783,02	20,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	800,61	3 099,89
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	105 765,50	91 029,77	20,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 001,33	3 877,04
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	96 884,00	83 385,68	20,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	917,24	3 551,47
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	93 808,00	80 738,24	20,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	888,12	3 438,72
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	1 193 315,83	1 146 421,51	37,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	12 610,64	24 464,92
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	660 305,86	644 171,99	57,42	A	V	Livret A + 0.4	1,150	V	Livret A + 0.4	0,900	A-1	EUR	5 797,55	8 507,49

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	369 056,08	352 048,10	37,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 056,14	8 760,26
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	223 636,47	218 172,15	57,42	A	V	Livret A + 0.4	1,150	V	Livret A + 0.4	0,900	A-1	EUR	1 963,55	2 881,37
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	622 835,10	600 803,20	37,42	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,610	A-1	EUR	9 672,93	11 587,34
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	264 504,90	259 376,74	57,42	A	V	Livret A + 1.11	1,860	V	Livret A + 1.11	1,610	A-1	EUR	4 175,97	2 737,79
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	1 885 193,26	1 811 109,89	37,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	19 922,21	38 649,53
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	1 015 526,01	990 633,99	57,42	A	V	Livret A + 0.39	1,140	V	Livret A + 0.39	0,890	A-1	EUR	8 816,64	13 123,40
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	359 574,15	350 760,47	57,42	A	V	Livret A + 0.39	1,140	V	Livret A + 0.39	0,890	A-1	EUR	3 121,77	4 646,69
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	634 923,74	605 663,22	37,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 816,99	15 071,14
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	500 000,00	500 000,00	35,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	5 500,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	215 213,82	212 687,04	58,00	A	V	Livret A + 0.38	1,130	V	Livret A + 0.38	0,880	A-1	EUR	1 871,65	2 765,15

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	428 167,51	418 568,36	38,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 255,71	10 132,98
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2018	P		CDC	70 713,00	63 353,73	21,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	696,89	2 561,04
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2018	P		CDC	500 000,00	500 000,00	37,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	5 500,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	575 998,34	569 235,68	58,00	A	V	Livret A + 0.38	1,130	V	Livret A + 0.38	0,880	A-1	EUR	5 009,27	7 400,65
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2017	P		CDC	1 219 946,01	1 196 743,93	38,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	13 164,18	24 738,75
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2020	P		CDC	801 032,42	754 375,30	25,50	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,400	A-1	EUR	10 561,25	24 253,88
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2020	P		CDC	1 013 590,60	954 552,76	25,58	A	V	Livret A + 0.9	1,650	V	Livret A + 0.9	1,400	A-1	EUR	13 363,74	30 689,78
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2019	P		CDC	97 500,00	97 500,00	38,00	A	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	1 072,50	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2020	P		CDC	176 290,88	164 984,01	13,00	A	F	Taux fixe à 0.55 %	0,550	F	Taux fixe à 0.55 %	0,550	A-1	EUR	907,41	11 369,05
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2020	P		CDC	183 636,33	171 858,35	13,00	A	F	Taux fixe à 0.55 %	0,550	F	Taux fixe à 0.55 %	0,550	A-1	EUR	945,22	11 842,76

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2020	P		CDC	280 935,18	262 916,69	13,00	A	F	Taux fixe à 0.55 %	0,550	F	Taux fixe à 0.55 %	0,550	A-1	EUR	1 446,04	18 117,60
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2021	P		CDC	271 077,24	271 077,24	60,00	T	V	Livret A + 1.01	1,510	V	Livret A + 1.01	1,510	A-1	EUR	3 711,14	2 102,08
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2020	P		CDC	315 628,69	295 385,05	13,00	A	F	Taux fixe à 0.55 %	0,550	F	Taux fixe à 0.55 %	0,550	A-1	EUR	1 624,62	20 354,99
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2020	P		CDC	355 924,56	342 991,25	23,00	A	F	Taux fixe à 0.79 %	0,790	F	Taux fixe à 0.79 %	0,790	A-1	EUR	2 709,63	13 035,49
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2020	P		CDC	523 081,68	489 532,51	13,00	A	F	Taux fixe à 0.55 %	0,550	F	Taux fixe à 0.55 %	0,550	A-1	EUR	2 692,43	33 733,69
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2020	P		CDC	651 229,17	609 460,94	13,00	A	F	Taux fixe à 0.55 %	0,550	F	Taux fixe à 0.55 %	0,550	A-1	EUR	3 352,04	41 997,96
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2020	P		CDC	696 418,11	675 940,30	28,00	A	F	Taux fixe à 0.85 %	0,850	F	Taux fixe à 0.85 %	0,850	A-1	EUR	5 745,50	20 651,87
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2020	P		CDC	758 492,36	758 492,36	28,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	8 343,42	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2020	P		CDC	975 677,13	975 677,13	30,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	10 732,45	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2020	P		CDC	1 007 714,02	978 082,73	28,00	A	F	Taux fixe à 0.85 %	0,850	F	Taux fixe à 0.85 %	0,850	A-1	EUR	8 313,71	29 883,16

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2020	P		CDC	1 353 115,52	1 353 115,52	32,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	14 884,27	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2020	P		CDC	1 878 675,70	1 878 675,70	31,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	20 665,44	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2021	P		CDC	38 124,00	38 124,00	40,00	T	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	180,60	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2021	P		CDC	46 401,50	46 401,50	40,00	T	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	219,82	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2021	P		CDC	55 100,00	55 100,00	40,00	T	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	261,02	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2021	P		CDC	65 566,00	65 566,00	40,00	T	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	310,60	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2021	P		CDC	1 084 667,00	1 065 753,47	24,42	T	V	Livret A + 0.6	0,274	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	16 428,29	38 138,84
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	1987	P		CDC	1 106 915,85	162 083,68	2,25	A	V	Livret A + 0.52	4,944	V	Livret A + 0.52	1,020	A-1	EUR	1 653,25	54 548,85
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2001	P		CDC	21 291,62	10 997,07	15,58	A	V	Livret A + 0.7	3,700	V	Livret A + 0.7	1,200	A-1	EUR	131,96	738,82
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2009	P		CDC	133 487,00	106 351,46	27,08	A	V	Livret A + 0.6	4,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 169,87	3 264,01

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2009	P		CDC	582 824,00	450 204,49	27,33	A	V	Livret A + 0.6	3,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	4 952,25	13 817,09
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2009	P		CDC	156 042,00	130 381,52	37,33	A	V	Livret A + 0.6	3,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 434,20	2 782,37
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2010	P		CDC	593 031,00	483 049,74	28,42	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	5 313,55	14 231,80
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2010	P		CDC	193 664,00	151 740,55	28,42	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	455,22	5 015,96
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2011	P		CDC	23 324,00	20 364,70	39,08	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	224,01	408,05
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2011	P		CDC	4 120,50	3 481,89	39,08	A	V	Livret A + (-0.2)	1,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	10,45	82,06
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2011	P		CDC	469 229,00	410 695,02	39,17	A	V	Livret A + 0.6	2,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	4 517,65	8 229,14
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2011	P		CDC	152 588,50	129 256,92	39,17	A	V	Livret A + (-0.2)	1,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	387,77	3 046,26
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2011	P		CDC	259 339,00	206 060,89	29,17	A	V	Livret A + (-0.2)	1,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	618,18	6 574,53
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2011	P		CDC	34 179,50	26 951,78	29,83	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	80,86	859,92

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2011	P		CDC	345 757,50	280 501,31	30,00	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	841,50	8 647,76
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	1 263 898,50	910 236,49	16,25	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	10 012,60	48 986,07
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	1 080 036,38	952 491,42	33,50	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	10 477,41	23 253,56
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	320 408,51	292 282,23	43,50	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	3 215,10	5 200,17
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	422 175,31	364 580,82	33,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 093,74	10 201,45
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	125 404,82	112 100,98	43,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	336,30	2 387,11
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	8 260,46	5 345,00	10,42	A	V	Livret A + 0.52	1,270	V	Livret A + 0.52	1,020	A-1	EUR	80,50	485,91
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	516 259,19	334 050,16	10,42	A	V	Livret A + 0.52	1,270	V	Livret A + 0.52	1,020	A-1	EUR	4 709,27	30 368,18
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	354 966,58	229 684,33	10,42	A	V	Livret A + 0.52	1,270	V	Livret A + 0.52	1,020	A-1	EUR	3 237,97	20 880,38
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	93 761,83	60 669,43	10,42	A	V	Livret A + 0.52	1,270	V	Livret A + 0.52	1,020	A-1	EUR	855,29	5 515,40

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	45 491,33	30 020,57	9,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	510,35	2 779,49
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	23 426,15	16 484,11	11,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	280,23	1 249,92
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	5 032,39	3 437,55	10,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	58,44	286,83
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	25 583,81	13 516,24	5,83	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	229,78	2 158,85
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	16 178,01	8 547,06	5,83	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	145,30	1 365,16
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	50 771,72	26 823,34	5,83	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	456,00	4 284,29
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	1 367,34	578,12	3,83	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	9,83	140,89
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	8 264,70	3 690,16	3,17	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	62,73	899,35
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	18 287,69	11 907,44	7,67	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	202,43	1 402,10
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	50 498,72	32 880,62	7,50	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	558,97	3 871,71

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	50 842,72	29 328,67	5,42	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	498,59	4 378,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	2 859,91	1 649,74	5,42	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	28,05	246,27
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	30 187,86	17 413,89	5,42	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	296,04	2 599,44
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	8 961,03	5 169,17	5,42	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	87,88	771,61
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	29 711,23	17 138,95	5,67	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	294,81	2 500,77
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	38 747,05	24 038,92	6,17	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	408,66	3 036,26
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	15 713,84	9 748,97	6,17	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	165,73	1 231,36
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	19 507,94	12 102,85	6,67	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	205,75	1 597,08
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	9 423,28	5 846,26	6,50	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	99,39	771,46
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	26 902,60	21 417,59	19,08	A	V	Livret A + 0.5	1,250	V	Livret A + 0.5	1,000	A-1	EUR	214,18	972,69

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	1 061 520,72	793 723,54	15,08	A	V	Livret A + 0.25	1,000	V	Livret A + 0.25	0,750	A-1	EUR	5 952,93	46 876,35
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	2 100 277,08	1 885 895,45	38,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	20 744,85	38 984,69
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	672 209,89	591 178,56	38,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 773,54	14 311,64
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	2 459 173,26	2 067 941,83	28,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	6 203,83	68 358,24
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	7 631 848,63	6 594 246,74	29,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	72 536,71	186 726,93
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	750 757,89	648 687,23	29,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	7 135,56	18 368,65
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	182 017,38	157 270,87	29,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 729,98	4 453,38
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	76 513,44	68 613,76	25,58	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	1 166,43	2 120,61
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	862 198,90	758 542,39	17,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	12 895,22	36 376,39
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	111 940,09	99 219,88	18,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	1 686,74	4 467,93

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	105 789,45	93 768,17	18,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	1 594,06	4 222,44
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	59 319,14	52 578,47	18,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	893,83	2 367,65
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	128 527,13	114 694,38	19,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	1 949,80	4 863,11
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	119 779,43	106 888,15	19,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	1 817,10	4 532,11
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	208 885,96	187 553,65	20,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	3 188,41	7 506,49
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	238 864,75	214 470,88	20,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	3 646,00	8 583,80
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	349 011,78	313 369,24	20,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	5 327,28	12 542,01
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	328 543,17	298 181,91	22,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	5 069,09	10 703,15
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	331 717,31	301 062,72	22,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	5 118,07	10 806,55
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	116 916,78	106 112,29	22,33	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	1 803,91	3 808,87

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	496 638,12	411 580,09	15,83	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	6 996,86	22 600,44
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	168 180,76	139 376,84	15,83	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	2 369,41	7 653,37
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	220 244,62	182 523,86	15,83	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	3 102,91	10 022,63
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	155 437,45	130 334,42	16,83	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	2 215,69	6 676,71
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	170 981,18	143 367,85	16,83	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	2 437,25	7 344,39
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	593 579,04	542 777,02	17,17	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	9 227,21	24 847,75
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	286 581,28	254 889,53	17,67	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	4 333,12	12 223,39
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	53 278,06	47 386,28	17,67	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	805,57	2 272,44
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	589 495,31	524 305,67	17,67	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	8 913,20	25 143,42
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	345 801,54	307 560,92	17,67	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	5 228,54	14 749,28

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	83 449,80	75 064,56	15,42	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	1 586,65	3 096,46
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	195 174,61	177 095,72	16,17	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	3 525,36	6 676,08
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	205 350,69	181 285,51	16,67	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	3 081,85	7 237,07
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	40 536,17	36 601,31	21,50	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	622,22	1 385,88
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	32 475,70	27 784,82	14,42	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	472,34	1 641,80
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	378 119,05	339 503,94	20,42	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	5 771,57	13 588,01
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	96 126,51	89 388,27	29,08	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	1 340,82	2 381,23
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	89 702,58	81 594,19	23,50	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	1 223,91	2 849,60
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	524 167,60	469 616,10	21,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	5 165,78	18 984,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	289 697,31	266 625,69	27,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 932,88	8 182,93

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	731 995,27	659 227,97	22,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	7 251,51	25 345,58
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	142 491,11	119 472,78	17,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 314,20	6 038,27
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	306 403,00	271 281,29	19,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 984,09	12 200,85
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	38 103,34	33 735,72	19,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	371,09	1 517,26
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	33 488,65	29 649,99	19,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	326,15	1 333,51
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	250 472,80	227 656,94	24,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 504,23	7 961,17
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	86 792,12	76 843,50	19,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	845,28	3 456,03
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	428 841,75	390 209,99	24,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	4 292,31	13 645,64
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	60 695,83	50 355,12	16,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	553,91	2 709,96
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	72 131,35	59 688,85	12,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	656,58	4 296,15

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	125 005,93	103 442,67	12,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 137,87	7 445,36
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	153 862,29	136 012,68	18,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 496,14	6 471,95
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	300 392,05	262 159,24	22,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 883,75	10 079,34
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	611 119,67	553 005,38	23,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	6 083,06	20 259,81
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	260 133,96	228 422,66	23,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 512,65	8 368,45
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	709 634,88	642 152,30	23,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	7 063,68	23 525,77
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	50 902,09	44 761,90	18,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	492,38	2 131,16
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	153 473,95	135 334,73	18,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 488,68	6 439,69
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	929 625,43	844 852,96	28,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	9 293,38	23 763,68
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	62 898,94	53 747,79	18,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	591,23	2 490,66

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	1 236 807,85	1 131 859,24	24,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	12 450,45	38 096,53
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	598 306,95	533 452,91	24,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	5 867,98	17 955,16
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	71 400,13	59 473,41	12,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	654,21	4 208,31
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	26 278,78	21 889,16	12,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	240,78	1 548,87
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	97 724,00	83 484,36	14,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	918,33	5 046,27
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	796 899,96	617 242,09	14,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	6 789,66	38 073,36
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	314 917,77	284 151,20	34,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	3 125,66	6 699,84
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	652 361,68	574 859,93	33,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	6 323,46	14 034,29
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	213 962,79	184 577,69	33,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	553,73	5 164,73
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	2 751 133,80	2 482 835,45	34,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	27 311,19	58 541,34

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	442 063,38	410 051,28	44,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	4 510,56	7 091,30
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	1 038 759,73	921 098,14	34,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	2 763,29	24 999,04
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	192 603,75	175 645,19	44,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	526,94	3 651,52
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	913 962,15	816 161,11	43,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	2 448,48	17 379,57
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	1 935 361,72	1 669 564,07	33,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	5 008,69	46 716,61
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	5 087 182,07	4 482 815,61	33,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	49 310,97	109 440,83
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	2 318 274,90	2 113 208,36	43,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	23 245,29	37 597,35
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	923 170,97	813 496,59	33,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	8 948,46	19 860,23
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	480 929,85	438 388,47	43,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	4 822,27	7 799,63
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	385 297,63	332 381,83	33,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	997,15	9 300,48

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2013	P		CDC	200 397,50	178 953,42	43,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	536,86	3 810,69
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2014	P		CDC	80 288,50	70 062,95	33,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	210,19	1 959,93
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2014	P		CDC	185 303,50	165 265,64	33,00	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 817,92	4 029,81
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2015	P		CDC	208 394,00	186 479,88	33,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 051,28	4 298,73
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2015	P		CDC	111 647,00	97 684,88	33,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	293,05	2 612,37
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2014	P		CDC	166 829,00	143 932,60	32,75	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 583,26	3 641,44
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2014	P		CDC	80 838,00	68 034,64	32,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	204,10	1 964,38
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2015	P		CDC	367 112,00	320 809,11	31,50	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	3 528,90	8 418,61
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2014	P		CDC	5 058 091,62	4 585 850,60	34,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	50 444,36	107 990,77
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2014	P		CDC	2 235 706,46	2 121 427,86	54,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	23 335,71	28 210,64

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2014	P		CDC	2 514 788,78	2 238 939,45	34,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	6 716,82	60 749,10
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2014	P		CDC	1 111 322,77	1 036 459,45	54,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	3 109,38	17 352,96
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2014	P		CDC	1 278 309,87	1 158 962,42	34,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	12 748,59	27 292,05
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2014	P		CDC	649 557,24	605 442,56	44,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	6 659,87	10 451,64
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2014	P		CDC	533 169,36	474 685,56	34,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 424,06	12 879,64
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2014	P		CDC	269 444,85	246 734,06	44,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	740,20	5 127,54
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2015	P		CDC	5 036 957,03	4 687 359,34	35,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	51 560,95	100 397,74
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2015	P		CDC	2 247 891,09	2 158 348,84	55,75	A	V	Livret A + 0.33	1,080	V	Livret A + 0.33	0,830	A-1	EUR	17 914,30	27 414,44
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2015	P		CDC	2 469 451,28	2 263 897,40	35,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	6 791,69	56 833,58
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2015	P		CDC	1 119 016,11	1 074 441,35	55,75	A	V	Livret A + 0.33	1,080	V	Livret A + 0.33	0,830	A-1	EUR	8 917,86	13 647,11

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2015	P		CDC	330 000,00	257 775,86	18,75	A	V	Livret A + (-0.25)	0,500	V	Livret A + (-0.25)	0,250	A-1	EUR	644,44	12 956,63
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2015	P		CDC	86 101,00	75 857,40	33,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	834,43	1 851,94
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2015	P		CDC	86 101,00	74 270,71	33,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	222,81	2 078,19
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2015	P		CDC	207 100,00	172 537,65	19,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,500	A-1	EUR	2 588,06	7 461,52
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2017	P		CDC	220 993,70	216 407,00	57,25	A	V	Livret A + 0.33	1,080	V	Livret A + 0.33	0,830	A-1	EUR	1 796,18	2 615,93
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2017	P		CDC	485 263,95	468 186,59	37,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	5 150,05	9 344,45
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2017	P		CDC	111 336,88	109 026,10	57,25	A	V	Livret A + 0.33	1,080	V	Livret A + 0.33	0,830	A-1	EUR	904,92	1 317,91
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2017	P		CDC	242 503,78	232 224,70	37,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	696,67	5 489,41
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	428 809,61	420 950,86	57,00	A	V	Livret A + 0.33	1,080	V	Livret A + 0.33	0,830	A-1	EUR	3 493,89	5 088,46
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	703 197,46	680 128,28	37,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	7 481,41	13 574,55

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	351 296,28	337 244,28	37,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 011,73	7 971,89
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2016	P		CDC	217 473,62	213 488,00	57,00	A	V	Livret A + 0.33	1,080	V	Livret A + 0.33	0,830	A-1	EUR	1 771,95	2 580,65
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	115 596,00	108 796,92	36,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 196,77	2 398,47
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2018	P		CDC	120 265,00	111 999,60	36,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	336,00	2 866,66
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2021	P		CDC	55 000,00	55 000,00	28,33	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2020	P		CDC	794 424,50	794 424,50	19,00	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 525,36	35 729,17
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2020	P		CDC	247 521,92	247 521,92	19,33	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 722,74	11 132,28
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2020	P		CDC	759 000,00	731 147,41	23,92	A	F	Taux fixe à 0.71 %	0,710	F	Taux fixe à 0.71 %	0,710	A-1	EUR	5 191,15	28 050,35
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	2020	P		CDC	1 506 546,50	1 453 862,58	23,92	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	15 992,49	53 263,45
SAEML Corse Bois énergie	2016	P		CE	1 100 000,00	898 521,44	15,48	A	F	Taux fixe à 1.98 %	1,980	F	Taux fixe à 1.98 %	1,980	A-1	EUR	17 790,73	49 063,46
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE POUR L AMENAGEMENT DE BAS	2009	P		CDC	2 693 300,33	2 129 654,05	29,75	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	6 388,96	67 948,26

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE POUR L AMENAGEMENT DE BAS	2018	P		CDC	1 966 465,17	2 436 627,83	38,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	26 802,91	50 369,28
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE POUR L AMENAGEMENT DE BAS	2018	P		CDC	184 541,07	181 679,12	48,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 998,47	2 817,71
TOTAL GENERAL					251 809 036,10	206 513 069,53											2 121 242,02	6 661 914,06

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B7.2

B7.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	1 497 005,99
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	65 319 045,26
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	66 816 051,25
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 188 959 269,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	5,62

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8.1

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B8.4

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					1 674 533,42	886 517,72	80 521,46
8017 Subventions à verser en annuités					1 674 533,42	886 517,72	80 521,46
2013	Allègement d emprunts	Hôpital de Sartène	30	A	1 464 150,83	862 760,05	72 806,00
2015	Allègement d emprunts	Commune de Partinello	9	A	210 382,59	23 757,67	7 715,46
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B8.5

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		11,00	0,00	11,00	7,00	2,00	9,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	10,00	0,00	10,00	7,00	2,00	9,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1 857,00	1,00	1 858,00	1 405,00	72,00	1 477,00
Adjoint administratif	C	334,00	0,00	334,00	311,00	4,00	315,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	393,00	0,00	393,00	306,00	0,00	306,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	354,00	0,00	354,00	252,00	0,00	252,00
Administrateur	A	10,00	0,00	10,00	5,00	2,00	7,00
Administrateur général	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Administrateur hors classe	A	14,00	0,00	14,00	5,00	1,00	6,00
Attaché	A	183,00	0,00	183,00	113,00	37,00	150,00
Attaché hors classe	A	48,00	0,00	48,00	9,00	1,00	10,00
Attaché principal	A	158,00	1,00	159,00	112,00	18,00	130,00
Directeur territorial	A	24,00	0,00	24,00	20,00	1,00	21,00
Rédacteur	B	160,00	0,00	160,00	115,00	6,00	121,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	94,00	0,00	94,00	84,00	0,00	84,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	83,00	0,00	83,00	72,00	2,00	74,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3 067,00	6,00	3 073,00	2 316,00	77,00	2 393,00
Adjoint technique	C	531,00	2,00	533,00	475,00	5,00	480,00
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	143,00	0,00	143,00	146,00	38,00	184,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	233,00	0,00	233,00	150,00	0,00	150,00
Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	C	38,00	0,00	38,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	511,00	2,00	513,00	388,00	0,00	388,00
Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement	C	30,00	0,00	30,00	5,00	0,00	5,00
Agent de maîtrise	C	549,00	2,00	551,00	401,00	0,00	401,00
Agent de maîtrise principal	C	559,00	0,00	559,00	437,00	0,00	437,00
Ingénieur	A	59,00	0,00	59,00	33,00	8,00	41,00
Ingénieur en chef	A	25,00	0,00	25,00	19,00	2,00	21,00
Ingénieur en chef hors classe	A	11,00	0,00	11,00	6,00	1,00	7,00
Ingénieur hors classe	A	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Ingénieur principal	A	101,00	0,00	101,00	58,00	3,00	61,00
Technicien	B	101,00	0,00	101,00	55,00	13,00	68,00
Technicien principal de 1ère classe	B	123,00	0,00	123,00	97,00	3,00	100,00
Technicien principal de 2ème classe	B	49,00	0,00	49,00	38,00	3,00	41,00

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		355,00	0,00	355,00	201,00	40,00	241,00
Agent social principal de 1ère classe	C	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant socio-éducatif	A	138,00	0,00	138,00	105,00	28,00	133,00
Assistant socio-éducatif de 2ème classe (anc)	A	12,00	0,00	12,00	0,00	9,00	9,00
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	183,00	0,00	183,00	84,00	0,00	84,00
Conseiller socio-éducatif	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Educateur Jeunes Enfants	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	8,00	0,00	8,00	6,00	0,00	6,00
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		146,00	0,00	146,00	87,00	21,00	108,00
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Cadre de santé de 1ère classe	A	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Cadre de santé de 2ème classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Infirmier de classe supérieure Cat B	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux de classe normale Cat A	A	21,00	0,00	21,00	14,00	5,00	19,00
Infirmier en soins généraux de classe supérieure Cat A	A	4,00	0,00	4,00	0,00	1,00	1,00
Infirmier en soins généraux hors classe Cat A	A	24,00	0,00	24,00	18,00	1,00	19,00
Médecin de 1ère classe	A	8,00	0,00	8,00	2,00	0,00	2,00
Médecin hors classe	A	22,00	0,00	22,00	8,00	4,00	12,00
Psychologue de classe normale	A	8,00	0,00	8,00	4,00	3,00	7,00
Psychologue hors classe	A	6,00	0,00	6,00	4,00	1,00	5,00
Puéricultrice Hors classe	A	15,00	0,00	15,00	14,00	0,00	14,00
Puéricultrice de classe normale	A	12,00	0,00	12,00	9,00	2,00	11,00
Sage-femme de classe normale	A	6,00	0,00	6,00	1,00	3,00	4,00
Sage-femme hors classe	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien paramédical de classe normale	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien paramédical de classe supérieure	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE SPORTIVE (g)		5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Educateur des activités physiques et sportives	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Educateur principal des activités physiques et sportives de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (h)		93,00	0,00	93,00	60,00	13,00	73,00
Adjoint territorial du patrimoine	C	12,00	0,00	12,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	20,00	0,00	20,00	14,00	0,00	14,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	19,00	0,00	19,00	17,00	0,00	17,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	16,00	0,00	16,00	7,00	9,00	16,00
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur du patrimoine (Reclassement Avril 2008)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Conservateur du patrimoine (sur concours)	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur du patrimoine en chef	A	8,00	0,00	8,00	4,00	0,00	4,00
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	3,00	0,00	3,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		29,00	0,00	29,00	26,00	0,00	26,00
Adjoint territorial d'animation	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5 561,00	7,00	5 568,00	4 106,00	223,00	4 329,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				370 891,03		
Adjoint administratif	C	ADM	350	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/85	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	350	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/85	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	350	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/85	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	350	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/85	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	350	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/85	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	350	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/85	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	350	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/85	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	350	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/85	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	350	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/85	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	350	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/85	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	350	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/85	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	350	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/85	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	350	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/85	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	350	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/85	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	350	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/85	CDD
Adjoint technique	C	TECH	333	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	TECH	332	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	TECH	332	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	TECH	332	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	TECH	332	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	TECH	332	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	TECH	332	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	TECH	332	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	TECH	332	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	TECH	332	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	TECH	332	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	TECH	332	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	TECH	332	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	TECH	332	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	TECH	332	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		5 033,62	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		15 055,04	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		5 950,95	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		14 285,29	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		16 040,24	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		13 361,62	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		17 087,08	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		6 442,26	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		19 550,24	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		19 498,92	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		14 931,89	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Apprentis		OTR		11 664,04	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		13 207,68	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		13 840,39	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		14 518,27	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		13 171,24	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		12 961,44	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		13 823,44	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		13 207,68	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		14 942,66	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		17 087,08	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		14 808,72	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		6 288,10	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		2 816,82	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		2 816,82	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		4 417,82	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		4 022,20	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		4 022,20	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		3 544,96	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		6 265,18	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		4 022,20	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		4 022,20	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		2 716,10	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		2 846,96	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		2 210,14	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Apprentis		OTR		3 078,90	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		1 939,70	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		1 301,86	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		2 247,60	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		815,91	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		1 547,15	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		843,11	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		1 590,77	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		2 247,60	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		815,91	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		1 547,15	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		843,11	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Apprentis		OTR		1 590,77	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	390	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	480	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	480	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	562	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	587	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	605	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	680	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	730	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	830	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD

COLLECTIVITE DE CORSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Rédacteur	B	ADM	343	0,00	3-a° Article 3 loi 84-53 du 26/01/84	CDD
TOTAL GENERAL				370 891,03		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hotel de région - 22 Cours Grandval - 20000 AJACCIO (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
11/07/1970 - concession	Vieux Port Bastia	Ville de Bastia	Collectivité Locale	0,00
26/11/1971 - concession	Port de plaisance Tino Rossi	CCI CORSE-DU-SUD	Etablissement public de l'Etat	0,00
31/10/1975 - concession	Port Charles Ornano	Ville d'Ajaccio	Collectivité Locale	0,00
01/09/2005 - concession	Corsica Haut Débit	Corsica Haut Débit	S.A	21 100 000,00
01/01/2006 - concession	Aéroports Bastia & Calvi	CCI HAUTE-CORSE	Etablissement public de l'Etat	0,00
01/01/2006 - concession	Port de Bastia	CCI HAUTE-CORSE	Etablissement public de l'Etat	0,00
01/01/2006 - concession	Aéroports Ajaccio & Figari	CCI CORSE-DU-SUD	Etablissement public de l'Etat	0,00
19/12/2009 -	ONF	ONF	Etat	1 394 886,79
16/12/2011 -	SAEML Chemin de Fer de la Corse	SAEML	Organismes privés	22 046 878,84
20/01/2013 - concession	Port de commerce d'Ajaccio	CCI CORSE-DU-SUD	Etablissement public de l'Etat	7 000 000,00
Détention d'une part du capital				
-	ERILIA	ERILIA	S.A. HLM	1 170,00
16/07/1985 -	SITEC	SITEC	S.E.M	35,00
19/06/1986 -	CORSE BOIS ENERGIE	CORSE BOIS ENERGIE	S.E.M	51,00
20/12/1991 -	AIR CORSICA	AIR CORSICA	S.E.M	66,84
28/01/2000 -	FEMU QUI	FEMU QUI	S.A	33,61
21/01/2010 -	CADEC	CADEC	S.A	33,00
27/10/2011 -	CHEMIN DE FER DE LA CORSE	CFC	S.A.E.M.L	0,00
27/03/2017 -	SAFER	SAFER	S.A	10 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	SAEML Corse Bois énergie		SEM	898 521,44
-	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C		OPH	27 500 202,05
-	LOGIREM		SA HLM	3 385 108,88
-	UNION GESTION ET REALISATION MUTUALISTE DE HAUTE C		Association	2 814 342,59
-	SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI		Entreprise	13 812 438,73
-	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL		OPH	79 721 237,57
-	ERILIA		SA HLM	51 653 258,96
-	SOCIETE D ECONOMIE MIXTE POUR L AMENAGEMENT DE BAS		SEM	4 747 961,00
-	ASSOCIATION U SERENU		Association	5 256 717,48
-	ASSOCIATION SAINTE THERESE		Association	2 944 297,88
-	Compagnie Corse AirLines		Entreprise	271 210,35
-	LOGEO MEDITERRANEE		SA HLM	7 822 816,26
-	UNION GESTION REAL MUTUAL.		Association	1 146 289,67

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	OEHC -Office Hydraulique		OPH	1 173 712,18
-	SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES - SO		Entreprise	3 364 953,89
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat mixte Conservatoire Henri Tomasi	01/01/1987	Participation 62%	2 352 256,42
Syndicat mixte Parc Naturel Régional de Corse	01/01/1998	Participation 75%	5 566 000,00
Syndicat mixte Chauffage urbain de Corté	01/01/1999	Participation 85%	0,00
Syndicat mixte de l'Abattage	01/01/2003	Participation 49%	3 500 000,00
Syndicat départemental des énergies	01/01/2006		500 000,00
Syndicat mixte de gestion de la Cinémathèque Régionale	01/01/2011	Participation 40%	395 000,00
Syndicat mixte du Giussani	01/01/2012	Participation 50%	294 975,00
Opération Grands Site A PARATA	01/01/2015	Participation 50%	0,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
GIP Corse Compétences/Gest Out Envi Emploi	01/01/2000	Participation 50%	0,00
MPHCC	01/01/2006		592 900,00
GIP pour la reconstitution des titres de propriété (GIRTEC)	01/01/2008	Participation 75%	0,00
Maison des adolescents 2B	01/01/2012		50 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EPIC	Office public de l'Habitat 2A			SPIC	non
EPIC	Office public de l'Habitat 2B			SPIC	non
EPIC	ODARC/Agriculture	30/07/1982	26/06/1992	SPIC	non
EPIC	OEHC/Gestion de l'eau	30/07/1982	26/06/1992	SPIC	non
EPIC	OTC/Transports	30/07/1982	26/05/1992	SPIC	non
EPIC	ADEC/Développement économique	13/05/1991	22/10/1992	SPIC	non
EPIC	ATC/Tourisme	13/05/1991	30/09/1992	SPIC	non
EPIC	OEC/Environnement	13/05/1991	22/10/1992	SPIC	non
EPIC	AUE/Urbanisme et Energie	01/01/1998	15/11/2011	SPIC	non
EPIC	OFC/Office Foncier de la Corse	24/03/2014		SPIC	non
	CENTRE DU SPORT ET LA JEUNESSE CORSE/CSJC	16/01/2018			non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie prolongée	Laboratoires d analyses départemental 2B	17/12/2003	09/01/1992	20007695800053	SPA	oui
Régie prolongée	Laboratoires d analyses départemental 2A	01/02/2004	26/01/2004	20007695800020	SPA	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		68 123 330,00	68 123 330,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		45 506 234,00	45 506 234,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	45 326 234,00	45 326 234,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	180 000,00	180 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		22 617 096,00	22 617 096,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	22 617 096,00	22 617 096,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	68 123 330,00	0,00	0,00	68 123 330,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		281 432 869,00	III 281 432 869,00
Ressources propres externes de l'année (a)		35 274 000,00	35 274 000,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	20 900 000,00	20 900 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2743	Prêts au personnel	50 000,00	50 000,00
2745	Avances remboursables	14 314 000,00	14 314 000,00
2748	Autres prêts	4 000,00	4 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	6 000,00	6 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		246 158 869,00	246 158 869,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	3 458 629,00	3 458 629,00
28032	Frais de recherche et de développement	31 352,00	31 352,00
28033	Frais d'insertion	55 476,00	55 476,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	60 193,00	60 193,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	389 007,00	389 007,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	51 250,00	51 250,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	5 300,00	5 300,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	106 787,00	106 787,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	231 685,00	231 685,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	4 226 761,00	4 226 761,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	122 500,00	122 500,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	46,00	46,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	5 211 019,00	5 211 019,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	53 317 106,00	53 317 106,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	117 600,00	117 600,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	983 260,00	983 260,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	1 896 194,00	1 896 194,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	1 500,00	1 500,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	117 059,00	117 059,00
28041581	Autres grpts - Biens mob., mat. et études	966 561,00	966 561,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 152 888,00	1 152 888,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	51 004,00	51 004,00
28041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	49 900,00	49 900,00
28041782	Subv. Autres : Bâtiments, installations	64,00	64,00
28041783	Subv. Autres : Projet infrastructure	12 250,00	12 250,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	10 262 761,00	10 262 761,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	26 396 024,00	26 396 024,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	17 952 348,00	17 952 348,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 737 688,00	1 737 688,00
280423	Privé : Projet infrastructure	262 163,00	262 163,00
280431	Subv. Scol : Bien mobilier, matériel	514 595,00	514 595,00
280432	Subv. Scol : Bâtiments, installations	415 908,00	415 908,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	12 811,00	12 811,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	6 225 247,00	6 225 247,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 051 214,00	1 051 214,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 532,00	1 532,00
28128	Autres aménagements de terrains	399 474,00	399 474,00
281311	Bâtiments administratifs	978 024,00	978 024,00
281312	Bâtiments scolaires	2 049 458,00	2 049 458,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	15 574,00	15 574,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	577 317,00	577 317,00
281318	Autres bâtiments publics	493 706,00	493 706,00
281321	Immeubles de rapport	43 149,00	43 149,00
281328	Autres bâtiments privés	117 443,00	117 443,00
281351	Bâtiments publics	4 160 508,00	4 160 508,00
281352	Bâtiments privés	989,00	989,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	217 493,00	217 493,00
28151	Réseaux de voirie	300,00	300,00
28152	Installations de voirie	73 198,00	73 198,00
281538	Autres réseaux	94 058,00	94 058,00
281571	Matériel ferroviaire	28 388,00	28 388,00
281572	Matériel technique scolaire	11 337,00	11 337,00
2815731	Matériel roulant	111 783,00	111 783,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	117 493,00	117 493,00
281578	Autre matériel technique	2 341 855,00	2 341 855,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	30 686,00	30 686,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	1 686 446,00	1 686 446,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	21 833,00	21 833,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	31 787,00	31 787,00
28175738	Autre mat. et outillage de voirie (mad)	10 297,00	10 297,00
281758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	6 506,00	6 506,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	8 991,00	8 991,00
28181	Installations générales, aménagt divers	279 768,00	279 768,00
281821	Matériel de transport ferroviaire	2 202 727,00	2 202 727,00
281828	Autres matériels de transport	2 659 779,00	2 659 779,00
281831	Matériel informatique scolaire	1 481 126,00	1 481 126,00
281838	Autre matériel informatique	1 441 209,00	1 441 209,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	448 525,00	448 525,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	996 427,00	996 427,00
28185	Matériel de téléphonie	35 659,00	35 659,00
28188	Autres immo. corporelles	647 066,00	647 066,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	0,00	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	8 521 429,00	8 521 429,00
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	76 369 379,00	76 369 379,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	281 432 869,00	0,00	0,00	0,00	281 432 869,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	68 123 330,00
Ressources propres disponibles	IV	281 432 869,00
Solde	V = IV – II (8)	213 309 539,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	D1

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Taxe d'aménagement - Part CAUE	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00
Taxe d'aménagement - part ENS	0,00	4 700 000,00	4 700 000,00	0,00
Total	0,00	5 500 000,00	5 500 000,00	0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'aménagement - Part CAUE		
		Reste à employer au 01/01/N
		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
73131	Taxe d'aménagement - part départementale	800 000,00
Total		800 000,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
935/93510/73913	73913 Reversements sur taxes liées à l'urbanisation et à l'environnement	800 000,00
Total		800 000,00
		Reste à employer au 31/12/N (3)
		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'aménagement - part ENS		
		Reste à employer au 01/01/N
		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
73131	Taxe d'aménagement - part départementale	4 700 000,00
Total		4 700 000,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
907	Environnement	5 060,00
937	Environnement	4 694 940,00
Total		4 700 000,00
		Reste à employer au 31/12/N (3)
		0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D2

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	Régie transports interurbains	01/01/2017	14/12/2016	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D3.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	938	23 474 980,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres	938	1 087 300,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat	938	674 600,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		24 562 280,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 674 600,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres	908	13 000 000,00			
Sous-total Investissement		13 000 000,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 36 887 680,00

TOTAL DEPENSES	(A)	37 562 280,00	TOTAL RECETTES (B + C)	37 562 280,00
-----------------------	------------	----------------------	-------------------------------	----------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D3.2

Volet 2 – Compte TER SNCF OUI (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	3 896 751,00
Produits annexes au trafic	160 342,00
Compensations des réductions tarifaires	1 264 447,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	585 666,00
Total chiffre d'affaires	23 442 145,00
Versements des Collectivités	23 442 145,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	29 349 351,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	19 200 789,00
Consommations intermédiaires	4 782 664,00
Péage RFF	1 290 000,00
Impôts, taxes et versements assimilés	387 256,00
Total charges d'exploitation courante	25 660 709,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	775 860,00
Impôts et taxes hors FAP	571 000,00
Maintenance matériel roulant	2 081 782,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	3 428 642,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	29 089 351,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	260 000,00
Dotations aux amortissements	230 000,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	230 000,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	30 000,00
Résultat financier	30 000,00
RESULTAT COURANT (5)	60 000,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	60 000,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D4
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	40 600 000,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	12 100 000,00	0,05	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000 000,00	0,44	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droit de francisation et de navigation Corse (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00	0,07	
Droit de consommation sur les tabacs en Corse (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	143 800 000,00	0,12	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	90 900 000,00	0,17	
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300 000,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'aménagement - Part CAUE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	
Taxe d'aménagement - Part ENS (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00	0,18	
Part communale des ressources							
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	0,00	0,00			399 900 000,00	0,16	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ACQUAVIVA JEAN-FELIX	
ANGELINI JEAN-CHRISTOPHE	
ANTONINI DANIELLE	
ARENA JEAN-BAPTISTE	
ARRIGHI VERONIQUE	
BATTESTINI SERENA	
BENEDETTI PAUL-FELIX	
BIANCUCCI JEAN	
BICCHIERAY DIDIER	
BORRI JEAN-MARC	
BORROMEI VANINA	
BOZZI VALERIE	
BRANCA MARIE-CLAUDE	
CAITUCOLI PAUL-JOSEPH	
CAMPANA FRANCOISE	
CASANOVA-SERVA MARIE-HELENE	
CHIARELLI-LUZI VANNINA	
COGNETTI-TURCHINI CATHY	
COLOMBANI ANNA-MARIA	
COLONNA ROMAIN	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

COMBETTE CHRISTELLE	
DENSARI FREDERIQUE	
DUVAL SANTA	
FAGNI MURIEL	
FILIPPI PETRU ANTONE	
FRANCISCI LISA	
GALLONI D'ISTRIA EVELINE	
GHIONGA PIERRE	
GIABICONI HEAN-CHARLES	
GIACOMETTI-PIREDA JOSEPHA	
GUIDONI PIERRE	
LACOMBE XAVIER	
LE BOMIN VANINA	
LE MAO GHJUVAN SANTU	
LUCCHINI JEAN-JACQUES	
LUCCIONI DON-JOSEPH	
LUCIANI SAVERIU	
MARCANGELI LAURENT	
MARCHETTI SANDRA	
MARIOTTI MARIE-THERESE	
MAUPERTUIS MARIE-ANTOINETTE	
MELA GEORGES	
MONDOLONI JEAN-MARTIN	
MOSCA PAULA	
NIVAGGIONI NADINE	
PANZANI JEAN-PAUL	
PEDINIELLI CHANTAL	
PIERI MARIE-ANNE	
PIETRI VERONIQUE	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

POLI ANTOINE	
POLI PIERRE	
PONZEVERA JULIETTE	
POZZO DI BORGO LOUIS	
QUASTANA PAUL	
SANTUCCI ANNE-LAURE	
SAVELLI JEAN-MICHEL	
SAVELLI JOSEPH	
SEATELLI JEAN-LOUIS	
SORBA FRANCOIS	
TERRIGHI CHARLOTTE	
TIBERI JULIA	
VALDRIGHI HERVE	
VANNI HYACINTHE	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

ARRETES - SIGNATURES

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 : COLLECTIVITE DE CORSE

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents ou représentés : 63

Nombre de suffrages exprimés : 57

VOTES : Contre : 25

Pour : 32

Abstention(s) : 0

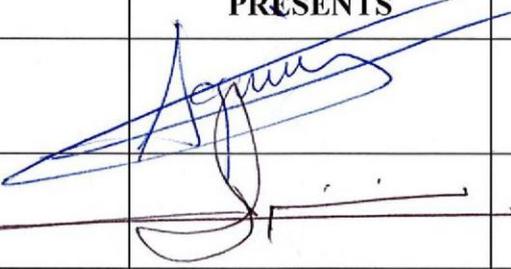
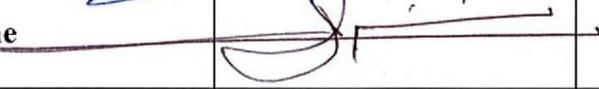
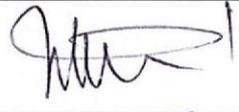
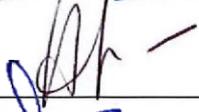
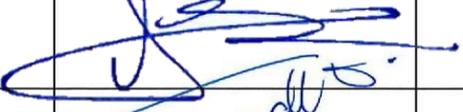
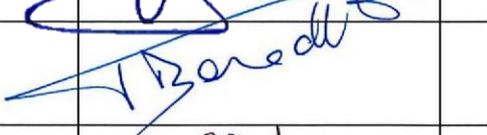
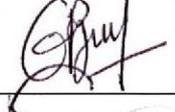
Non-Participation : 6

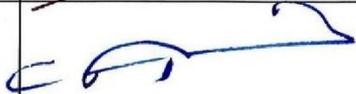
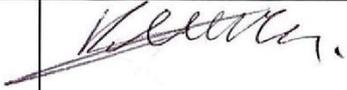
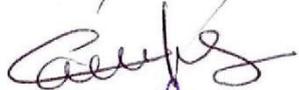
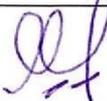
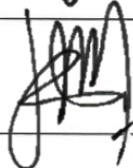
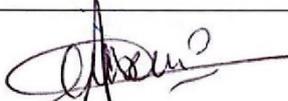
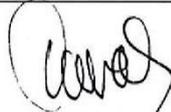
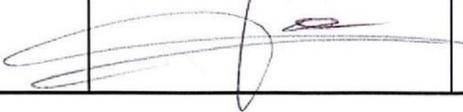
Date de convocation : 18 mars 2022

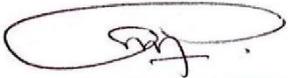
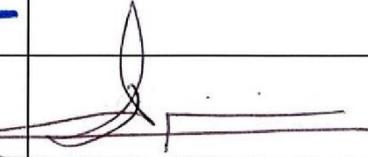
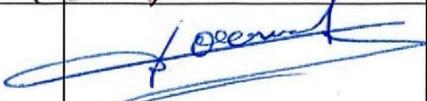
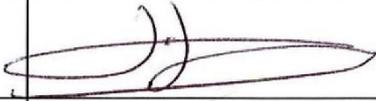
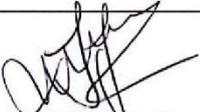
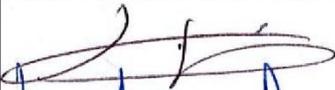
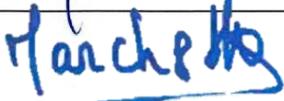
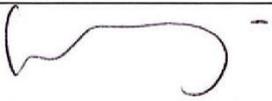
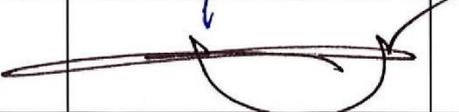
Présenté par le Président du Conseil Exécutif de Corse,
à AJACCIO, le 1^{er} avril 2022

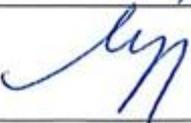
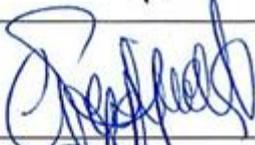
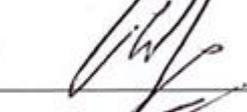
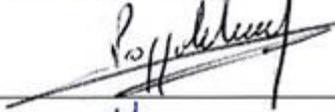
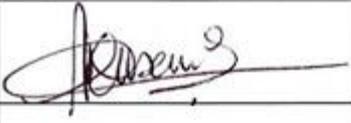
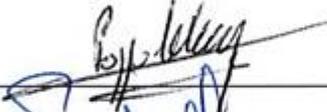
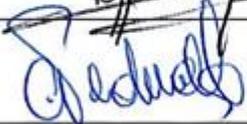
Délibéré par l'Assemblée de Corse réunie en session ordinaire
à AIACCIU le 1^{er} avril 2022

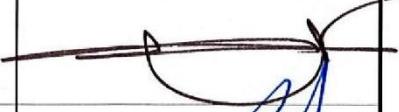
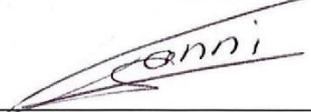
Les membres de l'Assemblée de Corse,

NOMS – PRENOMS	PRESENTS	REPRESENTE
ACQUAVIVA Jean-Félix		
ANGELINI Jean-Christophe		
ANTONINI Danielle		
ARENA Jean-Baptiste		
ARRIGHI Véronique		
BATTESTINI Serena		
BENEDETTI Paul-Félix		
BIANCUCCI Jean		
BICCHIERAY Didier		

NOMS – PRENOMS	PRESENTS	REPRESENTE
BORRI Jean-Marc		
BORROMEI Vanina	Représentée par Pierre POLI	
BOZZI Valérie	Représentée par Jean-Martin MONDOLONI	
BRANCA Marie-Claude		
CAITUCOLI Paul-Joseph		
CAMPANA Françoise		
CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène		
CHIARELLI-LUZI Vannina		
COGNETTI-TURCHINI Cathy		
COLOMBANI Anna Maria		
COLONNA Romain		
COMBETTE Christelle	Représentée par Jean-Michel SAVELLI	
DENSARI Frédérique		
DUVAL Santa		
FAGNI Muriel		
FILIPPI Petru Antone		
FRANCISCI Lisa		

NOMS - PRENOMS	PRESENTS	REPRESENTE
GALLONI D'ISTRIA Eveline		
GHIONGA Pierre		
GIABICONI Jean-Charles		
GIACOMETTI-PIREDDA Josepha	Représentée par Jean-Christophe ANGELINI	
GUIDONI Pierre		
LACOMBE Xavier		
LE BOMIN Vanina	Représentée par Saveriu LUCIANI	
LE MAO Ghjuvan'Santu	Représenté par Don Joseph LUCIONI	
LUCCHINI Jean-Jacques		
LUCCIONI Don Joseph		
LUCIANI Saveriu		
MARCANGELI Laurent		
MARCHETTI Sandra		
MARIOTTI Marie-Thérèse	Représentée par Didier BICCHIERAY	
MAUPERTUIS Marie-Antoinette		
MELA Georges		

NOMS - PRENOMS	PRESENTS	REPRESENTE
MONDOLONI Jean-Martin		
MOSCA Paula		
NIVAGGIONI Nadine		
PANZANI Jean-Paul		
PEDINIELLI Chantal		
PIERI Marie-Anne		
PIETRI Véronique		
POLI Antoine		
POLI Pierre		
PONZEVERA Juliette		
POZZO DI BORGO Louis		
QUASTANA Paul		
SANTUCCI Anne-Laure	Représentée par Frédérique DENSARI	
SAVELLI Jean-Michel		
SAVELLI Joseph	Représenté par Louis POZZO DI BORGO	
SEATELLI Jean-Louis	Représenté par Chantal PEDINIELLI	
SORBA François		

NOMS - PRENOMS	PRESENTS	REPRESENTE
TERRIGHI Charlotte	Représentée par Georges MELA	
TIBERI Julia	Représentée par Antoine POLI	
VALDRIGHI Hervé		
VANNI Hyacinthe		

Certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de la réception en préfecture,
Le

À Ajaccio, le 1^{er} avril 2022

La Présidente,



DÉLIBÉRATION DE PROGRAMME

BUDGET PRIMITIF

2022



INVESTISSEMENT

POLITIQUE				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
0 - La construction d'une administration innovante et performante				19 426 000,00	19 426 000,00	18 236 000,00	18 236 000,00
OBJECTIF				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
0.A - Structurer l'administration territoriale				0,00	0,00	380 000,00	380 000,00
ACTION				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
616 - Ressources humaines				0,00	0,00	380 000,00	380 000,00
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
6162 - Médecine préventive sécurité au travail				0,00	0,00	330 000,00	330 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
900	90020	2158				330 000,00	330 000,00
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
6165 - Action sociale - TR - Déplacements				0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
900	90020	2743				50 000,00	50 000,00

OBJECTIF				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information				3 756 000,00	3 756 000,00	5 366 000,00	5 366 000,00
ACTION				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
614 - Systèmes d'information				3 756 000,00	3 756 000,00	5 366 000,00	5 366 000,00
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
6141 - Téléphonie				0,00	0,00		
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
6142 - Informatique				3 500 000,00	3 500 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
900	90020	2031				1 000 000,00	1 000 000,00
900	90020	2051				3 500 000,00	3 500 000,00
900	90020	21838				500 000,00	500 000,00
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
6143 - SIG				256 000,00	256 000,00	366 000,00	366 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
905	9057	2051				341 000,00	341 000,00
905	9057	21838				25 000,00	25 000,00

OBJECTIF				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
0.C - Élaborer un budget dans un cadre harmonisé				5 000 000,00	5 000 000,00		
ACTION				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
613 - Finances				5 000 000,00	5 000 000,00		
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
6132 - Dépenses imprévues				5 000 000,00	5 000 000,00		
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
6133 - Finances				0,00	0,00		

OBJECTIF	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
0.D - Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	0,00	0,00		
ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
611 - Fonctionnement des instances	0,00	0,00		
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
6115 - Chambre des territoires	0,00	0,00		

OBJECTIF	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
0.E - Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	10 670 000,00	10 670 000,00	12 490 000,00	12 490 000,00
ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
615 - Moyens généraux	5 500 000,00	5 500 000,00	7 250 000,00	7 250 000,00
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
6151 - Administration générale	3 000 000,00	3 000 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
900	90020	2111				400 000,00	400 000,00
900	90020	21311				4 400 000,00	4 400 000,00
900	90020	21578				70 000,00	70 000,00
900	90020	21841				30 000,00	30 000,00
900	90020	21848				500 000,00	500 000,00
900	90020	2188				40 000,00	40 000,00
900	90020	275				60 000,00	60 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
6154 - Moyens techniques et logistique	2 500 000,00	2 500 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
900	90020	21578				260 000,00	260 000,00
900	90020	21828				1 060 000,00	1 060 000,00
900	90020	2188				430 000,00	430 000,00

ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
617 - Bâtiments	5 170 000,00	5 170 000,00	5 240 000,00	5 240 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
6171 - Bâtiments administratifs	2 600 000,00	2 600 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
900	90020	2031				350 000,00	350 000,00
900	90020	2033				10 000,00	10 000,00
900	90020	2313				2 640 000,00	2 640 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
6172 - Pôle travaux	2 000 000,00	2 000 000,00	1 850 000,00	1 850 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
900	90020	2031				55 000,00	55 000,00
900	90020	2033				30 000,00	30 000,00
900	90020	21311				170 000,00	170 000,00
900	90020	21318				145 000,00	145 000,00
900	90020	21351				1 280 000,00	1 280 000,00
900	90020	21578				170 000,00	170 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
6173 - Sécurité et sûreté des bâtiments publics	570 000,00	570 000,00	240 000,00	240 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
900	90020	21578				220 000,00	220 000,00
900	90020	21838				20 000,00	20 000,00

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
6174 - Sécurité incendie des bâtiments publics			0,00	0,00	150 000,00	150 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
900	90020	2031				5 000,00	5 000,00
900	90020	2033				2 000,00	2 000,00
900	90020	21311				10 000,00	10 000,00
900	90020	21318				10 000,00	10 000,00
900	90020	21351				123 000,00	123 000,00

OBJECTIF			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
0.F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle			0,00	0,00		

ACTION			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
618 - Innovation			0,00	0,00		

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
6181 - Transformation			0,00	0,00		

POLITIQUE			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
I - Construire une société des solidarités			2 785 000,00	2 785 000,00	1 045 570,00	1 045 570,00

OBJECTIF			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion			0,00	0,00	160 000,00	160 000,00

ACTION			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
511 - Services sociaux			0,00	0,00	80 000,00	80 000,00

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
5111 - Social			0,00	0,00		

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
5112 - Aider les associations du secteur social			0,00	0,00	80 000,00	80 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
904	904238	204112				80 000,00	80 000,00

ACTION			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
512 - Insertion - Lutte contre la précarité			0,00	0,00	80 000,00	80 000,00

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
5120 - Fonds de Solidarité Logement			0,00	0,00	80 000,00	80 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
904	90428	2748				40 000,00	40 000,00
904	90428	275				40 000,00	40 000,00

OBJECTIF			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
I.B - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap			2 000 000,00	2 000 000,00		

ACTION			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
513 - Personnes âgées			2 000 000,00	2 000 000,00		

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
5135 - Plan de soutien à l'investissement des ESMS			2 000 000,00	2 000 000,00		

OBJECTIF	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
I.D - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	785 000,00	785 000,00	885 570,00	885 570,00
ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
521 - Santé et services médico-sociaux	785 000,00	785 000,00	885 570,00	885 570,00
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
5211 - Action sanitaire et sociale	785 000,00	785 000,00	785 570,00	785 570,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
904	90418	2041482			500 000,00	500 000,00
904	90418	204182			102 220,00	102 220,00
904	90418	20421			17 500,00	17 500,00
904	90418	20422			67 300,00	67 300,00
904	90428	20421			20 000,00	20 000,00
904	90428	20422			78 550,00	78 550,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
5219 - Bâtiments santé	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
904	90418	2031			100 000,00	100 000,00

POLITIQUE	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
II - Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus	28 250 000,00	28 250 000,00	39 165 000,00	39 165 000,00

OBJECTIF	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
II.A - L'enseignement et la formation	11 760 000,00	11 760 000,00	20 900 000,00	20 900 000,00
ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	910 000,00	910 000,00	6 620 000,00	6 620 000,00
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4110 - IUFM	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
902	9023	2031			19 000,00	19 000,00
902	9023	2033			1 000,00	1 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4111 - Université travaux	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
902	9023	204182			300 000,00	300 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4112 - Recherche et diffusion	600 000,00	600 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
902	9023	204181			1 060 000,00	1 060 000,00
902	9023	204182			90 000,00	90 000,00
902	9023	20421			150 000,00	150 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4114 - Formations sanitaires sociales supérieures	260 000,00	260 000,00	365 000,00	365 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
902	9027	204181			200 000,00	200 000,00
902	9027	20421			165 000,00	165 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
-----------	-------------	----------	------------	---------

4115 - Réussite et vie étudiante			0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
902	9023	2324			200 000,00	200 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4116 - Accompagnement éducatif territorial			0,00	0,00		
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4117 - Matrice Université de Corse			0,00	0,00	4 405 000,00	4 405 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
902	9023	204182			4 405 000,00	4 405 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4119 - Diffusion CST2I			50 000,00	50 000,00	30 000,00	30 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
902	9023	2041411			15 000,00	15 000,00
902	9023	20421			15 000,00	15 000,00
ACTION			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
412 - Enseignement primaire et secondaire			9 950 000,00	9 950 000,00	13 140 000,00	13 140 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4121 - EPLE - Travaux de bâtiment			4 850 000,00	4 850 000,00	6 190 000,00	6 190 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
902	90221	2031			50 000,00	50 000,00
902	90221	2033			2 000,00	2 000,00
902	90221	21312			1 698 000,00	1 698 000,00
902	90221	231312			300 000,00	300 000,00
902	90222	2031			50 000,00	50 000,00
902	90222	2033			3 000,00	3 000,00
902	90222	21312			1 466 000,00	1 466 000,00
902	90222	231312			400 000,00	400 000,00
902	9024	2031			50 000,00	50 000,00
902	9024	2033			3 000,00	3 000,00
902	9024	21312			1 601 000,00	1 601 000,00
902	9024	231312			500 000,00	500 000,00
902	90288	2031			5 000,00	5 000,00
902	90288	21312			62 000,00	62 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4122 - EPLE - Maintenance générale			1 100 000,00	1 100 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
902	90221	2031			50 000,00	50 000,00
902	90221	21312			400 000,00	400 000,00
902	90222	2031			50 000,00	50 000,00
902	90222	21312			400 000,00	400 000,00
902	9024	2031			50 000,00	50 000,00
902	9024	21312			200 000,00	200 000,00
902	90288	21312			50 000,00	50 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
41220 - EPLE - Logements de fonction			200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
902	90221	21312			70 000,00	70 000,00
902	90222	21312			70 000,00	70 000,00
902	9024	21312			60 000,00	60 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4123 - EPLE - Mise en sécurité sûreté			200 000,00	200 000,00	250 000,00	250 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
902	90221	21312				80 000,00	80 000,00
902	90222	21312				80 000,00	80 000,00
902	9024	21312				85 000,00	85 000,00
902	90288	21312				5 000,00	5 000,00

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4124 - EPLE - Aménagement numérique			600 000,00	600 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
902	90221	2031				50 000,00	50 000,00
902	90221	21533				50 000,00	50 000,00
902	90221	21831				300 000,00	300 000,00
902	90221	2185				40 000,00	40 000,00
902	90222	2031				50 000,00	50 000,00
902	90222	21533				70 000,00	70 000,00
902	90222	21831				300 000,00	300 000,00
902	90222	2185				30 000,00	30 000,00
902	9024	2031				50 000,00	50 000,00
902	9024	21533				75 000,00	75 000,00
902	9024	21831				330 000,00	330 000,00
902	9024	2185				30 000,00	30 000,00
902	90288	21533				5 000,00	5 000,00
902	90288	21831				20 000,00	20 000,00

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4125 - EPLE - Performance énergétique			0,00	0,00	900 000,00	900 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
902	90221	21312				300 000,00	300 000,00
902	90222	21312				300 000,00	300 000,00
902	9024	2031				100 000,00	100 000,00
902	9024	21312				200 000,00	200 000,00

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4126 - EPLE - Hygiène alimentaire			500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
902	90221	21312				20 000,00	20 000,00
902	90221	21572				130 000,00	130 000,00
902	90222	21312				20 000,00	20 000,00
902	90222	21572				130 000,00	130 000,00
902	9024	21312				30 000,00	30 000,00
902	9024	21572				130 000,00	130 000,00
902	90288	21312				20 000,00	20 000,00
902	90288	21572				20 000,00	20 000,00

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4127 - EPLE - Equipements sportifs			100 000,00	100 000,00	500 000,00	500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
902	90221	21312				130 000,00	130 000,00
902	90222	21312				230 000,00	230 000,00
902	9024	21312				120 000,00	120 000,00
902	90288	21312				20 000,00	20 000,00

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
41270 - EPLE - Bâtiment CSJC			200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
902	90288	2031				20 000,00	20 000,00
902	90288	21312				180 000,00	180 000,00

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4129 - Equipement général des EPLE			2 200 000,00	2 200 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
902	90221	20431				200 000,00	200 000,00
902	90221	21828				100 000,00	100 000,00
902	90221	21841				60 000,00	60 000,00
902	90221	2324				200 000,00	200 000,00
902	90222	2031				5 000,00	5 000,00
902	90222	2033				5 000,00	5 000,00
902	90222	20431				300 000,00	300 000,00
902	90222	21572				480 000,00	480 000,00
902	90222	21828				80 000,00	80 000,00
902	90222	21841				60 000,00	60 000,00
902	90222	2324				200 000,00	200 000,00
902	90223	20422				60 000,00	60 000,00
902	90223	2324				50 000,00	50 000,00

ACTION		AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
421 - Formation professionnelle et apprentissage		900 000,00	900 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00

PROGRAMME		AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4211 - Formation professionnelle Apprentissage		900 000,00	900 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
902	9026	204181				500 000,00	500 000,00
902	9026	20421				100 000,00	100 000,00
902	9026	2324				500 000,00	500 000,00

PROGRAMME		AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4212 - Formation Professionnelle - FSE		0,00	0,00		

ACTION		AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
461 - Orientations		0,00	0,00	40 000,00	40 000,00

PROGRAMME		AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4610 - Orientation TLV		0,00	0,00	40 000,00	40 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
902	90201	2051				40 000,00	40 000,00

PROGRAMME		AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4611 - Mission Analyse prospective		0,00	0,00		

OBJECTIF		AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
II.B - La langue corse		840 000,00	840 000,00	799 000,00	799 000,00

ACTION		AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
431 - Langue corse		840 000,00	840 000,00	799 000,00	799 000,00

PROGRAMME		AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4311 - Langue Corse Promotion - Développement - Diffusion		440 000,00	440 000,00	499 000,00	499 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
902	90212	2041481				223 942,00	223 942,00
902	90288	20421				275 058,00	275 058,00

PROGRAMME		AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4313 - Langue Corse Charte Collectivité		400 000,00	400 000,00	300 000,00	300 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
905	90588	2041481				77 900,00	77 900,00
905	90588	20421				222 100,00	222 100,00

OBJECTIF	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
II.C - La culture	8 073 000,00	8 073 000,00	9 467 000,00	9 467 000,00
ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
442 - Culture	6 084 800,00	6 084 800,00	6 912 000,00	6 912 000,00
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4423 - Culture	6 084 800,00	6 084 800,00	6 912 000,00	6 912 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
903	90311	2031				13 000,00	13 000,00
903	90311	2041481				700 000,00	700 000,00
903	90311	2041482				230 000,00	230 000,00
903	90311	2041581				30 000,00	30 000,00
903	90311	2041582				150 000,00	150 000,00
903	90311	20421				4 648 000,00	4 648 000,00
903	90311	20422				521 000,00	521 000,00
903	90311	21578				130 000,00	130 000,00
903	90311	21621				10 000,00	10 000,00
903	90311	2324				450 000,00	450 000,00
903	90312	20421				10 000,00	10 000,00
903	9035	2041481				20 000,00	20 000,00

ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
443 - Les musées, archives, BDP, centres cultures et FRAC	1 988 200,00	1 988 200,00	2 555 000,00	2 555 000,00
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4430 - BDP	410 000,00	410 000,00	410 000,00	410 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
903	90313	2188				410 000,00	410 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4431 - Centre culturel Sainte Lucie de Tallano	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
903	90313	2031				10 000,00	10 000,00
903	90313	2313				270 000,00	270 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4432 - Musée de la Corse	340 000,00	340 000,00	590 000,00	590 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
903	90314	2031				244 000,00	244 000,00
903	90314	21578				49 500,00	49 500,00
903	90314	21611				1 500,00	1 500,00
903	90314	21622				150 000,00	150 000,00
903	90314	2181				95 000,00	95 000,00
903	90314	2188				50 000,00	50 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4433 - Musée de Levie	23 900,00	23 900,00	23 900,00	23 900,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
903	90314	2031				2 900,00	2 900,00
903	90314	2032				5 000,00	5 000,00
903	90314	21578				5 000,00	5 000,00
903	90314	21611				1 000,00	1 000,00
903	90314	21622				1 000,00	1 000,00
903	90314	2181				5 000,00	5 000,00
903	90314	2188				4 000,00	4 000,00

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4434 - Musée de Sartène			44 300,00	44 300,00	50 000,00	50 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
903	90314	2031			1 500,00	1 500,00
903	90314	21578			3 000,00	3 000,00
903	90314	21611			500,00	500,00
903	90314	21621			700,00	700,00
903	90314	21622			6 000,00	6 000,00
903	90314	2181			17 500,00	17 500,00
903	90314	2188			17 800,00	17 800,00
903	90314	2316			3 000,00	3 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4435 - Fonds Régional d'Art Contemporain			200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
903	90311	21578			10 000,00	10 000,00
903	90311	21621			180 000,00	180 000,00
903	90311	2316			10 000,00	10 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4436 - Cinémathèque régionale			80 000,00	80 000,00	110 500,00	110 500,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
903	90311	20431			10 500,00	10 500,00
903	90311	21578			55 000,00	55 000,00
903	90311	21621			45 000,00	45 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4438 - Musée d'Aléria			425 000,00	425 000,00	400 000,00	400 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
903	90314	2031			20 000,00	20 000,00
903	90314	21314			25 000,00	25 000,00
903	90314	21351			100 000,00	100 000,00
903	90314	21622			80 000,00	80 000,00
903	90314	2181			65 000,00	65 000,00
903	90314	21848			40 000,00	40 000,00
903	90314	2188			70 000,00	70 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4439 - Musée de Morosaglia			215 000,00	215 000,00	250 000,00	250 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
903	90314	21622			48 000,00	48 000,00
903	90314	2181			148 000,00	148 000,00
903	90314	21848			30 000,00	30 000,00
903	90314	2188			24 000,00	24 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
44390 - Sites Archéologiques et musées			250 000,00	250 000,00	240 600,00	240 600,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
903	90314	2031			8 000,00	8 000,00
903	90314	21314			25 000,00	25 000,00
903	90314	21622			30 000,00	30 000,00
903	90314	2181			75 600,00	75 600,00
903	90314	21838			20 000,00	20 000,00
903	90314	21848			7 000,00	7 000,00
903	90314	2188			70 000,00	70 000,00
903	90314	2316			5 000,00	5 000,00

OBJECTIF	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
II.D - Le patrimoine	5 077 000,00	5 077 000,00	5 785 000,00	5 785 000,00
ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
441 - Patrimoine	5 077 000,00	5 077 000,00	5 785 000,00	5 785 000,00
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4411 - Patrimoine - Restauration	5 047 000,00	5 047 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
903	90312	2031				1 346 000,00	1 346 000,00
903	90312	2041481				213 687,00	213 687,00
903	90312	2041482				1 125 418,00	1 125 418,00
903	90312	20421				71 229,00	71 229,00
903	90312	20422				14 246,00	14 246,00
903	90312	21314				372 820,00	372 820,00
903	90312	2158				2 000,00	2 000,00
903	90312	21622				120 000,00	120 000,00
903	90312	2181				349 600,00	349 600,00
903	90312	21838				10 000,00	10 000,00
903	90312	21848				20 000,00	20 000,00
903	90312	231314				1 855 000,00	1 855 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4412 - Bâtiments patrimoniaux et culturels	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
903	90312	2031				120 000,00	120 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4413 - Devoir de mémoire - Archives	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
903	90315	2138				4 800,00	4 800,00
903	90315	21578				7 700,00	7 700,00
903	90315	21611				4 000,00	4 000,00
903	90315	21838				9 500,00	9 500,00
903	90315	23168				4 000,00	4 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4416 - GRITACCESS - Patrimoine	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
903	90312	2181				80 000,00	80 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4417 - ITINERA ROMANICA	0,00	0,00		

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4418 - Racine	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
903	90313	21838				55 000,00	55 000,00

OBJECTIF	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
II.E - Le sport et la jeunesse	2 500 000,00	2 500 000,00	2 214 000,00	2 214 000,00
ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
451 - Sports	2 500 000,00	2 500 000,00	2 064 000,00	2 064 000,00
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4513 - Investir pour le CSJC	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
903	90324	2324				300 000,00	300 000,00

PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4514 - Aider le sport				2 200 000,00	2 200 000,00	1 764 000,00	1 764 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
903	90325	2324				1 764 000,00	1 764 000,00

ACTION				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
452 - Jeunesse				0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
4521 - Aides en faveur de la jeunesse				0,00	0,00	150 000,00	150 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
903	90325	2051				150 000,00	150 000,00

POLITIQUE				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
III - Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement				30 419 020,00	30 419 020,00	24 712 461,00	24 712 461,00
OBJECTIF				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
III.A - La politique de l'eau				15 000 000,00	15 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
ACTION				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
131 - Maitrise de l'eau				15 000 000,00	15 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
1310 - Office d'Equipement Hydraulique de Corse				15 000 000,00	15 000 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
907	90731	2324				6 500 000,00	6 500 000,00

PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
1311 - OEHC - Opérations de maîtrise d'ouvrage CdC				0,00	0,00	5 500 000,00	5 500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
907	90731	2313				5 500 000,00	5 500 000,00

OBJECTIF				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités				12 119 020,00	12 119 020,00	9 512 461,00	9 512 461,00
ACTION				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
321 - Actions en faveur de l'environnement				11 526 020,00	11 526 020,00	8 792 361,00	8 792 361,00
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3210 - Office de l'environnement de la Corse - PNRC				9 500 000,00	9 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
907	9070	204182				4 000 000,00	4 000 000,00
907	9070	2324				500 000,00	500 000,00

PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3211 - Pépinière de Castelluccio				0,00	0,00		

PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3213 - Plan de développement des ENR				0,00	0,00	100 000,00	100 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
907	90758	2041482				100 000,00	100 000,00

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3215 - Sites ENS - Soutien des partenaires			347 320,00	347 320,00	2 664 861,00	2 664 861,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
907	9076	2033			5 000,00	5 000,00
907	9078	2031			322 831,00	322 831,00
907	9078	2041511			15 400,00	15 400,00
907	9078	2041512			84 600,00	84 600,00
907	9078	2041581			24 320,00	24 320,00
907	9078	2041582			24 000,00	24 000,00
907	9078	204182			79 000,00	79 000,00
907	9078	2051			85 000,00	85 000,00
907	9078	21578			168 750,00	168 750,00
907	9078	21838			5 000,00	5 000,00
907	9078	2312			1 090 000,00	1 090 000,00
907	9078	2318			196 160,00	196 160,00
907	9078	2324			564 800,00	564 800,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3216 - Littoral			0,00	0,00	142 000,00	142 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
907	9076	21578			52 000,00	52 000,00
907	9078	2031			8 000,00	8 000,00
907	9078	2033			5 000,00	5 000,00
907	9078	2312			77 000,00	77 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3218 - Sites ENS			1 000 000,00	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
907	9078	21578			100 000,00	100 000,00
907	9078	21828			400 000,00	400 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
32190 - Espaces et sites de pleine nature ESPN			678 700,00	678 700,00	885 500,00	885 500,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
907	9078	2031			10 000,00	10 000,00
907	9078	2033			5 000,00	5 000,00
907	9078	2128			818 500,00	818 500,00
907	9078	21578			7 000,00	7 000,00
907	9078	2318			45 000,00	45 000,00
ACTION			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
322 - Protection de l'environnement			593 000,00	593 000,00	720 100,00	720 100,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3221 - Protection des milieux aquatiques			550 000,00	550 000,00	539 100,00	539 100,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
907	9076	2031			85 000,00	85 000,00
907	9076	2128			224 000,00	224 000,00
907	9076	21578			35 100,00	35 100,00
907	9076	21622			45 000,00	45 000,00
907	9076	23181			150 000,00	150 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
32210 - RN Etang de Biguglia - Chjurlinu			13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
907	9076	2033			3 000,00	3 000,00
907	9076	21578			10 000,00	10 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté

3223 - Lutte anti vectorielle	30 000,00	30 000,00	43 000,00	43 000,00
-------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
907	90758	21578			30 000,00	30 000,00
907	90758	21838			13 000,00	13 000,00

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3224 - Génie sanitaire et écologique			0,00	0,00	125 000,00	125 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
907	9078	2031			105 000,00	105 000,00
907	9078	21578			20 000,00	20 000,00

OBJECTIF			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
III.C - L'énergie			3 300 000,00	3 300 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00

ACTION			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
331 - Energie			3 300 000,00	3 300 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3310 - Contractualisation CPER ADEME			1 300 000,00	1 300 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
907	90758	2041482			1 240 000,00	1 240 000,00
907	90758	20421			270 000,00	270 000,00
907	90758	20422			210 000,00	210 000,00
907	90758	2324			80 000,00	80 000,00

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3311 - Mise en œuvre cadre compensation territoriale EDF/Cdc			2 000 000,00	2 000 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
907	90758	2041481			250 000,00	250 000,00
907	90758	20421			190 000,00	190 000,00
907	90758	20422			430 000,00	430 000,00
907	90758	2324			530 000,00	530 000,00

POLITIQUE			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
IV - Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire			104 680 980,00	104 680 980,00	73 573 338,00	73 573 338,00

OBJECTIF			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
IV.A - La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne			19 639 200,00	19 639 200,00	6 904 255,00	6 904 255,00

ACTION			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
313 - Développement rural et territorial			19 639 200,00	19 639 200,00	6 904 255,00	6 904 255,00

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3131 - Vie associative			281 700,00	281 700,00	1 213 255,00	1 213 255,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
905	90501	20421			115 593,00	115 593,00
905	90501	20422			36 556,00	36 556,00
905	90501	2324			1 061 106,00	1 061 106,00

PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3132 - Développement territorial			57 500,00	57 500,00	681 000,00	681 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
905	90501	20421			649 000,00	649 000,00
905	90501	21828			32 000,00	32 000,00

PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3133 - Comité de massif				8 500 000,00	8 500 000,00	3 010 000,00	3 010 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
905	9054	2324				3 010 000,00	3 010 000,00
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3134 - Syndicat départemental des énergies				10 800 000,00	10 800 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
905	9054	2041822				2 000 000,00	2 000 000,00
OBJECTIF				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
IV.B - Les aides aux communes, intercommunalités et territoires				58 000 000,00	58 000 000,00	39 974 834,00	39 974 834,00
ACTION				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
314 - Aides aux communes et groupements				58 000 000,00	58 000 000,00	39 974 834,00	39 974 834,00
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3141 - Equipements collectifs				300 000,00	300 000,00	344 000,00	344 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
905	9054	2324				344 000,00	344 000,00
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3142 - Dotations aux communes rurales DQ-DE				23 050 000,00	23 050 000,00	26 214 834,00	26 214 834,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
905	9054	2041482				23 909 834,00	23 909 834,00
905	9054	2324				2 305 000,00	2 305 000,00
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
31420 - Dotations aux communes urbaines DQ-DE				5 550 000,00	5 550 000,00	516 000,00	516 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
905	9054	2324				516 000,00	516 000,00
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3143 - Chartes urbaines - ANRU PRU - Politique de la ville				3 300 000,00	3 300 000,00	1 720 000,00	1 720 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
905	9053	2041482				1 390 000,00	1 390 000,00
905	9053	2324				330 000,00	330 000,00
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3144 - AEP - Assainissement				9 000 000,00	9 000 000,00	6 020 000,00	6 020 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
907	90731	2324				900 000,00	900 000,00
907	90733	2041482				5 120 000,00	5 120 000,00
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3145 - Aménager le rural dans le domaine des ordures ménagères				0,00	0,00		
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3146 - Fonds de territorialisation				9 000 000,00	9 000 000,00	3 010 000,00	3 010 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
905	9054	2324				900 000,00	900 000,00
905	9054	266				2 110 000,00	2 110 000,00
PROGRAMME				AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3147 - Fonds de solidarité territorial				7 800 000,00	7 800 000,00	2 150 000,00	2 150 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
905	90501	2324				2 150 000,00	2 150 000,00

OBJECTIF			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
IV.C - L'habitat			15 141 780,00	15 141 780,00	9 030 000,00	9 030 000,00
ACTION			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
315 - Habitat logement			15 141 780,00	15 141 780,00	9 030 000,00	9 030 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3151 - Habitat logement			15 141 780,00	15 141 780,00	9 030 000,00	9 030 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
905	90553	2041482				7 515 822,00	7 515 822,00
905	90553	2324				1 514 178,00	1 514 178,00

OBJECTIF			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
IV.D - La prévention contre les incendies et la forêt			11 900 000,00	11 900 000,00	11 569 850,00	11 569 850,00
ACTION			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
317 - Prévention contre les incendies			11 900 000,00	11 900 000,00	11 569 850,00	11 569 850,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3170 - SDIS			0,00	0,00		
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3171 - Prévention des incendies			2 600 000,00	2 600 000,00	2 319 850,00	2 319 850,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
901	9018	21561				850 000,00	850 000,00
901	9018	215731				335 000,00	335 000,00
901	9018	21578				335 500,00	335 500,00
901	9018	21838				50 000,00	50 000,00
901	9018	2318				749 350,00	749 350,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté	
3173 - CFM - Conservatoire forêt méditerranéenne			2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
901	9018	21578				500 000,00	500 000,00
901	9018	21828				665 000,00	665 000,00
901	9018	2188				1 335 000,00	1 335 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté	
3174 - Participations SDIS			6 800 000,00	6 800 000,00	6 750 000,00	6 750 000,00	

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
901	9012	204153314				6 750 000,00	6 750 000,00

OBJECTIF			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
IV.E - L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale			0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
ACTION			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
311 - Urbanisme			0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3110 - Agence de l'urbanisme			0,00	0,00	300 000,00	300 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
905	90588	204181				300 000,00	300 000,00

OBJECTIF	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
IV.F - La politique foncière	0,00	0,00	5 794 399,00	5 794 399,00
ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
312 - Foncier	0,00	0,00	5 794 399,00	5 794 399,00
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
3120 - Office Foncier de la Corse	0,00	0,00	5 794 399,00	5 794 399,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
905	90581	204182				5 794 399,00	5 794 399,00

POLITIQUE	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	96 900 000,00	96 900 000,00	117 956 000,00	117 956 000,00
OBJECTIF	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
V.A - La continuité territoriale	0,00	0,00		
ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
111 - Continuité territoriale	0,00	0,00		
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
1111 - SEMOP	0,00	0,00		

OBJECTIF	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
V.B - Les infrastructures routières	87 500 000,00	87 500 000,00	71 500 000,00	71 500 000,00
ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
112 - Voirie départementale	52 500 000,00	52 500 000,00	46 500 000,00	46 500 000,00
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
1121 - Voirie départementale	50 000 000,00	50 000 000,00	45 000 000,00	45 000 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
908	90843	2031				3 600 000,00	3 600 000,00
908	90843	2033				50 000,00	50 000,00
908	90843	2151				20 580 000,00	20 580 000,00
908	90843	215738				170 000,00	170 000,00
908	90843	21828				100 000,00	100 000,00
908	90843	2315				20 500 000,00	20 500 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
1122 - Parc de la voirie	2 500 000,00	2 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
908	90843	215731				350 000,00	350 000,00
908	90843	215738				650 000,00	650 000,00
908	90846	215738				500 000,00	500 000,00

ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
113 - Routes territoriales	35 000 000,00	35 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté

1131 - Voirie territoriale - Matériel	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
---------------------------------------	------	------	------------	------------

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
908	90842	215738			50 000,00	50 000,00
908	90842	21828			350 000,00	350 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
1132 - Voirie territoriale - Travaux	35 000 000,00	35 000 000,00	24 000 000,00	24 000 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
908	90842	2031			2 620 000,00	2 620 000,00
908	90842	2033			20 000,00	20 000,00
908	90842	2151			6 400 000,00	6 400 000,00
908	90842	215738			60 000,00	60 000,00
908	90842	2315			14 900 000,00	14 900 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
1133 - Voirie territoriale - Subventions	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
908	90842	2041482			600 000,00	600 000,00

OBJECTIF	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
V.C - Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	1 350 000,00	1 350 000,00	25 614 000,00	25 614 000,00

ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires	1 350 000,00	1 350 000,00	25 614 000,00	25 614 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
1141 - Infrastructures portuaires - Maitrise d'ouvrage	950 000,00	950 000,00	16 000 000,00	16 000 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
908	90854	2031			2 610 000,00	2 610 000,00
908	90854	2033			10 000,00	10 000,00
908	90854	21578			20 000,00	20 000,00
908	90854	2315			13 360 000,00	13 360 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
1142 - Infrastructures aéroportuaires - Maitrise d'ouvrage	400 000,00	400 000,00	4 590 000,00	4 590 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
908	90855	2031			930 000,00	930 000,00
908	90855	2315			3 660 000,00	3 660 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
1143 - Ports - Subventions	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
908	90854	204111			24 000,00	24 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
1144 - Aéroports - Subventions	0,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
908	90855	204182			5 000 000,00	5 000 000,00

OBJECTIF	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
V.D - Les transports ferroviaires et l'intermodalité	8 000 000,00	8 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00

ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
--------	-------------	----------	------------	---------

115 - Réseau ferré	8 000 000,00	8 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
1151 - Réseau ferré	8 000 000,00	8 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature		
908	90852	2031		1 340 000,00
908	90852	2033		10 000,00
908	90852	21538		150 000,00
908	90852	2313		1 600 000,00
908	90852	2315		2 900 000,00

OBJECTIF	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
V.E - Les transports urbains et scolaires	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
116 - Transports interurbains et scolaires	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
1161 - Transports de voyageurs	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature		
908	90821	2188		100 000,00
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
1162 - Transports scolaires	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature		
908	9081	2188		100 000,00

OBJECTIF	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
V.F - L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	50 000,00	50 000,00	14 642 000,00	14 642 000,00
ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
121 - Réseau THD	50 000,00	50 000,00	14 642 000,00	14 642 000,00
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
1211 - Réseau très haut débit de la Corse - Infrastructures	0,00	0,00	14 000 000,00	14 000 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature		
905	9057	2031		500 000,00
905	9057	20423		4 500 000,00
905	9057	21538		3 000 000,00
905	9057	2315		6 000 000,00
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
1212 - Réseau très haut débit - Services et usages numériques	50 000,00	50 000,00	642 000,00	642 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature		
905	9057	2031		320 000,00
905	9057	2051		302 000,00
905	9057	21838		20 000,00

POLITIQUE	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
VI - Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif	54 940 000,00	54 940 000,00	52 028 600,00	52 028 600,00
OBJECTIF	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté

VI.A - Le développement agricole et rural			24 940 000,00	24 940 000,00	20 728 600,00	20 728 600,00
ACTION			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
211 - Agriculture			23 740 000,00	23 740 000,00	19 000 000,00	19 000 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2110 - ODARC - Structure			1 000 000,00	1 000 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
906	906312	204182			1 500 000,00	1 500 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2111 - ODARC - Dvp rural TOP UP 2014/2020			0,00	0,00	2 355 456,00	2 355 456,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
906	906312	204182			2 355 456,00	2 355 456,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2113 - ODARC - Dvp rural - TOP UP			0,00	0,00	244 544,00	244 544,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
906	906312	204182			244 544,00	244 544,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2114 - ODARC - Opérations spécifiques			1 600 000,00	1 600 000,00	3 400 000,00	3 400 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
906	906312	204182			3 400 000,00	3 400 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2115 - ODARC - Dvp rural - Hors FEADER et TOP UP			7 140 000,00	7 140 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
906	906312	204182			5 000 000,00	5 000 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2118 - ODARC - Dvp rural FEADER 2014/2020			12 000 000,00	12 000 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
906	906312	204182			6 500 000,00	6 500 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2119 - Fonds foncier agricole			0,00	0,00		
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
21190 - Fonds foncier agricole			2 000 000,00	2 000 000,00		
ACTION			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
212 - Forêt			1 200 000,00	1 200 000,00	1 728 600,00	1 728 600,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2121 - Forêt			1 200 000,00	1 200 000,00	1 728 600,00	1 728 600,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
906	906312	2031			100 000,00	100 000,00
906	906312	2033			2 000,00	2 000,00
906	906312	2128			1 476 600,00	1 476 600,00
906	906312	21578			150 000,00	150 000,00
OBJECTIF			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
VI.B - Le soutien aux entreprises			26 000 000,00	26 000 000,00	26 000 000,00	26 000 000,00
ACTION			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté

213 - Action économique			26 000 000,00	26 000 000,00	26 000 000,00	26 000 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2130 - ADEC			6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
906	9061	204182			4 500 000,00	4 500 000,00
906	9061	2324			1 500 000,00	1 500 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2131 - ADEC - Actions régionales aux entreprises			6 000 000,00	6 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
906	90632	2324			2 500 000,00	2 500 000,00
906	9067	20421			2 500 000,00	2 500 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2132 - ADEC - Outils financiers			14 000 000,00	14 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
906	9061	2324			2 000 000,00	2 000 000,00
906	9061	266			6 000 000,00	6 000 000,00
906	9061	2745			4 000 000,00	4 000 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2133 - Mesures économiques – Plan COVID-19			0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
906	9069	20421			3 000 000,00	3 000 000,00
OBJECTIF			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
VI.C - Le développement touristique			4 000 000,00	4 000 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00
ACTION			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
214 - Tourisme			4 000 000,00	4 000 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2140 - ATC			4 000 000,00	4 000 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
906	90633	204182			500 000,00	500 000,00
906	90633	266			1 500 000,00	1 500 000,00
906	9069	204182			2 500 000,00	2 500 000,00
PROGRAMME			AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2141 - Tourisme			0,00	0,00	800 000,00	800 000,00
Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
905	9054	2041482			800 000,00	800 000,00

POLITIQUE	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
VII - Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen	41 000 000,00	41 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
OBJECTIF	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
VII.A - La programmation et la gestion des fonds européens	41 000 000,00	41 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
ACTION	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
232 - Subvention globale	41 000 000,00	41 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2322 - Gestion des fonds européens	14 000 000,00	14 000 000,00	11 500 000,00	11 500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
9005	90052	2041411				400 000,00	400 000,00
9005	90052	2041481				300 000,00	300 000,00
9005	90052	2041511				400 000,00	400 000,00
9005	90052	20421				300 000,00	300 000,00
9005	90052	20431				200 000,00	200 000,00
9005	90052	2045				2 900 000,00	2 900 000,00
9005	90052	266				1 500 000,00	1 500 000,00
9005	90052	2744				450 000,00	450 000,00
9005	90052	2745				5 050 000,00	5 050 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2324 - REACT EU	25 000 000,00	25 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
9005	90052	2041481				200 000,00	200 000,00
9005	90052	2041511				300 000,00	300 000,00
9005	90052	204181				400 000,00	400 000,00
9005	90052	20421				100 000,00	100 000,00
9005	90052	2045				2 000 000,00	2 000 000,00
9005	90052	2745				5 000 000,00	5 000 000,00

PROGRAMME	AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
2325 - Programme FEDER-FSE 2021-2027	2 000 000,00	2 000 000,00	500 000,00	500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
9005	90052	204111				100 000,00	100 000,00
9005	90052	204121				100 000,00	100 000,00
9005	90052	2041481				100 000,00	100 000,00
9005	90052	2041511				50 000,00	50 000,00
9005	90052	204182				50 000,00	50 000,00
9005	90052	20421				50 000,00	50 000,00
9005	90052	2045				50 000,00	50 000,00

		AP Proposée	AP Votée	CP Proposé	CP Voté
0	La construction d'une administration innovante et performante	19 426 000,00	19 426 000,00	18 236 000,00	18 236 000,00
0.A	Structurer l'administration territoriale	0,00	0,00	380 000,00	380 000,00
0.B	Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'info	3 756 000,00	3 756 000,00	5 366 000,00	5 366 000,00
0.C	Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	5 000 000,00	5 000 000,00		
0.D	Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et	0,00	0,00		
0.E	Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	10 670 000,00	10 670 000,00	12 490 000,00	12 490 000,00
0.F	Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XX	0,00	0,00		
I	Construire une société des solidarités	2 785 000,00	2 785 000,00	1 045 570,00	1 045 570,00
I.A	Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
I.B	L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	2 000 000,00	2 000 000,00		
I.D	Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	785 000,00	785 000,00	885 570,00	885 570,00

II	Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus	28 250 000,00	28 250 000,00	39 165 000,00	39 165 000,00
II.A	L'enseignement et la formation	11 760 000,00	11 760 000,00	20 900 000,00	20 900 000,00
II.B	La langue corse	840 000,00	840 000,00	799 000,00	799 000,00
II.C	La culture	8 073 000,00	8 073 000,00	9 467 000,00	9 467 000,00
II.D	Le patrimoine	5 077 000,00	5 077 000,00	5 785 000,00	5 785 000,00
II.E	Le sport et la jeunesse	2 500 000,00	2 500 000,00	2 214 000,00	2 214 000,00
III	Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement	30 419 020,00	30 419 020,00	24 712 461,00	24 712 461,00
III.A	La politique de l'eau	15 000 000,00	15 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
III.B	La protection de l'environnement et des biodiversités	12 119 020,00	12 119 020,00	9 512 461,00	9 512 461,00
III.C	L'énergie	3 300 000,00	3 300 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
IV	Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire	104 680 980,00	104 680 980,00	73 573 338,00	73 573 338,00
IV.A	La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	19 639 200,00	19 639 200,00	6 904 255,00	6 904 255,00
IV.B	Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	58 000 000,00	58 000 000,00	39 974 834,00	39 974 834,00
IV.C	L'habitat	15 141 780,00	15 141 780,00	9 030 000,00	9 030 000,00
IV.D	La prévention contre les incendies et la forêt	11 900 000,00	11 900 000,00	11 569 850,00	11 569 850,00
IV.E	L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
IV.F	La politique foncière	0,00	0,00	5 794 399,00	5 794 399,00
V	Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	96 900 000,00	96 900 000,00	117 956 000,00	117 956 000,00
V.A	La continuité territoriale	0,00	0,00		
V.B	Les infrastructures routières	87 500 000,00	87 500 000,00	71 500 000,00	71 500 000,00
V.C	Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	1 350 000,00	1 350 000,00	25 614 000,00	25 614 000,00
V.D	Les transports ferroviaires et l'intermodalité	8 000 000,00	8 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
V.E	Les transports urbains et scolaires	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
V.F	L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	50 000,00	50 000,00	14 642 000,00	14 642 000,00
VI	Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif	54 940 000,00	54 940 000,00	52 028 600,00	52 028 600,00
VI.A	Le développement agricole et rural	24 940 000,00	24 940 000,00	20 728 600,00	20 728 600,00
VI.B	Le soutien aux entreprises	26 000 000,00	26 000 000,00	26 000 000,00	26 000 000,00
VI.C	Le développement touristique	4 000 000,00	4 000 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00
VII	Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen	41 000 000,00	41 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
VII.A	La programmation et la gestion des fonds européens	41 000 000,00	41 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
	Total Général	378 401 000,00	378 401 000,00	346 716 969,00	346 716 969,00

FONCTIONNEMENT

POLITIQUE		AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
0 - La construction d'une administration innovante et performante		34 746 600,00	34 746 600,00	283 738 856,00	283 738 856,00

OBJECTIF		AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
0.A - Structurer l'administration territoriale		3 280 000,00	3 280 000,00	246 462 000,00	246 462 000,00

ACTION		AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
612 - Communication		1 240 000,00	1 240 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00

PROGRAMME		AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6121 - Communication		1 000 000,00	1 000 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
6121P001	COMMUNICATION - FCT 2022	1 000 000,00
TOTAL Affecté		1 000 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
930	93022	6042	800 000,00	800 000,00
930	93022	6231	320 000,00	320 000,00
930	93022	6232	30 000,00	30 000,00
930	93022	6233	10 000,00	10 000,00
930	93022	6236	50 000,00	50 000,00
930	93022	6238	290 000,00	290 000,00
930	93022	6583	30 000,00	30 000,00
930	9306	6231	20 000,00	20 000,00
930	9306	6238	50 000,00	50 000,00

PROGRAMME		AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6122 - Événementiel WRC		0,00	0,00		

PROGRAMME		AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6123 - Etudes transversales		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
930	93020	617	200 000,00	200 000,00

PROGRAMME		AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6124 - Protocole		40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
930	93023	6232	40 000,00	40 000,00

PROGRAMME		AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6125 - Inspection Générale - Audit interne		0,00	0,00	30 000,00	30 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
930	93020	617	30 000,00	30 000,00

ACTION		AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
616 - Ressources humaines		2 040 000,00	2 040 000,00	244 592 000,00	244 592 000,00

PROGRAMME		AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6161 - Salaires		0,00	0,00	230 290 000,00	230 290 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
930	93021	6218	923 000,00	923 000,00

930	93021	6225				23 000,00	23 000,00
930	93021	6255				1 200,00	1 200,00
930	93021	6331				541 000,00	541 000,00
930	93021	6332				405 000,00	405 000,00
930	93021	6336				762 000,00	762 000,00
930	93021	64111				80 198 395,00	80 198 395,00
930	93021	64112				2 659 000,00	2 659 000,00
930	93021	64113				1 011 000,00	1 011 000,00
930	93021	64116				395 000,00	395 000,00
930	93021	64118				39 639 000,00	39 639 000,00
930	93021	64131				10 267 000,00	10 267 000,00
930	93021	64132				214 000,00	214 000,00
930	93021	64138				3 022 000,00	3 022 000,00
930	93021	64162				14 000,00	14 000,00
930	93021	64171				412 500,00	412 500,00
930	93021	6451				15 522 000,00	15 522 000,00
930	93021	6453				24 158 000,00	24 158 000,00
930	93021	6454				380 500,00	380 500,00
930	93021	6456				960 000,00	960 000,00
930	93021	64731				63 000,00	63 000,00
930	93021	6488				15 500,00	15 500,00
932	93221	6331				38 500,00	38 500,00
932	93221	6332				31 500,00	31 500,00
932	93221	6336				46 000,00	46 000,00
932	93221	64111				5 094 500,00	5 094 500,00
932	93221	64112				190 000,00	190 000,00
932	93221	64113				80 500,00	80 500,00
932	93221	64118				2 254 533,00	2 254 533,00
932	93221	64131				1 761 434,00	1 761 434,00
932	93221	64132				31 500,00	31 500,00
932	93221	64138				302 000,00	302 000,00
932	93221	6451				1 133 000,00	1 133 000,00
932	93221	6453				1 754 500,00	1 754 500,00
932	93221	6454				47 000,00	47 000,00
932	93222	6331				38 500,00	38 500,00
932	93222	6332				31 500,00	31 500,00
932	93222	6336				46 000,00	46 000,00
932	93222	64111				5 094 500,00	5 094 500,00
932	93222	64112				190 000,00	190 000,00
932	93222	64113				80 500,00	80 500,00
932	93222	64118				1 854 533,00	1 854 533,00
932	93222	64131				1 517 500,00	1 517 500,00
932	93222	64132				31 500,00	31 500,00
932	93222	64138				302 000,00	302 000,00
932	93222	64171				14 000,00	14 000,00
932	93222	6451				1 133 000,00	1 133 000,00
932	93222	6453				1 754 500,00	1 754 500,00
932	93222	6454				47 000,00	47 000,00
934	934212	6331				5 000,00	5 000,00
934	934212	6332				11 300,00	11 300,00
934	934212	6336				16 600,00	16 600,00
934	934212	64121				4 670 000,00	4 670 000,00
934	934212	64128				680,00	680,00
934	934212	64138				128 000,00	128 000,00
934	934212	6451				647 000,00	647 000,00
934	934212	6453				122 500,00	122 500,00
934	934212	6454				90 725,00	90 725,00
9343	93430	6331				33 500,00	33 500,00
9343	93430	6332				18 200,00	18 200,00
9343	93430	6336				27 500,00	27 500,00
9343	93430	64111				3 408 000,00	3 408 000,00
9343	93430	64112				112 500,00	112 500,00
9343	93430	64113				68 500,00	68 500,00
9343	93430	64118				1 591 000,00	1 591 000,00
9343	93430	64131				319 500,00	319 500,00

9343	93430	64132				12 000,00	12 000,00
9343	93430	64138				131 000,00	131 000,00
9343	93430	64171				43 200,00	43 200,00
9343	93430	6451				628 000,00	628 000,00
9343	93430	6453				1 069 000,00	1 069 000,00
9343	93430	6454				19 000,00	19 000,00
9343	93430	6488				2 000,00	2 000,00
9344	93446	6331				17 000,00	17 000,00
9344	93446	6332				10 400,00	10 400,00
9344	93446	6336				15 700,00	15 700,00
9344	93446	64111				1 907 000,00	1 907 000,00
9344	93446	64112				65 000,00	65 000,00
9344	93446	64113				40 000,00	40 000,00
9344	93446	64118				808 000,00	808 000,00
9344	93446	64131				277 000,00	277 000,00
9344	93446	64132				10 000,00	10 000,00
9344	93446	64138				131 000,00	131 000,00
9344	93446	6451				381 000,00	381 000,00
9344	93446	6453				561 000,00	561 000,00
9344	93446	6454				17 500,00	17 500,00
937	93731	6331				10 000,00	10 000,00
937	93731	6332				9 000,00	9 000,00
937	93731	6336				13 500,00	13 500,00
937	93731	64111				975 000,00	975 000,00
937	93731	64112				62 000,00	62 000,00
937	93731	64113				15 000,00	15 000,00
937	93731	64118				977 000,00	977 000,00
937	93731	64131				23 000,00	23 000,00
937	93731	64171				5 000,00	5 000,00
937	93731	6451				267 000,00	267 000,00
937	93731	6453				545 000,00	545 000,00
937	93731	6454				1 600,00	1 600,00
937	9376	6331				11 000,00	11 000,00
937	9376	6332				9 000,00	9 000,00
937	9376	6336				13 500,00	13 500,00
937	9376	64111				1 675 000,00	1 675 000,00
937	9376	64112				62 000,00	62 000,00
937	9376	64113				15 000,00	15 000,00
937	9376	64118				827 000,00	827 000,00
937	9376	64131				23 000,00	23 000,00
937	9376	64132				1 400,00	1 400,00
937	9376	64138				30 000,00	30 000,00
937	9376	64171				5 000,00	5 000,00
937	9376	6451				267 000,00	267 000,00
937	9376	6453				545 000,00	545 000,00
937	9376	6454				1 600,00	1 600,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6162 - Médecine préventive sécurité au travail	0,00	0,00	880 000,00	880 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93020	60661				10 000,00	10 000,00
930	93020	60668				30 000,00	30 000,00
930	93020	6228				210 000,00	210 000,00
930	93020	6475				510 000,00	510 000,00
930	93020	65568				70 000,00	70 000,00
932	93221	6475				25 000,00	25 000,00
932	93222	6475				25 000,00	25 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6163 - Œuvres sociales	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
----------	----------------------	--------------------	--	--	--	------------	---------

930	93020	65748				500 000,00	500 000,00
-----	-------	-------	--	--	--	------------	------------

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6164 - Formation - Déplacements agents	540 000,00	540 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93020	611				250 000,00	250 000,00
930	93020	6184				450 000,00	450 000,00
930	93021	6184				500 000,00	500 000,00
930	93021	6228				170 000,00	170 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6165 - Action sociale - TR - Déplacements	1 000 000,00	1 000 000,00	11 552 000,00	11 552 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93020	6228				30 000,00	30 000,00
930	93020	6232				70 000,00	70 000,00
930	93020	6251				250 000,00	250 000,00
930	93021	6251				3 000 000,00	3 000 000,00
930	93021	6255				1 000,00	1 000,00
930	93021	6472				1 605 000,00	1 605 000,00
930	93021	6478				1 465 000,00	1 465 000,00
930	93021	6488				4 080 000,00	4 080 000,00
930	93021	65133				75 000,00	75 000,00
930	93021	6525				20 000,00	20 000,00
932	93221	6251				1 000,00	1 000,00
932	93221	6472				40 000,00	40 000,00
932	93221	6478				100 000,00	100 000,00
934	934212	6251				150 000,00	150 000,00
934	934212	6472				2 000,00	2 000,00
934	934212	6478				12 000,00	12 000,00
934	934221	6472				500,00	500,00
934	934221	6478				5 900,00	5 900,00
9343	93430	6251				180 000,00	180 000,00
9343	93430	6472				16 000,00	16 000,00
9343	93430	6478				65 000,00	65 000,00
9344	93446	6251				20 000,00	20 000,00
9344	93446	6472				9 600,00	9 600,00
9344	93446	6478				50 000,00	50 000,00
937	9376	6251				240 000,00	240 000,00
937	9376	6472				4 000,00	4 000,00
937	9376	6478				60 000,00	60 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	4 000 000,00	4 000 000,00	8 160 000,00	8 160 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
614 - Systèmes d'information	4 000 000,00	4 000 000,00	8 160 000,00	8 160 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6141 - Téléphonie	0,00	0,00		

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6142 - Informatique	4 000 000,00	4 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93020	6068				20 000,00	20 000,00
930	93020	611				5 300 000,00	5 300 000,00

930	93020	61358				200 000,00	200 000,00
930	93020	6156				600 000,00	600 000,00
930	93020	6262				1 600 000,00	1 600 000,00
930	93020	65818				280 000,00	280 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6143 - SIG	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
935	9357	611				150 000,00	150 000,00
935	9357	6188				10 000,00	10 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
0.C - Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	5 250 000,00	5 250 000,00	1 410 800,00	1 410 800,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
613 - Finances	5 250 000,00	5 250 000,00	1 410 800,00	1 410 800,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6131 - Contrôle de gestion	100 000,00	100 000,00	150 000,00	150 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93020	6042				150 000,00	150 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6132 - Dépenses imprévues	5 000 000,00	5 000 000,00		

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6133 - Finances	150 000,00	150 000,00	860 800,00	860 800,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
6133P001	FINANCES - ETUDES - FCT 2022	150 000,00
	TOTAL Affecté	150 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93020	611				93 000,00	93 000,00
930	93020	62268				607 800,00	607 800,00
930	93020	673				160 000,00	160 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6135 - Relations avec les organismes extérieurs	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93020	6042				400 000,00	400 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6136 - Contrôle interne	0,00	0,00		

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
0.D - Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	1 027 600,00	1 027 600,00	5 508 747,00	5 508 747,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
--------	-------------	----------	------------	---------

611 - Fonctionnement des instances	1 027 600,00	1 027 600,00	5 508 747,00	5 508 747,00
------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6111 - Assemblée de Corse	739 000,00	739 000,00	3 241 605,00	3 241 605,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
6111P001	ASSEMBLEE DE CORSE - FCT 2022	739 000,00
TOTAL Affecté		739 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
930	93031	605	8 000,00	8 000,00
930	93031	60623	6 000,00	6 000,00
930	93031	6064	8 000,00	8 000,00
930	93031	6065	3 000,00	3 000,00
930	93031	6182	3 000,00	3 000,00
930	93031	6185	30 000,00	30 000,00
930	93031	62268	90 000,00	90 000,00
930	93031	6231	6 000,00	6 000,00
930	93031	6232	30 000,00	30 000,00
930	93031	6234	70 000,00	70 000,00
930	93031	6236	2 000,00	2 000,00
930	93031	6238	30 000,00	30 000,00
930	93031	6245	6 000,00	6 000,00
930	93031	6251	5 000,00	5 000,00
930	93031	62878	12 000,00	12 000,00
930	93031	65311	1 827 287,00	1 827 287,00
930	93031	65312	230 000,00	230 000,00
930	93031	65313	102 177,00	102 177,00
930	93031	65314	573 141,00	573 141,00
930	93031	65315	130 000,00	130 000,00
930	93031	65748	70 000,00	70 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6112 - Fonctionnement des Groupes d'Elus	75 600,00	75 600,00	763 142,00	763 142,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
6112P001	FA POPULU INSEME - FCT 2022	38 400,00
6112P002	UN SOFFIU NOVU - FCT 2022	20 400,00
6112P003	AVANZEMU - FCT 2022	9 600,00
6112P004	CORE IN FRONTE - FCT 2022	7 200,00
TOTAL Affecté		75 600,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
944	944	65861	687 542,00	687 542,00
944	944	65862	75 600,00	75 600,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6113 - Conseil Exécutif	85 000,00	85 000,00	731 000,00	731 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
6113P001	CE - FCT 2022	85 000,00
TOTAL Affecté		85 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
930	93038	60623	20 000,00	20 000,00
930	93038	60632	500,00	500,00
930	93038	60636	1 000,00	1 000,00
930	93038	6064	1 500,00	1 500,00
930	93038	6068	500,00	500,00
930	93038	611	1 000,00	1 000,00
930	93038	6251	10 000,00	10 000,00
930	93038	6261	500,00	500,00

930	93038	65311				471 000,00	471 000,00
930	93038	65312				50 000,00	50 000,00
930	93038	65313				31 000,00	31 000,00
930	93038	65314				143 000,00	143 000,00
930	93038	65315				1 000,00	1 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6114 - Conseil Economique Social Environnement et Culturel	118 000,00	118 000,00	763 000,00	763 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
6114P001	CESEC - FCT 2022	118 000,00
	TOTAL Affecté	118 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93032	60623				3 000,00	3 000,00
930	93032	60632				2 000,00	2 000,00
930	93032	611				6 000,00	6 000,00
930	93032	6182				2 000,00	2 000,00
930	93032	6185				8 000,00	8 000,00
930	93032	6232				10 000,00	10 000,00
930	93032	6236				3 000,00	3 000,00
930	93032	6238				6 000,00	6 000,00
930	93032	6281				8 000,00	8 000,00
930	93032	65312				10 000,00	10 000,00
930	93032	65321				645 000,00	645 000,00
930	93032	65322				50 000,00	50 000,00
930	93032	65325				10 000,00	10 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6115 - Chambre des territoires	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
6115P001	CHAMBRE DES TERRITOIRES - FCT COURANT 2022	10 000,00
	TOTAL Affecté	10 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93035	611				3 000,00	3 000,00
930	93035	6182				2 000,00	2 000,00
930	93035	6238				3 000,00	3 000,00
930	93035	65315				2 000,00	2 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
0.E - Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	20 652 000,00	20 652 000,00	21 650 309,00	21 650 309,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
615 - Moyens généraux	14 360 000,00	14 360 000,00	18 750 309,00	18 750 309,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6151 - Administration générale	10 000 000,00	10 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
6151P001	ADMINISTRATION GENERALE - FCT 2022	10 000 000,00
	TOTAL Affecté	10 000 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93020	60611				190 000,00	190 000,00
930	93020	60612				1 400 000,00	1 400 000,00
930	93020	60621				130 000,00	130 000,00
930	93020	60622				7 000,00	7 000,00

930	93020	60623				70 000,00	70 000,00
930	93020	60631				200 000,00	200 000,00
930	93020	60632				64 000,00	64 000,00
930	93020	60636				1 000 000,00	1 000 000,00
930	93020	6064				230 000,00	230 000,00
930	93020	6068				2 000,00	2 000,00
930	93020	611				190 000,00	190 000,00
930	93020	6132				4 500 000,00	4 500 000,00
930	93020	61351				3 000,00	3 000,00
930	93020	61358				400 000,00	400 000,00
930	93020	614				200 000,00	200 000,00
930	93020	6156				280 000,00	280 000,00
930	93020	61611				1 300 000,00	1 300 000,00
930	93020	6168				500 000,00	500 000,00
930	93020	617				2 000,00	2 000,00
930	93020	6182				400 000,00	400 000,00
930	93020	62268				10 000,00	10 000,00
930	93020	6228				1 000,00	1 000,00
930	93020	6232				100 000,00	100 000,00
930	93020	6241				30 000,00	30 000,00
930	93020	6261				400 000,00	400 000,00
930	93020	6282				30 000,00	30 000,00
930	93020	6283				3 100 000,00	3 100 000,00
930	93020	63512				250 000,00	250 000,00
930	93020	63513				7 000,00	7 000,00
930	93023	6232				4 000,00	4 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6153 - Affaires juridiques	1 630 000,00	1 630 000,00	2 415 309,00	2 415 309,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93020	6227				1 630 000,00	1 630 000,00
930	93020	65888				785 309,00	785 309,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6154 - Moyens techniques et logistique	2 550 000,00	2 550 000,00	1 155 000,00	1 155 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93020	60618				4 000,00	4 000,00
930	93020	60622				350 000,00	350 000,00
930	93020	60628				20 000,00	20 000,00
930	93020	60632				350 000,00	350 000,00
930	93020	611				48 000,00	48 000,00
930	93020	61351				250 000,00	250 000,00
930	93020	61358				30 000,00	30 000,00
930	93020	61551				50 000,00	50 000,00
930	93020	61558				8 000,00	8 000,00
930	93020	6355				45 000,00	45 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6155 - Commande publique	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93020	6231				180 000,00	180 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
617 - Bâtiments	6 292 000,00	6 292 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
-----------	-------------	----------	------------	---------

6172 - Pôle travaux	2 000 000,00	2 000 000,00	1 670 000,00	1 670 000,00
---------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
930	93020	60632			400 000,00	400 000,00
930	93020	611			250 000,00	250 000,00
930	93020	61521			220 000,00	220 000,00
930	93020	615221			700 000,00	700 000,00
930	93020	6156			100 000,00	100 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6173 - Sécurité et sûreté des bâtiments publics	4 292 000,00	4 292 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
930	93020	6156			480 000,00	480 000,00
930	93020	6282			520 000,00	520 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6174 - Sécurité incendie des bâtiments publics	0,00	0,00	230 000,00	230 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
930	93020	611			200 000,00	200 000,00
930	93020	61567			30 000,00	30 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
0.F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	537 000,00	537 000,00	547 000,00	547 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
618 - Innovation	537 000,00	537 000,00	547 000,00	547 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
6181 - Transformation	537 000,00	537 000,00	547 000,00	547 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
930	93020	611			158 000,00	158 000,00
930	93020	6281			3 000,00	3 000,00
930	9306	611			386 000,00	386 000,00

POLITIQUE	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
I - Construire une société des solidarités	6 112 000,00	6 112 000,00	195 579 540,00	195 579 540,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	2 315 000,00	2 315 000,00	46 074 040,00	46 074 040,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
511 - Services sociaux	115 000,00	115 000,00	1 142 040,00	1 142 040,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5111 - Social	115 000,00	115 000,00	1 138 500,00	1 138 500,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
934	93428	60632			70 000,00	70 000,00
934	93428	611			118 500,00	118 500,00
934	93428	65133			950 000,00	950 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5112 - Aider les associations du secteur social	0,00	0,00	3 540,00	3 540,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
934	93428	65748			3 540,00	3 540,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
512 - Insertion - Lutte contre la précarité	2 200 000,00	2 200 000,00	44 932 000,00	44 932 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5120 - Fonds de Solidarité Logement	0,00	0,00	880 000,00	880 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
934	93428	657348			3 000,00	3 000,00
934	93428	657358			17 600,00	17 600,00
934	93428	657381			103 000,00	103 000,00
934	93428	65742			620 000,00	620 000,00
934	93428	65748			136 400,00	136 400,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5121 - Insertion - précarité	0,00	0,00	735 000,00	735 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
934	93428	65568			540 000,00	540 000,00
934	93428	65748			90 000,00	90 000,00
9344	93441	6514			100 000,00	100 000,00
9344	93441	6518			5 000,00	5 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5122 - Programmes départementaux d'insertion	2 200 000,00	2 200 000,00	2 766 000,00	2 766 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
9344	93441	611			80 000,00	80 000,00
9344	93441	6518			10 000,00	10 000,00
9344	93442	611			129 500,00	129 500,00
9344	93444	611			120 000,00	120 000,00
9344	93444	6518			100 000,00	100 000,00
9344	93444	6568			145 000,00	145 000,00
9344	93446	62268			100 000,00	100 000,00
9344	93446	6236			2 500,00	2 500,00
9344	93446	6568			3 000,00	3 000,00
9344	93448	65748			2 076 000,00	2 076 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5123 - RSA	0,00	0,00	40 551 000,00	40 551 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
9344	93441	6228			500,00	500,00
9344	93447	65133			120 000,00	120 000,00
9344	93447	65171			34 900 500,00	34 900 500,00
9344	93447	65172			4 130 000,00	4 130 000,00
9344	93447	6566			1 300 000,00	1 300 000,00
9344	93447	6577			80 000,00	80 000,00
9344	93447	673			10 000,00	10 000,00
9344	93448	673			10 000,00	10 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
I.B - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	0,00	0,00	129 129 700,00	129 129 700,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
513 - Personnes âgées	0,00	0,00	82 283 500,00	82 283 500,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5131 - APA	0,00	0,00	61 443 000,00	61 443 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
934	93420	62878				5 500,00	5 500,00
9343	93431	611				115 000,00	115 000,00
9343	93431	6228				65 000,00	65 000,00
9343	93431	6511411				31 702 500,00	31 702 500,00
9343	93431	651142				14 000 000,00	14 000 000,00
9343	93431	6568				4 000 000,00	4 000 000,00
9343	93431	673				15 000,00	15 000,00
9343	93433	651143				40 000,00	40 000,00
9343	93433	651144				11 500 000,00	11 500 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5134 - Prestations aux personnes âgées (Hors APA)	0,00	0,00	20 840 500,00	20 840 500,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
934	93420	673				5 000,00	5 000,00
934	934232	611				530 000,00	530 000,00
934	934238	6068				500,00	500,00
934	934238	611				335 000,00	335 000,00
934	934238	65113				395 000,00	395 000,00
934	934238	6522				45 000,00	45 000,00
934	934238	65243				19 500 000,00	19 500 000,00
934	934238	673				30 000,00	30 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
514 - Personnes handicapées	0,00	0,00	46 846 200,00	46 846 200,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5141 - Personnes handicapées	0,00	0,00	46 846 200,00	46 846 200,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
934	93425	611				7 000,00	7 000,00
934	93425	6228				40 000,00	40 000,00
934	93425	6511211				12 000 000,00	12 000 000,00
934	93425	65112111				9 891 300,00	9 891 300,00
934	93425	6511212				1 350 000,00	1 350 000,00
934	93425	65112121				230 000,00	230 000,00
934	93425	651122				4 800 000,00	4 800 000,00
934	93425	651123				15 000,00	15 000,00
934	93425	651128				592 900,00	592 900,00
934	93425	6511281				15 000,00	15 000,00
934	93425	6522				80 000,00	80 000,00
934	93425	65242				12 700 000,00	12 700 000,00
934	93425	6568				5 100 000,00	5 100 000,00
934	93425	65748				20 000,00	20 000,00
934	93425	673				5 000,00	5 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
I.C - La protection de l'enfance et de la famille	981 000,00	981 000,00	16 380 000,00	16 380 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
515 - Famille - Enfance	981 000,00	981 000,00	16 380 000,00	16 380 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5151 - Prestations de l'aide sociale à l'enfance	981 000,00	981 000,00	16 380 000,00	16 380 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
934	93420	60632				2 000,00	2 000,00
934	93420	617				219 000,00	219 000,00
934	93420	62268				6 000,00	6 000,00
934	93420	62878				20 000,00	20 000,00
934	93420	6354				2 500,00	2 500,00
934	93420	6568				290 000,00	290 000,00
934	934212	611				700 000,00	700 000,00
934	934212	65111				1 000 000,00	1 000 000,00
934	934212	65133				300 000,00	300 000,00
934	934212	652416				1 500 000,00	1 500 000,00
934	934213	60661				3 000,00	3 000,00
934	934213	62261				7 000,00	7 000,00
934	934213	6245				20 000,00	20 000,00
934	934213	6514				2 500,00	2 500,00
934	934213	6518				1 000,00	1 000,00
934	934213	65211				10 000,00	10 000,00
934	934213	65212				200 000,00	200 000,00
934	934213	6522				450 000,00	450 000,00
934	934213	6523				10 000,00	10 000,00
934	934213	652411				450 000,00	450 000,00
934	934213	652412				7 000 000,00	7 000 000,00
934	934213	652413				1 000 000,00	1 000 000,00
934	934213	652418				1 000 000,00	1 000 000,00
934	934214	652414				50 000,00	50 000,00
934	934214	6526				1 887 000,00	1 887 000,00
934	934214	65568				250 000,00	250 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
I.D - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	2 816 000,00	2 816 000,00	3 995 800,00	3 995 800,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
521 - Santé et services médico-sociaux	2 816 000,00	2 816 000,00	3 995 800,00	3 995 800,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5211 - Action sanitaire et sociale	2 525 000,00	2 525 000,00	1 511 500,00	1 511 500,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
934	93418	65133				2 000,00	2 000,00
934	93418	65742				80 000,00	80 000,00
934	93418	65748				595 000,00	595 000,00
934	93428	65748				834 500,00	834 500,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5212 - Secteur médico social	191 000,00	191 000,00	379 300,00	379 300,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
934	93410	611				168 000,00	168 000,00
934	93410	6185				40 000,00	40 000,00

934	93420	611				96 300,00	96 300,00
934	9345	611				75 000,00	75 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5213 - Prestations de la PMI	0,00	0,00	1 074 500,00	1 074 500,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
934	93411	60623				4 000,00	4 000,00
934	93411	60632				25 000,00	25 000,00
934	93411	60661				2 000,00	2 000,00
934	93411	60662				70 000,00	70 000,00
934	93411	60668				10 000,00	10 000,00
934	93411	611				281 500,00	281 500,00
934	93411	6185				42 000,00	42 000,00
934	93411	62261				10 000,00	10 000,00
934	93411	6236				25 000,00	25 000,00
934	93411	6245				15 000,00	15 000,00
934	93411	62878				25 000,00	25 000,00
934	93411	65748				565 000,00	565 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5214 - Prestations du CPEF	0,00	0,00	128 000,00	128 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
934	93412	60623				2 000,00	2 000,00
934	93412	60632				20 000,00	20 000,00
934	93412	60661				25 000,00	25 000,00
934	93412	60668				25 000,00	25 000,00
934	93412	611				15 000,00	15 000,00
934	93412	6185				8 000,00	8 000,00
934	93412	62261				30 000,00	30 000,00
934	93412	6236				3 000,00	3 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5215 - Prestations des fléaux sociaux	100 000,00	100 000,00	252 500,00	252 500,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
934	93412	60623				1 000,00	1 000,00
934	93412	60632				7 500,00	7 500,00
934	93412	60661				3 000,00	3 000,00
934	93412	60662				35 000,00	35 000,00
934	93412	60668				3 000,00	3 000,00
934	93412	611				23 000,00	23 000,00
934	93412	6185				5 000,00	5 000,00
934	93412	62261				40 000,00	40 000,00
934	93412	62878				35 000,00	35 000,00
934	93412	65568				100 000,00	100 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5216 - Crèche départementale	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
934	934221	60623				50 000,00	50 000,00
934	934221	60628				5 000,00	5 000,00
934	934221	60632				4 000,00	4 000,00
934	934221	6068				6 000,00	6 000,00
934	934221	611				6 000,00	6 000,00
934	934221	6234				500,00	500,00
934	934221	6288				2 500,00	2 500,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5217 - Pietrapola	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
934	93410	611			26 000,00	26 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
5218 - Paie Crèche Letizia	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
934	934221	6331			3 000,00	3 000,00
934	934221	6332			1 400,00	1 400,00
934	934221	6336			2 000,00	2 000,00
934	934221	64111			300 000,00	300 000,00
934	934221	64112			8 900,00	8 900,00
934	934221	64113			1 700,00	1 700,00
934	934221	64118			105 000,00	105 000,00
934	934221	6451			40 000,00	40 000,00
934	934221	6453			88 000,00	88 000,00

POLITIQUE	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
II - Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus	86 600 000,00	86 600 000,00	82 869 901,00	82 869 901,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
II.A - L'enseignement et la formation	55 700 000,00	55 700 000,00	55 596 000,00	55 596 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	16 920 000,00	16 920 000,00	22 016 000,00	22 016 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4112 - Recherche et diffusion	900 000,00	900 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
932	9323	657382			1 830 000,00	1 830 000,00
932	9323	65748			170 000,00	170 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4113 - Enseignement supérieur	4 200 000,00	4 200 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
932	9323	65132			5 000,00	5 000,00
932	9323	657381			88 000,00	88 000,00
932	9323	657382			1 837 000,00	1 837 000,00
932	9323	65748			170 000,00	170 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4114 - Formations sanitaires sociales supérieures	7 420 000,00	7 420 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
932	93256	65741			20 000,00	20 000,00
932	9327	65131			1 500 000,00	1 500 000,00
932	9327	657382			4 500 000,00	4 500 000,00
932	9327	65748			480 000,00	480 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
-----------	-------------	----------	------------	---------

4115 - Réussite et vie étudiante	2 500 000,00	2 500 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
----------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
932	9323	65133			150 000,00	150 000,00
932	9323	65134			190 000,00	190 000,00
932	9323	657382			1 360 000,00	1 360 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4116 - Accompagnement éducatif territorial	700 000,00	700 000,00	500 000,00	500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
932	9323	60228			20 000,00	20 000,00
932	9323	611			35 000,00	35 000,00
932	9323	65132			110 000,00	110 000,00
932	9323	657348			23 000,00	23 000,00
932	9323	657361			128 000,00	128 000,00
932	9323	657382			99 000,00	99 000,00
932	9323	65748			85 000,00	85 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4117 - Matrice Université de Corse	0,00	0,00	8 516 000,00	8 516 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
932	9323	657382			8 516 000,00	8 516 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4118 - Etudes et expertises	0,00	0,00		

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4119 - Diffusion CST2I	1 200 000,00	1 200 000,00	700 000,00	700 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
932	9323	65132			20 000,00	20 000,00
932	9323	657348			350 000,00	350 000,00
932	9323	657382			80 000,00	80 000,00
932	9323	65748			250 000,00	250 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
412 - Enseignement primaire et secondaire	10 110 000,00	10 110 000,00	10 250 000,00	10 250 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4122 - EPLE - Maintenance générale	750 000,00	750 000,00	860 000,00	860 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
932	93221	615221			230 000,00	230 000,00
932	93221	657358			180 000,00	180 000,00
932	93222	615221			15 000,00	15 000,00
932	93222	657358			170 000,00	170 000,00
932	9324	615221			14 000,00	14 000,00
932	9324	657358			240 000,00	240 000,00
932	93288	615221			1 000,00	1 000,00
932	93288	657358			10 000,00	10 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
41220 - EPLE - Logements de fonction	50 000,00	50 000,00	40 000,00	40 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
932	93221	615221				13 000,00	13 000,00
932	93222	615221				13 000,00	13 000,00
932	9324	615221				14 000,00	14 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4124 - EPLE - Aménagement numérique			10 000,00	10 000,00	50 000,00	50 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
932	93221	615221				18 000,00	18 000,00
932	93222	615221				18 000,00	18 000,00
932	9324	615221				14 000,00	14 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
41270 - EPLE - Bâtiment CSJC			0,00	0,00		

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4128 - Fonctionnement général des EPLE			8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
932	93221	655111				3 200 000,00	3 200 000,00
932	93221	655112				500 000,00	500 000,00
932	93222	655121				3 500 000,00	3 500 000,00
932	93222	657381				200 000,00	200 000,00
932	93223	655122				400 000,00	400 000,00
932	93288	65748				200 000,00	200 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4129 - Equipement général des EPLE			100 000,00	100 000,00	400 000,00	400 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
932	93221	60632				25 000,00	25 000,00
932	93221	611				50 000,00	50 000,00
932	93221	617				20 000,00	20 000,00
932	93221	6231				5 000,00	5 000,00
932	93221	657381				100 000,00	100 000,00
932	93222	60631				25 000,00	25 000,00
932	93222	611				50 000,00	50 000,00
932	93222	617				20 000,00	20 000,00
932	93222	6231				5 000,00	5 000,00
932	93222	657381				100 000,00	100 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
41290 - Education second degré - EPLE			1 200 000,00	1 200 000,00	900 000,00	900 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
932	93221	657381				200 000,00	200 000,00
932	93222	657381				700 000,00	700 000,00

ACTION			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
421 - Formation professionnelle et apprentissage			27 700 000,00	27 700 000,00	22 500 000,00	22 500 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4211 - Formation professionnelle Apprentissage			23 500 000,00	23 500 000,00	19 500 000,00	19 500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
----------	----------------------	--------------------	--	--	--	------------	---------

932	93251	611				150 000,00	150 000,00
932	93251	6156				100 000,00	100 000,00
932	93251	657382				14 600 000,00	14 600 000,00
932	93251	65741				10 000,00	10 000,00
932	93251	65742				810 000,00	810 000,00
932	93251	65748				1 700 000,00	1 700 000,00
932	9326	65134				95 000,00	95 000,00
932	9326	657382				370 000,00	370 000,00
932	9326	65741				45 000,00	45 000,00
932	9326	65742				970 000,00	970 000,00
932	9326	65748				650 000,00	650 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4212 - Formation Professionnelle - FSE	4 200 000,00	4 200 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
932	93251	611				3 000 000,00	3 000 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
461 - Orientations	970 000,00	970 000,00	830 000,00	830 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4610 - Orientation TLV	670 000,00	670 000,00	750 000,00	750 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
932	93201	611				80 000,00	80 000,00
932	93201	657382				8 400,00	8 400,00
932	93201	65748				661 600,00	661 600,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4611 - Mission Analyse prospective	100 000,00	100 000,00	30 000,00	30 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
932	93201	617				30 000,00	30 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4612 - Actions transversales - Education	200 000,00	200 000,00	50 000,00	50 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
932	93201	6227				5 000,00	5 000,00
932	93201	6238				45 000,00	45 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
II.B - La langue corse	3 900 000,00	3 900 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
431 - Langue corse	3 900 000,00	3 900 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4311 - Langue Corse Promotion - Développement - Diffusion	2 500 000,00	2 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
932	93212	65748				280 000,00	280 000,00
932	93221	657381				120 000,00	120 000,00

932	93222	657381				20 000,00	20 000,00
932	9323	65131				50 000,00	50 000,00
932	93288	611				293 479,00	293 479,00
932	93288	657382				380 000,00	380 000,00
932	93288	65748				356 521,00	356 521,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4312 - Langue Corse Culture	500 000,00	500 000,00	400 000,00	400 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
933	93311	611				20 000,00	20 000,00
933	93311	6185				4 000,00	4 000,00
933	93311	6245				10 000,00	10 000,00
933	93311	65132				29 000,00	29 000,00
933	93311	657348				50 000,00	50 000,00
933	93311	657358				5 000,00	5 000,00
933	93311	657382				12 000,00	12 000,00
933	93311	65742				30 000,00	30 000,00
933	93311	65748				240 000,00	240 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4313 - Langue Corse Charte Collectivité	900 000,00	900 000,00	400 000,00	400 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
935	93588	6514				30 000,00	30 000,00
935	93588	657348				15 000,00	15 000,00
935	93588	65742				160 000,00	160 000,00
935	93588	65748				195 000,00	195 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
II.C - La culture	16 887 000,00	16 887 000,00	14 696 101,00	14 696 101,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
442 - Culture	14 970 500,00	14 970 500,00	12 929 001,00	12 929 001,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4423 - Culture	14 970 500,00	14 970 500,00	12 920 001,00	12 920 001,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
4423P001	CONSERVATOIRE DE CORSE H. TOMASI - DOTATION FCT 20	2 352 256,42
4423P002	SYNDICAT MIXTE DU GIUSSANI - DOTATION FCT 2022	294 975,00
4423P003	CENTRE D'ART POLYPHONIQUE - FCT 2022	270 000,00
	TOTAL Affecté	2 917 231,42

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
933	93311	6042				530 571,00	530 571,00
933	93311	605				4 000,00	4 000,00
933	93311	60632				5 000,00	5 000,00
933	93311	611				169 000,00	169 000,00
933	93311	6132				5 000,00	5 000,00
933	93311	6231				3 300,00	3 300,00
933	93311	6232				1 500,00	1 500,00
933	93311	6233				13 130,00	13 130,00
933	93311	6234				5 000,00	5 000,00
933	93311	6236				5 000,00	5 000,00
933	93311	6238				2 000,00	2 000,00
933	93311	6245				29 500,00	29 500,00
933	93311	6281				2 000,00	2 000,00
933	93311	65131				80 000,00	80 000,00

933	93311	65132				25 000,00	25 000,00
933	93311	6561				2 647 000,00	2 647 000,00
933	93311	657348				1 900 000,00	1 900 000,00
933	93311	65741				30 000,00	30 000,00
933	93311	65742				720 000,00	720 000,00
933	93311	65748				6 473 000,00	6 473 000,00
933	93312	65748				100 000,00	100 000,00
933	9335	657348				50 000,00	50 000,00
933	9335	657381				50 000,00	50 000,00
933	9335	65748				70 000,00	70 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4424 - Mécenat	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
933	93311	6236				9 000,00	9 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
443 - Les musées, archives, BDP, centres cultures et FRAC	1 916 500,00	1 916 500,00	1 767 100,00	1 767 100,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4430 - BDP	360 500,00	360 500,00	270 100,00	270 100,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
4430P001	BDP - FCT 2022	260 500,00
	TOTAL Affecté	260 500,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
933	93313	6064				15 000,00	15 000,00
933	93313	6068				25 500,00	25 500,00
933	93313	611				122 600,00	122 600,00
933	93313	6182				39 000,00	39 000,00
933	93313	6245				22 000,00	22 000,00
933	93313	637				6 000,00	6 000,00
933	93313	65132				30 000,00	30 000,00
933	9335	6228				10 000,00	10 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4432 - Musée de la Corse	267 000,00	267 000,00	380 000,00	380 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
4432P001	MUSEE DE LA CORSE - FCT ACTIVITES 2022	267 000,00
	TOTAL Affecté	267 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
933	93314	6042				167 000,00	167 000,00
933	93314	60632				23 500,00	23 500,00
933	93314	6068				20 000,00	20 000,00
933	93314	615221				15 000,00	15 000,00
933	93314	6156				1 000,00	1 000,00
933	93314	6182				22 500,00	22 500,00
933	93314	6188				15 000,00	15 000,00
933	93314	6232				5 000,00	5 000,00
933	93314	6236				35 000,00	35 000,00
933	93314	6241				55 000,00	55 000,00
933	93314	627				1 000,00	1 000,00
933	93314	6288				20 000,00	20 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
-----------	-------------	----------	------------	---------

4433 - Musée de Levie	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
-----------------------	------	------	-----------	-----------

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
933	93314	6042				3 000,00	3 000,00
933	93314	615221				750,00	750,00
933	93314	61558				750,00	750,00
933	93314	6182				3 000,00	3 000,00
933	93314	6228				500,00	500,00
933	93314	6233				3 000,00	3 000,00
933	93314	6236				1 000,00	1 000,00
933	93314	6241				3 000,00	3 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4434 - Musée de Sartène	0,00	0,00	38 000,00	38 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
933	93314	6042				17 500,00	17 500,00
933	93314	605				2 000,00	2 000,00
933	93314	615221				1 000,00	1 000,00
933	93314	617				1 000,00	1 000,00
933	93314	6228				1 000,00	1 000,00
933	93314	6233				4 500,00	4 500,00
933	93314	6236				4 000,00	4 000,00
933	93314	6241				7 000,00	7 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4435 - Fonds Régional d'Art Contemporain	260 000,00	260 000,00	300 000,00	300 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
4435P001	FRAC - FCT 2022	260 000,00
	TOTAL Affecté	260 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
933	93311	6042				44 950,00	44 950,00
933	93311	605				21 000,00	21 000,00
933	93311	61358				8 000,00	8 000,00
933	93311	62268				21 200,00	21 200,00
933	93311	6228				10 000,00	10 000,00
933	93311	6231				9 000,00	9 000,00
933	93311	6232				2 550,00	2 550,00
933	93311	6236				55 000,00	55 000,00
933	93311	6241				100 000,00	100 000,00
933	93311	6245				13 500,00	13 500,00
933	93311	6558				6 000,00	6 000,00
933	93314	6568				8 800,00	8 800,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4436 - Cinémathèque régionale	395 000,00	395 000,00	400 000,00	400 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
4436P001	CINEMATHEQUE REGIONALE - FCT 2022	60 000,00
4436P002	SYNDICAT MIXTE DE LA CINEMATHEQUE - DOTATION FCT 2	335 000,00
	TOTAL Affecté	395 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
933	93311	6068				2 000,00	2 000,00
933	93311	611				127 500,00	127 500,00
933	93311	61358				8 000,00	8 000,00
933	93311	62268				34 500,00	34 500,00
933	93311	6231				12 000,00	12 000,00
933	93311	6234				5 000,00	5 000,00

933	93311	6236				2 000,00	2 000,00
933	93311	6241				2 000,00	2 000,00
933	93311	6245				8 000,00	8 000,00
933	93311	6281				2 000,00	2 000,00
933	93311	6561				197 000,00	197 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4437 - Casa di Roccapina	0,00	0,00		

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4438 - Musée d'Aléria	191 000,00	191 000,00	100 000,00	100 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
4438P001	MUSEE D'ALERIA - ACTIVITES - FCT 2022	191 000,00
	TOTAL Affecté	191 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
933	93314	6042				39 000,00	39 000,00
933	93314	605				9 000,00	9 000,00
933	93314	615221				9 000,00	9 000,00
933	93314	6231				3 000,00	3 000,00
933	93314	6232				13 000,00	13 000,00
933	93314	6236				9 000,00	9 000,00
933	93314	6241				9 000,00	9 000,00
933	93314	6288				9 000,00	9 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4439 - Musée de Morosaglia	22 000,00	22 000,00	60 000,00	60 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
4439P001	MUSEE PASQUALE PAOLI - ACTIVITES - FCT 202	22 000,00
	TOTAL Affecté	22 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
933	93314	6042				41 840,00	41 840,00
933	93314	60632				13 130,00	13 130,00
933	93314	6241				5 030,00	5 030,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
44390 - Sites Archéologiques et musées	421 000,00	421 000,00	204 000,00	204 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
933	93314	6042				90 000,00	90 000,00
933	93314	60632				5 000,00	5 000,00
933	93314	6068				25 000,00	25 000,00
933	93314	61521				15 000,00	15 000,00
933	93314	6182				1 000,00	1 000,00
933	93314	6228				18 000,00	18 000,00
933	93314	6236				30 000,00	30 000,00
933	93314	6245				20 000,00	20 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
II.D - Le patrimoine	953 000,00	953 000,00	2 400 800,00	2 400 800,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
441 - Patrimoine	953 000,00	953 000,00	2 400 800,00	2 400 800,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4411 - Patrimoine - Restauration			631 000,00	631 000,00	650 000,00	650 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
933	93312	6041			60 000,00	60 000,00
933	93312	6042			108 000,00	108 000,00
933	93312	605			3 871,00	3 871,00
933	93312	611			86 000,00	86 000,00
933	93312	61521			140 000,00	140 000,00
933	93312	6233			85 000,00	85 000,00
933	93312	6234			20 000,00	20 000,00
933	93312	6236			30 000,00	30 000,00
933	93312	657348			87 847,00	87 847,00
933	93312	65748			29 282,00	29 282,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4413 - Devoir de mémoire - Archives			42 000,00	42 000,00	35 000,00	35 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
933	93315	60628			22 500,00	22 500,00
933	93315	611			7 000,00	7 000,00
933	93315	617			500,00	500,00
933	93315	6182			4 000,00	4 000,00
933	93315	6241			1 000,00	1 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4414 - Mécénat			0,00	0,00	20 000,00	20 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
933	93312	6042			10 000,00	10 000,00
933	93312	6236			10 000,00	10 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4416 - GRITACCESS - Patrimoine			256 000,00	256 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
933	93312	657348			1 500 000,00	1 500 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4417 - ITINERA ROMANICA			4 000,00	4 000,00	40 800,00	40 800,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
933	93312	6042			7 500,00	7 500,00
933	93312	6232			7 500,00	7 500,00
933	93312	6236			5 000,00	5 000,00
933	93312	657348			20 800,00	20 800,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4418 - Racine			0,00	0,00	80 000,00	80 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
933	93312	6042			26 000,00	26 000,00
933	93312	6232			15 000,00	15 000,00
933	93312	657348			39 000,00	39 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4419 - MOMAR			0,00	0,00		

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
44190 - Citadelle de Corte - Citadella XXI	20 000,00	20 000,00	75 000,00	75 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
933	93312	6156			30 000,00	30 000,00
933	93312	617			15 000,00	15 000,00
933	93312	6236			30 000,00	30 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
II.E - Le sport et la jeunesse	9 035 000,00	9 035 000,00	7 772 000,00	7 772 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
451 - Sports	7 700 000,00	7 700 000,00	6 750 000,00	6 750 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4512 - CNDS	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
933	93326	65748			1 600 000,00	1 600 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4513 - Investir pour le CSJC	2 350 000,00	2 350 000,00	2 150 000,00	2 150 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
4513P001	CSJC - PARTICIPATION FCT 2022	2 150 000,00
	TOTAL Affecté	2 150 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
933	93324	657382			2 150 000,00	2 150 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4514 - Aider le sport	3 750 000,00	3 750 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
933	93326	6042			10 000,00	10 000,00
933	93326	605			55 000,00	55 000,00
933	93326	60632			13 000,00	13 000,00
933	93326	65131			57 000,00	57 000,00
933	93326	65748			2 615 000,00	2 615 000,00
933	9335	65748			250 000,00	250 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
452 - Jeunesse	1 335 000,00	1 335 000,00	1 022 000,00	1 022 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4521 - Aides en faveur de la jeunesse	943 000,00	943 000,00	877 000,00	877 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
933	93338	6042			155 000,00	155 000,00
933	93338	65131			37 650,00	37 650,00
933	93338	65132			6 000,00	6 000,00
933	93338	6514			5 000,00	5 000,00
933	93338	657348			190 000,00	190 000,00
933	93338	657358			92 000,00	92 000,00

933	93338	657381			28 000,00	28 000,00
933	93338	65748			242 350,00	242 350,00
933	9335	65131			121 000,00	121 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4522 - Mobilité internationale des jeunes	392 000,00	392 000,00	145 000,00	145 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
930	93044	65131			145 000,00	145 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
II.F - Vie sociale et citoyenne	125 000,00	125 000,00	105 000,00	105 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
471 - Egalité entre les femmes et les hommes	125 000,00	125 000,00	105 000,00	105 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
4710 - Egalité femme homme	125 000,00	125 000,00	105 000,00	105 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
933	93341	611			105 000,00	105 000,00

POLITIQUE	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
III - Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement	37 319 866,00	37 319 866,00	36 563 806,00	36 563 806,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
III.A - La politique de l'eau	8 486 000,00	8 486 000,00	8 486 000,00	8 486 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
131 - Maitrise de l'eau	8 486 000,00	8 486 000,00	8 486 000,00	8 486 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
1310 - Office d'Equipeement Hydraulique de Corse	8 486 000,00	8 486 000,00	8 486 000,00	8 486 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
1310P001	OEHC - FCT PROPRE - 2022	8 486 000,00
	TOTAL Affecté	8 486 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
937	93731	6568			8 486 000,00	8 486 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités	28 563 866,00	28 563 866,00	27 807 806,00	27 807 806,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
321 - Actions en faveur de l'environnement	27 773 866,00	27 773 866,00	26 859 366,00	26 859 366,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3210 - Office de l'environnement de la Corse - PNRC	20 010 000,00	20 010 000,00	20 010 000,00	20 010 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
3210P001	OEC - 2022 - FCT PROPRE	12 440 000,00

3210P002	PNRC - 2022 - FCT	5 566 000,00
TOTAL Affecté		18 006 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
937	9370	6568				20 010 000,00	20 010 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
32100 - GESTION DES DECHETS - OEC	0,00	0,00		

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3211 - Pépinière de Castelluccio	0,00	0,00		

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3213 - Plan de développement des ENR	0,00	0,00		

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3214 - Laboratoire d'analyse	5 340 366,00	5 340 366,00	5 340 366,00	5 340 366,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
3214P001	LABORATOIRE D'ANALYSES - SUBVENTION D'EQUILIBRE -	5 340 366,00
TOTAL Affecté		5 340 366,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
936	936311	65821				5 340 366,00	5 340 366,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3215 - Sites ENS - Soutien des partenaires	853 000,00	853 000,00	1 040 740,00	1 040 740,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
937	9376	60632				3 550,00	3 550,00
937	9376	617				17 750,00	17 750,00
937	9376	6238				3 000,00	3 000,00
937	9376	6568				37 240,00	37 240,00
937	9376	657348				40 000,00	40 000,00
937	9376	657358				158 000,00	158 000,00
937	9376	657382				7 500,00	7 500,00
937	9378	611				50 600,00	50 600,00
937	9378	615221				5 000,00	5 000,00
937	9378	6231				2 500,00	2 500,00
937	9378	6236				5 000,00	5 000,00
937	9378	6245				15 000,00	15 000,00
937	9378	6281				600,00	600,00
937	9378	6561				640 000,00	640 000,00
937	9378	657348				40 000,00	40 000,00
937	9378	657381				15 000,00	15 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3216 - Littoral	45 000,00	45 000,00	75 760,00	75 760,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
937	9376	60632				10 000,00	10 000,00
937	9376	611				46 000,00	46 000,00
937	9376	61228				3 000,00	3 000,00
937	9376	61558				6 000,00	6 000,00
937	9376	627				560,00	560,00
937	9376	65888				3 000,00	3 000,00
937	9378	615221				5 000,00	5 000,00
937	9378	6281				2 200,00	2 200,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3218 - Sites ENS	1 500 000,00	1 500 000,00	305 000,00	305 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
937	9378	60622				130 000,00	130 000,00
937	9378	60628				500,00	500,00
937	9378	60632				110 000,00	110 000,00
937	9378	611				3 500,00	3 500,00
937	9378	61358				35 000,00	35 000,00
937	9378	61551				25 000,00	25 000,00
937	9378	6355				1 000,00	1 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
32190 - Espaces et sites de pleine nature ESPN	25 500,00	25 500,00	87 500,00	87 500,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
937	9376	6238				5 000,00	5 000,00
937	9378	60632				5 000,00	5 000,00
937	9378	611				77 500,00	77 500,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
322 - Protection de l'environnement	790 000,00	790 000,00	948 440,00	948 440,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3221 - Protection des milieux aquatiques	90 000,00	90 000,00	178 440,00	178 440,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
937	9376	60632				22 700,00	22 700,00
937	9376	6068				3 600,00	3 600,00
937	9376	611				144 800,00	144 800,00
937	9376	61558				3 900,00	3 900,00
937	9376	6281				3 440,00	3 440,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3223 - Lutte anti vectorielle	200 000,00	200 000,00	450 000,00	450 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
937	93758	60628				210 000,00	210 000,00
937	93758	60632				10 000,00	10 000,00
937	93758	611				170 000,00	170 000,00
937	93758	61558				50 000,00	50 000,00
937	93758	6236				10 000,00	10 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3224 - Génie sanitaire et écologique	300 000,00	300 000,00	120 000,00	120 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
937	9378	60632				20 000,00	20 000,00
937	9378	61351				20 000,00	20 000,00
937	9378	615232				80 000,00	80 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3225 - SDAGE	100 000,00	100 000,00	150 000,00	150 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
----------	----------------------	--------------------	--	--	--	------------	---------

937	93731	617				150 000,00	150 000,00
-----	-------	-----	--	--	--	------------	------------

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3226 - Plan Régional Santé Environnement			100 000,00	100 000,00	50 000,00	50 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
937	9378	611				50 000,00	50 000,00

OBJECTIF			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
III.C - L'énergie			270 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00

ACTION			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
331 - Energie			270 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3310 - Contractualisation CPER ADEME			140 000,00	140 000,00	110 000,00	110 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
937	93758	65748				110 000,00	110 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3311 - Mise en œuvre cadre compensation territoriale EDF/Cdc			130 000,00	130 000,00	160 000,00	160 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
937	93758	65748				160 000,00	160 000,00

POLITIQUE			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
IV - Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire			62 927 000,00	63 145 000,00	63 012 419,00	63 012 419,00

OBJECTIF			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
IV.A - La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne			3 700 000,00	3 700 000,00	3 549 642,00	3 549 642,00

ACTION			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
313 - Développement rural et territorial			3 700 000,00	3 700 000,00	3 549 642,00	3 549 642,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3131 - Vie associative			1 000 000,00	1 000 000,00	890 000,00	890 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
935	93501	65748				890 000,00	890 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3132 - Développement territorial			450 000,00	450 000,00	409 642,00	409 642,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
935	93501	6065				1 500,00	1 500,00
935	93501	6068				20 000,00	20 000,00
935	93501	611				97 513,00	97 513,00
935	93501	6185				1 000,00	1 000,00
935	93501	62268				1 000,00	1 000,00
935	93501	6231				500,00	500,00
935	93501	6232				1 000,00	1 000,00
935	93501	6233				1 000,00	1 000,00

935	93501	6236				7 000,00	7 000,00
935	93502	6514				5 000,00	5 000,00
935	9354	657382				143 000,00	143 000,00
935	9354	65748				131 129,00	131 129,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3133 - Comité de massif	1 750 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
935	9354	6042				100 000,00	100 000,00
935	9354	6281				50 000,00	50 000,00
935	9354	657358				1 250 000,00	1 250 000,00
935	9354	65742				250 000,00	250 000,00
935	9354	65748				100 000,00	100 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3134 - Syndicat départemental des énergies	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
3134P001	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES 2A - PARTICIPA	500 000,00
	TOTAL Affecté	500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
935	9354	657382				500 000,00	500 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
IV.B - Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	359 000,00	359 000,00	285 000,00	285 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
314 - Aides aux communes et groupements	359 000,00	359 000,00	285 000,00	285 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3142 - Dotations aux communes rurales DQ-DE	9 000,00	9 000,00	85 000,00	85 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
935	93501	657348				9 000,00	9 000,00
935	93501	657382				76 000,00	76 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3146 - Fonds de territorialisation	350 000,00	350 000,00	200 000,00	200 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
935	9354	657358				200 000,00	200 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
IV.C - L'habitat	200 000,00	200 000,00	950 000,00	950 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
315 - Habitat logement	200 000,00	200 000,00	150 000,00	150 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3151 - Habitat logement	200 000,00	200 000,00	150 000,00	150 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
935	93553	657358				150 000,00	150 000,00

ACTION			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
316 - Logement			0,00	0,00	800 000,00	800 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3161 - Investir pour le logement			0,00	0,00	800 000,00	800 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
935	93510	73913				800 000,00	800 000,00

OBJECTIF			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
IV.D - La prévention contre les incendies et la forêt			53 568 000,00	53 786 000,00	52 897 777,00	52 897 777,00

ACTION			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
317 - Prévention contre les incendies			53 568 000,00	53 786 000,00	52 897 777,00	52 897 777,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3170 - SDIS			1 000 000,00	1 000 000,00	330 000,00	330 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
931	9312	60632				180 000,00	180 000,00
931	9312	61551				150 000,00	150 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3171 - Prévention des incendies			150 000,00	150 000,00	1 205 000,00	1 205 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
931	9318	60632				16 000,00	16 000,00
931	9318	611				1 189 000,00	1 189 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3173 - CFM - Conservatoire forêt méditerranéenne			2 500 000,00	2 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
931	9318	60618				1 000,00	1 000,00
931	9318	60622				450 000,00	450 000,00
931	9318	60628				1 000,00	1 000,00
931	9318	60632				520 000,00	520 000,00
931	9318	611				5 000,00	5 000,00
931	9318	61551				520 000,00	520 000,00
931	9318	61558				2 000,00	2 000,00
931	9318	6355				1 000,00	1 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3174 - Participations SDIS			49 918 000,00	50 136 000,00	49 862 777,00	49 862 777,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
3174P001	SIS 2A - DOTATION DE FCT - 2022	23 520 000,00
3174P002	SIS 2B - DOTATION DE FCT 2022	26 616 000,00
TOTAL Affecté		50 136 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
----------	----------------------	--------------------	--	--	--	------------	---------

931	9312	6553			49 862 777,00	49 862 777,00
-----	------	------	--	--	---------------	---------------

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
IV.E - L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	5 100 000,00	5 100 000,00	5 330 000,00	5 330 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
311 - Urbanisme	5 100 000,00	5 100 000,00	5 330 000,00	5 330 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3110 - Agence de l'urbanisme	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
3110P001	AUE - 2022 - FCT	5 100 000,00
TOTAL Affecté		5 100 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
935	93588	6568	5 100 000,00	5 100 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
3111 - Agence de l'urbanisme - études et recherches	0,00	0,00	230 000,00	230 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
935	9354	6568	230 000,00	230 000,00

POLITIQUE	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	249 574 159,00	249 574 159,00	344 058 159,00	344 058 159,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
V.A - La continuité territoriale	186 999 159,00	186 999 159,00	282 999 159,00	282 999 159,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
111 - Continuité territoriale	186 999 159,00	186 999 159,00	282 999 159,00	282 999 159,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
1110 - OTC	186 999 159,00	186 999 159,00	282 999 159,00	282 999 159,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
1110P001	OTC - DCT 2022	186 999 159,00
TOTAL Affecté		186 999 159,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
938	9380	65888	96 000 000,00	96 000 000,00
938	9386	6568	186 999 159,00	186 999 159,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
V.B - Les infrastructures routières	9 500 000,00	9 500 000,00	8 485 000,00	8 485 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
112 - Voirie départementale	5 850 000,00	5 850 000,00	4 835 000,00	4 835 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
1121 - Voirie départementale	2 350 000,00	2 350 000,00	2 350 000,00	2 350 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
1121P001	ENTRETIEN ROUTIER RD PUMONTI - FCT 2022	1 150 000,00
1121P002	ENTRETIEN ROUTIER EX RD CISMONTI - FCT 2022	1 200 000,00
	TOTAL Affecté	2 350 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
938	93843	60632				50 000,00	50 000,00
938	93843	60633				100 000,00	100 000,00
938	93843	611				50 000,00	50 000,00
938	93843	61351				30 000,00	30 000,00
938	93843	61358				470 000,00	470 000,00
938	93843	615231				900 000,00	900 000,00
938	93843	617				50 000,00	50 000,00
938	93843	62268				100 000,00	100 000,00
938	93843	6568				300 000,00	300 000,00
938	93846	615231				300 000,00	300 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
1122 - Parc de la voirie	3 500 000,00	3 500 000,00	2 485 000,00	2 485 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
938	93843	60622				980 000,00	980 000,00
938	93843	60628				1 000,00	1 000,00
938	93843	60632				550 000,00	550 000,00
938	93843	611				12 000,00	12 000,00
938	93843	61551				140 000,00	140 000,00
938	93843	61558				5 000,00	5 000,00
938	93843	6355				500,00	500,00
938	93846	60632				30 000,00	30 000,00
938	93846	61551				5 000,00	5 000,00
938	93847	60618				500,00	500,00
938	93847	60622				50 000,00	50 000,00
938	93847	60632				436 000,00	436 000,00
938	93847	611				20 000,00	20 000,00
938	93847	61358				10 000,00	10 000,00
938	93847	61551				230 000,00	230 000,00
938	93847	61558				15 000,00	15 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
113 - Routes territoriales	3 650 000,00	3 650 000,00	3 650 000,00	3 650 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
1131 - Voirie territoriale - Matériel	3 650 000,00	3 650 000,00	3 650 000,00	3 650 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
1131P001	ENTRETIEN ROUTIER RT - FCT 2022	3 650 000,00
	TOTAL Affecté	3 650 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
938	93842	60611				20 000,00	20 000,00
938	93842	60612				350 000,00	350 000,00
938	93842	60633				70 000,00	70 000,00
938	93842	6068				500 000,00	500 000,00
938	93842	611				2 000 000,00	2 000 000,00
938	93842	615231				480 000,00	480 000,00
938	93842	6156				100 000,00	100 000,00
938	93842	62268				50 000,00	50 000,00
938	93842	6568				50 000,00	50 000,00
938	93846	615231				30 000,00	30 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
V.C - Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	880 000,00	880 000,00	863 000,00	863 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires	880 000,00	880 000,00	863 000,00	863 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
1141 - Infrastructures portuaires - Maitrise d'ouvrage	780 000,00	780 000,00	663 000,00	663 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
1141N002	AMO - RENOUELEMENT/ FIN DES CONCESSIONS DES PORT	30 000,00
1141N004	ETABLISSEMENTS DES SCHEMAS DIRECTEURS PORTUAIRES -	150 000,00
1141P009	PORT DE CENTURI - DRAGAGE - FCT 2022	600 000,00
TOTAL Affecté		780 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
938	93854	6041	50 000,00	50 000,00
938	93854	611	250 000,00	250 000,00
938	93854	6156	20 000,00	20 000,00
938	93854	6188	130 000,00	130 000,00
938	93854	62268	213 000,00	213 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
1142 - Infrastructures aéroportuaires - Maitrise d'ouvrage	100 000,00	100 000,00	200 000,00	200 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
1142P001	AEROPORTS - FCT COURANT - 2022	100 000,00
TOTAL Affecté		100 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
938	93855	6041	50 000,00	50 000,00
938	93855	62268	150 000,00	150 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
1143 - Ports - Subventions	0,00	0,00		

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
V.D - Les transports ferroviaires et l'intermodalité	24 550 000,00	24 550 000,00	24 090 000,00	24 090 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
115 - Réseau ferré	24 550 000,00	24 550 000,00	24 090 000,00	24 090 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
1151 - Réseau ferré	24 550 000,00	24 550 000,00	24 090 000,00	24 090 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
1151N006	ASSISTANCE ET EXPERTISE - FCT 2021/2022	300 000,00
1151P001	DSP 2022 ET CONTRIBUTION ETUDIANTE	24 000 000,00
1151P007	ENTRETIEN BATIMENTS ET DOMAINE FERROVIAIRE - FCT 2	140 000,00
1151P008	DIVERSES COTISATIONS - FCT 2022	50 000,00
1151P009	MAINTENANCE SIV - FCT 2022	60 000,00
TOTAL Affecté		24 550 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
938	93822	62268	150 000,00	150 000,00

938	93822	6281			20 000,00	20 000,00
938	93822	65648			23 800 000,00	23 800 000,00
938	93852	615221			90 000,00	90 000,00
938	93852	615232			30 000,00	30 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
V.E - Les transports urbains et scolaires	26 600 000,00	26 600 000,00	27 100 000,00	27 100 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
116 - Transports interurbains et scolaires	26 600 000,00	26 600 000,00	27 100 000,00	27 100 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
1161 - Transports de voyageurs	1 650 000,00	1 650 000,00	2 150 000,00	2 150 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
1161N004	BILLETIQUE INTERURBAINE - EXPLOITATION ET ENTRETIEN	90 000,00
1161N004	BILLETIQUE INTERURBAIN - EXPLOITATION ET ENTRETIEN	0,00
1161P001	MARCHES LIGNES REGULIERES - TPE - FCT 2022	1 560 000,00
TOTAL Affecté		1 650 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
938	93821	6156	25 000,00	25 000,00
938	93821	62268	25 000,00	25 000,00
938	93821	6248	2 100 000,00	2 100 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
1162 - Transports scolaires	22 950 000,00	22 950 000,00	22 950 000,00	22 950 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
1162N003	BILLETIQUE SCOLAIRE - EXPLOITATION ET ENTRETIEN	0,00
1162N003	BILLETIQUE SCOLAIRE - EXPLOITATION ET ENTRETIEN -	160 000,00
1162P002	TRANSPORTS SCOLAIRES - FCT 2022	22 790 000,00
TOTAL Affecté		22 950 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
938	9381	6156	25 000,00	25 000,00
938	9381	6248	20 865 000,00	20 865 000,00
938	9381	6281	15 000,00	15 000,00
938	9381	62878	85 000,00	85 000,00
938	9381	6568	1 500 000,00	1 500 000,00
938	9381	657348	460 000,00	460 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
1163 - Transports handicapés	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
1163P001	TRANSPORTS ELEVES HANDICAPES - FCT 2022	2 000 000,00
TOTAL Affecté		2 000 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature	CP Proposé	CP Voté
938	9381	6248	2 000 000,00	2 000 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
V.F - L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	1 045 000,00	1 045 000,00	521 000,00	521 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
--------	-------------	----------	------------	---------

121 - Réseau THD	1 045 000,00	1 045 000,00	521 000,00	521 000,00
------------------	--------------	--------------	------------	------------

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
1211 - Réseau très haut débit de la Corse - Infrastructures	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
935	9357	6156			155 000,00	155 000,00
935	9357	6188			15 000,00	15 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
1212 - Réseau très haut débit - Services et usages numériques	1 045 000,00	1 045 000,00	351 000,00	351 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
935	93502	65742			100 000,00	100 000,00
935	9357	6042			226 000,00	226 000,00
935	9357	6238			25 000,00	25 000,00

POLITIQUE	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
VI - Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif	33 570 000,00	33 570 000,00	33 330 000,00	33 330 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
VI.A - Le développement agricole et rural	16 204 000,00	16 204 000,00	16 204 000,00	16 204 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
211 - Agriculture	15 404 000,00	15 404 000,00	15 404 000,00	15 404 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2110 - ODARC - Structure	10 954 000,00	10 954 000,00	10 954 000,00	10 954 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
2110P001	ODARC - 2022 - FCT	10 954 000,00
	TOTAL Affecté	10 954 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
936	9360	6568			10 954 000,00	10 954 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2114 - ODARC - Opérations spécifiques	550 000,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
936	9360	6568			550 000,00	550 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2116 - SMAC	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
2116P001	SMAC - PART STATUTAIRE - FCT 2022	870 000,00
	TOTAL Affecté	870 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature			CP Proposé	CP Voté
936	936312	6561			3 500 000,00	3 500 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
21191 - Ingénierie agricole	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
936	936312	657382				400 000,00	400 000,00

ACTION			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
212 - Forêt			800 000,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2121 - Forêt			800 000,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
936	936312	6042				180 000,00	180 000,00
936	936312	61524				40 000,00	40 000,00
936	936312	637				440 000,00	440 000,00
936	936312	6568				140 000,00	140 000,00

OBJECTIF			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
VI.B - Le soutien aux entreprises			5 970 000,00	5 970 000,00	5 930 000,00	5 930 000,00

ACTION			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
213 - Action économique			5 970 000,00	5 970 000,00	5 930 000,00	5 930 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2130 - ADEC			5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
2130P001	ADEC - FCT - 2022	5 100 000,00
TOTAL Affecté		5 100 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
936	9360	6568				5 100 000,00	5 100 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2131 - ADEC - Actions régionales aux entreprises			630 000,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
936	93632	65742				630 000,00	630 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2133 - Mesures économiques – Plan COVID-19			240 000,00	240 000,00	200 000,00	200 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
936	9369	611				200 000,00	200 000,00

OBJECTIF			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
VI.C - Le développement touristique			11 396 000,00	11 396 000,00	11 196 000,00	11 196 000,00

ACTION			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
214 - Tourisme			11 396 000,00	11 396 000,00	11 196 000,00	11 196 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2140 - ATC			11 396 000,00	11 396 000,00	11 196 000,00	11 196 000,00

Opération	Libellé Opération	Affecté
2140P001	ATC - FCT - 2022	5 396 000,00
	TOTAL Affecté	5 396 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
936	9360	6568				5 396 000,00	5 396 000,00
936	93633	6568				3 650 000,00	3 650 000,00
936	9369	6568				2 150 000,00	2 150 000,00

POLITIQUE	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
VII - Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen	1 317 000,00	1 317 000,00	1 116 000,00	1 116 000,00

OBJECTIF	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
VII.A - La programmation et la gestion des fonds européens	730 000,00	730 000,00	635 000,00	635 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
231 - Fonds européens	60 000,00	60 000,00	165 000,00	165 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2311 - Assistance technique PDRC	60 000,00	60 000,00	165 000,00	165 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93044	611				165 000,00	165 000,00

ACTION	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
232 - Subvention globale	670 000,00	670 000,00	470 000,00	470 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2322 - Gestion des fonds européens	400 000,00	400 000,00	350 000,00	350 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
9305	93051	657363				10 000,00	10 000,00
9305	93051	65748				300 000,00	300 000,00
9305	93052	657382				40 000,00	40 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2324 - REACT EU	0,00	0,00		

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2325 - Programme FEDER-FSE 2021-2027	200 000,00	200 000,00	50 000,00	50 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
9305	93052	611				50 000,00	50 000,00

PROGRAMME	AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2326 - Centre Europe Direct Corsica	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93044	611				70 000,00	70 000,00

OBJECTIF			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
VII.B - La coopération territoriale			587 000,00	587 000,00	481 000,00	481 000,00

ACTION			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
221 - Coopération décentralisée			587 000,00	587 000,00	481 000,00	481 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2211 - Programme Eurodyssée			10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93044	65131				10 000,00	10 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2212 - Assistance technique PO - FEDER			490 000,00	490 000,00	374 000,00	374 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93044	611				374 000,00	374 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2213 - Italie France Maritime			20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93044	611				20 000,00	20 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2214 - INNOLAB ++			0,00	0,00		

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2216 - Coopération décentralisée			65 000,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93044	6568				65 000,00	65 000,00

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2217 - INTERREG MED			2 000,00	2 000,00	12 000,00	12 000,00

Chapitre	Article par Fonction	Article Par Nature				CP Proposé	CP Voté
930	93044	611				12 000,00	12 000,00

OBJECTIF			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
VII.C - Les relations méditerranéennes, européennes et internationales			0,00	0,00		

ACTION			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
222 - Coopération internationale			0,00	0,00		

PROGRAMME			AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
2221 - Coopération internationale			0,00	0,00		

		AE Proposée	AE Votée	CP Proposé	CP Voté
0	La construction d'une administration innovante et performante	34 746 600,00	34 746 600,00	283 738 856,00	283 738 856,00
0.A	Structurer l'administration territoriale	3 280 000,00	3 280 000,00	246 462 000,00	246 462 000,00
0.B	Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'infoi	4 000 000,00	4 000 000,00	8 160 000,00	8 160 000,00
0.C	Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	5 250 000,00	5 250 000,00	1 410 800,00	1 410 800,00
0.D	Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et	1 027 600,00	1 027 600,00	5 508 747,00	5 508 747,00
0.E	Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	20 652 000,00	20 652 000,00	21 650 309,00	21 650 309,00
0.F	Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XX	537 000,00	537 000,00	547 000,00	547 000,00
I	Construire une société des solidarités	6 112 000,00	6 112 000,00	195 579 540,00	195 579 540,00
I.A	Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	2 315 000,00	2 315 000,00	46 074 040,00	46 074 040,00
I.B	L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	0,00	0,00	129 129 700,00	129 129 700,00
I.C	La protection de l'enfance et de la famille	981 000,00	981 000,00	16 380 000,00	16 380 000,00
I.D	Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	2 816 000,00	2 816 000,00	3 995 800,00	3 995 800,00
II	Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus	86 600 000,00	86 600 000,00	82 869 901,00	82 869 901,00
II.A	L'enseignement et la formation	55 700 000,00	55 700 000,00	55 596 000,00	55 596 000,00
II.B	La langue corse	3 900 000,00	3 900 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
II.C	La culture	16 887 000,00	16 887 000,00	14 696 101,00	14 696 101,00
II.D	Le patrimoine	953 000,00	953 000,00	2 400 800,00	2 400 800,00
II.E	Le sport et la jeunesse	9 035 000,00	9 035 000,00	7 772 000,00	7 772 000,00
II.F	Vie sociale et citoyenne	125 000,00	125 000,00	105 000,00	105 000,00
III	Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement	37 319 866,00	37 319 866,00	36 563 806,00	36 563 806,00
III.A	La politique de l'eau	8 486 000,00	8 486 000,00	8 486 000,00	8 486 000,00
III.B	La protection de l'environnement et des biodiversités	28 563 866,00	28 563 866,00	27 807 806,00	27 807 806,00
III.C	L'énergie	270 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
IV	Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire	62 927 000,00	63 145 000,00	63 012 419,00	63 012 419,00
IV.A	La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	3 700 000,00	3 700 000,00	3 549 642,00	3 549 642,00
IV.B	Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	359 000,00	359 000,00	285 000,00	285 000,00
IV.C	L'habitat	200 000,00	200 000,00	950 000,00	950 000,00
IV.D	La prévention contre les incendies et la forêt	53 568 000,00	53 786 000,00	52 897 777,00	52 897 777,00
IV.E	L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	5 100 000,00	5 100 000,00	5 330 000,00	5 330 000,00
V	Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	249 574 159,00	249 574 159,00	344 058 159,00	344 058 159,00
V.A	La continuité territoriale	186 999 159,00	186 999 159,00	282 999 159,00	282 999 159,00
V.B	Les infrastructures routières	9 500 000,00	9 500 000,00	8 485 000,00	8 485 000,00
V.C	Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	880 000,00	880 000,00	863 000,00	863 000,00
V.D	Les transports ferroviaires et l'intermodalité	24 550 000,00	24 550 000,00	24 090 000,00	24 090 000,00
V.E	Les transports urbains et scolaires	26 600 000,00	26 600 000,00	27 100 000,00	27 100 000,00
V.F	L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	1 045 000,00	1 045 000,00	521 000,00	521 000,00
VI	Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif	33 570 000,00	33 570 000,00	33 330 000,00	33 330 000,00
VI.A	Le développement agricole et rural	16 204 000,00	16 204 000,00	16 204 000,00	16 204 000,00
VI.B	Le soutien aux entreprises	5 970 000,00	5 970 000,00	5 930 000,00	5 930 000,00
VI.C	Le développement touristique	11 396 000,00	11 396 000,00	11 196 000,00	11 196 000,00
VII	Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen	1 317 000,00	1 317 000,00	1 116 000,00	1 116 000,00
VII.A	La programmation et la gestion des fonds européens	730 000,00	730 000,00	635 000,00	635 000,00
VII.B	La coopération territoriale	587 000,00	587 000,00	481 000,00	481 000,00
VII.C	Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	0,00	0,00		
	Total Général	512 166 625,00	512 384 625,00	1 040 268 681,00	1 040 268 681,00